



Organe d'examen des politiques commerciales

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

VIET NAM

Le présent rapport, préparé pour le premier examen de la politique commerciale du Viet Nam, a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité. Ainsi qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé au Viet Nam des éclaircissements sur sa politique et ses pratiques commerciales.

Les questions d'ordre technique concernant ce rapport peuvent être adressées à Sergios Stamnas (tél.: 022 739 5382), Cato Adrian (tél.: 022 739 5469), et John Finn (tél.: 022 739 5081).

La déclaration de politique générale présentée par le Viet Nam est reproduite dans le document WT/TPR/G/287.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Viet Nam. Ce rapport a été rédigé en anglais.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	8
Environnement économique	8
Cadre de la politique commerciale	9
Évolution de la politique commerciale	9
Évolution des politiques sectorielles	11
Perspectives.....	13
1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	14
1.1 Aperçu général.....	14
1.2 Résultats économiques récents.....	16
1.3 Balance des paiements.....	20
1.4 Évolution des principales politiques	21
1.4.1 Politiques macroéconomiques	21
1.4.1.1 Politiques monétaire et de change	21
1.4.1.2 Politiques budgétaires.....	22
1.4.2 Politiques structurelles.....	23
1.4.2.1 Réforme fiscale.....	23
1.4.2.2 Privatisation	24
1.4.2.3 Politique de la concurrence	25
1.4.2.4 Gouvernement d'entreprise et lutte contre la corruption	26
1.4.2.5 Politique du marché du travail.....	27
1.5 Composition et structure des échanges.....	27
1.6 Évolution et structure de l'investissement étranger direct	31
2 CADRE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE COMMERCIALE	34
2.1 Cadre général	34
2.2 Objectifs de la politique commerciale.....	36
2.3 Accords et arrangements commerciaux.....	37
2.3.1 OMC	37
2.3.2 Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)	39
2.3.3 Autres accords régionaux et bilatéraux	41
2.3.4 Autres accords commerciaux	42
2.4 Régime d'investissement	42
3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE.....	46
3.1 Introduction.....	46
3.2 Mesures agissant directement sur les importations	47
3.2.1 Procédures et prescriptions à l'importation	47
3.2.2 Droits de douane ordinaires.....	49
3.2.3 Autres droits et impositions.....	52

3.2.4	Contingents tarifaires, exemptions tarifaires	52
3.2.5	Redevances et impositions pour services rendus.....	54
3.2.6	Taxes intérieures	54
3.2.7	Prohibitions et restrictions à l'importation et procédures de licences d'importation	59
3.2.8	Évaluation en douane	63
3.2.9	Règles d'origine.....	64
3.2.10	Régime antidumping, régime des droits compensateurs et régime des sauvegardes	65
3.3	Mesures agissant directement sur les exportations	66
3.3.1	Procédures et prescriptions à l'exportation.....	66
3.3.2	Droits d'exportation, redevances et impositions pour services rendus, application de taxes intérieures aux exportations	67
3.3.3	Restrictions à l'exportation	69
3.3.4	Subventions à l'exportation, financement et garanties des exportations	70
3.3.5	Promotion des exportations et aide à la commercialisation	70
3.4	Mesures agissant sur la production et le commerce	71
3.4.1	Subventions.....	71
3.4.2	Normes, règlements techniques et évaluation de la conformité	74
3.4.2.1	Obstacles techniques au commerce	74
3.4.2.2	Mesures sanitaires et phytosanitaires.....	80
3.4.2.2.1	Quarantaine	86
3.4.3	Mesures concernant les investissements et liées au commerce	87
3.4.4	Zones franches et zones économiques spéciales	88
3.4.5	Transit	89
3.4.6	Marchés publics.....	89
3.4.7	Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation/actionnarisation	90
3.4.8	Politique de la concurrence.....	95
3.4.9	Contrôle des prix	96
3.4.10	Régime commercial de la propriété intellectuelle.....	98
3.4.10.1	Aperçu général	98
3.4.10.1.1	Généralités.....	98
3.4.10.1.2	Notifications au Conseil des ADPIC et examen de la législation en 2008	98
3.4.10.1.3	Autorités chargées de la propriété intellectuelle.....	99
3.4.10.1.4	Traités internationaux	99
3.4.10.1.4.1	OMPI	99
3.4.10.1.4.2	APEC.....	100
3.4.10.1.4.3	ASEAN	100
3.4.10.1.4.4	Accords bilatéraux ou régionaux	101
3.4.10.1.5	Innovation.....	101
3.4.10.2	Propriété intellectuelle.....	101
3.4.10.2.1	Droit d'auteur et droits connexes	102

3.4.10.2.2	Propriété industrielle	102
3.4.10.2.2.1	Marques de fabrique ou de commerce	103
3.4.10.2.2.2	Indications géographiques	103
3.4.10.2.2.3	Dessins et modèles industriels	104
3.4.10.2.2.4	Brevets d'invention	104
3.4.10.2.2.5	Obtentions végétales	105
3.4.10.2.2.6	Schémas de configuration de circuits intégrés	105
3.4.10.2.2.7	Protection des renseignements non divulgués	105
3.4.10.2.2.8	Concurrence déloyale	105
3.4.10.2.2.9	Autres questions	106
3.4.10.2.3	Moyens de faire respecter les droits	106
4	POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR	108
4.1	Aperçu général	108
4.2	Agriculture	109
4.2.1	Caractéristiques	109
4.2.2	Commerce	111
4.2.3	Politiques	113
4.2.3.1	Politiques commerciales	115
4.2.3.2	Politiques intérieures	115
4.3	Pêche	117
4.3.1	Caractéristiques	117
4.3.2	Commerce	120
4.3.3	Politiques	121
4.4	Industries extractives et énergie	123
4.4.1	Industries extractives	123
4.4.2	Énergie	127
4.4.2.1	Électricité	129
4.4.2.2	Les hydrocarbures	133
4.4.2.2.1	En amont	133
4.4.2.2.2	En aval	135
4.4.2.2.3	Gaz naturel	137
4.5	Secteur manufacturier	137
4.5.1	Matières textiles et vêtements	140
4.5.2	Véhicules à moteur	141
4.5.2.1	Automobile	141
4.5.2.2	Motocycles	143
4.5.3	Autres activités manufacturières	144
4.6	Services	147
4.6.1	Caractéristiques	147
4.6.2	Engagements globaux au titre de l'Accord général sur le commerce des services	148

4.6.3 Accords régionaux et bilatéraux sur les services	149
4.6.4 Services financiers	149
4.6.4.1 Services bancaires et financiers.....	149
4.6.4.2 Assurances	157
4.6.5 Communications.....	158
4.6.5.1 Télécommunications	158
4.6.5.2 Services postaux.....	162
4.6.5.3 Radiodiffusion et cinéma	162
4.6.6 Transports	164
4.6.6.1 Services maritimes.....	165
4.6.6.2 Transport aérien	167
4.6.6.3 Transport terrestre.....	170
4.6.7 Services de distribution	171
BIBLIOGRAPHIE.....	174
5 APPENDICE – TABLEAUX.....	180

GRAPHIQUES

Graphique 1.1 Composition par produit du commerce des marchandises, 2007 et 2011.....	29
Graphique 1.2 Répartition géographique du commerce des marchandises, 2007 et 2011	30
Graphique 1.3 Projets d'investissement étranger direct autorisés, 2007 et 2012.....	32
Graphique 3.1 Moyennes des taux NPF appliqués par chapitre du SH2007 et du SH2013 (chapitres 1 à 24).....	51
Graphique 3.2 Moyennes des droits NPF appliqués par groupe de produits non agricoles selon la définition de l'OMC, 2007 et 2013	51
Graphique 3.3 Structure organisationnelle du Ministère de la science et de la technologie pour ce qui touche aux normes	76
Graphique 3.4 Structure organisationnelle pour ce qui concerne les mesures sanitaires et phytosanitaires.....	81
Graphique 3.5 Organismes administratifs responsables des moyens de faire respecter les DPI	106
Graphique 4.1 Importations et exportations de produits agricoles, 2004-2011	112
Graphique 4.2 Pêche de capture totale au Viet Nam	118
Graphique 4.3 Production totale de la pêche au Viet Nam	118
Graphique 4.4 Marge de taux d'intérêt, janvier 2007-novembre 2012	156

TABLEAUX

Tableau 1.1 Principaux indicateurs macroéconomiques, 2007-2012	16
Tableau 1.2 Principaux indicateurs économiques et sociaux, 2007-2012.....	19
Tableau 1.3 Balance des paiements, 2007-2012	20
Tableau 1.4 Indicateurs de l'incidence de l'IED au Viet Nam, 2007-2011	33
Tableau 2.1 Dernières notifications présentées à l'OMC, fin mai 2013	38
Tableau 3.1 Structure tarifaire du Viet Nam, 2007 et 2013.....	49
Tableau 3.2 Contingents tarifaires, 2010-2012	52
Tableau 3.3 Contingents tarifaires pour le Cambodge et la RDP lao, 2008-2012	53
Tableau 3.4 Marchandises et services assujettis à la taxe spéciale de consommation, 2006-2013.....	55
Tableau 3.5 Produits assujettis à la taxe pour la protection de l'environnement.....	57
Tableau 3.6 Marchandises et services exonérés de TVA (au 1 ^{er} janvier 2009).....	58
Tableau 3.7 Prohibitions à l'importation.....	59
Tableau 3.8 Redevances visant les ressources naturelles	68
Tableau 3.9 La STAMEQ dans les organisations internationales et régionales de normalisation	75
Tableau 3.10 Principaux actes législatifs régissant les mesures techniques	76
Tableau 3.11 Marchandises (produites au Viet Nam, importées et destinées à l'exportation) assujetties à une inspection et à un contrôle de la qualité obligatoires	79
Tableau 3.12 Textes législatifs fondamentaux relatifs aux mesures SPS	81
Tableau 3.13 Certificats requis pour l'importation de produits alimentaires et de produits agricoles.....	84
Tableau 3.14 Grandes entreprises publiques	92
Tableau 3.15 Traités administrés par l'OMPI (+ Convention UPOV) en vigueur au Viet Nam	100
Tableau 3.16 Marques de fabrique ou de commerce, dessins et modèles industriels, brevets et modèles d'utilité, 2008-2012	102
Tableau 3.17 Affaires concernant des atteintes à la propriété industrielle, 2007-2012	107
Tableau 4.1 Production de certains produits de base, 2005-2011	110
Tableau 4.2 Exportations et importations de produits agricoles, 2005-2011	112
Tableau 4.3 Production brute des secteurs public, privé et à participation étrangère en prix constants de 1994, 2005-2011	114
Tableau 4.4 Production brute par hectare, 2005-2011	119
Tableau 4.5 Production aquacole, 2005-2011	119
Tableau 4.6 Production des pêches de capture, 2005-2011	119
Tableau 4.7 Exportations et importations de produits de la pêche, 2004-2011	121

ENCADRÉS

Encadré 1.1 Relance économique et actions de stabilisation	17
Encadré 2.1 Textes juridiques publiés au Viet Nam	35

APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises par groupe de produits, 2007-2011	180
Tableau A1. 2 Importations de marchandises par groupe de produits, 2007-2011	181
Tableau A1. 3 Exportations de marchandises par destination, 2007-2011	183
Tableau A1. 4 Importations de marchandises par origine, 2007-2011	184
Tableau A2. 1 Aperçu des accords de libre-échange du Viet Nam	185
Tableau A3. 1 Récapitulatif des droits de douane, 2013	188
Tableau A3. 2 Certaines modifications apportées aux droits de douane, 2007-2012	190
Tableau A3. 3 Moyennes des droits préférentiels pour certains groupes de produits, 2013	193
Tableau A3. 4 Marchandises importées assujetties à des licences sous gestion hiérarchique	195
Tableau A3. 5 Droits d'exportation, 1 ^{er} janvier 2013.....	198
Tableau A3. 6 Produits soumis à des restrictions à l'exportation.....	201
Tableau A3. 7 Aide aux industries chimique et mécanique.....	202
Tableau A3. 8 Principales lois et réglementations consacrées à la propriété intellectuelle	205
Tableau A3. 9 Législation relative aux moyens de faire respecter les DPI.....	208

RÉSUMÉ

Environnement économique

1. Les réformes politiques et économiques (Doi Moi) ont permis au Viet Nam, l'un des pays les plus pauvres du monde, de devenir un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et de passer d'une économie planifiée à une économie davantage axée sur le marché grâce à une intégration progressive dans le système mondial de commerce et d'investissement. La libéralisation du commerce et de l'investissement étranger direct fait partie intégrante des réformes structurelles qui ont contribué à l'amélioration de la compétitivité et, donc, à une croissance tirée par les exportations. Malgré le développement économique extraordinairement rapide du pays, la compétitivité internationale du Viet Nam semble être menacée ces dernières années. Plus spécifiquement, malgré la hausse de la productivité du travail, la contribution de la productivité totale des facteurs (PTF) à la croissance de l'économie vietnamienne, qui est tirée par les facteurs, semble avoir chuté.

2. Depuis le lancement du Doi Moi et jusqu'à l'accession du Viet Nam à l'OMC, les taux de croissance ont été élevés, principalement en raison de la hausse de l'investissement et de la vigueur des exportations. Le Viet Nam a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 6,3% (2007-2012), avec une légère tendance à la baisse au cours des cinq à six dernières années. La croissance a été stimulée à la fois par l'expansion du secteur des exportations et d'importants investissements nationaux et a été soutenue par un généreux programme de relance économique en 2009, tandis que le ralentissement récent a résulté, entre autres choses, de la lenteur des réformes structurelles qui a entravé la croissance de la PTF, ainsi que de la crise financière mondiale et des politiques macroéconomiques plus strictes adoptées en 2011. Malgré l'instabilité macroéconomique récente impliquant, entre autres choses, une très forte hausse, suivie d'une baisse de l'inflation, dont les dernières manifestations remontent à 2008 (23%) et à 2011 (18,6%), le chômage officiel demeure faible.

3. La politique monétaire est fondée sur un équilibre entre le contrôle de l'inflation et le soutien d'une croissance économique durable. Depuis 2011, le contrôle de l'inflation et la stabilisation de la macroéconomie sont devenus la priorité, et des outils de politique générale directs plutôt qu'indirects ont été utilisés pour faire en sorte que les objectifs macroéconomiques soient atteints. Au cours des dernières années, la Banque centrale, sous la supervision du gouvernement, a dévalué la monnaie nationale au moins sept fois, ce qui a amélioré la compétitivité des exportations et a rétréci sa fourchette de taux de change. Après un déficit budgétaire record en 2009 (7,2% du PIB) traduisant l'incidence du programme de relance, le déficit, en 2011, avait progressivement retrouvé son niveau de 2007 (2,5% du PIB), principalement grâce à des recettes fiscales plus élevées et à une réduction importante des dépenses d'investissement public.

4. Le Viet Nam a sensiblement réduit le déficit du commerce des marchandises et le déficit courant, qu'il a transformés en excédent depuis 2011 (compte courant) et 2012 (balance commerciale). En 2008, les réserves de change ont considérablement diminué en raison de l'incidence de la crise économique mondiale, mais elles se sont accrues en 2012 et, en février 2013, elles s'élevaient à 28,6 milliards de dollars EU (environ trois mois d'importations). Le niveau historiquement faible de la dette extérieure du Viet Nam est passé de 29,8% du PIB (2008) à 41,5% (2011) en raison de l'accroissement de la demande de capitaux lié à l'industrialisation et à la modernisation du pays.

5. L'économie est fortement tournée vers l'extérieur, le commerce des marchandises et des services représentant 171,5% du PIB. Une part considérable du commerce extérieur du Viet Nam est de plus en plus intrarégionale (Asie-Pacifique); les exportations à forte intensité de main-d'œuvre et à faible valeur ajoutée sont relativement bien diversifiées.

6. À la suite de son accession à l'OMC, le Viet Nam a enregistré une poussée de l'investissement étranger direct. Les flux entrants d'IED et la valeur totale des projets autorisés ont atteint un sommet en 2008, mais cette valeur a décliné en raison des inquiétudes des investisseurs, tandis que les sorties d'IED étaient multipliées par cinq entre 2007 et 2011. Néanmoins, le pays reste une destination attrayante pour les investisseurs étrangers et présente un potentiel de croissance à long terme. La contribution des entreprises à capitaux étrangers au PIB, à l'emploi et aux exportations ainsi qu'à la diversification des produits et des marchés a été

notable, même si l'intervention de l'État dans certaines activités économiques demeure relativement importante, quoique en baisse.

7. En promulguant la Loi sur les entreprises et la Loi sur l'investissement en 2005, le Viet Nam s'est considérablement rapproché de l'égalité de traitement entre les investisseurs vietnamiens et étrangers. Toutefois, certaines différences subsistent et peuvent conduire à des interprétations divergentes, en particulier lorsqu'un investisseur étranger achète une entreprise nationale. L'établissement d'un système à guichet unique pour l'enregistrement des entreprises et l'octroi de licences d'investissement est une question de longue date et pourrait contribuer à répondre aux allégations occasionnelles d'application incohérente et mal coordonnée des lois et règlements par les autorités responsables. Les terres ne peuvent être en mains privées au Viet Nam, mais peuvent être louées dans le cadre d'accords à long terme. Des projets de partenariat public-privé sont mis en œuvre à titre d'essai depuis début 2011 afin de stimuler l'investissement privé dans les infrastructures.

Cadre de la politique commerciale

8. Au Viet Nam, les documents juridiques comprennent 12 niveaux de hiérarchie, selon le type de texte législatif et l'institution dont il émane. Les textes législatifs publiés par un organe inférieur de l'État doivent être compatibles avec les documents juridiques émanant des organes supérieurs de l'État. Toutefois, il n'est pas toujours évident de savoir si un nouveau texte législatif abroge ou complète un texte législatif existant. Les ministères continuent de s'appuyer sur les lettres, avis ou lignes directrices officiels pour établir la politique à mener et clarifier des questions d'application, bien que la Loi sur la promulgation des textes juridiques prévoit que ces communications n'ont pas d'effet juridique ou contraignant.

9. Le Ministère de l'industrie et du commerce joue un rôle de chef de file en ce qui concerne les questions commerciales internationales, bien que de nombreux autres ministères et organismes s'occupent aussi des questions liées au commerce. Le Comité national pour la coopération économique internationale fait office d'organe de coordination entre les ministères et les organismes d'exécution. Depuis que le Viet Nam est devenu Membre de l'OMC, environ 130 notifications ont été présentées au Secrétariat dans un certain nombre de domaines. Les notifications manquantes concernent notamment les subventions à l'agriculture et les subventions à l'industrie, pour lesquelles les données font défaut (depuis 2007), et le commerce d'État, pour lequel le Viet Nam n'a fourni aucun renseignement malgré l'importance du secteur public dans son économie. Des préoccupations ont été soulevées dans le cadre du Comité des licences d'importation au sujet de la fourniture en temps voulu de renseignements complets par le Viet Nam.

10. Le Viet Nam a rejoint l'ASEAN en 1995 et relève donc de son cadre global pour le commerce des marchandises et des services et pour l'investissement. Le Viet Nam s'emploie à libéraliser les échanges en Asie et dans le Pacifique avec ses partenaires de l'ASEAN et dans le cadre d'initiatives bilatérales additionnelles. Il a tiré parti de ces accords pour dynamiser ses exportations de produits compétitifs dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, du textile, des chaussures et des meubles. Le Viet Nam est un participant à part entière des négociations sur un partenariat transpacifique depuis novembre 2010 et négocie des ALE bilatéraux avec l'UE, les membres de l'AELE, l'Union douanière entre le Bélarus, le Kazakhstan et la Fédération de Russie, et la Corée.

Évolution de la politique commerciale

11. Le Viet Nam a consolidé l'ensemble de son tarif douanier dans le contexte de son accession à l'OMC, principalement dans une fourchette comprise entre 0% et 40%. La moyenne simple des droits NPF a baissé notablement, tombant de 18,5% en 2007 à 10,4% en 2013, à mesure que le Viet Nam mettait progressivement en œuvre ses concessions tarifaires. Toutefois, des différences entre les taux consolidés et les taux appliqués ont laissé une certaine place à la flexibilité, et le Viet Nam en a fait usage pour, entre autres choses, réduire les fluctuations des prix nationaux de l'énergie et fournir une protection additionnelle à certains secteurs depuis 2008. Des contingents tarifaires régissent les importations d'œufs, de sucre, de tabacs non fabriqués et de déchets de tabacs, ainsi que de sel.

12. Une taxe spéciale de consommation est perçue sur certaines marchandises et certains services, y compris les cigarettes, les boissons alcooliques, les véhicules à moteur, les motocycles et les services liés au golf et les services de jeux. Les taux de taxe visant les boissons alcooliques importées et produites dans le pays ont été harmonisés à la suite de l'accession du Viet Nam à l'OMC. Néanmoins, des divergences dans l'évaluation de la base imposable peuvent procurer un avantage aux producteurs locaux. Le Viet Nam a introduit une taxe pour la protection de l'environnement visant cinq catégories de produits avec effet au 1er janvier 2012, qui a remplacé en partie les surtaxes antérieures visant différents combustibles. La taxe sur la valeur ajoutée, qui est perçue à un taux général de 10%, représente près d'un tiers des recettes fiscales totales du gouvernement, tandis que les taxes commerciales semblent en représenter un dixième.

13. S'agissant des mesures non tarifaires, le Viet Nam interdit l'importation de marchandises généralement considérées comme néfastes pour la santé et la sécurité des personnes ou pour la sécurité nationale. Des restrictions à l'importation peuvent être appliquées pour satisfaire aux traités et conventions internationaux auxquels le Viet Nam est partie. La "gestion hiérarchisée", c'est-à-dire la délivrance de licences par le Ministère de l'industrie et du commerce pour des importations régies par d'autres ministères, s'applique à l'importation de différentes marchandises. Selon les autorités, le système inclut des procédures de licences automatiques et non automatiques.

14. En 2008, le Viet Nam a introduit ce qu'il considère comme un régime de licences automatiques pour un large éventail de produits de consommation et de produits agricoles. Le champ des produits visés a été élargi en 2010, un peu réduit en 2011, et temporairement suspendu à compter de septembre 2012. Toutefois, certains produits en acier sont encore affectés par cette mesure. En avril 2010, le Ministère de l'industrie et du commerce a publié une longue liste de produits de base et de produits de consommation importés "non essentiels" dont l'importation n'était pas encouragée, et la Banque d'État du Viet Nam décourage l'octroi de prêts par les établissements de crédit pour financer les importations de ce type d'articles. Une prescription voulant que toutes les importations de vins, de spiritueux, de cosmétiques et de téléphones mobiles ne peuvent être effectuées que par l'intermédiaire de trois ports maritimes a été en vigueur de mai 2011 à fin 2012.

15. Bien que le Viet Nam dispose d'une législation et d'institutions lui permettant de mener des enquêtes antidumping et des enquêtes en matière de droits compensateurs, aucune action de ce type n'a été engagée. Une enquête au sujet de possibles mesures de sauvegarde visant du verre flotté importé a été close en février 2010 sans qu'aucune mesure de sauvegarde n'ait été imposée. Dans une enquête en cours visant certaines huiles végétales importées, l'imposition d'une mesure de sauvegarde provisoire (droit additionnel de 5%) a été annoncée en mai 2013.

16. Les normes et les règlements techniques sont élaborés par des comités techniques avec l'appui de la Direction des normes, de la métrologie et de la qualité (STAMEQ), qui relève du Ministère de la science et de la technologie. La STAMEQ, qui est le point d'information OMC sur les OTC, représente aussi le Viet Nam auprès d'un certain nombre d'organisations de normalisation internationales et régionales, et ses organes subsidiaires sont chargés de la métrologie, de l'évaluation de la conformité, de l'assurance de la qualité et de la certification. L'accréditation des laboratoires incombe au Bureau d'accréditation, qui relève également du Ministère mais ne fait pas partie de la STAMEQ. À la fin de 2012, le Viet Nam était doté de 6 800 normes nationales, parmi lesquelles 40% étaient harmonisées avec des normes internationales, régionales ou étrangères, et de 116 comités techniques prévoyant d'achever 813 normes en 2013.

17. Un certain nombre de ministères sont chargés des mesures sanitaires et phytosanitaires. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural fait office de point d'information OMC sur les mesures SPS. Comme pour les normes et les règlements techniques, la législation relative aux mesures SPS comprend un certain nombre d'ordonnances, de lois, de décisions, de décrets et de circulaires. Les mesures correspondent généralement aux normes établies par l'OIE, le Codex Alimentarius et la CIPV; l'objectif est de les harmoniser pleinement, même si aucune date n'a été fixée.

18. En ce qui concerne les mesures agissant sur les exportations, le Viet Nam perçoit des droits d'exportation sur certains produits et des redevances sur certaines ressources naturelles. Les droits d'exportation sur les déchets métalliques ont été réduits d'environ 50% depuis 2006, conformément aux engagements du Viet Nam dans le cadre de l'OMC. De nombreuses autres

modifications apportées depuis 2006 ont consisté à ajouter ou supprimer des produits et à augmenter ou supprimer des taux d'imposition. Certaines marchandises sont soumises à des contrôles à l'exportation. Le Ministère de l'industrie et du commerce ne semble pas avoir appliqué de dispositions juridiques pour réguler ou surveiller les exportations par l'intermédiaire de licences automatiques. Cependant, d'autres mesures imposées par les autorités incluent des normes de qualité et des interdictions visant les exportations de certains minéraux.

19. Le Viet Nam accorde des subventions, principalement sous la forme d'incitations fiscales, par exemple pour encourager la recherche-développement, le développement d'infrastructures ayant une importance spéciale, pour aider les entreprises s'occupant d'enseignement, de formation et de soins de santé, et pour contribuer à l'établissement d'entreprises dans des zones désavantagées sur le plan géographique. La Banque de développement du Viet Nam finance le développement des infrastructures et des entreprises. Un programme de bonification des taux d'intérêt est disponible. Le soutien aux activités de promotion du commerce est modeste et, selon les autorités, bien en deçà du niveau demandé par les entreprises vietnamiennes.

20. Les quelque 300 parcs industriels et zones industrielles d'exportation représentent une part importante de la production industrielle, de l'investissement, des exportations et de l'emploi au Viet Nam. Bien que les résultats des parcs industriels soient fortement inégaux et que le taux d'occupation moyen ait chuté ces derniers temps, un grand nombre de parcs et de zones sont à l'étude.

21. Même si le Viet Nam n'a pris aucun engagement formel de rejoindre l'Accord sur les marchés publics, il dispose actuellement du statut d'observateur. En vertu de la législation existante, des préférences sont disponibles pour les fournisseurs nationaux dans le cadre des appels d'offres internationaux, et les importations sont découragées lorsque les machines, les équipements et les matériels utilisés dans le cadre du marché public peuvent être produits dans le pays.

22. Le Viet Nam a engagé le processus de réforme de ses entreprises publiques il y a plus de 20 ans. De nombreuses entreprises ont été privatisées et l'État prévoit de se désengager encore davantage. Néanmoins, le secteur public continue de représenter 38% du PIB et l'approche fondamentale de la propriété d'État est un mélange de rénovation, de préservation et d'expansion. En 2005, le Viet Nam a commencé à établir des Groupes économiques publics pilotes, c'est-à-dire des alliances informelles entre entreprises publiques partageant des intérêts économiques similaires. Les difficultés financières de l'un de ces groupes, révélées en 2010, ont mis en évidence un certain nombre de faiblesses structurelles affectant de grandes entreprises publiques vietnamiennes, y compris des structures d'entreprises complexes, l'absence d'un mécanisme de surveillance efficace et une expansion allant bien au-delà des principales activités commerciales déclarées. Un Comité directeur chargé de la restructuration des entreprises publiques a été établi en 2011. Le Viet Nam a aussi engagé un processus consistant à séparer sur le plan juridique les droits de propriété de l'État de ses fonctions de réglementation.

23. La protection de la propriété intellectuelle est au centre de l'attention du Viet Nam et d'un grand nombre de ses partenaires commerciaux. Le Viet Nam est partie à un certain nombre de traités liés à l'OMPI et continue d'intégrer le triangle propriété intellectuelle-innovation-commerce dans les instances internationales et régionales. La législation du Viet Nam a été examinée par le Conseil des ADPIC en 2008. Au Viet Nam, le régime relatif aux moyens de faire respecter les droits est hautement complexe. La réglementation est énoncée dans différents textes juridiques et administratifs, et les responsabilités en matière de moyens de faire respecter les DPI sont partagées entre un nombre considérable d'autorités centrales et locales. Des questions telles que les marchandises contrefaites ou piratées et le vol de signaux diffusés par liaisons câblées ou par satellite continuent de poser problème.

Évolution des politiques sectorielles

24. La production et le commerce des produits agricoles se sont développés au Viet Nam au cours des dernières années et le Viet Nam est désormais un important producteur et exportateur de plusieurs produits agricoles, y compris le riz, le café et les noix de cajou, et il enregistre un fort excédent du commerce des produits agricoles. Les importations se sont aussi considérablement accrues, en particulier celles d'intrants tels que les aliments pour animaux et le coton. Même si les entreprises publiques ne jouent pas un rôle majeur dans la production, plusieurs d'entre elles

s'occupent de transformation et de commerce, ainsi que de fournir des intrants aux agriculteurs. Les dépenses publiques totales consacrées à l'agriculture ont représenté environ 5 à 6% du budget total de l'État en 2010, ce qui équivaldrait globalement à 6 à 7% de la valeur totale de la production agricole. La politique gouvernementale est axée sur l'accroissement de la productivité et la réduction de l'exposition au risque grâce à des investissements dans les infrastructures, la recherche-développement, l'amélioration des services de vulgarisation et à un accès facilité au crédit.

25. Le Viet Nam enregistre un important excédent commercial en ce qui concerne les produits de la pêche, car les prises marines tout comme la production de produits aquacoles et les exportations y relatives ont augmenté ces dernières années, en particulier en ce qui concerne l'aquaculture, la valeur de la production ayant quasiment doublé entre 2005 et 2011. Le secteur de la pêche est dominé par une production à petite échelle, qu'il s'agisse du sous-secteur de l'aquaculture ou de celui des prises. La politique publique vise à compléter une base de données sur les ressources aquatiques, à accroître la production aquacole, à améliorer la durabilité grâce à une meilleure gestion des ressources et à assurer le respect des lois et réglementations relatives à une pêche durable.

26. Dans l'exploitation minière, où les entreprises à participation étrangère représentent la majorité de la production totale, des efforts ont été déployés pour promouvoir un développement durable et faire en sorte que l'utilisation des ressources minières soit rentable et efficiente; des modifications de la législation ont, entre autres, affecté l'octroi des licences d'exploitation minière et augmenté les redevances tréfoncières. La protection tarifaire globale dans le secteur demeure assez faible; la moyenne des droits NPF appliqués pour les combustibles minéraux et les huiles minérales a fortement baissé, tandis que le taux pour les minerais, les scories et les cendres a légèrement augmenté. Les prohibitions et contrôles à l'exportation visant plusieurs produits miniers ont récemment été renforcés et les taxes augmentées sur d'autres pour garantir un approvisionnement intérieur adéquat, augmenter la valeur ajoutée et/ou garantir des recettes fiscales vitales.

27. Des efforts ont été faits pour promouvoir les sources d'énergie renouvelables, ainsi que les économies d'énergie et l'efficacité énergétique. Le secteur de l'énergie demeure dominé par des entreprises publiques à participation croisée et se caractérise par une séparation mal définie entre les fonctions opérationnelle, réglementaire et la propriété du capital. Des efforts sont faits pour remédier à la capacité limitée du pays en matière de raffinage du pétrole. Les prix de détail de l'essence et du pétrole sont ajustés conformément à des mécanismes de marché appliqués de manière flexible et sont maintenant plus proches des prix sur le marché international. Le prix du gaz naturel ainsi que le prix de gros de l'électricité sont généralement maintenus à un bas niveau. Bien qu'un marché concurrentiel de l'électricité soit en cours de création, la faiblesse des prix d'achat de l'électricité par le monopole d'État décourage les investissements dans de nouvelles centrales électriques dont le pays a bien besoin pour augmenter sa capacité. La structure actuelle de détermination des prix ne permet pas aux services publics d'électricité de couvrir la totalité des coûts de production et de distribution d'électricité, et les tarifs de l'électricité pour les ménages à faible revenu et l'irrigation font l'objet d'un subventionnement croisé avec les tarifs plus élevés appliqués à l'industrie et au commerce.

28. La contribution des industries manufacturières au PIB a diminué régulièrement depuis 2007, tandis que leur part dans l'emploi a augmenté. Dans l'ensemble, la protection tarifaire NPF moyenne appliquée pour les produits industriels a presque été divisée par deux; toutefois, les droits de douane sur les vêtements, les chaussures, les produits céramiques, les voitures et les motocycles demeurent relativement élevés comparé à ceux d'autres produits manufacturés. Le soutien interne aux activités manufacturières intervient sous la forme de mesures d'incitation fiscales et non fiscales, ainsi que de pratiques en matière de marchés publics, et d'une campagne en faveur de l'achat local intitulée "les Vietnamiens utilisent des produits vietnamiens". Outre la protection aux frontières, un soutien a été octroyé à certaines branches de production afin de stimuler les "industries de soutien", un élément important pour augmenter la teneur en éléments locaux dans certains secteurs clés et dans l'industrie sidérurgique, tandis qu'une assistance au secteur automobile est à l'étude. Des efforts ont été réalisés pour, entre autres, promouvoir la sécurité des patients et un accès durable aux produits pharmaceutiques et biologiques.

29. La libéralisation des services, le plus grand secteur de l'économie, s'est poursuivie suite aux engagements très complets du Viet Nam dans le cadre de son accession à l'OMC; en conséquence, ses engagements allant au-delà de l'AGCS dans le cadre d'accords commerciaux régionaux récents ont été plus limités. Bien que plus élevée que la moyenne globale du reste de l'économie, la productivité du travail a augmenté à un rythme moins soutenu que dans les autres secteurs. Dans certaines activités, la participation étrangère est plafonnée. L'intervention de l'État dans de grands sous-secteurs de services dans lesquels le marché est fortement concentré est importante. Malgré des réussites visibles, le secteur bancaire a été soumis à une croissance inhabituellement rapide des activités de prêt, mais des mesures sont en cours d'adoption pour résoudre les questions de sûreté et de solidité. De grands progrès ont été réalisés dans la modernisation des systèmes de télécommunication et pour améliorer l'accès à ces services et leur caractère abordable; un régime réglementaire favorable à la concurrence a été adopté, même s'il est soumis à certaines limites. Alors que des contingents à l'écran pour les films étrangers dans les cinémas ont été adoptés récemment, certaines conditions restrictives liées aux importations de films ont été supprimées. Les insuffisances des infrastructures de transport et les redevances et surtaxes toujours plus élevées imposées aux entreprises étrangères qui dominent le marché du transport maritime international au Viet Nam semblent avoir affecté la compétitivité des exportations. En outre, la présence de navires étrangers opérant sur le marché intérieur du transport maritime par conteneurs a été temporairement limitée en juin 2012. Des efforts ont été faits pour améliorer la compétitivité des ports en réduisant leurs redevances. Une réduction des impositions et redevances a été offerte pour encourager les compagnies aériennes à accroître la fréquence de leurs vols. Malgré l'ouverture du Viet Nam aux entreprises à capital entièrement étranger, un examen des besoins économiques est obligatoire pour l'ouverture de tout point de vente au détail au-delà du premier.

Perspectives

30. Beaucoup des fondamentaux de l'économie vietnamienne demeurent solides et des progrès ont été accomplis s'agissant de la transformation économique du pays, mais des faiblesses importantes subsistent. Ces dernières risquant de dégrader les perspectives économiques immédiates du Viet Nam, des mesures sont engagées pour y remédier. Une croissance équitable (inclusive) et durable dépend de la mise en œuvre de réformes structurelles de grande envergure par le gouvernement dans les meilleurs délais, en particulier des réformes visant à répondre aux risques systémiques auxquels le secteur financier est confronté, à améliorer le cadre opérationnel des secteurs liés au commerce (par exemple fourniture d'électricité, infrastructure de transport), et à intensifier la restructuration des entreprises d'État. Ces réformes et d'autres réformes connexes, y compris des réformes réglementaires et la libéralisation des échanges dans certains secteurs, amélioreraient l'allocation des ressources, ce qui accroîtrait la PTF et, donc, la compétitivité, tout en accroissant la capacité d'adaptation de l'économie et son aptitude à attirer des investissements étrangers. Par conséquent, pour le Viet Nam, un enjeu majeur consiste à donner la priorité aux politiques commerciales et liées au commerce qui permettront d'atteindre ces objectifs dans un cadre de politique générale stable, transparent et prévisible.

1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 Aperçu général

1.1. Les réformes politiques et économiques entreprises par le Viet Nam (*Doi Moi*, "renouveau") à partir de 1986 ont permis à ce pays, qui figurait parmi les plus pauvres au monde, de devenir un pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), de multiplier par plus de dix son revenu par habitant et de faire considérablement baisser le taux de pauvreté (voir ci-après).¹ Tout en tirant parti de son intégration progressive dans le système mondial de commerce et d'investissement, le Viet Nam, l'un des exemples de réussite de l'Asie, a également fait de son économie, autrefois à planification centrale, une économie davantage tournée vers le marché, même s'il apparaît que la transition vers une économie industrialisée n'en est qu'à ses débuts.² Bien qu'en diminution, l'intervention de l'État, y compris le contrôle direct de la production par l'intermédiaire des entreprises publiques³ dans certains secteurs, reste assez importante (sections 1.4.2.2, 3.4.8, 4.4, 4.5 et 4.6, et tableau 1.5).⁴

1.2. La libéralisation des échanges et de l'investissement étranger direct (IED) fait partie intégrante des réformes structurelles qui ont contribué à améliorer la compétitivité et la croissance tirée par les exportations. Depuis le lancement du *Doi Moi* et l'accession du Viet Nam à l'OMC, le pays a connu un taux élevé de croissance, une hausse de l'investissement, des exportations solides, ainsi qu'une très forte hausse, suivie d'une baisse, de l'inflation. L'économie se trouvait déjà dans une période d'instabilité macroéconomique avant d'être frappée par la crise financière mondiale de 2008⁵, laquelle a entraîné un ralentissement progressif de la croissance économique, suivi d'un rebond en 2010 grâce, entre autres, à une réaction opportune des pouvoirs publics à la crise, et notamment l'adoption d'un plan de relance économique en 2009. Des mesures visant à stabiliser l'économie et à garantir la stabilité sociale ont également été adoptées à partir de 2011. Freinée par des politiques macroéconomiques strictes, l'inflation, qui avait atteint des sommets en 2008 et 2011, a régressé en 2012, tandis que les chiffres officiels indiquaient que le chômage restait largement circonscrit.⁶ Ces dernières années, la compétitivité du Viet Nam a paru menacée⁷ du fait d'un retard de la production d'énergie par rapport à la demande, d'une hausse des coûts logistiques et des prix de l'immobilier, et de pénuries de compétences de plus en plus

¹ Renseignements en ligne de la Banque mondiale. Adresse consultée: <http://www.worldbank.org/en/country/vietnam/overview> [4 février 2013].

² Le Viet Nam se classe au 140^{ème} rang (sur 177 pays) selon l'*Indice de liberté économique 2013*, alors qu'il occupait les 135^{ème} et 138^{ème} places (sur 157 pays) en 2008 et 2007, respectivement. Une légère régression a été observée en matière de liberté monétaire, liberté du travail et liberté commerciale, qui a éclipsé les améliorations réalisées en termes de contrôle des dépenses publiques, de liberté des affaires et de lutte contre la corruption. Dans la région Asie-Pacifique, le Viet Nam occupe le 30^{ème} rang sur 41 pays et sa note globale est inférieure aux moyennes mondiale et régionale. Renseignements en ligne de la Heritage Foundation, "Indice de liberté économique 2012 - Viet Nam". Adresse consultée: <http://www.heritage.org/index/pdf/2012/countries/vietnam.pdf>; "Indice de liberté économique 2013 - Viet Nam". Adresse consultée: <http://www.heritage.org/index/country/vietnam>; Rapport sur le développement du Viet Nam (Vietnam Development Report - VDR) (2012); et *Viêt Nam News*, "Many challenges still to come in industrialisation", 26 octobre 2012. Adresse consultée: "<http://vietnamnews.vn/social-issues/231936/many-challenges-still-to-come-in-industrialisation.html>" [30 janvier 2013].

³ Entreprises publiques (sections 1.4.2.2 et 3.4.8): entreprises dont le capital est entièrement détenu par l'État, qui exercent leurs activités conformément aux dispositions de la Loi sur les entreprises et sous le contrôle d'instances du gouvernement central ou des autorités locales; sociétés à responsabilité limitée gérées par le gouvernement central ou les autorités locales; et sociétés par actions à capitaux nationaux dont le gouvernement détient plus de 50% du capital social (Office général de la statistique du Viet Nam (2011), pages 189 et 190).

⁴ VDR (2012).

⁵ Les troubles économiques expérimentés par le Viet Nam au niveau national ont été exacerbés par l'instabilité accrue de l'économie mondiale. Cependant, la Chine est la seule économie asiatique à avoir connu une croissance supérieure à celle du Viet Nam depuis 2000 (McKinsey Global Institute, 2012; et Le, Thi Thuy Van, 2009).

⁶ FMI (2012).

⁷ En 2012, le Viet Nam, l'une des 38 économies fondées sur les facteurs du Forum économique mondial, occupait la 75^{ème} place (sur 144 pays) selon l'*Indice de compétitivité mondiale* (comme en 2011). Il a cependant perdu 16 places depuis 2010 et, en 2012, il occupait l'avant-dernière place parmi 8 membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). D'après le Forum économique mondial, les quelques avantages du Viet Nam en termes de compétitivité sont notamment un marché du travail assez efficace (51^{ème} rang, 2012), un marché de grande taille (32^{ème} rang) et des résultats satisfaisants dans les domaines de la santé publique et de l'éducation de base (64^{ème} rang) (Forum économique mondial, 2012).

importantes.⁸ Malgré une amélioration de la productivité du travail (sections 4.4, 4.5 et 4.6), la contribution de la productivité totale des facteurs (PTF) à la croissance de l'économie vietnamienne fondée sur les facteurs⁹ a reculé. En effet, la PTF s'est effondrée sur la période 2005-2010 et la totalité de la croissance a résulté de l'accumulation des facteurs.¹⁰ Le processus de transition économique a transformé le pays et la vie de la population, et la décentralisation du Viet Nam, qui a toujours été forte, a notamment contribué à un développement plus global.¹¹ D'impressionnants progrès ont été réalisés en matière de réduction de la pauvreté et de développement humain¹², à un rythme toutefois plus lent qu'au cours de la décennie précédente.¹³ Le coefficient de Gini, qui mesure les inégalités de revenu, était le même en 2010 et en 2008, à savoir de 0,43.¹⁴ Le Viet Nam occupe la 5^{ème} place (sur onze pays) de l'Asie du Sud-Est en termes d'exportations et d'importations de marchandises, et la 6^{ème} place en ce qui concerne les services.¹⁵ Une part considérable et croissante de ses échanges extérieurs est réalisée au niveau intrarégional (Asie et Pacifique) et ses exportations, globalement à faible valeur ajoutée, sont assez diversifiées. Le Viet Nam a enregistré un rebondissement de l'investissement étranger direct mais les inquiétudes récentes des investisseurs ont découragé les nouveaux projets, qui ont augmenté faiblement en 2012 (section 1.6).

1.3. Après 25 années de croissance solide et stable, l'économie est entrée dans une phase plus délicate. Beaucoup des fondamentaux de l'économie vietnamienne demeurent solides et des progrès ont été accomplis s'agissant de la transformation économique du pays, mais des faiblesses importantes semblent subsister, risquant d'entraîner une dégradation des perspectives économiques immédiates du Viet Nam, malgré l'adoption de mesures palliatives. Ces faiblesses concernent notamment la transition relativement incomplète vers l'économie de marché, la qualité et la durabilité de la croissance, l'instabilité macroéconomique persistante, le rythme de résolution des problèmes dans un certain nombre de petites banques vulnérables, la gestion des risques systémiques existant dans le secteur financier (prêts improductifs, crises de liquidité, stabilité des réserves en devises) et le retard des réformes des entreprises publiques (sections 1.4.2.2, 3.4.8, 4.4, 4.5 et 4.6).¹⁶ En outre, la population du Viet Nam devrait s'accroître de 1% par an à partir de 2009 et jusqu'à la fin de 2013, pour passer de 86,1 millions d'habitants en 2008 à 90,4 millions d'habitants en 2013. Afin de soutenir la croissance, les secteurs clés de l'économie doivent être réformés pour permettre une meilleure répartition des ressources et une progression de la PTF.¹⁷

⁸ VDR (2012).

⁹ Dans les économies fondées sur les facteurs, le développement économique repose essentiellement sur des exigences fondamentales telles que le développement des institutions, l'infrastructure, la stabilité économique, ainsi que la santé et l'enseignement primaire. Renseignements en ligne du *Global Entrepreneurship Monitor* (<http://www.gemconsortium.org/Model>); Forum économique mondial (2002); et VDR (2012).

¹⁰ Une dépendance excessive par rapport à l'accumulation des facteurs pour soutenir une croissance rapide ne peut pas fonctionner sur le long terme. La décision prise par le gouvernement en 2011 d'abaisser le taux d'investissement cible, en le ramenant de 40% à 35% du PIB, tout en maintenant la croissance de l'économie entre 6% et 6,5% sur les cinq années suivantes, nécessite impérativement une hausse de la productivité (VDR 2012; et Organisation asiatique de la productivité (2012), tableau 12).

¹¹ VDR (2012).

¹² Le Viet Nam a déjà réalisé cinq de ses dix objectifs initiaux fixés au titre des Objectifs du Millénaire pour le développement, et il est en bonne voie pour en atteindre deux autres d'ici à 2015. Renseignements en ligne de la Banque mondiale. Adresse consultée: <http://www.worldbank.org/en/country/vietnam/overview> [4 février 2013].

¹³ La part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté nationale (653 000 dong par personne et par mois ou 2,24 dollars EU par personne et par jour, PPA 2005) est tombée de 58% en 1993 à 16% en 2006 et à 14,2% en 2010 (<http://data.worldbank.org/country/vietnam>). En 2012, le Viet Nam occupait la 127^{ème} place (sur 186 pays) selon l'Indice de développement humain des Nations Unies (IDH) (<http://hdr.undp.org/fr/statistiques/>), tandis qu'en 2007 il se trouvait au 116^{ème} rang (sur 182 pays) (http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2009_FR_Complete.pdf); et Banque mondiale (2011).

¹⁴ D'après l'Office général de la statistique du Viet Nam, un coefficient de Gini de 0,4 est généralement considéré comme le niveau international d'alerte qui signale un degré d'inégalités dangereux. Le coefficient de Gini de la Chine était estimé à 0,6 en 2010 (*VietNamNet Bridge*, "Vietnam's rich-poor gap widens – at 9.2 times", 30 juin 2011. Adresse consultée: "<http://english.vietnamnet.vn/en/society/10055/vietnam-s-rich-poor-gap-widens---at-9-2-times.html>" [15 janvier 2013]; et renseignements en ligne de l' Economist Intelligence Unit (EIU), "China: Quick View – Income-redistribution reforms still hazy", 21 décembre 2012. Adresse consultée: http://viewswire.eiu.com/index.asp?layout=ib3Article&article_id=369982621).

¹⁵ Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (2011).

¹⁶ VDR (2012); McKinsey Global Institute (2012); et FMI (2012).

¹⁷ Le Viet Nam doit augmenter sa productivité globale du travail de plus de 50% et la faire passer de 4,1% par an actuellement à 6,4% pour que l'économie puisse atteindre l'objectif fixé par le gouvernement, à

1.2 Résultats économiques récents

1.4. Les variations importantes des conditions économiques et financières se sont répercutées sur les résultats économiques du Viet Nam.¹⁸ L'économie a progressé de 6,3% par an en moyenne sur la période 2007-2012 (tableau 1.1), avec une légère tendance à la baisse au cours des cinq à six dernières années, essentiellement à cause de la lenteur des réformes structurelles et du ralentissement de la croissance de la PTF. La croissance a été stimulée à la fois par l'expansion du secteur des exportations et d'importants investissements nationaux, tandis que la consommation privée a joué un rôle un peu moins important. La décélération récente de la croissance est le résultat de politiques macroéconomiques plus strictes (encadré 1.1, section 1.4.1) qui ont affaibli la demande intérieure et ralenti la progression de l'investissement public et privé, à l'heure où le gouvernement se prépare à délaissier l'accumulation des facteurs au profit de la hausse de la PTF en tant que source principale de croissance.¹⁹ D'après les autorités, le cadre d'action de cette réorientation se trouve dans la Décision portant approbation du schéma global de "restructuration économique associée à une transformation du modèle de croissance en vue d'améliorer la qualité, l'efficacité et la compétitivité sur la période 2013-2020", qui promeut notamment la restructuration du secteur manufacturier, la diversification des services, l'ajustement des stratégies de commercialisation ainsi que l'augmentation de la teneur en éléments locaux, de la valeur ajoutée et de la compétitivité. Les autorités visent une croissance du PIB d'environ 5,5% pour 2013.

Tableau 1.1 Principaux indicateurs macroéconomiques, 2007-2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Comptabilité nationale	<i>(Variation en %, sauf indication contraire)</i>					
PIB réel	8,5	6,3	5,3	6,8	6,0	5,0
Consommation	10,6	9,2	3,5	10,2	4,7	3,7
Consommation privée	10,8	9,3	3,1	10,0	4,5	3,3
Consommation des administrations publiques	8,9	7,5	7,6	12,3	6,1	8,3
Formation brute de capital	26,8	6,3	4,3	10,4	-9,2	2,2
Exportations de biens et de services (EBS) non facteurs	11,3	5,0	11,1	14,7	12,2	14,8
Importations de biens et de services (IBS) non facteurs	27,6	7,6	6,7	13,7	3,8	10,9
EBS/PIB (%) (aux prix courants du marché)	76,9	77,9	68,3	77,0	87,0	87,9
IBS/PIB (%) (aux prix courants du marché)	92,7	93,1	78,7	87,8	91,2	84,2
Taux de chômage (%)	2,9	2,4	2,9	2,9	2,2	2,0
Urbain (%)	4,6	4,7	4,6	4,3	3,6	3,2
Prix et taux d'intérêt	<i>(%)</i>					
Inflation (IPC, variation en %)	6,5	23,0	6,9	9,2	18,6	9,2
Taux des prêts et taux d'escompte	11,18	15,78	10,07	13,14	16,95	..
Taux de rémunération des dépôts d'épargne	7,49	12,73	7,91	11,19	13,99	..
Taux de change						
đ/\$EU (moyenne annuelle)	16 110,0	16 583,0	18 123,0	19 495,0	20 982,0	21 020,0
(Variation en %)	0,6	2,9	9,3	7,6	7,6	0,2
Taux de change effectif réel (variation en %)	..	18,6	-7,9	1,0	3,7	..
	<i>(% du PIB, sauf indication contraire)</i>					
Solde budgétaire	-2,5	-0,5	-7,2	-5,3	-2,5	..
Recettes, y compris les dons	28,7	28,9	27,3	27,8	27,8	..
Recettes fiscales	..	24,5	22,5	24,1	24,2	..
Dépenses	31,2	29,4	34,5	33,1	30,3	..

savoir 7% à 8% de croissance annuelle d'ici à 2020. Sans cela, la croissance du Viet Nam risque de décliner pour atteindre 4,5% à 5% par an et, si tel est le cas, d'ici à 2020, le PIB annuel du Viet Nam sera de 30% inférieur à ce qu'il serait si l'économie continuait à progresser à un rythme de 7% par an (McKinsey Global Institute, 2012; et FMI 2012).

¹⁸ Chan (2012).

¹⁹ Banque mondiale (2011); et FMI (2012).

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dettes totales du gouvernement central
Épargne et investissement						
Épargne nationale brute	33,3	27,8	31,6	34,9	29,3	..
Investissement brut	43,1	39,7	38,1	39,0	29,9	..
Écart entre l'épargne et l'investissement	-9,8	-11,9	-6,5	-4,1	-0,6	..
Secteur extérieur						
Balance des transactions courantes	-10,0	-12,1	-7,2	-4,2	0,2	6,5
Commerce de marchandises (net)	-14,7	-14,3	-8,3	-5,1	-0,4	7,0
Exportations de marchandises	68,4	70,0	62,4	71,1	80,2	81,6
Importations de marchandises	83,1	84,3	70,7	76,1	80,5	74,6
Balance des services	-1,3	-1,1	-2,6	-2,4	-2,6	-2,1
Compte d'opérations financières	25,4	13,8	7,4	6,1	5,4	5,9
Investissement direct	9,6	10,4	7,5	7,0	5,4	5,1
Balance des paiements	14,4	0,5	-9,7	-1,7	1,0	8,5
Termes de l'échange	83,9	84,1	88,4	92,6	98,3	..
Exportations de marchandises (% de variation en \$EU)	21,9	29,1	-8,9	26,5	34,2	18,2
Importations de marchandises (% de variation en \$EU)	38,5	27,9	-14,3	19,6	25,8	7,5
Exportations de services (% de variation en \$EU)	18,2	16,2	-17,7	29,4	16,5	10,4
Importations de services (% de variation en \$EU)	35,5	14,9	2,9	21,2	19,5	5,6
Réserves en devises (milliards de \$EU)	21,0	23,0	14,1	12,4	13,5	25,4
en mois d'importations de biens et services	..	4,3	1,8	3,0
Dettes extérieures totales	32,5	29,8	39,0	42,2	41,5	..
Obligations liées à la dette extérieure ^a	3,8	3,3	4,2	3,4	3,5	..

.. non disponible.

a en pourcentage des exportations de biens et services.

Source: Renseignements en ligne du FMI. Adresse consultée: <https://elibrary-data.imf.org/>; FMI (2012), *Vietnam 2012 Article IV Consultation*, IMF Country Report No. 12/165, juillet. Adresse consultée: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2012/cr12165.pdf>; renseignements en ligne de l'Office général de la statistique du Viet Nam. Adresse consultée: http://www.gso.gov.vn/default_en.aspx?tabid=491; et données fournies par les autorités.

Encadré 1.1 Relance économique et actions de stabilisation

En réponse aux facteurs endogènes et exogènes qui influent sur l'économie, les autorités interviennent depuis 2007 pour relancer et stabiliser l'économie.

En janvier 2009, le gouvernement a annoncé des mesures de relance d'un montant de 17 000 milliards de ₫ (1 milliard de dollars EU), comprenant une bonification d'intérêts de 4% pour les entreprises et les particuliers. En mai 2009, le gouvernement a officiellement annoncé un plan de relance complet de 145 600 milliards de ₫ (8 milliards de dollars EU ou 8,3% du PIB), incluant les mesures de janvier 2009, dans le but d'améliorer la croissance dans un contexte d'aggravation de la récession économique mondiale. Le plan de relance comprenait les mesures suivantes: appui au crédit par des taux d'intérêt faibles, y compris la bonification d'intérêts de 4% (qui est passée à 2% depuis janvier 2010) pour les entreprises et les particuliers, en théorie jusqu'au 31 décembre 2009 (17 000 milliards de ₫); report du règlement du capital avancé pour les travaux de construction en cours dû avant 2009 (3 400 milliards de ₫); avance de fonds pour la conduite de projets urgents susceptibles d'être achevés en 2009-2010 (37 200 milliards de ₫); transfert des dépenses d'investissement prévues de 2008 à 2009 (30 200 milliards de ₫); émission accrue d'obligations d'Etat (20 000 milliards de ₫); mise en œuvre d'une politique d'exonération fiscale (équivalant à 28 000 milliards de ₫); et autres dépenses d'incitation visant à empêcher la récession économique et à assurer la sécurité sociale (9 800 milliards de ₫). Ce plan de relance, jugé très vaste au regard des normes internationales, a notamment permis de dynamiser les exportations en aidant les exportateurs en général (par la réduction des taux de l'impôt sur les sociétés et les bonifications d'intérêts, par exemple) et en favorisant l'exportation de marchandises et services spécifiques (par la réduction des droits d'exportation, par exemple). La dépréciation du dong (section 1.4.1.1) a également amélioré la compétitivité des exportations.

Face aux pressions croissantes sur les prix et le taux de change observées à la fin de 2010, un plan de stabilisation a été adopté en février 2011. Les politiques macroéconomiques ont été considérablement durcies via la mise en œuvre de la Résolution n° 11, qui contenait un grand nombre d'objectifs de politique monétaire et budgétaire synergiques et cohérents, et par laquelle le gouvernement s'est engagé à adopter plusieurs mesures structurelles relatives à la réforme des entreprises publiques, l'amélioration de la réactivité aux signaux du marché et la protection des populations pauvres face aux instabilités macroéconomiques. Les taux d'intérêt directeurs ont été relevés, un plafond à l'expansion du crédit a été imposé et l'investissement du gouvernement et des entreprises publiques a été limité. D'après le FMI, ces politiques ont eu l'effet escompté, mais compte tenu du ralentissement économique plus important que prévu et de la brusque chute de l'inflation au début de 2012, la Banque d'État du Viet Nam a abaissé les taux d'intérêt directeurs et le gouvernement a commencé à encourager l'octroi de davantage de crédits bancaires aux secteurs stratégiques. Dans le même temps, des mesures ont été prises pour remédier à la vulnérabilité d'un certain nombre de petites banques, et une stratégie globale à moyen terme a été adoptée pour renforcer le secteur financier dans son ensemble. D'après la Banque mondiale, le retour de la stabilité macroéconomique a été coûteux, mais le fait de ne pas stabiliser l'économie aurait été beaucoup plus préjudiciable.

Source: FMI (2012), *Vietnam 2012 Article IV Consultation*, IMF Country Report No. 12/165, juillet. Adresse consultée: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2012/cr12165.pdf> [28 août 2012]; Banque mondiale (2011), *Taking Stock – An Update on Vietnam's Recent Economic Developments*, préparé pour la Réunion annuelle du Groupe consultatif pour le Viet Nam à Ha Tinh, 8-9 juin 2011. Adresse consultée: <http://siteresources.worldbank.org/INTVIETNAM/Resources/TakingStockEng.pdf> [30 août 2012]; Nguyen Manh Hung et Pham Sy An (2011), *Impacts of the global economic crisis on foreign trade in lower-income economies in the Greater Mekong Sub-region and policy responses: the case of Vietnam and its implications for Lao PDR and Cambodia*, collection Documents de travail du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales, n° 102, mai. Adresse consultée: <http://www.unescap.org/tid/artnet/pub/wp10211.pdf> [17 décembre 2012]; et Le, Thi Thuy Van (2009), *Vietnam's policy responses to the financial crisis*, note d'information de l'East Asian Institute n° 447, 14 avril. Adresse consultée: <http://www.eai.nus.edu.sg/BB447.pdf> [17 décembre 2012].

1.5. Depuis 2007, la structure sectorielle globale du PIB et de l'emploi du Viet Nam a assez peu évolué, les services demeurant le premier secteur de l'économie (37,2% en 2012) (tableau 1.2, section 4.6.1). Le poids de l'agriculture et des industries extractives (pétrole inclus) dans le PIB s'est accru tandis que la part du secteur manufacturier a progressivement reculé. La production de pétrole a augmenté de façon régulière jusqu'en 2004 avant de commencer à décliner lentement (section 4.4.2.2); elle devrait augmenter en raison de l'exploitation prévue de plusieurs champs de plus petite taille d'ici à 2015.²⁰ Dans la chaîne de valeur mondiale, les entreprises vietnamiennes semblent prendre en charge uniquement des étapes de production à valeur ajoutée relativement faible (section 4.5), tandis que les étapes les plus rentables (transformation des produits, renforcement de l'image de marque et commercialisation des produits) sont réalisées par des entreprises à participation étrangère.²¹

1.6. Malgré l'instabilité macroéconomique, le taux de chômage officiel demeure bas, mais il ne rend pas compte de la situation de l'emploi dans l'économie informelle, secteur qui rassemble apparemment près de 70% de la main-d'œuvre totale.²² Le niveau global officiel du chômage a diminué depuis 2008, en dépit d'une légère hausse en 2009 et 2010 (tableau 1.1).

1.7. Deux poussées d'inflation élevée, en 2008 (23%) et 2011 (18,6%)²³, qui semblent s'expliquer par des chocs extérieurs, ont été exacerbées par des politiques macroéconomiques laxistes.²⁴ Si la poussée de 2008 était liée à d'importantes entrées de capitaux insuffisamment stérilisées, qui faisaient suite à l'accession à l'OMC et reflétaient l'optimisme des investisseurs, la poussée de 2011 était liée à l'important plan de relance de 2009 (encadré 1.1). Elle s'expliquait

²⁰ Service d'information sur l'énergie des États-Unis (2012).

²¹ *VietNamNet Bridge* "Where are Vietnamese goods in the global value chain?", 3 janvier 2011. Adresse consultée: "<http://english.vietnamnet.vn/en/business/3357/where-are-vietnamese-goods-in-the-global-value-chain-.html>" [5 février 2013].

²² D'après les données du Ministère du travail, en 2011, les travailleurs de l'économie informelle représentaient 69,7% (60,4% en 2010) de l'emploi total; d'après ces données, ils étaient employés essentiellement dans les secteurs manufacturier (27,3%), commercial (27%) et des services (excepté les services commerciaux et les services de transport) (Centre national pour les prévisions et les informations concernant le marché du travail 2012, et renseignements en ligne de la Michigan State University, "Global insights – Vietnam: Economy". Adresse consultée: <https://globaledge.msu.edu/Countries/Vietnam/economy/>).

²³ Pendant quatre années consécutives, le Viet Nam a enregistré l'un des taux d'inflation les plus élevés d'Asie (VDR, 2012).

²⁴ FMI (2012); et Banque mondiale (2011).

par le prix élevé des produits de base, le report du retrait des mesures de relance et l'incapacité à relever les taux d'intérêt au moment opportun. La gestion macroéconomique saine et la baisse des prix des produits alimentaires sont les principaux facteurs de la diminution globale de l'inflation observée en 2012. Pour l'année 2013, les autorités visent un taux d'inflation de 6% à 6,5%.

Tableau 1.2 Principaux indicateurs économiques et sociaux, 2007-2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
PIB réel aux prix du marché (milliards de ₫, prix de 1994)	461 344,0	490 458,0	516 566,0	551 609,0	584 496,0	613 884,0
PIB réel aux prix du marché (milliards de \$EU, prix de 1994)	28,6	29,6	28,5	28,3	27,9	29,2
PIB courant aux prix du marché (milliards de ₫)	1 143 715,0	1 485 038,0	1 658 389,0	1 980 914,0	2 536 631,0	2 950 684,0
PIB courant aux prix du marché (milliards de \$EU)	71,0	89,6	91,5	101,6	120,9	140,4
PIB par habitant aux prix courants du marché (milliers de ₫)	13 580,3	17 446,7	19 278,0	22 786,8	28 877,9	33 237,6
PIB par habitant aux prix courants du marché (\$EU)	843,0	1 052,1	1 063,7	1 168,9	1 376,3	1 581,2
(Variation annuelle en %)						
PIB par activité économique en prix constants de 1994						
Agriculture, sylviculture et pêche	3,8	4,7	1,8	2,8	4,5	2,7
Agriculture	2,7	4,7	1,3	2,4	4,2	2,3
Sylviculture	1,4	1,9	3,5	3,9	5,2	5,8
Pêche	10,6	5,4	4,3	4,4	5,6	4,2
Industries extractives	-2,2	-3,8	7,6	-3,7	-0,1	3,5
Industries manufacturières	12,4	9,8	2,8	8,4	8,3	4,5
Distribution d'électricité, de gaz et d'eau	8,9	9,4	8,5	10,5	9,3	11,3
Construction	12,1	-0,4	11,4	10,1	-1,0	2,1
Services	8,9	7,4	6,6	7,5	7,0	6,4
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et motocycles	8,8	6,8	7,7	8,1	7,8	6,9
Transport et entreposage	11,4	11,9	8,5	8,7	7,1	6,8
Services d'hébergement et de restauration	12,8	8,7	2,3	8,7	7,4	7,0
Information et communication	10,6	10,5	7,2	8,2	6,9	6,0
Services financiers, bancaires et d'assurance	8,8	10,2	8,7	8,3	7,3	7,1
Immobilier	4,1	2,5	2,6	2,6	1,8	-1,2
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	5,6	4,1	4,3	4,5	3,9	2,9
Education et formation	8,8	8,0	6,6	6,9	7,2	7,4
Soins de santé et prévoyance	8,0	7,8	6,7	7,0	7,3	8,7
Administration publique et défense	8,1	6,5	7,3	7,5	7,1	7,3
Autres services	8,0	7,0	6,6	6,9	6,4	5,6
(%)						
Part des principaux secteurs dans le PIB, prix courants						
Agriculture, sylviculture et pêche	20,3	22,2	20,9	20,6	22,0	21,6
Agriculture	15,6	17,6	16,4	16,1	17,4	16,8
Sylviculture	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7
Pêche	4,0	3,9	3,7	3,7	3,9	4,2
Industries extractives	9,8	9,9	10,0	10,9	11,0	12,6
Industries manufacturières	21,1	20,2	20,0	19,6	19,3	18,4
Distribution d'électricité, de gaz et d'eau	4,1	3,8	4,2	4,2	4,1	4,1
Construction	7,0	6,4	6,6	7,0	6,4	6,1
Services	37,7	37,4	38,3	37,8	37,2	37,2
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et motocycles	13,4	14,0	14,5	14,3	14,3	14,4
Transport et entreposage	3,4	3,4	3,3	3,3	3,1	3,9
Services d'hébergement et de restauration	3,9	3,8	4,1	4,1	4,2	4,1
Information et communication	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,0
Services financiers, bancaires et d'assurance	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5
Immobilier	2,6	2,4	2,4	2,4	2,3	2,1
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	1,5	1,4	1,5	1,4	1,4	1,3
Education et formation	3,0	2,6	2,6	2,5	2,6	2,9
Soins de santé et prévoyance	1,4	1,3	1,3	1,2	1,1	1,1
Administration publique et défense	2,7	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Autres services	3,1	3,0	3,1	3,1	3,0	2,1

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Part des secteurs dans l'emploi total						
Agriculture, sylviculture et pêche	52,9	52,3	51,5	49,5	48,4	47,4
Industries extractives	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Industries manufacturières	12,5	12,9	13,5	13,5	13,8	13,8
Électricité, gaz et eau	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Construction	5,2	5,3	5,4	6,3	6,4	6,4
Services	27,7	28,0	28,0	29,1	30,0	31,1
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et motocycles	10,9	11,0	10,8	11,3	11,6	12,3
Services d'hébergement et de restauration	2,4	2,8	3,3	3,5	4,0	4,2
Transport et entreposage	3,0	3,1	3,0	2,9	2,8	2,9
Information et communication	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
Services financiers, bancaires et d'assurance	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6
Immobilier	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5
Services administratifs et services d'appui	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Gestion étatique et défense nationale; sécurité sociale obligatoire	3,7	3,6	3,3	3,2	3,1	3,1
Education et formation	3,3	3,2	3,3	3,4	3,4	3,4
Santé humaine	0,9	0,8	0,8	0,9	1,0	0,9
Autres services	1,9	1,8	1,6	1,9	2,0	1,9
Autres	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3

Source: Données fournies par les autorités.

1.3 Balance des paiements

1.8. Après le déficit commercial chronique de 2008, dû à la crise économique mondiale, le Viet Nam a sensiblement réduit le déficit du commerce des marchandises et le déficit courant, qu'il a transformés en excédents depuis 2011 (compte courant) et 2012 (balance commerciale). L'amélioration notable de la balance commerciale s'est traduite par un excédent du compte courant de plus de 9 milliards de dollars EU en 2012. Entre 2008 et 2012, la balance commerciale et le compte courant, en proportion du PIB, sont passés d'un déficit de 14,3% à un excédent de 7%, et d'un déficit de 12,1% à un excédent de 6,5%, respectivement (tableaux 1.1 et 1.3).²⁵

Tableau 1.3 Balance des paiements, 2007-2012

(Millions de \$EU)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Compte courant	-7 092	-10 823	-6 608	-4 276	233	9 061
Balance des biens et services	-11 332	-13 733	-10 028	-7 597	-3 618	6 964
Balance commerciale	-10 438	-12 783	-7 607	-5 136	-450	9 884
Exportations	48 561	62 685	57 096	72 237	96 906	114 573
Importations	58 999	75 468	64 703	77 373	97 356	104 689
Balance des services	-894	-950	-2 421	-2 461	-3 168	-2 920
Recettes	6 030	7 006	5 766	7 460	8 692	9 600
Transports	1 879	2 356	2 062	2 306	2 227	..
Voyages	3 750	3 930	3 050	4 450	5 710	..
Autres	401	720	654	704	755	..
Paiements	6 924	7 956	8 187	9 921	11 860	12 520
Transports	4 079	4 974	5 508	6 596	8 226	..
Voyages	1 220	1 300	1 100	1 470	1 710	..
Autres	1 625	1 682	1 579	1 855	1 924	..
Balance des revenus	-2 190	-4 401	-3 028	-4 564	-4 834	-6 115
Crédit	1 166	1 357	753	456	395	295
Débit	3 356	5 758	3 781	5 020	5 229	6 410
Transferts courants	6 430	7 311	6 448	7 885	8 685	8 212
Transferts privés	6 180	6 804	6 018	7 569	8 326	7 912
Transferts officiels	250	507	430	316	359	300
Compte financier	18 011	12 341	6 755	6 201	6 490	8 330
Investissement direct	6 797	9 279	6 900	7 100	6 569	7 168
Investissement direct du Viet Nam à l'étranger	-184	-300	-700	-900	-950	-1 200

²⁵ Banque mondiale (2011).

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Investissement étranger direct au Viet Nam	6 981	9 579	7 600	8 000	7 519	8 368
Prêts à moyen et à long terme	79	1 971	256	1 043	1 615	1 306
Décaissements	1 404	11 414	5 588	8 386	14 568	16 011
Amortissements prévus	-1 325	-9 443	-5 332	-7 343	-12 953	-14 705
Prêts à court terme	2 269	992	4 473	2 751	3 285	3 908
Décaissements	3 640	2 441	6 140	4 671	5 706	7 410
Amortissements prévus	-1 371	-1 449	-1 667	-1 920	-2 421	-3 502
Investissements de portefeuille	6 243	-578	-71	2 370	1 460	1 990
Actifs	-199	-13	349	-103
Passifs	128	2 383	1 111	1 887
Monnaie fiduciaire et dépôts	2 623	677	-4 857	-7 063	-6 439	-6 042
Banques	..	677	-160	-503	445	107
Autres secteurs	..	0	-4 697	-6 560	-6 884	-6 149
Erreurs et omissions (net)	-720	-1 045	-9 022	-3 690	-5 574	-5 524
Balance globale	10 199	473	-8 875	-1 765	1 149	11 867

.. non disponible.

Source: Données fournies par les autorités.

1.9. D'après les mesures standard de l'adéquation des réserves utilisées par le FMI, les réserves internationales du Viet Nam restent faibles.²⁶ Ses réserves en devises ont substantiellement diminué entre 2008 (une année record) et 2011 (tableau 1.1), en raison de l'incidence de la crise économique mondiale, même si les réserves étaient plus élevées qu'en 2010 du fait des acquisitions d'actifs en dong réalisées par les investisseurs nationaux et étrangers. En 2012, les réserves en devises ont considérablement augmenté en raison des mesures de politique monétaire prises pour stabiliser l'économie (section 1.4.1.1), et elles avaient encore progressé en février 2013.

1.10. L'endettement extérieur du Viet Nam, qui a toujours été faible, a augmenté entre 2008 et 2011, passant de 29,8% du PIB à 41,5% (tableau 1.1), en raison d'une demande accrue de développement de capitaux liée à l'industrialisation et à la modernisation du pays au cours des dernières années.²⁷ Le ratio service de la dette/exportations du Viet Nam s'est quelque peu détérioré en 2009 (tableau 1.1). En revanche, le FMI estime que la couverture de la dette extérieure à court terme, bien supérieure à 100%, est appropriée. La dette extérieure publique et garantie par les pouvoirs publics est en majeure partie assortie de conditions de faveur, avec de longues échéances et une structure monétaire assez diversifiée. Les entrées importantes d'investissement étranger direct ont été une importante source de financement, non créatrice d'endettement.²⁸

1.4 Évolution des principales politiques

1.4.1 Politiques macroéconomiques

1.4.1.1 Politiques monétaire et de change

1.11. D'après les autorités, la politique monétaire est fondée sur un équilibre entre le contrôle de l'inflation et le soutien d'une croissance économique durable. Depuis 2011, le contrôle de l'inflation et la stabilisation de la macroéconomie sont devenus prioritaires; jusqu'alors le gouvernement avait favorisé la croissance économique rapide, ce qui avait provoqué les poussées d'inflation élevée de 2008 et 2011 (section 1.2).²⁹ Malgré le resserrement de la politique monétaire en 2011 (encadré 1.1), qui s'est traduit par un relèvement des taux d'intérêt directeurs, un plafond à l'expansion du crédit a été imposé (section 4.6.4.1) et l'investissement du gouvernement et des entreprises publiques a été limité. La Banque d'État du Viet Nam a répondu aux pressions incitant à soutenir la croissance économique en abaissant à cinq reprises les taux d'intérêt de 5% cumulatifs en 2012, malgré le risque d'une autre poussée inflationniste. D'après le FMI, la baisse des taux d'intérêt et une relance budgétaire limitée devaient atténuer les conséquences négatives du fléchissement de la demande intérieure et du ralentissement prévu en Europe et en Asie.

²⁶ FMI (2012).

²⁷ D'après les estimations du FMI, ces indicateurs étaient de 32,4% en 2008 et de 40,9% en 2011.

²⁸ FMI (2012).

²⁹ EIU (2012c); et FMI (2012).

1.12. D'après le FMI, le système de change du Viet Nam est caractérisé par un ancrage souple au dollar EU. Son régime des changes est considéré comme stabilisé et le régime de droit est flottant, sous gestion.³⁰ Le dong (₫) a subi des pressions permanentes à la baisse à cause d'un déséquilibre commercial persistant. Le 11 février 2011, la Banque d'État du Viet Nam a annoncé une dévaluation de 9,3% du taux de change interbancaire moyen (ou de 8,5% du taux de change nominal) du dong – la septième dévaluation et de loin la plus importante en près de trois ans – et elle a restreint la marge de fluctuation, la faisant passer de $\pm 3\%$ à $\pm 1\%$. La Banque d'État du Viet Nam a indiqué que le taux officiel serait fixé de façon plus souple pour s'aligner sur les taux du marché.³¹ En 2011, le taux de change nominal du dong a été dévalué globalement de 10,2% (taux de change annuel, tableau 1.1), soit 1,1 point de pourcentage de plus qu'en 2010, tandis que le taux de change effectif réel s'est apprécié de 3,7% (2011), en grande partie à cause de l'inflation élevée. À la suite de la dévaluation de février 2011 et du resserrement consécutif de la politique monétaire, le taux de change s'est progressivement stabilisé, le marché parallèle a quasiment disparu³², la "dollarisation" a reculé, la confiance à l'égard du dong s'est durablement améliorée et, pour la première fois en trois ans, le dong s'est échangé sur le marché interbancaire dans les limites autorisées.³³ Le FMI estime que le dong est largement conforme aux principes fondamentaux. Le système de change du Viet Nam n'applique pas de restrictions aux paiements et transferts réalisés pour des transactions internationales courantes, à l'exception des restrictions de change imposées pour des raisons de sécurité.

1.4.1.2 Politiques budgétaires

1.13. Après avoir atteint un niveau record de 7,2% du PIB en 2009, traduisant l'incidence du plan de relance (encadré 1.1), le déficit budgétaire avait, en 2011, progressivement retrouvé son niveau de 2007, à savoir 2,5% du PIB (tableau 1.1), en grande partie grâce à un recouvrement de recettes excédant les prévisions et à une réduction importante des dépenses d'investissement public, à la fois sur le budget et de la part des entreprises publiques.³⁴ D'après les données fournies par le gouvernement, entre 2008 et 2012, les objectifs fixés en termes de déficit budgétaire ont presque tous été atteints (excepté en 2009). En 2012, le budget de l'État comportait six priorités: discipline budgétaire; augmentation de la part relative des dépenses sociales et amélioration de l'efficacité des investissements publics; "actionnarisation" et surveillance des entreprises publiques (section 1.4.2.2); responsabilisation des unités de fourniture de services décentralisées; diminution de la volatilité des prix; et amélioration de l'efficacité de l'administration publique. Le recouvrement de l'impôt est un défi: les impôts impayés atteignaient en effet 6,8% du recouvrement total de l'impôt pendant les neuf premiers mois de 2012, et plus de 13% de ces impayés étaient imputables aux entreprises publiques, soit bien moins que leur contribution au PIB (section 1.4.2.2).³⁵ Malgré la poursuite de dépenses élevées dans l'infrastructure et les programmes d'aide sociale, le déficit budgétaire devrait rester dans les limites fixées sur la période 2013-2016, grâce à la forte croissance prévue du PIB nominal et aux cours mondiaux élevés du pétrole brut, qui fournissent des recettes importantes sous forme de

³⁰ Conformément au Décret n° 160/2006/ND-CP du 28 décembre 2006, le mécanisme de taux de change flottant du Viet Nam est administré par la Banque d'État du Viet Nam sur la base de paniers de monnaies des pays entretenant des relations commerciales, d'emprunt, de paiement de dettes et d'investissement avec le Viet Nam, conformément à des objectifs macroéconomiques spécifiques à chaque période (article 39) (FMI 2012; et FMI 2011, tableau II.9 de l'appendice).

³¹ Les autorités ont indiqué qu'au cours de la période 2007-2010 la volatilité du taux de change ₫/\$EU était complexe, principalement à cause du transfert de liquidités d'investissement indirect au Viet Nam et de l'impact de la crise économique mondiale. Depuis 2007, la Banque d'État du Viet Nam a ajusté le taux de change à 12 reprises (10 fois à la hausse, 2 fois à la baisse).

³² Le gouvernement a tenté de fermer le marché parallèle des devises pour la dernière fois en 2008, lorsque l'inflation a atteint 28% et que l'économie était en surchauffe du fait des entrées de capitaux spéculatifs, mais le commerce a repris peu après. En 2011, l'achat de dollars EU était autorisé uniquement à des fins spécifiques comme le paiement d'importations et l'envoi de fonds à l'étranger, de sorte que beaucoup se sont tournés vers le marché parallèle, sur lequel le dong était souvent échangé bien en deçà du taux de change officiel. (*Financial Times*, "Crackdown fears chill Vietnam's dollar black market", 8 mars 2011. Adresse consultée: <http://www.ft.com/cms/s/0/ee427a5e-4957-11e0-b051-00144feab49a.html> [20 février 2013]; et Banque mondiale 2011).

³³ Banque mondiale (2011).

³⁴ FMI (2012).

³⁵ *Việt Nam News*, "Tax collection below target makes balancing the budget a challenge", 12 octobre 2012. Adresse consultée: "<http://en.vietnamplus.vn/Home/Tax-collection-below-target-challenges-budget-balance/201210/29160.vnplus>" [30 janvier 2013].

taxes et de redevances.³⁶ La stratégie financière décennale du Viet Nam jusqu'en 2020 prévoit une diminution globale des recettes découlant des taxes et impositions, lesquelles devraient passer de 22%-23% du PIB en moyenne sur la période 2011-2015 à 21%-22% du PIB sur la période 2016-2020. Cette baisse devrait résulter d'une chute des recettes fiscales liées au pétrole et au commerce, à mesure que de grands champs pétroliers offshore parviennent à maturité, que les droits de douane sont abaissés au titre des engagements pris à l'OMC, des accords commerciaux régionaux et bilatéraux (sections 2.3.2, 2.3.3 et 3.2.2), et que les réductions tarifaires visent, entre autres, à uniformiser davantage le tarif douanier pour des groupes de produits similaires. Les recettes intérieures (excepté les recettes tirées du pétrole brut) devraient représenter plus de 70% des recettes budgétaires totales de l'État d'ici à 2015 et plus de 80% d'ici à 2020.³⁷ Pour compenser partiellement cette perte de recettes, le plan prévoit une hausse substantielle des recettes découlant des taxes commerciales (impôt sur les sociétés, redevances et taxe sur la valeur ajoutée) et, dans une moindre mesure, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (section 1.4.2.1).³⁸

1.4.2 Politiques structurelles

1.14. Début 2012, le Viet Nam a annoncé un vaste programme de réforme économique fondé sur trois piliers, proposant la restructuration de l'investissement public, des entreprises publiques et du secteur bancaire (sections 3.4.8 et 4.6.4.1).³⁹ Dans le contexte mondial d'une incertitude économique persistante, le but est de suivre la voie d'une croissance plus forte et, dans le même temps, d'éviter les déséquilibres macroéconomiques récurrents tels que ceux qui ont été observés depuis 2006/07.⁴⁰

1.4.2.1 Réforme fiscale

1.15. Plusieurs réformes fiscales ont été entreprises afin d'atteindre les objectifs suivants: établir un régime fiscal synchrone, cohérent, équitable et efficace, adapté aux institutions d'une "économie de marché tournée vers le socialisme"; mettre en place des incitations raisonnables pour encourager la production nationale et permettre une gestion macroéconomique performante; et assurer la gestion cohérente et transparente des taxes, redevances et impositions ainsi que des procédures simples d'administration fiscale, conformément à la pratique internationale. De nouvelles lois en matière d'imposition ont été introduites en 2009, y compris la Loi relative à l'impôt sur les bénéfices des sociétés et la Loi sur la taxe sur la valeur ajoutée, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, ainsi que la Loi relative à la taxe spéciale sur les ventes, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2009, à l'exception des dispositions relatives aux spiritueux et à la bière, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Le régime de l'impôt sur le revenu de 2009 impose de façon identique les bénéfices des entreprises vietnamiennes et étrangères (25%), même s'il subsiste certains taux préférentiels sous la forme d'incitations fiscales; il a également élargi considérablement l'assiette fiscale (sections 3.2.6 et 3.4.1).⁴¹ Une loi modifiée sur l'imposition du

³⁶ EIU (2012c).

³⁷ Décision du Premier Ministre n° 450/2012/QĐ-TTg, 18 avril 2012.

³⁸ FMI (2012).

³⁹ Renseignements en ligne de la Central Intelligence Agency, "The World Factbook". Adresse consultée: <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/vn.html> [23 janvier 2013]; et renseignements en ligne de la Michigan State University, "Global insights – Vietnam: Economy". Adresse consultée: <https://globaledeq.msu.edu/Countries/Vietnam/economy>.

⁴⁰ Banque mondiale (2011).

⁴¹ Entre 1999 et 2009, le taux de l'impôt sur les sociétés a été abaissé trois fois: 32% pour les entreprises nationales et 25% pour les entreprises à participation étrangère en 1999 (Loi de 1997 relative à l'impôt sur les bénéfices des sociétés); 28% pour les entreprises nationales et les entreprises à participation étrangère en 2004 (Loi de 2003 relative à l'impôt sur les bénéfices des sociétés); et 25% depuis 2009. Ce taux est appliqué de façon uniforme, que les entreprises relèvent du secteur public ou privé. Les incitations fiscales sont offertes aux entreprises nouvellement constituées, pour des projets d'investissement dans les zones géographiques aux conditions socioéconomiques difficiles ou extrêmement difficiles, les zones économiques, les zones de haute technologie; pour les projets d'investissement menés dans les domaines de la haute technologie, de la recherche scientifique, et du développement des technologies; pour les investissements dans le développement d'infrastructures publiques particulièrement importantes, la production de logiciels; aux entreprises opérant dans les domaines de l'éducation, la santé, la culture, les sports et l'environnement, qui remplissent les critères de socialisation prévus dans les règlements du Premier Ministre; aux fonds de crédit populaires, aux organismes de microfinance et aux coopératives de services agricoles. Les incitations liées à l'impôt sur les sociétés pour le développement des investissements, élément majeur de réduction des coûts,

revenu des personnes physiques, publiée en 2007, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. La taxe pour la protection de l'environnement et la taxe sur l'utilisation des terres non agricoles de 2010, qui comprennent des réductions et exonérations fiscales notamment pour les incitations à l'investissement foncier, sont entrées en vigueur en janvier 2012 (section 3.2.6). Par ailleurs, en février 2012, une exonération des droits d'exportation a été introduite pour les matériaux de construction amenés du marché national aux zones franches (section 3.4.5) pour la construction, la réparation et la maintenance des infrastructures techniques et sociales communes dans ces zones.⁴² Les droits d'importation sur le gaz et l'énergie ont été ajustés en fonction de la variation des prix mondiaux des carburants (section 4.4.2.2). En 2012, les taxes commerciales représentaient 2,5% du PIB (3,4% en 2007) et 10,1% des recettes fiscales totales (12% en 2007).⁴³ En dépit de son objectif annoncé de réduction des incitations fiscales (section 3.4.1), le gouvernement a maintenu certaines exonérations fiscales temporaires, y compris la prorogation du délai de déclaration et la réduction de l'impôt sur les sociétés, la prorogation du délai de paiement de la TVA, ainsi qu'une prorogation et une réduction similaires pour les redevances sur les loyers des terrains et sur l'utilisation des terres en 2011 et 2012. En 2013, d'autres incitations fiscales destinées aux entreprises ont été adoptées.⁴⁴ Les recettes fiscales sacrifiées étaient estimées à 5 400 milliards de dong en 2012.

1.16. Pour compenser la perte de recettes fiscales prévue dans le cadre de la stratégie financière décennale (budget) (section 1.4.1.2), le gouvernement a proposé un plan de réforme fiscale en cinq étapes visant à limiter les incitations fiscales pour réorienter la distribution des ressources, et pour encourager et attirer l'investissement axé sur le développement des zones affectées par des conditions économiques extrêmement difficiles et sur quelques secteurs importants définis dans sa politique de développement global (section 3.4.1). Cependant, d'après le FMI, certaines modifications de ce plan, comme l'abaissement du taux d'imposition des bénéficiaires des sociétés de 25% à 22%, ou l'élimination du taux maximum d'imposition du revenu des personnes physiques et le relèvement de son seuil, qui semble déjà élevé au regard des normes internationales, menacent de nuire aux recettes fiscales nationales.⁴⁵ Trois mesures importantes de réforme de la politique fiscale sont apparemment envisagées pour 2013 et 2014: une révision de la Loi de 2008 sur la TVA (probablement en 2013), une révision de la Loi de 2008 relative à l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés (probablement en 2013), et des travaux préparatoires visant à moderniser la Loi de 2005 sur les droits d'exportation et d'importation, dont la mise en œuvre est prévue pour 2015.

1.4.2.2 Privatisation

1.17. Vingt-sept ans après le lancement du *Doi Moi*, la propriété d'État reste une caractéristique importante du système de capitalisme d'État vietnamien. Quelques entreprises publiques, qui profitent apparemment d'un manque de surveillance et de transparence, ont développé leurs activités dans des domaines allant au-delà de leur domaine de compétence principal (sections 3.4.8, 4.4.1, 4.4.2, 4.6.4, 4.6.5 et 4.6.6).⁴⁶ Le secteur public demeure relativement important puisqu'il représentait 33% du PIB en 2011 (35,9% en 2007) (tableau 1.5). Si ce secteur perd de son importance, la tendance à l'actionnarisation⁴⁷, au désinvestissement, aux fusions, aux acquisitions et à la liquidation, s'est inversée en 2009 lorsque 128 nouvelles entreprises appartenant entièrement à l'État ont été ajoutées, et ce modèle a subsisté en 2010 et 2011.⁴⁸ En

associé aux économies d'échelle et à l'augmentation de la PTF, ont été supprimées (section 4.5.2) (EIU, 2012b).

⁴² Circulaire du Ministère des finances n° 11/2012/TT-BTC, 2 avril 2012.

⁴³ Statistiques financières de l'État et estimations du FMI, aucune série de données complète n'ayant été fournie par les autorités.

⁴⁴ Résolution gouvernementale n° 13/NQ-CP, 10 mai 2012; Résolution de l'Assemblée nationale n° 29/2012/QH13, 21 juin 2012; Résolution n° 02/NQ-CP, 7 janvier 2013; et Banque mondiale (2011).

⁴⁵ FMI (2012).

⁴⁶ Les autorités indiquent que les entreprises publiques ont le droit d'exercer des activités de façon autonome, comme toutes les autres entreprises, et que le fait de développer des opérations commerciales dans des secteurs hors de leur domaine de compétence principal n'enfreint aucune loi (VDR, 2012; et FMI, 2012).

⁴⁷ En juillet 2012, environ 5 900 entreprises publiques avaient été restructurées; 68% d'entre elles ont été privatisées, les autres sont devenues des sociétés à responsabilité limitée.

⁴⁸ D'après le rapport du Comité directeur pour la rénovation et le développement des entreprises, la plupart de ces nouvelles entreprises publiques étaient auparavant des unités de service public, des entreprises ayant un système de comptabilité dépendant ou des bureaux de gestion de projets. Parmi ces entreprises, 72 sont supervisées par des ministères et localités et ont pour activité principale la fourniture de services

2012, on estimait que le Viet Nam comptait 1 309 entreprises appartenant entièrement à l'État, gérées par 101 organismes d'État. D'après le rapport du Comité directeur pour la rénovation et le développement des entreprises, le bénéfice total avant impôt des sociétés et des groupes d'État s'élevait à 127 500 milliards de dong en 2012 (soit une baisse de 5% par rapport à 2011); la contribution totale au budget s'élevait à 294 000 milliards de dong (soit une baisse de 12% par rapport à 2011), et les pertes s'élevaient à 2 200 milliards de dong (pertes cumulées dans les bilans financiers, totalisant 17 700 milliards de dong).⁴⁹ Les entreprises publiques semblent largement tournées vers le marché intérieur et ne sont pas très exportatrices, peut-être notamment à cause du manque de compétitivité au niveau international lié à leur inefficacité relative et à leur position dominante dans plusieurs activités (tableau 1.5, section 3.4.8). La réforme des entreprises publiques semble prévoir à la fois une rénovation et une protection. La restructuration des entreprises publiques bénéficie d'un fort soutien populaire et constitue une priorité du Plan de développement socioéconomique 2011-2015. Le Plan directeur 2012 de restructuration des entreprises publiques sur la période 2011-2015 définit des objectifs, des responsabilités, des solutions et des mesures de mise en œuvre axés sur les principaux domaines de compétence, les stratégies de développement, les dispositifs de réorganisation de la production, la restructuration des filiales, le financement et la réforme du gouvernement d'entreprise, ainsi que la technologie.⁵⁰ D'après un plan de classification et de restructuration établi en 2011, les 1 309 entreprises publiques détenues entièrement par l'État doivent: continuer d'appartenir à l'État (692 entreprises); être corporatisées, l'État détenant une part majoritaire (573 entreprises); être dissoutes (13 entreprises); ou être transformées en sociétés à responsabilité limitée (31 entreprises).⁵¹ Le Premier Ministre a approuvé les plans globaux de restructuration des entreprises publiques sous la supervision des ministères, des secteurs et localités, des groupes économiques, et de 91 sociétés pour 2011-2015. Les sociétés tenteront de retirer leurs capitaux des activités qui ne relèvent pas de leur domaine de compétence principal.⁵² D'après le FMI, la réforme des entreprises publiques est essentielle pour réduire les risques menaçant l'économie et augmenter la productivité, et elle présente une importance majeure pour les prévisions de croissance à plus long terme. La Banque mondiale et d'autres donateurs exhortent le Viet Nam à faire progresser la réorganisation et la restructuration des entreprises publiques ainsi qu'à améliorer le gouvernement d'entreprise (section 1.4.2.4).⁵³

1.4.2.3 Politique de la concurrence

1.18. Les distorsions de la concurrence peuvent être la conséquence de politiques d'intervention du gouvernement et de politiques laxistes vis-à-vis des pratiques anticoncurrentielles des grands groupes commerciaux, y compris celles des entreprises publiques. Le défi du Viet Nam consiste à instaurer un environnement favorable au niveau de chaque industrie et secteur en améliorant la concurrence intérieure (section 3.4.9), et à accroître son exposition à la concurrence étrangère afin de favoriser une croissance davantage tirée par la productivité.⁵⁴ La Loi de 2004 sur la concurrence vise à créer un environnement de la concurrence équitable et non discriminatoire ainsi qu'à protéger et à encourager la concurrence loyale. Depuis 2008, quelques évolutions réglementaires liées à la concurrence ont été observées dans les domaines des services de télécommunication (propriété, pratiques concurrentielles déloyales), de la liberté de vente (concession, par exemple) et du contrôle des prix (enregistrement de 17 prix et services, tarification de l'électricité) (sections 3.4.9, 4.6.5.1 et 4.6.7).⁵⁵ Depuis l'accession à l'OMC, une ouverture progressive aux fournisseurs de services étrangers a commencé et l'on observe une restriction des subventions ayant des effets de distorsion de l'accès aux marchés et de la concurrence (section 3.4.1).⁵⁶ Toutefois, dans certains secteurs (électricité, aviation et

publics, et 56 sont des filiales de groupes économiques, de société ou d'entreprises publiques fonctionnant sur le modèle d'une société de holding.

⁴⁹ VietnamNet, "When SOEs are governed by 101 agencies", 11 juillet 2012. Adresse consultée: <http://english.vietnamnet.vn/fms/special-reports/53660/when-soes-are-governed-by-101-agencies.html>; et "State-owned groups report losses of nearly \$62 billion to the PM", 16 janvier 2013 [30 janvier 2013].

⁵⁰ Décision du Premier Ministre n° 929/QD-TTg, 17 juillet 2012; et Banque mondiale (2011).

⁵¹ Décision du Premier Ministre n° 14/2011/QD-TTg, 3 avril 2011, et Décision du Premier Ministre n° 929/QD-TTg, 17 juillet 2012.

⁵² *Viet Nam News*, "State-owned groups submit restructuring plans", 8 octobre 2012. Adresse consultée: "<http://vietnamnews.vn/Domestic-Press-Highlights/231090/tan-rai-bauxite-plant-set-to-open-next-month.html>" [30 janvier 2013].

⁵³ FMI (2012).

⁵⁴ McKinsey Global Institute (2012).

⁵⁵ Service commercial des États-Unis (2011); et EIU (2012a).

⁵⁶ EIU (2012a).

télécommunications), les entreprises publiques détiennent un monopole *de facto*, puisqu'elles contrôlent au moins 80% du marché (sections 4.4.2.1, 4.6.5.1 et 4.6.6.2). Dans d'autres secteurs lourdement réglementés, il existe généralement une participation étrangère et du secteur privé, mais ces secteurs sont dominés par des oligopoles publics, avec plusieurs grandes entreprises possédant chacune une part de marché allant de 10% à 40%, par exemple.⁵⁷ Les autorités restent préoccupées par les pertes d'emplois et faillites potentielles qui pourraient résulter d'une liberté totale donnée aux forces du marché dans les secteurs sensibles dominés par les entreprises publiques.

1.4.2.4 Gouvernement d'entreprise et lutte contre la corruption

1.19. Au Viet Nam, le gouvernement d'entreprise semble peu développé et présente un potentiel d'amélioration.⁵⁸ Des règlements ont été publiés en 2007 sur la base des Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE. En 2011, les lignes directrices en matière de gouvernement d'entreprise étaient en cours d'actualisation en vue de la mise en œuvre des "meilleures pratiques internationales de gestion d'entreprise adaptées à la situation du Viet Nam pour garantir un développement stable du marché boursier et une économie transparente". L'amélioration du gouvernement d'entreprise, y compris la transparence, permet généralement de réduire le coût du capital.

1.20. Le manque de transparence, et donc le manque de responsabilité à l'égard du public, laisse une place au pouvoir discrétionnaire de l'administration et, par conséquent, à la corruption. Le Viet Nam a montré sa détermination à prévenir et à combattre la corruption, qui peut avoir une incidence négative sur la croissance.⁵⁹ La lutte contre la corruption a fait évoluer les préoccupations politiques, à l'heure où les normes sociales changeantes et la colère populaire grandissante vis-à-vis de la corruption et de l'injustice perçue du système semblent inciter au changement de façon de plus en plus pressante.⁶⁰ Le cadre juridique mis en place par le Viet Nam pour maîtriser la corruption est à présent bien développé et considéré comme le plus complet en Asie. Il a été encore renforcé en 2013.⁶¹ Le Viet Nam a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption en août 2009.⁶² Néanmoins, sa mise en œuvre limitée et l'absence d'organismes anticorruption indépendants continuent d'entraver la lutte contre la corruption et celle-ci semble encore omniprésente et systémique. Le Viet Nam occupe donc une place relativement mauvaise dans les classements internationaux.⁶³

⁵⁷ Ces secteurs incluent le ciment, la raffinerie et la vente de sucre, les minéraux, les banques et le pétrole (sections 4.4.1, 4.4.2.2 et 4.6.4.1). Dans ces secteurs, les prix sont généralement élevés et les entreprises ne semblent ni efficaces ni concurrentielles (EIU, 2012a).

⁵⁸ Le bilan du gouvernement d'entreprise pour 2011 conclut notamment que les évolutions observées au Viet Nam continuent d'être liées aux évolutions réglementaires et législatives. Les sociétés cotées en bourse présentent des résultats peu satisfaisants en ce qui concerne les responsabilités du conseil d'administration, la divulgation de renseignements et la transparence. Il a été observé que les renseignements financiers étaient souvent incomplets, présentés tardivement et peu fiables. Les actionnaires n'exercent pas pleinement les droits qui leur sont conférés par les lois et règlements (Société financière internationale et Forum mondial sur le gouvernement d'entreprise, en collaboration avec la Commission des valeurs mobilières du Viet Nam, 2011).

⁵⁹ La corruption entraîne notamment une baisse de l'investissement, un ralentissement de la croissance économique par différends biais; elle affecte aussi l'efficacité des flux d'aide et provoque une perte de recettes fiscales (Mauro, 1997).

⁶⁰ Renseignements en ligne du Global Integrity Report "Vietnam Highlights 2011". Adresse consultée: <http://www.globalintegrity.org/report/Vietnam/2011> [4 décembre 2012].

⁶¹ Par exemple, la loi modifiant et complétant un certain nombre d'articles de la Loi de 2005 sur la lutte contre la corruption est entrée en vigueur le 1^{er} février 2013. Elle contient des dispositions plus strictes en ce qui concerne la prévention de la corruption et la lutte contre la corruption, et la création de comités directeurs indépendants de lutte contre la corruption aux niveaux central et local est une étape importante dans ce domaine.

⁶² Le Viet Nam a cependant annoncé qu'il n'appliquerait pas le point 2 de l'article 66 de la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui donne aux membres le droit de soumettre des différends concernant l'interprétation ou l'application de la Convention à un tribunal international d'arbitrage. Le Viet Nam a aussi décidé de ne pas adhérer à certaines mesures optionnelles de la Convention, ces dernières n'étant pas encore couvertes par la législation nationale. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la lutte contre la corruption au Viet Nam, voir le Business Anti-Corruption Portal, "Vietnam Country Profile". Adresse consultée: <http://www.business-anti-corruption.com/country-profiles/east-asia-the-pacific/vietnam/snapshot/>.

⁶³ En 2012, le Viet Nam occupait la 123^{ème} place (sur 174 pays) selon l'*Indice de perception de la corruption 2011*. Ce résultat correspond à une chute importante par rapport à la 112^{ème} place (sur 182 pays) qu'il occupait en 2011. Cependant, les autorités ont indiqué que cette modification du classement ne pouvait

1.4.2.5 Politique du marché du travail

1.21. Les efforts récemment déployés par le Viet Nam pour libéraliser le marché du travail ont inclus l'allègement des restrictions appliquées à la mobilité des personnes sous-employées des zones rurales ayant trouvé un nouvel emploi dans des zones urbaines et périurbaines, ainsi que des modifications successives du Code du travail qui ont, entre autres choses, régularisé les pratiques d'embauche.⁶⁴ En mars 2008, le Viet Nam a supprimé le plafond fixé pour le nombre de travailleurs étrangers que peuvent embaucher les entreprises à participation étrangère, et a mis en place des procédures permettant d'obtenir des permis de travail pour ces employés.⁶⁵ Pour éviter les conflits sociaux, le gouvernement a augmenté le salaire minimum chaque année depuis 2008. En 2011, année au cours de laquelle l'inflation élevée a conduit à une baisse effective des salaires, certaines entreprises ont dû relever les salaires à quatre reprises pour apaiser les travailleurs et éviter les grèves, et le gouvernement a décidé d'une augmentation du salaire minimum allant jusqu'à 49% dans des domaines industriels clés, ce qui porte ce dernier à 2 millions de dong (95 dollars EU).⁶⁶ Depuis octobre 2011, le Viet Nam a éliminé les différences de salaire minimum fondées sur la région qui existaient entre les employés des entreprises nationales et ceux des entreprises à participation étrangère, car ces derniers touchaient par le passé un salaire plus élevé.⁶⁷ Le Code du travail 2012, qui est entré en vigueur en mai 2013, porte notamment sur le temps de travail, les heures supplémentaires, les sociétés de travail temporaire et les cessations d'activités visant à éviter les pertes pendant une grève, et il introduit de nouvelles dispositions régissant les services d'externalisation de la main-d'œuvre, les conventions collectives professionnelles et l'emploi des employés de maison. Apparemment, il existe dans le secteur privé des préoccupations concernant certains éléments du Code 2012 (heures supplémentaires, temps de travail, période d'essai, par exemple) susceptibles d'affecter directement ou indirectement les coûts de main-d'œuvre, et donc la compétitivité du Viet Nam.⁶⁸

1.5 Composition et structure des échanges

1.22. L'ouverture de l'économie vietnamienne est telle que, depuis 2007, la dépendance du pays vis-à-vis du commerce extérieur est élevée et caractérisée par une tendance à la hausse des exportations et une baisse des importations, en fonction des contraintes endogènes et exogènes de l'économie.⁶⁹ Les ratios des exportations et importations de biens et services par rapport au PIB étaient de 88% et 83,5% en 2012, contre 76,9% et 92,7% en 2007 (tableau 1.1). Le commerce des services reste une composante mineure du commerce extérieur du Viet Nam (tableaux 1.1 et 1.3, section 4.6.1).

pas être utilisée pour comparer les résultats d'une année sur l'autre. En outre, en 2011, les indicateurs de résultats de Global Integrity pour le Viet Nam étaient considérés comme très mauvais (note globale de 44%). (Rapports en ligne de Transparency International. Adresses consultées: <http://cpi.transparency.org/cpi2011/results/> et <http://www.transparency.org/cpi2012/results> [24 janvier 2013]; renseignements en ligne du Global Integrity Report "Vietnam Highlights 2011". Adresse consultée: <http://www.globalintegrity.org/report/Vietnam/2011> [4 décembre 2012]; et Service commercial des États-Unis, 2011).

⁶⁴ VDR (2012).

⁶⁵ Décret n° 34/2008/ND-CP et Circulaire n° 8, tous deux publiés par le Ministère du travail, des invalides et des affaires sociales en mars 2008 (EIU, 2012a).

⁶⁶ Au cours des 11 premiers mois de 2011, 857 grèves ont eu lieu, soit deux fois plus qu'en 2010 et deux fois plus qu'en 2008, la précédente année record, caractérisée par une poussée d'inflation. Les salaires des ouvriers non qualifiés au Viet Nam restent très largement inférieurs aux salaires pratiqués en Chine et s'élèvent environ à 100 dollars EU par mois (contre 300 dollars EU) (*Financial Times*, "Vietnam's factories grapple with growing unrest", 19 janvier 2012. Adresse consultée: "<http://www.ft.com/cms/s/0/67380b5c-427e-11e1-97b1-00144feab49a.html>").

⁶⁷ Ainsi, le même niveau de salaire minimum régional a été appliqué aux personnes travaillant pour des sociétés, entreprises, coopératives, groupes coopératifs, exploitations, ménages et particuliers vietnamiens, ainsi que pour d'autres employeurs (Décret n° 70/2011/ND-CP publié en août 2011 et mis en œuvre le 5 octobre 2011; et EIU, 2012a).

⁶⁸ Code du travail n° 10/2012/QH13, 18 juin 2012. Adresse consultée: <http://www.dfdl.com/easyblog/entry/vietnam-new-labour-code-2012> [15 mai 2013]; *Viêt Nam News*, "Employers complain amended Labour Code is "heavy burden"", 9 mai 2013; et Chambre de commerce européenne au Viet Nam (2013).

⁶⁹ Par exemple, la crise financière mondiale de 2008 a influencé les exportations par l'intermédiaire du ralentissement des économies étrangères, du ralentissement de l'économie nationale, de la baisse des prix des produits de base et des mesures protectionnistes prises sur les marchés étrangers.

1.23. Ces dernières années, la composition du commerce des marchandises a évolué, traduisant l'évolution de l'économie nationale. Les produits manufacturés à fort coefficient de main-d'œuvre et à faible valeur ajoutée (textiles et vêtements, machines, section 4.5) et les produits alimentaires restent les principales exportations du Viet Nam, tandis que le pays progresse régulièrement dans le domaine des produits à forte valeur ajoutée.⁷⁰ La part des produits manufacturés a augmenté, passant de 54,4% (2007) à 64,2% (2011) (graphique 1.1), tandis que la part des industries extractives (principalement les combustibles) est tombée de 21,5% en 2007 à 12,2% en 2011. La part des importations agricoles a progressé tandis que la part des importations de produits issus des industries extractives a diminué (graphique 1.1, tableaux A1. 1 et A1. 2).

1.24. La répartition géographique du commerce des marchandises, qui reste assez diversifiée, est tournée vers l'Asie, principal fournisseur du Viet Nam et marché de taille importante. Les marchés de l'UE et des États-Unis restent les premières destinations individuelles d'exportation des produits vietnamiens, mais leur importance a légèrement diminué. D'après les autorités, cette évolution résulte de la mise en œuvre d'engagements liés au commerce (peut-être créateurs d'effets de détournement des échanges), de l'application de mesures commerciales défavorables sur les principaux marchés d'exportation du Viet Nam (UE, États-Unis, Japon), en particulier pour les produits agricoles et les produits de la pêche, et de la crise économique mondiale, qui a eu des répercussions sur les relations commerciales bilatérales avec les principaux partenaires commerciaux. Si les exportations vers ces pays et d'autres partenaires commerciaux (Australie, Japon, par exemple)⁷¹ ont diminué entre 2007 et 2011, les exportations vers d'autres partenaires asiatiques se sont accrues, la part de la Chine étant passée de 7,5% à 11,5% (graphique 1.2, tableau A1. 3). Au cours de la même période, les parts détenues par la Chine – premier fournisseur de marchandises du Viet Nam – et la République de Corée dans les importations totales ont augmenté. La République de Corée est devenue le deuxième fournisseur individuel du Viet Nam (graphique 1.2 et tableau A1. 4). La CESAP estime que les accords commerciaux régionaux conclus par le Viet Nam couvrent 69% de ses échanges internationaux, à la fois pour les biens et les services.⁷² Il reste à déterminer si la signature et la mise en œuvre du Partenariat transatlantique donneront un nouvel élan aux exportations vietnamiennes, notamment via l'accès à de nouveaux marchés en Amérique latine (section 2.3.3).

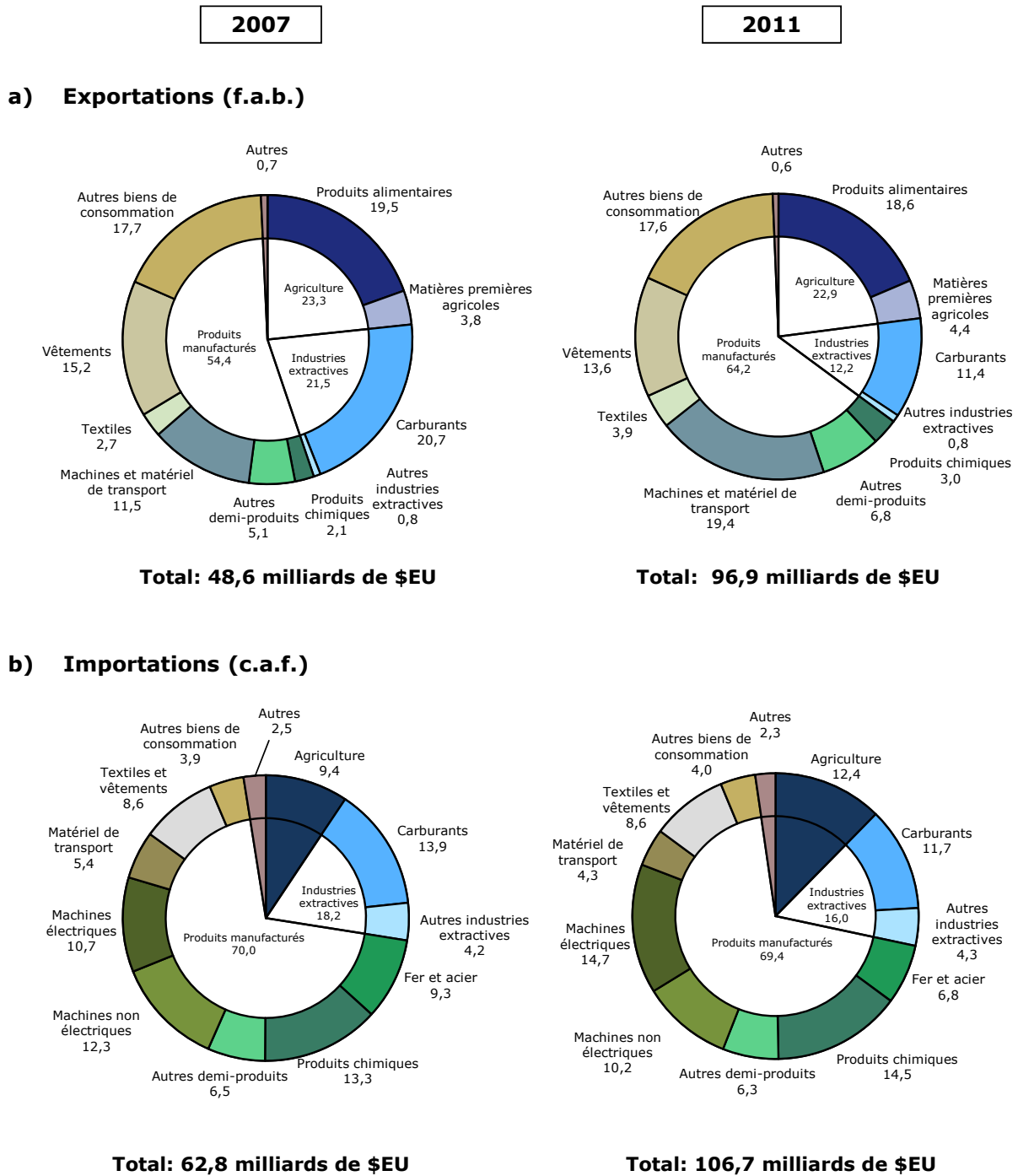
⁷⁰ Banque mondiale (2011).

⁷¹ En outre, au premier trimestre de 2012, les exportations vers le Japon ont progressé de près de 55% à cause du pétrole brut, des pièces détachées de véhicules et des fruits de mer, la production nationale du Japon ayant été affectée par le tremblement de terre et le tsunami (Banque mondiale, 2011).

⁷² Cependant, d'après les calculs du Secrétariat de l'OMC, fondés sur les données de la base de données Comtrade de la DSNU, la part des échanges de marchandises (importations, exportations) réalisés avec des partenaires ayant conclu des accords commerciaux préférentiels avec le Viet Nam s'élevait à 23,1% en 2011 (CESAP, 2011; et Banque mondiale, 2011).

Graphique 1.1 Composition par produit du commerce des marchandises, 2007 et 2011

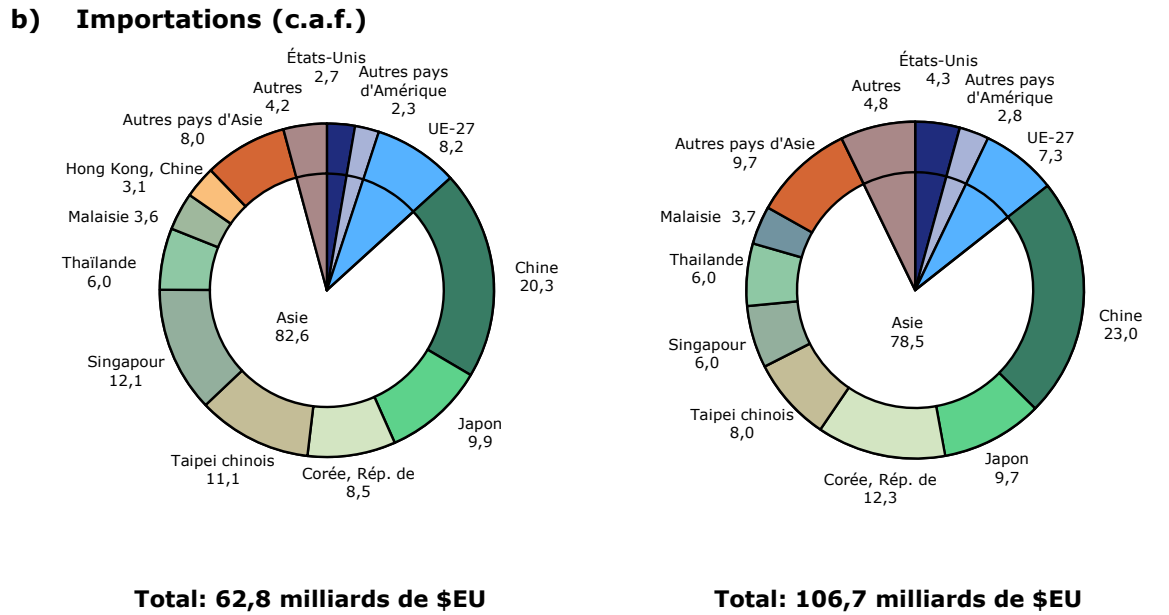
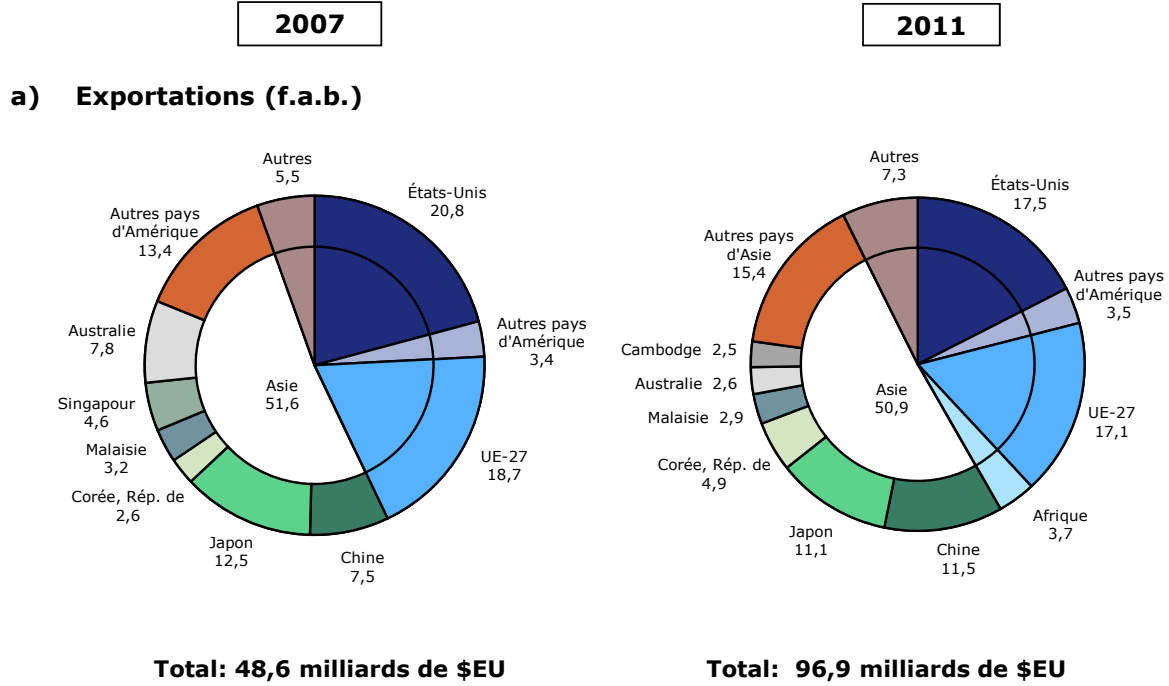
%



Source: Base de données Comtrade de la DSNU (CTCI Rev.3).

Graphique 1.2 Répartition géographique du commerce des marchandises, 2007 et 2011

%



Source: Base de données Comtrade.

1.6 Évolution et structure de l'investissement étranger direct

1.25. Après l'accession du Viet Nam à l'OMC, l'investissement étranger direct (IED) du pays a bondi, parallèlement à une envolée du marché boursier et du secteur immobilier.⁷³ Les entrées d'IED ont culminé en 2008 avant de régresser en 2011 (tableau 1.3) en raison des préoccupations des investisseurs concernant l'inflation élevée, la dépréciation de la monnaie et la mise à rude épreuve des finances publiques. Les entrées d'IED ont de nouveau augmenté en 2012.⁷⁴ Par ailleurs, entre 2008 et 2011, la valeur totale des projets autorisés a chuté de près de 75%, avant de remonter légèrement en 2012 (graphique 1.3). Néanmoins, d'après les autorités, l'IED versé reste stable au fil des années (de 10 à 11 milliards de dollars EU) et un certain nombre de mesures ont été prises pour attirer l'IED.⁷⁵ En 2012, l'IED entrant sous la forme de projets autorisés provenait essentiellement du Japon, du Taipei chinois, de Singapour et de l'UE; 71,6% des projets concernaient le secteur manufacturier, tandis que le secteur des services représentait 26,2% des projets (graphique 1.3). Sur la période 2009-2011, le Viet Nam a attiré 11,5% de tous les IED axés sur la création d'activités entièrement nouvelles réalisés en Asie et dans le Pacifique, essentiellement dans les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz naturel.⁷⁶ Le Viet Nam prévoit d'attirer des IED à hauteur de 15 milliards de dollars EU en 2013.

1.26. Jusqu'en 2010, l'investissement étranger prenait principalement deux formes: 64,5% (62% en 2007) des investissements étaient réalisés par des entreprises à capital entièrement étranger et 35,5% (38% en 2007) des investissements étaient réalisés par l'intermédiaire de coentreprises.⁷⁷ En 2011, les autorités estimaient que les entreprises à participation étrangère⁷⁸ comptaient pour 19% du PIB, 56,9% des exportations (elles semblaient plus efficaces et donc plus concurrentielles que les entreprises publiques) et 23% de l'emploi (tableau 1.4). Tout en représentant moins de 3% de l'ensemble des entreprises au Viet Nam, du fait de leur grande taille, elles fournissent plus d'un tiers des taxes et redevances recouvrées par le gouvernement. Les entreprises à participation étrangère ont non seulement déclenché l'envolée des exportations, mais elles ont aussi stimulé la diversification des produits et du marché.⁷⁹ Dans l'ensemble, l'économie vietnamienne reste une destination attrayante pour les investisseurs étrangers et possède un potentiel de croissance à long terme. Cependant, le risque d'instabilité macroéconomique peut entraver la croissance économique et avoir une incidence négative sur la confiance des investisseurs étrangers.⁸⁰

1.27. Entre 2007 et 2011, les sorties d'IED ont été multipliées par cinq et ont atteint 950 millions de dollars EU (tableau 1.3, section 4.4.2.1). En décembre 2012, le Viet Nam avait investi 12,4 milliards de dollars EU dans 712 projets, mis en œuvre dans 60 pays et territoires. Ces investissements concernaient pour la plupart les industries de transformation et manufacturières, les industries extractives, l'agriculture et la sylviculture, et ils étaient réalisés principalement en RDP lao, au Cambodge, aux États-Unis et à Singapour.⁸¹

⁷³ L'IED amène avec lui des savoir-faire technologiques et de gestion qui contribuent à l'amélioration de la PTF. L'un des facteurs dissuasifs de l'IED est le manque de protection des droits de propriété intellectuelle (Nguyen Manh Hung et Pham Sy An, 2011).

⁷⁴ CESAP (2012).

⁷⁵ Ces mesures comprennent le réexamen du plan directeur, des projets de levées de fonds en vue d'investissements, une réforme des procédures administratives pour raccourcir les délais d'autorisation et l'information du public sur les réglementations et les incitations intéressant les investisseurs.

⁷⁶ CESAP (2012).

⁷⁷ Investissement étranger mesuré en fonction de la valeur des actifs fixes et de l'investissement à long terme des entreprises (Office général de la statistique du Viet Nam, 2011, tableau 48).

⁷⁸ Les entreprises à participation étrangère sont des entreprises dont la totalité ou une partie (coentreprises) des capitaux sont directement fournis par des investisseurs étrangers (Office général de la statistique du Viet Nam, 2011, pages 189 et 190).

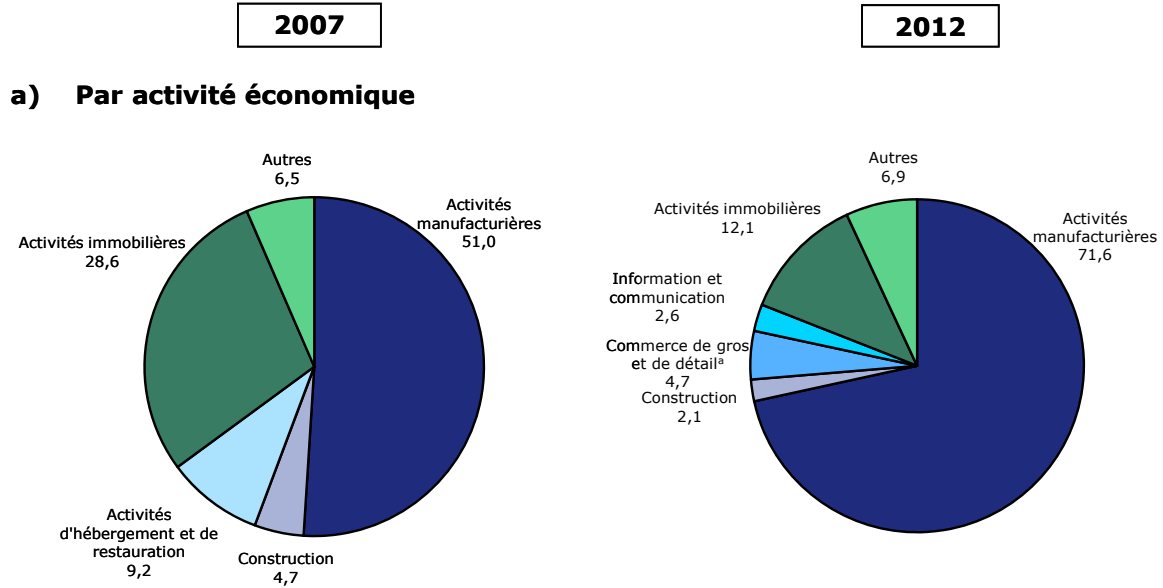
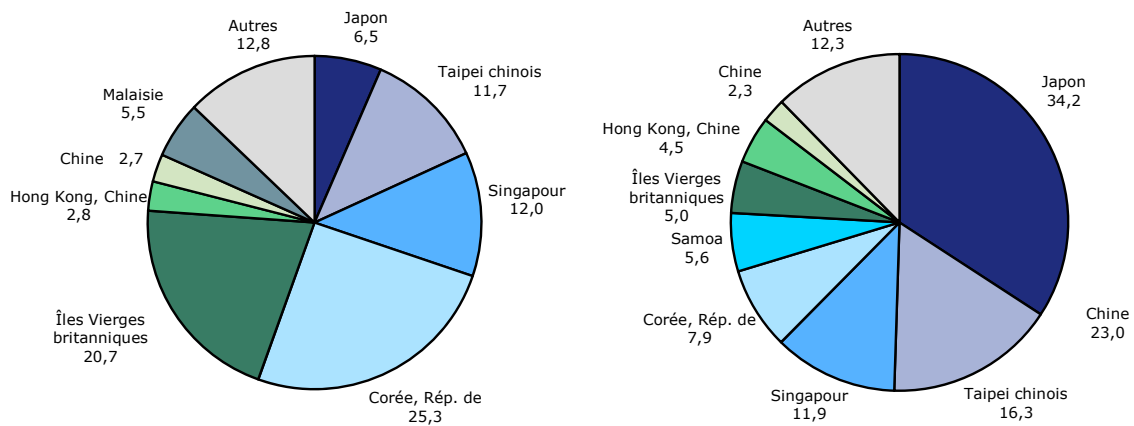
⁷⁹ CNUCED (2008).

⁸⁰ CESAP (2011).

⁸¹ *Viêt Nam News*, "Viet Nam invests \$15b in foreign projects", 5 novembre 2012. Adresse consultée: <http://vietnamnews.vn/Domestic-Press-Highlights/232326/thailand-considers-hiring-vietnamese-workers.html>; et *Viêt Nam News*, "Vietnam to attract US\$14 bln FDI capital in 2013", 8 janvier 2013. Adresse consultée: <http://english.vietnamnet.vn/fms/business/56392/business-in-brief-8-1.html> [30 janvier 2013].

Graphique 1.3 Projets d'investissement étranger direct autorisés, 2007 et 2012

%

**b) Par pays****Total: 21,3 milliards de \$EU****Total: 16,3 milliards de \$EU**

a Commerce de gros et de détail, y compris réparation de véhicules automobiles et motocycles.

Note: Le total fait référence au capital social total, y compris le capital complémentaire des projets autorisés au cours des années précédentes.

Source: Office général de la statistique du Viet Nam. Adresse consultée: http://www.gso.gov.vn/default_en.aspx?tabid=503&time=&kw=foreign%20direct%20investment [25 janvier 2013]; et données fournies par les autorités.

Tableau 1.4 Indicateurs de l'incidence de l'IED au Viet Nam, 2007-2011

	2007	2008	2009	2010	2011
% du nombre total d'entreprises					
Entreprises à participation étrangère	3,2	2,7	2,6	2,5	3,0
Entreprises publiques	2,2	1,6	1,4	1,1	1,0
Entreprises n'appartenant pas à l'État	94,6	95,6	96,0	96,4	96,0
% de l'emploi total					
Entreprises à participation étrangère	22,8	22,2	21,5	21,4	23,0
Entreprises publiques	23,9	20,9	19,5	16,8	14,3
Entreprises n'appartenant pas à l'État	53,3	56,9	59,0	61,9	62,6
% du PIB					
Entreprises à participation étrangère	18,0	18,4	18,3	18,7	19,0
Entreprises publiques	35,9	35,5	35,1	33,7	33,0
Entreprises n'appartenant pas à l'État	46,1	46,0	46,5	47,5	48,0
% des exportations					
Entreprises à participation étrangère	57,2	55,1	53,2	54,2	56,9
Autres (marché intérieur)	42,8	44,9	46,8	45,8	43,1
% du chiffre d'affaires net résultant des activités des entreprises					
Entreprises à participation étrangère	21,3	17,8	18,5	18,8	19,3
Entreprises publiques	31,5	28,9	24,9	25,4	26,9
Entreprises n'appartenant pas à l'État	47,3	53,3	56,6	55,8	53,8

Source: Office général de la statistique du Viet Nam, *Statistical Handbook 2011* (tableaux 42, 44 et 52), et *Statistical Yearbook 2011* (tableaux 59 et 222); et données fournies par les autorités.

2 CADRE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

2.1 Cadre général

2.1. Conformément à la Constitution de 1992 de la République socialiste du Viet Nam (modifiée et complétée en 2001), le peuple exerce le pouvoir étatique par l'intermédiaire de l'Assemblée nationale et des Conseils du peuple.¹ Ces organes, ainsi que d'autres organes étatiques, sont organisés selon le principe du centralisme démocratique. En vertu de l'article 15 de la Constitution, l'État encourage "une économie à plusieurs composantes reposant sur les produits de base, fonctionnant selon les mécanismes du marché sous la supervision de l'État et suivant une orientation socialiste".

2.2. L'Assemblée nationale monocamérale est le seul organe investi de pouvoirs constitutionnels et législatifs. Ses membres exercent des mandats de cinq ans.² L'Assemblée supervise toutes les activités de l'État. Le Président de l'État du Viet Nam, élu parmi ses membres, est responsable devant elle. L'Assemblée nationale élit également le Premier Ministre, le Président du Tribunal populaire suprême et le chef du Bureau du Procureur suprême du peuple. Elle approuve les propositions de nomination formulées par le Premier Ministre et peut révoquer ou renvoyer les Vice-Premiers Ministres, ministres et autres membres du gouvernement.

2.3. Le Comité permanent de l'Assemblée nationale a notamment pour rôle de superviser l'application de la Constitution et des lois et résolutions adoptées par l'Assemblée nationale.³ Il peut aussi promulguer des textes juridiques (ordonnances et résolutions) et suspendre l'application des textes juridiques publiés par le gouvernement, le Premier Ministre, le Tribunal populaire suprême ou le Procureur suprême du peuple, s'ils sont jugés contraires à la Constitution ou aux lois et résolutions adoptées par l'Assemblée nationale.

2.4. Le gouvernement est l'organe exécutif de l'Assemblée nationale. Il se compose actuellement du Premier Ministre, de 4 Vice-Premiers Ministres, de 18 ministres et de 4 autres membres ayant le rang de ministres.⁴ Les questions de commerce international sont généralement du ressort du Ministère de l'industrie et du commerce, mais certaines questions commerciales sont aussi traitées par d'autres ministères et organes, tels que le Ministère des finances (politiques douanière, fiscale et tarifaire); le Ministère de la planification et de l'investissement, y compris l'Agence des marchés publics et l'Office général de la statistique; le Ministère de l'agriculture et du développement rural (y compris pour ce qui est de la pêche et de la sylviculture); le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement; le Ministère de la santé; le Ministère des transports; le Ministère de l'information et des communications; le Ministère de la science et de la technologie, y compris l'Office national de la propriété intellectuelle; l'Office vietnamien du droit d'auteur (qui relève du Ministère de la culture, des sports et du tourisme); la Banque d'État du Viet Nam; et l'Office vietnamien de la concurrence (qui relève du Ministère de l'industrie et du commerce).⁵

2.5. En 1998, le gouvernement a établi un Comité national pour la coopération économique internationale (NCIEC), notamment pour renforcer la coordination intersectorielle des politiques et la coopération économique, et l'a chargé de coordonner les ministères et autres organes après l'accession du Viet Nam à l'OMC.⁶ Le Comité, qui compte des représentants de tous les ministères

¹ La Constitution a été modifiée le 25 décembre 2001 en vertu de la Résolution n° 51-2001-QH10 de la X^{ème} Assemblée nationale, de manière à souligner l'importance de la promotion d'une économie de marché socialiste innovante, uniforme et adaptée aux conditions économiques et politiques endogènes du pays. Une nouvelle Constitution est en cours de rédaction et devrait être adoptée vers la fin de 2013.

² Les dernières élections ont eu lieu en mai 2011.

³ L'Assemblée nationale décide du nombre de membres du Comité permanent, lesquels ne peuvent pas simultanément exercer de fonctions ministérielles.

⁴ Les quatre autres membres sont les Présidents de l'inspection gouvernementale, du Bureau du gouvernement et du Comité d'État des minorités ethniques ainsi que le Gouverneur de la Banque d'État du Viet Nam.

⁵ Conformément à la Décision n° 207/QD-TTg du 17 février 2012 du Premier Ministre, le Ministère de la justice est le principal organe chargé d'élaborer des actes juridiques normatifs pour l'Assemblée nationale durant son mandat actuel (2011-2016).

⁶ Décision n° 31/1998/QD-TTg du 10 février 1998, modifiée en vertu de la Décision n° 70/2002/QD-TTg du 6 juin 2002 et de la Décision n° 174/2007/QD-TTg du 19 novembre 2007.

et de certains organes, est présidé par le Vice-Premier Ministre. Il dépend du Premier Ministre mais est établi au sein du Ministère de l'industrie et du commerce et financé sur son budget.⁷

2.6. La structure du gouvernement national est reproduite au niveau local (provinces, districts et communes).⁸ Chaque niveau est doté d'un Conseil du peuple élu par les habitants. Le Conseil du peuple choisit son Président et ses adjoints, qui forment un Conseil permanent. Il élit également le Président, le Vice-Président et les autres membres du Comité du peuple, qui est à la fois sa branche exécutive et l'organisme d'administration publique local. D'autres comités sont établis pour traiter des questions précises, à savoir des questions économiques et budgétaires, des questions sociales et culturelles et des affaires juridiques. Les Comités du peuple sont responsables de l'application de la Constitution, des lois et des textes publiés par les organes d'État supérieurs et des résolutions des Conseils du peuple locaux et, dans leur domaine de compétence, peuvent également publier et appliquer des décisions et directives (encadré 2.1).

Encadré 2.1 Textes juridiques publiés au Viet Nam

Constitution, lois et résolutions de l'Assemblée nationale

Ordonnances et résolutions du Comité permanent de l'Assemblée nationale

Ordonnances et décisions du Président de l'État

Décrets du gouvernement

Décisions du Premier Ministre

Résolutions du Conseil des juges du Tribunal populaire suprême et circulaires du Président du Tribunal populaire suprême

Circulaires du Président du Bureau du Procureur suprême du peuple

Circulaires des ministres ou des chefs d'organismes équivalant à des ministères

Décisions du vérificateur général de l'État

Résolutions conjointes du Comité permanent de l'Assemblée nationale ou du gouvernement et des bureaux centraux d'organisations sociopolitiques

Circulaires conjointes: i) du Président du Tribunal populaire suprême et du Président du Bureau du Procureur suprême du peuple; ii) de ministres ou de chefs d'organismes équivalant à des ministères et du Président du Tribunal populaire suprême ou du Président du Bureau du Procureur suprême du peuple; iii) de ministres ou de chefs d'organismes équivalant à des ministères

Résolutions des Conseils du peuple et décisions et directives des Comités du peuple

2.7. La Constitution a le statut juridique le plus élevé. Les textes juridiques normatifs publiés par un organe d'État inférieur doivent être compatibles avec ceux publiés par les organes d'État supérieurs. En cas de conflit entre des dispositions de textes législatifs publiés par un même organe d'État, les dispositions les plus récentes prévalent. L'applicabilité des traités internationaux est régie par la Loi n° 41/2005/QH sur la conclusion des traités internationaux, l'adhésion à ces traités et leur mise en œuvre. Les traités auxquels le Viet Nam adhère sont ratifiés par l'Assemblée nationale et le Président de l'État, et approuvés par le gouvernement.

2.8. Le Tribunal populaire suprême est la cour d'appel de dernière instance. Les tribunaux spécialisés sont notamment le Tribunal pénal, le Tribunal civil, le Tribunal militaire central et le Tribunal d'appel. L'Assemblée nationale peut également établir des tribunaux spéciaux dans certaines circonstances. Des tribunaux populaires existent au niveau des provinces et au niveau local inférieur (districts ruraux et urbains, capitales provinciales et villes). Les décisions administratives peuvent être contestées devant le Tribunal administratif, un tribunal judiciaire relevant du système des tribunaux populaires. Le Tribunal populaire suprême a pour rôle d'aider les tribunaux à appliquer les lois de manière uniforme, de superviser les procès instruits par les tribunaux et autres cours à différents niveaux et de présenter des projets de loi à l'Assemblée

⁷ Le Ministre de l'industrie et du commerce est Vice-Président du NCIEC et, en tant que chef de la délégation gouvernementale chargée des négociations économiques et commerciales internationales, le Vice-Ministre de l'industrie et du commerce a été nommé Secrétaire général du Comité. D'autres ministères sont représentés au niveau du Vice-Ministre.

⁸ Le Viet Nam est divisé en 58 provinces et 5 municipalités (Hanoï, Haiphong, Da Nang, Ho Chi Minh-Ville et Can Tho).

nationale et des projets d'ordonnance au Comité permanent de l'Assemblée nationale. Le Procureur suprême du peuple observe l'application des lois par les organes de l'État et veille au respect de la loi par les citoyens vietnamiens.

2.9. Les lois, règlements et procédures administratives d'application générale élaborés par les organes de l'État central sont généralement publiés au *Journal officiel* avant d'entrer en vigueur.⁹ La date d'entrée en vigueur d'un texte juridique est énoncée dans le texte lui-même, mais cette entrée en vigueur ne peut avoir lieu avant 45 jours à compter de la date de promulgation ou de la signature du texte. En outre, le texte intégral des projets d'actes juridiques est publié sur le site Web du gouvernement et de l'organe principal chargé de la rédaction au plus tôt 60 jours avant d'être approuvé.¹⁰ Les organes, organisations et particuliers peuvent présenter des observations sur ces projets de texte.

2.10. Le système juridique et réglementaire du Viet Nam applique une "approche positive" (prescription du comportement à adopter) aux organismes publics et aux fonctionnaires, et une "approche négative" (indication de ce qui n'est pas permis) au grand public, y compris aux entreprises et aux entrepreneurs. La mesure dans laquelle les nouvelles lois abrogent ou complètent les lois existantes n'est pas toujours évidente, si bien que de nombreux ministères ont eu recours à des "lettres officielles", avis ou lignes directrices pour établir la politique à mener ou clarifier des questions d'application, même si ces documents n'étaient pas reconnus par la loi comme des textes juridiques normatifs. En 2005, le Premier Ministre et le Bureau du gouvernement ont publié des textes juridiques visant à rendre l'utilisation des "lettres officielles" plus transparente et compatible avec les règles de l'OMC.¹¹ En outre, la Loi n° 17/2008/QH12 du 3 juin 2008 sur la promulgation des textes juridiques stipule que les lettres officielles, avis et lignes directrices n'ont aucun contenu juridique normatif ou contraignant.

2.11. Les différends commerciaux et économiques sont réglés par les tribunaux conformément au Code de procédure civile de 2004 et à la Loi n° 26/2008/QH12 du 14 novembre 2008 sur l'exécution des jugements civils. Le délai pour engager une action devant un tribunal est de deux ans à compter de la date de l'infraction portant atteinte aux droits légitimes. Il peut être fait appel du jugement du tribunal de première instance auprès de l'instance supérieure dans un délai de 15 jours à compter de la publication de ce jugement. Le règlement par arbitrage des différends économiques est régi par la Loi n° 54/2010/QH12 du 17 juin 2010 sur l'arbitrage commercial.

2.2 Objectifs de la politique commerciale

2.12. Depuis qu'il a entrepris ses réformes commerciales au milieu des années 1980, le Viet Nam cherche à resserrer ses liens avec le reste du monde en développant ses échanges commerciaux. Dans le contexte de la restructuration économique du pays et de sa pleine intégration au niveau international, le gouvernement est fermement attaché au système commercial multilatéral, qu'il considère comme l'axe principal des politiques d'intégration économique du Viet Nam. Les règles contraignantes et transparentes de l'OMC sont considérées comme le mécanisme le plus efficace pour prévenir le protectionnisme et traiter les questions relatives au commerce mondial.

2.13. En ce qui concerne le Cycle de Doha, le Viet Nam a toujours souligné l'importance de la dimension développement du Cycle et est favorable à un résultat qui tienne pleinement compte des intérêts et des préoccupations des Membres en développement et des Membres les moins avancés en matière de développement. Pour ce qui est des règles, les mesures antidumping et les mesures compensatoires dans le secteur de la pêche intéressent particulièrement le Viet Nam.

⁹ Les documents juridiques établis dans le cas de situations d'urgence (par exemple des catastrophes naturelles ou des épidémies) peuvent entrer en vigueur à la date de leur promulgation ou de leur signature, à condition d'être immédiatement publiés sur le site Web de l'organe qui les élabore et annoncés dans les médias, puis publiés au *Journal officiel* dans un délai de 20 jours à compter de leur promulgation ou de leur signature. À l'exception de ces situations et des textes juridiques contenant des secrets d'État, aucun document juridique ne peut prendre effet sans être préalablement publié au *Journal officiel*.

¹⁰ Les sites Web sont énumérés dans le tableau 23 du rapport du Groupe de travail de l'accession du Viet Nam (document WT/ACC/VNM/48). Depuis la fusion des Ministères de l'industrie et du commerce en 2007, le site Web correspondant se trouve à l'adresse: <http://www.moit.gov.vn>. De même, le site Web du Ministère de l'information et des communications (résultat de la fusion du Ministère des postes et des télécommunications et de certains départements du Ministère de la culture et de l'information) se trouve à l'adresse: <http://www.mic.gov.vn>.

¹¹ Directive n° 08/2005/CT-TTg et Circulaire n° 04/2005/TT-VPCP.

2.14. Depuis qu'il a accédé à l'OMC, le Viet Nam a continué de renforcer ses institutions liées à l'économie de marché et à inciter ses partenaires commerciaux à lui reconnaître le statut d'économie de marché. Au début de 2013, près de 40 pays lui avaient reconnu ce statut, y compris les membres de l'ASEAN, la Chine, le Japon, la Corée, l'Australie, les États membres de l'AELE, l'Argentine et l'Afrique du Sud. En outre, le Viet Nam mène des consultations techniques avec d'autres partenaires importants en vue d'obtenir rapidement leur reconnaissance de son statut.

2.3 Accords et arrangements commerciaux

2.3.1 OMC

2.15. Le Viet Nam est devenu le 150^{ème} Membre de l'OMC le 11 janvier 2007. Il a accepté de se conformer à des Accords de l'OMC de première importance, tels que l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et l'Accord sur l'évaluation en douane, à compter de la date de son accession et sans recourir à une période de transition. Le pays a pris des engagements spécifiques au titre de l'AGCS dans 11 secteurs de services et 110 sous-secteurs. Il ne s'est pas engagé à entreprendre de négociations en vue d'adhérer aux accords plurilatéraux de l'OMC sur les marchés publics et le commerce des aéronefs civils, mais il a accepté de participer pleinement à l'Accord sur les technologies de l'information et d'appliquer ainsi des droits nuls aux produits visés, soit immédiatement, soit au terme de périodes de transition se terminant entre 2010 et 2014 pour certaines lignes tarifaires. Les engagements tarifaires du Viet Nam concernant les produits agricoles et non agricoles sont présentés en détail au chapitre 3.

2.16. Pour ce qui est des mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC), le Viet Nam a éliminé avant son accession les programmes subordonnant des incitations à la teneur en éléments locaux, tandis que les incitations à l'investissement subordonnées aux résultats à l'exportation ont été limitées pour les nouveaux investissements et devaient être éliminées progressivement sur une période de cinq ans à compter de la date d'accession pour les bénéficiaires existants. S'agissant des droits de commercialisation, à l'exception de certains produits réservés au "commerce d'État", les négociants vietnamiens jouissent de droits de commercialisation à part entière depuis que le Viet Nam a accédé à l'OMC. Les droits des particuliers et entreprises étrangers ont été mis en œuvre conformément aux engagements du Viet Nam dans le cadre de l'OMC à compter du 1^{er} janvier 2009 pour l'importation de certains produits.¹² Les subventions aux exportations agricoles, que le Viet Nam avait instaurées pendant son processus d'accession sous la forme de primes à l'exportation pour certains produits de base, ont été éliminées à compter de la date d'accession.

2.17. Depuis qu'il est devenu Membre de l'OMC (et jusqu'à la fin de mai 2013), le Viet Nam a présenté 130 notifications en rapport avec ses obligations dans le cadre de l'Organisation, dont la plupart concernent les questions SPS (47) et les OTC (35) (tableau 2.1). Il existe des lacunes notables s'agissant des subventions à l'agriculture et à l'industrie, le Viet Nam n'ayant pas encore communiqué de renseignements sur les aides accordées depuis 2007 conformément à ses obligations en vertu de l'Accord sur l'agriculture et de l'article 25 de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. En outre, malgré l'importance du secteur public dans son économie, le Viet Nam n'a pas fourni de renseignements ou de notifications à jour concernant son commerce d'État. En ce qui concerne l'évaluation en douane, le pays n'a fait état d'aucun changement dans ses lois et règlements.

2.18. Le Viet Nam a été partie à deux affaires examinées dans le cadre du mécanisme de règlement des différends de l'OMC, dans les deux cas à titre de plaignant. Dans le différend États-Unis – Mesures antidumping visant certaines crevettes en provenance du Viet Nam (DS404), le Groupe spécial a constaté que certaines pratiques du Département du commerce des États-Unis, qui concernaient en particulier l'utilisation de la réduction à zéro dans le calcul des marges de dumping et l'application du taux d'une "entité considérée à l'échelle du Viet Nam", étaient incompatibles avec plusieurs dispositions de l'Accord antidumping de l'OMC et avec l'article VI:2 du GATT de 1994. Le rapport du Groupe de travail, dans lequel il était recommandé que les États-Unis rendent leurs mesures conformes à leurs obligations, a été adopté le 2 septembre 2011. Le délai

¹² Décision n° 10/2007/QD-BTM du 21 mai 2007.

raisonnable mutuellement convenu pour la mise en œuvre de la décision a expiré le 2 juillet 2012. La deuxième plainte concerne également des mesures antidumping des États-Unis visant certaines crevettes tropicales congelées. L'ORD a établi un groupe spécial (DS429) à sa réunion du 27 février 2013. Le Viet Nam a par ailleurs réservé son droit de participer en tant que tierce partie aux procédures relatives à 16 différends concernant d'autres Membres de l'OMC.¹³

Tableau 2.1 Dernières notifications présentées à l'OMC, fin mai 2013

Accord	Prescription/teneur	Périodicité	Cote OMC et date du document (le plus récent s'il s'agit de notifications périodiques)
Accord sur l'agriculture			
Article 18:2	Tableau MA:1 – Administration de contingents tarifaires	Annuelle	G/AG/N/VNM/1, 3 novembre 2011
Article 18:2	Tableau MA:2 – Importations soumises à des contingents tarifaires	Annuelle	G/AG/N/VNM/2, 3 novembre 2011
Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 (Accord antidumping)			
Article 16.4	Rapports sur les actions antidumping	<i>ad hoc</i>	
	Rapports semestriels sur les actions antidumping (engagées au cours des 6 mois précédents)	Semestrielle	G/ADP/N/223/Add.1, 20 avril 2012
Article 18.5	Lois et règlements	Une fois, puis modifications	G/ADP/N/1/VNM/1, 9 octobre 2009
Article 16.5	Autorités ayant compétence pour ouvrir les enquêtes antidumping	Une fois, puis modifications	G/ADP/N/14/Add.28-G/SCM/N/18/Add.28, 14 octobre 2009
Clause d'habilitation			
Clause d'habilitation – paragraphe 4 a)	Notification d'un accord commercial régional Zone de libre-échange ASEAN-Inde ALE ASEAN-Corée		WT/COMTD/N/35/Add.1, 31 mai 2012 WT/COMTD/N/35, 23 août 2010 S/C/N/560-WT/COMTD/N/33, 8 juillet 2010
Accord sur la mise en œuvre de l'article XXIV:7 a) du GATT de 1994 (Zones de libre-échange)			
Article XXIV du GATT de 1994	Zone de libre-échange pour le commerce des marchandises ASEAN-Corée ASEAN-Australie/Nouvelle-Zélande ASEAN-Japon Viet Nam-Japon	<i>ad hoc</i>	WT/REG287/N/1, 8 juillet 2010 WT/REG284/N/2, 9 mai 2012 et WT/REG284/N/1, 9 avril 2010 WT/REG277/N/1, 14 décembre 2009 WT/REG275/N/1, 2 octobre 2009
Accord général sur le commerce des services			
Article V:7 a) de l'AGCS	Accords de libre-échange ASEAN-Australie/Nouvelle-Zélande ASEAN-Corée, Rép. de Viet Nam-Japon ASEAN-Chine		S/C/N/545/Add.1, 9 mai 2012 et S/C/N/545, 9 avril 2010 S/C/N/559/Add.1, 3 mai 2011, S/C/N/560/Add.1, 3 mai 2011 et S/C/N/560, 8 juillet 2010 S/C/N/513, 2 octobre 2009 S/C/N/463, 2 juillet 2008

¹³ Il s'agit des différends suivants: i) États-Unis – Mesures antidumping visant les crevettes en provenance de Thaïlande (DS343); ii) Inde – Droits additionnels et droits additionnels supplémentaires sur les importations en provenance des États-Unis (DS360); iii) UE – Traitement tarifaire de certains produits des technologies de l'information (DS375, DS376, DS377); iv) États-Unis – Mesures affectant les importations de certains pneumatiques pour véhicules de tourisme et camions légers en provenance de Chine (DS399); v) États-Unis – Utilisation de la réduction à zéro dans les mesures antidumping concernant des produits en provenance de Corée (DS402); vi) UE – Mesures antidumping visant certaines chaussures en provenance de Chine (DS405); vii) Chine – Droits compensateurs et droits antidumping visant les aciers dits magnétiques laminés, à grains orientés, en provenance des États-Unis (DS414); viii) États-Unis – Mesures antidumping visant les crevettes et les lames de scie au diamant en provenance de Chine (DS422); ix) Inde – Mesures concernant l'importation de certains produits agricoles en provenance des États-Unis (DS430); x) Chine – Mesures relatives à l'exportation de terres rares, de tungstène et de molybdène (DS431, DS432, DS433); xi) États-Unis – Mesures compensatoires visant certains produits en provenance de Chine (DS437); et xii) États-Unis – Mesures compensatoires et mesures antidumping visant certains produits en provenance de Chine (DS449).

Accord	Prescription/teneur	Périodicité	Cote OMC et date du document (le plus récent s'il s'agit de notifications périodiques)
Accord sur les procédures de licences d'importation			
Articles 1:4 a) et/ou 8:2 b)	Lois et règlements		G/LIC/N/1/VNM/2, 29 janvier 2013 G/LIC/N/1/VNM/1, 30 avril 2012
Article 5:1, 5:2, 5:3	Notification d'un programme de licences d'importation automatiques	<i>ad hoc</i>	G/LIC/N/2/VNM/1, 30 avril 2012
Article 7:3	Réponses au questionnaire sur les procédures de licences d'importation		G/LIC/N/3/VNM/1, 12 mai 2011
Accord sur les règles d'origine			
Article 5:1 et 5:2	Décisions judiciaires et administratives et modifications des règles d'origine	<i>ad hoc</i>	G/RO/N/79, 1 ^{er} juin 2012 G/RO/N/68, 22 février 2011
Accord sur les sauvegardes			
Article 12:1 a)-c), et article 9:1, note de bas de page 2	Enquêtes, constatations et décisions relatives aux mesures de sauvegarde	<i>ad hoc</i>	G/SG/N/7/VNM/1, 15 mai 2013 G/SG/N/6/VNM/2, 11 janvier 2013 G/SG/N/9/VNM/1, 7 avril 2010 G/SG/N/8/VNM/1, 12 janvier 2010 G/SG/N/6/VNM/1, 31 juillet 2009
Article 12:6	Lois et règlements	Une fois, puis modifications	G/SG/N/1/VNM/1, 30 septembre 2009
Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires			
Article 7 et annexe B	Lois, réglementations et mesures d'urgence Points d'information	<i>ad hoc</i> <i>ad hoc</i>	G/SPS/N/VNM/35, 22 novembre 2012 G/SPS/N/VNM/36, 29 novembre 2012
Accord sur les subventions et les mesures compensatoires			
Article 25.11	Rapport semestriel sur les actions en matière de droits compensateurs	Semestrielle	G/SCM/N/219/Add.1/Rev.1, 20 octobre 2011 G/SCM/N/228/Add.1, 19 octobre 2011
Article 25.12	Autorité ayant compétence pour ouvrir les enquêtes en matière de droits compensateurs	<i>ad hoc</i>	G/ADP/N/14/Add.28- G/SCM/N/18/Add.28, 14 octobre 2009
Article 25 (et article XVI:1 du GATT de 1994)	Notification de programmes de soutien	2005-2007	G/SCM/N/155/VNM, 13 mars 2013
Accord sur les obstacles techniques au commerce			
Article 10.6	Règlements techniques/procédures d'évaluation de la conformité envisagés et adoptés		
Articles 2.9 et 5.6			G/TBT/N/VNM/26, 31 janvier 2013 et G/TBT/N/VNM/26/Corr.1, 12 février 2013
Articles 2.10 et 5.7			G/TBT/N/VNM/22, 3 décembre 2012
Article 15.2			G/TBT/2/Add.98/Rev.2, 12 septembre 2012
Annexe 3C	Acceptation du Code de pratique	<i>ad hoc</i>	G/TBT/CS/N/175, 20 février 2009
Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce			
Article 63:2	Lois et règlements	Une fois, puis modifications	IP/N/1/VNM/E/5, 28 mai 2010 IP/N/1/VNM/O/1, 28 mai 2010 IP/N/1/VNM/4, 26 mai 2010 IP/N/6/VNM/1, 1 ^{er} février 2008
Article 69	Liste de questions Points de contact	Une fois, puis modifications	IP/N/3/Rev.11/Add.2, 23 juin 2010

Source: Secrétariat de l'OMC.

2.3.2 Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)

2.19. Le Viet Nam est devenu le septième membre de l'ASEAN le 28 juillet 1995, effectuant ainsi un premier pas important vers une intégration économique régionale plus étroite. En 2003, les dirigeants de l'ASEAN ont décidé d'établir une Communauté de l'ASEAN. Cette décision a été affirmée en 2007 au 12^{ème} Sommet de l'ASEAN, où les dirigeants ont signé la Déclaration de Cebu sur l'accélération de la création d'une Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2015. La Communauté

de l'ASEAN compte trois piliers: la Communauté politico-sécuritaire de l'ASEAN, la Communauté économique de l'ASEAN et la Communauté socioculturelle de l'ASEAN. Chaque pilier est doté d'un programme qui, avec le Cadre stratégique de l'Initiative pour l'intégration de l'ASEAN (IAI) et la phase II du Programme de travail de l'IAI (2009-2015), forme une Feuille de route pour la Communauté de l'ASEAN pour la période 2009-2015.

2.20. Le Viet Nam a commencé à accorder un traitement préférentiel aux marchandises de ses partenaires de l'ASEAN en 1996 dans le cadre du Tarif préférentiel effectif commun (TPEC). Le processus devait s'achever en 2006 pour les marchandises figurant sur les listes d'inclusion et d'exclusion temporaire, et en 2013 pour la liste de produits agricoles sensibles du Viet Nam. Le TPEC a par la suite été incorporé dans la Zone de libre-échange de l'ASEAN (AFTA), en 2002. En février 2009, faisant fond sur le TPEC et l'AFTA, les membres de l'ASEAN ont signé l'Accord sur le commerce de marchandises de l'ASEAN (ATIGA), qui regroupe en un seul document toutes les initiatives, toutes les obligations et tous les engagements existants de l'ASEAN concernant le commerce des marchandises. L'ATIGA est entré en vigueur le 17 mai 2010.

2.21. Pour ce qui est de la libéralisation tarifaire, le Viet Nam (ainsi que le Cambodge, la RDP lao et le Myanmar) s'est engagé à éliminer les droits de douane appliqués aux échanges intra-ASEAN à l'horizon 2015, des flexibilités additionnelles étant applicables jusqu'en 2018 pour un maximum de 7% des lignes tarifaires de la liste des produits visés.¹⁴

2.22. L'ATIGA contient des dispositions relatives à l'élimination des obstacles non tarifaires conformément aux prescriptions de l'OMC et au Programme de travail de l'ASEAN de 2006 sur l'élimination des OTC. Le Viet Nam et la Thaïlande, qui continuent d'appliquer des contingents tarifaires, doivent les éliminer en vertu de trois ensembles d'engagements. Pour le Viet Nam, ces engagements seront mis en œuvre entre 2013 et 2015, une flexibilité étant ménagée jusqu'en 2018, date à laquelle le pays décidera s'il continue d'appliquer des contingents tarifaires.

2.23. L'ATIGA comprend un programme de travail en matière de facilitation des échanges, qui porte notamment sur les procédures douanières, les règlements et procédures relatifs au commerce, les normes et l'évaluation de la conformité, les mesures SPS et un mécanisme douanier de l'ASEAN à guichet unique. D'après les autorités vietnamiennes, l'ATIGA reprend neuf principes de facilitation des échanges semblables à ceux de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Par rapport au cadre formé par le TPEC/l'AFTA, l'ATIGA comprend en outre des règles d'origine plus flexibles, telles que le critère de la transformation substantielle (au niveau des positions à quatre chiffres du SH) et des règles par produit, et prévoit des "procédures de certification opérationnelles" simplifiées ainsi que l'harmonisation des procédures nationales dans la mesure du possible.¹⁵

2.24. L'Accord-cadre de l'ASEAN sur les services (AFAS) prévoit une libéralisation progressive mise en œuvre selon dix ensembles d'engagements, dont le dernier doit être accompli pour 2015. D'après les autorités vietnamiennes, le septième ensemble d'engagements de l'AFAS correspondait à un niveau d'ouverture du marché comparable à celui établi en vertu des engagements du Viet Nam dans le cadre de l'OMC, mais comprenait également des engagements concernant les services de conseils en gestion de la production, les services spécialisés de prises de vues photographiques à l'exclusion de la photographie aérienne, les services de conditionnement et les services d'impression et de publication à des fins de conditionnement.¹⁶ Le huitième ensemble

¹⁴ Les autres membres de l'ASEAN (Brunéi Darussalam, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande) se sont engagés à éliminer tous les droits de douane appliqués aux échanges intra-ASEAN pour 2010. D'après l'ASEAN, les droits d'importation appliqués à 99,65% des lignes tarifaires visées par le TPEC et l'AFTA avaient été éliminés au 1^{er} janvier 2010. Pour ce qui est des membres plus récents de l'ASEAN (Viet Nam, Cambodge, RDP lao et Myanmar), les droits appliqués à 98,96% de leurs lignes tarifaires avaient été ramenés à des taux compris entre 0 et 5% (communiqué de presse conjoint de la 42^{ème} réunion des Ministres de l'économie de l'ASEAN, Da Nang (Viet Nam), 24-25 août 2010). Adresse consultée: "<http://www.asean.org/news/asean-statement-communiques/item/joint-media-statement-of-the-42nd-asean-economic-ministers-aem-meeting-da-nang-viet-nam-24-25-august-2010-2>".

¹⁵ Le traitement électronique des certificats d'origine reste à l'examen.

¹⁶ Le septième ensemble d'engagements au titre de l'AFAS comprenait également d'autres engagements relatifs au mode 1 pour les services de location, simple ou en crédit-bail, d'autres machines et matériel, sans opérateur (CPC 83109), et au mode 3 pour les services vétérinaires. Il prévoyait en outre la suppression des limitations concernant l'accès aux marchés selon le mode 3 pour les services de conseil fiscal, les services d'architecture, les services d'ingénierie et les services intégrés d'ingénierie, et la suppression des limitations

d'engagements de l'AFAS prévoit une plus grande libéralisation du mode 3 pour les services de location, simple ou en crédit-bail, d'autres machines et matériel, sans opérateur (CPC 83109) et les services de conditionnement (CPC 876), ainsi qu'une réduction des limitations concernant l'accès aux marchés selon le mode 3 pour la publication ou l'impression à forfait ou sous contrat (CPC 88442), les services sociaux (CPC 933), les services de location de navires avec équipage pour la navigation maritime (CPC 7213), les services de réparation d'autres matériels de transport à forfait ou sous contrat (CPC 8868*) et les services de transports de voyageurs et de marchandises (CPC 7111 et 7112).

2.25. L'Accord global sur l'investissement de l'ASEAN (ACIA), signé en février 2009 par les Ministres de l'économie de l'ASEAN, doit remplacer les dispositions existantes de l'Accord sur l'investissement de l'ASEAN et de l'Accord de garantie des investissements de l'ASEAN. L'ACIA regroupe en un seul document des dispositions sur la libéralisation de l'investissement, la protection, la promotion et la facilitation de l'investissement, l'octroi automatique du traitement NPF, l'arbitrage, etc. Cet accord comprend une liste de réserves pour chaque membre, qui doit être révisée en vue de l'élimination progressive de ces réserves jusqu'au niveau minimal à l'horizon 2015. L'ACIA est entré en vigueur le 29 mars 2012.

2.3.3 Autres accords régionaux et bilatéraux

2.26. Le Viet Nam s'emploie à libéraliser les échanges en Asie et dans le Pacifique avec ses partenaires de l'ASEAN et dans le cadre d'initiatives bilatérales additionnelles. Après avoir établi un cadre de coopération économique globale en novembre 2002, l'ASEAN et la Chine ont engagé des négociations qui ont abouti à la signature d'un accord sur le commerce des marchandises en novembre 2004, et d'un accord sur le commerce des services en 2007. Depuis lors, la Corée, le Japon, l'Australie/la Nouvelle-Zélande et l'Inde ont achevé des négociations visant à établir des zones de libre-échange avec l'ASEAN (tableau A2. 1).

2.27. Après y avoir initialement participé en qualité de "membre associé", le Viet Nam a annoncé sa décision de devenir un participant à part entière dans les négociations relatives à la création d'un Accord de partenariat transpacifique (TPP) lors d'une réunion ministérielle de l'APEC tenue en novembre 2010.¹⁷ Le TPP est destiné à renforcer les flux commerciaux et les flux d'investissement entre les participants. La négociation d'un accord de libre-échange entre le Viet Nam et l'Union européenne a été officiellement lancée le 26 juin 2012. À ce jour (mai 2013), les parties ont achevé trois séries de négociations. En parallèle, le Viet Nam et les membres de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) ont également entamé le processus de négociation d'un ALE. Trois séries de négociations ont été achevées.¹⁸ Des négociations ont également été engagées en vue de la conclusion d'ALE bilatéraux avec la Corée et l'union douanière du Bélarus, du Kazakhstan et de la Fédération de Russie.

2.28. D'après les autorités vietnamiennes, la participation du Viet Nam aux ALE de l'ASEAN a contribué à la croissance continue des échanges bilatéraux. Le Viet Nam a tiré parti de ces accords pour dynamiser ses exportations de produits compétitifs dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, du textile, des chaussures et des meubles. Les accords ont facilité l'introduction de produits vietnamiens sur certains marchés, tandis que les exportateurs vietnamiens ont été incités à améliorer la qualité et la conception de leurs produits pour répondre à des normes exigeantes et aux attentes des consommateurs. Bien qu'ils varient d'un ALE à l'autre, les taux d'utilisation ont eu tendance à augmenter.¹⁹ Les ALE ont en outre stimulé les investissements étrangers directs au Viet Nam. L'Accord de partenariat économique entre le Viet Nam et le Japon a mis en relief les complémentarités des deux économies en permettant aux exportations vietnamiennes de produits

concernant le traitement national selon le mode 3 pour les services de conseil en gestion et, selon le mode 1 pour les services d'assainissement, les services de purification des gaz brûlés et les services de lutte contre le bruit. S'agissant des services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère (CPC 8674), l'ensemble d'engagements prévoyait la libéralisation du mode 3 (accès aux marchés) et du mode 1 (traitement national).

¹⁷ À l'heure actuelle, les participants aux négociations sur le TPP sont l'Australie, le Brunéi Darussalam, le Chili, les États-Unis, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Viet Nam.

¹⁸ Renseignements en ligne du secrétariat de l'AELE. Adresse consultée: "<http://www.efta.int/free-trade/free-trade-news/2012-10-19-efat-vietnam-2nd-rnd-fta-neg.aspx>".

¹⁹ D'après l'utilisation des certificats d'origine préférentiels, les autorités vietnamiennes estiment que 31,3% des exportations du Viet Nam vers les pays avec lesquels il a conclu des ALE avaient bénéficié des préférences commerciales à la fin de 2011.

et de biens de consommation de base de croître rapidement, tandis que les importations de machines, d'équipements et d'autres intrants industriels japonais ont crû à un rythme comparable.

2.29. Les effets des ALE sur le cadre institutionnel du Viet Nam sont à ce jour plus limités. Hormis la publication de circulaires aux fins de la mise en œuvre de concessions tarifaires et de règles d'origine, les engagements ont été mis en œuvre conformément au cadre juridique et administratif en place. Toutefois, l'introduction de nouveaux instruments tels que le mécanisme douanier à guichet unique et l'autocertification d'origine nécessitera la modification de lois et d'ordonnances.

2.30. Le Viet Nam a conclu des accords visant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale avec 62 pays et territoires.

2.3.4 Autres accords commerciaux

2.31. Avant d'accéder à l'OMC, le Viet Nam avait conclu des accords commerciaux bilatéraux avec 40 partenaires. Ces accords visaient principalement à établir des relations commerciales fondées sur la réciprocité du traitement de la nation la plus favorisée.²⁰ Il s'agissait généralement de textes courts au contenu relativement standard. Seul un de ces accords était beaucoup plus approfondi, à savoir l'Accord entre les États-Unis d'Amérique et la République socialiste du Viet Nam sur les relations commerciales, entré en vigueur en décembre 2001. Cet accord a offert aux exportations vietnamiennes un accès sensiblement meilleur au marché des États-Unis, les droits de douane moyens étant tombés de 40% à moins de 3%. En retour, le Viet Nam a accepté d'ouvrir certains de ses secteurs de services (banques, assurances et télécommunications), renforcé la protection des droits de propriété intellectuelle et amélioré son régime d'investissement étranger.²¹ La plupart des engagements du Viet Nam ont été progressivement mis en œuvre sur une période de trois à cinq ans. L'accord prévoyait aussi que le Viet Nam réduise les droits de douane qu'il appliquait à quelque 250 produits, dont 80% de produits agricoles.²² Cependant, les deux parties sont convenues que le Viet Nam procéderait à des réductions plus importantes de ses droits NPF pendant son processus d'accession à l'OMC.

2.32. Après avoir accédé à l'OMC, le Viet Nam a signé avec les États-Unis un Accord-cadre sur le commerce et l'investissement (TIFA) le 21 juin 2007. Cet accord-cadre n'a pas introduit de concessions ou d'engagements spécifiques additionnels, mais a établi un cadre conjoint (Conseil États-Unis-Viet Nam pour le commerce et l'investissement), entre autres choses pour surveiller la mise en œuvre des obligations des parties dans le cadre de l'Accord sur l'OMC et de l'accord commercial bilatéral. Des négociations visant la conclusion d'un accord bilatéral d'investissement ont été engagées en juin 2008.

2.4 Régime d'investissement

2.33. Le régime d'investissement vietnamien est fondé sur la Loi n° 60/2005/QH-11 sur les entreprises et la Loi n° 59/2005/QH-11 sur l'investissement, qui ont toutes deux été adoptées en novembre 2005 et sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2006. La Loi sur les entreprises prévoit l'établissement d'entreprises sous la forme de sociétés à responsabilité limitée, de sociétés par actions, de sociétés en commandite ou d'entreprises individuelles. Elle distingue les secteurs selon que l'établissement d'entreprises: i) est interdit; ii) est soumis à conditions; iii) exige un capital social minimal; iv) nécessite une licence professionnelle; ou v) est réservé aux sociétés en commandite ou aux sociétés privées; ainsi que vi) les autres secteurs. Les secteurs commerciaux frappés d'interdiction et ceux qui sont soumis à conditions sont énumérés dans le Décret n° 59-2006-ND-CP du 12 juin 2006 (actuellement en cours de révision).²³

²⁰ Depuis son accession à l'OMC, le Viet Nam n'a conclu qu'un seul autre accord bilatéral du même type, à savoir avec l'Angola (2008).

²¹ Aux États-Unis, l'accord a été critiqué par les syndicats, qui lui ont reproché l'absence de dispositions relatives à des normes de travail minimales ou à la protection de l'environnement.

²² Cet accord avec le Viet Nam marque la première fois que les États-Unis ont négocié et obtenu des réductions tarifaires en contrepartie d'un traitement NPF sur leur marché à l'égard d'un pays "relevant du titre IV", c'est-à-dire d'un pays soumis à des restrictions commerciales en vertu du titre IV de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur (Manyin, 2002).

²³ Les listes sont reproduites dans le rapport du Groupe de travail de l'accession du Viet Nam (document WT/ACC/VNM/48 de l'OMC), annexe 2, tableaux 1 et 2.

2.34. La Loi sur l'investissement, quant à elle, interdit les investissements considérés comme préjudiciables à la défense et à la sécurité nationales, à l'éthique historique et culturelle, aux traditions et coutumes ancestrales du Viet Nam et à l'environnement. L'investissement est soumis à conditions dans: i) les secteurs ayant une incidence sur la défense et la sécurité nationales, l'ordre social et la sûreté ainsi que la santé publique; ii) la banque et la finance; iii) les services récréatifs; iv) l'éducation et la formation; v) l'immobilier; vi) la culture, l'information, la presse et la publication; et vii) l'étude, la prospection, l'exploration et l'extraction des ressources naturelles. S'agissant des services financiers et juridiques, l'investissement est également réglementé par des lois spécifiques, à savoir la Loi sur les établissements de crédit, la Loi sur les services d'assurance, la Loi sur les valeurs mobilières et la Loi sur les avocats (modifiée en 2012).²⁴

2.35. Les investisseurs vietnamiens peuvent obtenir un certificat d'enregistrement d'entreprise en vertu de la Loi sur les entreprises. Pour les projets d'investissement d'un montant inférieur à 15 milliards de dong ne portant pas sur des secteurs d'investissement soumis à conditions, aucune autre formalité n'est nécessaire. Les investisseurs étrangers peuvent demander un certificat d'investissement, qui sert également de certificat d'enregistrement d'entreprise. Ce certificat doit normalement être délivré dans un délai de 15 jours.²⁵ En outre, l'"enregistrement des investissements" est exigé pour les projets d'investissement étranger d'un montant inférieur à 300 milliards de dong et les projets d'investissement intérieur d'un montant compris entre 15 milliards et 300 milliards de dong. Tous les projets d'investissement (intérieur et étranger) d'un montant supérieur à 300 milliards de dong et tous les projets portant sur les secteurs soumis à conditions font l'objet d'une "évaluation de l'investissement" axée sur le respect des plans directeurs concernant l'infrastructure technique, l'occupation des sols, la construction et l'utilisation des ressources naturelles et des minéraux, le respect des prescriptions relatives à l'occupation des sols, le calendrier d'exécution du projet et les conditions environnementales. L'évaluation doit être effectuée dans un délai de 30 jours, qui peut cependant être prorogé jusqu'à 45 jours. Conformément à la Loi sur l'investissement (article 47), l'Assemblée nationale définit au cas par cas les procédures et critères d'évaluation des "projets d'investissement national importants", par exemple les investissements particulièrement conséquents, prévus dans des lieux particuliers ou ayant une incidence majeure sur l'environnement.

2.36. En promulguant la Loi sur les entreprises et la Loi sur l'investissement, le Viet Nam s'est considérablement rapproché de l'égalité de traitement entre les investisseurs vietnamiens et étrangers. De plus, le Décret n° 102/2010/ND-CP du 1^{er} octobre 2010 clarifiant certaines dispositions de la Loi sur les entreprises précise que les entreprises dont la participation étrangère est inférieure à 49% sont soumises aux mêmes conditions que les entreprises vietnamiennes, tandis que les règles relatives à l'investissement étranger s'appliquent aux entreprises dont la participation étrangère dépasse 49%.²⁶ Toutefois, la réglementation actuelle ne précise pas le traitement applicable aux entreprises vietnamiennes rachetées par des entreprises étrangères (dont la participation étrangère est égale ou supérieure à 49%). Ainsi, si certaines autorités locales chargées de délivrer les licences peuvent exiger que le certificat d'enregistrement d'entreprise d'une entreprise rachetée soit remplacé par un certificat d'investissement, d'autres peuvent demander un certificat d'investissement en sus du certificat d'enregistrement, ou seulement la modification du certificat d'enregistrement d'entreprise.²⁷

²⁴ Loi n° 20/2012/QH13 du 20 novembre 2012 modifiant et complétant un certain nombre d'articles de la Loi sur les avocats.

²⁵ Les certificats d'investissement sont généralement délivrés par le Comité du peuple de la localité où a lieu le projet, ou par le conseil de gestion de la zone concernée pour ce qui est des projets d'investissement réalisés dans des zones industrielles, des zones industrielles d'exportation, des parcs de haute technologie et des zones économiques. Les certificats d'investissement pour les projets pétroliers et gaziers sont délivrés par le Ministère de l'industrie et du commerce, tandis que le Ministère des finances approuve les projets en matière d'assurance. Les certificats d'investissement pour les projets de construction-exploitation-transfert sont délivrés par le Ministère de la planification et de l'investissement si ces projets ont une importance nationale et ils peuvent être délivrés par les comités du peuple provinciaux s'ils ont une importance locale. À la fin de 2012, les autorités vietnamiennes avaient approuvé plus de 14 400 projets d'investissement étranger pour un capital total enregistré de 208 milliards de dollars EU.

²⁶ Le Décret n° 102 a remplacé le Décret n° 139 du 5 septembre 2007.

²⁷ Une modification du Décret n° 108/2006/ND-CP du 22 septembre 2006 est en cours d'élaboration, l'objectif étant de définir des procédures plus spécifiques en ce qui concerne la participation au capital, les achats de participations et le rachat d'entreprises nationales par des investisseurs étrangers.

2.37. Les milieux d'affaires étrangers semblent considérer le processus d'approbation concernant l'investissement et l'établissement d'entreprises comme étant long, difficile et alourdi par des procédures administratives complexes et une application parfois incohérente et mal coordonnée des lois et règlements par les autorités responsables.²⁸ La modification du certificat d'investissement est nécessaire pour tout changement concernant les activités commerciales, qu'il s'agisse de l'ouverture d'une nouvelle succursale ou de modifications mineures comme le changement du nom ou de l'adresse d'établissements ou de représentants d'entreprises. Pour simplifier le système actuel, il a été suggéré de mettre en place un système à guichet unique pour l'enregistrement des entreprises et l'octroi de licences d'investissement, par exemple en rendant l'autorité locale seule responsable des approbations nécessaires.²⁹ Des préoccupations ont par ailleurs été soulevées au sujet du Décret gouvernemental n° 46/2011/ND-CP du 17 juin 2011, en vertu duquel un employé étranger ne peut obtenir un permis de travail que si un contrat prévoyant la formation d'un employé vietnamien est simultanément établi en vue de son remplacement. D'après les autorités vietnamiennes, une modification du Code du travail entrée en vigueur le 1^{er} mai 2013 ne renferme aucune disposition de cette nature, et le décret portant application de certains articles du Code du travail n'en contiendra pas non plus.

2.38. Au Viet Nam, les terres ne peuvent être en mains privées; elles sont propriété publique et administrées par l'État. Néanmoins, la Loi foncière du 26 novembre 2003 (modifiée) autorise à louer des terres et à hypothéquer des actifs liés à la terre et à la valeur des droits d'utilisation des terres. Les procédures d'établissement des droits d'utilisation des terres relèvent des comités des provinces. La durée de location des terres ne doit pas dépasser 50 ans, mais le bail peut être prolongé à l'échéance de la période initiale. Pour certains projets (par exemple des investissements importants ou profitant à des zones affectées par des difficultés socioéconomiques), le gouvernement peut accorder des baux d'une durée initiale allant jusqu'à 70 ans.

2.39. Afin de stimuler l'investissement privé dans les infrastructures, la Décision n° 71/2010/QĐ-TTg, entrée en vigueur en janvier 2011, autorise les partenariats public-privé (PPP) à titre expérimental, notamment pour les infrastructures de transport routier, ferroviaire et urbain, les aéroports, les ports maritimes et fluviaux, l'approvisionnement en eau douce, le traitement des déchets, les centrales électriques et les hôpitaux. D'autres projets concernant les infrastructures ou la fourniture de services publics pourront également être ouverts aux partenariats public-privé sur décision du Premier Ministre.³⁰ D'après la Décision n° 71, le gouvernement entend financer au maximum 30% des investissements nécessaires aux projets impliquant des partenariats public-privé.

2.40. Les investissements à l'étranger des entreprises établies au Viet Nam sont régis par la Loi sur l'investissement et par le Décret n° 78/2006/ND-CP du 9 août 2006, qui contient des dispositions sur l'investissement direct à l'étranger. Les demandes d'approbation de projets d'investissement à l'étranger sont adressées au Ministère de la planification et de l'investissement, qui délivre un certificat d'investissement pour les projets approuvés. Pour les investissements supérieurs à un certain montant, l'accord du Premier Ministre est également nécessaire. Dans de tels cas, le Ministère de la planification et de l'investissement entame la procédure d'octroi du certificat d'investissement une fois l'accord du Premier Ministre obtenu.³¹

²⁸ Chambre de commerce européenne au Viet Nam (2011). D'après le rapport *Doing Business 2013* de la Banque mondiale, le Viet Nam se classe 99^{ème} sur 185 économies en termes de facilité de faire des affaires. Le pays obtient son meilleur score dans la catégorie "octroi de permis de construire" (28^{ème} rang), mais tombe bien en deçà de son classement général en ce qui concerne le "solutionnement de l'insolvabilité" (149^{ème}) le "raccordement à l'électricité" (155^{ème}) et la "protection des investisseurs" (169^{ème}). En 2006, le Viet Nam se classait au 98^{ème} rang parmi les 175 économies visées par l'enquête.

²⁹ La mise en place d'un système à guichet unique est à l'étude depuis un certain temps; la question avait été soulevée par certains Membres de l'OMC dans le cadre du processus d'accession du Viet Nam (WT/ACC/VNM/48).

³⁰ Jusqu'alors, la législation vietnamienne était axée sur les modèles construction-transfert/construction-transfert-exploitation ou construction-exploitation-transfert en ce qui concerne la participation du secteur privé à des projets concernant les infrastructures.

³¹ L'accord du Premier Ministre est nécessaire pour les investissements privés d'un montant dépassant 600 milliards de dong, ou 300 milliards de dong pour les projets portant sur les services financiers, les médias ou les télécommunications. Si un projet nécessite l'engagement de capitaux publics (c'est-à-dire la réalisation d'investissements à l'étranger par des entreprises publiques), le seuil au-delà duquel l'accord du Premier Ministre doit être obtenu est réduit de moitié.

2.41. À la fin de 2012, le Ministère de la planification et de l'investissement avait accordé des certificats d'investissement pour 712 projets à l'étranger, pour un capital total de 12,4 milliards de dollars EU. Les sociétés PetroVietnam Exploration and Production Corporation et Viettel ont été parmi les principaux investisseurs vietnamiens. Les sociétés vietnamiennes privées ont principalement investi dans le secteur de l'alimentation et des boissons, le commerce de détail et les entreprises à vocation environnementale.

3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE

3.1 Introduction

3.1. En janvier 2007, le Premier Ministre vietnamien a approuvé un ambitieux plan de réforme administrative – le Projet national de réforme administrative, également appelé "Projet 30". L'objectif était de concevoir un système administratif plus simple, plus efficace et plus transparent, et de réduire ainsi de 30% les coûts de mise en conformité pour les entreprises et les personnes physiques.¹ Au cours de la première phase du projet (janvier 2008-juin 2009), un ensemble d'environ 5 700 procédures administratives ont été regroupées dans une base de données qui permet aux utilisateurs de télécharger et d'imprimer n'importe quel formulaire administratif. Durant la deuxième phase (juin 2009-mai 2010), des fonctionnaires gouvernementaux et des experts du secteur privé constitués en "équipe spéciale" ont engagé un examen avec différents groupes de parties prenantes dans le cadre du Comité consultatif pour la réforme des procédures administratives afin d'identifier les procédures administratives inutiles et pesantes. La phase finale du Projet 30, engagée en juin 2010, a débuté par le lancement de 258 réformes administratives devant être mises en œuvre dans un délai de cinq mois, suivies par un deuxième ensemble de réformes devant être mises en œuvre pour la fin de 2010.²

3.2. Le Décret n° 63/2010/ND-CP a été publié en juin 2010 dans l'objectif de maintenir l'effet du Projet 30 après son achèvement. Les procédures administratives doivent faire l'objet d'un contrôle strict, régulièrement et sur une base continue, depuis le stade de la rédaction des textes législatifs jusqu'aux différentes étapes de la mise en œuvre. Des organismes de contrôle ont été établis aux niveaux central et local, moyennant une transformation de 88 anciennes équipes spéciales dans le cadre du Projet 30.

3.3. À l'invitation du Viet Nam, l'OCDE a engagé une évaluation du Projet 30, indiquant les orientations futures possibles, y compris un programme de réforme de la réglementation d'une durée de dix ans fondé sur les meilleures pratiques internationales.³ L'OCDE note qu'il reste beaucoup à faire pour mettre concrètement en œuvre les procédures administratives simplifiées. Elle recommande notamment que le Viet Nam établisse un lien entre le programme de simplification administrative et son programme en faveur de l'amélioration du cadre juridique, y compris l'obligation de présenter des évaluations de l'impact en ce qui concerne les nouveaux textes législatifs, de tenir les consultations requises avec les parties prenantes, de mettre en place des guichets uniques et des projets pilotes pour tester les nouveaux modèles réglementaires. La toute nouvelle Agence pour le contrôle des procédures administratives (APCA) pourrait jouer un rôle de chef de file dans la gestion centralisée d'une politique réglementaire à l'échelle gouvernementale.⁴ La base de données sur les procédures administratives devrait être étendue de façon à incorporer tous les documents normatifs légaux, c'est-à-dire ceux qui n'impliquent pas de procédures spécifiques mais qui créent des obligations en matière de renseignements pour les personnes physiques et les entreprises. En plus de fournir les textes juridiques bruts, les autorités vietnamiennes pourraient aussi envisager d'établir des sites Web d'information ou des lignes téléphoniques dédiées qui aident les utilisateurs à comprendre la législation et à s'y conformer.

3.4. Un plan-cadre en faveur de la réforme de l'administration publique sur la période 2011-2020, publié en novembre 2011, définit six grands domaines de travail.⁵ Pour les périodes 2011-2015 et 2016-2020, le plan établit des cibles et des résultats spécifiques en matière de réforme des institutions, des procédures administratives, de la structure de l'administration publique et des finances publiques, en matière d'amélioration des qualifications des fonctionnaires et en matière de modernisation générale de l'administration publique.

3.5. Le Département général des douanes met en œuvre un projet de modernisation avec l'appui de la Banque mondiale. Les douanes vietnamiennes ont introduit des procédures de dédouanement électronique à titre d'essai en 2005 à Ho Chi Minh-Ville et Haiphong. Le projet a été étendu aux bureaux des douanes de Hanoï, Da Nang, Dong Nai et Binh Duong, et a concerné

¹ Le cadre juridique et administratif vietnamien est complet et complexe car le législateur a tendance à se concentrer sur ce qui est permis plutôt que sur ce qui ne l'est pas.

² Résolution gouvernementale n° 25/NQ-CP du 2 juin 2010.

³ OCDE (2011).

⁴ L'Agence a été établie par l'intermédiaire du Décret n° 63/2010/ND-CP du 8 juin 2010.

⁵ Le plan-cadre a été adopté par l'intermédiaire de la Résolution n° 30c/NQ-CP du 8 novembre 2011.

20 départements provinciaux des douanes à la fin de 2012. À l'échelle du pays, les procédures douanières électroniques ont été lancées au début de janvier 2013. Le système comprend la présentation électronique des déclarations en douane, ainsi que leur traitement par les douanes, y compris le traitement automatique des essais et analyses déclarés. Dans l'avenir, l'échange de renseignements en ligne entre organismes gouvernementaux par l'intermédiaire d'un guichet unique national devrait mettre un terme à la délivrance des licences sur papier, qui est actuellement nécessaire.

3.6. Depuis 2011, il existe un programme relatif aux opérateurs économiques agréés. Au total, à la fin de mars 2013, 14 entreprises avaient été agréées par le Département général des douanes. Parmi d'autres initiatives, l'administration douanière prévoit d'introduire un système automatisé de dédouanement des cargaisons et un système intelligent de base de données douanières, d'ici à 2014. Le Viet Nam espère que, d'ici à 2020, tous les bureaux de douane utiliseront le dédouanement électronique. En conséquence, l'incidence des inspections matérielles des cargaisons devrait tomber de 15-20% (niveau actuel) à moins de 7% d'ici à 2020.

3.2 Mesures agissant directement sur les importations

3.2.1 Procédures et prescriptions à l'importation

3.7. Selon la Banque mondiale, le processus d'établissement d'une entreprise au Viet Nam comprend dix étapes, y compris l'obtention d'un certificat d'enregistrement d'entreprise et d'enregistrement fiscal, le versement de la taxe professionnelle (1 million de dong par an), l'enregistrement auprès de l'agence locale pour l'emploi, l'inscription des employés auprès de la caisse d'assurance sociale et l'enregistrement auprès des sections locales des syndicats ou du syndicat de branche dans les six mois suivant le début des activités. Le processus d'enregistrement initial d'une entreprise peut être achevé en 27 jours.⁶

3.8. Les autorités vietnamiennes notent que des mesures ont été prises pour simplifier le processus. Plusieurs étapes ont été intégrées lorsqu'un guichet unique pour l'enregistrement des entreprises a été établi en 2007. En 2010, le Décret n° 43/2020/ND-CP du 15 avril et la Circulaire n° 14/2010/TT-BKH du 4 juin ont introduit un numéro unique d'identification des entreprises délivré au moment de l'enregistrement. Ce numéro peut aussi être utilisé pour l'établissement de la déclaration d'impôt et le paiement des taxes et impôts. Le Ministère de la planification et de l'investissement a élaboré une base de données nationale sur l'enregistrement des entreprises rassemblant des renseignements sur 689 000 entreprises enregistrées. Le fondement juridique d'un système d'enregistrement en ligne contenant des renseignements à la disposition du public est entré en vigueur au début de 2013.⁷

3.9. Les investisseurs nationaux doivent être titulaires d'un certificat d'enregistrement d'entreprise valable, tandis que les investisseurs étrangers doivent être munis d'un certificat d'investissement, qui sert à la fois de licence pour les projets d'investissement et de "certificat d'enregistrement d'entreprise". Il semble que le Ministère de la planification et de l'investissement a établi un calendrier en vue de réviser la Loi sur l'investissement et d'établir une distinction entre certificat d'investissement et certificat d'enregistrement d'entreprise; le but est de séparer l'enregistrement d'une personne morale et l'enregistrement des procédures relatives à l'exécution d'un projet.

3.10. La législation vietnamienne établit une distinction entre les droits de commercialisation à l'importation et le droit de distribuer des marchandises importées au Viet Nam. Dans le contexte de son accession à l'OMC, le Viet Nam est convenu d'accorder des droits de commercialisation à l'importation à part entière, sur un pied d'égalité avec les négociants vietnamiens, aux personnes physiques et aux entreprises, à compter du 1^{er} janvier 2007, sauf pour certains produits pharmaceutiques et certains médicaments, pour les films cinématographiques, les machines à imprimer, différents imprimés, les transmetteurs de radio et de télévision, les radars, etc., pour lesquels des droits de commercialisation à part entière ont été accordés aux étrangers à compter du 1^{er} janvier 2009.

⁶ Renseignements en ligne du Groupe Banque mondiale, "Starting a Business in Viet Nam". Adresse consultée: <http://www.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/vietnam/starting-a-business/>.

⁷ Circulaire n° 01/2013/TT-BKHDT du 21 janvier 2013, en vigueur depuis le 15 avril 2013 (remplace la Circulaire n° 14/2010/TT-BKH).

3.11. Certaines restrictions subsistent; les marchandises définies comme faisant l'objet d'un "commerce d'État" ne peuvent être importées que par des entreprises désignées. Ainsi, les cigares et les cigarettes, le pétrole brut et les produits pétroliers, les journaux, revues et périodiques, les supports enregistrés pour le son ou les photos, ainsi que les aéronefs et les engins spatiaux ne peuvent être introduits au Viet Nam que par des importateurs désignés.⁸ La Société vietnamienne d'import-export du tabac (Vinataba IMEX), filiale de la Société nationale du tabac (Vinataba), est le principal importateur de machines, de tabac et de matériels destinés à l'industrie du tabac au Viet Nam, et exporte des feuilles de tabac, du tabac haché et des cigarettes. Les produits audiovisuels sont commercialisés, par exemple, par la FAFIM Vietnam, basée à Ho Chi Minh-Ville, et par la Société vietnamienne d'import-export et de distribution de films dont le siège se trouve à Hanoi (voir aussi la section 4.6.5.3).

3.12. Le Groupe pétrolier national vietnamien (Petrolimex) est la principale société d'importation (et de distribution) des produits pétroliers. Toutefois, le Décret gouvernemental n° 84/2009/ND-CP du 15 octobre 2009, qui porte adoption d'un mécanisme davantage axé sur le marché, ne limite plus le commerce des produits pétroliers aux entreprises publiques pour l'étendre à d'autres entreprises qui satisfont à certaines conditions. Conformément à l'article 23 du Décret n° 84, le Ministère de la planification et de l'investissement établit, en coordination avec le Ministère de l'industrie et du commerce, des "orientations en matière d'importation" sur une base annuelle, c'est-à-dire en fonction de la demande projetée de pétrole brut et d'essence pour une année donnée. Sur cette base, le Ministère de l'industrie et du commerce alloue des contingents d'importation minimaux qui doivent être utilisés par les négociants titulaires d'une licence.

3.13. Parmi les engagements pris lors de l'accession, le gouvernement vietnamien est convenu de publier un décret codifiant les droits de commercialisation des entreprises et des personnes n'ayant pas de présence physique au Viet Nam.⁹ Pour un investisseur étranger physiquement présent au Viet Nam, le droit d'importer des marchandises ne s'étend pas à la distribution de ces marchandises, sauf si cela est précisé dans la licence d'investissement de l'entreprise. Si elle n'a pas le droit de distribuer des marchandises, l'entreprise étrangère doit désigner un agent ou un distributeur vietnamien.¹⁰ Une circulaire publiée par le Ministère de l'industrie et du commerce au milieu de l'année 2007 limitait initialement la distribution de marchandises importées à des distributeurs exclusifs ayant un droit préexistant de commercialiser ou de distribuer lesdites marchandises. Les importateurs étaient également tenus d'enregistrer leurs distributeurs agréés exclusifs auprès des autorités compétentes.¹¹ Toutefois, la Circulaire a été modifiée par la Circulaire n° 05/2008/TT-BCT du 14 avril 2008, et la distribution exclusive n'est plus obligatoire.

3.14. Le 6 mai 2011, le Ministère de l'industrie et du commerce a publié l'Avis n° 197 qui autorise l'importation de vins, de spiritueux, de cosmétiques et de téléphones mobiles uniquement par l'intermédiaire de trois ports maritimes (Haiphong, Da Nang et Ho Chi Minh-Ville), et indique la documentation additionnelle devant être certifiée conforme par les missions diplomatiques vietnamiennes à l'étranger. Selon les autorités, cette mesure était nécessaire pour protéger contre les contrefaçons et, en prévenant la fraude commerciale, pour protéger les consommateurs. Toutefois, l'Avis n° 197 a été abrogé avec effet au 1^{er} janvier 2013 par l'Avis n° 301/TB-BCT du 28 décembre 2012. Le nouvel avis, qui vise à simplifier les procédures administratives, dispose que les marchandises concernées peuvent désormais être importées par les circuits commerciaux ordinaires conformément à la législation actuelle.

3.15. Les voitures automobiles pour le transport de personnes (9 places et moins) ont été assujetties à des prescriptions d'importation additionnelles en mai 2011.¹² Le Viet Nam exige

⁸ Les produits visés par des limitations temporaires ou à long terme en termes de droits de commercialisation sont énumérés de façon détaillée dans le rapport du groupe de travail de l'accession (document de l'OMC WT/ACC/VNM/48, tableaux 8 a), 8 b) et 8 c)).

⁹ Décret gouvernemental n° 90/2007/ND-CP du 31 mai 2007.

¹⁰ Depuis le 1^{er} janvier 2009, les entreprises à capital entièrement étranger ont été autorisées à mener des activités d'importation, d'exportation et à fournir des services de distribution, y compris le commerce de gros et le commerce de détail. La licence permettant de mener des activités de commerce de détail autorise l'établissement d'un seul point de vente. Les points de vente additionnels nécessitent la permission du Département de la planification et de l'investissement du district, et l'évaluation comprend un examen des besoins économiques.

¹¹ Circulaire n° 09/2007/TT-BTM guidant la mise en œuvre du Décret n° 23/2007/ND-CP relatif aux droits de commercialisation et de distribution au Viet Nam.

¹² Ministère de l'industrie et du commerce, Circulaire n° 20/2011/TT-BCT du 12 mai 2011.

désormais que ces véhicules soient accompagnés d'un certificat ou d'un acte de cession du fabricant, du négociant ou de l'agence sous-traitante, indiquant que l'importateur est un importateur ou un distributeur agréé. Une garantie et un certificat d'entretien délivrés par le Ministère vietnamien des transports sont également requis.¹³

3.16. La documentation nécessaire au dédouanement et les procédures d'importation et d'exportation en général demeurent, pour l'essentiel, inchangées depuis 2009 et sont mises en œuvre sur la base d'une circulaire du Ministère des finances.¹⁴

3.2.2 Droits de douane ordinaires

3.17. Le Comité permanent de l'Assemblée nationale établit des "taux réglementaires" au niveau de la position à quatre chiffres du SH qui constituent des fourchettes de droit à l'intérieur desquelles le gouvernement établit les taux de droits appliqués. Le tarif douanier est généralement publié chaque année sous la forme d'une circulaire du Ministère des finances. Le Viet Nam ayant consolidé l'ensemble de son tarif dans le contexte de son accession à l'OMC (tableau 3.1), les taux consolidés constituent effectivement les limites supérieures des fourchettes de droit établies par le Comité permanent.

Tableau 3.1 Structure tarifaire du Viet Nam, 2007 et 2013

(%, sauf indication contraire)

	Droit NPF appliqué		Droit consolidé final ^a
	2007	2013	
Lignes tarifaires consolidées (% de toutes les lignes tarifaires)	100,0	100,0	100,0
Moyenne simple des droits	18,5	10,4	13,4
Produits agricoles (SH 01-24)	29,4	17,4	21,7
Produits industriels (SH 25-97)	17,0	9	12,3
Produits agricoles selon la définition de l'OMC	27,0	17,4	20,9
Produits non agricoles selon la définition de l'OMC	17,4	9,3	12,4
Lignes tarifaires en franchise de droits (% de toutes les lignes tarifaires)	28,8	32,9	14,5
Moyenne simple des lignes passibles de droits uniquement	26,0	15,6	15,8
Contingents tarifaires (% de toutes les lignes tarifaires)	0,0	0,0	0,0
Droits non <i>ad valorem</i> (% de toutes les lignes tarifaires)	0,0	0,9	0,1
Crêtes tarifaires nationales (% de toutes les lignes tarifaires) ^b	3,1	4,1	3,6
Crêtes tarifaires internationales (% de toutes les lignes tarifaires) ^c	41,7	25,6	31,3
Écart type global des taux de droits	22,4	12,5	14,3
Coefficient de variation des taux de droits	1,2	1,2	1,1
Taux de nuisance appliqué (% de toutes les lignes tarifaires) ^d	1,8	0,6	0,8
Nombre total de lignes tarifaires	10 689	9 558	10 689
Taux <i>ad valorem</i>	7 611	6 337	8 924
Franchise de droits	3 078	3 142	1 545
Autres taux	0	0	12
Autres ^e	0	87	0

a Les taux consolidés finals sont basés sur le tarif douanier 2007 établi selon la nomenclature du SH 2002. La période de mise en œuvre va jusqu'en 2019. Pour 208 lignes tarifaires relevant du chapitre 87, aucun droit consolidé n'est indiqué.

b Les crêtes tarifaires nationales s'entendent de celles qui sont 3 fois supérieures au taux global moyen appliqué.

c Les crêtes tarifaires internationales s'entendent de celles qui excèdent 15%.

d Les taux de nuisance sont ceux qui sont supérieurs à zéro mais inférieurs ou égaux à 2%.

e Autres droits: droits fondés sur des instructions spéciales comme le prévoit le chapitre 98; toutes les lignes tarifaires visées relèvent du chapitre 87 (véhicules à moteur).

Note: Le tarif 2007 est fondé sur la nomenclature du SH2002, le tarif 2013 est fondé sur le SH2012. Les calculs des moyennes sont fondés sur le niveau des lignes tarifaires nationales (8 chiffres).

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données fournies par les autorités vietnamiennes et par le Ministère des finances, Circulaire n° 193/2012/TT-BTC.

¹³ Dans l'Avis n° 4640/BCT-XNK du 27 mai 2011, le Ministère de l'industrie et du commerce a indiqué de façon détaillée les renseignements spécifiques à fournir pour se conformer à l'Avis n° 197 et à la Circulaire n° 20/2011/TT-BCT.

¹⁴ Le Décret n° 154/2005/ND-CP du 15 décembre 2005 et la Circulaire n° 79/2009/TT-BTC du 24 septembre 2009 sont restés valables jusqu'au 21 janvier 2011, date à laquelle ils ont été remplacés par la Circulaire n° 194/2009/TT-BTC du 6 décembre 2010 conformément à la réglementation gouvernementale.

3.18. Au moment de l'accession du Viet Nam en 2007, la moyenne simple de ses taux consolidés, tous produits confondus, s'élevait à 17,5%, à 22,4% pour les produits agricoles et à 13,1% pour les produits non agricoles. Lorsque toutes les concessions tarifaires auront été progressivement mises en œuvre (d'ici à 2019), les taux consolidés du Viet Nam devraient avoisiner 11,4% pour toutes les marchandises.¹⁵ La plupart des lignes tarifaires ont été consolidées à un taux compris entre 0 et 40%, avec des crêtes pour les taux consolidés initiaux visant des produits "sensibles" tels que le sucre (100%), les vins et spiritueux (65%), le tabac (80%-150%) et les véhicules à moteur (100%). Les réductions convenues des taux consolidés visant les produits "sensibles" doivent principalement être achevées d'ici à 2014. Le Viet Nam est convenu de rejoindre l'Accord plurilatéral sur les technologies de l'information, des droits nuls devant être appliqués sur les marchandises visées soit immédiatement au moment de l'accession, soit après des périodes de transition prenant fin entre 2010 et 2014. Par ailleurs, la participation du Viet Nam aux actions sectorielles dans le cadre de l'OMC est limitée, la pleine participation ne concernant que le matériel médical. En outre, les taux consolidés du Viet Nam visant les produits chimiques sont largement conformes (c'est-à-dire à 80%) à l'initiative sur l'harmonisation dans le secteur des produits chimiques.

3.19. Le Viet Nam a consolidé toutes ses lignes tarifaires à des taux *ad valorem* à l'exception de celles correspondant aux véhicules à moteur d'occasion, qui sont consolidées à un taux composite ou à un taux *ad valorem* de 200%, le plus bas étant retenu. Toutefois, le Viet Nam s'est réservé le droit d'appliquer des droits d'importation spécifiques ou composites sur certaines marchandises "sensibles" afin de faire face à la fraude douanière. Jusqu'à présent, cela ne s'est pas avéré nécessaire et, à l'heure actuelle, seuls les véhicules à moteur d'occasion sont assujettis à des taux (appliqués) non *ad valorem*.¹⁶

3.20. Le tarif douanier du Viet Nam appliqué en 2013 suit la nomenclature du tarif harmonisé de l'ASEAN, qui est fondée sur la version 2012 du Système harmonisé.¹⁷ Le tarif douanier contient 9 558 lignes tarifaires au niveau de la position à huit chiffres.¹⁸ La moyenne simple des taux NPF appliqués pour l'ensemble des marchandises est de 10,4% (tableau 3.1), de 17,4% pour les produits agricoles et de 9,3% pour les produits non agricoles (selon la définition de l'OMC). Parmi les catégories de produits agricoles qui attirent les taux de droits d'importation NPF les plus élevés figurent les boissons alcooliques et le tabac, le café et le thé, les fruits et les fruits à coque, ainsi que les céréales et les préparations (tableau A3. 1 et graphique 3.1). Les produits industriels bénéficiant d'une protection tarifaire supérieure à la moyenne NPF incluent le matériel de transport, les vêtements, les poissons et les produits de la pêche ainsi que les chaussures (tableau A3. 1 et graphique 3.2).

3.21. La différence entre les taux NPF consolidés et ceux actuellement appliqués laisse une certaine marge de manœuvre en ce qui concerne la politique tarifaire du Viet Nam.¹⁹ Dans certains cas, le Viet Nam a mis en œuvre les réductions tarifaires en prenant de l'avance par rapport au calendrier qu'il s'était engagé à respecter. Occasionnellement, des abaissements tarifaires ont aussi pu être réalisés pour réduire les tensions inflationnistes qui pèsent sur l'économie nationale ou pour atténuer les fluctuations des prix nationaux de l'énergie (tableau A3. 2). Toutefois, depuis 2008, un certain nombre de hausses tarifaires semblent avoir été principalement motivées par la volonté d'accorder une protection plus élevée à certains secteurs nationaux, par exemple les fabricants de véhicules à moteur, les producteurs de viande et l'industrie sidérurgique locale. Bien que toutes les hausses tarifaires semblent avoir été effectuées dans les limites des engagements

¹⁵ OMC(2008). Les modifications des nomenclatures et les divergences méthodologiques expliquent pourquoi ces chiffres ne sont pas directement comparables aux moyennes tarifaires indiquées dans les graphiques et les tableaux du présent rapport.

¹⁶ Dans le cas où ce type de modification des droits de douane appliqués interviendrait dans l'avenir, le Viet Nam s'est engagé à communiquer une liste des marchandises visées à l'OMC et à faire en sorte que les nouveaux droits n'excèdent pas les niveaux consolidés (*ad valorem*).

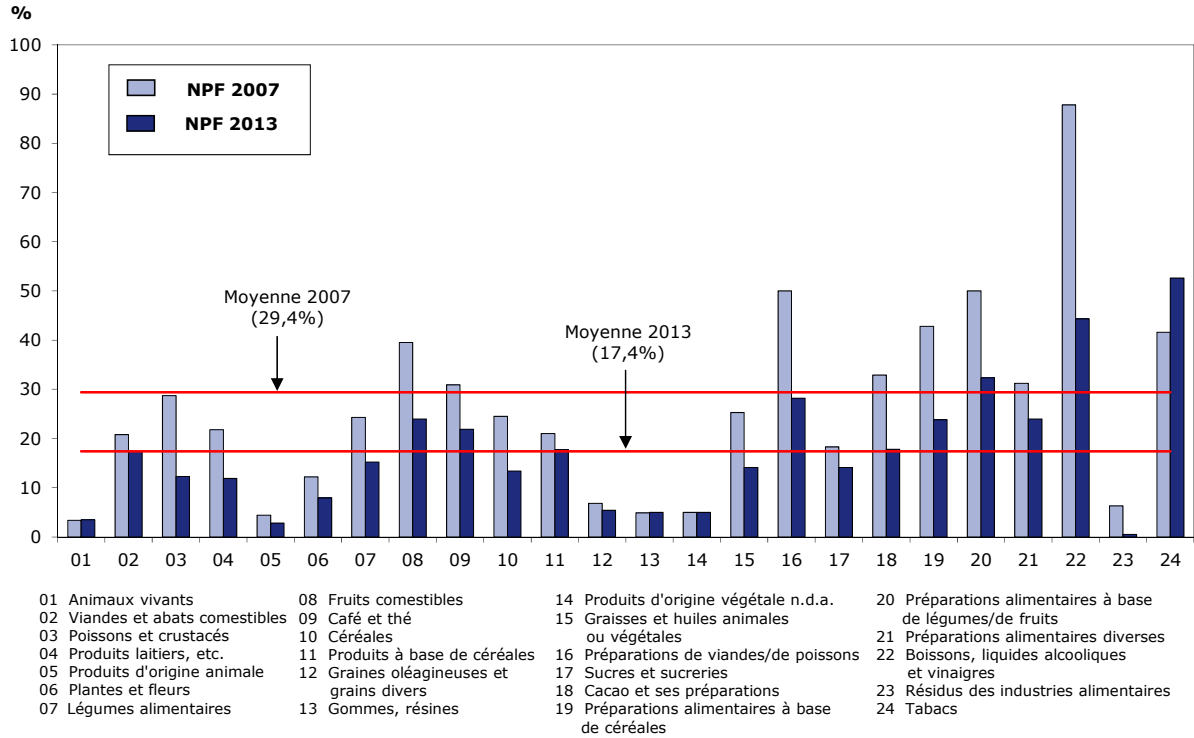
¹⁷ Le tarif douanier du Viet Nam établit trois catégories de taux de droits d'importation: i) les "taux préférentiels", c'est-à-dire les taux de droits NPF généralement applicables aux Membres de l'OMC, ii) les "taux préférentiels spéciaux" applicables dans le cadre des régimes commerciaux préférentiels accordés par le Viet Nam; et iii) les taux de droits "ordinaires". Les droits ordinaires, qui équivalent à une fois et demie le taux NPF, s'appliquent au commerce avec des pays non Membres de l'OMC (à moins que le traitement NPF n'ait été convenu bilatéralement).

¹⁸ Le tarif douanier national sur la base duquel le Viet Nam a conclu son accession à l'OMC comprenait 10 689 lignes tarifaires à 10 chiffres.

¹⁹ La différence entre le taux NPF consolidé initial et le taux NPF appliqué était de 5 points de pourcentage ou plus pour environ 2 600 lignes tarifaires en 2007.

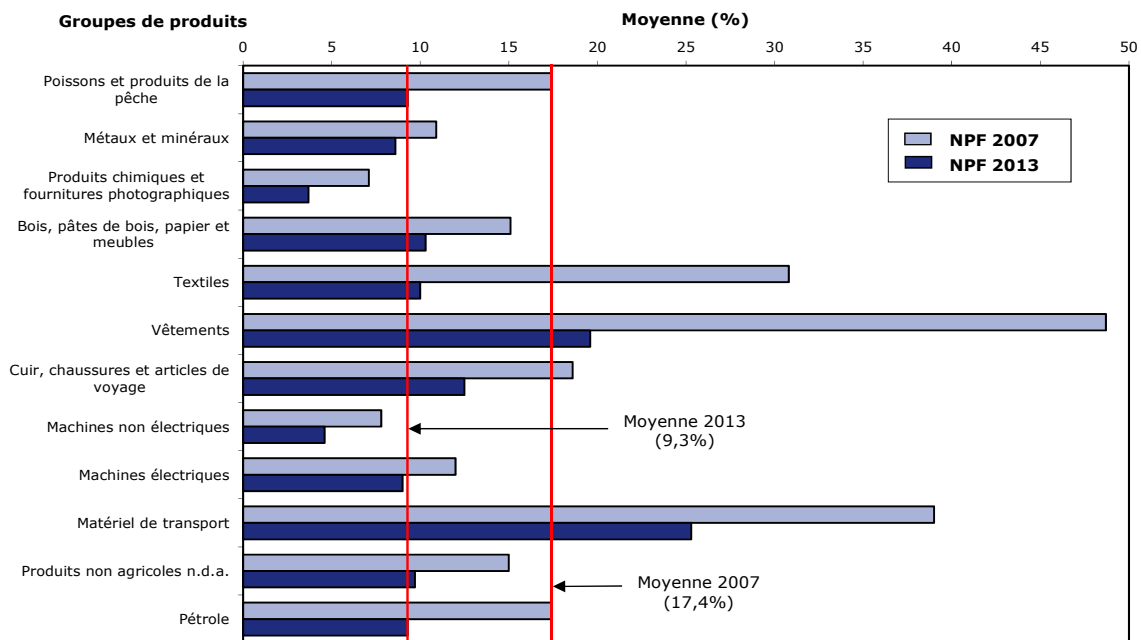
tarifaires contractés par le Viet Nam dans le cadre de l'OMC, de fréquentes modifications du droit appliqué créent une incertitude et peuvent affecter la prévisibilité de l'accès des Membres de l'OMC au marché vietnamien.

Graphique 3.1 Moyennes des taux NPF appliqués par chapitre du SH2007 et du SH2013 (chapitres 1 à 24)



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données communiquées par les autorités vietnamiennes, et Ministère des finances, Circulaire n° 193/2012/TT-BTC.

Graphique 3.2 Moyennes des droits NPF appliqués par groupe de produits non agricoles selon la définition de l'OMC, 2007 et 2013



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données communiquées par les autorités vietnamiennes, et Ministère des finances, Circulaire n° 193/2012/TT-BTC.

3.22. Le Viet Nam accorde des préférences tarifaires dans le cadre d'accords commerciaux préférentiels régionaux et bilatéraux, c'est-à-dire à ses partenaires de l'ASEAN, à la Corée, à la Chine, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, à l'Inde, ainsi qu'au Japon. Le traitement tarifaire préférentiel sur le marché vietnamien est généralement important pour les membres de l'ASEAN et la Chine, et un peu moins prononcé pour les autres partenaires du Viet Nam dans le cadre d'ALE (tableau A3. 3). Bien que des réductions s'appliquent dans tous les cas, les taux préférentiels moyens demeurent supérieurs à 10% pour le matériel de transport, les boissons et les tabacs.

3.2.3 Autres droits et impositions

3.23. Le Viet Nam a consolidé d'autres droits et impositions (conformément à l'article II:1 b) du GATT de 1994) à zéro dans sa Liste concernant les marchandises.

3.2.4 Contingents tarifaires, exemptions tarifaires

3.24. Le Viet Nam a établi des contingents tarifaires pour les importations d'œufs, de sucre, de tabacs non fabriqués et de déchets de tabac et de sel. Selon la Liste concernant les marchandises du Viet Nam, les volumes contingentaires doivent augmenter de 5% par an pour les marchandises faisant l'objet de contingents tarifaires (tableau 3.2).²⁰ Le volume des contingents d'importation annuels est fixé par le Ministère de l'industrie et du commerce, tandis que les taux de droits applicables aux importations hors contingent sont déterminés par le Ministère des finances.²¹

3.25. S'agissant des tabacs, le contingent est réparti entre les utilisateurs finals autorisés à produire des cigarettes. L'adjudication n'est pas utilisée pour allouer les contingents. Selon les autorités, l'absence d'importation d'œufs est due à l'absence de demande.

3.26. Le Viet Nam a aussi ouvert des contingents tarifaires pour les importations préférentielles de riz et de feuilles de tabac séchées en provenance du Cambodge et de la RDP lao (tableau 3.3). Le régime est réglementé en vertu de mémorandums d'accord bilatéraux conclus en 2005 (RDP lao) et 2007 (Cambodge).²² Les volumes contingentaires sont assujettis à un droit d'importation nul. Les contingents tarifaires, qui sont annoncés par le Ministère de l'industrie et du commerce, peuvent être établis pour un ou deux ans à la fois.

Tableau 3.2 Contingents tarifaires, 2010-2012

Produit/ Code du SH	Contingent initial	Contingent tarifaire en 2010	Contingent tarifaire en 2011	Contingent tarifaire en 2012	Taux contin- gentaire (%)	Taux hors contingent (%)	Volume des impor- tations en 2012	Méthode d'adminis- tration
Œufs	30 000	36 000	38 000	40 000	40	80	0	Résultats antérieurs
04070091	douzaine	douzaines	douzaines	douzaines				
04070092	s							
04070099								
Sucre de canne	55 000 t	200 000 t	250 000 t	70 000 t	25	80	65 000 t	Alloués aux utilisateurs finals sur la base des résultats
17011100					50	80		antérieurs; part du contingent
Sucre de betterave					60			tarifaire allouée à de nouveaux
17011200						100		importateurs
Autres sucres						85		
17019100						85		
17019911						85		
17019919						85		
17019990								

²⁰ Le Viet Nam a notifié la mise en œuvre de son régime de contingents tarifaires concernant les produits agricoles pour 2010 dans les documents de l'OMC G/AG/N/VNM/1 et G/AG/N/VNM/2 du 3 novembre 2011. Il n'a pas encore notifié les détails de l'application de son régime de contingents tarifaires concernant le sel.

²¹ Le Ministère de l'industrie et du commerce a déterminé les contingents 2011 dans la Circulaire n° 45/2010/TT-BCT du 31 décembre 2010. Les contingents 2012 ont été établis dans la Circulaire n° 02/2012/TT-BCT du 18 janvier 2012 pour les tabacs, et dans la Circulaire n° 22/2012/TT-BCT du 6 août 2012 pour les œufs, le sucre et le sel. Le 4 juillet 2012, le Ministère des finances a établi les taux de droits applicables aux importations hors contingent en 2012 (Circulaire n° 111/2012/TT-BCT).

²² Le Mémorandum d'accord conclu entre le Ministère du commerce du Viet Nam et celui de la RDP lao actuellement en vigueur a été signé le 1^{er} décembre 2011. Le Viet Nam et le Cambodge ont signé un nouveau Mémorandum d'accord sur la promotion des échanges bilatéraux le 17 février 2012.

Produit/ Code du SH	Contingent initial	Contingent tarifaire en 2010	Contingent tarifaire en 2011	Contingent tarifaire en 2012	Taux contingentaire (%)	Taux hors contingent (%)	Volume des importations en 2012	Méthode d'adminis- tration
Tabacs non préparés, déchets de tabac	31 000 t	47 500 t	38 000 t	40 000 t	30		22 000 t	Résultats antérieurs; contingents alloués aux utilisateurs finals titulaires d'un permis de production de cigarettes
24011010						80		
24011020						90		
24011030								
24011090						90		
24012010						80		
24012020						90		
24012030						90		
24012050						80		
24012090						90		
24013010					15	80		
24013090					30	90		
Sel	150 000 t	260 000 t	102 000 t	102 000 t			52 000 t	
25010010					30	60		
25010021								
25010029					10			
25010031					15			
25010032								
25010033								
25010090						50		

Note: Le taux de croissance annuel du volume contingentaire est de 5%.

Source: Liste CLX – République socialiste du Viet Nam; documents de l'OMC G/AG/N/VNM/1 et G/AG/N/VNM/2 du 3 novembre 2011; Ministère des finances, Circulaire n° 111/2012/TT-BTC du 4 juillet 2012; et renseignements fournis par les autorités vietnamiennes.

Tableau 3.3 Contingents tarifaires pour le Cambodge et la RDP lao, 2008-2012

(t)

Produit/code du SH	2008	2009	2010	2011	2012
Cambodge					
Riz: 100610090, 100630190, 1006303000	150 000	150 000	250 000	250 00	300 000
Feuilles de tabac séchées: 2401101000, 2401102000, 2401103000, 2401109000	s.o.	s.o.	3 000	3 000	3 000
RDP lao					
Riz: 100610090, 100630190, 1006303000, 1006309000	40 000	40 000	40 000	40 000	70 000
Feuilles de tabac séchées: 2401101000, 2401102000, 2401103000, 2401109000, 2401201000, 2401204000, 2401301000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000

s.o. Sans objet.

Source: Renseignements en ligne du Ministère de l'industrie et du commerce. Adresse consultée: <http://www.moit.gov.vn/>.

3.27. Le Viet Nam exonère différentes marchandises de droits de douane conformément à la Loi sur les droits d'importation et d'exportation (Loi n° 45/2005/QH11 du 14 juin 2005). Outre l'aide humanitaire et l'aide non remboursable, les marchandises en transit et les marchandises importées vers des zones franches (article 3), l'article 16 énumère d'autres exonérations de droits d'importation, y compris pour les biens mobiliers, les marchandises importées temporairement en vue d'être réexportées, les importations d'organisations et de personnes bénéficiant de l'immunité

diplomatique, et les actifs immobilisés importés dans le cadre de projets pouvant bénéficier d'incitations à l'investissement, particulièrement encouragés, ou financés par l'intermédiaire de programmes d'aide publique au développement. En particulier, l'exonération fiscale applicable aux projets d'investissement s'étend aux matériels et machines, y compris aux moyens de transport spécialisés, aux matières premières et composants, ainsi qu'aux matériaux de construction qui ne peuvent pas (encore) être produits au Viet Nam. Différents produits importés destinés à l'industrie pétrolière et gazière (par exemple matériaux qui ne sont pas produits au Viet Nam), ainsi que certaines marchandises importées à des fins de recherche-développement, sont également exonérés de droits d'importation.

3.28. Les échanges transfrontières des résidents locaux, à concurrence d'un montant de 2 millions de dong (100 dollars EU) par passage et par jour, sont exonérés de droits de douane, en vertu de la Décision n° 254/2006/QD-TTg du 7 novembre 2006, telle que modifiée par la Décision n° 139/2009/QD-TTg du 23 décembre 2009. Les marchandises bénéficiant de la franchise de droits, dont la liste est établie par le Ministère de l'industrie et du commerce en consultation avec les autorités concernées, doivent être originaires de pays voisins. Les cargaisons commerciales en provenance des zones frontalières de Chine, du Cambodge et de la RDP lao font l'objet d'un dédouanement et sont assujetties à des droits de douane normaux.

3.2.5 Redevances et impositions pour services rendus

3.29. La Circulaire n° 172/2010/TT-BTC du 2 novembre 2010 établit une redevance douanière unique pour le dédouanement s'élevant à 20 000 dong par formulaire de déclaration. Les versements effectués sont placés sur des "comptes de dépôt des redevances" des bureaux de douane qui collectent les redevances, et utilisés pour financer certaines dépenses et opérations douanières, y compris pour compenser les heures supplémentaires et le travail de nuit des fonctionnaires qui procèdent à des dédouanements en dehors des heures d'ouverture normales.

3.30. Les impositions au titre de l'entreposage sous douane dépendent du poids de l'article entreposé. Les taux sont déterminés séparément pour les automobiles, les motocycles et vélomoteurs, les ordinateurs et le matériel de bureau, l'électronique grand public, les climatiseurs, l'or et les pierres gemmes. La Décision n° 98/2008/QD-BTC du 4 novembre 2008 régit les redevances et impositions maritimes, y compris les droits de tonnage, les primes d'assurance maritime, les droits de pilotage, les droits d'ancrage, d'amarrage et d'utilisation des quais et des bouées d'amarrage, ainsi que les redevances de dédouanement. Les impositions pour services portuaires sont établies par les autorités portuaires respectives et varient en fonction de la capacité du moteur principal et de la jauge brute des navires, ainsi que de la taille et du poids de la cargaison (voir aussi la section 4.6.6.1).

3.2.6 Taxes intérieures

3.31. Le Viet Nam prélève des droits d'accise sur certains biens et services conformément à la Loi du 30 juin 1990 sur la taxe spéciale de consommation, telle que modifiée (tableau 3.4).²³ Les articles visés sont considérés comme des produits de luxe ou des produits potentiellement nocifs (par exemple l'alcool et le tabac), dont il conviendrait de décourager la consommation. Aucune distinction n'est établie entre les marchandises produites dans le pays et les marchandises importées, mais, s'agissant des importations, la taxe spéciale de consommation est prélevée sur le prix d'importation, droits de douane inclus.²⁴

²³ En particulier, la Loi a été modifiée en 2005 de façon à être conforme aux engagements contractés par le Viet Nam dans le cadre de l'OMC.

²⁴ Le Décret n° 26/2009/ND-CP qui énonce des lignes directrices pour la mise en œuvre de la Loi sur la taxe spéciale de consommation semble autoriser l'utilisation du prix de production comme base d'imposition dans certaines circonstances, à titre d'exception. Pour les vins et spiritueux, cette disposition peut équivaloir à un allègement fiscal pouvant aller jusqu'à 10% pour les producteurs locaux (Commission européenne, 2011).

Tableau 3.4 Marchandises et services assujettis à la taxe spéciale de consommation, 2006-2013

N°	Désignation des marchandises ou des services	Taux de la taxe (%)
I.	Marchandises	
1.	Cigarettes, cigares:	
	a) Cigares	65
	b) Cigarettes	
	- de 2006 à 2007	55
	- à compter de 2008	65
2.	Spiritueux:	
	a) Spiritueux d'un titre alcoométrique d'au moins 40°	65
	du 01.01.2010 au 31.12.2012	45
	à compter du 01.01.2013	50
	b) Spiritueux d'un titre alcoométrique d'au moins 20° et de moins de 40°	30
	du 01.01.2010 au 31.12.2012	45
	à compter du 01.01.2013	50
	c) Spiritueux d'un titre alcoométrique de moins de 20°, vins à base de fruits, vins à base de plantes et vins médicinaux	20
	à compter du 01.01.2010	25
3	Bière:	
	a) Bière en bouteille et bière en boîte	75
	du 01.01.2010 au 31.12.2012	45
	à compter du 01.01.2013	50
	b) bière en fût et bière à l'état frais	
	- de 2006 à 2007	30
	- à compter de 2008	40
	du 01.01.2010 au 31.12.2012	45
	à compter du 01.01.2013	50
4.	Véhicules automobiles ^a :	
	a) de 5 places ou moins	50
	b) de 6 à 15 places	30
	c) de 16 places à moins de 24 places	15
	à compter du 01.04.2009	
	a) de 9 places ou moins (à l'exception de ceux indiqués aux points 4 e), 4 g), 4 h)	45
	d'une cylindrée n'excédant pas 2 000 cm ³	45
	d'une cylindrée allant de 2 000 cm ³ à 3 000 cm ³	50
	d'une cylindrée de plus de 3 000 cm ³	60
	b) de 10 à 16 places (à l'exception de ceux indiqués aux points 4 e), 4 g), 4 h)	30
	c) de 16 à 24 places (à l'exception de ceux indiqués aux points 4 e), 4 g), 4 h)	15
	d) véhicules automobiles servant à la fois au transport de passagers et au transport de marchandises (à l'exception de ceux indiqués aux points 4 e), 4 g), 4 h)	15
	e) véhicules automobiles fonctionnant à l'essence combinée à l'électricité/aux bioénergies dans lesquels la quantité d'essence utilisée est inférieure ou égale à 70% du total de l'énergie utilisée	Égal à 70% du montant de la taxe appliquée pour le même type de véhicules automobiles que ceux indiqués aux points 4 a), 4 b), 4 c) et 4 d)
	f) automobiles fonctionnant aux biocarburants	Égal à 50% du montant de la taxe appliquée pour le même type de véhicules automobiles indiqués aux points 4 a), 4 b), 4 c) et 4 d)
	g) véhicules automobiles électriques	
	de moins de 9 places	25
	de 10 à 16 places	15
	de 16 à 24 places	10
	Véhicules automobiles servant à la fois au transport de passagers et de marchandises	10
5.	Motocycles à 2 ou 3 roues d'une cylindrée de plus de 125 cm ³	20
6.	Aéronefs	30
7.	Bateaux de croisière	30
8.	Essence, naphte, composants réformés et autres composants devant être mélangés à de l'essence	10

N°	Désignation des marchandises ou des services	Taux de la taxe (%)
9.	Appareils de conditionnement de l'air d'une capacité de 90 000 BTU ou moins à compter du 01.04.2009	15
10.	Cartes à jouer	10
11.	Objets en papier votifs	40
II.	Services:	70
1.	Exploitation de discothèques, de salons de massage ou de salles de karaoké	30
1.	Exploitation de discothèques à compter du 01.04.2009	40
2.	Exploitation de salons de massage ou de salles de karaoké à compter du 01.04.2009	30
3.	Exploitation de casinos, organisation de jeux de hasard à compter du 01.04.2009	25
4.	Services récréatifs avec paris à compter du 01.04.2009	30
5.	Golf: vente de cartes de membre et de billets pour jouer au golf	10
	Entreprises liées au golf à compter du 01.04.2009	20
6.	Loterie	15

a Les pièces détachées de véhicules automobiles ne sont pas assujetties au droit d'accise.

Source: Loi n° 27/2008/QH12 du 14 novembre 2008 sur la taxe spéciale de consommation, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2009, et Décision n° 5371/TCT-CS du 31 décembre 2009 de la Direction des impôts du Ministère des finances.

3.32. Au moment de l'accession du Viet Nam à l'OMC, d'importantes divergences entre les taux de taxes appliqués sur les boissons alcooliques constituaient un traitement différencié visant des produits semblables ou similaires. Le Viet Nam est convenu de niveler les taux de taxes visant les spiritueux distillés et la bière dans les trois ans suivant son accession, et un taux unique de 45% *ad valorem* est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Le taux de la taxe est passé à 50%, avec effet au début de 2013. Les taxes sur les véhicules automobiles ont également été modifiées (en 2009); celles visant les véhicules à moteur électrique sont actuellement plus faibles que celles visant les véhicules fonctionnant à partir de combustibles fossiles.

3.33. Les exonérations de la taxe spéciale de consommation sont indiquées en détail dans l'article 3 de la Loi et dans le Décret gouvernemental n° 16/2009/ND-CP du 16 mars 2009. Elles visent principalement les marchandises et les cargaisons en transit au Viet Nam; les aéronefs, les navires de croisière et les véhicules de transport utilisés à des fins professionnelles ou spéciales (par exemple ambulances, corbillards, etc.); et les climatiseurs utilisés dans les véhicules de transport. Les producteurs de biens soumis à la taxe spéciale de consommation peuvent demander un crédit d'impôt pour la taxe acquittée sur les matières premières imposables. Les marchandises exportées sont exonérées de taxe spéciale de consommation (article 3).

3.34. Le Viet Nam a introduit une taxe environnementale avec effet au 1^{er} janvier 2012, conformément à la Loi n° 57/2010/QH12 du 15 novembre 2010 sur la protection de l'environnement. La taxe pour la protection de l'environnement est appliquée sur les produits pétroliers, le charbon, les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) liquides (substances appauvrissant la couche d'ozone), les sacs en plastique et différents pesticides et herbicides.²⁵ Les taux de la taxe sont spécifiques et établis par produit. La plupart des marchandises sont actuellement taxées au niveau minimal des taux minimaux/maximaux établis par le Comité permanent de l'Assemblée nationale (tableau 3.5). Les surtaxes sur les carburants visant l'essence, le diesel, le kérosène, les carburateurs, le fioul domestique, etc., appliquées en vertu de l'Ordonnance n° 38/2001/PL-UBTVQH10 sur les redevances et impositions, ont été abrogées lors de l'introduction de la taxe pour la protection de l'environnement. La Loi autorise le Comité permanent de l'Assemblée nationale à étendre le champ des produits visés. Les marchandises exportées directement ne sont pas assujetties à cette taxe.

²⁵ Conformément à la Circulaire du Ministère des finances n° 159/2012/TT-BTC du 28 septembre 2012, les sacs en plastique fabriqués à partir de certains types de polyéthylène (PEHD, PEBD, et PEHDL) sont désormais considérés comme respectueux de l'environnement et ne sont plus assujettis à la taxe pour la protection de l'environnement.

Tableau 3.5 Produits assujettis à la taxe pour la protection de l'environnement

N°	Désignation du produit	Unité de calcul	Cadre fiscal	Montant de la taxe (đ)
I	Essence, huiles, graisses			
1	Essence, à l'exception de l'éthanol	l	1 000-4 000	1 000
2	Carburéacteur	l	1 000-3 000	1 000
3	Diesel	l	500-2 000	500
4	Pétrole	l	300-2 000	300
5	Fioul	l	300-2 000	300
6	Lubrifiants	l	300-2 000	300
7	Graisses	kg	300-2 000	300
II	Charbon			
1	Lignite	t	10 000-30 000	10 000
2	Anthracite	t	20 000-50 000	20 000
3	Houille grasse	t	10 000-30 000	10 000
4	Autres charbons	t	10 000-30 000	10 000
III	Hydrochlorofluorocarbures liquides (HCFC)	kg	1 000-5 000	4 000
IV	Sacs en plastique taxables	kg	30 000-50 000	40 000
V	Herbicides à usage restreint	kg	500-2 000	500
VI	Pesticides à usage restreint	kg	1 000-3 000	1 000
VII	Agents de conservation des produits de la forêt à usage restreint	kg	1 000-3 000	1 000
VIII	Désinfectants d'entrepôts à usage restreint	kg	1 000-3 000	1 000

Source: Renseignements fournis par les autorités vietnamiennes.

3.35. Le Viet Nam a adopté sa première Loi sur la taxe sur la valeur ajoutée en 1999. À l'heure actuelle, la TVA est perçue sur les marchandises et les services conformément à la Loi n° 13/2008/QH12 du 3 juin 2008 sur la taxe sur la valeur ajoutée. Il existe des taux de TVA de 0%, 5% ou 10%, 10% étant le taux standard.²⁶ Le taux réduit (5%) est applicable aux marchandises et services "essentiels" tels que l'eau salubre, les engrais, les aliments pour animaux, les produits agricoles non transformés, les aliments frais, le sucre et les sous-produits du sucre, le latex de caoutchouc ayant subi un traitement préliminaire, les machines agricoles, le matériel médical, le matériel didactique, les jouets pour enfants et les services scientifiques et technologiques. Les marchandises et services exportés, les services de transport international, les services de réassurance offshore, la fourniture de crédits, les transferts de capitaux et les services financiers dérivés ainsi que les services postaux et les services de télécommunication se voient appliquer un taux nul. Une nouvelle catégorie de "marchandises et services non assujettis à la TVA" a été ajoutée à la liste des exceptions à compter de 2012; elle concerne, par exemple, les marchandises et les services fournis en dehors du Viet Nam, les recettes financières, les apports en nature et le courtage (tableau 3.6).

3.36. La TVA est appliquée sur la valeur des importations après paiement des droits de douane, et elle est exigible en même temps que les droits d'importation. En ce qui concerne les producteurs nationaux, la TVA est recouvrée chaque mois et régularisée à la fin de l'année civile.²⁷ En ce qui concerne les marchandises assujetties à un droit d'accise et/ou à la taxe environnementale, la TVA est calculée sur le prix, droits et taxes inclus.

²⁶ Les transactions non imposables et les transactions assujetties à une TVA de 5% ou à une TVA nulle sont énumérées aux articles 5 et 8 de la Loi.

²⁷ Les entreprises et les personnes physiques établies à titre permanent au Viet Nam qui produisent ou échangent des marchandises ou des services assujettis à la TVA doivent s'enregistrer en tant que contribuables assujettis à la TVA et présenter des déclarations mensuelles de TVA (avant le 20 du mois suivant). Pour les entreprises et les personnes qui appliquent des procédures comptables proprement dites, la TVA est calculée conformément à la méthode déductive. Les établissements dont les comptes sont plus rudimentaires ou les étrangers qui mènent des activités qui ne sont pas régies par la Loi sur l'investissement sont imposés selon la méthode directe, c'est-à-dire la valeur des marchandises ou des services vendus multipliée par le taux de TVA applicable. Afin d'apporter une aide sur le plan financier à certaines entreprises, le gouvernement a publié la Résolution n° 13/NQ-CP du 10 mai 2012 qui, entre autres choses, accorde aux petites et moyennes entreprises utilisant la méthode déductive une prolongation de six mois de la date limite pour la présentation des déclarations de TVA d'avril, mai et juin 2012.

Tableau 3.6 Marchandises et services exonérés de TVA (au 1^{er} janvier 2009)

N°	Désignation des produits
1.	Produits de la culture et de l'élevage, ainsi que produits aquatiques d'élevage ou de la pêche non encore transformés en d'autres produits ou ayant seulement subi une transformation préliminaire; vendus par des organisations de producteurs et de pêcheurs et des personnes physiques, et au stade de l'importation
2.	Races d'animaux et variétés végétales, y compris œufs pour la reproduction, animaux reproducteurs, plants, semences, sperme, embryons et matériel génétique
3.	Irrigation et drainage; labour et hersage; dragage des canaux et fossés intérieurs pour la production agricole; récolte des produits agricoles
4.	Produits du sel issus de l'eau de mer, sel naturel de roche, sel raffiné et sel iodé
5.	Maisons résidentielles détenues par l'État vendues par l'État aux locataires en place
6.	Transfert des droits d'utilisation des sols
7.	Assurance-vie, assurance étudiant, assurance des animaux domestiques, assurance des plantes et réassurance
8.	Services de fourniture de crédits; opérations boursières; transferts de capitaux; services financiers dérivés, y compris swaps de taux d'intérêt, contrats à terme de gré à gré, contrats à terme sur marché organisé, options d'achat ou de vente, vente de devises et autres services financiers dérivés, tels qu'ils sont prescrits par la législation
9.	Services de santé et de santé vétérinaire, y compris services d'examen médical, de traitement et de soins préventifs pour les personnes et les animaux domestiques
10.	Services publics postaux, services publics de télécommunication et services publics d'accès universel à Internet dans le cadre de programmes publics
11.	Services publics de voirie et d'évacuation des eaux dans les rues et les zones résidentielles; entretien des zoos, jardins d'agrément, parcs, espaces verts des rues et éclairage public; services funèbres
12.	Rénovation, réparation et construction de bâtiments culturels, artistiques, de services publics et d'infrastructures et de bâtiments résidentiels pour les bénéficiaires de l'aide sociale, financés par des contributions ou par l'aide humanitaire
13.	Enseignement et formation professionnelle prévus par la législation
14.	Radiodiffusion et télédiffusion financées par le budget de l'État
15.	Publication, importation et distribution de journaux, revues, bulletins spécialisés, ouvrages politiques, matériel didactique, ouvrages de droit, ouvrages scientifiques, ouvrages imprimés dans la langue de minorités ethniques, ainsi que tracts, photos et affiche de propagande, y compris sous la forme de cassettes ou de disques audio ou vidéo, ou de données électroniques; impression de monnaie
16.	Transport en commun par autobus et tramway
17.	Machines, équipements et fournitures qui ne peuvent pas être fabriqués au Viet Nam et qu'il est nécessaire d'importer pour une utilisation directe dans le cadre d'activités de recherche scientifique et de développement technologique; machines, équipements, pièces détachées, moyens de transport et fournitures à usage spécial qui ne peuvent pas être fabriqués au Viet Nam et qu'il est nécessaire d'importer pour la prospection, l'exploration et la mise en valeur des gisements de pétrole et de gaz; aéronaves, plates-formes et navires de forage qui ne peuvent pas être fabriqués au Viet Nam et qu'il est nécessaire d'importer à des fins de formation de capital fixe des entreprises ou qui sont loués auprès d'entités étrangères dans le but de mener des activités de production ou des activités commerciales ou d'être loués en crédit-bail
18.	Armes spéciales et matériel militaire spécial utilisés à des fins de sécurité et de défense
19.	Marchandises importées à titre d'aide humanitaire ou d'aide non remboursable; dons en faveur d'organismes d'État, d'organisations politiques, d'organisations sociopolitiques, d'organisations sociopolitico-professionnelles, d'organisations sociales, d'organisations socioprofessionnelles ou des unités des forces armées populaires; dons ou donations en faveur de personnes physiques établies au Viet Nam dans les limites prescrites par le gouvernement; biens d'organisations et de personnes physiques étrangères dans les limites autorisées par l'immunité diplomatique; et effets personnels dans les limites des contingents de bagages admis en franchise de droits. Marchandises et services vendus à des organisations ou personnes physiques étrangères ou à des organisations internationales en vue d'être utilisées dans le cadre de l'aide humanitaire, et aide non remboursable fournie au Viet Nam
20.	Marchandises transférées par un poste frontière ou en transit sur le territoire vietnamien; marchandises importées à titre temporaire en vue d'être réexportées; marchandises exportées à titre temporaire en vue d'être réimportées; matières premières importées pour la production ou la transformation de marchandises destinées à l'exportation dans le cadre de contrats signés avec des entités étrangères; marchandises et services échangés entre des pays étrangers et des zones de libre-échange et entre zones de libre-échange
21.	Transfert de technologie au titre de la Loi sur le transfert de technologie; transfert de droits de propriété intellectuelle au titre de la Loi sur la propriété intellectuelle; logiciels informatiques
22.	Or importé sous la forme de barres ou de lingots non encore transformés en objets d'art, bijoux ou autres produits

N°	Désignation des produits
23.	Produits exportés qui sont des ressources des industries extractives ou des minéraux non transformés, tels qu'ils sont prescrits par le gouvernement
24.	Produits artificiels servant à remplacer les organes de personnes malades; béquilles, fauteuils roulants et autres outils utilisés exclusivement pour les personnes handicapées
25.	Marchandises et services de gens d'affaires ayant un revenu mensuel inférieur au salaire minimum applicable aux organisations et entreprises nationales

Source: Loi n° 13/2008/QH12 sur la taxe sur la valeur ajoutée (traduction anglaise consultée à l'adresse suivante: <http://www.ifrc.org/docs/idrl/899EN.pdf>)

3.37. La TVA est devenue un élément important des recettes publiques. En 2012, le montant de près de 216 milliards de dong recouvré au titre de la TVA a représenté près d'un tiers des recettes fiscales totales du gouvernement. La taxe spéciale de consommation et la taxe pour la protection de l'environnement ont permis de lever 57,6 milliards de dong supplémentaires.²⁸ Les taxes sur les transactions commerciales internationales se sont élevées à 74 milliards de dong.²⁹

3.2.7 Prohibitions et restrictions à l'importation et procédures de licences d'importation

3.38. Le Viet Nam interdit l'importation de certaines marchandises, soit parce qu'elles sont généralement considérées comme néfastes pour la santé et la sécurité des personnes ou pour la sécurité nationale (tableau 3.7), soit parce qu'il se conforme aux traités et conventions auxquels il est partie. La production nationale de marchandises correspondantes est prohibée, ou, au minimum, soumise à de stricts contrôles.³⁰

Tableau 3.7 Prohibitions à l'importation

SH	Désignation	Fondement juridique
1207 91 00	Graines d'œillette ou de pavot	Loi n° 23/2000/QH10 sur la prévention de la toxicomanie et la lutte contre celle-ci telle que modifiée par la Loi n° 16/2008/QH12, et documents juridiques d'orientation y relatifs
1302 11 00	Opium, morphine anhydre, contenu anhydre	
2618 00 00	Laitier granulé (sable-laitier) provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier	Loi sur la protection de l'environnement; Circulaire n° 01/2012/TT-BTNMT du 28 janvier 2013
2619 00 00	Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier	
2620	Cendres et résidus (autres que ceux provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier) contenant des métaux, de l'arsenic ou leurs composés	
2621 00 00	Autres scories et cendres, y compris les cendres de varech	
3601 00 00	Poudres propulsives	Décret n° 12/2006/ND-CP
8710 00 00	Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties	
ex 8702	Véhicules automobiles pour la conduite à droite (y compris leurs pièces détachées et ceux modifiés pour la conduite à gauche avant leur importation au Viet Nam), à l'exception des véhicules pour la conduite à droite destinés à des usages spécialisés et utilisés dans des lieux bien délimités, tels que les grues, les pelles mécaniques, les camions à ordures, les balayeuses de voies publiques, les camions utilisés dans la construction des routes, les autocars pour le transport de passagers dans les aéroports et les chariots élévateurs à fourche pour entrepôts et ports	
8703		
8704		
8707		
8708		
9301 00 00	Armes de guerre, autres que les revolvers, pistolets et armes du n° 307: revolvers, pistolets	

²⁸ Ce montant n'inclut que les taxes perçues sur les marchandises et les services nationaux.

²⁹ Ce chiffre global englobe les droits d'importation, la taxe spéciale de consommation et la taxe pour la protection de l'environnement perçus sur les importations, ainsi que les recettes provenant des taxes à l'exportation.

³⁰ Le Décret n° 12/2006/ND-CP dispose que la production, l'achat et la vente des marchandises dont l'importation est prohibée sont également interdits au Viet Nam.

SH	Désignation	Fondement juridique
9302 00 00	Revolvers et pistolets, autres que ceux des n° 9303 ou 9304	
9304	Autres armes (fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz, matraques, par exemple), à l'exclusion de celles du n° 9307	
9305	Parties et accessoires des articles des n° 9301 à 9304	
9306	Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles, cartouches et autres munitions et projectiles, et leurs parties, y compris les chevrotines, plombs de chasse et bourres pour cartouches	
9307	Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux	
..	Biens de consommation d'occasion, y compris: <ul style="list-style-type: none"> - textiles et vêtements, chaussures - produits électroniques - équipements et produits pour la réfrigération - appareils ménagers électriques - meubles - ustensiles ménagers en porcelaine, terre cuite, verre, métal, résine, caoutchouc, matières plastiques, et autres matériaux 	
..	Matériels et équipement d'occasion, y compris: <ul style="list-style-type: none"> - machines, structures, chambres à air, pneus, accessoires, moteurs d'automobiles, tracteurs, motocycles à 2 et à 3 roues usagés - moteurs à combustion interne et machines équipées de moteurs à combustion interne d'une puissance de moins de 30 CV - bicyclettes, véhicules à 2 et à 3 roues 	
..	Produits chimiques toxiques Listes publiées par les Ministères de l'industrie et du commerce, de la santé, de l'agriculture et du développement rural	Décret n° 108/2008/ND-CP du 7 octobre 2008; Décret n° 26/2011/ND-CP du 8 avril 2011; Loi n° 23/2000/QH10 du 9 décembre 2000; Décret n° 58/2003/ND-CP du 29 mai 2003; Décision n° 134/2003/QD-BCN du 25 août 2003; Décret n° 100/2005/ND-CP du 3 août 2005; Circulaire n° 15/2009/TT-BNNPTNT du 17 mars 2009; Circulaire n° 20/2010/TT-BNNPTNT du 2 avril 2010; Circulaire n° 21/2013/TT-BNNPTNT du 17 avril 2013; Circulaire n° 25/2011/TT-BYT du 23 juin 2011
..	Déchets et matériels au rebut susceptibles de polluer l'environnement et de provoquer des épidémies La Loi sur la protection de l'environnement (article 7) interdit l'importation et le transit de déchets sous quelque forme que ce soit Conformément à l'article 43 de la Loi sur la protection de l'environnement, l'importation de débris est une activité soumise à conditions. Le Ministère de l'industrie et du commerce sera le principal responsable de la publication des règlements sur les critères et conditions commerciaux applicables aux organisations et aux personnes effectuant des importations de débris, en coordination avec le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement	Loi n° 52/2005/QH11 sur la protection de l'environnement
..	Produits culturels réactionnaires et contraires aux bonnes mœurs	Décret n° 12/2006/ND-CP
..	Jouets préjudiciables à l'éducation morale, à l'ordre public et à la sécurité	

SH	Désignation	Fondement juridique
..	Produits narcotiques	Loi n° 34/2005/QH11 sur les produits pharmaceutiques et documents juridiques d'orientation y relatifs
..	Pétards (à l'exclusion de ceux utilisés pour la sécurité maritime et à d'autres fins précisées par le Premier Ministre dans le document officiel n° 1383/CP-KTTS en date du 23 novembre 1998)	
..	Produits en amiante et composés du groupe des amphiboles	Décret n° 12/2006/ND-CP
..	Matériels et logiciels de cryptage spécialisés soumis au secret d'État ^a	Loi n° 05/2011/QH13 sur l'encryptage

- a Cette restriction ne s'applique pas aux marchandises générales, vendues couramment dans le commerce et faisant appel à des technologies de cryptage qui sont destinées à la consommation de masse.

Source: Document de l'OMC WT/ACC/VNM/48 et renseignements fournis par les autorités vietnamiennes.

3.39. Le Viet Nam est signataire de différents traités et conventions internationaux qui ont des implications pour le commerce: la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel; la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar); la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES); le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone; la Convention-cadre sur les changements climatiques; la Convention sur la diversité biologique (CDB); la Convention sur le droit de la mer; la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination; la Convention des Nations Unies relative à la lutte contre la désertification; le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques; la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone; la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants; et la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause.

3.40. Les prohibitions à l'importation visant les cigarettes et autres produits du tabac ont été éliminées au moment de l'accession du Viet Nam à l'OMC.³¹ En outre, une prohibition à l'importation visant les motocycles neufs de grosse cylindrée (supérieure à 175 cm³) a été remplacée par une procédure de licences automatiques et une prohibition à l'importation de véhicules d'occasion (de moins de cinq ans) a été remplacée par des droits de douane élevés et des mécanismes nationaux relatifs aux produits et à la sécurité routière. Un régime de licences est également employé pour administrer l'importation de marchandises soumises à des contingents tarifaires.

3.41. En vertu du Décret n° 12/2006/ND-CP du 23 janvier 2006, l'importation de différentes marchandises est soumise à une "gestion hiérarchisée", c'est-à-dire que les licences sont délivrées par le Ministère de l'industrie et du commerce, mais que les importations sont régies par d'autres Ministères (voir le tableau A3. 4). Dans ces cas, ni la valeur ni la quantité des importations ne sont limitées. L'objectif de ce système est, entre autres choses, d'appliquer des critères minimaux de qualité ou de résultats en ce qui concerne les marchandises ayant un rapport avec la santé des personnes et des animaux ou la préservation des végétaux, avec la compatibilité des réseaux locaux (matériel de télécommunication), avec les garanties financières ou avec les sensibilités culturelles. Selon les autorités, le système de "gestion hiérarchisée" inclut des procédures de licences automatiques et non automatiques.

3.42. En 2008, le Viet Nam a introduit ce qu'il considère comme des procédures de licences automatiques pour un large éventail de produits de consommation et de produits agricoles par l'intermédiaire de la Décision n° 24/2008/QD-BCT et de la Circulaire n° 17/2008/TT-BCT du 12 décembre 2008. Selon les autorités, la mesure a été mise en place en vue de rassembler des "statistiques et des données commerciales plus détaillées pour évaluer les importations".³² Le champ des produits visés a été étendu en 2010 de façon à inclure certains produits agricoles et alimentaires, les textiles et les vêtements, lorsque la Circulaire n° 24/2010/TT-BCT du

³¹ Toutefois, ces marchandises sont réservées au "commerce d'État".

³² Document de l'OMC G/LIC/Q/VNM/3 du 18 juillet 2012.

28 mai 2010 a remplacé la Circulaire n° 17.³³ À l'époque, la mesure a affecté les importations de viandes et de produits à base de viande, de certains poissons et produits à base de poisson, de sucreries, y compris le chocolat, de certains légumes, fruits, céréales et préparations à base de farine, de boissons, spiritueux et vinaigre, de produits en plastique, de textiles et vêtements, de chaussures, de produits cosmétiques, d'appareils électroménagers, de véhicules à moteur et motocycles, de meubles, de jouets et de produits en acier. Par la suite, le champ des produits visés a été quelque peu réduit en 2011 (Circulaire n° 32/2011/TT-BCT du 5 septembre 2011).³⁴ Une suspension temporaire a été introduite en 2012 (Circulaire n° 27/2012/TT-BCT du 26 septembre 2012). Selon les autorités, une licence "automatique" n'est actuellement pas nécessaire pour les produits figurant dans l'annexe 1 de la Circulaire n° 24. Cependant, la Circulaire n° 23/2012/TT-BCT du 7 août 2012, qui concerne la délivrance automatique de licences pour certains produits en acier, est encore en vigueur (voir aussi la section 4.4.3).

3.43. La licence doit être présentée avant le déchargement au Viet Nam, et le formulaire de demande doit être accompagné de copies des documents suivants: i) le certificat d'enregistrement d'entreprise, ii) le contrat d'importation ou les documents équivalents, iii) la facture commerciale; iv) la lettre de crédit ou les documents de paiement; et v) le connaissance. Sous réserve que tous les documents soient en ordre, la licence devrait être délivrée automatiquement dans un délai de sept jours ouvrables, sans redevance ni droit administratif.³⁵ La demande est examinée par un seul organe administratif, à savoir les bureaux locaux de gestion des exportations et des importations affiliés au Ministère de l'industrie et du commerce. Les licences sont valables 30 jours à compter de leur date de délivrance et ne sont pas transférables entre importateurs. Les importateurs doivent demander une nouvelle licence lorsque l'ancienne est arrivée à expiration. Selon les autorités, le système est automatique en théorie et en pratique, et il est pleinement conforme à l'Accord de l'OMC sur les procédures de licences d'importation. À l'exception des circulaires relatives aux licences automatiques, aucune modification n'a été apportée au régime de procédures de licences d'importation du Viet Nam depuis son accession à l'OMC.³⁶

3.44. Avant son accession, le Viet Nam avait éliminé les restrictions de change sur les produits d'importation et les biens de consommation "remplaçables et non essentiels" et les restrictions concernant les "modes de paiement". Toutefois, en avril 2010, le Ministère de l'industrie et du commerce a promulgué une longue liste de produits de base et de biens de consommation importés "non essentiels" dont l'importation n'est pas encouragée.³⁷ Par la suite, la Banque d'État

³³ D'autres modifications ont été apportées au système en 2010 par l'intermédiaire des Circulaires n° 22/2010/TT-BCT du 20 mai 2010, n° 31/2010/TT-BCT du 28 juillet 2010 et n° 42/2010/ du 28 décembre 2010. Ces circulaires ne sont plus valables.

³⁴ Les produits énumérés à l'annexe 1 de la Circulaire n° 24/2010/TT-BCT relèvent des chapitres 2, 20, 64 et 95 du SH et d'importantes parties des chapitres 3, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 33, 39, 61, 62, 63, 69, 70, 73, 76, 84, 85, 87 et 94 du SH. En 2011, la Circulaire n° 32 a supprimé la prescription en matière de licences concernant les postes téléphoniques d'usagers par fil à combinés sans fil (code 8517.11.00.00 du SH) et les téléphones cellulaires ou téléphones pour autres réseaux sans fil (SH 9517.12.00.00).

³⁵ Selon certaines sources, la délivrance de licences a souvent demandé plus de sept jours. En outre, les demandes devaient être envoyées par courrier ordinaire, et la prescription voulant qu'une copie du connaissance original soit présentée a constitué une contrainte pour les importateurs qui souhaitaient demander une licence à l'avance car le connaissance ne pouvait pas être obtenu tant que la cargaison n'avait pas été chargée en vue d'être expédiée au Viet Nam. À l'heure actuelle, les demandes de licence concernant des produits en acier peuvent être présentées en ligne (Service commercial des États-Unis, 2011; et Commission européenne, 2011).

³⁶ En l'absence de notification du Viet Nam, les États-Unis ont adressé au Viet Nam des questions formelles concernant le nouveau régime en 2008 (document de l'OMC G/LIC/Q/VNM/1 du 10 octobre 2008). Le Viet Nam a présenté son régime de licences automatiques conformément à l'article 7:3 de l'Accord sur les procédures de licences automatiques (Accord sur les licences) en 2011 (document de l'OMC G/LIC/N/3/VNM/1 du 12 mai 2011). Les États-Unis ont répondu au Viet Nam en mars 2012, en indiquant que le Viet Nam ne semblait pas avoir satisfait aux obligations de notification énoncées à l'article 5 de l'Accord sur les licences et n'avait pas communiqué les textes pertinents comme le prescrivaient les articles 1:4 a) et 8:2 b) de l'Accord sur les licences (document de l'OMC G/LIC/Q/VNM/2 du 20 mars 2012). Les réponses du Viet Nam aux questions soulevées par les États-Unis figurent dans le document de l'OMC G/LIC/Q/VNM/3 du 18 juillet 2012. Le Viet Nam a communiqué les textes (en anglais) des Circulaires n° 24/2010/TT-BCT et 32/2011/TT-BCT dans des notifications datées du 26 avril 2012 (documents de l'OMC G/LIC/N/1/VNM/1 et G/LIC/N/2/VNM/1), et celui de la Circulaire n° 27/2012/TT-BCT dans une notification datée du 10 janvier 2013 (document de l'OMC G/LIC/N/1/VNM/2). Toutefois, les appendices spécifiant les marchandises assujetties à cette mesure n'ont pas été communiqués, fait dont les États-Unis ont également pris note dans une communication distribuée en avril 2013 (document de l'OMC G/LIC/Q/VNM/4).

³⁷ Décision n° 1899/2010/QD-BCT du 16 avril 2010. La liste initiale visait environ 1 500 lignes tarifaires.

du Viet Nam a donné pour instruction aux établissements de crédit d'examiner avec soin la fourniture de prêts en devises destinés à financer les importations de produits figurant sur la liste ou de limiter celle-ci.³⁸ La liste a été élargie en 2011, lorsque la Décision n° 1899 a été remplacée par la Décision n° 1380/QD-BCT du 25 mars 2011. Parmi les produits dont l'importation n'est pas encouragée figurent les animaux vivants, les produits laitiers, les sucreries, les poissons et crustacés et le sel de table.

3.2.8 Évaluation en douane

3.45. L'article 71 de la Loi douanière n° 29/2001/QH du 29 juin 2001 et l'article premier, section 23, de la Loi modifiée du 14 juin 2005 sont les dispositions juridiques fondamentales relatives à l'évaluation en douane au Viet Nam. La législation de mise en œuvre comprend la Décision n° 40/2007/ND-CP du 16 mars 2007 et la Circulaire n° 205/2010/TT-BTC du 15 décembre 2010.³⁹ En outre, le Directeur général des douanes vietnamiennes a publié, le 24 janvier 2011, la Décision n° 103/QD-TCHQ relative à l'inspection en douane, aux consultations et à la détermination du prix imposable des marchandises importées et exportées.

3.46. Le Viet Nam a rejoint l'OMC en appliquant l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VII du GATT de 1994 (Accord sur l'évaluation en douane), y compris les notes interprétatives (Annexe I) relatives à l'Accord, sans période de transition.⁴⁰ La législation vietnamienne fait de la valeur transactionnelle la principale méthode d'évaluation en douane, et prévoit d'autres méthodes d'évaluation (y compris la valeur calculée et la méthode déductive) et l'ordre d'application tel qu'il est établi dans l'Accord sur l'évaluation en douane. La Circulaire n° 114/2005/TT-BTC du Ministère des finances sur le contrôle après dédouanement des importations et exportations a été remplacée par la Circulaire n° 194/2010/TT-BTC du 6 décembre 2010.

3.47. Avant l'accession, le Viet Nam utilisait les prix minimaux à l'importation pour l'évaluation en douane de certaines marchandises, y compris les vins, spiritueux et carreaux en céramique mais a confirmé que les prix minimaux ou prix de référence ne seraient pas introduits ni réintroduits à la place de la valeur transactionnelle à compter de la date d'accession. Toutefois, le Viet Nam envisagerait d'établir une base de données sur l'évaluation en tant qu'outil d'évaluation des risques.⁴¹ En janvier 2011, le Département général des douanes a publié une lettre officielle indiquant les prix de référence de certaines marchandises importées, par partenaire commercial.⁴² L'objectif déclaré de cet outil est de permettre une comparaison avec les prix déclarés par les entreprises afin d'empêcher les renseignements erronés et l'évasion fiscale. La liste de produits visait initialement 13 catégories, mais a été étendue à 20 catégories en mai 2011.⁴³ Compte tenu de la lettre officielle n° 5486/TCHQ-TXNK du 10 octobre 2012, le système des prix de référence vise actuellement les viandes et la volaille congelées, le poisson frais et congelé, les fruits frais comestibles, le vin, la bière, les équipements d'assainissement de l'eau, les tissus, les carreaux, le verre, les cuisinières à gaz, les moteurs, les générateurs, les climatiseurs, les réfrigérateurs, les lave-linge, les appareils électroménagers, les groupes électrogènes, les téléphones mobiles, tous les types de véhicules à moteur, les bicyclettes électriques, les motocycles, le fer et l'acier.

3.48. Le Décret n° 40/2007/ND-CP du 16 mars 2007 (articles 16 et 17) prévoit un système de garantie pour la mainlevée des marchandises dans l'attente de la détermination finale de la valeur en douane. Un importateur peut faire appel d'une décision contestée sur la valeur en douane conformément à ce décret et à l'article premier de la Loi sur les plaintes et les dénonciations. La

³⁸ Document n° 3215/NHNN-CSTT du 29 avril 2010.

³⁹ La Décision n° 30/2008/QD-BTC du 21 mai 2008 et la Circulaire n° 163/2009/TT-BTC du 13 août 2009 contiennent les formulaires de déclaration et fournissent des lignes directrices sur la déclaration de la valeur en douane.

⁴⁰ Le Viet Nam est convenu de mettre en œuvre la Décision n° 3.1 du Comité de l'OMC sur l'évaluation en douane au plus tard deux ans après la date d'accession. S'agissant de l'évaluation des supports informatiques de logiciels destinés à des équipements de traitement des données, le Viet Nam applique le paragraphe 2 de la Décision n° 4.1 conformément au paragraphe 3 de l'article 13 de la Circulaire n° 205/2010/TT du 15 décembre 2010.

⁴¹ La Décision n° 1102/2008/QD-BTC du 21 mai 2008 concerne l'élaboration, la gestion et l'utilisation d'une base de données sur les prix.

⁴² Lettre officielle n° 348/TCHQ-TXNK du 21 janvier 2011 sur la Liste des marchandises importées administrées à risque et les prix (de référence). La lettre est entrée en vigueur le 29 janvier 2011.

⁴³ Lettre officielle n° 2334/TCHQ-TXNK du 23 mai 2011, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2011.

question peut être portée devant un organe administratif supérieur, ou une procédure peut être engagée auprès du Tribunal administratif.

3.49. Selon les entreprises vietnamiennes, l'application des codes du SH n'est pas toujours uniforme entre tous les bureaux de douane, ce qui signifie que la même marchandise pourrait être assujettie à un droit différent pour des questions de classification.⁴⁴ Selon les autorités douanières, certains de ces problèmes de classification peuvent être dus à des divergences dans la documentation technique et dans la désignation des produits par les importateurs eux-mêmes, ou au fait que les avis des fonctionnaires des douanes au sujet du classement de nouvelles marchandises de haute technologie, multifonctionnelles et complexes peuvent diverger. Les douanes vietnamiennes élaborent actuellement une base de données afin de mettre en place une inspection et une classification unifiées pour certains types de marchandises.

3.2.9 Règles d'origine

3.50. Le Viet Nam a publié plusieurs documents juridiques en vue de mettre en œuvre les règles d'origine préférentielles et non préférentielles de l'ASEAN. Le document juridique de base est le Décret gouvernemental n° 19/2006/ND-CP du 20 février 2006 qui établit en détail les dispositions de la Loi sur le commerce et l'origine des marchandises. Des certificats d'origine sont exigés pour les marchandises soumises à des réglementations en matière de gestion des importations en vertu de la législation vietnamienne ou des traités ou accords internationaux auxquels le Viet Nam est partie; pour les marchandises considérées comme susceptibles de porter préjudice à la sécurité publique, à la santé publique ou à l'environnement, pour les marchandises importées en provenance de pays visés par des mesures commerciales correctives ou des contingents tarifaires, et pour les importations en provenance de partenaires commerciaux préférentiels. Les importateurs qui souhaitent obtenir des évaluations préalables de l'origine peuvent présenter les documents et pièces pertinents au bureau des douanes. Conformément à l'article 8 de la Circulaire n° 194/2010/TT-BTC du 6 décembre 2010, une certification préalable de l'origine est valable un an à compter de sa date de délivrance et peut aussi s'appliquer aux marchandises de même catégorie en provenance du même producteur ou du même exportateur dans les cas où l'importateur fait des échanges avec celui-ci.

3.51. Le Viet Nam applique les règles d'origine préférentielles de l'ASEAN. Les importateurs sont tenus de présenter des certificats d'origine (formulaire D) qui attestent soit du respect du critère "entièrement obtenu", soit de la présence de 40% d'éléments originaires de l'ASEAN (origine cumulative) pour les marchandises importées dans le cadre de l'Accord sur le commerce des marchandises de l'ASEAN. Les accords de libre-échange conclus par l'ASEAN avec d'autres partenaires tels que la Chine, la Corée, l'Australie/la Nouvelle-Zélande et l'Inde reposent aussi sur le critère "entièrement obtenu" ou la transformation substantielle entraînant un changement de position tarifaire et permettant une origine régionale cumulative.⁴⁵ D'autres règles peuvent s'appliquer spécifiquement aux opérations et procédés minimaux accessoires, pièces détachées et outils; matières identiques ou interchangeables; traitement des matériels d'emballage et contenants et matières indirectes.⁴⁶

3.52. Le Ministère de l'industrie et du commerce est l'autorité compétente pour la délivrance des certificats d'origine. Dans le même temps, il autorise les conseils d'administration des parcs industriels et des zones industrielles d'exportation à délivrer des certificats d'origine du type formulaire D et la Chambre de commerce et d'industrie du Viet Nam à délivrer des certificats d'origine préférentiels dans le cadre des schémas SGP de pays étrangers qui accordent des certificats d'origine non préférentiels au Viet Nam.

⁴⁴ Associations professionnelles du Viet Nam (2011).

⁴⁵ Les accords conclus par l'ASEAN avec la Chine, la Corée et l'Australie/la Nouvelle-Zélande prévoient une teneur générale minimale en valeur régionale de 40%, celle-ci étant de 35% pour l'Inde. Certains accords prévoient aussi des règles par produit, par exemple, l'ALE avec la Corée contient des règles par produit pour 447 lignes tarifaires au niveau de la position à six chiffres du SH. S'agissant en particulier des crevettes et des crabes transformés, la teneur en valeur régionale ne doit pas être inférieure à 35% de la valeur f.a.b. des marchandises.

⁴⁶ Le Viet Nam a notifié les règles d'origine préférentielles applicables dans le cadre des ALE conclus par l'ASEAN avec l'Australie/la Nouvelle-Zélande et l'Inde au Comité des règles d'origine de l'OMC (document de l'OMC G/RO/N/68 du 23 février 2011).

3.2.10 Régime antidumping, régime des droits compensateurs et régime des sauvegardes

3.53. La Loi sur les droits d'exportation et d'importation a été modifiée en mai 1998 de façon à introduire des dispositions (articles 2 et 9) autorisant l'imposition d'un droit additionnel sur les importations dont le prix est inférieur au "prix normal par suite de la pratique de dumping, et causant ainsi des torts aux producteurs nationaux de produits similaires" ou "au prix normal en raison de l'octroi de subventions dans le pays exportateur, causant ainsi des torts aux producteurs nationaux de produits similaires". Ces dispositions générales ont été complétées par un cadre juridique et institutionnel plus détaillé pendant la période 2002-2006, c'est-à-dire pendant la période précédant l'accession du Viet Nam à l'OMC.

3.54. Dans le domaine de l'antidumping, l'Ordonnance n° 20/2004/PL-UBTVQH11 établit le cadre pour le dépôt des plaintes, l'ouverture et la conduite des enquêtes antidumping, les consultations avec les parties, la confidentialité, les déterminations préliminaires et finales, l'application des mesures antidumping, le réexamen, les plaintes et le traitement des violations. Le paragraphe 4 de l'article 5 de l'Ordonnance établit un critère relatif à l'intérêt public, en énonçant que l'application de mesures antidumping "ne doit pas causer de préjudice aux intérêts socioéconomiques nationaux". D'autres dispositions détaillées concernant la mise en œuvre de l'Ordonnance n° 20 ont été établies dans le Décret gouvernemental n° 90/2005/ND-CP.

3.55. Les mesures compensatoires peuvent être appliquées conformément à l'Ordonnance n° 22/2004/PI-UBTVQH11 sur la lutte contre le subventionnement des importations au Viet Nam. L'Ordonnance établit la définition d'une subvention aux articles 2 et 3. Les mesures compensatoires peuvent se présenter sous la forme d'une taxe antisubventions ou consister en l'acceptation d'engagements de la part des entreprises exportatrices ou de leurs gouvernements (article 4). Des dispositions additionnelles détaillées, concernant en particulier l'établissement d'une Commission antisubventions et la conduite des enquêtes, figurent dans le Décret gouvernemental n° 89/2005/ND-CP.

3.56. L'Ordonnance sur les sauvegardes concernant l'importation de marchandises étrangères au Viet Nam a été approuvée en 2002⁴⁷, et le Décret gouvernemental n° 150/2003/ND-CP du 8 décembre 2003 établit des dispositions détaillées pour sa mise en œuvre. Les mesures de sauvegarde ne peuvent être appliquées qu'en réponse à un accroissement "excessif" des importations, en termes absolus ou relatifs, qui causent ou menacent de causer un dommage grave aux fabricants nationaux de marchandises similaires ou directement concurrentes. Le Ministère de l'industrie et du commerce est chargé de l'enquête en matière de sauvegardes. Les mesures de sauvegarde intérimaires ne peuvent se présenter que sous la forme d'un droit d'importation additionnel conformément à la Loi sur les droits d'exportation et d'importation. Les mesures finales peuvent prendre la forme d'un droit d'importation majoré de restrictions quantitatives, de l'imposition d'un contingent tarifaire, de l'application de droits spécifiques (c'est-à-dire *non ad valorem*), de permis d'importation, de surtaxes ou de toute autre mesure décidée par le gouvernement. Sous réserve d'un réexamen, la durée d'existence totale d'une mesure de sauvegarde peut être, prorogations comprises, de dix ans.

3.57. Outre ces ordonnances et décrets, le Ministère des finances a publié une circulaire visant à guider la collecte, le rapatriement et le remboursement des taxes antidumping et antisubventions, ainsi que la fourniture de garanties pour le paiement de ces taxes.⁴⁸ Au début de 2006, le gouvernement a aussi publié un décret établissant un Conseil affilié au Ministère du commerce qui lui apporte une aide en matière d'évaluation des mesures antidumping, des mesures compensatoires ou des mesures en matière de sauvegardes.⁴⁹ L'Office vietnamien de la concurrence (VCA) peut aussi, sur demande du Ministre de l'industrie et du commerce, mener des enquêtes au nom du Ministère et lui fournir d'autres types de soutiens à différents stades des

⁴⁷ Ordonnance n° 42/2002/PL-UBTVQH10 du 25 mai 2002.

⁴⁸ Circulaire n° 106/2005/TT-BTC du 5 décembre 2005.

⁴⁹ Décret gouvernemental n° 04/2006/ND-CP du 9 janvier 2006 sur l'établissement, les fonctions, les droits, les pouvoirs et la structure organisationnelle du Conseil chargé du traitement des affaires dans le domaine de la lutte contre le dumping, de la lutte contre les subventions et de l'autoprotection.

enquêtes en matière de dumping allégué, de subventions étrangères ou d'application de mesures de sauvegarde.⁵⁰

3.58. Le Viet Nam a notifié à l'OMC ses lois et réglementations se rapportant aux mesures commerciales correctives en 2009, et a répondu à des questions détaillées sur son régime antidumping en 2010.⁵¹ Bien que le Viet Nam ait établi un cadre pour la conduite des enquêtes antidumping et des enquêtes en matière de droits compensateurs, il n'a pas mené d'action en la matière jusqu'à présent. Le Ministère de l'industrie et du commerce a engagé une enquête en matière de sauvegardes en vue de l'application possible de mesures de sauvegarde à l'égard des importations de verre flotté par l'intermédiaire de la Décision n° 3329/QD-BCT du 1^{er} juillet 2009.⁵² Bien que l'autorité chargée de l'enquête (VCA) ait signalé l'existence d'un dommage grave, ou d'une menace de dommage grave, causé à la branche de production nationale par un accroissement des importations⁵³, elle a clôturé l'affaire en février 2010 sans qu'aucune mesure de sauvegarde n'ait été imposée.⁵⁴ L'autorité a estimé que d'autres facteurs, tels que la fraude commerciale et la morosité de la demande intérieure, avaient contribué au dommage et, donc que des mesures de sauvegarde visant les importations seraient inappropriées dans ces circonstances.

3.59. Le 26 décembre 2012, le VCA a engagé une enquête en matière de sauvegardes visant les importations de certaines huiles végétales.⁵⁵ La décision d'imposer une mesure de sauvegarde provisoire sous la forme d'un droit d'importation additionnel de 5% a été annoncée en mai 2013 et notifiée à l'OMC.⁵⁶

3.60. Au nom du Ministère de l'industrie et du commerce, le VCA annonce et publie les décisions relatives aux mesures antidumping, aux droits compensateurs et aux mesures de sauvegarde par l'intermédiaire des notifications à l'OMC, de dépêches officielles aux parties concernées, de son site Web (<http://www.vca.gov.vn/>) et de ses rapports annuels. De cette manière, le VCA informe aussi les parties intéressées et le public en général des plaintes déposées par les branches de production nationales et des étapes clés de l'enquête. Sur le plan intérieur, la clôture de l'enquête en matière de sauvegardes visant le verre flotté importé a été rendue publique par le Ministère de l'industrie et du commerce par l'intermédiaire de la Décision n° 0890/QD-BCT du 23 février 2010, et l'ouverture de l'enquête en matière de sauvegardes visant les importations de certaines huiles végétales a été rendue publique par l'intermédiaire de la Décision n° 7968/QD-BCT.

3.3 Mesures agissant directement sur les exportations

3.3.1 Procédures et prescriptions à l'exportation

3.61. Les prescriptions à respecter pour devenir exportateur enregistré sont globalement les mêmes que celles permettant de devenir importateur enregistré, c'est-à-dire que les investisseurs nationaux ont besoin d'un certificat d'enregistrement d'entreprise valable, tandis que les investisseurs étrangers doivent être titulaires d'un certificat d'investissement valable. Les droits d'exportation des entreprises à capitaux étrangers au Viet Nam sont établis dans le Décret gouvernemental n° 23/2007/ND-CP, et les droits des négociants étrangers sans présence physique au Viet Nam sont régis conformément au Décret gouvernemental n° 90/2007/ND-CP. Les entreprises à capitaux étrangers peuvent exporter leur propre production ainsi que toutes les

⁵⁰ Décret gouvernemental n° 06/2006/ND-CP du 9 janvier 2006.

⁵¹ Documents de l'OMC G/ADP/N/VNM/1 du 9 octobre 2009 (législation antidumping) et G/SG/N/1/VNM/1 du 30 septembre 2009 (sauvegardes). Le Conseil des mesures commerciales correctives de l'Office vietnamien de la concurrence (VCA) est cité comme autorité compétente en matière d'enquêtes antidumping et d'enquêtes en matière de droits compensateurs dans le document G/ADP/N/14/Add.28 (G/SCM/N/18/Add.28) du 14 octobre 2009. Les réponses aux questions posées par les États-Unis sur la législation antidumping du Viet Nam ont été distribuées dans le document G/ADP/Q1/VNM/2 (G/SCM/Q1/VNM/2) du 18 juin 2010.

⁵² Document de l'OMC G/GS/N/6/VNM/1 du 31 juillet 2009. Les produits affectés correspondaient aux codes 7005.29.90.00 et 7005.21.90.00 du SH.

⁵³ Document de l'OMC G/SG/N/8/VNM/1 du 12 janvier 2010.

⁵⁴ Document de l'OMC G/SG/N/9/VNM/1 du 7 avril 2010.

⁵⁵ Document de l'OMC G/SG/N/6/VNM/2 du 11 janvier 2013. Les marchandises visées sont l'huile de soja raffinée, l'oléine de palme raffinée, décolorée et désodorisée et la stéarine de palme raffinée, décolorée et désodorisée (codes 1507.90.90, 1511.90.91, 1511.90.92 et 1511.90.99 du SH).

⁵⁶ Document de l'OMC G/SG/N/7/VNM/1 du 15 mai 2013.

autres marchandises achetées sauf si elles figurent sur la liste des marchandises dont l'exportation est interdite ou suspendue ou pour lesquelles le droit d'exporter n'est pas accordé. Le droit d'exporter du riz en provenance du Viet Nam était réservé aux personnes physiques ayant une activité enregistrée et aux entreprises jusqu'au 1^{er} janvier 2011 mais, depuis cette date, les étrangers sont libres de participer au commerce du riz vietnamien. Avec effet à la même date, les exportateurs de riz doivent satisfaire à des prescriptions plus strictes concernant les installations d'entreposage et de traitement (voir aussi la section 4.2.3.1).⁵⁷ Les contrats pour l'exportation de riz nécessitent un enregistrement auprès de l'Association de l'industrie alimentaire du Viet Nam. La procédure d'enregistrement existe depuis 2006.

3.62. Le Décret n° 90/2007/ND-CP autorise les négociants qui ne sont pas physiquement présents au Viet Nam à s'occuper des procédures liées à l'exportation concernant des marchandises achetées au Viet Nam. Toutefois, le droit d'exporter ne s'étend pas à l'établissement d'un réseau au Viet Nam en vue d'acheter des marchandises pour l'exportation. L'enregistrement des droits d'exportation (et d'importation) des négociants étrangers qui ne sont pas physiquement présents au Viet Nam est prévu par la Circulaire n° 28/2012/TT-BCT du 27 septembre 2012.

3.3.2 Droits d'exportation, redevances et impositions pour services rendus, application de taxes intérieures aux exportations

3.63. Le Viet Nam perçoit des droits d'exportation sur certains produits, principalement des métaux, des matières premières, des cuirs et peaux bruts et des produits du bois, conformément à la Loi sur les droits d'exportation et d'importation, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006 (tableau A3. 5). Les taxes sont appliquées sur une base NPF. Dans le contexte de l'accession à l'OMC, le Viet Nam est convenu de réduire les droits d'exportation sur les déchets de métaux de 35-45% à 17-22% sur une période cinq ans.

3.64. Hormis les réductions fiscales visant les déchets de métaux, le régime de taxes à l'exportation du Viet Nam a enregistré de nombreux changements depuis 2006. Par exemple, les droits d'exportation visant le pétrole brut ont été relevés (de 4% à 10%), de même que ceux visant les produits du bois et les pierres précieuses. Le champ des produits visés a été étendu, entre autres choses, aux minéraux, au bois d'agar, aux minerais de métaux et leurs concentrés, au charbon, au caoutchouc, aux diamants, à l'or et à l'argent. D'autres produits tels que les noix de cajou, les matériaux d'emballage, les parquets, portes et cadres, les lingots et produits semi-finis en fer ou en acier non allié ne sont plus assujettis à un droit d'exportation ou sont temporairement assujettis à un droit nul.

3.65. Le Viet Nam prélève des redevances sur les ressources naturelles telles que les métaux et minéraux de base, le bois d'œuvre, l'eau, le pétrole brut et le gaz naturel utilisé pour la production intérieure ou exporté (tableau 3.8). La Loi n° 45/2009/QH12 sur les redevances et les règlements d'application y relatifs constituent le fondement juridique applicable à ces paiements.⁵⁸ Le Comité permanent de l'Assemblée nationale a établi des taux minimaux et maximaux pour chaque produit et le taux de redevance appliqué doit rester dans les limites de la fourchette fixée.

3.66. Les redevances sont prélevées selon des taux *ad valorem*. Le prix d'exportation f.a.b. constitue la base d'imposition pour les produits de base exportés.⁵⁹ En général, la base d'imposition est le prix de vente hors taxe de l'exploitant ou, si des prix de vente individuels ne peuvent pas être déterminés, un prix du marché régional est décidé par le Comité du peuple local. Sous réserve qu'il puisse être déterminé, le prix de vente sur le lieu de livraison constitue la base d'imposition pour le bois d'œuvre, le pétrole brut, le gaz naturel et le gaz de charbon. Les redevances sur l'eau utilisée pour la production commerciale d'hydroélectricité sont imposées sur le prix de vente moyen de l'électricité. Les redevances peuvent être réduites ou remboursées en cas d'accident ou de catastrophe naturelle. Les ressources aquatiques naturelles sont actuellement exonérées de redevance.

⁵⁷ Décret n° 109/2010/ND-CP et Circulaire n° 44/2010/TT-BCT guidant le Décret n° 109.

⁵⁸ Les textes d'application comprennent la Résolution n° 928/2010/UBTVQH12 promulguant le tarif des redevances, le Décret n° 50/2010/ND-CP et les Circulaires n° 105/2010/TT-BTC et 32/2009/TT-BTC.

⁵⁹ Avant la publication du Décret gouvernemental n° 50/2010/ND-CP du 14 mai 2010, le prix imposable était le prix sur le lieu d'exploitation également pour les exportations.

Tableau 3.8 Redevances visant les ressources naturelles

a) Redevances visant les ressources naturelles (à l'exclusion du pétrole)

N°	Groupe ou catégorie de ressources naturelles	Cadre fiscal de la redevance (%)	Taux de la redevance (%)
I	Minerais métalliques		
1	Fer	7-20	10
1	Manganèse	7-20	11
2	Titane	7-20	11
3	Or	9-25	15
4	Terres rares	12-25	15
5	Platine, argent et étain	7-25	10
6	Volframite et antimoine	7-25	10
7	Plomb, zinc, cuivre, nickel	7-25	10
8	Aluminium, bauxite		12
9	Cobalt, molybdène, mercure, magnésium et vanadium	7-25	10
10	Autres minerais métalliques	5-25	10
II	Minerais non métalliques		
1	Sol exploité pour le nivelage du terrain et pour des travaux de construction	3-10	4
2	Roche, gravier	5-15	6
3	Roche utilisée pour la fabrication de chaux et la production de ciment	5-15	7
4	Sable	5-15	10
5	Sable utilisé pour la fabrication de verre	7-15	11
6	Sol utilisé pour la fabrication de briques	5-15	7
7	Granit et argile réfractaire	7-20	10
8	Dolomite et quartzite	7-20	12
9	Kaolin, mica, quartz technique	7-15	10
10	Pyrite, phosphorite	5-15	7
11	Apatite et serpentine	3-10	3
12	Charbon anthraciteux d'extraction	4-20	5
13	Charbon anthraciteux de surface	6-20	7
14	Lignite et houille grasse	6-20	7
15	Autres types de charbon	4-20	5
16	Diamant, rubis et saphir	16-30	22
17	Émeraude, alexandrite et opale précieuse noire	16-30	20
18	Adrite, rhodolite, pyrope, béryl. Spinelle et topaze	12-25	15
19	Quartz cristallin bleu-violet, vert-jaune ou orange; chrysolite; opale précieuse blanche ou rouge; feldspath; birusa; et néphrite	12-25	15
20	Autres minéraux non métalliques	4-25	5
III	Produits naturels de la forêt		
1	Bois d'œuvre du groupe I	25-35	35
2	Bois d'œuvre du groupe II	20-30	30
3	Bois d'œuvre des groupes III et IV	15-20	20
4	Bois d'œuvre des groupes V, VI, VII et VIII et d'autres catégories	10-15	15
5	Branches d'arbres, houppiers, bois de souche et racines d'arbres	10-20	10
6	Bois de chauffage	1-5	5
7	Bambous de tous types	10-15	10
8	Bois de santal et calambac	25-30	25
9	Anis, cannelle, cardamome et réglisse	10-15	10
10	Autres produits naturels de la forêt	5-15	5
IV	Ressources aquatiques naturelles		
1	Perles, ormeaux et concombres de mer	6-10	10
2	Autres ressources aquatiques naturelles	1-5	2
V	Eau naturelle		
1	Eau minérale naturelle, eau thermale naturelle et eau naturelle améliorée, en bouteille ou en conserve	8-10	8
2	Eau naturelle utilisée pour la production d'hydroélectricité	2-5	2
3	Eau naturelle utilisée pour des activités de production et des activités commerciales, à l'exception de l'eau mentionnée aux points 1 et 2 de ce groupe		
3.1	Eau de surface		
	- utilisée en tant que matière première ou matière première secondaire pour la fabrication de produits, à l'exception de la production d'eau salubre	1-3	3

N°	Groupe ou catégorie de ressources naturelles	Cadre fiscal de la redevance (%)	Taux de la redevance (%)
	- destinée à un usage courant dans le secteur de la production: hygiène industrielle, refroidissement, production de vapeur, production d'eau salubre	1-3	1
	- destinée à des activités de services, à la production industrielle, la construction, les industries extractives	1-3	3
	- utilisée à d'autres fins	1-3	1
3.2	Eau souterraine		
	- utilisée en tant que matière première ou matière première secondaire pour la fabrication de produits, à l'exception de la production d'eau salubre	3-8	5
	- destinée à un usage courant dans le secteur de la production: hygiène industrielle, refroidissement, production de vapeur, production d'eau salubre	3-8	3
	- destinée à des activités de services, à la production industrielle, la construction, les industries extractives	3-8	6
	- utilisée à d'autres fins	3-8	3
VI	Nids naturels d'hirondelles	10-20	20
VII	Autres ressources	1-20	10

b) Redevances visant le pétrole brut, le gaz naturel et le gaz de charbon

N°	Production	Cadre fiscal (%)	Taux de la taxe (%)	
			Projets pouvant bénéficier de la promotion des investissements	Autres projets
I	Pour le pétrole brut			
1	Jusqu'à 20 000 barils/j	6-40	7	10
2	Entre plus de 20 000 et 50 000 barils/j	6-40	9	12
3	Entre plus de 50 000 et 75 000 barils/j	6-40	11	14
4	Entre plus de 75 000 et 100 000 barils/j	6-40	13	19
5	Entre plus de 100 000 et 150 000 barils/j	6-40	18	24
6	Plus de 150 000 barils/j	6-40	23	29
II	Pour le gaz naturel et le gaz de charbon			
1	Jusqu'à 5 millions de m ³ /j	1-30	1	2
2	Entre plus de 5 millions et 10 millions de m ³ /j	1-30	3	5
3	Plus de 10 millions de m ³ /j	1-30	6	10

Source: Renseignements fournis par les autorités vietnamiennes.

3.3.3 Restrictions à l'exportation

3.67. Le Viet Nam met en œuvre des contrôles à l'exportation conformément aux dispositions des traités internationaux auxquels il est partie: des permis d'exportation sont exigés pour les envois d'armes et de munitions, de produits chimiques toxiques, de produits narcotiques, d'antiquités, etc. (tableau A3.6). Les textiles exportés, qui faisaient l'objet de contrôles par le passé en raison de limitations quantitatives sur certains marchés, ont été retirés de la liste des produits soumis à contrôles lorsque le Viet Nam a rejoint l'OMC. Le 16 septembre 2009, le Ministère de l'agriculture et du développement rural a publié la Circulaire n° 60/2009/TT-BNNPTNT, qui établit la liste des produits agricoles, des produits de la pêche et des produits de la forêt soumis à une "gestion spécialisée des exportations et des importations" ou dont l'exportation était autorisée sous conditions. La Circulaire n° 88/2011/TT-BNNPTNT du 28 décembre 2011, qui a été remplacée par la Circulaire n° 60, établit la liste des produits agricoles, des produits de la pêche et des produits de la forêt soumis à une prohibition à l'exportation, ainsi que des espèces aquatiques soumises à des "conditions à l'exportation".

3.68. Le Décret n° 12/2006/ND-CP établit le fondement juridique en vertu duquel le Ministère de l'industrie et du commerce peut annoncer les exportations devant être administrées par l'intermédiaire de licences automatiques. Ces licences seraient appliquées dans des circonstances spécifiques et l'objectif ne serait pas de limiter l'exportation de marchandises. À l'heure actuelle, aucun produit n'est soumis à licence d'exportation automatique et, selon les autorités, le Viet Nam n'a jamais appliqué de procédure de licence automatique aux exportations. Les autorités nient que des mesures telles que des procédures de licences (automatiques) pour les exportations de

minéraux aient été appliquées (voir aussi la section 4.3.1), et renvoient à la Circulaire n° 41/2012/TT-BCT du 24 décembre 2012 (qui précise les normes de qualité et les conditions applicables à certains minéraux exportés) pour de plus amples renseignements. Les contrôles à l'exportation visant les minéraux non transformés sont appliqués depuis plus de dix ans. Le Ministère de la construction a interdit les exportations de huit minéraux utilisés comme matériaux de construction, en vertu de la Circulaire n° 04/2012/TT-BXD du 20 septembre 2012.

3.3.4 Subventions à l'exportation, financement et garanties des exportations

3.69. En 1998, le Viet Nam a introduit la bonification des taux d'intérêt, des primes à l'exportation, un soutien pour les fruits et légumes et des versements en faveur des entreprises qui exportent du riz, du porc et du café pour compenser leurs pertes. Les subventions aux exportations de produits agricoles ont été financées par des transferts directs du budget de l'État. Toutefois, lorsque le Viet Nam a rejoint l'OMC en prenant l'engagement de ne pas maintenir de subventions à l'exportation pour les produits agricoles à compter de la date d'accession, ces types de versements directs ont été interrompus et le soutien a été transféré à des activités générales de promotion du commerce.

3.70. La Banque de développement du Viet Nam, établie en vertu de la Décision du Premier Ministre n° 108/2006/QD-TTg du 19 mai 2006, fournit des crédits à l'exportation, des garanties de crédits à l'investissement et des garanties de bonne fin des projets d'exportation. L'encours moyen de ses crédits à l'exportation s'est élevé à 16 150 milliards de dong en 2010, tandis que les intérêts versés par les emprunteurs de crédits à l'exportation ont représenté plus de 1 000 milliards de dong. À la suite de la Circulaire n° 18/2010/TT-NHNN, la bonification des taux d'intérêt (4 points de pourcentage) est disponible pour les clients contractant des emprunts à moyen et long termes auprès de la Banque de développement du Viet Nam. La Banque estime que le total des bonifications d'intérêts dans le cadre de ces prêts a représenté plus de 97 000 milliards de dong en 2010, les intérêts bonifiés des crédits à l'exportation représentant près de 65 milliards de dong.⁶⁰

3.71. Aucun régime de garanties à l'exportation n'est appliqué par le gouvernement ni par un organisme public. Les crédits à l'exportation garantis par les banques, qu'il s'agisse d'établissements de crédit vietnamiens ou de filiales de banques étrangères, sont régis par la Circulaire n° 28/2012/TT-NHNN du 3 octobre 2012.⁶¹ Aucun traitement préférentiel n'est accordé dans le cadre des activités de garantie de crédits à l'exportation.

3.3.5 Promotion des exportations et aide à la commercialisation

3.72. Le Viet Nam a promulgué un programme de promotion du commerce par l'intermédiaire de la Décision du Premier Ministre n° 279/2005/QD-TTg du 3 novembre 2005. La Décision a constitué le cadre des activités de promotion du commerce financées par l'État de 2006 à 2010, telles que l'embauche d'experts nationaux et étrangers chargés de fournir des conseils en matière de développement des exportations ou d'améliorations de la qualité des produits, l'organisation de foires et expositions commerciales et le parrainage de la participation d'entreprises vietnamiennes à des événements au Viet Nam et à l'étranger, des études de marché à l'étranger et l'établissement de centres de promotion du commerce. Le niveau de financement par l'État était variable et, par exemple, couvrait 100% des dépenses de construction et de décoration des pavillons aux foires commerciales, tandis que l'embauche de consultants ou la participation aux foires organisées à l'étranger nécessitaient un cofinancement (50%) de la part des entreprises bénéficiaires.

3.73. Le financement public de ces activités était assuré par le Fonds de promotion des exportations, établi en vertu de la Décision du Premier Ministre n° 195/1999/QD-TTg. Les versements en faveur du Fonds provenaient initialement de surtaxes allant de 0,1% à 0,2% visant certaines exportations. Outre les affectations directes provenant du budget de l'État, les recettes provenant des impositions au titre de l'attribution de contingents, et les redevances versées au titre des certificats d'origine ont aussi été allouées au Fonds. Le Fonds de promotion des exportations a été clôturé en 2008⁶², mais les fonds restants ont été mis à disposition pour des

⁶⁰ Banque de développement du Viet Nam (2010).

⁶¹ La Circulaire a remplacé la Décision n° 26/2006/QD-NHNN du 26 juin 2006.

⁶² Décision du Premier Ministre n° 124/2008/QD-TTg du 8 septembre 2008.

activités de promotion du commerce. En outre, les Comités du peuple aux niveaux provincial et municipal ont été invités à financer les activités de promotion du commerce à partir des recettes excédentaires ou d'autres sources légitimes (mentionnées dans la Résolution gouvernementale n° 05/2002/NQ-CP). À l'heure actuelle, le Viet Nam ne dispose pas de Fonds consacré à la promotion du commerce.

3.74. La Décision n° 279 a été modifiée et complétée par la Décision du Premier Ministre n° 80/2009/QĐ-TTg du 21 mai 2009. La nouvelle décision rendait le système de promotion du commerce plus flexible en permettant, entre autres choses, à certaines entreprises et organisations de promotion du commerce locales situées dans des provinces et des municipalités ayant une administration centralisée de prendre part aux programmes nationaux de promotion du commerce sur un pied d'égalité.⁶³ Une mesure conçue pour stimuler la participation des entreprises locales aux programmes nationaux de promotion du commerce permettait au Ministère de l'industrie et du commerce d'approuver les plans locaux de promotion du commerce qui avaient besoin d'un soutien financier de la part du budget central. La Décision n° 80 faisait aussi passer le financement de programmes de formation par l'État de 30% à 100% et de 70% à 100% en ce qui concernait le paiement des voyages des hôtes étrangers invités à assister aux événements de promotion du commerce au Viet Nam.⁶⁴ L'Agence vietnamienne de promotion commerciale (Vietrade) a été chargée de transmettre des instructions écrites aux Comités du peuple locaux au sujet de la mise en œuvre de la Décision n° 80.⁶⁵ À l'heure actuelle, le programme national de promotion du commerce du Viet Nam est mis en œuvre conformément à la Décision n° 72/2010/QĐ-TTg du 15 novembre 2010.

3.75. Les dépenses publiques consacrées aux activités de promotion du commerce ont fluctué au cours des dernières années. En 2007, le gouvernement vietnamien a consacré plus de 160 milliards de dong (10 millions de dollars EU) au financement des activités de promotion du commerce.⁶⁶ Le budget consacré au programme national de promotion du commerce s'est élevé à 55 milliards de dong.⁶⁷ Pour 2012, le Ministère de l'industrie et du commerce a approuvé un programme comprenant 114 projets et doté d'un budget total de 93 milliards de dong.

3.4 Mesures agissant sur la production et le commerce

3.4.1 Subventions

3.76. Pendant son processus d'accession à l'OMC, le Viet Nam a fourni des renseignements sur les subventions industrielles selon le modèle utilisé pour la communication des notifications au titre de l'article XVI:1 du GATT de 1994 et de l'article 25 de l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires.⁶⁸ Les documents décrivaient en détail les programmes sectoriels applicables à la production de motocyclettes, de produits mécaniques, électriques et électroniques, de produits de l'ingénierie mécanique et de la construction navale, et de textiles et vêtements, ainsi que le soutien disponible de manière plus générale sous la forme d'incitations à l'investissement, le soutien aux secteurs manufacturiers "prioritaires", au développement régional et à la recherche-développement, ainsi que l'aide accordée aux entreprises confrontées à des difficultés "pour des raisons objectives". Les mesures différaient d'un programme à l'autre, mais incluaient des droits d'importation préférentiels et des exemptions de droits de douane; des incitations fiscales, dont des réductions ou des exonérations en rapport avec l'impôt sur les bénéfices des sociétés et l'impôt sur l'utilisation des terres; des prêts bonifiés; et des garanties à l'investissement. Le soutien à l'industrie des textiles et des vêtements subordonné aux résultats à

⁶³ *Vietnam Trade News*, 14 octobre 2009. Adresse consultée:

["http://www.xuatkhauvietnam.com/english/index.php?option=com_content&view=article&id=1271:a-catalyst-to-vietnam-export&catid=45:general-news&Itemid=29"](http://www.xuatkhauvietnam.com/english/index.php?option=com_content&view=article&id=1271:a-catalyst-to-vietnam-export&catid=45:general-news&Itemid=29).

⁶⁴ *Vietnam Trade News*, 15 juin 2009. Adresse consultée:

["http://www.xuatkhauvietnam.com/english/index.php?option=com_content&view=article&id=1271:a-catalyst-to-vietnam-export&catid=45:general-news&Itemid=29"](http://www.xuatkhauvietnam.com/english/index.php?option=com_content&view=article&id=1271:a-catalyst-to-vietnam-export&catid=45:general-news&Itemid=29).

⁶⁵ Vietrade a été établie en 2000 et fait rapport au Ministère de l'industrie et du commerce.

⁶⁶ Ministère des finances, Département juridique, 27 novembre 2006. Adresse consultée:

http://www.mof.gov.vn/portal/page/portal/ilfv_en/dn?pers_id=2426908&item_id=2437562&p_details=1.

⁶⁷ Selon les autorités vietnamiennes, le budget correspondait à 13,6% du montant total demandé par les entreprises au titre des activités de promotion du commerce.

⁶⁸ Le document de l'OMC WT/ACC/VNM/13 couvrait la période 1996-1998 et ses addenda 1 et 2 donnaient des renseignements actualisés pour les périodes 1999-2000 et 2001-2002. Le document WT/ACC/VNM/42/Rev.1 décrit en détail les subventions accordées en 2003 et en 2004.

l'exportation ou à l'utilisation de marchandises d'origine nationale plutôt que de marchandises importées a été supprimé en 2006.⁶⁹ Certaines incitations à l'investissement destinées aux entreprises nationales ou à capitaux étrangers, à savoir un traitement tarifaire et fiscal préférentiel lié aux résultats à l'exportation et à la teneur en éléments locaux, ont pris fin au moment de l'accession à l'OMC, mais les bénéficiaires existants pouvaient continuer de recevoir des préférences pendant une période maximale de cinq ans après l'accession du Viet Nam à l'OMC. Les prescriptions en matière de résultats à l'exportation et de teneur en éléments locaux ont également été retirées de deux programmes opérant sous l'autorité du Fonds d'aide au développement.

3.77. Le Viet Nam n'a pas présenté de notifications concernant les subventions jusqu'en mars 2013 où il a notifié les détails des programmes de soutien appliqués en 2005-2007.⁷⁰ En l'absence de mise à jour plus récente, les renseignements figurant dans la présente section ne peuvent qu'être indicatifs du type de soutien accordé à des branches de production spécifiques ou disponible d'une manière plus générale en vue de promouvoir les investissements, le développement régional, la recherche, etc. De plus, le Secrétariat n'a pas de données fiables concernant la remise de la dette pour les entreprises d'État ou privées enregistrant des pertes.

3.78. L'impôt sur les bénéfices des sociétés est perçu au taux général de 25% au Viet Nam, mais des incitations fiscales sont disponibles dans certains cas.⁷¹ Les nouvelles sociétés de technologie de pointe ou les entreprises impliquées d'une autre façon dans la recherche-développement, le développement d'infrastructure d'importance spéciale ou la production de logiciels sont admises à bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés de 10% pendant 15 ans. Le même taux est aussi applicable aux entreprises fournissant des services d'éducation, de formation professionnelle ou de soins de santé ou des services sportifs, ainsi qu'aux entreprises opérant dans des zones géographiques connaissant des "difficultés socioéconomiques extrêmes".⁷² Les coopératives de services agricoles et les caisses de crédit populaires sont assujetties à un taux de 20%. En principe, le taux d'imposition est appliqué dès la première année durant laquelle l'entreprise enregistre un chiffre d'affaires, mais des exonérations fiscales ou des réductions d'impôt (50%) limitées dans le temps peuvent s'appliquer, à certaines conditions. Les entreprises employant des personnes issues de minorités ethniques ou majoritairement des femmes peuvent aussi bénéficier de réductions d'impôt. Le Viet Nam emploie également des incitations fiscales pour promouvoir des activités de protection de l'environnement telles que le traitement des déchets.

3.79. La Banque de développement du Viet Nam a été établie en 2006, à la suite d'une réorganisation du Fonds d'aide au développement.⁷³ C'est une institution à but non lucratif dotée d'un capital social de 10 000 milliards de dong. Son rapport de liquidité bancaire obligatoire est de 0% et sa solvabilité est garantie par le gouvernement. Son capital provient de sources vietnamiennes et étrangères et elle reçoit des fonds du budget national. Le gouvernement a confié à la Banque de développement du Viet Nam l'octroi et la gestion des prêts de l'aide publique au développement (APD) qui, à la fin de 2010, représentaient 420 projets pour un montant total de 76 000 milliards de dong.

3.80. Au fil des années, la Banque de développement du Viet Nam a financé de très nombreux projets d'infrastructure ainsi que le développement d'entreprises. Des fonds ont par exemple été octroyés pour la construction de canaux, le boisement, la production d'électricité, des stations d'épuration et des installations de soins de santé. La Banque a financé des investissements dans la production de ciment. Elle a également mis en œuvre d'autres tâches confiées par le gouvernement, comme l'octroi de fonds de roulement à des entreprises en difficulté pour garantir le paiement des salaires, conformément aux Décisions du Premier Ministre n° 30/2009/QD-TTg et 87/2010/QD-TTg.

⁶⁹ La Décision n° 55/2001/QD-TTg a été abrogée le 30 mai 2006 et aucun autre décaissement n'a été effectué en vertu de cette décision après le 31 mai 2006.

⁷⁰ Document de l'OMC G/SCM/N/155/VNM du 13 mars 2013.

⁷¹ Les taux appliqués aux activités de prospection, d'exploration et d'extraction de ressources naturelles rares, de pétrole brut et de gaz naturel vont de 32% à 50% en fonction du projet spécifique et de l'entreprise commerciale concernée.

⁷² Le taux d'imposition normal pour les nouvelles entreprises dans des régions connaissant des difficultés socioéconomiques est de 20%.

⁷³ Décision du Premier Ministre n° 108/2006/QD-TTg du 19 mai 2006.

3.81. Outre les crédits et garanties à l'exportation, la Banque de développement du Viet Nam met en œuvre les politiques nationales ayant trait au financement des investissements, à l'aide après investissement et aux garanties des crédits à l'investissement. Au cours de l'année 2010, la Banque a signé des contrats d'aide après investissement pour 23 projets, pour une subvention totale de 57,9 milliards de dong.⁷⁴ La Banque peut émettre des garanties pour les dettes contractées par les PME auprès des banques commerciales. En 2010, la Banque de développement du Viet Nam a approuvé 428 demandes de garanties de crédit pour des PME pour un montant total de 2 711 milliards de dong. Les prêts garantis par la Banque de développement du Viet Nam s'élevaient à 4 300 milliards de dong à la fin de 2010.

3.82. Les entreprises et les particuliers qui contractent des emprunts à moyen ou à long terme auprès de la Banque de développement du Viet Nam ont droit à un taux d'intérêt subventionné dans le cadre d'un programme mis en œuvre conformément à la Circulaire n° 18/2010/TT-NHNN. La subvention de taux d'intérêt a dépassé 97 milliards de dong en 2010 pour des prêts non encore remboursés s'élevant à 5 000 milliards de dong.⁷⁵ Le soutien des taux d'intérêt pour le financement bancaire à moyen et à long terme de la production et du développement d'activités commerciales a été établi de manière générale en vertu de la Décision du Premier Ministre n° 443/QD-TTg du 4 avril 2009, complétée par une circulaire de la Banque d'État qui précisait la mise en œuvre de ladite décision.⁷⁶ Le gouvernement a également publié des décisions concernant spécifiquement les crédits à taux bonifiés pour l'acquisition de machines agricoles et la construction de logements en zone rurale.⁷⁷ Deux autres décisions du Premier Ministre concernent l'octroi de crédits à des négociants commerciaux opérant dans des régions défavorisées et le soutien des taux d'intérêt devant être accordé aux prêts à moyen et à long terme libellés en dong.⁷⁸

3.83. Une décision du gouvernement publiée en décembre 2008 énonce la stratégie pour le développement de l'industrie locale jusqu'en 2020.⁷⁹ Le Ministère de l'industrie et du commerce a publié plusieurs actes législatifs, y compris le Décret n° 45/2012/ND-CP relatif à la promotion industrielle et la Circulaire n° 46/2012/TT-BCT régissant la mise en œuvre du Décret. Le Ministère collabore actuellement avec d'autres organismes compétents afin de compléter le cadre de la promotion industrielle.

3.84. Des mesures d'aide visant à soutenir les entreprises de construction mécanique ont été mises en place au début de 2009.⁸⁰ Les investisseurs admis à en bénéficier peuvent, entre autres choses, financer jusqu'à 85% de leurs investissements par le truchement de la Banque de développement du Viet Nam, obtenir des dons auprès du Fonds de soutien pour le développement de la science et de la technologie et bénéficier d'exemptions ou de réductions des droits d'importation sur les intrants (alors que les droits d'importation sur leur production sont fixés aux taux maximaux autorisés en vertu des obligations multilatérales et préférentielles du Viet Nam). Les objectifs visés par le Viet Nam en ce qui concerne le développement de son industrie chimique et de son industrie de construction mécanique sont présentés dans le tableau A3. 7. Les autorités locales ont également publié des actes législatifs visant à soutenir la stratégie du gouvernement.

⁷⁴ À la fin de 2010, 535 contrats de subvention, pour un montant engagé total de 2 552 milliards de dong, étaient encore valides. Les projets admis à bénéficier d'une aide après investissement sont identifiés en vertu du Décret n° 106/2008/ND-CP modifiant et complétant le Décret n° 151/2006/ND-CP du 20 décembre 2006.

⁷⁵ La subvention réduit le taux d'intérêt applicable de 4 points de pourcentage.

⁷⁶ Circulaire n° 05/2009/TT-NHNN du 7 avril 2009, modifiée par la Circulaire n° 21/2009/TT-NHNN du 9 octobre 2009; et Circulaire n° 27/2009/TT-NHNN du 31 décembre 2009, relative au soutien des taux d'intérêt devant être accordé en 2010.

⁷⁷ Le soutien des machines agricoles et des logements ruraux est régi par la Décision n° 497/QD-TTg du 17 avril 2009, modifiée par la Décision n° 2213/QD-TTg. Des détails concernant la mise en œuvre figurent dans la Circulaire n° 09/2009/TT-NHNN de la Banque d'État du Viet Nam.

⁷⁸ Décisions n° 92/2009/QD-TTg du 8 juillet 2009, et 2072/QD-TTg du 11 décembre 2009.

⁷⁹ Décision n° 160/2008/QD-TTg du 4 décembre 2008 portant approbation de la stratégie générale et des politiques de protection applicables jusqu'en 2020 relatives à la production industrielle conformément aux engagements internationaux et aux règles de l'OMC.

⁸⁰ Décision du Premier Ministre n° 10/2009/QD-TTg du 16 janvier 2009, relative aux mécanismes soutenant le développement de produits mécaniques essentiels et à la liste des principaux projets d'investissement dans la construction mécanique pour la période 2009-2015.

Ainsi, le Comité du peuple de Hanoï accorde des crédits à des taux bonifiés et un soutien à la participation à des foires commerciales aux entreprises admises à en bénéficier.⁸¹

3.4.2 Normes, règlements techniques et évaluation de la conformité

3.4.2.1 Obstacles techniques au commerce

3.85. Le Viet Nam s'est engagé à se conformer aux obligations de l'Accord OTC dès la date de son accession à l'OMC.⁸²

3.86. Depuis son accession, le Viet Nam a notifié un certain nombre de mesures au Comité OTC, y compris (situation fin avril 2013):

- une notification indiquant que la Direction des normes, de la métrologie et de la qualité (STAMEQ) avait accepté le Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord OTC⁸³;
- des notifications au titre de l'article 15.2 de l'Accord OTC concernant des mesures prises pour assurer la conformité avec l'Accord OTC et indiquant que le Bureau OTC du Viet Nam, qui dépend de la STAMEQ, est l'organisme responsable des notifications et le point d'information pour les questions liées aux OTC⁸⁴; et
- 33 notifications concernant des mesures ordinaires (sans compter les addenda ou corrigenda) qui couvrent toute une gamme de produits, y compris un règlement technique proposé et final relatif aux boissons alcooliques⁸⁵, qui a été soulevé en tant que préoccupation commerciale spécifique par plusieurs délégations au Comité OTC.⁸⁶

De plus, l'Ukraine a présenté deux notifications concernant des accords avec le Viet Nam qui portent sur la normalisation, la métrologie et l'évaluation de la conformité.⁸⁷

3.87. Plusieurs organismes gouvernementaux sont responsables des normes, des règlements techniques, des procédures d'évaluation de la conformité et d'autres mesures liées aux prescriptions techniques. Ces organismes comprennent les ministères: de la science et de la technologie; de l'industrie et du commerce; de l'agriculture et du développement rural; de l'information et des communications; des ressources naturelles et de l'environnement; des transports; de la santé; du travail, des invalides et des affaires sociales; de la culture, des sports et du tourisme; et de la construction. Le Ministère de la science et de la technologie est chargé de la publication et de l'administration des normes et des règlements techniques nationaux dans le *Journal officiel*; il a pour tâche, comme les autres ministères, d'élaborer des normes et des règlements techniques pour des produits et services relevant de ses domaines de compétence.

3.88. La Direction des normes, de la métrologie et de la qualité (STAMEQ), qui relève du Ministère de la science et de la technologie, représente le Viet Nam auprès des organisations internationales et régionales pour les questions liées aux prescriptions techniques (tableau 3.9). La STAMEQ n'a pas autorité pour publier des actes juridiquement contraignants, mais elle est chargée d'établir des projets de règles sur les normes et les questions liées aux normes, qui sont soumis au ministère compétent ou au gouvernement pour approbation.

⁸¹ Programme n° 124/Ctr-UBND du Comité du peuple de Hanoï, du 19 septembre 2012. Les bénéficiaires sont désignés dans la Décision n° 25/2008/QĐ-UBND du 3 octobre 2008.

⁸² Document de l'OMC WT/ACC/VNM/48 du 27 octobre 2006, paragraphe 303.

⁸³ Document de l'OMC G/TBT/CS/N/175 du 20 février 2009.

⁸⁴ Documents de l'OMC G/TBT/2/Add.98 du 6 novembre 2007; G/TBT/2/Add.98/Rev.1 du 20 février 2009; et G/TBT/2/Add.98/Rev.2 du 12 septembre 2012.

⁸⁵ Documents de l'OMC G/TBT/N/VNM/10 du 20 mars 2010; G/TBT/N/VNM/10/Add.1 du 23 juin 2010, qui a prorogé la période pour la formulation d'observations; et G/TBT/N/VNM/10/Add.2 du 28 mars 2011, qui a annoncé la promulgation du règlement et son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2011.

⁸⁶ Document de l'OMC G/TBT/M/51 du 1^{er} octobre 2010, paragraphes 15 à 20.

⁸⁷ Documents de l'OMC G/TBT/10.7/N/69 du 26 septembre 2008, et G/TBT/10.7/N/120 du 20 août 2012.

Tableau 3.9 La STAMEQ dans les organisations internationales et régionales de normalisation

Organisation	Statut	Date
Niveau international		
Organisation internationale de normalisation (ISO)	Membre	1977
Commission du Codex Alimentarius	Membre	1989
Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC)	Membre	1992
Association internationale de numérotation des articles (EAN)	Membre	1995
Commission électrotechnique internationale (CEI)	Membre associé	2002
Organisation internationale de métrologie légale (OIML)	Membre	2003
Conférence générale des poids et mesures (CGPM)	Membre associé	2003
Niveau régional		
Congrès de normalisation de la zone du Pacifique Sud (PASC)	Membre	1992
Programme de métrologie pour l'Asie-Pacifique (APMP)	Membre	1992
Organisation Asie-Pacifique pour la qualité (APQO)	Membre	1994
Coopération Asie-Pacifique pour l'agrément des laboratoires (APLAC)	Membre	1995
Comité consultatif de l'ASEAN sur les normes et la qualité (ACCSQ)	Membre	1995
Organisation asiatique de productivité (APO)	Membre	1996
Forum de métrologie légale Asie-Pacifique (APLMF)	Membre	1996
Rencontre Asie-Europe/Plan d'action sur la facilitation des échanges/Normes et évaluation de la conformité (ASEM/FTAP/SCA)	Membre	1996
Technonet Asia (TA)	Membre	1998
Sous-Comité des normes et de la conformité de l'APEC	Membre	1998
Coopération pour l'accréditation dans le Pacifique (PAC)	Membre	2003

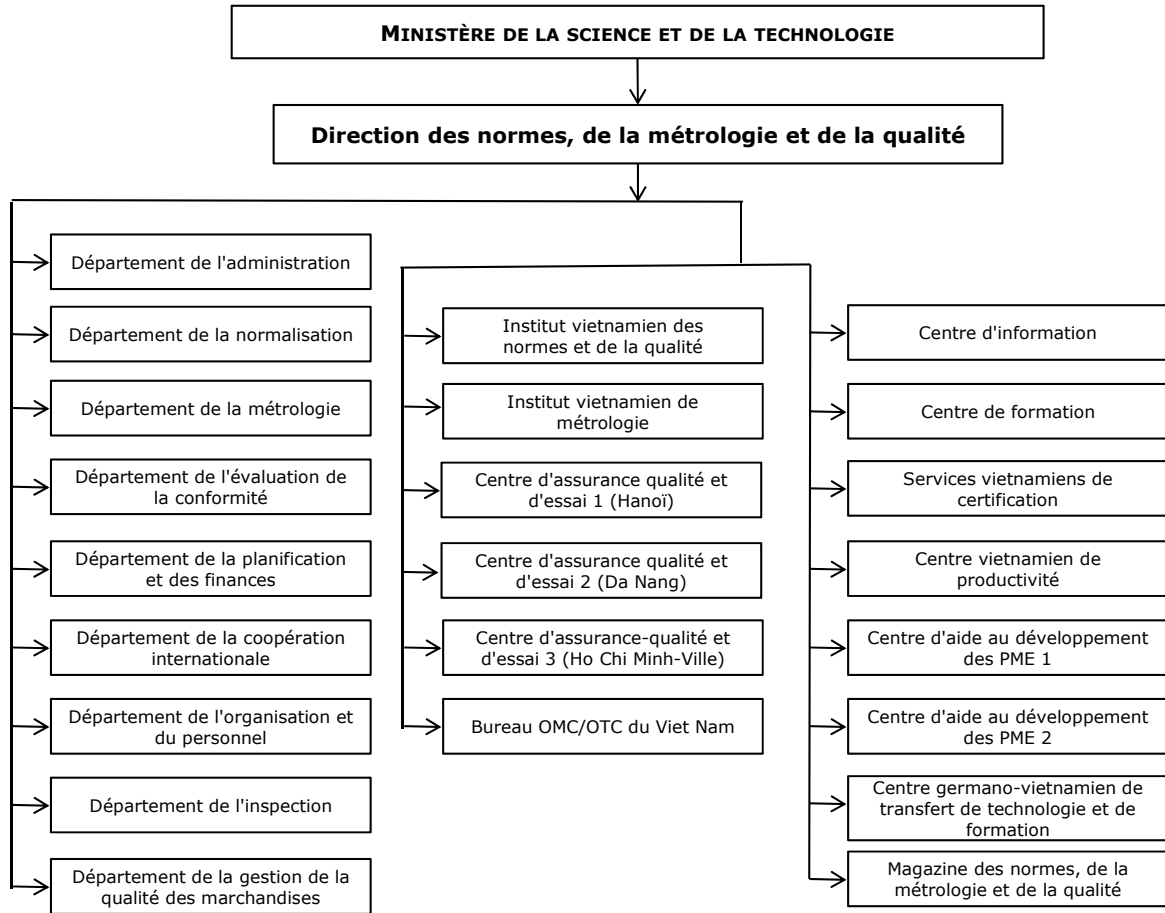
Source: Renseignements en ligne de la STAMEQ. Adresse consultée: <http://portal.tcvn.vn/default.asp?action=article&ID=1419> [mars 2013]; USAID (2009), *Standards, Metrology, Conformity Assessment and the TBT Agreement, A desk top reference handbook*, STAR – Vietnam page 130. Adresse consultée: http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADP635.pdf [mars 2013]; et organisations internationales et régionales énumérées dans le tableau.

3.89. Plusieurs organismes subsidiaires relevant de la STAMEQ soutiennent l'élaboration des normes et des règlements techniques et sont chargés de l'évaluation de la conformité, de la certification des systèmes de qualité, de la certification de produits, de l'accréditation des laboratoires d'essais et d'étalonnage, de la supervision des prescriptions de qualité pour les marchandises et d'autres questions liées aux normes et aux règlements techniques (graphique 3.3).

3.90. La législation concernant les obstacles techniques au commerce est constituée d'un certain nombre de lois (tableau 3.10). De plus, des circulaires officielles et des décisions ministérielles donnent des instructions relatives à la mise en œuvre des lois, des décrets et des décisions du Premier Ministre. Il s'agit par exemple de la Circulaire n° 21/2007/TT-BKHHCN guidant l'élaboration et l'application des normes (telle que révisée par la Circulaire n° 29/2011/TT-BKHHCN) et de la Décision n° 22/2007/QD-BKHHCN promulguant le Règlement relatif à l'organisation et au fonctionnement du Conseil technique des normes nationales; ces deux instruments émanent du Ministère de la science et de la technologie.

3.91. En vertu de la Loi sur les règlements techniques et les normes, il existe deux types de règlements techniques: les règlements techniques nationaux (QCVN) et les règlements techniques locaux (QCDP). En principe, les règlements techniques locaux (qui sont obligatoires) peuvent être élaborés et approuvés par les autorités locales, habituellement pour apporter des précisions plus détaillées à un règlement technique national afin de tenir compte des conditions locales.⁸⁸ D'après les autorités, il n'y a qu'un seul QCDP au Viet Nam. Il existe en outre deux différents types de normes: les normes nationales (TCVN) et les normes des organisations (TCCS).

⁸⁸ USAID (2009), page 130.

Graphique 3.3 Structure organisationnelle du Ministère de la science et de la technologie pour ce qui touche aux normes

Source: Autorités vietnamiennes.

Tableau 3.10 Principaux actes législatifs régissant les mesures techniques⁸⁹

Intitulé	N° de référence	Note
Décision du Premier Ministre relative à la mise en œuvre de l'Accord OTC	444/2005/QD-TTg	
Décision du Premier Ministre relative à l'établissement et à la publication des statuts concernant l'organisation et le fonctionnement du réseau vietnamien des autorités chargées des notifications et des points d'information OTC	114/2005/QD-TTg	
Décision du Premier Ministre portant approbation du Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce pendant la période 2011-2015	682/QD-TTg	
Décision du Premier Ministre portant approbation du Programme national pour l'amélioration des produits, de la productivité et de la qualité des marchandises	712/QD-TTg	
Loi sur les normes et les règlements techniques	68/2006/QH11	Fondement juridique principal pour les normes et les règlements techniques

⁸⁹ Dans de nombreux cas, des traductions non officielles des lois sont disponibles en anglais dans la base de données du Ministère de la justice relative aux actes normatifs, consultable à l'adresse suivante: <http://moj.gov.vn/vbpg/en/pages/vbpg.aspx> [février 2013].

Intitulé	N° de référence	Note
Décret détaillant la mise en œuvre de certains articles de la Loi sur les normes et les règlements techniques	127/2007/ND-CP	
Loi sur la qualité des produits et des marchandises	05/2007/QH12	Les marchandises du groupe 1 font l'objet d'un contrôle conformément aux normes annoncées par les producteurs, tandis que les marchandises du groupe 2 font l'objet d'un contrôle conformément aux règlements techniques établis par les organismes gouvernementaux compétents.
Décret relatif à la mise en œuvre de certains articles de la Loi sur la qualité des produits et des marchandises	132/2008/ND-CP	
Loi sur la protection des droits des consommateurs	59/2010/QH10	La Loi prévoit, entre autres choses, une compensation des consommateurs pour les marchandises et services qui ne satisfont pas aux normes ou règlements techniques, ainsi que le rappel des marchandises défectueuses.
Décret détaillant et guidant la mise en œuvre de certains articles de la Loi sur la protection des droits des consommateurs	99/2011/ND-CP	
Décret relatif à l'étiquetage des marchandises	89/2006/ND-CP	Le Décret prévoit en détail la taille, le contenu et la position des étiquettes. Les étiquettes qui donnent des renseignements obligatoires doivent être libellées en vietnamien.
Loi sur les mesures	04/2011/QH13	La Loi établit les unités du système international (SI) comme étant les unités de mesure légales au Viet Nam.
Décret détaillant et guidant la mise en œuvre de certains articles de la Loi sur les mesures	86/2012/ND-CP	
Loi sur la protection de l'environnement	52/2005/QH11	La Loi établit les principes et la teneur de base des normes environnementales.
Loi sur la construction	16/2003/QH11	La Loi prévoit que les activités de construction doivent être conformes aux règles et normes de construction.
Loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires	55/2010/QH12	La Loi prévoit les droits et obligations des particuliers et des organisations en vue de garantir la sécurité sanitaire des produits alimentaires et en ce qui concerne l'étiquetage.
Décret détaillant et guidant la mise en œuvre de certains articles de la Loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires	38/2012/ND-CP	

Source: Autorités vietnamiennes; et FAOLEX. Adresse consultée: <http://faolex.fao.org/> [mai 2013].

3.92. Les projets de normes nationales sont élaborés par des comités techniques, par l'intermédiaire de l'Institut des normes et de la qualité (VSQI), qui relève de la STAMEQ. Les projets sont fondés sur des propositions émanant d'organismes gouvernementaux ou du secteur privé. Le VSQI est chargé d'organiser l'élaboration des TCVN, de fournir un soutien administratif aux comités techniques et de planifier les activités de normalisation. À la fin de 2012, il y avait 116 comités techniques chargés des normes nationales et 52 sous-comités. Les projets de TCVN sont publiés sur le site Web du VSQI et sont assortis de périodes de 60 jours pour la présentation d'observations. Chaque année, le VSQI publie un résumé du programme de travail, qui est régulièrement actualisé. Le plan pour 2013 inclut 813 normes en cours d'élaboration aux divers comités techniques, proposées par différents ministères.⁹⁰

3.93. D'après les autorités, à la fin de 2012, le Viet Nam comptait 6 800 TCVN en vigueur, dont 40% étaient harmonisées avec des normes internationales, régionales ou étrangères (contre 25% seulement en 2005).

⁹⁰ Décision du Ministère de la science et de la technologie n° 3501/QD/BKHCN du 21 décembre 2012 (en vietnamien). Adresse consultée: <http://www.vsqi.gov.vn/news.aspx?Cat=29> [mars 2013].

3.94. Les normes des organisations (TCCS) sont élaborées de manière indépendante par les organisations; la STAMEQ n'est pas impliquée directement dans leur élaboration, mais elle publie des lignes directrices sur la façon dont ces normes devraient être élaborées.

3.95. Le VSQI fournit aussi un soutien pour l'élaboration de règlements techniques qui, comme les TCVN, sont établis par des comités de rédaction constitués de représentants d'organismes gouvernementaux et d'experts. Les propositions de QCVN sont publiées sur les sites Web officiels des ministères concernés et la possibilité est ménagée de formuler des observations, soit en devenant membre d'un comité technique, soit en communiquant des observations aux comités techniques. Les QCVN finals sont aussi publiés sur les sites Web officiels des ministères concernés, normalement six mois avant d'entrer en vigueur. De plus, le Ministère de la science et de la technologie publie un catalogue annuel des nouveaux règlements techniques.

3.96. Le Bureau d'accréditation (BOA) du Ministère de la science et de la technologie gère le programme vietnamien d'accréditation des laboratoires (VILAS), le régime d'accréditation de la certification (VICAS) et le système vietnamien d'inspection (VIAS). À la fin de 2012, le VILAS avait accrédité 527 organismes d'accréditation (dont un hors du Viet Nam); le VICAS 26 organismes de certification; et le VIAS 20 organismes d'accréditation.

3.97. L'Institut de métrologie (VMI), qui relève de la STAMEQ, est responsable de l'établissement et du maintien des normes nationales de mesure utilisant le système international, et de l'étalonnage des instruments de mesure; il représente en outre le Viet Nam auprès des organisations de métrologie internationales et régionales (tableau 3.9). De plus, le VMI a des accords de coopération avec des instituts de métrologie nationaux en Allemagne, en Australie, en Chine, en Corée, aux États-Unis, au Japon et en Nouvelle-Zélande. Le VMI compte dix laboratoires de mesure accrédités par le VILAS, un pour chacune des catégories d'unités du SI.

3.98. Quatre organismes de certification de produits sont placés sous l'autorité de la STAMEQ:

- le Centre vietnamien de certification (QUACERT), qui aide les entreprises à se conformer aux normes et pratiques nationales et internationales, y compris à obtenir la certification de conformité avec les normes vietnamiennes et les autres normes nationales, régionales et internationales; et
- trois Centres d'assurance-qualité et d'essai (QUATEST 1, 2 et 3), qui sont chargés de vérifier la conformité des importations et des exportations avec les normes et les règlements techniques.

3.99. Le QUACERT est l'organisme de certification vérifiant la conformité:

- avec les normes et règlements techniques vietnamiens (y compris VietGAP pour les bonnes pratiques agricoles);
- de la certification des systèmes de gestion avec les normes internationales (ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, ISO 22000, HACCP, BPF, ISO 27001, ISO/TS 29001);
- avec les normes dans d'autres pays (ASTM, JIS, DIN, GOST, BSI);
- avec les normes régionales (EN, CEN) et les normes internationales (ISO, CEI); et
- des équipements électriques et électroniques avec les dispositions de l'ARM de l'ASEAN concernant les équipements électriques et électroniques.⁹¹

3.100. La Loi de 2007 sur la qualité des produits et des marchandises répartit les produits et les marchandises en deux groupes: le groupe 1 pour les produits et marchandises qui "ne présentent aucun risque en matière de sécurité" et le groupe 2 pour les produits et marchandises qui "peuvent présenter un risque en matière de sécurité" (à savoir les "produits et marchandises qui, dans des conditions raisonnables de transport, d'entreposage, de conservation et d'utilisation à des

⁹¹ Renseignements en ligne du QUACERT. Adresse consultée: <http://www.quacert.gov.vn/news/vi/1/1/trung-tam-chung-nhan-phu-hop---quacert.aspx> [mars 2013].

fins appropriées, sont susceptibles de causer des dommages aux personnes, aux animaux, aux végétaux, aux biens ou à l'environnement").⁹² Les produits du groupe 1 font l'objet d'un contrôle de la part des producteurs sur la base des normes applicables, tandis que les produits du groupe 2 font l'objet d'un contrôle de la part de l'organisme public compétent sur la base des règlements techniques pertinents, ainsi que d'un contrôle de la part des producteurs sur la base des normes applicables. Différents ministères sont chargés du contrôle de la qualité des produits et des marchandises qui relèvent de leur autorité et doivent publier des listes de produits et de marchandises susceptibles de présenter un "risque en matière de sécurité" et qui sont assujettis à une inspection obligatoire (tableau 3.11).

Tableau 3.11 Marchandises (produites au Viet Nam, importées et destinées à l'exportation) assujetties à une inspection et à un contrôle de la qualité obligatoires

Ministère de l'industrie et du commerce (Circulaire n° 08/2012/TT-BCT)
Équipements à pression Équipements de levage à usage industriel Produits chimiques Explosifs industriels Équipements pour l'extraction du pétrole et du gaz, à l'exception des équipements et installations destinés à la prospection et à l'exploitation maritimes
Ministère de la sécurité publique (Circulaire n° 14/TT-BCA de 2012)
Équipements de prévention et de lutte contre les incendies Équipements techniques Armes et munitions Instruments de support
Ministère de l'information et des communications (Circulaire n° 20/2011/TT-BTTTT)
Équipements terminaux de télécommunication Ordinateurs, réseaux et équipements informatiques Équipements radio et de transmission
Ministère de la santé (Circulaire n° 44/2011/TT-BYT)
Denrées alimentaires Produits pharmaceutiques Vaccins Médicaments biologiques Cosmétiques Substances médicamenteuses Médicaments à usage humain Produits chimiques ménagers Insecticides Désinfectants Équipements et installations médicaux
Ministère de l'agriculture et du développement rural (Circulaire n° 50/2009/TT-MARD)
Végétaux Animaux Engrais Aliments pour animaux Produits phytosanitaires Médicaments vétérinaires Produits biologiques utilisés dans l'agriculture, la sylviculture ou l'aquaculture Ouvrages d'irrigation et digues
Ministère de la science et de la technologie (Circulaire n° 01/2009/TT-BKHCN)
Essence, diesel et biocarburants Casques de motocyclette Produits électriques et électroniques Fils électriques Jouets
Ministère des transports
Moyens de transport Moyens et équipements de chargement et de déchargement Matériel de transport spécialisé pour la construction et la prospection maritime, et équipements d'exploitation Ouvrages routiers

⁹² Loi sur la qualité des produits et des marchandises, A. 3 (4).

Ministère de la construction
Ouvrages civils
Ouvrages industriels
Ouvrages d'infrastructure technique
Ministère de la défense
Équipements et installations militaires
Munitions, armes et produits destinés à la défense
Ouvrages de défense

Source: Autorités vietnamiennes; Loi sur la qualité des produits et des marchandises et circulaires ministérielles susmentionnées.

3.4.2.2 Mesures sanitaires et phytosanitaires

3.101. Le Viet Nam s'est engagé à se conformer aux prescriptions de l'Accord SPS dès son accession sans recourir à des arrangements transitoires.⁹³ Le point d'information national pour les questions SPS est le Bureau SPS du Viet Nam, au Ministère de l'agriculture et du développement rural.⁹⁴

3.102. Le Viet Nam a présenté 42 notifications ordinaires (et des addenda pour deux d'entre elles) au Comité SPS de l'OMC. Ces notifications portent sur un large éventail de produits et des questions liées aux mesures SPS. Elles incluent aussi la Loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires (Loi n° 55/2010/QH12)⁹⁵ et un projet de Loi sur la protection des végétaux et la quarantaine phytosanitaire.⁹⁶ Plusieurs Membres ont profité à diverses reprises des réunions du Comité SPS pour soulever une préoccupation spécifique concernant le Viet Nam et son interdiction des importations d'abats en vigueur depuis le 7 juillet 2010.⁹⁷

3.103. Plusieurs organismes gouvernementaux sont responsables des questions liées aux mesures SPS, dont le Ministère de l'agriculture et du développement rural, le Ministère de l'industrie et de la technologie, le Ministère de la santé et le Ministère de la science et de la technologie (graphique 3.4).

3.104. En vertu de la Décision du Premier Ministre n° 99/2005/TD-TTg de mai 2005, ces organismes sont tenus de coordonner leurs activités en matière de notifications avec le Ministère de l'agriculture et du développement rural et le Bureau SPS, qui est l'autorité responsable des notifications et le point d'information.

3.105. Le Viet Nam est membre du Codex Alimentarius et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et est partie contractante à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

3.106. La législation fondamentale concernant les questions liées aux mesures SPS est constituée des ordonnances relatives à la protection des végétaux et à la quarantaine phytosanitaire et à la santé animale, ainsi que des lois sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires et sur la protection de l'environnement. Chaque loi est complétée par des décrets et des décisions d'application plus détaillés et des circulaires officielles donnent des précisions supplémentaires sur certains points de la loi (tableau 3.12). De plus, des règlements techniques (QCVN) et des normes (TCVN) peuvent s'appliquer (voir plus haut).

⁹³ Document de l'OMC WT/ACC/VNM/48 du 27 octobre 2006, paragraphe 327.

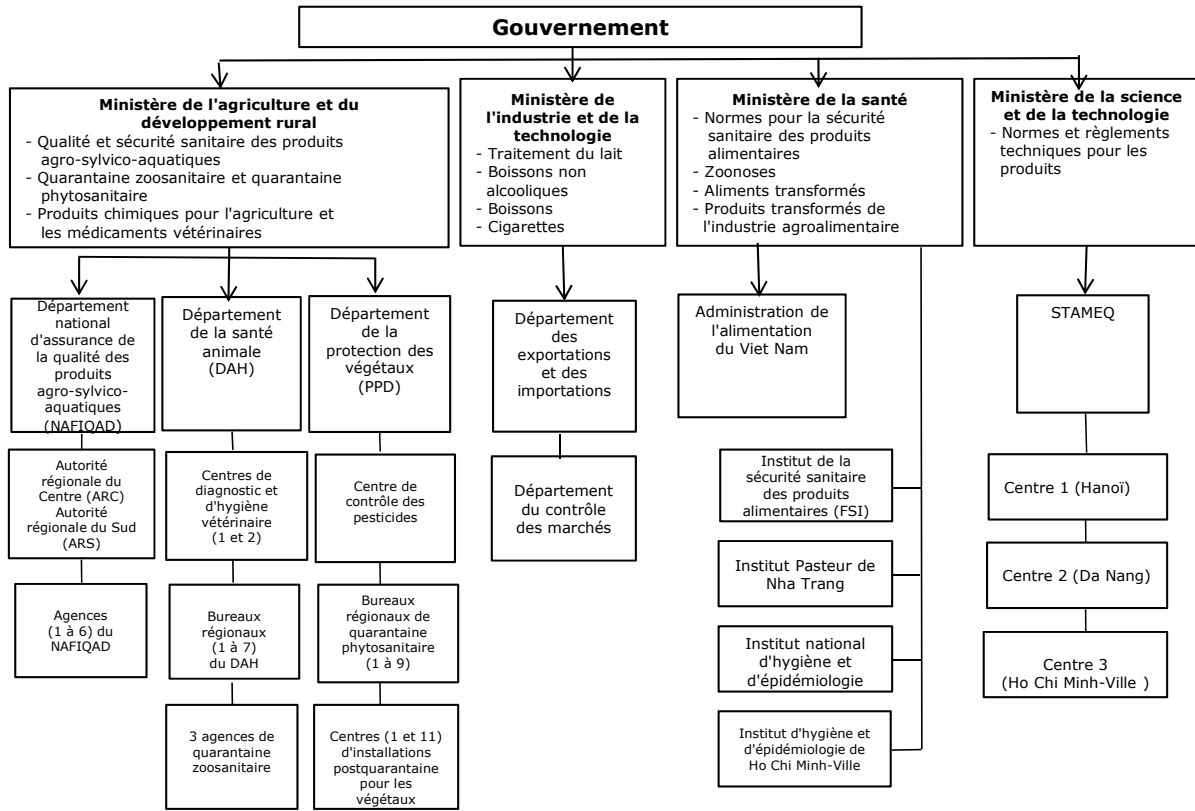
⁹⁴ Document de l'OMC G/SPS/ENQ/26 du 11 mars 2011.

⁹⁵ Document de l'OMC G/SPS/N/VNM/8 du 23 septembre 2009.

⁹⁶ Document de l'OMC G/SPS/N/VNM/41 du 16 janvier 2013.

⁹⁷ Documents de l'OMC G/SPS/R/63 du 12 septembre 2011, paragraphes 60 à 63; G/SPS/R/64 du 17 janvier 2013, paragraphes 57 à 60; G/SPS/R/66 du 23 mai 2012, paragraphes 39 à 41; G/SPS/R/67 du 11 septembre 2012, paragraphes 31 à 35; et G/SPS/R/69, paragraphes 33 à 35.

Graphique 3.4 Structure organisationnelle pour ce qui concerne les mesures sanitaires et phytosanitaires



Source: Autorités vietnamiennes.

Tableau 3.12 Textes législatifs fondamentaux relatifs aux mesures SPS

Intitulé	N° de référence	Note
Notifications, point d'information et OMC		
Décision du Premier Ministre	99/2005/QD-TTg	Établissement du point d'information et de l'autorité responsable des notifications
Décision du Ministre de l'agriculture et du développement rural	1733/QD-BNN-TCCB	Organisation et fonctionnement du Bureau SPS du Viet Nam
Décision du Premier Ministre	147/2008/QD-TTg	Plan d'action national pour la mise en œuvre des engagements au titre de l'Accord SPS
Protection des végétaux		
Ordonnance sur la protection des végétaux et la quarantaine phytosanitaire	36/2001/PL-UBTVQH10	
Décret relatif à la quarantaine phytosanitaire	02/2007/ND-CP, tel que modifié par le Décret n° 98/2011/ND-CP	Le Décret prévoit la quarantaine des végétaux d'origine nationale et des végétaux importés, exportés ou en transit au Viet Nam. Il énonce en outre le traitement à appliquer pour détruire les parasites et les organismes nuisibles exotiques.
Décision relative aux codes du SH des articles visés par la quarantaine phytosanitaire	35/2007/QD-BNN	Codes du SH des articles visés par la quarantaine phytosanitaire au Viet Nam
Décision réglementant les procédures de délivrance du certificat phytosanitaire	48/2007/QD-BNN	Certificat phytosanitaire pour les importations
Circulaire relative à l'évaluation des risques à l'importation	39/2012/TT-BNNPTNT	Liste des articles assujettis à une évaluation des risques avant importation
Circulaire relative aux articles soumis à la quarantaine phytosanitaire	40/2012/TT-BNNPTNT	Liste des articles soumis à la quarantaine phytosanitaire

Intitulé	N° de référence	Note
Circulaire réglementant le contrôle des importations de végétaux et de produits végétaux	13/2011/TT-BNNPTNT	Lignes directrices pour le contrôle des végétaux et produits végétaux importés
Circulaire établissant la liste des critères et les LMR pour les denrées alimentaires provenant de végétaux et de produits végétaux	68/2010/TT-BNNPTNT	Critères, y compris les limites maximales de résidus, applicables aux denrées alimentaires importées et aux produits d'origine nationale provenant de végétaux et de produits végétaux
Santé animale		
Ordonnance sur la santé animale	18/2004/PL-UBTVQH	
Décret détaillant certains articles de l'Ordonnance sur la santé animale	33/2005/ND-CP, tel que modifié par le Décret n° 119/2008/ND-CP et par le Décret n° 98/2011/ND-CP	Quarantaine des animaux terrestres et des produits d'origine animale
Décret relatif aux infractions administratives dans les services vétérinaires	129/2005/ND-CP	
Décision relative à la quarantaine zoosanitaire	45/2005/QD-BNN	Liste des animaux et des produits d'origine animale assujettis à la quarantaine zoosanitaire
Décision relative aux procédures pour la quarantaine zoosanitaire	15/2006/QD-BNN	Procédures relatives à la quarantaine zoosanitaire et à l'hygiène des animaux
Circulaire guidant le dédouanement des importations et des exportations assujetties à la quarantaine	01/2012/TT-BTC	La Circulaire énonce les procédures applicables au dédouanement et les responsabilités des propriétaires de marchandises et des bureaux des douanes.
Circulaire relative à la quarantaine des animaux aquatiques et des produits aquatiques	32/2012/TT-BNNPTNT et 06/2010/TT-BNNPTNT, tel que modifiée par la Circulaire n° 43/2010/TT-BNNPTNT	Animaux aquatiques et produits d'animaux aquatiques assujettis à la quarantaine et procédures applicables à la quarantaine
Décision relative au transport des animaux	49/2006/QD-BNN	Lignes directrices pour le suivi du transport d'animaux importés et exportés et du transport d'animaux sur le territoire vietnamien
Règlement relatif à la documentation	86/2005/QD-BNN	Règlement relatif à la documentation concernant la quarantaine zoosanitaire et l'hygiène des animaux
Circulaire réglementant le contrôle des importations d'animaux et de produits d'origine animale	25/2010/TT-BNNPTNT	Lignes directrices pour le contrôle des animaux et des produits d'origine animale importés
Décision relative à l'enregistrement des médicaments vétérinaires	10/2006/QD-BNN	Procédures d'enregistrement pour la production, l'importation, la distribution de médicaments vétérinaires, de substances utilisées dans des médicaments vétérinaires, de produits biologiques, de micro-organismes et de produits chimiques utilisés à des fins vétérinaires
Décret relatif à la gestion des aliments pour le bétail	08/2010/ND-CP	Le Décret prévoit les conditions applicables aux producteurs, transformateurs et négociants d'aliments pour animaux et leurs responsabilités. Seuls les aliments figurant sur la liste des aliments autorisés peuvent être importés, sauf autorisation du Ministre de l'agriculture et du développement rural.
Sécurité sanitaire des produits alimentaires		
Loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires	55/2010/QH12	
Décret détaillant certains articles de la Loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires	38/2012/ND-CP	Le Décret énonce les droits et obligations en matière de sécurité sanitaire dans la production, le commerce, le transport, les essais et l'analyse des risques des produits alimentaires, ainsi que les dispositions relatives à la gestion par l'État de la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

Intitulé	N° de référence	Note
Décret relatif au système organisationnel de gestion, d'inspection et d'évaluation de la sécurité sanitaire et de l'hygiène des produits alimentaires	79/2008/ND-CP	Le Décret désigne le Ministère de la santé comme principal organisme responsable de la gestion de la sécurité sanitaire des produits alimentaires d'origine nationale et importés, et énonce les responsabilités d'autres organismes.
Décret relatif aux limites maximales de résidus de substances biologiques et chimiques autorisées dans les denrées alimentaires	46/2007/TD-BYT	
Décision relative aux additifs alimentaires	3742/2001/QD-BYT	Liste des additifs alimentaires autorisés
Circulaire relative à la gestion des additifs alimentaires	27/2012/TT-BYT	Gestion des additifs alimentaires
Circulaire relative aux limites maximales de contamination radioactive dans les denrées alimentaires	17/2011/TT-BYT	La Circulaire régleme la question de la contamination radioactive des denrées alimentaires.
Circulaire relative à la contamination microbiologique des denrées alimentaires	05/2012/TT-BVT	Normes nationales techniques concernant la contamination microbiologique des denrées alimentaires
Circulaire guidant le contrôle de l'hygiène et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires d'origine animale importés	25/2010/TT-BNNPTNT	Lignes directrices relatives au contrôle de l'hygiène et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires d'origine animale importés sous l'autorité du Ministère de l'agriculture et du développement rural
Protection de l'environnement		
Loi sur la protection de l'environnement	52/2005/QH11	
Décret sur la sécurité biologique des organismes génétiquement modifiés, des spécimens génétiques et des produits provenant d'organismes génétiquement modifiés	69/2010/ND-CP	Le Décret prévoit: l'évaluation des risques liés aux OGM; les critères de base pour les certificats de biosécurité et les critères d'admissibilité pour une utilisation comme produit alimentaire ou aliment pour animaux; les conditions pour la production, le commerce, l'importation, l'exportation, le transport et l'entreposage; et l'accréditation des laboratoires.
Décret détaillant et guidant la mise en œuvre de certains articles de la Loi sur la protection de l'environnement	80/2006/ND-CP tel que modifié par le Décret n° 21/2008/ND-CP et par le Décret n° 29/2011/ND-CP	Le Décret met en œuvre plusieurs articles, y compris l'évaluation environnementale stratégique et l'évaluation de l'impact environnemental.

Source: Autorités vietnamiennes.

3.107. En 2007, il était rapporté ce qui suit:

- les normes relatives à la santé animale respectaient généralement les normes énoncées dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres et le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE;
- quelque 60% des normes du Codex avaient été adoptées, mais la difficulté principale posée par l'adoption de certaines normes relatives aux limites maximales de résidus pour les pesticides, les médicaments vétérinaires et les contaminants était le nombre élevé de petites exploitations agricoles, qui rendait difficiles l'adoption, la mise en œuvre et l'exécution de normes internationales plus strictes; et
- la législation sur la protection des végétaux avait été modifiée pour la rendre conforme à 2 des 27 normes internationales relatives aux mesures phytosanitaires (concernant l'analyse des risques d'introduction de parasites) adoptées par la CIPV à cette période.⁹⁸ Les autorités ont indiqué que la législation sur la protection des végétaux avait été modifiée depuis 2007 et qu'en mai 2013 elle était conforme à 15 des 36 normes internationales relatives aux mesures phytosanitaires adoptées par la CIPV.

⁹⁸ Kennedy (2007), page 19.

3.108. En vertu de la Décision du Premier Ministre n° 147/2008/QD-TTg, afin de remplir ses obligations au titre de l'Accord SPS, le Viet Nam doit harmoniser ses normes en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire des produits alimentaires et ses normes sanitaires et phytosanitaires avec les normes du Codex Alimentarius, de l'OIE et de la CIPV. Cette décision énonce également les objectifs relatifs à l'évaluation des risques, aux mesures de contrôle et à la capacité institutionnelle et dispose que les mêmes normes doivent s'appliquer aux exportations et aux produits destinés à la consommation nationale.

3.109. Une stratégie nationale en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires pour la période 2011-2020 a été approuvée en vertu de la Décision du Premier Ministre n° 20/QD-TTg de janvier 2012. La stratégie prévoit comme objectif général la mise en œuvre, d'ici à 2015, de plans directeurs pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires de la production à la consommation, ainsi que le contrôle de la sécurité sanitaire des produits alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement en denrées alimentaires, et ce d'ici à 2020. La stratégie prévoit en outre plusieurs objectifs spécifiques, qui incluent l'amélioration des connaissances générales et des pratiques en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, le renforcement des capacités dans le système de gestion de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, l'amélioration de la garantie de la sécurité sanitaire des produits alimentaires par les producteurs, les transformateurs et les négociants au moyen de la certification, ainsi que la prévention efficace des cas d'empoisonnement alimentaire grave. Pour réaliser ces objectifs, la stratégie dresse une liste exhaustive des actions à entreprendre par les différents organismes publics, comme l'amélioration du soutien institutionnel pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires dans les bureaux régionaux du Ministère de la santé et du Ministère de l'agriculture et du développement rural, l'amélioration et la coordination renforcée des examens de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, l'amélioration des inspections et des contrôles et l'élaboration et la mise en application de règlements et prescriptions techniques.

3.110. Les importateurs de produits alimentaires et de produits agricoles doivent fournir aux autorités vietnamiennes plusieurs documents (tableau 3.13). En fonction du produit, ces documents peuvent comprendre un certificat de vente libre (Décision du Premier Ministre n° 10/2010/QD/TTg), délivré par les autorités compétentes du pays exportateur et attestant que le produit est produit et en vente libre dans le pays d'origine. La liste des produits agricoles auxquels s'applique cette prescription figure dans la Circulaire n° 63/2010/TT-BNNPTNT du Ministère de l'agriculture et du développement rural. Les produits visés sont pour la plupart des produits agricoles et halieutiques non destinés à la consommation, mais tous les produits contenant des substances génétiquement modifiées, les produits qui ont été irradiés et les produits issus de nouvelles technologies doivent être accompagnés d'un certificat de vente libre pour être importés au Viet Nam.

Tableau 3.13 Certificats requis pour l'importation de produits alimentaires et de produits agricoles

Produit	Documents	Motif	Organisme gouvernemental
Tous les produits alimentaires transformés	Certificat de BPF, HACCP ou équivalent	Sécurité sanitaire et hygiène des produits alimentaires	MdS/AAV
	Certificat d'analyse (résultats d'essais)	Qualité des produits alimentaires et normes applicables	MdS/AAV
Produits alimentaires spéciaux/aliments fonctionnels	Certificat de BPF, HACCP ou équivalent	Sécurité sanitaire et hygiène des produits alimentaires	MdS/AAV
	Certificat d'analyse	Qualité des produits alimentaires et normes applicables	MdS/AAV
	Résultats d'essais cliniques	Valeur nutritive supplémentaire nécessaire pour améliorer la santé des personnes	MdS/AAV
Produits alimentaires spéciaux/aliments nutritifs pour nourrissons	Certificat de BPF, HACCP ou équivalent	Sécurité sanitaire et hygiène des produits alimentaires	MdS/AAV

Produit	Documents	Motif	Organisme gouvernemental
	Certificat d'analyse (résultats d'essais)	Qualité des produits alimentaires et normes applicables	MdS/AAV
	Certificat de vente libre (certificat sanitaire)	Sécurité sanitaire et qualité des produits alimentaires et normes applicables	MdS/AAV
Produits alimentaires spéciaux/aliments génétiquement modifiés et aliments irradiés	Certificat de BPF, HACCP ou équivalent	Sécurité sanitaire et hygiène des produits alimentaires	MdS/AAV
	Certificat d'analyse (résultats d'essais)	Qualité des produits alimentaires et normes applicables	MdS/AAV
	Certificat de vente libre	Sécurité sanitaire et qualité des produits alimentaires	MARD
Ingrédients alimentaires/additifs alimentaires	Certificat de BPF, HACCP ou équivalent	Sécurité sanitaire et hygiène des produits alimentaires	MdS/AAV
	Certificat de vente libre	Sécurité sanitaire et hygiène des produits alimentaires	MdS/AAV
	Certificat d'analyse (résultats d'essais)	Qualité des produits alimentaires et normes applicables	MdS/AAV
Ingrédients d'aliments pour animaux	Certificat HACCP, de BPF ou équivalent	Qualité des produits	MARD/DE
	Certificat de vente libre	Qualité et sécurité sanitaire des produits	MARD
	Résultats d'essais	Qualité, sécurité sanitaire et hygiène des produits	MARD/DE
Végétaux et produits végétaux ayant subi une transformation minimale (ressources phytogénétiques, y compris les semences, fruits, légumes, céréales, graines oléagineuses, produits forestiers, etc.)	Certificat phytosanitaire	Protection phytosanitaire	MARD/DPV
Produits forestiers	Certificat de vente libre	Normes de qualité des produits	MARD
Produits végétaux transformés	Certificat d'exportation	Protection phytosanitaire	MARD/DPV
Animaux et produits d'origine animale, à l'exception des ressources génétiques animales, des produits carnés et des produits provenant de volailles	Certificat sanitaire, avec des prescriptions supplémentaires en fonction du produit et du lieu d'origine	Protection de la santé des animaux et de la santé des personnes	MARD/DSA
Produits laitiers	Certificat sanitaire Certificat HACCP, de BPF ou équivalent	Sécurité sanitaire et hygiène des produits alimentaires	MARD/DSA MdS/AAV
Ressources génétiques animales	Certificat sanitaire	Protection de la santé des animaux et de la santé des personnes	MARD/DSA
	Certificat de vente libre	Qualité des produits et normes applicables	MARD/DE MARD/DSA MdS/AAV
	Certificat d'analyse (résultats d'essais)	Qualité et sécurité sanitaire des produits alimentaires et normes applicables	MdS/AAV
	Certificat sanitaire	Protection de la santé des animaux	MARD/DSA

Produit	Documents	Motif	Organisme gouvernemental
	Certificat d'inspection des animaux exportés	Protection de la santé des animaux	MARD/DSA
	Certificat de pedigree des animaux	Qualité génétique	MARD/DE
Produits carnés et produits provenant de volailles	Certificat d'exportation	Qualité, sécurité sanitaire et hygiène des produits	MARD/DSA
Produits à base d'abats de porcins (uniquement pour les cœurs, foies et reins)	Certificat d'exportation	Qualité, sécurité sanitaire et hygiène des produits	MARD/DSA
Produits à base d'animaux aquatiques, à l'exception des animaux aquatiques vivants	Certificat sanitaire (certificat d'exportation)	Sécurité sanitaire et hygiène des produits alimentaires	MARD/NAFIQAD
Animaux aquatiques vivants	Certificat HACCP ou document équivalent Certificat sanitaire	Protection de la santé des animaux aquatiques	MARD/DSA

Note: BPF – bonnes pratiques de fabrication; MdS – Ministère de la santé; AAV – Administration de l'alimentation du Viet Nam; MARD – Ministère de l'agriculture et du développement rural; DE – Département de l'élevage; DPV – Département de la protection des végétaux; DSA – Département de la santé animale; NAFIQAD – Département national d'assurance de la qualité des produits agro-sylvico-aquatiques.

Source: Département de l'agriculture des États-Unis, Service agricole étranger (2011), *Vietnam Food and Agricultural Import Regulations and Standards – Certification, 2011 FAIRS Export Certificate Report*, rapport GAIN n° VM1052, 18 juillet.

3.4.2.2.1 Quarantaine

3.111. Les importations de végétaux, de produits végétaux, d'animaux et de végétaux aquatiques, d'animaux et de produits d'origine animale et de produits alimentaires transformés peuvent faire l'objet d'une inspection; celle-ci peut comprendre l'examen des documents et une inspection visuelle avant le transport vers le lieu de quarantaine, où des échantillons peuvent être prélevés en vue d'essais en laboratoire.

3.112. En vertu du Décret n° 33/2005/ND-CP, tel que modifié par le Décret n° 119/2008/ND-CP et le Décret n° 98/2011/ND-CP, toute personne important ou exportant des animaux ou des produits d'origine animale doit en informer le Département de la santé animale ou le NAFIQAD et présenter les documents nécessaires (tableau 3.13). Pour les produits figurant sur la liste des produits soumis à quarantaine et les animaux ou produits d'origine animale d'espèces non endémiques du Viet Nam, le Département de la santé animale ou le NAFIQAD devrait répondre dans un délai de cinq jours ouvrables pour indiquer au propriétaire des marchandises quelle agence de la quarantaine se chargera de la quarantaine de ses marchandises. La durée de la quarantaine pour les animaux et les produits d'origine animale, autres que les animaux reproducteurs, peut aller jusqu'à dix jours ou se prolonger au-delà si les autorités ont des motifs suffisants. Pour les produits ne figurant pas sur cette liste, les importateurs et exportateurs doivent faire une déclaration de quarantaine au Département de la santé animale ou au NAFIQAD et, dans un délai d'un jour ouvrable, l'agence de quarantaine devrait indiquer au propriétaire la durée et le lieu de la quarantaine, ainsi que d'autres détails concernant l'importation ou l'exportation.

3.113. Pour importer des végétaux ou des produits végétaux, l'importateur doit faire une déclaration au bureau de la phytoquarantaine le plus proche du point d'importation au moins 24 heures avant que l'importation soit effectuée. Le Département de la protection des végétaux compte 9 sous-départements régionaux de la phytoquarantaine, plus de 60 stations de phytoquarantaine, situés à différents points d'entrée du territoire vietnamien, 2 centres pour la quarantaine après l'entrée dans le pays et 1 Centre de diagnostic phytosanitaire.⁹⁹

⁹⁹ Renseignements en ligne de la Commission de la protection des végétaux pour l'Asie et le Pacifique. Adresse consultée: <http://www.apppc.org/index.php?id=1110800&L=0> [mars 2013]; et Département de la protection des végétaux (Bui Thi Tuyet Nhung – Vice-Directeur) (2012).

3.114. En vertu du Décret n° 02/2007/ND-CP, toute cargaison de végétaux importés doit être accompagnée d'un certificat phytosanitaire délivré par l'autorité compétente du pays exportateur (tableau 3.13); doit être indemne de tout organisme nuisible réglementé; et doit avoir un permis phytosanitaire d'importation délivré par le Département de la protection des végétaux du Ministère de l'agriculture et du développement rural pour les articles assujettis à une analyse des risques liés aux parasites; de plus, tout emballage en bois doit subir un traitement phytosanitaire. Les articles assujettis à une analyse des risques liés aux parasites incluent: les végétaux vivants; les fruits frais; les adventices et les semences d'adventices; les organismes utiles, les agents biologiques ou les organismes vivants nuisibles pour les ressources végétales; le bois d'œuvre non traité; et les articles fortement susceptibles d'être porteurs d'organismes nuisibles réglementés (Cirulaire n° 39/2012/TT-BNNPTNT). La Cirulaire n° 40/2012/TT-BNNPTNT contient la liste des organismes nuisibles réglementés.

3.115. Les animaux aquatiques et les produits de ces animaux assujettis à quarantaine sont énumérés dans la Cirulaire n° 32/2012/TT-BNNPTNT et les procédures qui leur sont applicables sont décrites dans la Cirulaire n° 06/2010/TT-BNNPTNT, telle que modifiée par la Cirulaire n° 43/2010/TT-BNNPTNT. D'après ces procédures, les importateurs doivent s'enregistrer en vue de la quarantaine à l'importation auprès du Département de la santé animale et les importations peuvent rester en quarantaine jusqu'à dix jours, ou plus longtemps si les autorités ont des motifs suffisants. Parmi les documents requis figure un certificat sanitaire délivré par les autorités compétentes du pays exportateur. D'autres documents peuvent être requis en fonction de différents facteurs: par exemple, si un transport vers le lieu de l'isolation sanitaire est nécessaire, si l'expédition est une importation temporaire destinée à être réexportée ou si les articles sont destinés à la consommation humaine. Il y a 14 laboratoires d'échantillonnage et d'essai – 8 relèvent du Département de la santé animal et 6 du NAFIQAD.

3.116. Les produits alimentaires importés et produits au Viet Nam, autres que les fruits frais et la viande, doivent être accompagnés d'un certificat d'enregistrement de conformité aux normes alimentaires délivré par l'Administration de l'alimentation du Viet Nam, qui dépend du Ministère de la santé; le certificat doit être valable trois ans. De plus, pour un large éventail de produits agricoles, les importations nécessitent une licence d'importation automatique délivrée par le Ministère de l'industrie et du commerce pour chaque expédition importée (Cirulaire n° 27/2008/TD-BCT).¹⁰⁰ L'importateur doit déposer une demande auprès du Ministère pour obtenir la licence et présenter un certificat d'enregistrement d'entreprise, le contrat d'importer, la facture commerciale, le document de paiement (comme une lettre de crédit) et un connaissance.

3.4.3 Mesures concernant les investissements et liées au commerce

3.117. Avant son accession à l'OMC, pendant de nombreuses années, le Viet Nam exigeait que les entreprises étrangères établies sur son territoire soient "autoéquilibrées" en termes de besoins de devises étrangères. Cette exigence a été supprimée en 2000 avec la modification de la Loi sur l'investissement étranger. Cependant, la Décision n° 718/2001/QD-BKH du Ministère de la planification et de l'investissement a subordonné les incitations à l'investissement à des exigences en matière de teneur en éléments d'origine locale et en matière de résultats à l'exportation (80%) pour certains produits industriels comme les véhicules automobiles, les motocyclettes, l'acier de construction, les engrais NPK et les matières plastiques PVC. L'exigence en matière de part exportée a été supprimée en 2003, et les préférences en matière de droits d'importation liées à la teneur en éléments d'origine locale ont été retirées cette même année pour les usines d'assemblage de motocyclettes. Pour les secteurs de produits mécaniques/électriques/électroniques, les prescriptions en matière de teneur en éléments d'origine locale ont été abrogées avec effet au 1^{er} octobre 2006¹⁰¹ et la Loi de 2005 sur l'investissement et son décret d'application

¹⁰⁰ Les produits visés incluent: toutes les viandes et tous les abats comestibles; les poissons vivants (sauf à des fins de sélection); les poissons frais, congelés, réfrigérés, séchés, salés ou en saumure, fumés, en portions ou entiers; les crabes; les mollusques; la viande transformée (saucisses); les extraits ou jus de viandes, poissons, crustacés ou mollusques; le caviar et les substituts de caviar; les articles de confiserie, y compris le sucre; le chocolat et les articles contenant du cacao; les articles préparatoires pour la pâtisserie; les pâtes alimentaires; le tapioca et ses dérivés; les articles à base de céréales (flocons de maïs); les pains, pâtisseries, gâteaux et biscuits; les extraits, essences et concentrés de café ou de thé; les sauces et condiments; les soupes et bouillons; les crèmes glacées et autres glaces comestibles; l'eau en bouteille; les bières; les vins; le vermouth; toutes les boissons fermentées; toutes les eaux-de-vie; et tous les vinaigres.

¹⁰¹ Décision n° 43/2006/QD-BTC du 29 août 2006.

n'ont pas subordonné l'octroi de licences d'investissement ou l'obtention d'incitations à l'investissement à l'acceptation de conditions non conformes aux dispositions de l'Accord de l'OMC sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC).

3.118. Le Viet Nam est convenu de se conformer pleinement aux dispositions de l'Accord sur les MIC de l'OMC dès la date de son accession; néanmoins, pour les bénéficiaires existants, les avantages accordés sous condition seraient retirés progressivement sur une période de cinq ans (à savoir jusqu'en 2012). En tant que Membre de l'OMC, le Viet Nam n'a pas notifié de nouvelles MIC, ni de publications vietnamiennes dans lesquelles des MIC pourraient être publiées.¹⁰²

3.4.4 Zones franches et zones économiques spéciales

3.119. Le Viet Nam a 289 zones industrielles et zones industrielles d'exportation (situation en mai 2013), dont 180 sont en activité et 109 sont en défrichement ou en construction. Les 289 zones représentent une superficie totale de 80 700 hectares, dont 52 000 hectares de terrains à usage industriel. Conformément au plan quinquennal (2011-2015) d'utilisation des terres du Viet Nam et à la planification de l'utilisation des terres jusqu'en 2020, il est prévu de faire passer la superficie réservée pour le développement des zones industrielles à 130 000 hectares d'ici à 2015 et à 200 000 hectares d'ici à 2020. Le Viet Nam entend également améliorer la qualité des investissements dans les zones industrielles en donnant la priorité aux projets de technologies de pointe, efficaces sur le plan de l'énergie et respectueux de l'environnement.

3.120. Les zones industrielles sont établies sur décision du gouvernement ou du Premier Ministre. Adopté en mars 2008, le Décret du gouvernement n° 29/2008/ND-CP porte sur l'élaboration de documents juridiques sur les zones industrielles, les zones industrielles d'exportation et les zones économiques, et établit un cadre juridique pour les autorités locales et les entreprises impliquées dans ces zones. D'après les autorités, la Décision ouvre aussi la voie à l'établissement et à la mise en œuvre efficace d'un modèle d'administration à guichet unique dans les zones.

3.121. La plupart des zones actuelles sont situées dans les régions économiques les plus importantes, c'est-à-dire dans le sud (124), dans le nord (52) et dans le centre du Viet Nam (23). D'après des données vietnamiennes, la part de la production industrielle générée dans les zones industrielles et les zones industrielles d'exportation est passée de 8% en 1996 à 32% en 2010. En décembre 2012, les zones avaient attiré 5 074 projets d'investissement nationaux et 4 509 projets d'investissement étranger direct.¹⁰³ Les étrangers ont largement investi dans l'industrie légère, par exemple dans l'agroalimentaire et les textiles. Les zones emploient quelque 2,1 millions de travailleurs.

3.122. Le Viet Nam invite les investisseurs, nationaux et étrangers, à investir dans le développement infrastructurel et opérationnel de ces zones. Le gouvernement soutient le développement de l'infrastructure afin d'attirer des investissements dans la production industrielle dans les zones "défavorisées" du pays. Les incitations fiscales accordées initialement aux entreprises des zones industrielles et des zones industrielles d'exportation ont pour la plupart expiré entre 2001 et 2005. La facilitation des procédures d'investissement, la location de terrains et de locaux, la formation de la main-d'œuvre, l'approvisionnement en eau et en électricité et la fourniture d'autres services publics sont les principaux avantages fournis actuellement.

3.123. Les matériaux importés utilisés dans la production sont assujettis à un droit d'importation, mais le droit peut être remboursé pour les marchandises exportées proportionnellement à la part des matériaux utilisés dans les produits exportés. Les entreprises des zones industrielles d'exportation sont exonérées des droits d'importation et d'exportation pour les marchandises importées de pays étrangers ou exportées vers des pays étrangers.¹⁰⁴ Les marchandises produites dans les zones sont assujetties aux formalités douanières ordinaires, y compris aux droits de douane et autres taxes, si elles sont mises sur le marché intérieur.

¹⁰² Document de l'OMC G/TRIMS/N/2/Rev.20 du 3 septembre 2010.

¹⁰³ Les projets d'investissement nationaux impliquaient l'engagement de capitaux d'un montant total de 532 000 milliards de dong (17,3 milliards de dollars EU), dont la moitié a été déboursée. Pour l'IED, le capital enregistré s'élevait à 60,2 milliards de dollars EU, dont 32,3 milliards ont été versés.

¹⁰⁴ Conformément au Décret n° 87/2010/ND-CP du 1^{er} octobre 2010, les entreprises situées dans les zones industrielles ne sont pas autorisées à importer en franchise de droits des équipements, des machines ou du matériel de transport spécialisé pour la mise en œuvre de leurs projets.

3.124. Bien que le Viet Nam continue d'inaugurer des parcs industriels et des zones économiques et qu'il soit prévu d'en créer d'autres, l'infrastructure existante est souvent sous-utilisée. Le taux d'occupation moyen des parcs industriels en activité a chuté, passant de 74% en 2007 à 65% en 2010.¹⁰⁵ Près de 50 parcs industriels n'ont aucun occupant. Les résultats des parcs industriels sont aussi très inégaux d'une région à l'autre. En 2010, quelque 84% du chiffre d'affaires à l'exportation des parcs industriels était généré par moins de 50% des parcs.¹⁰⁶

3.4.5 Transit

3.125. En vertu de l'article 242 de la Loi n° 36/2005/QH11 sur le commerce, tous les types de marchandises peuvent être transportés en transit sur le territoire du Viet Nam, à l'exception des armes et munitions, des matières explosives ou d'autres produits extrêmement dangereux, sauf sur autorisation du Premier Ministre. Les marchandises dont la production ou le commerce est prohibé au Viet Nam ou dont l'importation ou l'exportation est prohibée peuvent être autorisées en transit sur autorisation du Ministre de l'industrie et du commerce. Les transporteurs de cargaisons en transit devraient être vietnamiens ou originaires de pays qui ont signé des accords de transit bilatéraux avec le Viet Nam, à savoir la Chine, la RDP lao et le Cambodge. Les voies de transit autorisées sont spécifiées par le Ministre des transports (article 243).

3.126. Les marchandises en transit doivent être dédouanées aux points d'entrée et de sortie. Les marchandises (ou les moyens de transport) sont assujetties à une redevance pour les opérations douanières de 200 000 dong par formulaire de déclaration.¹⁰⁷ La redevance est perçue au moment de l'entrée sur le territoire douanier vietnamien, mais pas au point de sortie. En vertu de l'article 252 de la Loi sur le commerce, les personnes qui louent des services de transit doivent payer une rémunération et couvrir les "autres dépenses raisonnables" des fournisseurs de services de transit.

3.4.6 Marchés publics

3.127. Les marchés publics sont réglementés en vertu de la Loi n° 61/2005/QH11 du 29 novembre 2005 sur les appels d'offres; de la Loi n° 38/2009/QH12, du Décret n° 85/2009/ND-CP, du Décret n° 68/2012/ND-CP et d'autres documents d'orientation. La Loi sur les appels d'offres dispose que son champ d'application s'étend: i) aux projets d'investissement pour le développement dont 30% du capital provient du budget de l'État; ii) aux projets financés par le budget de l'État pour l'achat d'actifs nécessaires pour maintenir les opérations ordinaires des organismes publics, des organisations politiques, des organisations sociopolitiques, des organisations socio-politico-professionnelles, des organisations sociales, des organisations socioprofessionnelles et des unités des forces armées du peuple; et iii) aux achats, financés par le budget de l'État, d'actifs nécessaires à l'entretien de l'équipement, des chaînes de production, des ouvrages ou ateliers des entreprises d'État. Pour les projets d'aide publique au développement, les procédures d'appel d'offres doivent être fondées sur des traités auxquels la République socialiste du Viet Nam est partie contractante, ou sur des accords internationaux qu'elle a signés.

3.128. La Loi prévoit que l'appel d'offres ouvert est la principale forme d'appel d'offres. L'appel d'offres restreint peut s'appliquer sur demande de donateurs étrangers ou de sources de capitaux (article 19, paragraphe 1), lorsque des exigences techniques complexes ou particulières sont impliquées ou pour des activités de recherche ou d'essai pour lesquelles seuls certains fournisseurs sont susceptibles de satisfaire aux exigences. Les fournisseurs sont désignés uniquement dans les situations prévues à l'article 40 du Décret n° 85/2009/ND-CP et conformément à la procédure énoncée à l'article 41 de ce même décret, à l'article premier, paragraphe 1, du Décret n° 68/2012/ND-CP et dans la Décision n° 50/2012/QD-TTg.¹⁰⁸ Plusieurs ministères et organismes appliquent des seuils pour la désignation des fournisseurs qui sont inférieurs à ceux prévus par le Décret n° 85/2009/ND-CP. D'après les autorités, cette pratique n'est pas contraire à

¹⁰⁵ D'après le Rapport sur le développement du Viet Nam (VDR) (2012), l'expérience internationale montre qu'un taux d'occupation de 75% serait nécessaire pour qu'un parc industriel soit viable à long terme.

¹⁰⁶ Ces parcs sont situés à Hanoï, à Ho Chi Minh-Ville et dans six provinces voisines.

¹⁰⁷ Circulaire du Ministère des finances n° 172/2010/TT-BTC du 2 novembre 2010.

¹⁰⁸ Le Décret n° 85/2009/ND-CP (article 40, paragraphe 1b) dispose que si la désignation de fournisseurs est "inutile", l'appel d'offres doit être organisé "en vertu de règlements".

la législation vietnamienne concernant les marchés publics, mais renforce la concurrence dans les appels d'offres.¹⁰⁹

3.129. S'agissant des appels d'offres internationaux, la Loi sur les appels d'offres (article 14) dispose qu'un traitement préférentiel est accordé i) aux fournisseurs établis au Viet Nam en vertu de la Loi sur les entreprises et de la Loi sur les investissements; ii) aux fournisseurs de partenariats incluant des partenaires définis à l'article 14, alinéa 1, qui entreprennent des travaux d'une valeur supérieure à 50% du marché; et iii) aux fournisseurs prenant part aux appels d'offres quand les coûts de production intérieurs représentent 30% au moins du marché. Le Décret n° 85/2009/ND-CP (article 4) énonce des préférences spécifiques qui visent à promouvoir le recours à la main-d'œuvre locale et à renforcer la capacité des fournisseurs nationaux à prendre part à des appels d'offres internationaux.

3.130. En vertu de la Directive du Premier Ministre n° 494/2010/CT-TTg du 20 avril 2010, le Viet Nam devrait avoir recours à des appels d'offres internationaux uniquement si les marchandises, matériaux et équipements nationaux ne satisfont pas aux spécifications du marché ou ne peuvent pas être obtenus localement. En mai 2010, le Ministère de l'industrie et du commerce a publié une liste des machines, équipements et matériaux qui peuvent être produits sur le marché intérieur.¹¹⁰ L'achat de ces marchandises importées est donc découragé dans les projets impliquant l'utilisation des fonds publics, et les ministères et les comités du peuple sont tenus de donner pour instruction aux organismes acheteurs relevant de leur autorité de tenir compte de cette liste quand ils évaluent les soumissions.

3.131. Le Ministère de la planification et de l'investissement et d'autres ministères ont publié divers document juridiques visant à orienter l'établissement des documents d'appel d'offres et des rapports d'évaluation, l'évaluation des soumissions et les autres aspects de la passation des marchés publics.¹¹¹ Le Ministère de la planification et de l'investissement a mis en place un site Web sur les marchés publics (<http://muasamcong.mpi.gov.vn/>). Des avis (plans, notifications et résultats concernant la passation de marchés publics, etc.) sont fréquemment publiés dans la *Revue des marchés publics du Viet Nam* ainsi qu'en ligne afin d'informer les soumissionnaires existants et futurs.¹¹² De plus, des renseignements sont publiés dans des journaux vietnamiens tels que *Nhan Dan* et *Lao Dong*, ainsi que dans les publications en anglais *Vietnam News* et *Vietnam Investment Review*.

3.132. Bien que le Viet Nam ne se soit pas officiellement engagé à négocier son adhésion à l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics (AMP) au moment où il a accédé à l'OMC, il a demandé le statut d'observateur dans le cadre de l'AMP, statut qui lui a été accordé par le Comité des marchés publics le 5 décembre 2012.

3.4.7 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation/actionnarisation

3.133. Dans le cadre de sa transition d'une économie planifiée vers des politiques de développement axées sur le marché¹¹³, le Viet Nam a engagé son processus de réforme des entreprises d'État à la fin des années 1980. Entre 1989 et 1992, le nombre d'entreprises publiques

¹⁰⁹ Le Service du commerce des États-Unis a indiqué qu'en dépit de quelques améliorations récentes le processus d'adjudication des marchés publics pouvait être décrit, de manière générale, comme un processus de prise de décisions à plusieurs niveaux qui manquait souvent de transparence et était peu efficace (Service du commerce des États-Unis, 2011).

¹¹⁰ Décision n° 2840/2010/QD-BCT du 28 mai 2010.

¹¹¹ Circulaires n° 01/2010/TT-BKH du 6 janvier 2010 (établissement des documents d'appel d'offres pour des marchés de travaux); 02/2010/TT-BKH du 19 janvier 2010 (documents d'appel d'offres pour des marchés de travaux – petits marchés); 03/2010/TT-BKH du 27 janvier 2010 (documents de présélection, marchés de travaux); 04/2010/TT-BKH du 1^{er} février 2010 (documents pour l'octroi direct de travaux); 05/2010/TT-BKH du 10 février 2010 (documents pour l'achat de marchandises); 06/2010/TT-BKH du 9 mars 2010 (sélection de consultants); 08/2010/TT-BKH du 21 avril 2010 (évaluation des soumissions dans le cadre d'appels d'offres ouverts ou restreints); et 09/2010/TT-BKH du 21 avril 2010 (évaluation, achats de marchandises ou de travaux). La Circulaire n° 63/2007/TT-BTC du 15 juin 2007 donne quant à elle des indications concernant l'achat d'actifs destinés à maintenir les opérations ordinaires des organismes publics; elle a été modifiée et complétée par la Circulaire n° 68/2012/TT-BTC du 26 avril 2012.

¹¹² Voir <http://www.thongtindaouthau.com.vn/> et <http://muasamcong.mpi.gov.vn/>.

¹¹³ La législation vietnamienne ne reconnaît pas la propriété privée des terres, forêts et ressources aquatiques; en revanche, les droits d'utilisation durable des terres, y compris le transfert de ces droits entre utilisateurs, sont reconnus par le Viet Nam depuis 1993.

a été ramené de 12 000 à 6 000 environ, au moyen de fusions et de la fermeture des entreprises inefficaces ou fonctionnant à perte. La Décision n° 176/HNBT promulguée en 1992 visait une gestion plus efficace des ressources économiques de l'État. La politique de fusions et de dissolutions a été poursuivie et quelque 720 000 travailleurs ont été payés pour quitter le secteur public. Le Viet Nam a également lancé un programme d'"actionnarisation", à savoir la transformation de la propriété dans les entreprises appartenant entièrement à l'État, déterminant ainsi les entreprises dans lesquelles l'État i) resterait propriétaire à 100% (c'est-à-dire pas d'actionnarisation); ii) resterait propriétaire majoritaire; ou iii) conserverait une participation minoritaire ou n'aurait aucune participation. Le capital public étant converti en actions, les entreprises publiques pourraient ouvrir leur capital en émettant de nouvelles actions pour attirer des capitaux de sources extérieures, vendre une partie de leurs actions existantes, actionnariser une partie seulement de la société ou vendre la totalité du capital public et transformer l'entreprise publique en une société par actions. L'actionnarisation en tant que telle ne nécessite donc pas une privatisation complète et la diversité de la propriété a été envisagée, y compris sous la forme de parts détenues par l'État et par les employés. Les entreprises actionnalisées sont assujetties à la Loi n° 60/2005/QH-11 sur les entreprises.

3.134. Le Ministère des finances a énoncé les procédures d'actionnarisation dans la Circulaire n° 126/2004/TT-BTC du 24 décembre 2004, à savoir la préparation du plan d'actionnarisation pour une entreprise, l'établissement d'un comité directeur pour son actionnarisation et la vente des actions. Les employés et les investisseurs "stratégiques" peuvent acheter des actions à prix réduit conformément au Décret n° 187/2004/ND-CP du 16 novembre 2004. L'actionnarisation est actuellement régie par le Décret n° 59/2011/ND-CP du 17 juillet 2011. Le Décret dispose que les employés d'entreprises en cours d'actionnarisation sont autorisés à acheter des parts à un prix réduit.

3.135. Après l'actionnarisation initiale, l'État a continué, à quelques reprises, de céder ses actifs en vendant une partie ou la totalité des actions qu'il détenait encore au public ou à des investisseurs stratégiques. Un fonds souverain, le State Capital Investment Corporation (SCIC), a été créé en 2005 dans le cadre du mandat du Premier Ministre pour procéder aux cessions d'actifs.¹¹⁴ Le SCIC a commencé ses activités en août 2006. À la fin de 2012, le SCIC comptait quelque 400 entreprises dans son portefeuille.

3.136. En 2000, le Viet Nam avait un peu plus de 5 700 entreprises publiques; 2 000 à 2 100 d'entre elles étaient détenues par le gouvernement central, et près de 3 700 par les autorités locales. D'après les données communiquées par les autorités, le nombre d'entreprises appartenant entièrement à l'État a chuté, passant de 5 655 en 2001 à 1 309 à la fin de 2011.¹¹⁵ Cependant, le gouvernement continue de détenir une participation majoritaire, c'est-à-dire plus de 51% du capital social, dans 2 000 autres entreprises. Conformément à la Décision du Premier Ministre n° 14/2011/QĐ-TTg du 4 mars 2011, le plan du gouvernement pour 2011-2015 consiste à maintenir une propriété de 100% dans 692 entreprises; à actionnariser 573 entreprises, tout en conservant une participation majoritaire dans près de 400 d'entre elles; et de liquider 13 entreprises.¹¹⁶ La politique de cession des parts que l'État n'estime plus nécessaire de conserver reste en vigueur, mais aucun objectif spécifique en termes de cession n'a été fixé.

3.137. Les entreprises qui resteront à 100% la propriété de l'État incluent les entreprises jugées essentielles pour la sécurité nationale et le maintien de l'ordre public, pour la mise en œuvre de la politique d'éradication de la pauvreté ou pour garantir la fourniture de marchandises et de services qui ne seraient pas rentables pour des entreprises privées. Le gouvernement entend aussi conserver une participation majoritaire dans de grands secteurs "sensibles" de l'économie, par

¹¹⁴ Décision du Premier Ministre n° 151/2005/QĐ-TTg du 20 juin 2005.

¹¹⁵ Au début, l'actionnarisation, la cession, les fusions et la liquidation ont réduit de manière régulière le nombre d'entreprises publiques. La réduction est moins prononcée depuis 2008: 290 entreprises publiques ont subi une transformation entre 2008 et 2011. Durant la même période, de nouvelles entreprises publiques ont été constituées. D'après un rapport établi par le Comité de transformation et de développement des entreprises publiques, 128 entreprises appartenant entièrement à l'État ont été créées en dix ans, y compris d'anciens départements administratifs lucratifs ou des départements comptables dépendants. Parmi ces entreprises, 72 sont des entreprises gérées par le gouvernement central ou par des autorités locales (principalement des services publics) et 56 sont des filiales de groupes, de sociétés et d'entreprises appartenant à l'État.

¹¹⁶ D'autres types de transformations, par exemple en sociétés à responsabilités limitées, sont envisagés pour les 31 entreprises restantes.

exemple l'énergie, les télécommunications, l'aviation et les banques. Afin de promouvoir le développement des entreprises piloté par l'État, le Viet Nam a commencé en 2005 à établir des groupes économiques publics (GEP) pilotes, c'est-à-dire des alliances informelles d'entreprises publiques partageant des intérêts économiques similaires. Les GEP établis à ce jour incluent les Postes et télécommunications du Viet Nam, le Groupe industriel charbon-minéraux du Viet Nam (Vinacomin) et le Groupe industriel des textiles et vêtements (VINATEX) (tous créés en 2005); PetroVietnam, la société Électricité du Viet Nam, le Groupe industriel de la construction navale (Vinashin) et le Groupe industriel du caoutchouc (2006); Baoviet (2007); le Groupe industriel chimique du Viet Nam (VINACHEM), Vietnam Industrial Construction Group (VNIC) (2009); et Vietnam Housing and Urban Development (HUD) (2010), le Viettel Group et Petrolimex.¹¹⁷ Des renseignements plus détaillés sur certains de ces groupes sont donnés dans le tableau 3.14. Des renseignements sur certaines entreprises publiques opérant dans le secteur agricole figurent à la section 4.2.3.

Tableau 3.14 Grandes entreprises publiques

Nom du groupe	Activités principales	Données financières	Structure du groupe	Capital social de la société mère (milliards de ₫)
Groupe pétrolier et gazier (PetroVietnam)	- Recherche, prospection et extraction de pétrole - Raffinage du pétrole et filtration pétrochimique - Industrie gazière - Électricité - Services pétroliers de haute qualité	Recettes totales en 2011: 346 400 milliards de ₫ Bénéfices avant impôts: 53 800 milliards de ₫	Société mère et 22 sociétés et sociétés affiliées, dont: 3 sociétés appartenant à 100% à l'État; 13 sociétés par actions (participation de l'État supérieure à 50%); 4 sociétés affiliées appartenant à 100% à l'État; et 2 sociétés par actions (participation de l'État supérieure à 50%)	177,628
Groupe industriel charbon-minéraux du Viet Nam (Vinacomin)	- Industrie houillère - Industrie des minéraux et des explosifs industriels - Énergie - Industrie mécanique	Recettes consolidées en 2012: 79 000 milliards de ₫	Société mère et 23 sociétés affiliées appartenant à 100% à l'État; 46 sociétés par actions; et 7 unités non commerciales	14 794
Électricité du Viet Nam (EVN)	- Production, transmission, distribution et commerce d'électricité - Gestion de la production, de la transmission, de la distribution et de la répartition d'électricité sur le réseau national - Exportation et importation d'électricité, investissement et gestion du capital investi dans des projets d'électricité - Gestion, exploitation, réparation, entretien, révision et modernisation des équipements, machines et systèmes automatisés	Recettes estimées en 2012: 142 000 milliards de ₫	Société mère (Électricité du Viet Nam) et 9 sociétés appartenant à 100% à l'État; et 5 sociétés affiliées (participation de l'État supérieure à 50%)	143 404

¹¹⁷ La Décision n° 1428/QĐ-TTg du 2 octobre 2012 a mis un terme à l'exploitation pilote du VNIC et du HUD.

Nom du groupe	Activités principales	Données financières	Structure du groupe	Capital social de la société mère (milliards de ₫)
Groupe industriel chimique du Viet Nam (Vinachem)	- Production et commerce d'engrais et de pesticides - Exploitation et transformation de minéraux pour la production d'engrais et de produits chimiques - Transformation du caoutchouc - Production et commerce de produits chimiques communs, de produits chimiques ménagers et chimie pharmaceutique	Recettes totales en 2011: 36 500 milliards de ₫ Bénéfices avant impôts: 3 268 milliards de ₫	Société mère et 29 sociétés, dont: 8 sociétés affiliées appartenant à 100% à l'État; et 21 sociétés affiliées avec une participation de l'État supérieure à 50%	8 000
Groupe industriel du caoutchouc (VRG)	- Plantation et exploitation de caoutchouc	Recettes en 2011: 33 500 milliards de ₫	2 sociétés mères et 22 sociétés affiliées	10,217
Groupe industriel des textiles et vêtements (Vinatex)	- Textiles - Coton - Fabrication de vêtements	Bénéfices avant impôts: 1 340 milliards de \$EU	Société mère et 8 filiales	0,811

Source: Renseignements fournis par les autorités vietnamiennes. La Banque d'État du Viet Nam tient une liste des groupes et sociétés, à l'adresse suivante:
["http://sbv.gov.vn/wps/wcm/connect/df85450048a3179caa6ceb2bfb28bc0/DNNN.pdf?MOD=AJPER&CACHEID=df85450048a3179caa6ceb2bfb28bc0"](http://sbv.gov.vn/wps/wcm/connect/df85450048a3179caa6ceb2bfb28bc0/DNNN.pdf?MOD=AJPER&CACHEID=df85450048a3179caa6ceb2bfb28bc0);
["http://vnexpress.net/gl/kinh-doanh/2013/03/cuoc-dai-phau-nhung-tap-doan-khung-o-viet-nam/";](http://vnexpress.net/gl/kinh-doanh/2013/03/cuoc-dai-phau-nhung-tap-doan-khung-o-viet-nam/)
["http://doanhnhhan.vneconomy.vn/20130117023542739P0C5/suc-khoe-tap-doan-tong-cong-ty-nha-nuoc-qua-cac-con-so.htm"](http://doanhnhhan.vneconomy.vn/20130117023542739P0C5/suc-khoe-tap-doan-tong-cong-ty-nha-nuoc-qua-cac-con-so.htm);
["http://www.nhipcaudautu.vn/article.aspx?id=11304-vinatex-du-kien-dat-2_73-ti-usd-kim-ngach-xuat-khau";](http://www.nhipcaudautu.vn/article.aspx?id=11304-vinatex-du-kien-dat-2_73-ti-usd-kim-ngach-xuat-khau) ["http://www.pvn.vn/?portal=news&page=detail&category_id=95&id=3648"](http://www.pvn.vn/?portal=news&page=detail&category_id=95&id=3648);
["http://vov.vn/Kinh-te/Vinacomin-dat-loi-nhuan-2500-ty-dong/243799.vov";](http://vov.vn/Kinh-te/Vinacomin-dat-loi-nhuan-2500-ty-dong/243799.vov)
["http://www.tienphong.vn/Kinh-Te/610962/Nam-2012-Tap-doan-Hoa-chat-lai-3318-ty-dong-tpp.html"](http://www.tienphong.vn/Kinh-Te/610962/Nam-2012-Tap-doan-Hoa-chat-lai-3318-ty-dong-tpp.html).

3.138. Une actionnarisation a également été menée dans le secteur bancaire. À l'heure actuelle, une seule banque commerciale appartient encore à 100% à l'État (la Banque nationale de développement agricole et rural (Agribank)) et quatre banques ont une participation de l'État supérieure à 75% (la Banque d'investissement et de développement du Viet Nam (BIDV), Mekong Housing Bank, Vietinbank et Vietcombank). L'État a une participation majoritaire dans une banque par actions (Bao Viet Bank) et une participation directe dans trois autres banques. À l'échelle du secteur bancaire dans son ensemble, la part de la participation directe de l'État a diminué, de même que les parts de marché des principales banques appartenant à l'État. Cependant, étant donné que les entreprises publiques et les cinq banques commerciales appartenant à l'État ont été encouragées à souscrire au capital social des banques par actions au moment où celles-ci étaient actionnalisées, la prise de participation de l'État sous certaines formes a été étendue à 22 banques par actions au total en 2010. Le capital social total investi dans ces banques directement par l'État, par des banques commerciales appartenant à l'État et par des entreprises publiques était estimé à 15 000 milliards de dong en 2010, alors qu'il n'était que de 1 000 milliards de dong en 2005.¹¹⁸ Même si la corrélation n'est pas parfaite, l'encours des prêts accordés par les banques par actions aux entreprises publiques tend à augmenter en fonction du degré de participation de l'État.¹¹⁹

¹¹⁸ VDR (2012), graphique 2.5.

¹¹⁹ VDR (2012), graphique 2.8. Néanmoins, le volume des prêts accordés à des entreprises publiques par les cinq banques par actions dont 20 à 40% du capital social est détenu par des institutions publiques n'est que marginal.

3.139. Les entreprises publiques représentent actuellement 38% du PIB du Viet Nam, ce qui est légèrement moins qu'en 2004 ou 2005.¹²⁰ D'après une enquête sur les entreprises menées par l'Office général de la statistique en 2009 (et des estimations de la Banque mondiale), les entreprises publiques représentaient la majorité ou la quasi-totalité de la production nationale de marchandises et de services clés tels que les engrais (99%), le charbon (97%), le gaz et l'électricité (94%), les télécommunications (91%), l'eau (90%) et les assurances (88%). Cependant, l'étendue de l'implication permanente de l'État dans l'économie est aussi visible dans des industries légères telles que la bière (41%), le sucre raffiné (37%) et les textiles (21%).

3.140. D'après des données communiquées par les autorités, les entreprises publiques vietnamiennes emploient quelque 1,6 million de travailleurs. Leur valeur de production combinée s'élevait à 189 000 milliards de dong environ en 2010, et leurs bénéfices collectifs étaient de 111 000 milliards de dong. Cependant, les chiffres globaux des bénéfices sont dominés par les résultats de PetroVietnam, qui relève directement du Premier Ministre. Les impôts payés par PetroVietnam représentaient 30% du budget national en 2010.

3.141. Bien que le Viet Nam œuvre à réformer ses secteurs publics depuis plus de 20 ans, les données semblent montrer que les entreprises publiques sont moins efficaces dans l'utilisation du capital, des terres, de la main-d'œuvre et d'autres actifs fixes que les entreprises privées ou à capitaux étrangers et que l'écart en termes d'efficacité s'est creusé ces dernières années. Entre 2000 et 2009, le capital moyen par employé dans les entreprises publiques a fortement augmenté, passant de 0,4 milliard de dong à 1,5 milliard de dong, tandis que le ratio moyen capital/employé dans les entreprises vietnamiennes a généralement augmenté de manière plus modérée (de 0,3 milliard de dong à 0,8 milliard de dong). De plus, le ratio chiffre d'affaires/capital net moyen (un indicateur de la productivité du capital) a augmenté de manière générale de près de 240% pendant la période considérée, alors qu'il a chuté de plus de 30% dans les entreprises publiques.

3.142. Les difficultés financières du Groupe industriel de la construction navale (Vinashin), révélées en 2010, ont également mis à jour plusieurs autres faiblesses structurelles dans les grandes entreprises publiques vietnamiennes, telles qu'un gouvernement d'entreprise déficient, des structures d'entreprise complexes, l'absence d'un mécanisme efficace de surveillance et de suivi, une obligation limitée de rendre des comptes et la volonté et la capacité affichées des hauts responsables d'utiliser le capital emprunté et les bénéfices dégagés par l'entreprise publique pour étendre les activités de celle-ci bien au-delà de ses activités principales déclarées. En 2011, un Comité directeur, présidé par le Ministre des finances, a été établi avec le mandat de restructurer les entreprises publiques. De plus, le Décret n° 59/2011/ND-CP du 18 juillet 2011 a introduit des dispositions plus souples dans le cadre juridique de l'actionnarisation en ce qui concerne la sélection des investisseurs stratégiques, la détermination du prix des actions et l'échelonnement de l'actionnarisation et des offres publiques initiales. Le Viet Nam a également engagé le processus consistant à séparer juridiquement les droits de propriété de l'État de ses fonctions de réglementation. Pourtant, à ce jour, rien n'indique que le Viet Nam soit prêt à abandonner son approche fondamentale concernant la participation de l'État dans les grandes entreprises, qui peut être décrite comme un mélange de restructuration, de préservation et d'expansion.¹²¹

3.143. Le Viet Nam a identifié quelques entreprises commerciales d'État dans sa proposition d'accession à l'OMC.¹²² Il a également réservé l'importation de certaines marchandises au commerce d'État (cigares et cigarettes; pétrole brut et produits pétroliers; journaux, revues et périodiques; supports enregistrés pour le son ou l'image; et aéronefs et véhicules spatiaux).¹²³ Néanmoins, le Viet Nam n'a pas encore notifié à l'OMC s'il maintient des entreprises commerciales d'État, au sens de l'article XVII du GATT de 1994 ou de la définition pratique donnée dans le Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XVII, actives dans le commerce de ces marchandises ou d'autres marchandises. De plus, le Viet Nam n'a pas communiqué de rapports périodiques à l'OMC, à des fins de transparence, sur l'état d'avancement de son programme

¹²⁰ Si l'on ajoute les filiales des entreprises publiques et les entreprises privées contrôlées par des hauts fonctionnaires du gouvernement, le secteur public représente 70% du PIB du Viet Nam (*France 24*, 30 janvier 2013. Adresse consultée: "<http://www.france24.com/en/20130130-vietnams-state-sector-cancer-economy>").

¹²¹ VDR (2012), page 35.

¹²² Document de l'OMC WT/ACC/VNM/48, tableau 5.

¹²³ Document de l'OMC WT/ACC/VNM/48, tableau 8 c).

d'actionnarisation ou sur la réforme des entreprises actionnarisées, comme il est indiqué dans la proposition d'accession.¹²⁴

3.4.8 Politique de la concurrence

3.144. La Loi sur la concurrence est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005.¹²⁵ Elle s'applique à toutes les entreprises opérant au Viet Nam, y compris les entreprises publiques ou contrôlées par l'État, les entreprises à capitaux étrangers et les associations commerciales. La Loi interdit d'une manière générale les actes constituant une concurrence déloyale et les actes limitant la concurrence, tels que les accords de restriction de la concurrence, l'abus de position dominante ou monopolistique¹²⁶ ou les ententes de concentration économique. Les actes de concurrence déloyale, définis au chapitre III de la Loi, comprennent la fourniture de renseignements de nature à induire en erreur, la violation de secrets d'affaires, la coercition en matière commerciale, la diffamation ou la perturbation des activités commerciales de concurrents, la publicité ou la promotion à des fins de concurrence déloyale, la discrimination par une association et les ventes illicites à niveaux multiples, c'est-à-dire les ventes de type pyramidal. Les accords empêchant d'autres entreprises d'entrer sur le marché ou de développer leurs activités ou leur interdisant de le faire; les accords éliminant du marché les entreprises autres que celles parties à l'accord et les collusions dans les soumissions sont prohibés *per se*. Les accords de restriction de la concurrence, tels que les accords fixant, directement ou indirectement, les prix; les accords de partage des marchés; les accords restreignant ou contrôlant la production, la fourniture, les ventes, les progrès technologiques ou l'investissement; et les accords imposant des conditions (n'ayant aucun lien direct avec le sujet du contrat) à d'autres entreprises sont interdits si les parties à ces accords ont une part cumulée du marché concerné égale ou supérieure à 30%. Les fusions, acquisitions, coentreprises, etc. ne sont pas autorisées en principe si la part de marché cumulée des entreprises qui y participent représente plus de 50% du marché concerné, à moins que i) les entreprises restent des petites ou moyennes entreprises; ii) un ou plusieurs des participants risquent d'être dissous ou de faire faillite; ou iii) la concentration économique contribue au développement socioéconomique du pays. Les accords de concentration économique qui couvrent entre 30% et 50% du marché concerné doivent être notifiés avant d'être mis en œuvre, à moins que les participants restent des petites ou moyennes entreprises.

3.145. L'Office vietnamien de la concurrence (VCA), organisme gouvernemental sous l'autorité du Ministère de l'industrie et du commerce, est l'autorité chargée d'appliquer la politique de la concurrence et de donner des conseils sur les questions touchant à la concurrence. Le VCA œuvre en outre au renforcement des droits des consommateurs conformément à la Loi n° 59/2010/QH12 sur la protection des droits des consommateurs, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011, et, comme indiqué plus haut, procède à des enquêtes en matière de mesures correctives commerciales sur les importations entrant au Viet Nam. Le VCA enquête sur les pratiques alléguées de restriction de la concurrence à partir de plaintes reçues ou de sa propre initiative. Il soumet ses rapports finals au Conseil de la concurrence pour décision.¹²⁷ L'organe subsidiaire du Conseil de la concurrence (le Conseil d'examen des plaintes en matière de concurrence) peut organiser des auditions, ordonner des enquêtes supplémentaires, rejeter une plainte ou confirmer les constatations du VCA. L'organe subsidiaire rend ses décisions à la majorité des voix. Ses décisions peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Conseil de la concurrence et les recours de décisions du VCA peuvent être portés devant le Ministère de l'industrie et du commerce. Les décisions de ces organismes peuvent faire l'objet d'un appel devant un tribunal administratif. L'application des décisions en matière de concurrence est assurée par les organismes provinciaux chargés de faire respecter les jugements civils dans la province ou dans la ville où le contrevenant a son siège ou son lieu de résidence.

¹²⁴ Document de l'OMC WT/ACC/VNM/48, paragraphe 95.

¹²⁵ Loi n° 27/2004/QH11 du 3 décembre 2004. La législation d'application est constituée de cinq décrets, à savoir les Décrets n° 110/2005/ND-CP du 24 août 2005, 116/2005/ND-CP du 15 septembre 2005, 120/2005/ND-CP du 30 septembre 2005, 05/2006/ND-CP du 9 janvier 2006 et 119/2011/ND-CP du 16 décembre 2011, auxquels s'ajoute la Circulaire n° 19/2005/TT-BTM du 8 novembre 2005.

¹²⁶ Vendre des marchandises ou des services à des prix inférieurs au coût primaire total en vue d'éliminer la concurrence, appliquer des conditions commerciales différentes pour la même transaction en vue de créer une concurrence inégale et empêcher les concurrents de pénétrer un marché sont des exemples d'abus de position dominante ou de position monopolistique.

¹²⁷ Le Conseil de la concurrence a été établi en vertu du Décret du gouvernement n° 05/2006/ND-CP du 9 janvier 2006. Il compte entre 11 et 15 membres qui sont nommés (ou démis de leurs fonctions) par le Premier Ministre sur proposition du Ministre de l'industrie et du commerce.

3.146. Depuis 2006, le VCA a ouvert un nombre toujours plus important d'enquêtes portant sur des actes allégués de concurrence déloyale. À la fin de 2011, 94 enquêtes avaient été achevées, la plupart en rapport avec de la publicité déloyale (58 affaires) ou des ventes illicites à niveaux multiples (20 affaires). Le VCA a prononcé des amendes et des redevances administratives pour un montant total de 1,425 milliard de dong en 2011, ce qui a porté le total cumulé des amendes et redevances administratives imposées depuis 2006 à la somme de 4,2 milliards de dong. Le VCA a ouvert en 2010 10 enquêtes portant sur des accords restreignant la concurrence, et 10 autres l'année suivante, ce qui a porté à 40 le nombre total d'affaires ouvertes depuis 2006.¹²⁸ Cependant, à la fin de 2011, seules six de ces enquêtes avaient été achevées et uniquement trois enquêtes avaient été ordonnées par le Conseil d'examen des plaintes en matière de concurrence.

3.147. Se fondant sur l'expérience passée, le VCA a ouvert en 2011 des études et des enquêtes sur la structure du marché vietnamien pour la production de véhicules automobiles, de détergents, de papier, de pétrole et de verre, et pour la fourniture de services de télévision payante, de publicité, de transport, d'assurance-vie, ainsi que pour la distribution de produits pharmaceutiques. Le VCA a également entrepris d'améliorer la compréhension des questions liées à la législation sur la concurrence dans les milieux d'affaires et auprès du public en général. Le VCA est membre du Groupe des spécialistes de la concurrence de l'ASEAN (AEGC) et participe aux réunions du Réseau international de la concurrence (RIC) et d'autres groupes de travail internationaux sur la concurrence. Le VCA s'est aussi investi dans les négociations visant à établir un cadre pour la politique de la concurrence dans le contexte de l'Accord de Partenariat transpacifique (TPP), ainsi que les négociations du Viet Nam en vue d'établir des ALE avec l'UE, l'AELE et l'Union douanière du Bélarus, du Kazakhstan et de la Fédération de Russie.

3.148. Les travaux sur la protection des consommateurs ont été axés sur le renforcement du cadre juridique. Le Décret du gouvernement n° 99/2011/ND-CP énonce des lignes directrices pour la mise en œuvre de la Loi sur la protection des droits des consommateurs, tandis que le Décret du gouvernement n° 19/2012/ND-CP du 16 mars 2012 énonce des lignes directrices pour l'imposition de sanctions telles que des avertissements, des amendes administratives d'un montant maximal de 70 millions de dong, la révocation de licences ou de certificats commerciaux, la confiscation de bénéfices illicites et d'autres formes de sanctions. Sont considérés comme des atteintes au droit le harcèlement ou la coercition de consommateurs, les garanties non appropriées ou la vente de marchandises défectueuses, la divulgation de renseignements confidentiels concernant les clients, la violation de conditions commerciales générales et des obligations contractuelles, et toute autre violation prévue par la loi.

3.149. Le VCA n'a pas à ce jour mené beaucoup d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales au Viet Nam. En revanche, des ressources importantes ont été employées pour aider les exportateurs vietnamiens faisant l'objet d'enquêtes sur des marchés étrangers.¹²⁹ Le VCA a également participé aux efforts déployés par le Viet Nam pour être reconnu comme une économie de marché par ses partenaires commerciaux. D'après le VCA, 8 autres pays ont accepté d'accorder au Viet Nam le statut d'économie de marché durant l'année 2012, ce qui a fait passer à 37 le nombre total de ses partenaires commerciaux.

3.4.9 Contrôle des prix

3.150. Jusqu'à récemment, les principes de base du contrôle des prix au Viet Nam étaient énoncés dans l'Ordonnance sur les prix, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2002, et dans le Décret n° 170/2003/ND-CP, tel que modifié en 2008.¹³⁰ L'Ordonnance sur les prix a été remplacée par la Loi n° 11/2012/QH12 sur les prix, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013. Tout en respectant le mécanisme du marché et le droit des entreprises à fixer leurs propres prix, l'État peut exercer une réglementation des prix afin de les stabiliser ou de protéger les intérêts légitimes des entités

¹²⁸ En 2011, neuf affaires ont concerné des cartels et une affaire un abus de position dominante/monopolistique (Office vietnamien de la concurrence, 2011).

¹²⁹ Le VCA a par exemple mis en place un système d'alerte rapide concernant les affaires antidumping à l'encontre d'exportations vietnamiennes vers des marchés importants.

¹³⁰ Le Décret n° 170 a été modifié et complété par le Décret n° 75/2008/ND-CP du 9 juin 2008. La Circulaire n° 104/2008/TT-BTC du 13 novembre 2008 oriente la mise en œuvre des Décrets n° 170 et n° 75. De plus, la Décision du Premier Ministre n° 116/2009/QĐ-TTg du 29 septembre 2009 a modifié la liste des marchandises et des services assujettis à une "valorisation des prix", et le Bureau du gouvernement a publié une lettre officielle (n° 3450A/PCP-KTTH) le 24 mai 2010 concernant la promulgation d'une circulaire sur l'administration des prix.

commerciales et des consommateurs, ou ses propres intérêts. La Loi sur les prix identifie quatre formes de réglementation des prix, à savoir la "valorisation" des prix, la détermination par l'État des prix pour des marchandises et des services, la consultation en matière de prix et l'examen des "composantes des prix".

3.151. La valorisation des prix, c'est-à-dire des efforts visant à stabiliser les prix de certains produits et services essentiels (visés aux articles 15 à 18), concerne l'essence et d'autres produits pétroliers, l'électricité, les gaz de pétrole liquéfiés, les engrais azotés et les engrais NPK, les produits chimiques phytosanitaires (spécifiés par la loi), les vaccins contre les maladies affectant les bovins et les volailles, le sel de cuisine, le lait pour les enfants de moins de six ans, le sucre comestible, le riz ordinaire décortiqué et non décortiqué et les médicaments de prévention et curatifs à usage humain (selon une liste de médicaments essentiels utilisés dans les établissements médicaux).¹³¹

3.152. La détermination des prix par l'État se fait sous la forme de taux spécifiques, de fourchettes de prix ou de taxes minimales ou maximales (articles 19 à 22). La fixation de prix spécifiques s'applique aux services d'aviation¹³², y compris les taxes de décollage et d'atterrissage, la gestion des vols, l'assistance pour "la garantie des vols" et les contrôles de sécurité; aux services de connexion de télécommunications; et à l'électricité, à la transmission d'électricité et aux services de soutien du réseau électrique.¹³³ Les fourchettes de prix incluant des prix spécifiquement déterminés visent les terrains et les forêts, les eaux souterraines et l'eau potable, les locations et les options de location/d'achat pour des logements construits avec des fonds publics, les traitements médicaux et les services d'éducation/de formation. Des prix minimaux (ou maximaux) sont fixés pour la location d'infrastructures appartenant à l'État, les cigarettes produites dans le pays, les services publics et certaines marchandises de "réserve nationale". La consultation en matière de prix, c'est-à-dire la médiation d'un organisme gouvernemental dans les négociations de prix entre acheteurs et vendeurs, peut intervenir pour des marchandises et des services importants dans des secteurs où la concurrence est limitée du côté du vendeur et/ou de l'acheteur. Les composantes des prix, c'est-à-dire les coûts de production détaillés, sont examinées lorsque des prix fixés spécifiques sont appliqués pour des marchandises et des services assujettis à une "valorisation" des prix et pour d'autres marchandises et services sur demande du Premier Ministre, de ministres ou d'autres hauts fonctionnaires dans les cas où les prix changent d'une manière "anormale".

3.153. Depuis 2008, certaines entreprises ont été contraintes de déclarer leurs prix de vente, ainsi que les modifications qu'elles y apportent, aux autorités publiques compétentes, par exemple le Ministère des finances ou les départements provinciaux responsables des finances.¹³⁴ La déclaration de prix concerne les explosifs industriels, les services de port maritime, les services d'aéroport, les tarifs pour le transport aérien intérieur de marchandises, les taxes pour le transport en voiture et les médicaments à usage humain.¹³⁵ Le Ministère des finances peut appliquer un contrôle lorsque les prix augmentent ou baissent "sans raison" ou "déraisonnablement". Il a été observé que, pour les marchandises et les services assujettis à la déclaration des prix, cette mesure tend à se traduire par une harmonisation plus prononcée dans le calcul des prix par les acteurs du marché et donc par des marges de bénéfice plus uniformes, ce qui ne prend donc pas en compte les risques auxquels doivent faire face de nombreuses entreprises.¹³⁶

3.154. D'après les autorités, la portée des mesures de déclaration des prix et d'enregistrement des prix a été réduite suite à la promulgation de la nouvelle Loi sur les prix.¹³⁷ À l'heure actuelle,

¹³¹ La liste des marchandises et des services spécifiée à l'article 15, alinéa 2, ne peut être modifiée que par le Comité permanent de l'Assemblée nationale sur proposition du gouvernement.

¹³² L'État établit des tarifs pour les services de transport aérien intérieur sur les voies assujetties à un monopole.

¹³³ S'agissant du prix au détail de l'électricité, des tarifs plus élevés sont appliqués aux utilisateurs industriels, aux commerçants et aux consommateurs étrangers (voir la section 4.3.2.1).

¹³⁴ Circulaire n° 104/2008/TT-BTC du 13 novembre 2008.

¹³⁵ Les marchandises et les services dont les prix doivent être déclarés sont énumérés dans la Circulaire du Ministère des finances n° 122/2010/TT-BTC du 12 août 2010. Les Comités du peuple peuvent décider quels actifs, marchandises ou services seront assujettis à une déclaration des prix ou à un contrôle des prix au niveau local.

¹³⁶ Commission européenne (2011).

¹³⁷ Le Ministère des finances a présenté au gouvernement un projet de décret pour la mise en œuvre de la Loi.

l'enregistrement des prix ne s'applique que pendant la durée des mesures de stabilisation des prix. Les autorités indiquent en outre que la déclaration des prix implique une déclaration du nouveau prix et non la communication des données relatives au calcul des prix. Les dispositions relatives au dumping et à la fixation monopolistique des prix, incluses dans la précédente Ordonnance sur les prix, n'ont pas été reprises dans la Loi sur les prix, afin d'éviter un chevauchement avec d'autres actes législatifs pertinents.

3.4.10 Régime commercial de la propriété intellectuelle

3.4.10.1 Aperçu général

3.4.10.1.1 Généralités

3.155. La protection de la propriété intellectuelle est une priorité pour le Viet Nam et pour bon nombre de ses partenaires commerciaux. Le processus *Doi Moi* a été suivi par une libéralisation relativement plus active dans le domaine de la propriété intellectuelle, afin de permettre au Viet Nam d'accéder à l'OMC. Cependant, outre les difficultés communément rencontrées par tous les pays en développement à faibles revenus, le Viet Nam a également dû prendre un tournant radical et passer d'une approche en matière de propriété intellectuelle conçue pour une économie planifiée socialiste à un régime de propriété intellectuelle adapté pour une économie de marché. Dans une certaine mesure, cette transition n'est pas terminée. Cependant, au Viet Nam, les divers intérêts et efforts accélèrent le mouvement en vue d'une intégration plus poussée du trio propriété intellectuelle-innovation-commerce dans le cadre international et en vue d'un renforcement de la sécurité des affaires et de la sécurité juridique, à l'OMC, à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), à l'ASEAN ou à l'APEC.

3.156. Le Viet Nam poursuit la modernisation de son régime de propriété intellectuelle pour l'ajuster aux faits nouveaux et l'aligner sur ses engagements internationaux, tout en anticipant les défis modernes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Parallèlement, le Viet Nam défend ses intérêts, considérations et positions dans les négociations en cours avec ses partenaires commerciaux. Le cadre international (et d'autres considérations de politique générale) a contribué au développement de son approche plus axée vers l'extérieur et à sa stratégie plus active et offensive, même si celle-ci reste plus défensive dans certains domaines, comme les moyens de faire respecter les droits.

3.4.10.1.2 Notifications au Conseil des ADPIC et examen de la législation en 2008

3.157. En vertu de l'article 63:2 de l'Accord sur les ADPIC et conformément à la procédure et à la pratique du Conseil des ADPIC¹³⁸, le Viet Nam a notifié ses principales lois et réglementations consacrées à la propriété intellectuelle entre la fin de 2007 et le début de 2008.¹³⁹ La législation du Viet Nam a été examinée par d'autres Membres entre le 13 mars et le 17 juin 2008.¹⁴⁰ Durant l'examen, la délégation vietnamienne a donné des renseignements utiles concernant le régime relatif aux moyens de faire respecter les droits. Le Viet Nam a notifié des modifications à la législation en 2020.¹⁴¹ Les modifications apportées après 2010 n'ont pas encore été notifiées officiellement au Conseil des ADPIC.¹⁴²

¹³⁸ IP/C/2.

¹³⁹ Le tableau des principales lois et réglementations notifiées par le Viet Nam dans le document IP/N/1/VNM/1 contient une description succincte des principaux textes législatifs consacrés à la propriété intellectuelle. Principales lois et réglementations consacrées à la propriété intellectuelle: IP/N/1/VNM/1, IP/N/1/VNM/2, IP/N/1/VNM/3, IP/N/1/VNM/4. Moyens de faire respecter les droits: IP/N/1/VNM/E/1, IP/N/1/VNM/E/2, IP/N/1/VNM/E/3, IP/N/1/VNM/E/4, IP/N/1/VNM/E/5. Droits d'auteur: IP/N/1/VNM/C/1. Propriété industrielle (brevets, modèles d'utilité, marques de fabrique ou de commerce, dessins et modèles industriels, etc.): IP/N/1/VNM/I/1, IP/N/1/VNM/I/2, IP/N/1/VNM/I/3, IP/N/1/VNM/I/4. Protection des obtentions végétales: IP/N/1/VNM/P/1. Renseignements non divulgués (données résultant d'essais pour les produits pharmaceutiques): IP/N/1/VNM/U/1.

¹⁴⁰ Les réponses du Viet Nam aux questions soulevées par d'autres Membres sont reproduites dans le document IP/Q/VNM/1-IP/Q2/VNM/1-IP/Q3/VNM/1-IP/Q4/VNM/1.

¹⁴¹ Document de l'OMC IP/N/1/VNM/O/1 du 28 mai 2010.

¹⁴² D'après les autorités, les notifications devraient être présentées en juin 2013.

3.4.10.1.3 Autorités chargées de la propriété intellectuelle

3.158. L'Office national de la propriété intellectuelle (NOIP), qui relève du Ministère de la science et de la technologie (MOST), et l'Office vietnamien du droit d'auteur (COV), qui relève du Ministère de la culture, des sports et du tourisme, sont les principaux organismes responsables des questions liées à la propriété intellectuelle.¹⁴³ D'autres organismes sont impliqués dans divers aspects de la protection de la propriété intellectuelle, par exemple la délivrance de certificats d'obtentions végétales (Ministère de l'agriculture et du développement rural), la délivrance de licences obligatoires ou des questions liées aux moyens de faire respecter les droits.

3.159. Le NOIP est responsable de la gestion globale de la propriété intellectuelle et de la gestion directe de la propriété industrielle. L'Office s'investit également dans l'élaboration de la législation et des politiques. Outre l'octroi des titres de protection de la propriété industrielle¹⁴⁴, le NOIP formule des avis d'expert pour contribuer à faire respecter les droits. Il enregistre les licences, les contrats et les cessions. Ses deux bureaux principaux se trouvent à Ho Chi Minh-Ville et à Da Nang et il possède un bureau de liaison dans le parc de haute technologie de Hoa Lac.

3.160. Le NOIP est très actif aux niveaux national et international, par exemple à l'AWGIPC, au sein de l'ASEAN, dans le domaine de la formation et dans les campagnes de sensibilisation aux questions liées à la propriété intellectuelle, y compris les actions de sensibilisation du public. Le NOIP a, entre autres choses, créé le Programme d'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle. Le Viet Nam qui, jusqu'à récemment, était bénéficiaire de l'assistance technique est devenu un fournisseur d'assistance (par l'intermédiaire du NOIP), par exemple pour la RDP lao.¹⁴⁵

3.161. Le COV a deux bureaux, à Ho Chi Minh-Ville et à Da Nang. Ses tâches consistent, entre autres, à aider le Ministère de la culture, des sports et du tourisme à gérer la protection du droit d'auteur et des droits connexes; à soumettre des propositions pour des stratégies, des lois, des mécanismes et des politiques, pour la mise en œuvre et les moyens de faire respecter les droits; à prendre des mesures visant à protéger le droit d'auteur; et à approuver l'enregistrement de certificats pour le droit d'auteur et les droits connexes.¹⁴⁶ Le COV est également chargé d'appliquer les engagements découlant de la Convention de Bruxelles concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite.

3.162. Dans le contexte des réunions du Conseil des ADPIC (sessions ordinaires et extraordinaires¹⁴⁷), en règle générale, le Viet Nam coordonne ses positions avec les autres membres de l'ASEAN. Compte tenu de l'importance que revêt la propriété intellectuelle pour le pays, la Mission permanente à Genève a un expert en propriété intellectuelle travaillant exclusivement sur les questions liées aux ADPIC et à la propriété intellectuelle à l'OMPI, à l'OMC et dans d'autres enceintes.

3.4.10.1.4 Traités internationaux

3.4.10.1.4.1 OMPI

3.163. Outre la Convention de l'OMPI, le Viet Nam est partie à un certain nombre de traités liés à l'OMPI (tableau 3.15). Le Viet Nam n'a pas encore signé les traités les plus récents négociés à l'OMPI, à savoir les traités Internet (WCT, WPPT, Traité de Beijing) ou les traités relatifs aux procédures concernant les marques de fabrique ou de commerce (TLT, Traité de Singapour).¹⁴⁸

¹⁴³ Les sites Web respectifs des organismes sont: <http://www.noip.gov.vn/> et <http://www.cov.gov.vn/>. Le prédécesseur du COV, l'Agence vietnamienne de protection du droit d'auteur, avait été établi en 1987.

¹⁴⁴ En général, les décisions rendues par le NOIP peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif (article 39 de la Loi de 1998 sur les plaintes et les dénonciations, modifiée en 2005, et article 2 de l'Ordonnance de 1996 sur les procédures pour le règlement des différends administratifs, modifiée en 2006).

¹⁴⁵ NOIP (2012), page 15.

¹⁴⁶ Les devoirs et tâches sont énoncés dans la Décision n° 41/2008/QD-BVHTTDL du 15 mai 2008.

¹⁴⁷ La Session extraordinaire du Conseil des ADPIC est le groupe établi dans le cadre du Cycle de Doha pour négocier l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et les spiritueux.

¹⁴⁸ Adresse consultée: http://www.wipo.int/treaties/fr/ShowResults.jsp?country_id=185C.

Tableau 3.15 Traités administrés par l'OMPI (+ Convention UPOV) en vigueur au Viet Nam

Traité	Sujet (liste d'éléments non exhaustive)	Date d'adhésion ou de ratification	Date d'entrée en vigueur
Traités de l'OMPI			
Convention de l'OMPI	Acte constitutif de l'OMPI	7 avril 1981 (Déclaration de continuation d'application)	21 juillet 1976
Convention de Berne	Droit d'auteur (œuvres artistiques, littéraires, etc.)	26 juillet 2004	26 octobre 2004
Convention de Rome	Droits connexes (artistes et exécutants, producteurs de phonogrammes et organisations de radiodiffusion)	1 ^{er} décembre 2006	1 ^{er} mars 2007
Convention phonogrammes	Protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes	6 avril 2005	6 juillet 2005
Convention de Bruxelles	Distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite	12 octobre 2005	12 janvier 2006
Convention de Paris de 1883 – Acte de Stockholm de 1967	Propriété industrielle (brevets, marques de fabrique ou de commerce, modèles d'utilité, indications géographiques et appellations d'origine, concurrence déloyale, moyens de faire respecter les droits, etc.)	7 avril 1981	2 juillet 1976
Traité de coopération en matière de brevets (PCT) de 1970	Demandes de brevets internationales	10 décembre 1992	10 mars 1993
Arrangement de Madrid (marques) – Acte de Stockholm de 1967	Enregistrement international des marques	7 avril 1981 (Déclaration de continuation d'application de l'Acte de Stockholm)	2 juillet 1976
Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid (marques)	Enregistrement international des marques	11 avril 2006	11 juillet 2006
Convention UPOV de 1961 – Acte de 1991	Système <i>sui generis</i> de protection des obtentions végétales	24 novembre 2006	24 décembre 2006

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des renseignements de l'OMPI concernant les traités. Adresse consultée: <http://www.wipo.int/treaties/fr/>.

3.4.10.1.4.2 APEC

3.164. Le Viet Nam participe de manière proactive au Groupe de la propriété intellectuelle de l'APEC. En vue de mettre en œuvre le Plan d'action collectif approuvé par le Groupe, le NOIP a participé en 2011 à l'élaboration du Programme d'action du Viet Nam relatif à la propriété intellectuelle, en coopération avec d'autres économies de l'APEC.¹⁴⁹

3.4.10.1.4.3 ASEAN

3.165. Le Viet Nam est partie à différents programmes relatifs à la propriété intellectuelle dans le cadre de l'ASEAN.¹⁵⁰ Depuis 1996, les pays de l'ASEAN ont œuvré en étroite collaboration à l'élaboration d'un régime de propriété intellectuelle commun par l'intermédiaire du Groupe de travail de l'ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle (AWGIPC). L'intégration économique de l'ASEAN étant prévue pour 2015, l'AWGIPC a établi un nouveau plan de travail dans le cadre du schéma directeur de la Communauté économique de l'ASEAN (AEC).¹⁵¹ Le Plan d'action de l'ASEAN relatif à la propriété intellectuelle 2011-2015 vise à réaliser les "objectifs de l'AEC en faisant de l'ASEAN une région innovante et compétitive en mettant la propriété

¹⁴⁹ NOIP (2011).

¹⁵⁰ NOIP (2011), page 13.

¹⁵¹ L'AWGIPC a récemment lancé le portail de la propriété intellectuelle de l'ASEAN (à l'adresse <http://www.aseanip.org/>), qui est le site Web officiel de l'ASEAN pour ce qui touche à la propriété intellectuelle.

intellectuelle au service de ses ressortissants et en faisant en sorte que la région reste un intervenant actif dans la communauté internationale de la propriété intellectuelle". L'AWGIPC s'est fixé cinq objectifs stratégiques, qui doivent être suivis et évalués régulièrement: i) mettre en place un régime de propriété intellectuelle équilibré qui tienne compte des différents niveaux de développement et des divers intérêts en jeu (ceux des utilisateurs et des générateurs de propriété intellectuelle); ii) élaborer des infrastructures appropriées pour la propriété intellectuelle en termes de législation et de politiques, au niveau national ou régional; iii) promouvoir la création de propriété intellectuelle, la sensibilisation aux questions liées à la propriété intellectuelle et l'utilisation de la propriété intellectuelle comme instrument pour l'innovation et le développement, comme outil pour le transfert de technologie, etc.; iv) maintenir une participation active de la région dans la communauté internationale de la propriété intellectuelle, maintenir des liens étroits avec les partenaires de dialogue et les institutions et répondre aux besoins des parties prenantes de la région; et v) intensifier la coopération en vue de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des organismes de la région chargés de la propriété intellectuelle.

3.166. Pour chaque objectif stratégique, les "initiatives" ou projets auront un pays ou un groupe de pays chef de file. Le Viet Nam dirige les efforts concernant la protection des obtentions végétales et codirige le renforcement des capacités des avocats spécialisés dans les domaines des dessins et modèles industriels et des marques de fabrique ou de commerce, ainsi que la protection des indications géographiques.

3.4.10.1.4.4 Accords bilatéraux ou régionaux

3.167. Les divers accords économiques et de libre-échange du Viet Nam (chapitre 2) contiennent tous une composante "propriété intellectuelle", avec différents niveaux d'engagements contraignants et de détails. L'accord bilatéral conclu avec les États-Unis sur le droit d'auteur, signé en 2000, est particulièrement détaillé.¹⁵² Le chapitre 9 de l'Accord de partenariat économique entre le Viet Nam et le Japon couvre la totalité des DPI et les moyens de faire respecter ces droits.¹⁵³ Outre sa participation aux négociations sur les "ALE nouvelle génération"¹⁵⁴, le Viet Nam a signé des accords bilatéraux et conclu des mémorandums d'accord sur des questions telles que l'assistance et la coopération techniques entre organismes chargés de la propriété intellectuelle et la rationalisation des procédures en matière de propriété intellectuelle.

3.4.10.1.5 Innovation

3.168. Le Viet Nam s'empresse de moderniser son régime de propriété intellectuelle et de s'intégrer à l'économie mondiale, notamment au niveau régional.

3.169. Selon l'*Indice mondial de l'innovation* 2012, le Viet Nam se classe au 76^{ème} rang parmi 141 pays.¹⁵⁵ Avec l'ASEAN, le Viet Nam se hisse à la cinquième place. Le *Rapport sur la compétitivité mondiale 2012-2013*, qui utilise aussi l'innovation comme l'un de ses indicateurs, place le Viet Nam au 75^{ème} rang parmi 144 pays.¹⁵⁶

3.4.10.2 Propriété intellectuelle

3.170. Comme le Viet Nam l'a déclaré au Conseil des ADPIC en 2008, le Code civil de 1995, qui a introduit les principes de base de la propriété, y compris la propriété intellectuelle, était le texte fondamental qui a constitué un tournant dans les efforts déployés par le Viet Nam pour devenir une économie de marché. Le Code civil a été révisé en 2005 par la Loi n° 33/2005/QH11, qui a réitéré les principes civils de base des DPI. Le Code civil constitue le fondement sur la base duquel toutes les catégories de DPI sont réglementées, conformément à la législation vietnamienne

¹⁵² Adresses consultées: http://www.noip.gov.vn/web/noip/home/en?proxyUrl=/noip/cms_en.nsf/ et <http://www.cov.gov.vn/cbqen/index.php>.

¹⁵³ Base de données de l'OMC sur les ACR. Adresse consultée: <http://rtais.wto.org/UI/PublicShowMemberRTAIDCard.aspx?rtaid=170>.

¹⁵⁴ On peut citer comme exemple les négociations en vue d'un partenariat transpacifique, d'un accord de libre-échange avec l'UE et d'un accord de libre-échange avec les États de l'AELE.

¹⁵⁵ INSEAD et OMPI (2012). Voir également le communiqué de presse OMPI-INSEAD n° PR/2012/715 du 3 juillet 2012, "Lancement de l'indice mondial 2012 de l'innovation: La Suisse conserve la tête du classement dans le domaine de l'innovation". Adresse consultée: http://www.wipo.int/pressroom/fr/articles/2012/article_0014.html.

¹⁵⁶ Forum économique mondial (2012).

pertinente (tableau A3.8). La Loi n° 50/2005/QH11 du 29 novembre 2005 sur la propriété intellectuelle a été modifiée et complétée en 2009 (Loi n° 36/2009/QH12). Elle couvre tout l'éventail des DPI, dans leur intégralité. Les dispositions d'application sont généralement énoncées dans des décrets et des circulaires.

3.4.10.2.1 Droit d'auteur et droits connexes

3.171. En vertu de l'article 27 modifié de la Loi sur la propriété intellectuelle, la durée de protection pour une œuvre est la vie de l'auteur plus 50 ans *post mortem auctoris*. Les périodes de protection pour les autres œuvres sont différentes et la durée de protection est calculée différemment, tel que le prévoient la Convention de Berne et l'Accord sur les ADPIC. Les droits moraux sont protégés pour une durée illimitée. L'État est propriétaire des œuvres anonymes, des œuvres dont l'auteur est décédé sans laisser de successeurs en titre et des œuvres attribuées à l'État (article 42 modifié). Le Viet Nam compte actuellement quatre sociétés de gestion collective non gouvernementales et à but non lucratif, à savoir: le Centre vietnamien du droit d'auteur des œuvres littéraires (VLCC); l'Association de l'industrie de l'enregistrement du Viet Nam (RIAV); le Centre vietnamien pour la protection du droit d'auteur des œuvres musicales (VCPMC); et l'Organisation vietnamienne des droits de reproduction (VIETRRO). La gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes est un concept nouveau au Viet Nam, et la coopération technique avec les autres Membres de l'OMC et les sociétés de gestion collective sœurs opérant ailleurs a joué un rôle important dans l'établissement des sociétés vietnamiennes.

3.172. L'Office vietnamien du droit d'auteur (COV) délivre les certificats de protection du droit d'auteur et des droits connexes. La Convention de Berne, telle qu'incorporée dans l'Accord sur les ADPIC, prévoit une protection automatique. Cependant, le Viet Nam, à l'instar de quelques autres pays, a mis sur pied un système d'enregistrement du droit d'auteur.¹⁵⁷ Le système d'enregistrement permet aux auteurs et aux créateurs d'utiliser les certificats comme élément de preuve en cas de litige. Les ressortissants vietnamiens et les étrangers peuvent tous utiliser le système. Quelque 4 000 à 5 000 certificats d'enregistrement ont été délivrés annuellement ces dernières années.

3.4.10.2.2 Propriété industrielle

3.173. Les statistiques concernant l'enregistrement de DPI pour 2008-2011 indiquent une certaine stabilité, voire un intérêt grandissant de la part des parties intéressées pour la protection de leurs droits (tableau 3.16). La plupart des demandes et des enregistrements ont trait aux marques de fabrique ou de commerce et aux brevets. Les demandes et les enregistrements émanent aussi pour la plupart de particuliers et d'entreprises résidant au Viet Nam, à l'exception des brevets, pour lesquels la grande majorité des demandes sont déposées par des non-résidents.

Tableau 3.16 Marques de fabrique ou de commerce, dessins et modèles industriels, brevets et modèles d'utilité, 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012
Demandes d'enregistrement de marques de fabrique ou de commerce					
Résidents	20 831	22 378	21 214	22 376	22 838
Non-résidents	11 853	10 486	11 075	10 483	6 740
Total	32 684	32 864	32 289	32 859	29 578
Étrangers	1 001	881	945	1 676	..
Marques accordées					
Résidents	15 826	16 231	12 731	15 879	14 976
Non-résidents	11 855	10 481	8 142	10 236	5 066
Total	27 681	26 712	20 873	26 115	20 042
Étrangers	803	656	1 053	1 372	..

¹⁵⁷ Adresse consultée: <http://www.cov.gov.vn/cbqgen/index.php>. En vertu de la Loi sur la propriété intellectuelle (articles 6 et 49, paragraphe 2), une demande de certificat d'enregistrement n'est pas obligatoire pour se prévaloir d'un droit d'auteur et de droits connexes.

	2008	2009	2010	2011	2012
Demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels					
Résidents	1 088	1 430	1 206	1 197	1 349
Non-résidents	648	469	511	636	597
Total	1 736	1 899	1 717	1 833	1 946
Étrangers	84	136	65	75	..
Dessins et modèles industriels accordés					
Résidents	908	747	861	825	681
Non-résidents	429	489	323	344	440
Total	1 337	1 236	1 184	1 169	1 121
Étrangers	27	29	85	71	..
Demandes d'enregistrement de brevets					
Résidents	320	391	306	300	382
Non-résidents	3 163	2 752	3 276	3 260	3 577
Total	3 483	3 143	3 582	3 560	3 959
Étrangers	14	6	19	21	..
Brevets accordés					
Résidents	39	29	29	48	45
Non-résidents	627	677	793	1 796	980
Total	666	706	822	1 844	1 025
Étrangers	2	2	4	5	..
Demandes d'enregistrement de solutions d'utilité					
Résidents	116	133	215	193	198
Non-résidents	168	120	40	54	100
Total	284	253	255	247	298
Étrangers			2	1	..

.. Données non disponibles.

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des données statistiques de l'OMPI, dernièrement mises à jour en décembre 2012 (pour la période 2008-2011). Les statistiques pour 2012 ont été fournies par les autorités vietnamiennes.

3.4.10.2.2.1 Marques de fabrique ou de commerce

3.174. Le Viet Nam a réformé son système des marques de fabrique ou de commerce durant son processus d'accession à l'OMC. En 2008, il a informé le Conseil des ADPIC que la protection qu'il accorde aux marques de fabrique ou de commerce pour les marchandises et les services est compatible dans son ensemble avec les dispositions de l'Accord sur les ADPIC. La législation vietnamienne prévoit des marques ordinaires, collectives et de certification et protège les marques notoirement connues. Bien que l'utilisation de signes tels que des sceaux soit prohibée pour les marques ordinaires, elle est autorisée pour les marques collectives ou de certification. Le NOIP effectue des examens quant à la forme et au fond des demandes d'enregistrement de marques. Le Viet Nam prévoit une période de protection initiale à compter de la date de l'enregistrement jusqu'à la fin des dix ans suivant la date de dépôt de la demande; cette période est renouvelable indéfiniment par tranche de dix ans.

3.4.10.2.2.2 Indications géographiques

3.175. La Loi sur la propriété intellectuelle prévoit la protection des indications géographiques, y compris les appellations d'origine, pour tous les produits, au moyen d'un enregistrement auprès du NOIP. Une fois l'enregistrement effectué, l'indication géographique est protégée pour une durée indéterminée à compter de la date de délivrance du certificat par le NOIP. Les personnes admises à utiliser une indication géographique peuvent demander à l'organisme public compétent de faire cesser toute utilisation illicite de cette indication géographique. Le droit d'enregistrer des indications géographiques d'origine vietnamienne et les droits de propriété appartiennent à l'État. La définition et les prescriptions en matière de protection d'une indication géographique énoncées dans la législation vietnamienne (articles 4 et 79 de la Loi sur la propriété intellectuelle) correspondent aux dispositions de l'article 22:1 de l'Accord sur les ADPIC, et une protection supplémentaire des indications géographiques pour les vins et spiritueux est accordée en vertu de l'article 129.3 de la Loi.

3.176. Entre 2001 et 2012, 62 demandes ont été déposées pour la protection d'indications géographiques, principalement pour des produits agricoles, des denrées alimentaires et des

articles d'artisanat. Les demandes d'indications géographiques sont surtout présentées par des autorités locales vietnamiennes. Sur les 34 certificats d'enregistrement d'indication géographique délivrés pendant cette période, 3 (sur 5) ont concerné des indications géographiques étrangères.¹⁵⁸

3.4.10.2.2.3 Dessins et modèles industriels

3.177. Conformément aux engagements du Viet Nam au titre de l'Accord sur les ADPIC, le NOIP protège les dessins et modèles à deux et à trois dimensions. L'article 93.4 de la Loi sur la protection intellectuelle prévoit une durée de protection initiale (à compter de la date de délivrance du certificat) courant jusqu'à la fin des cinq ans suivant la date de dépôt de la demande; cette durée est renouvelable pour deux périodes consécutives de cinq ans. L'utilisation antérieure de dessins ou modèles industriels qui sont "créés indépendamment" (voir les "utilisateurs antérieurs" dans la Loi sur la propriété intellectuelle) n'est pas considérée comme une violation du droit du titulaire du dessin ou modèle industriel (article 134).

3.4.10.2.2.4 Brevets d'invention

3.178. Le NOIP effectue un examen quant à la forme et au fond des demandes de brevets. La législation vietnamienne couvre les "brevets pour solution d'utilité", qui incluent les modèles d'utilité (article 58.2 de la Loi sur la propriété intellectuelle), pour lesquelles l'activité inventive est moindre. La protection dure jusqu'à la fin des 20 ans suivant la date de dépôt de la demande pour un brevet d'invention et jusqu'à la fin des 10 ans suivant la date de dépôt de la demande pour une solution d'utilité. La Loi sur la propriété intellectuelle prévoit des exclusions à la brevetabilité et des exceptions aux droits exclusifs, par exemple l'utilisation antérieure, l'utilisation privée ou l'admission temporaire sur le territoire vietnamien.

3.179. La ventilation des demandes de brevets par domaines technologiques principaux entre 1997 et 2010 a été la suivante: moteurs, pompes et turbines (13,01%); transports (8,13%); autres machines spéciales (7,32%); machines-outils (6,50%); machines à textiles et à papier (6,50%); meubles, jeux (6,50%); ingénierie civile (5,69%); machines et appareils électriques, énergie (4,88%); manutention (4,07%); matériaux, métallurgie (4,07%); et autres (33,33%).

3.180. La Loi sur la propriété intellectuelle reprend les principales dispositions de l'Accord sur les ADPIC concernant les licences obligatoires. Ces licences peuvent être accordées à toute organisation tierce ou à toute tierce personne i) pour des raisons liées à la défense et à la sécurité nationales, à la prévention et au traitement de maladies, à l'alimentation de la population ou à d'autres besoins urgents de la société; ii) en cas de non-utilisation de l'invention brevetée; iii) en cas de refus d'accorder une licence volontaire suivant des modalités et des conditions raisonnables, malgré les efforts déployés par la tierce partie en vue de négocier l'obtention de ladite licence volontaire; ou iv) en cas de pratiques anticoncurrentielles interdites par la Loi sur la concurrence. La Loi prévoit un délai de non-utilisation de quatre ans à compter de la date de dépôt de la demande de brevet ou de trois ans à compter de la date d'octroi du brevet. L'article 136.1 de la Loi dispose que les titulaires de droits sont obligés d'"utiliser" l'invention brevetée afin de répondre aux besoins en matière de défense et de sécurité nationales, de prévention et de traitement de maladies et d'alimentation de la population, ou à tout autre besoin urgent de la société. Conformément à l'article 27:1 de l'Accord sur les ADPIC, les besoins auxquels répondent des produits importés ou des produits fabriqués sous licence contractuelle sont réputés satisfaire à l'obligation d'"utiliser" l'invention (article 23.2 du Décret n° 103). Les dispositions relatives aux licences obligatoires s'appliquent également aux brevets pour solution d'utilité.

3.181. Les ministères et les organismes de niveau ministériel peuvent délivrer des licences obligatoires dans leurs domaines de compétences respectifs indiqués plus haut. Le Ministère de la science et de la technologie est chargé de la délivrance des licences obligatoires dans les autres cas (article 177.1 de la Loi). Aucune licence obligatoire n'a été octroyée depuis 2008.

3.182. S'agissant du "système prévu au paragraphe 6" établi en vertu de la Déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique, le Viet Nam bénéficie des dérogations acceptées dans la Décision de l'OMC de 2003 publiée sous les cotes WT/L/540 et WT/L/540/Corr.1.¹⁵⁹ D'après les

¹⁵⁸ NOIP (2011), page 70.

¹⁵⁹ Voir http://www.wto.org/french/tratop_f/trips_f/wtl641_f.htm.

renseignements disponibles les plus récents, le Viet Nam n'a pas de législation reflétant le système prévu au paragraphe 6 en vertu de la décision relative aux dérogations. De plus, le Viet Nam n'a pas encore notifié son acceptation du Protocole de 2005 portant amendement de l'Accord sur les ADPIC (WT/L/641).¹⁶⁰

3.4.10.2.2.5 Obtentions végétales

3.183. La Convention UPOV (Acte de 1991) est entrée en vigueur pour le Viet Nam le 26 décembre 2006. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MARD) est l'organisme principal responsable de la protection des obtentions végétales.¹⁶¹ Les conditions pour obtenir la protection des obtentions végétales sont celles énoncées dans la Convention UPOV, par exemple la nouveauté, le caractère distinctif, l'uniformité et la stabilité. La partie IV de la Loi sur la propriété intellectuelle énonce d'autres aspects de la protection des obtentions végétales, tels que les droits exclusifs et les licences obligatoires, qui peuvent être accordées par d'autres ministères et d'autres organismes de niveau ministériel dans leurs domaines de compétences, sur la base de consultations avec le MARD.

3.184. S'agissant des exceptions aux droits exclusifs, la partie IV de la Loi prévoit des exceptions telles que l'utilisation privée ou l'utilisation à d'autres fins non commerciales, l'utilisation expérimentale, l'exception de l'obtenteur (c'est-à-dire l'exception permettant à un autre obtenteur d'utiliser l'obtention végétale protégée pour créer une autre obtention) et le privilège de l'exploitant agricole (c'est-à-dire le droit d'un exploitant agricole d'utiliser le matériel récolté sur ses propres terres).

3.4.10.2.2.6 Schémas de configuration de circuits intégrés

3.185. La législation vietnamienne concernant cette catégorie de DPI reflète les dispositions de l'Accord sur les ADPIC, y compris les dispositions du Traité de Washington incorporées dans l'Accord. Les durées de protection sont celles prévues à l'article 38 de l'Accord sur les ADPIC. Le NOIP effectue un examen quant au fond, mais non quant à la forme, des demandes de protection. À ce jour, 16 certificats d'enregistrement ont été octroyés.

3.4.10.2.2.7 Protection des renseignements non divulgués

3.186. En vertu de l'article 84 de la Loi sur la propriété intellectuelle, les renseignements non divulgués, comme les secrets commerciaux, sont protégés sans enregistrement sous réserve que les trois conditions associées à cette protection prévues à l'article 39:1 de l'Accord sur les ADPIC soient remplies. Les conditions pour la protection des données résultant d'essais, prévue dans les secteurs pharmaceutique et agrochimique, reflètent les dispositions de l'article 39:3 de l'Accord sur les ADPIC. De plus, l'article 128 de la Loi dispose que l'autorité concernée ne permettra pas, pendant les cinq ans suivant l'octroi de l'autorisation de mise sur le marché au fournisseur initial de données résultant d'essais, que ces données soient utilisées par des requérants ultérieurs d'autorisations de mise sur le marché sans le consentement du fournisseur initial.

3.4.10.2.2.8 Concurrence déloyale

3.187. L'article 130.1 de la Loi sur la propriété intellectuelle dresse une liste non exhaustive des actes considérés comme des "actes de concurrence déloyale", par exemple l'utilisation d'indications commerciales qui prètent à confusion en ce qui concerne: les entités commerciales, les activités ou la source commerciale de marchandises ou de services; l'origine, la qualité ou d'autres caractéristiques de marchandises ou de services; et l'enregistrement ou l'utilisation d'un nom de domaine identique ou similaire, au point de créer la confusion, à un nom commercial protégé. Les organisations et les particuliers qui ont commis des actes de concurrence déloyale sont passibles des sanctions administratives prévues par la législation vietnamienne en matière de concurrence.

¹⁶⁰ Voir http://www.wto.org/french/tratop_f/trips_f/implement_para6_f.htm et http://www.wto.org/french/tratop_f/trips_f/amendment_f.htm.

¹⁶¹ Le MARD a délivré 53 certificats pour la protection d'obtentions végétales, avec un total de 112 droits afférents aux obtentions végétales dans le secteur des cultures en 2012.

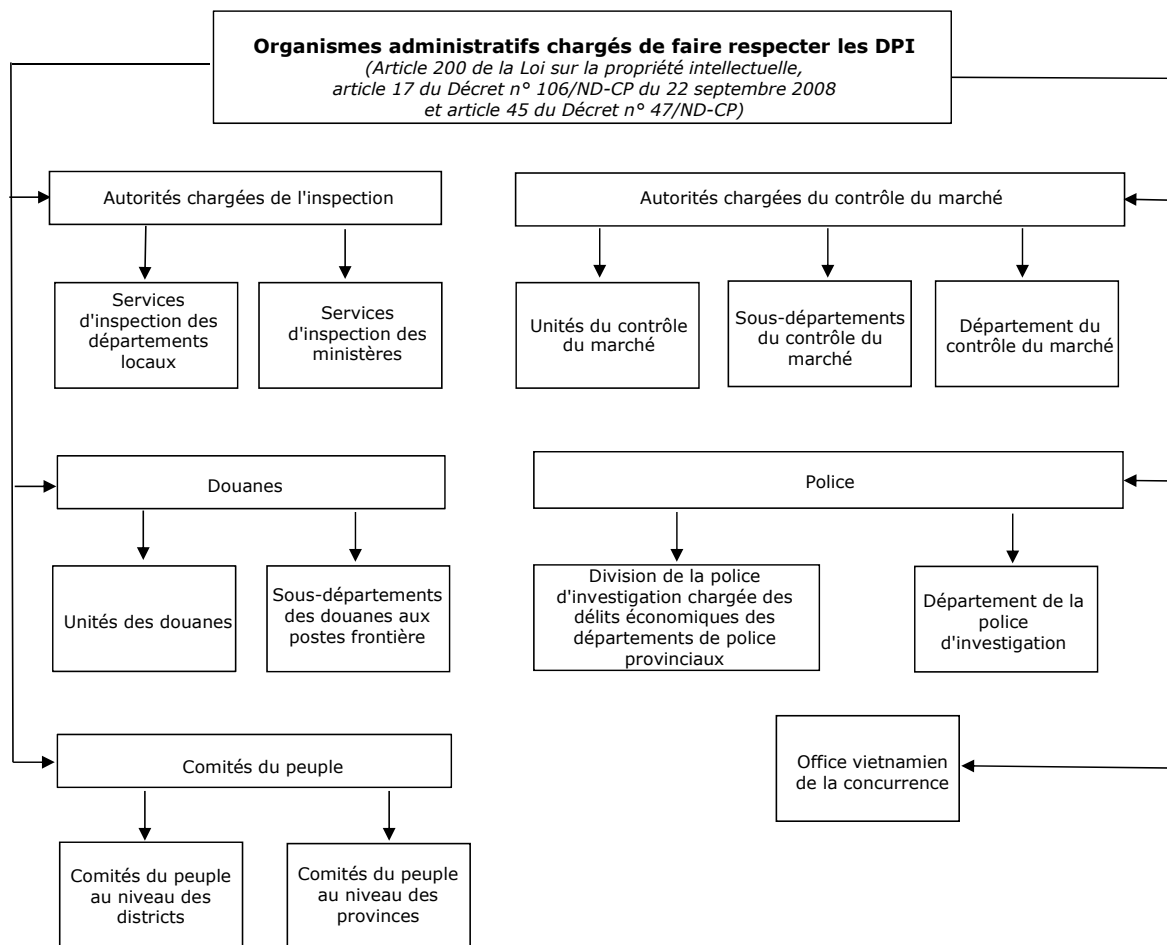
3.4.10.2.9 Autres questions

3.188. Le Viet Nam a opté pour l'épuisement international des DPI en vertu de l'article 21.2 du Décret n° 103/2006/ND-CP, tel que modifié et complété par le Décret n° 122/2010/ND-CP.

3.4.10.2.3 Moyens de faire respecter les droits

3.189. Avant l'examen du Conseil des ADPIC en 2008, le Viet Nam a communiqué des réponses à la Liste de questions concernant les moyens de faire respecter les droits¹⁶², y compris un graphique montrant le système administratif pour les moyens de faire respecter les DPI (graphique 3.5).

Graphique 3.5 Organismes administratifs responsables des moyens de faire respecter les DPI



Source: Renseignements fournis par les autorités vietnamiennes.

3.190. Le système vietnamien des moyens de faire respecter les droits est extrêmement complexe. Il est réglementé par tout un ensemble de textes juridiques et administratifs (tableau A3. 9).¹⁶³

¹⁶² Document de l'OMC IP/N/6/VNM/1 du 1^{er} février 2008.

¹⁶³ Code civil, Code de procédure civile (2004), Code pénal, Loi sur la propriété intellectuelle, règles relatives aux fonctionnaires chargés du contrôle du marché du Ministère de l'industrie et du commerce (département du contrôle du marché et départements de district chargés du contrôle du marché), règles relatives aux agents des douanes (Bureau des douanes, Département des douanes, Département des enquêtes sur la contrebande), Services d'inspection spécialisés, y compris les Services d'inspection du Ministère de la

3.191. Les tribunaux du peuple (tribunaux civils) au niveau des districts sont chargés des procédures et des mesures correctives civiles. La législation reprend les éléments caractéristiques des dispositions de l'Accord sur les ADPIC relatives aux procédures et aux mesures correctives civiles. Par exemple, elle prévoit des injonctions, des mesures provisoires, y compris des mesures "*inaudita altera parte*", des dommages-intérêts, tels que le recouvrement des bénéficiaires et la compensation du préjudice moral, ainsi que d'autres mesures correctives. Les mesures correctives énoncées à l'article 46 de l'Accord sur les ADPIC sont prévues à l'article 214.3 de la Loi sur la propriété intellectuelle et aux articles 29 à 31 du Décret n° 105/2006/ND-CP.

3.192. Plusieurs organismes administratifs peuvent avoir compétence en ce qui concerne les sanctions ou les mesures correctives en cas de violation des DPI: le Bureau des douanes pour les mesures à la frontière (importation et exportation) et les mesures correctives administratives en cas d'atteintes aux DPI (droits liés au droit d'auteur et propriété industrielle (marques et indications géographiques)); les Services d'inspection des départements de la science et de la technologie (droits de propriété industrielle); les Services d'inspection des départements de la culture, des sports et du tourisme (droit d'auteur et droits connexes); les Comités du peuple (DPI relevant de leur juridiction); la Police économique – chef de la Police de district et de la Division de la police économique, Directeur de la Police de province et Directeur général du Département de la police économique (enquêtes et actions en cas d'atteintes aux DPI dans tous les domaines de production et d'activité commerciale).

3.193. Les questions liées aux marchandises de contrefaçon (les marques de fabrique ou de commerce en particulier) et aux marchandises piratées (droit d'auteur et droits connexes) restent une source de préoccupation pour les partenaires commerciaux du Viet Nam; c'est le cas par exemple pour le vol de signaux transmis par satellite et par câble ou le piratage de livres.¹⁶⁴ Le nombre d'affaires concernant des atteintes à des droits portées devant les autorités et les montants des amendes prononcées par ces dernières ont considérablement varié ces dernières années (tableau 3.17).

Tableau 3.17 Affaires concernant des atteintes à la propriété industrielle, 2007-2012

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Nombre total d'affaires concernant des atteintes</i>	3 257	2 855	1 905	1 904	1 711	1 164
Dessins et modèles industriels	394	447	212	215	107	38
Marques de fabrique ou de commerce	2 833	2 386	1 654	1 632	1 561	1 083
Brevets	18	3	7	0	4	10
Indications géographiques	3	7	26	46	39	33
Concurrence déloyale	6	5	6	11	-	-
<i>Montant total des amendes (millions de đ)</i>	5 514	8 692	7 744	5 115	9 314	4 002

Source: Renseignements fournis par les autorités vietnamiennes.

culture, des sports et du tourisme au niveau central et au niveau local, les Services d'inspection du Ministère de la science et de la technologie au niveau central et au niveau local, et les Comités du peuple et la police au niveau local (police de district, police de province et police économique).

¹⁶⁴ Bureau du Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales (2013). Bien que l'USTR reconnaisse que le Viet Nam a apporté des améliorations à son cadre réglementaire et renforcé ses efforts pour faire respecter les DPI ces dernières années, il reste dans la "liste des pays à surveiller" du rapport spécial 301. La contrefaçon et le piratage à grande échelle, y compris sur Internet, restent très préoccupants. De plus, la réception et la distribution non autorisées de chaînes par satellite par l'intermédiaire de décodeurs et de plates-formes nationales de télévision payante illégaux n'ont pas cessé. L'USTR indique que les actions et sanctions administratives ne semblent pas avoir d'effets de dissuasion significatifs.

4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR

4.1 Aperçu général

4.1. Depuis 2007, le Viet Nam a progressé de manière constante vers une économie de marché et ouvre progressivement la plupart des secteurs tout en maintenant une intervention des pouvoirs publics dans les activités sensibles ou lucratives caractérisées par une forte concentration du marché. Son approche en matière de protection des marchandises s'appuie en grande partie sur les droits de douane et présente un caractère dualiste, c'est-à-dire que la protection tarifaire globale relativement faible du secteur manufacturier contraste avec une protection plus élevée dans l'agriculture. L'accent est mis sur un développement plutôt tourné vers l'intérieur pour certaines activités (comme l'exploitation minière ou les industries manufacturières) faisant intervenir, entre autres, des objectifs relatifs à la teneur en éléments locaux, la valeur ajoutée locale et l'accroissement des parts de marché. Le fait que certains secteurs continuent d'être plus protégés ou aidés que d'autres constitue un obstacle potentiel à une réallocation efficace des ressources dans l'ensemble de l'économie, au détriment de la productivité totale des facteurs, et donc, entre autres, de la compétitivité internationale.

4.2. La production et le commerce des produits agricoles ont considérablement augmenté ces dernières années, alors que les rendements ont augmenté suite aux réformes agraires lancées en 1988, et le Viet Nam est aujourd'hui un producteur et un exportateur majeur de plusieurs produits agricoles, générant un excédent commercial agricole important. Malgré l'augmentation de la productivité, plusieurs facteurs continuent de freiner la production, le principal étant la petite taille de la plupart des exploitations, ce qui limite les économies d'échelle. Le soutien de l'État à l'agriculture vise à améliorer les infrastructures, la recherche-développement et les services de vulgarisation, même si les taux d'intérêt et les intrants sont également subventionnés et si les entreprises publiques jouent un rôle important dans la transformation et le commerce de certains produits.

4.3. Bien que de plus petite taille que le secteur de l'agriculture, celui de la pêche est aussi important pour l'économie, et la pêche de capture et l'aquaculture en sont des sous-secteurs en expansion. Le Viet Nam affiche un fort excédent commercial pour les produits de la pêche et la plupart des importations sont destinées à être transformées et réexportées. Le secteur de la pêche de capture repose sur un grand nombre de petits navires, ce qui rend la réglementation et le contrôle difficiles.

4.4. Dans l'exploitation minière, où les entreprises à participation étrangère représentent la majorité de la production totale, des efforts ont été déployés pour promouvoir un développement durable et faire en sorte que l'utilisation des ressources minières soit rentable et efficace; des modifications de la législation ont, entre autres, affecté l'octroi des licences d'exploitation minière et augmenté les redevances tréfoncières. La protection tarifaire globale dans le secteur demeure assez faible; la moyenne des droits NPF appliqués pour les combustibles minéraux et les huiles minérales a fortement baissé, tandis que le taux pour les minerais, les scories et les cendres a légèrement augmenté. Les prohibitions, les contrôles et les taxes à l'exportation ont été renforcés pour plusieurs produits miniers pour garantir un approvisionnement intérieur adéquat, augmenter la valeur ajoutée (assistance aux activités en aval, par exemple) et/ou garantir des recettes fiscales vitales.

4.5. Des efforts ont été faits pour promouvoir les sources d'énergie renouvelables, ainsi que les économies d'énergie et l'efficacité énergétique. Le secteur de l'énergie demeure dominé par des entreprises publiques à participation croisée¹ et se caractérise par une séparation mal définie entre

¹ À des fins statistiques, la définition officielle des entreprises publiques (sections 1.4.2.2 et 3.4.8) inclut: les entreprises dont le capital est entièrement public régies par les dispositions de la Loi sur les entreprises et sous le contrôle d'organismes gouvernementaux centraux ou locaux; les sociétés à responsabilité limitée gérées par le gouvernement central ou un gouvernement local; et les sociétés par actions à capital national, dont plus de 50% du capital social est détenu par le gouvernement. Les entreprises privées sont des entreprises créées avec du capital national et prennent les formes suivantes: coopératives; entreprises privées; entreprises nominatives coopératives; sociétés privées à responsabilité limitée; sociétés par actions sans capital étatique; et sociétés par actions dont 50% du capital social ou moins est détenu par le gouvernement. Les entreprises à capitaux étrangers sont des entreprises dont le capital est directement, et soit entièrement soit partiellement (coentreprises), détenu par des étrangers (Office général de la statistique du Viet Nam 2011, pages 189 et 190).

les fonctions opérationnelle, réglementaire et la propriété du capital. Des efforts sont faits pour remédier à la capacité limitée du pays en matière de raffinage du pétrole. Les prix de détail de l'essence et du pétrole sont ajustés conformément à des mécanismes de marché appliqués de manière flexible et sont maintenant plus proches des prix sur le marché international. Le prix du gaz naturel ainsi que le prix de gros de l'électricité sont généralement maintenus à un bas niveau. Bien qu'un marché concurrentiel de l'électricité soit en cours de création, la faiblesse des prix d'achat de l'électricité par le monopole d'État décourage les investissements dans de nouvelles centrales électriques dont le pays a bien besoin pour augmenter sa capacité; la structure actuelle de détermination des prix ne permet pas aux services publics d'électricité de couvrir la totalité des coûts de production et de distribution d'électricité, et les tarifs de l'électricité pour les ménages à faible revenu et l'irrigation font l'objet d'un subventionnement croisé avec les tarifs plus élevés appliqués à l'industrie et au commerce.

4.6. La contribution des industries manufacturières au PIB a diminué régulièrement depuis 2007, tandis que leur part dans l'emploi a augmenté. Dans l'ensemble, la protection tarifaire NPF moyenne appliquée pour les produits industriels a presque été divisée par deux; toutefois, les droits de douane sur les vêtements, les chaussures, les produits céramiques, les voitures et les motocycles demeurent relativement élevés, comparé à ceux d'autres produits manufacturés. Des prix de référence ont été utilisés à des fins d'évaluation des risques pour les importations de certains produits (comme les vêtements ou les chaussures). Le soutien interne aux activités manufacturières intervient sous la forme de mesures d'incitation fiscales et non fiscales, ainsi que de pratiques en matière de marchés publics, et d'une campagne en faveur de l'achat local intitulée "les Vietnamiens utilisent des produits vietnamiens". Outre la protection aux frontières, un soutien a été octroyé à certaines branches de production afin de stimuler les "industries de soutien", un élément important pour augmenter la teneur en éléments locaux dans certains secteurs clés (les matières textiles et les vêtements, les véhicules à moteur, par exemple) et dans l'industrie sidérurgique, tandis qu'une assistance au secteur automobile est à l'étude. Des efforts ont été réalisés pour, entre autres, promouvoir la sécurité des patients et un accès durable aux produits pharmaceutiques et biologiques.

4.7. La libéralisation des services, le plus grand secteur de l'économie, s'est poursuivie suite aux engagements très complets du Viet Nam dans le cadre de son accession à l'OMC; en conséquence, ses engagements allant au-delà de l'AGCS dans le cadre d'accords commerciaux régionaux récents ont été plus limités. Bien que plus élevée que la moyenne globale du reste de l'économie, la productivité du travail a augmenté à un rythme moins soutenu que dans les autres secteurs. Dans certaines activités, comme les télécommunications, les services d'aviation ou les chemins de fer, la participation étrangère est plafonnée. Dans certains cas, l'intervention de l'État dans de grands sous-secteurs de services (banque, télécommunications ou transports, par exemple) dans lesquels le marché est fortement concentré est importante. Malgré des réussites visibles, le secteur bancaire a été soumis à une croissance inhabituellement rapide des activités de prêt, mais des mesures sont en cours d'adoption pour résoudre les questions de sûreté et de solidité. De grands progrès ont été réalisés dans la modernisation des télécommunications et pour améliorer l'accès à ces services et leur caractère abordable; un régime réglementaire favorable à la concurrence a été adopté, même s'il est soumis à certaines limites. Alors que des contingents à l'écran pour les films étrangers dans les cinémas ont été adoptés récemment, certaines conditions restrictives liées aux importations de films ont été supprimées. Les insuffisances des infrastructures de transport et les redevances et surtaxes toujours plus élevées imposées aux entreprises étrangères qui dominent le marché du transport maritime international au Viet Nam semblent avoir affecté la compétitivité des exportations; la présence de navires étrangers opérant sur le marché intérieur du transport maritime par conteneurs a été temporairement limitée. Des efforts ont été faits pour améliorer la compétitivité des ports en réduisant leurs redevances. Une réduction des impositions et redevances a été offerte pour encourager les compagnies aériennes à accroître la fréquence de leurs vols. Malgré l'ouverture du Viet Nam aux entreprises à capital entièrement étranger, un examen des besoins économiques est obligatoire pour l'ouverture de tout point de vente au-delà du premier.

4.2 Agriculture

4.2.1 Caractéristiques

4.8. L'agriculture est une part importante de l'économie au Viet Nam où elle représentait environ 17% du PIB et 47% de l'emploi en 2012. Même si la contribution de l'agriculture au PIB a diminué

par rapport à son niveau de près de 40% au début des années 1990, elle a augmenté ces dernières années du fait des prix relativement élevés et de la hausse de la production.

4.9. D'après le recensement de 2011 concernant les secteurs rural, agricole et de la pêche, sur une superficie totale de 26,2 millions d'hectares de terres agricoles, environ 10,1 millions sont utilisés pour les cultures, 15,4 millions pour la sylviculture et 0,7 million pour l'aquaculture.²

4.10. La production repose sur des exploitations familiales: environ 8,9 millions de ménages étaient engagés dans l'agriculture en 2011, en légère baisse par rapport à 9,1 millions en 2006.³ La plupart des exploitations font moins de 0,5 hectare et 84% font moins de 2 hectares; très peu ont une superficie supérieure à 10 hectares. Bien que la taille des exploitations varie quelque peu d'une région à l'autre, la proportion de celles dont la superficie est supérieure à 2 hectares ne dépasse jamais 5%.⁴ Toutefois, dans de nombreuses régions, le climat et les infrastructures permettent deux à trois récoltes par an, et la superficie récoltée peut donc dépasser la taille de l'exploitation.

4.11. Le Viet Nam produit une large gamme de produits agricoles, la production végétale représentant plus des trois quarts de la valeur brute de la production. Le riz, la culture principale, représente 36% de la valeur totale de la production agricole, devant le café et le caoutchouc. En 2011, le Viet Nam était le premier producteur mondial de noix de cajou et de poivre, le deuxième producteur de café et l'un des dix premiers producteurs pour plusieurs autres produits, dont le caoutchouc, le riz, le thé, la viande de porc ou le manioc.⁵

4.12. La production de tous les principaux produits agricoles a augmenté régulièrement ces dernières années (tableau 4.1) et cette croissance a été particulièrement forte pour les noix de cajou et le manioc, qui ont enregistré des taux de croissance annuels moyens supérieurs à 15% entre 2000 et 2011. Le coton est la principale exception à cette tendance à la croissance, puisque la production a diminué de 3,5% par an.⁶ La valeur totale de la production animale et de produits de l'élevage est bien inférieure à la valeur totale de la production végétale, mais elle a enregistré une forte augmentation ces dix dernières années, notamment pour la viande de porc qui est maintenant le deuxième produit agricole en valeur.

Tableau 4.1 Production de certains produits de base, 2005-2011

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total	Milliards de \$ constants de 1994	137 055	142 643	147 765	158 108	162 593	170 215	178 537
Cultures	Milliards de \$ constants de 1994	107 898	111 613	115 375	123 391	124 463	129 779	135 882
Riz paddy	Milliards de \$ constants de 1994	57 333	57 360	57 509	61 968	62 320	64 010	67 838
	Milliers d'hectares	7 329	7 325	7 207	7 400	7 437	7 489	7 655
	Milliers de tonnes	35 833	35 850	35 943	38 730	38 950	40 006	42 399
Café vert	Milliards de \$ constants de 1994	9 024	11 820	10 992	12 672	12 696	13 200	14 016
	Milliers d'hectares	497	497	509	531	539	555	571
	Milliers de tonnes	752	985	916	1 056	1 058	1 100	1 168
Noix de cajou	Milliards de \$ constants de 1994	1 441	1 362	1 872	1 851	1 751	1 863	1 908
	Milliers d'hectares	348	382	440	407	391	379	360
	Milliers de tonnes	240	227	312	309	292	311	318
Manioc	Milliards de \$ constants de 1994	3 492	4 047	4 260	4 841	4 436	4 470	5 147
	Milliers d'hectares	426	475	496	554	508	498	558
	Milliers de tonnes	6 716	7 783	8 193	9 310	8 531	8 596	9 898
Caoutchouc	Milliards de \$ constants de 1994	3 952	4 551	4 969	5 412	5 830	6 166	6 658
	Milliers d'hectares	483	522	556	632	678	749	834
	Milliers de tonnes	482	555	606	660	711	752	812

² Office général de la statistique du Viet Nam (2012), tableau 65.

³ Office général de la statistique du Viet Nam (2012), tableau 50.

⁴ Office général de la statistique du Viet Nam (2012), tableau 60.

⁵ Base de données en ligne FAOStat. Adresse consultée: <http://faostat.fao.org/> [mars 2013].

⁶ Calculs du Secrétariat de l'OMC d'après les données de FAOStat.

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Maïs	Milliards de ₫ constants de 1994	5 946	6 052	6 756	7 180	6 864	7 263	7 534
	Milliers d'hectares	1 053	1 033	1 096	1 440	1 089	1 126	1 081
	Milliers de tonnes	3 787	3 855	4 303	4 573	4 372	4 626	4 799
Canne à sucre	Milliards de ₫ constants de 1994	3 139	3 511	3 653	3 391	3 278	3 394	3 683
	Milliers d'hectares	266	288	293	271	266	269	282
	Milliers de tonnes	14 949	16 720	17 397	16 146	15 608	16 162	17 540
Bananes	Milliards de ₫ constants de 1994	1 747	1 780	1 932	2 083	2 096	2 124	2 267
	Milliers d'hectares	105	108	111	112	116	120	122
	Milliers de tonnes	1 344	1 369	1 486	1 602	1 612	1 634	1 744
Poivre	Milliards de ₫ constants de 1994	1 480	1 462	1 647	1 813	1 998	1 943	2 017
	Milliers d'hectares	49	49	48	50	51	51	55
	Milliers de tonnes	80	79	89	98	108	105	109
Élevage	Milliards de ₫ constants de 1994	26 051	27 839	29 114	31 326	34 628	36 824	38 925
Viande de porc	Milliards de ₫ constants de 1994	18 304	20 040	21 304	22 264	24 288	24 288	24 792
	Milliers de tonnes	2 288	2 505	2 663	2 783	3 036	3 036	3 099
Viande bovine	Milliards de ₫ constants de 1994	1 179	1 328	1 710	1 884	2 183	2 316	2 382
	Milliers de tonnes	142	160	206	227	263	279	287
Viande de poulet	Milliards de ₫ constants de 1994	4 173	4 511	4 667	5 824	6 864	8 138	9 048
	Milliers de tonnes	321	347	359	448	528	626	696
Œufs de poules	Milliards de ₫ constants de 1994	2 646	2 660	2 992	3 308	3 662	4 269	4 621
	Milliers de tonnes	3 949	3 970	4 466	4 938	5 465	6 371	6 897

Source: Autorités du Viet Nam et FAOStat. Adresse consultée: <http://faostat.fao.org/> [mars 2013].

4.13. La réforme agraire est citée comme un facteur important dans l'augmentation de la production des produits agricoles.⁷ Bien que l'État, par le biais des autorités locales, soit propriétaire, les agriculteurs bénéficient de droits d'utilisation des sols. Au titre de la Résolution n° 10 de 1988, les droits d'utilisation des sols étaient pour une durée de 15 ans pour les cultures annuelles et de 40 ans pour les cultures pérennes. La Loi foncière de 1993 a prolongé la période d'occupation des terres qui est passée à 20 ans pour les cultures annuelles et à 50 ans pour les cultures pérennes. La Loi foncière a également autorisé l'échange, le transfert, la location, l'héritage et l'hypothèque des droits d'utilisation des sols. La Loi a encore été modifiée au fil des ans pour, entre autres, améliorer le fonctionnement du système des certificats d'utilisation des sols, et autoriser l'investissement étranger et les changements d'affectation des terres.

4.14. L'évolution technique a également eu un impact majeur sur la production; par exemple, l'utilisation croissante de machines a réduit les exigences de main-d'œuvre et permis d'affecter à la production des terres utilisées auparavant pour les animaux de travail. Les infrastructures rurales et agricoles se sont également améliorées: le recensement de 2011 a montré qu'en juillet 2011 pratiquement toutes les communes et villages avaient accès à l'électricité, et que les routes et les systèmes d'irrigation s'étaient améliorés.⁸

4.2.2 Commerce

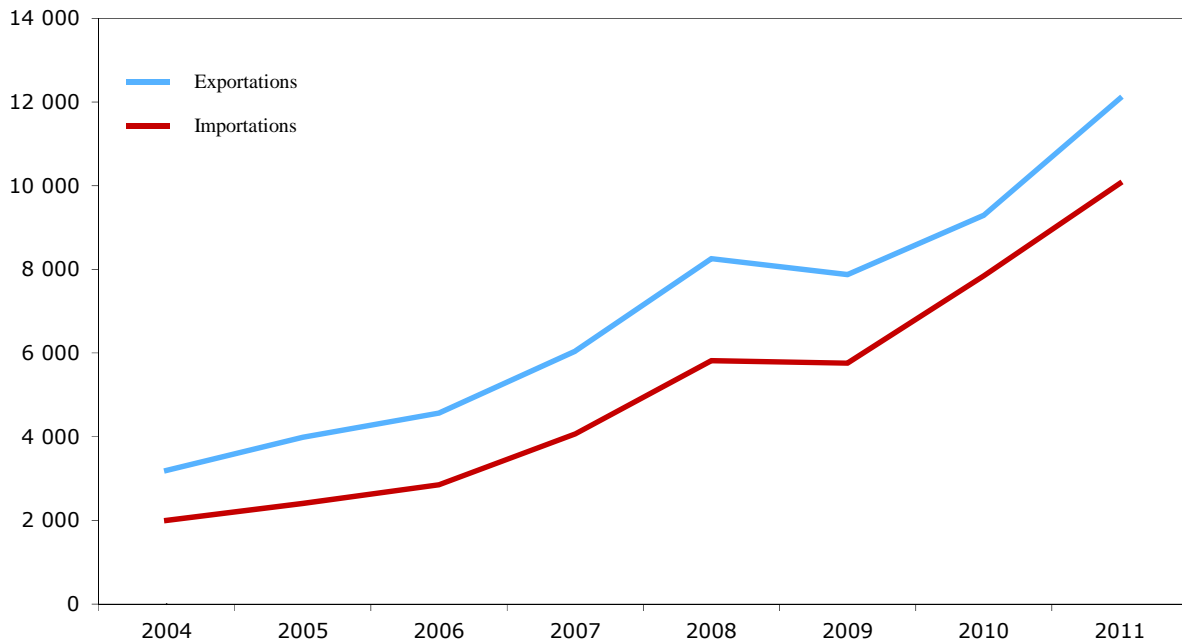
4.15. Le Viet Nam dégage un excédent commercial agricole important, avec une augmentation des importations et des exportations de produits agricoles ces dernières années, sauf en 2009 lorsqu'elles ont connu une baisse avant une reprise de la croissance en 2010 (graphique 4.1). La valeur des échanges a augmenté plus rapidement que leur volume car les prix agricoles ont augmenté pratiquement chaque année depuis le début des années 2000, à l'exception de 2009.

⁷ OCDE (2010).

⁸ Office général de la statistique du Viet Nam (2012), pages 67 à 70.

Graphique 4.1 Importations et exportations de produits agricoles, 2004-2011

Millions de \$EU



Source: Base de données Comtrade de l'ONU.

4.16. Les deux principales exportations, le riz et le café, représentent plus de la moitié des exportations totales de produits agricoles (définition de l'OMC), devant le poivre, les amidons et le manioc.⁹ Ces dernières années, le Viet Nam est devenu un exportateur majeur de plusieurs produits agricoles, et en 2011 il a été le premier exportateur en volume de noix de cajou sans coques et de poivre et le deuxième exportateur de riz, de café vert et de plusieurs autres produits.

4.17. Les importations sont plus diversifiées que les exportations. Les principales importations tendent à être des aliments pour animaux et des matières premières; les tourteaux et le coton étaient les deux principales importations en 2010 (tableau 4.2). La hausse des importations d'aliments pour animaux fait écho à l'accroissement de la production nationale de viande de porc et d'autres produits d'origine animale, bien que la production nationale d'aliments pour animaux ait également augmenté (avec des différences importantes d'une année à l'autre). L'augmentation des importations de coton reflète également la hausse de la production de matières textiles même si, dans ce cas, la production nationale a diminué.

Tableau 4.2 Exportations et importations de produits agricoles, 2005-2011

SH2002			2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Exportations									
	TOTAL (sauf caoutchouc)		3 988	4 561	6 049	8 254	7 873	9 289	12 083
1006	Riz	Milliers de t	3 040	4 643	4 580	4 745	5 969	6 894	7 117
		Millions de \$EU	1 408	1 276	1 490	2 896	2 666	3 250	3 659
0901	Café	Milliers de t	503	981	1 232	1 061	1 184	1 218	1 260
		Millions de \$EU	740	1 217	1 917	2 114	1 731	1 851	2 761
0801	Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou	Milliers de t	115	142	166	188	231	..	244
		Millions de \$EU	514	479	636	910	884	1 137	1 496
0904	Poivre	Milliers de t	76	117	83	91	135	117	124
		Millions de \$EU	152	191	272	312	349	423	734

⁹ Aux fins du présent examen, les produits agricoles sont définis comme prévu dans l'Annexe 1 de l'Accord sur l'agriculture, tandis que les produits de poissons correspondent aux positions suivantes du SH2002: 0208.40, 03, 0511.91, 1504, 1603, 1604, 1605, et 2301.20. Bien qu'il ne soit pas défini comme un produit agricole dans l'Accord sur l'agriculture, les données d'exportation concernant le caoutchouc sont incluses dans la partie du tableau 4.2 consacrée aux exportations, mais pas dans le total des exportations de produits agricoles.

SH2002			2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1108	Amidons; inuline	Milliers de t	313	584	665	473	640	..	981
		Millions de \$EU	80	148	203	206	250	354	528
0714	Manioc, arrow-root, patates douces, etc.	Milliers de t	142	315	273	234
		Millions de \$EU	69	149	196	171	336	223	448
0902	Thé	Milliers de t	33	105	116	105	135	137	135
		Millions de \$EU	99	110	133	147	180	201	206
0810	Autres fruits, frais	Milliers de t	66	68	..	81	86	..	94
		Millions de \$EU	89	91	107	157	160	147	182
1701	Sucre	Milliers de t	1	8	11	13	4	2	276
		Millions de \$EU	0	2	5	5	2	1	174
4001	Caoutchouc	Milliers de t	561	628	674	642	630	672	714
		Millions de \$EU	714	1 137	1 312	1 563	1 109	2 090	2 989
Importations									
	TOTAL (sauf caoutchouc)		2 404	2 850	4 066	5 819	5 757	7 849	10 052
2304	Tourteaux et autres résidus solides	Milliers de t	1 016	1 222	2 494	3 162	2 080	2 650	2 981
		Millions de \$EU	320	385	683	1 045	1 029	1 218	1 287
5201	Coton, non cardé ni peigné	Milliers de t	106	176	202	291	295	349	320
		Millions de \$EU	163	214	259	456	385	661	1,037
1001	Froment (blé) et méteil	Milliers de t	1 018	1 248	1 223	702	1 386	2 221	2 431
		Millions de \$EU	201	226	343	293	346	570	814
1511	Huile de palme et ses fractions	Milliers de t	225	270	627	546	..	573	673
		Millions de \$EU	119	167	328	450	347	478	657
0801	Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou	Milliers de t	26	22	197	55	33	92	90
		Millions de \$EU	87	73	139	224	167	289	570
1201	Fèves de soja	Milliers de t	4	20	51	167	129	212	993
		Millions de \$EU	1	7	17	65	78	109	478
0402	Lait, crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre	Milliers de t	99	90	120	94	61	135	135
		Millions de \$EU	230	213	289	319	235	349	407
2309	Préparations utilisées pour l'alimentation des animaux	Milliers de t	88	104	129	128	132	172	218
		Millions de \$EU	107	126	160	188	208	273	336
1005	Mais	Milliers de t	188	475	1 873	..
		Millions de \$EU	44	95	105	146	327	454	328

.. Non disponible.

Source: Base de données Comtrade de la DSNU.

4.2.3 Politiques

4.18. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural est le principal responsable en matière de politique agricole pour préparer les projets de loi, mettre en œuvre la législation, soutenir la production et réglementer les intrants et la production du secteur agricole. Il est également responsable des sous-secteurs de la sylviculture, de la pêche et du sel. La structure du Ministère est fixée dans les Décrets n° 01/2008/ND-CP et n° 75/2009/ND-CP. Des divisions sont chargées de sous-secteurs spécifiques et/ou de questions transversales tels que la planification, la science et la technologie, ou l'environnement. Également sous l'autorité du Ministère, plusieurs organismes sont chargés de fournir des services agricoles, comme le Centre de l'informatique et des statistiques, le Centre national pour la vulgarisation dans le domaine agricole et de la pêche, et le Centre national pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement de l'environnement en milieu rural. En outre, 63 Départements de l'agriculture et du développement rural sont chargés d'appliquer les lois et les politiques dans tout le pays.

4.19. Les autres ministères chargés de certains aspects de la politique agricole sont: le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, chargé de l'utilisation des sols; le Ministère du commerce et de l'industrie, chargé de la distribution et du commerce des produits alimentaires; le Ministère de la santé, chargé des politiques sociales et de la sécurité alimentaire; et le Ministère des finances, chargé de la politique budgétaire, y compris le soutien à l'agriculture. En outre, les Comités du peuple sont chargés de certains aspects de la politique agricole dans les provinces.

4.20. Le secteur privé est représenté par l'Association de l'industrie alimentaire du Viet Nam pour les entreprises engagées dans le commerce et la transformation des produits agricoles et par le Syndicat des agriculteurs du Viet Nam, ainsi que quelques associations sectorielles qui représentent également des producteurs.

4.21. Les entreprises publiques jouent un rôle essentiel, mais en déclin, dans la production, la transformation et le commerce des produits agricoles (tableau 4.3). On peut citer par exemple:

- la Société vietnamienne des produits alimentaires du Nord (Vinafood1) et la Société vietnamienne des produits alimentaires du Sud (Vinafood2) qui achètent, transforment, importent et exportent des produits alimentaires et des produits du sel. Environ la moitié des exportations de riz du Viet Nam sont réalisées par ces deux sociétés. Jusqu'à la campagne de commercialisation de 2012/13, Vinafood2 disposait d'un droit exclusif pour vendre sur le marché philippin et elle a conservé le statut de fournisseur exclusif pour les contrats entre gouvernements, qui représentent environ 200 000 tonnes pour 2012/13¹⁰;
- la Société nationale du café (VINACAFE) qui, par le biais de ses filiales, sociétés membres et entreprises associées, a des intérêts à tous les niveaux de la chaîne du café. Les intérêts de la société dans la production sont essentiellement limités à la recherche consacrée à la production de café et elle assiste les producteurs en fournissant des semences et des conseils. VINACAFE est actuellement en cours de restructuration et s'est séparée d'un certain nombre de filiales¹¹;
- la Société vietnamienne du caoutchouc, qui est la plus grande entreprise de caoutchouc naturel au Viet Nam avec ⁴⁰ filiales ³⁹ exploitations et ³⁰ usines de transformation. Elle représentait 70% de la production totale du Viet Nam en 2005¹²; et
- la Société nationale du thé (VINATEA), qui est engagée à tous les niveaux de la production, de la transformation et de la commercialisation du thé, ainsi que dans la recherche et la fourniture de services de vulgarisation.

Tableau 4.3 Production brute des secteurs public, privé et à participation étrangère en prix constants de 1994, 2005-2011^a

(Milliards de đ)

	2005	2008	2009	2010	2011
Secteur public					
Produits alimentaires	21 228,5	15 886,4	13 282,6	14 462,4	16 935,8
Boissons	4 424,9	7 274,8	7 790,5	7 085,8	8 313,5
Tabac	11 109,5	12 281,2	12 872,2	14 072,1	15 465,4
Secteur privé					
Produits alimentaires	35 557,2	71 631,6	76 818,7	87 435,9	102 260,8
Boissons	2 369,6	5 084,9	5 652,4	7 725,4	8 100,2
Tabac	37,7	13,9	10,8	10,4	9,8
Secteur des entreprises à participation étrangère					
Produits alimentaires	18 325,8	33 618,8	40 273,2	46 946,5	55 819,6
Boissons	4 291,4	7 198,8	6 968,7	6 209,6	6 793,3
Tabac	87,1	191,6	211,9	232,0	256,6

- a "Les entreprises publiques prennent les formes suivantes: 1) les entreprises dont le capital est entièrement public régies par la Loi sur les entreprises et sous le contrôle d'organismes gouvernementaux centraux ou locaux; 2) les sociétés à responsabilité limitée gérées par le gouvernement central ou un gouvernement local; 3) les sociétés par actions à capital national, dont plus de 50% du capital social est détenu par le gouvernement. Les entreprises privées sont des entreprises créées avec du capital national. Le capital peut être détenu par une coopérative, par une entreprise privée ou un groupe individuel, ou par le gouvernement, lorsque le capital détenu par le gouvernement est inférieur ou égal à 50% du capital social. Les entreprises privées prennent les formes suivantes: 1) coopératives; 2) entreprises

¹⁰ Service des relations agricoles avec l'étranger du Département de l'agriculture (USDA) (2013), page 18.

¹¹ Service des relations agricoles avec l'étranger du Département de l'agriculture (USDA) (2012a).

¹² Global Rubber Markets. Adresse consultée: "<http://globalrubbermarkets.com/3583/the-rise-of-the-magic-weapon-of-vietnamese-natural-rubber-industry.html>" [avril 2013].

privées; 3) entreprises nominatives coopératives; 4) sociétés privées à responsabilité limitée; 5) sociétés par actions sans capital étatique; 6) sociétés par actions dont 50% du capital social ou moins est détenu par le gouvernement.

Les entreprises à capitaux étrangers sont des entreprises dont le capital est directement investi par des étrangers, quelle que soit la part du capital détenu. Les entreprises à capitaux étrangers prennent les formes suivantes: entreprises dont le capital est entièrement détenu par des étrangers et coentreprises avec des investisseurs nationaux et étrangers."

Source: Office général de la statistique (2011), *Statistical Year Book of Viet Nam*, pages 190, 447, 451, 455, tableaux 204, 206 et 208.

4.2.3.1 Politiques commerciales

4.22. La moyenne simple des taux de droits sur les produits agricoles (définition de l'OMC) était de 17% en 2013, ce qui, en dépit d'une baisse par rapport à 2007, est supérieur au taux de droit moyen global de 10%. Les droits sur les produits agricoles tendent à varier considérablement d'un groupe à l'autre; les plus élevés correspondent à la position 24 du SH (voir la section 3.2.2).

4.23. Au titre des engagements pris lors de son accession à l'OMC dans le domaine de l'agriculture, le Viet Nam applique des contingents tarifaires sur les œufs, le sucre et le tabac qui augmentent de 5% par an. La notification la plus récente relative aux importations soumises aux contingents tarifaires pour 2010 indique qu'aucune importation d'œufs n'a été effectuée au titre du contingent, et que la majeure partie du contingent sur le sucre et environ la moitié du contingent sur le tabac ont été utilisés.¹³ En outre, le Viet Nam a des contingents pour les importations préférentielles de riz et de tabac en provenance du Cambodge et de la RDP lao (voir la section 3.2.2).

4.24. Le Viet Nam a consolidé ses engagements en matière de subventions à l'exportation à "néant" lors de son accession à l'OMC. Selon le Plan directeur pour le développement de l'agriculture, le soutien aux exportations se fait par le biais de la promotion du commerce plutôt que par un soutien direct.

4.25. Conformément au Décret n° 109/2010/ND-CP et à la Circulaire n° 44/2010/TT-BCT concernant les entreprises d'exportation de riz, les exportateurs de riz doivent obtenir un certificat auprès du Ministère de l'industrie et du commerce. Pour pouvoir obtenir un certificat, l'entreprise doit avoir une capacité de stockage d'au moins 5 000 tonnes et une capacité d'usinage d'au moins 10 tonnes par heure, et satisfaire à d'autres exigences visant à augmenter la valeur ajoutée des exportations de riz. Le Décret établit également le fondement juridique pour la réglementation des prix à l'exportation du riz, tandis que la Circulaire n° 89/2011/TT-BTC du Ministère des finances énonce les lignes directrices devant être utilisées pour déterminer un prix plancher pour les exportations de riz. Selon les autorités, l'Association de l'industrie alimentaire du Viet Nam utilise ces lignes directrices pour calculer les prix minimaux à l'exportation du riz.

4.26. En plus de prix minimaux à l'exportation, le gouvernement a imposé une suspension temporaire de la conclusion de nouveaux contrats d'exportation entre juillet et décembre 2007.

4.27. Selon les autorités, le Viet Nam ne contrôle les exportations d'aucun produit agricole.

4.2.3.2 Politiques intérieures

4.28. Les tableaux explicatifs distribués au cours du processus d'accession du Viet Nam à l'OMC présentant le soutien interne à l'agriculture concernent les années 1999 à 2001. Sur cette période, le soutien s'est principalement concentré sur les programmes notifiés comme étant exemptés des engagements de réduction prévus à l'Annexe 2 de l'Accord sur l'agriculture (catégorie verte) (14 689,3 milliards de dong en 2001) dans le cadre desquels l'essentiel du soutien visait les infrastructures, l'assistance régionale et le secours en cas de catastrophe naturelle. Une enveloppe supplémentaire de 1 814,05 milliards de dong a été accordée en 2001 pour les programmes de développement exemptés des engagements de réduction au titre de l'article 6:2 de l'Accord sur l'agriculture.

¹³ Document de l'OMC G/AG/N/VNM/2 du 3 novembre 2011.

4.29. Les tableaux explicatifs montraient également un soutien de catégorie orange pour le riz, le sucre, le coton et la viande de porc, ainsi qu'un soutien autre que par produit. Toutefois, seul le soutien pour le sucre dépassait le seuil *de minimis* de 10%.¹⁴ Le Viet Nam a consolidé sa mesure globale du soutien totale à 3 961,59 milliards de dong. Les principaux outils de politique utilisés ont été le taux d'intérêt et le soutien aux intrants, ainsi qu'un soutien des prix pour le sucre. Depuis son accession à l'OMC, le Viet Nam n'a présenté aucune notification relative au soutien interne ou aux subventions à l'exportation au Comité de l'agriculture.

4.30. Selon le Plan directeur pour le développement de l'agriculture, les dépenses publiques consacrées à l'agriculture sur la période 2000-2010 s'élevaient environ à 5-6% du budget total de l'État, ce qui suggère qu'en 2010 leur montant était compris entre 33 068,5 et 39 682,2 milliards de dong.¹⁵

4.31. Selon le FMI, sur la période 1993-2011, 24 projets dans le domaine de l'agriculture et des ressources naturelles ont obtenu un soutien public d'un montant total de 1 461 millions de dollars EU pour les prêts, de 45,4 millions de dollars EU pour l'assistance technique et de 47,7 millions de dollars EU pour les dons.¹⁶

4.32. Les objectifs généraux en matière de développement agricole sont fixés dans le Plan directeur pour le développement de l'agriculture à l'horizon 2020 et une Vision jusqu'en 2030, approuvé dans la Décision n° 124/QD-TTg du Premier Ministre de février 2012 et la Résolution n° 63/NQ-CP de décembre 2009. Le Plan fixe des objectifs pour différents produits agricoles, comme la superficie plantée; les rendements et volumes de production en mettant l'accent sur l'accroissement des rendements (grâce à la recherche-développement, ainsi qu'à une amélioration de la formation et des infrastructures); et le développement du marché (à la fois intérieur et à l'exportation grâce à la promotion et au développement du marché). Le Plan reconnaît les faiblesses actuelles en matière d'élaboration des politiques dues à des insuffisances au niveau de la recherche et du contrôle, et des statistiques de mauvaise qualité.¹⁷

4.33. Pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan, la politique intérieure se concentre sur l'augmentation de la productivité et la réduction de l'exposition au risque grâce à des investissements dans les infrastructures, la recherche-développement, l'amélioration des services de vulgarisation et un accès facilité au crédit.

4.34. Des plans par produit fixent des objectifs et des politiques générales pour certaines cultures et d'autres produits agricoles. Par exemple, un nouveau plan pour le développement du café a été approuvé en août 2012 par le Ministère de l'agriculture et du développement rural. Comme le Plan directeur pour l'agriculture, le plan pour le café fixe des objectifs en termes de superficie et de rendements. Outre l'amélioration des infrastructures, la politique du gouvernement vise à améliorer la productivité en remplaçant les arbres en fin de vie et en accroissant la superficie plantée pour l'Arabica, ainsi qu'en aidant les agriculteurs à obtenir une certification par tierce partie pour une production durable.¹⁸ De même, le Plan directeur pour le coton pour la période 2015-2020 fixe des objectifs en termes de superficie (en l'occurrence, une augmentation de la superficie plantée) et indique qu'une assistance serait fournie par le biais de prêts à faible taux d'intérêt et d'une amélioration des infrastructures.¹⁹

4.35. Les taux d'intérêt pour l'achat de matériel agricole et aquacole et les investissements consacrés à des installations de stockage et à la fabrication de matériel agricole sont subventionnés au titre des Décisions n° 63/2010/QD-TTg et 65/2011/QD-TTg du Premier Ministre. Conformément à la Circulaire n° 22/2012/TT-NHNN de la Banque d'État du Viet Nam régissant la mise en œuvre de ces décisions, le taux d'intérêt des emprunts admissibles accordés par les banques participantes est subventionné à 100% les deux premières années et à 50% par la suite. Les banques participantes sont toutes publiques et parmi elles figurent la Banque nationale de

¹⁴ Document de l'OMC WT/ACC/SPEC/VNM/3/Rev.7 du 2 août 2006.

¹⁵ Le Ministère de l'agriculture et du développement rural (2012), page 61 (en vietnamien) indique que les dépenses publiques dans le secteur agricole s'élevaient à 5-6% du budget total de l'État; l'Office général de la statistique (2011), page 149, tableau 68, indique qu'en 2010 les dépenses budgétaires de l'État étaient de 661 370 milliards de dong.

¹⁶ FMI (2012).

¹⁷ Ministère de l'agriculture et du développement rural (2012), page 62 (en vietnamien).

¹⁸ Service des relations agricoles avec l'étranger du Département de l'agriculture (USDA) (2012a).

¹⁹ Service des relations agricoles avec l'étranger du Département de l'agriculture (USDA) (2012b).

développement agricole et rural, la Mekong Housing Bank (MHB), la Banque d'investissement et de développement du Viet Nam, la Banque vietnamienne pour l'industrie et le commerce et la Banque du commerce extérieur du Viet Nam (Vietcombank). Le mécanisme est opérationnel depuis août 2012. Au 31 mars 2013, le montant total des prêts accordés par les banques participantes dans le cadre du mécanisme était de 687,21 milliards de dong répartis entre 16 entreprises, 3 coopératives et 7 300 ménages/individus.

4.36. Dans la Circulaire n° 14/2012/TT-NHNN de mai 2012, la Banque d'État du Viet Nam a imposé un taux plafond sur les emprunts à court terme destinés aux investissements dans l'agriculture, le développement rural, la production, les exportations, les PME et les industries de soutien. Le taux d'intérêt maximum a été fixé au taux à un mois de la Banque d'État plus 3% et s'élevait en mai 2013 à 11%. Selon les autorités, il s'agit d'une mesure temporaire visant à faire face aux crises financières mondiales.

4.37. Les impositions pour différents types d'irrigations correspondant à différents usages agricoles sont prévues dans le Décret gouvernemental n° 142/2003/ND-CP, tel que modifié par les Décrets n° 115/2008/ND-CP et 67/2012/ND-CP. Les ménages et individus utilisant des terres pour la plupart des usages agricoles sont partiellement ou entièrement exonérés des redevances pour l'irrigation. Le coût estimé des réductions des redevances pour l'irrigation prévues par le Décret n° 115/2008/ND-CP était d'environ 4 000 milliards de dong.

4.38. Les importateurs d'engrais ont accès à des crédits subventionnés, tandis que les producteurs peuvent obtenir des emprunts à taux préférentiels. Le Groupe industriel chimique du Viet Nam et la Société d'engrais et de produits chimiques Petrovietnam, qui sont des entreprises publiques, sont les plus grands producteurs d'engrais du pays. En outre, les intrants (gaz naturel) de l'usine d'engrais de Phu My, détenue par Petrovietnam, sont subventionnés, mais les autres usines d'engrais qui utilisent le charbon comme matière première ne bénéficient pas de subventions aux intrants.

4.39. Le gouvernement fournit un soutien aux entreprises pour acheter des réserves de riz. En 2008 et 2009, elle a assumé la charge des intérêts d'emprunts de l'entreprise (publique) Vinafood2 pour l'achat de 500 000 tonnes de riz afin d'augmenter les réserves nationales, et ce, pour un coût d'environ 35 milliards de dong en 2008.²⁰ En outre, le gouvernement utilise les stocks nationaux pour stabiliser les prix. Même si elles peuvent être amenées à fixer des prix maximaux et/ou minimaux, les autorités ont généralement recours au subventionnement des prix.

4.40. En plus d'être de petite taille, la plupart des exploitations tendent également à être composées de plusieurs entités, ce qui exacerbe les problèmes d'économies d'échelle. Pour y remédier, le gouvernement a lancé un modèle d'exploitation à grande échelle pour le riz pour la récolte de l'hiver et du printemps 2010-2011 dans la région du delta du Mékong, qui s'étendait sur environ 100 000 hectares au début de 2013.²¹

4.3 Pêche

4.3.1 Caractéristiques

4.41. La pêche demeure une part importante de l'économie du Viet Nam: elle représentait 6,3% des exportations de marchandises en 2011 (contre 7,5% dans les années 1990). En 2012, la pêche a contribué au PIB à hauteur de 4,2% (contre 10-11% dans les années 1990, mais 3,7% en 2009); et en 2011 elle représentait 3,2% de l'emploi total. Le Viet Nam affiche un excédent commercial pour la pêche, les exportations dépassant 6 255 milliards de dollars EU, soit presque onze fois plus que les importations (tableau 4.7).

4.42. L'aquaculture et la pêche de capture maritime ont toutes deux augmenté régulièrement ces dernières années, même si l'accroissement rapide de la valeur du secteur de la pêche est dû à la fois à la hausse des prix et à l'augmentation des volumes (graphiques 4.2 et 4.3). Toutefois, la pêche de capture continentale est passée d'un pic de 244 000 tonnes en 2001 à 203 000 tonnes en 2011 en raison, dans une certaine mesure, de la pollution ainsi que d'une exploitation

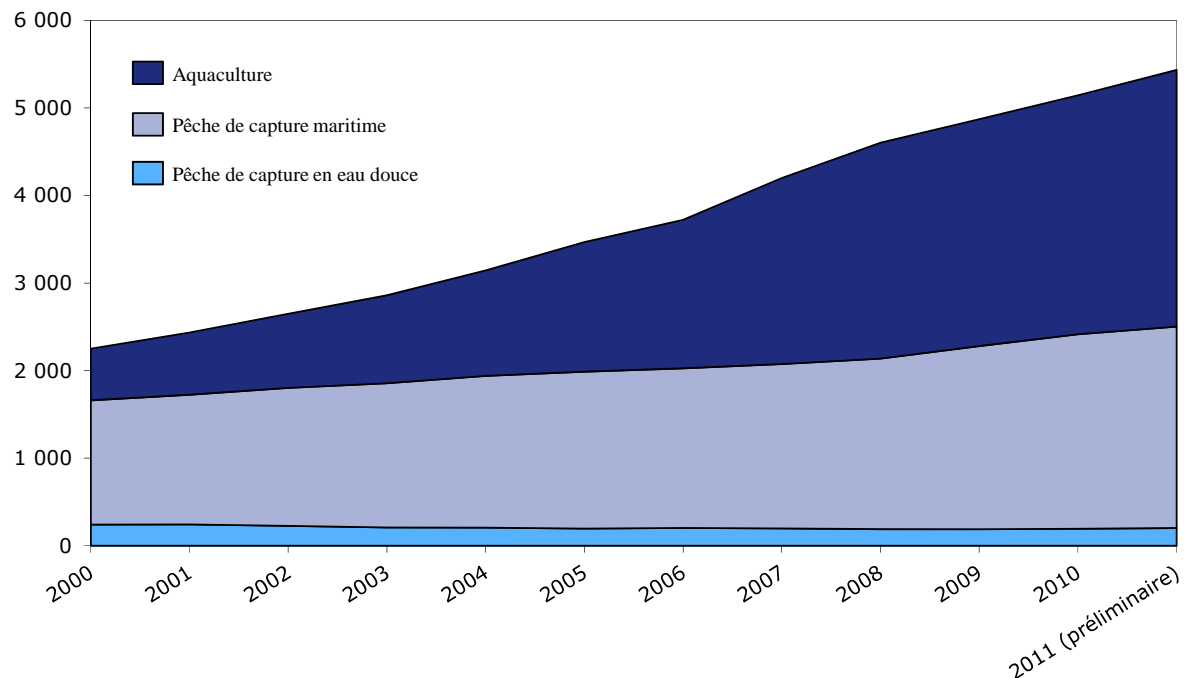
²⁰ Le, Trong Hai (2012), page 10.

²¹ Service des relations agricoles avec l'étranger du Département de l'agriculture (USDA) (2013).

excessive, notamment par des méthodes de pêche inappropriées comme l'électrocution ou l'usage de produits chimiques.

Graphique 4.2 Pêche de capture totale au Viet Nam

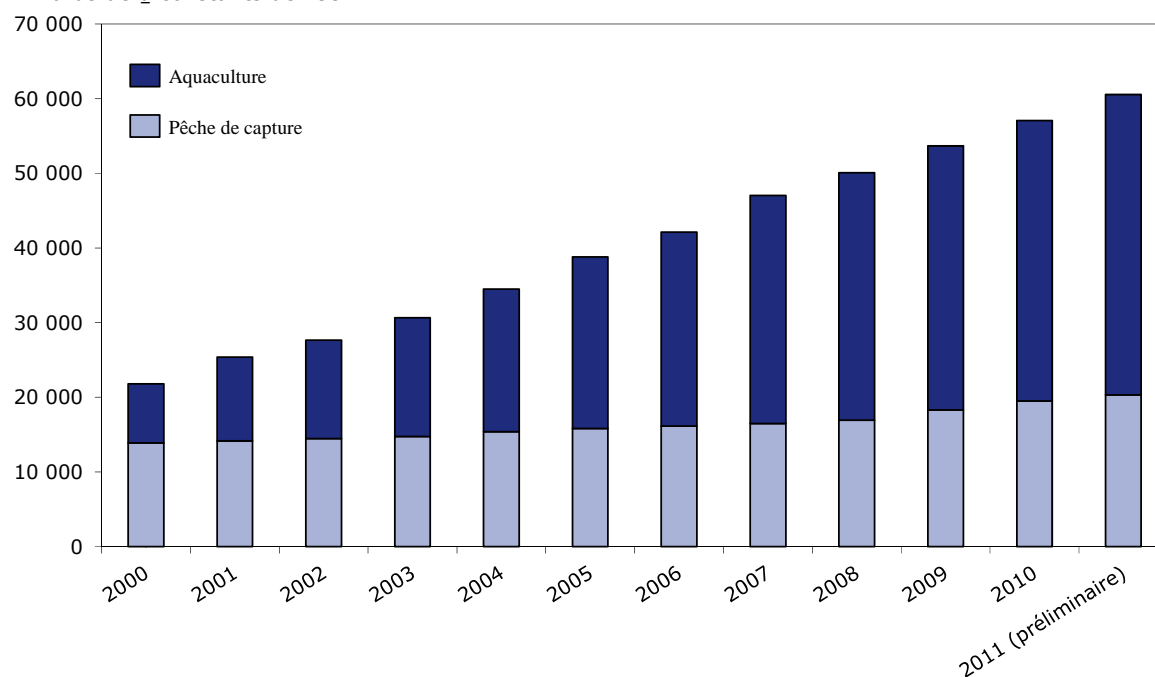
Milliers de t



Source: Renseignements en ligne de l'Office général de la statistique. Adresse consultée: <http://www.gso.gov.vn/> [mars 2013].

Graphique 4.3 Production totale de la pêche au Viet Nam

Milliards de ₯ constants de 1994



Source: Renseignements en ligne de l'Office général de la statistique. Adresse consultée: <http://www.gso.gov.vn/> [mars 2013].

4.43. La superficie consacrée à l'aquaculture a fortement augmenté (quoique moins vite que la production, puisque la productivité a également augmenté): les 641 900 hectares dédiés à l'aquaculture en 2000 sont passés à 1 054 700 hectares en 2011, alors que la production est passée de 590 000 tonnes à 2 930 000 tonnes. Plusieurs facteurs sont à l'origine de la progression rapide de l'aquaculture, mais des revenus plus élevés sont sans doute le principal moteur puisque l'aquaculture génère un revenu par hectare supérieur à celui de l'agriculture traditionnelle (tableau 4.4).

Tableau 4.4 Production brute par hectare, 2005-2011

(Millions de \$)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Terres cultivées	23,6	26,4	31,6	43,9	45,5	54,6	72,2
Aquaculture	47,4	55,4	67,4	77,4	87,1	103,8	135,2

Source: Renseignements en ligne de l'Office général de la statistique. Adresse consultée: <http://www.gso.gov.vn/> [mars 2013].

4.44. Selon la base de données sur la production mondiale de l'aquaculture de la FAO, la production aquacole du Viet Nam était évaluée à 5,7 millions de dollars EU en 2011. Il s'agit essentiellement de poissons-chats et de crevettes (tableau 4.5).

Tableau 4.5 Production aquacole, 2005-2011

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Aquaculture	Millions de \$EU	2 946	3 334	4 047	4 624	4 820	5 168	5 699
	Milliers de t	1 467	1 694	2 123	2 498	2 590	2 707	3 053
dont								
Poisson-chat du Mékong	Millions de \$EU	564	780	1 275	1 875	1 575	1 710	1 727
	Milliers de t	376	520	850	1 250	1 050	1 140	1 151
Crevette géante tigrée	Millions de \$EU	709	600	680	1 298	1 264	1 332	1 200
	Milliers de t	177	150	170	325	306	333	300
Crevette à pattes blanches	Millions de \$EU	400	600	612	154	144	547	748
	Milliers de t	100	150	153	39	36	137	187

Source: Production aquacole mondiale, FAO, interrogation en ligne. Adresse consultée: <http://www.fao.org/fishery/statistics/global-aquaculture-production/fr> [mars 2013].

4.45. Selon la base de données sur la production mondiale des pêches de capture de la FAO, le sous-secteur de la pêche de capture a enregistré une hausse régulière ces dernières années, passant de près de 2 millions de tonnes en 2005 à 2,5 millions en 2011. La base de données reflète également les statistiques nationales qui montrent que la pêche de capture continentale est passée d'un pic de 244 000 tonnes en 2001 à 203 000 tonnes en 2011. La plupart des captures concernent des poissons non identifiés (tableau 4.6).

Tableau 4.6 Production des pêches de capture, 2005-2011

(Milliers de t)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Captures totales	1 988	2 027	2 075	2 136	2 281	2 414	2 503
dont							
Eaux continentales	197	203	198	190	189	194	203
dont							
Poissons d'eau douce non identifiés	188	193	187	179	177	183	190
Zones marines	1 791	1 824	1 876	1 947	2 092	2 220	2 300
dont							
Poissons marins non identifiés	1 314	1 343	1 378	1 425	1 529	1 620	1 663
Calmars, seiches, poulpes ou pieuvres	197	200	212	228	243	260	272
Mollusques	261	264	277	299	216	340	356

Source: Captures mondiales, FAO, interrogation en ligne. Adresse consultée: <http://www.fao.org/fishery/statistics/global-capture-production/fr> [mars 2013].

4.46. Au Viet Nam, le secteur de la pêche repose sur les petits producteurs et il y a peu de navires de grande taille. Selon la Direction des pêches, on compte environ 130 000 bateaux de pêche (avec ou sans moteur); environ 28 424 sont des navires de haute mer, soit une augmentation d'environ 38% par rapport à 2005.²²

4.47. En vertu du Décret n° 33/2010/ND-CP, les zones maritimes du Viet Nam comprennent des zones côtières, littorales et maritimes. Les navires à moteur dont la capacité du moteur principal est supérieure ou égale à 90 CV ne peuvent naviguer que dans les zones maritimes; les navires dont la capacité du moteur principal est comprise entre 20 et 90 CV ne peuvent naviguer que dans la zone maritime et la zone littorale; et les navires dont la capacité du moteur principal est inférieure à 20 CV et les navires sans moteur peuvent naviguer dans la zone côtière des provinces où ils sont enregistrés. En pratique, la plupart des bateaux de pêche ont une puissance inférieure à 45 CV, mais le nombre de navires de plus grande taille est en hausse: en 2007, 15,8% des navires avaient un moteur dont la capacité était supérieure à 90 CV, contre seulement 1,4% en 1997.

4.48. Bien que le sous-secteur de la pêche de capture repose sur des petits bateaux de pêche opérant dans des eaux peu profondes, il a été indiqué que, depuis 1986, les captures ont dépassé le rendement maximal durable.²³

4.49. En 2009, plusieurs problèmes qui affectent la durabilité de la pêche au Viet Nam ont été identifiés:

- beaucoup d'engins de pêche n'étaient pas conformes à la réglementation, comme le maillage des filets, ce qui conduit à un taux élevé de prises rejetées et à la diminution du nombre de juvéniles;
- utilisation de techniques de pêche inappropriées, comme l'emploi d'explosifs ou de produits chimiques;
- surcapacité dans les eaux littorales; et
- pollution par les bateaux de pêche et gestion des déchets dans les villages de pêcheurs.²⁴

4.3.2 Commerce

4.50. Le Viet Nam a un excédent commercial pour les produits de la pêche, les exportations s'élevant à 6 255 millions de dollars EU et les importations à 577 millions de dollars EU en 2011.²⁵ Les exportations et les importations ont fortement augmenté ces dernières années, de 12% et 19% par an, respectivement, de 2004 à 2011. Jusqu'en 2011, les principales exportations étaient les crevettes congelées (SH 0306.13); bien que, ajoutées aux crevettes préparées ou conservées (SH 0306.13 et SH 1605.20), elles aient toujours été en tête des exportations en 2011, celles de filets de poisson congelés (SH 0304.20) avaient augmenté plus rapidement et étaient le premier produit d'exportation au niveau des positions à six chiffres du SH (tableau 4.7). Le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises de la nomenclature tarifaire n'indique pas quelles espèces de poissons sont utilisées dans les filets de poisson, mais les données de l'Association vietnamienne des exportateurs et producteurs de fruits de mer montrent que la plupart des filets proviennent du poisson-chat.²⁶ Le premier marché d'exportation est les États-Unis, devant l'Espagne, le Japon, l'Allemagne et le Mexique.

4.51. Bien que la valeur des importations de poisson soit en hausse, à 577 millions de dollars EU en 2010, elle est faible, comparée à celle des exportations, et la plupart des importations sont destinées à être transformées et réexportées.

²² Office général de la statistique du Viet Nam (2011), page 403, tableau 182.

²³ Pomeroy (2009).

²⁴ Pomeroy, Nguyen et Thong (2009), page 424.

²⁵ Aux fins du présent examen, les produits de poissons correspondent aux positions suivantes du SH2002: 0208.40, 03, 0511.91, 1504, 1603, 1604, 1605 et 2301.20.

²⁶ Renseignements en ligne de l'Association vietnamienne des exportateurs et producteurs de fruits de mer. Adresse consultée: "http://www.vasep.com.vn/Thong-ke-thuy-san/123_23971/Xuat-khau-thuy-san-Viet-Nam-nam-2012.htm" [mars 2013].

Tableau 4.7 Exportations et importations de produits de la pêche, 2004-2011

SH2002			2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Exportations										
	Total	Millions de \$EU	2 749	2 754	3 374	3 786	4 555	4 305	5 118	6 255
030420	Filets de poissons, congelés	Milliers de t	72	121	251	258	399	262	380	432
		Millions de \$EU	385	385	800	1 076	1 586	1 403	1 535	1 992
030613	Crevettes, congelées	Milliers de t	168	184	200	214	197	192	252	272
		Millions de \$EU	1 129	1 129	1 226	1 372	1 301	1 278	1 546	1 689
160520	Crevettes, préparées ou conservées	Milliers de t	5	12	20	23	37	43	67	88
		Millions de \$EU	78	78	135	163	268	330	523	707
030490	Chair de poissons autre que les filets, congelée	Milliers de t	34	65	79	63	96	57	91	97
		Millions de \$EU	124	124	150	168	268	190	279	347
030749	Seiches et calmars	Milliers de t	44	76	86	98	91	54	94	109
		Millions de \$EU	181	181	205	245	257	199	261	319
030759	Poulpes ou pieuvres, autres que vivants, frais ou réfrigérés	Milliers de t	8	2	23	24	24	25	19	32
		Millions de \$EU	6	6	94	91	112	124	98	166
Importations										
	Total	Millions de \$EU	172	203	214	260	323	302	369	577
30613	Crevettes, congelées	Milliers de t	11	7	6	6	9	6	7	21
		Millions de \$EU	73	46	40	41	57	41	45	137
30379	Poisson, non spécifié ailleurs, congelé (à l'exclusion des filets, etc.)	Milliers de t	13	14	10	16	27	24	30	44
		Millions de \$EU	23	26	19	28	50	46	59	82
30349	Thons, congelés (à l'exclusion des filets, etc.)	Milliers de t	2	11	18	31	32	16	24	36
		Millions de \$EU	3	15	25	43	52	32	48	53
30343	Listaos ou bonites à ventre rayé, congelés	Milliers de t	2	4	9	11	12	14	28	37
		Millions de \$EU	2	4	8	11	15	23	34	44
30749	Seiches et calmars	Milliers de t	1	3	4	5	4	3	5	8
		Millions de \$EU	4	7	11	15	11	11	14	26

Source: Base de données Comtrade de la DSNU. Adresse consultée: <http://comtrade.un.org/> [mai 2013].

4.52. Le Viet Nam compte environ 567 usines de transformation du poisson pour une capacité de transformation totale d'environ 2,5 millions de tonnes par an. Toutefois, la production est inférieure à la capacité totale, bien que la plupart des importations soient destinées à être transformées et réexportées.²⁷

4.3.3 Politiques

4.53. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural est responsable des politiques en matière de pêche, de l'élaboration des projets de loi et de la mise en œuvre de la législation existante. Au sein du Ministère, la Direction des pêches est chargée de conseiller le Ministre à propos de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre des politiques et lois existantes. La Direction est divisée en plusieurs départements chargés des domaines suivants: aquaculture; pêche de capture et protection des ressources; surveillance des ressources halieutiques; planification et finances, science, technologie, et coopération internationale; et service juridique et inspection. Également sous l'autorité de la Direction, on peut citer l'Institut de l'économie et de la planification de la pêche du Viet Nam (VIFEP), le Centre d'information sur la pêche (FICen) et le Centre d'essai et de vérification (TVC).

4.54. L'Association vietnamienne des exportateurs et producteurs de fruits de mer (VASEP, créée en 1998), la Société vietnamienne de la pêche (VINAFIS, 2000) et l'Association vietnamienne pour le Pangasius (VN Pangasius, 2013) ont été créées pour soutenir le secteur de la pêche.

4.55. Le Viet Nam est membre de plusieurs organisations intergouvernementales internationales et régionales actives dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, notamment la FAO et la Commission Asie-Pacifique des pêches, laquelle est un organisme régional des pêches au titre de l'article XIV de la FAO. Le Viet Nam est aussi membre du Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC), du Réseau des centres d'aquaculture d'Asie et du Pacifique (NACA) et de la Commission du Mékong (MRC). Le pays est également non-membre coopérant de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (CPPOC).

4.56. La politique de la pêche fait partie du Plan directeur pour le développement de l'agriculture à l'horizon 2010 et une Vision jusqu'en 2030 (Décision n° 124/QD-TTg du Premier Ministre du 2 février 2012). Le Plan fixe des objectifs pour améliorer la qualité et accroître la production

²⁷ Tuong *et al.* (2009).

aquacole, par exemple en la combinant avec la production de riz dans les zones où il n'y a qu'une seule récolte par saison. S'agissant du sous-secteur de la pêche de capture, le Plan met l'accent sur la gestion des ressources et l'amélioration des infrastructures; de même, concernant la transformation, le Plan se concentre sur la modernisation et l'amélioration des installations et l'augmentation de la valeur ajoutée. L'accroissement de la capacité se limite aux usines de transformation de poisson-chat dans une région (delta du Mékong).

4.57. Les principaux textes législatifs en matière de pêche sont la Loi sur la pêche (n° 17/2003/QH11), ainsi que le Décret n° 53/2012/ND-CP qui a modifié plusieurs décrets antérieurs dans le domaine, notamment les Décrets n° 59/2005/ND-CP relatif à la production des ressources aquatiques, n° 33/2010/ND-CP sur les activités de pêche menées dans les zones maritimes par des entités vietnamiennes, n° 32/2010/ND-CP sur les activités de pêche menées par des bateaux étrangers, et le Décret n° 52/2010/ND-CP relatif aux importations de navires de pêche. La Loi sur la pêche porte sur une large gamme de questions liées à la pêche, comme la pêche en mer, l'aquaculture, la conservation, les ports, les marchés, la transformation, le commerce intérieur et international, la qualité et la coopération internationale.

4.58. En vertu de cette loi, les ressources halieutiques appartiennent au peuple, sont gérées par l'État et les droits d'exploitation sont déterminés par la législation. La Loi met l'accent sur le rôle des autorités régionales dans la gestion des ressources et le développement durable de la pêche et de l'aquaculture en prévoyant, entre autre:

- des restrictions en termes d'efforts et d'engins (notamment zones fermées, fermetures saisonnières, limites de taille, total annuel de captures autorisées et espèces interdites);
- évaluation des ressources halieutiques;
- prescriptions visant à ce que les navires de pêche de plus de 0,5 tonne aient des licences indiquant, entre autres, le type d'engin, les horaires et les lieux de pêche autorisés. Elle fixe également les conditions dans lesquelles les licences peuvent être retirées; et
- prescriptions concernant la rédaction de rapports et de journaux de pêche.

4.59. La Loi limite l'aquaculture aux zones terrestres et maritimes affectées à cet usage et mises en location par les autorités locales, même si la location de zones maritimes pour l'aquaculture devrait être gratuite pour les résidents locaux.

4.60. La Décision du Premier Ministre concernant le programme pour la protection et le développement des ressources halieutiques jusqu'en 2020 (n° 188/QD-TTg du 13 février 2012) fixe plusieurs objectifs spécifiques liés à la protection des ressources (devant être atteints d'ici à 2015), notamment:

- une base de données sur les ressources aquatiques, pour intégrer la prévision des ressources, des lieux et des saisons de pêche à la gestion de la pêche;
- créer 10 zones de conservation maritimes et 19 zones de conservation des eaux continentales, et achever d'ici à 2020 la désignation de ces zones et leur inclusion dans le plan directeur pour la conservation des eaux maritimes et continentales; et
- désigner des zones interdites à la pêche et des zones soumises à des restrictions saisonnières.

4.61. La Décision fixe également des objectifs pour approfondir les recherches consacrées aux ressources halieutiques et renforcer l'application des lois, ainsi que pour améliorer les stocks et réhabiliter les zones détériorées. Un comité a été créé pour ce programme par la Décision n° 2322/QD-BNN-TCTS du 26 septembre 2012.

4.62. Selon un rapport de 2009, le gouvernement du Viet Nam n'avait pas mis en œuvre de mesures pour remédier à la surpêche et aux pratiques de pêche destructrices dans le pays, et la

surpêche demeurait un grave problème, notamment pour la capture excessive de crustacées, de seiches, et de poulpes et de pieuvres.²⁸ Toutefois, les autorités ont souligné qu'en vertu de la Directive n° 01/1998/CT-TTg du Premier Ministre le recours aux explosifs, à l'électrocution et aux toxines pour exploiter les ressources aquatiques était strictement interdit, et le Ministère de la pêche (devenu le Ministère de l'agriculture et du développement rural), en collaboration avec d'autres ministères, a créé un Comité directeur central pour appliquer l'interdiction. Depuis, le Comité a publié un certain nombre de documents concernant la mise en œuvre de la Directive n° 01/1998/CT-TTg, notamment le document n° 481CV/BVNL du 18 février 1998 qui demandait aux comités du peuple des provinces et des villes de mettre en œuvre la Directive et de créer des comités locaux à cette fin. Ces comités sont composés de représentants du secteur de la pêche, de la sécurité publique, de l'armée, du secteur de la culture et des organismes d'information. En mai 2013, 43 des 63 provinces et villes ayant un accès à la mer ou étant traversées par des rivières avaient mis en place des comités directeurs. En janvier 2013, le Décret n° 102/2012/ND-CP a créé le Département de surveillance des ressources halieutiques sous l'autorité de la Direction des pêches.

4.63. En vertu de la Loi n° 45/2009/QH12 du 25 novembre 2009 relative à la taxe sur les ressources, les produits aquatiques naturels sont soumis à une redevance de 1 à 5% du prix de vente, à l'exception des perles, des ormeaux et des concombres de mer pour lesquels le taux de la redevance est compris entre 6 et 10%. Toutefois, cette même loi exonère également les ressources aquatiques naturelles de redevance.

4.64. Plusieurs programmes de soutien ont été ou sont en train d'être mis en œuvre pour soutenir le secteur de la pêche, comme par exemple:

- en réponse à la hausse des prix du carburant, la Décision du gouvernement n° 289/TQ-TTg de mars 2008 a fourni un soutien temporaire à plusieurs secteurs, notamment des subventions sur le carburant des navires de pêche. Le coût total du programme s'est élevé à 1 600 milliards de dong;
- la Décision n° 137/2007/QD-TTg du Premier Ministre d'août 2007 relative à l'organisation des informations pour la prévention des catastrophes naturelles en mer projetait de créer un système d'information sur la gestion de la pêche maritime. La première phase de ce projet a débuté en 2009 pour fournir des données météorologiques et océanographiques aux pêcheurs et aux organismes de gestion. La deuxième phase, devant démarrer en 2010, devait créer un système de contrôle GPS de la position des navires et un système de communication navire-terre. Le montant total nécessaire pour la première phase était de 92,42 milliards de dong, dont 34,8 milliards provenaient du budget de l'État; et
- pour la phase 2006-2010 du programme consacré aux ports de pêche, aux sites de débarquement et aux marchés au poisson, le Ministère de la pêche (devenu le Ministère de l'agriculture et du développement rural) avait alloué 1 498 milliards de dong.

4.4 Industries extractives et énergie

4.4.1 Industries extractives

4.65. Le Viet Nam est doté de ressources minérales abondantes, diverses et inexploitées, suffisantes pour la mise en place et le développement d'une industrie minière à grande échelle, durable et de haute technologie. En 2010, il a produit respectivement environ 2%, 1,5% et 1,1% de l'étain, du ciment et de la barytine au niveau mondial. Outre du pétrole et du gaz offshore (section 4.4.2.2), il détient des réserves de bauxite (7% des réserves mondiales) et de tungstène (7% de la production mondiale en 2013) parmi les plus importantes au monde, et d'importants dépôts de terres rares (voir ci-dessous), de titane et de minerai de fer.²⁹ En 2012, les industries extractives (y compris les combustibles minéraux) représentaient 12,6% du PIB et 0,6% de l'emploi total (tableau 1.2), et, en 2011, 0,4% (0,5% en 2007, hors combustibles minéraux) de

²⁸ Tuong *et al.* (2009).

²⁹ Les autres ressources minérales sont le cuivre, l'or, le nickel, le zinc, l'étain, le plomb, la chromite et le manganèse (Département de l'intérieur des États-Unis/Service géologique des États-Unis, 2012; et renseignements en ligne du Masan Group. Adresse consultée: <http://www.masangroup.com/en/vietnam>).

l'ensemble des exportations de marchandises (tableau A1. 1). Par suite, la productivité du travail, qui, selon les données de l'Office général de la statistique a presque triplé sur la période 2008-2011, est approximativement 20 fois (ou 7 fois selon les données du tableau 1.2) plus élevée que dans le reste de l'économie, ce qui s'explique sans doute en grande partie par sa forte intensité de capital.³⁰ Toutes les mines appartiennent à l'État et à ses entreprises d'exploitation des ressources naturelles. Les entreprises à participation étrangère représentent encore la majeure partie de la production minière totale, bien que leur part ait diminué régulièrement, passant de 64,7% à 60,2% sur la période 2007-2010; sur la même période, la part des entreprises publiques est tombée à 23,6% (contre 25,5% en 2007), tandis que celle des entreprises privées nationales a atteint 16,1% (contre 9,7% en 2007). En 2010, on recensait 84 entreprises publiques opérant dans le secteur (contre 80 en 2007); leurs activités ont fourni 58% (contre 3,3% en 2007) des recettes publiques par le biais des redevances, des taxes à l'exportation et des droits sur l'exploitation minière, lesquelles ont culminé à 98 700 milliards de dong en 2008 avant de chuter à 35 700 milliards de dong en 2010, soit moins qu'en 2007.

4.66. L'exploitation minière constitue une activité essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable en raison de ses liens avec des industries connexes, comme l'électricité, la métallurgie, les produits chimiques, les engrais ou les matériaux de construction. Conformément à la Loi sur les minéraux de 2010 (voir ci-dessous), le Viet Nam a publié en 2011 plusieurs textes législatifs clés concernant la stratégie nationale du gouvernement relative aux ressources minérales à l'horizon 2020 et une vision jusqu'en 2030, ainsi qu'un plan d'action pour l'orientation stratégique des ressources minérales et leur exploitation.³¹ En vertu de la Décision n° 2427 de 2011, la stratégie nationale prévoit, entre autres: la gestion, la protection, l'exploitation et l'utilisation rationnelles des ressources minérales non renouvelables; la mise en œuvre préalable d'un relevé et d'une évaluation des ressources minérales afin de permettre une planification efficace; d'associer l'exploration et l'exploitation minières au potentiel de transformation et d'utilisation de chaque type de minéral, au vu des besoins de tous les secteurs économiques; pour les grands gisements de minéraux, de n'exporter que des produits semi-finis à forte valeur économique; et de recourir à la coopération internationale pour accéder au savoir scientifique et aux technologies respectueuses de l'environnement.³² La stratégie se concentre sur: le charbon, l'uranium, les métaux, les éléments non métalliques, les matériaux de construction, l'eau thermale naturelle, l'eau minérale, le pétrole et le gaz. Elle fournit également des lignes directrices dans plusieurs domaines réglementaires, à savoir la gestion et la planification, la science et la technologie, la finance, et la protection de l'environnement. La stratégie envisage d'ajuster les politiques financières qui régissent l'exportation des minéraux à ses objectifs.

4.67. Pour remédier à ses faiblesses technologiques et en termes d'économies d'échelle, de rendement de la main-d'œuvre, de recherche, et de gestion et d'investissement, les autorités ont pris des mesures juridiques et administratives visant à attirer davantage d'investissements nationaux et étrangers, à accélérer le passage des entreprises publiques à un statut privé, et à moderniser les technologies.³³ En outre, un plan d'action de 2011 prévoit les tâches de diffuser la législation minière et d'achever le système juridique relatif à l'exploitation minière.³⁴ Il est dit que, si la question récente des nouveaux instruments juridiques (voir ci-dessous) témoigne d'efforts pour rédiger des dispositions plus strictes en matière d'exploitation et de préservation des ressources minérales, cela signifie que les investisseurs du secteur minier pourraient être confrontés à des obstacles réglementaires plus importants.³⁵

4.68. En novembre 2010, une nouvelle Loi sur les minéraux a remplacé celle de 1996 (telle que modifiée en 2005) et est entrée pleinement en vigueur le 1^{er} juillet 2011.³⁶ La Loi sur les minéraux de 2010 protège les minéraux inexploités, et régit les relevés géologiques de ressources minérales, l'exploration et l'exploitation minières, et la gestion des minéraux à l'échelle du pays.

³⁰ Office général de la statistique du Viet Nam (2011), tableau 20.

³¹ Résolution du Politburo n° 02-NQ/TW du 25 avril 2011; Décision n° 2427/QĐ-TTg du 22 décembre 2011; Résolution n° 103/NQ-CP du 22 décembre 2011.

³² Pour plus de renseignements concernant la stratégie, voir Hawkins et Szotyory-Grove (2012).

³³ Fiche d'information de l'Agence vietnamienne de promotion commerciale, "Investment opportunities in Mineral exploitation", 30 octobre 2011. Adresse consultée:

["http://www.vietrade.gov.vn/en/index.php?option=com_content&view=article&id=974:investment-opportunities-in-mineral-exploitation&catid=272:investment-opportunities&Itemid=250"](http://www.vietrade.gov.vn/en/index.php?option=com_content&view=article&id=974:investment-opportunities-in-mineral-exploitation&catid=272:investment-opportunities&Itemid=250) [31 août 2012].

³⁴ Résolution n° 103/NQ-CP du 22 décembre 2011.

³⁵ Hawkins et Szotyory-Grove (2012).

³⁶ Département de l'intérieur des États-Unis/Service géologique des États-Unis (2012).

Elle a introduit des modifications relatives à l'exploration et l'exploitation des minéraux, entre autres, en réformant le processus d'obtention des licences d'exploitation minière et en exigeant des engagements financiers de la part du titulaire de la licence; les conditions préalables antérieures applicables à l'obtention de licences d'exploitation minière ont été modifiées ou supprimées (par exemple la prescription concernant les licences de prospection). Actuellement le titulaire de la licence doit détenir au moins 50% de l'investissement total en capital proposé pour la mise en œuvre d'un projet d'exploration, et au moins 30% du capital total investi pour le projet d'exploitation. La Loi a introduit de nouvelles dispositions concernant la vente aux enchères des droits miniers et les redevances applicables à l'acquisition de droits miniers. L'État est chargé de recouvrer toutes les redevances liées à l'achat de licences d'exploitation minière et les taux sont fondés sur la qualité et le type de minéraux concernés par l'exploitation, les conditions d'exploitation, les réserves et la valeur de la propriété. En vertu de la loi de 2010, la partie intéressée admissible n'a l'obligation d'obtenir la permission écrite que du gouvernement provincial pour mener des relevés de terrain et prélever des échantillons de surface dans un but d'exploration sur le site proposé.

4.69. Une nouvelle Loi sur les redevances (2009) et ses textes d'application ont été adoptés en 2009-2010 et sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2010, apportant ainsi des modifications importantes aux dispositions pertinentes.³⁷ Cette modification visait à limiter les activités d'exploitation incontrôlée de minéraux, à accroître les recettes publiques au niveau local destinées à la protection de l'environnement et à l'amélioration des infrastructures, et à encourager une exploitation des minéraux plus rationnelle, efficiente et efficace. La Loi de 2009 prévoit une fourchette (cadre fiscal) beaucoup plus importante pour les taux de redevance devant être utilisés comme base pour fixer/choisir les redevances appliquées pour certaines périodes; dans ce cadre fiscal, les taux sont en moyenne trois fois supérieurs aux taux antérieurs selon le type de ressource naturelle.³⁸ Cette modification a donc eu pour effet d'augmenter les taux de redevance; par exemple, le taux de redevance pour l'or est passé de 9% à 15%, et celui du fer et du manganèse de 7% à 11%, tandis que l'exploitation de plus de 150 000 barils de pétrole par jour se voit appliquer une redevance soit de 23% (pour les projets d'investissement "encouragés" tels que définis dans la Loi sur le pétrole), soit de 29% au lieu de 22% auparavant (pour les projets d'investissement "encouragés"), soit de 27% (section 3.4.1, tableau 3.8). En outre, en 2010, le Décret n° 50 a introduit une nouvelle méthode de calcul du prix taxable, à savoir que celui-ci est le prix de vente hors TVA de la ressource naturelle par l'entité qui l'exploite. Le prix taxable pour les ressources naturelles exportées est maintenant le prix d'exportation f.a.b., tandis que par le passé la base d'évaluation était le prix payé sur le lieu d'exploitation; la méthode actuelle a augmenté le montant de la redevance car tous les coûts, y compris le transport, la concentration, le raffinage et l'assurance, sont soumis à la taxe. Les autorités ont indiqué que les redevances étaient prélevées aux mêmes taux effectifs sur les minéraux exportés que sur ceux utilisés dans le pays. Les recettes liées à la redevance sont passées de 26,3 milliards de dong (y compris 22,1 milliards provenant du pétrole brut) en 2010 à 38,4 milliards (dont 31,5 milliards provenant du pétrole brut) en 2011 et à 32 milliards (dont 24,3 milliards provenant du pétrole brut) en 2012.

4.70. Certaines restrictions à la production et à l'exportation (voir ci-dessous) ont été mises en œuvre dans le cadre de la Directive n° 02 de 2012 relative au renforcement de la gestion par l'État de l'exploration, de l'exploitation, de la transformation, de l'utilisation et de l'exportation des minéraux.³⁹ Aucune autre licence ne sera accordée pour l'exploration ou l'exploitation de la bauxite et pour la production d'alumine jusqu'à ce que les mines de Tan Rai et Nhan Co pour la production d'alumine deviennent opérationnelles et atteignent une forte valeur socioéconomique. Aucune nouvelle licence d'exploration ne sera accordée dans les provinces du nord. L'exploration et l'exploitation de l'or doivent mettre en œuvre un traitement en profondeur et des techniques modernes qui ne nuisent pas à l'environnement. Il est interdit d'accorder de nouvelles licences pour l'exploitation d'or extrait de dépôts alluviaux. Selon les autorités, pour surmonter les inconvénients liés au traitement et au commerce de l'or, et pour limiter l'impact de l'instabilité du prix de l'or sur les taux de change et d'inflation, ainsi que sur les politiques monétaire et

³⁷ Loi sur les redevances du 25 novembre 2009 (entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010); Résolution de l'Assemblée nationale n° 928/2010/UBTVQH12 du 19 avril 2010 (entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010); Décret n° 50/2010/ND-CP du 14 mai 2010 (entré en vigueur le 1^{er} juillet 2010); et Commission européenne (2011).

³⁸ Par exemple, la fourchette des taux de redevance a augmenté pour: l'or, pour lequel elle est passée de 2-6% à 9-25%; le fer et le manganèse, de 1-5% à 7-20%; le pétrole brut, de 6-25% à 6-40%; et l'eau minérale naturelle, de 0-5% à 8-10% (Commission européenne, 2011).

³⁹ Directive n° 02/CT-TTg du 9 janvier 2012.

macroéconomique, la Banque d'État du Viet Nam a pris des mesures en avril 2012 pour organiser et restructurer le marché de l'or.⁴⁰ Parmi ces mesures, on peut citer l'introduction du droit exclusif du gouvernement de produire de l'or en lingots, ainsi que d'importer et d'exporter de l'or brut; les entreprises privées devaient cesser leur production et se limiter à traiter l'or en lingots pour la Banque d'État. L'exploitation du charbon et des minéraux utilisés dans la fabrication du ciment est autorisée, sous réserve de l'approbation des plans directeurs⁴¹; aucun autre renseignement concernant ces plans n'était disponible auprès des autorités.

4.71. Des mesures sont en cours d'adoption pour exploiter les importantes réserves de terres rares du Viet Nam car la pénurie de ces métaux est de plus en plus marquée dans le monde.⁴² En octobre 2011, le Viet Nam et le Japon ont signé l'Arrangement de coopération pour les terres rares aux termes duquel des entreprises des deux parties exploreraient, exploiteraient et traiteraient conjointement les terres rares à Dong Pao dans la province de Lai Chau. Un mémorandum d'accord relatif à l'exploitation et au traitement des terres rares a été signé avec le Japon en mai 2012; il concerne la recherche, la création d'une mine d'une capacité de 10 000 tonnes par an, ainsi que l'établissement d'une coentreprise. Avant cela, il y avait un projet intitulé "Enquête géologique de base sur les métaux du groupe des terres rares associés à la minéralisation de l'oxyde de fer-cuivre-or dans les provinces de Lao Cai, Yen Bai et Lai Chau au Viet Nam" sous l'autorité du Département de la géologie et des minéraux du Viet Nam et en coopération avec la Société nationale japonaise du pétrole, du gaz et des métaux (JOGMEC).⁴³

4.72. Entre 2007 et 2012, la protection tarifaire NPF moyenne appliquée pour les minerais, les scories et les cendres (SH 26) a légèrement augmenté, passant de 3,5% à 3,6%, tandis que les taux pour les combustibles minéraux et les huiles minérales, les matières bitumineuses et les cires minérales (SH 27) ont fortement chuté (tableau A3.1). En vertu de la Décision n° 29/2008/QĐ-BTC (19 mai 2008), le droit d'importation sur l'or brut (SH 7108) est passé de 0,5% à 1%. Le gouvernement encourage les exportations de minéraux tant que les prescriptions en matière de qualité et de traçabilité sont respectées et que les besoins nationaux sont satisfaits.⁴⁴ Depuis janvier 2012, les exportations de minéraux bruts non transformés ont été suspendues par la Directive n° 02/CT-TTg⁴⁵; et, à compter du 1^{er} juillet 2012, les exportations de minerai de titane non transformé doivent être approuvées par le Premier Ministre. Pour éviter les pénuries futures, les exportations de huit types de minéraux ont été interdites à compter du 6 novembre 2012; dans le même temps, des critères et conditions ont été fixés pour les exportations de matériaux de construction comme le sable, le sable de concassage, le calcaire en tant que matière première pour la production de verre de construction, les dalles de pierre, les

⁴⁰ Actuellement, huit entreprises assurent la production de lingots d'or. Avant les modifications de 2012, il n'existait aucune disposition relative à la réglementation ou au contrôle des opérations concernant les lingots d'or (Décrets n° 174/1999/ND-CP du 9 décembre 1999 et 24/2012/ND-CP du 3 avril 2012).

⁴¹ D'après le secteur privé, il semble que les plans directeurs par secteur fournissent des lignes directrices et fixent souvent des objectifs quantitatifs rarement atteints, souvent en raison, entre autres, de l'absence de mesures de soutien interne pour y parvenir.

⁴² Le Viet Nam fait partie des quelques pays au monde disposant de réserves de terres rares. Les terres rares comprennent 17 minéraux utilisés dans de nombreuses technologies modernes comme les voitures hybrides, les armes, les téléviseurs à écran plat, les téléphones mobiles ou les lampes à vapeur de mercure. (*Viet Nam News*, "VN inks rare earth agreement with Japan", 18 mai 2012. Adresse consultée: <http://vietnamnews.vnagency.com.vn/Economy/224887/vn-inks-rare-earth-agreement-with-japan.html> [30 août 2012]; et *RT News*, "Rare earth: Japan and Vietnam challenge China's monopoly", 20 juin 2012. Adresse consultée: <http://rt.com/business/news/china-rare-metals-rivals-269/>).

⁴³ Document n° CCOP-48AS/3-xx du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est (CCOP), "Member Country Report of Vietnam", 48^{ème} session annuelle du CCOP, 13-17 novembre 2011, Bangkok, Thaïlande. Adresse consultée: http://www.dgmv.gov.vn/default_en.aspx?tabid=165&ItemID=3188.

⁴⁴ Les autorités ont indiqué qu'en vertu du Décret n° 12 de 2006 l'exploitation minière est une activité "conditionnelle" comportant des normes d'origine et de qualité permettant de tracer et limiter les minéraux exploités illégalement (Circulaire n° 41/2012/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 24 décembre 2012. Adresse consultée: "<http://luatkhaiphong.com/Van-ban-Tieng-Anh/Circular-No.-41/2012/TT-BCT-dated-December-24-2012-7389.html>").

⁴⁵ Au cours de son processus d'accession à l'OMC, le Viet Nam a indiqué que, bien que l'État puisse limiter l'exportation de minéraux bruts et de concentrés, les exportations de minéraux respectant les prescriptions et conditions en matière de qualité énoncées dans la Circulaire n° 04 du 2 août 2005 du Ministère de l'industrie seraient autorisées entre 2005 et 2010; ces conditions visaient à prévenir l'exploitation, puis l'exportation, illégale de minéraux. Document de l'OMC WT/ACC/VNM/48 du 27 octobre 2006.

perles de pierre, le quartzite et la pyrophyllite.⁴⁶ Les taxes à l'exportation sur certains produits minéraux ont été baissées à compter du 20 mai 2010 (section 3.3.2, tableau A3. 5).⁴⁷ Toutefois, le Viet Nam a augmenté les taxes à l'exportation sur le minerai de fer et ses concentrés (y compris les pyrites de fer grillées) de 20% à 30% (24 septembre 2010); sur l'apatite, de 7% à 10% (minerais à grains fins) et 15% (autres) (11 octobre 2010); et certains minerais d'ilménite et ses concentrés, de 20% à 30% (27 octobre 2010). La Circulaire n° 157/2011/TT-BTC a énuméré une liste de 87 produits minéraux tels que les minerais de fer, les déchets métalliques et différentes sortes de pierres monumentales ou de construction, soumises à des taxes à l'exportation à compter du 1^{er} janvier 2012⁴⁸; 16 nouveaux produits ont été ajoutés à la liste de produits soumis aux taxes à l'exportation. Les autorités ont indiqué que, conformément aux engagements dans le cadre de l'accession à l'OMC, les taxes à l'exportation sur huit catégories de déchets de métaux ferreux et non ferreux ont été réduites de 34-45% à 17-22% à compter du 1^{er} janvier 2012 (section 3.3.2, tableau A3. 5).⁴⁹ Les interdictions à l'exportation et les taxes à l'exportation constituent une assistance aux activités de transformation nationales en aval.

4.73. Le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement surveille et coordonne (avec d'autres ministères) la préparation de la stratégie relative aux minéraux, laquelle est soumise à l'approbation du Premier Ministre. Tous les projets miniers doivent être présentés au Conseil d'examen composé du Ministère de l'industrie et du commerce, du Ministère de la construction et du Comité du peuple provincial ou municipal pertinent.⁵⁰ Seuls les projets faisant intervenir des techniques avancées et respectueuses de l'environnement sont approuvés. Tous les projets d'exploitation minière, pétrolière et gazière doivent être approuvés par le Premier Ministre, quel que soit la source ou le montant du capital, tout comme les projets dont le budget dépasse 1 500 milliards de dong (environ 81 millions de dollars EU) dans la transformation des minéraux et la métallurgie.⁵¹

4.4.2 Énergie

4.74. La capacité du Viet Nam à poursuivre l'expansion de son économie et à atteindre ses objectifs en matière de réduction de la pauvreté est directement liée à sa capacité à avoir accès à l'énergie et à résoudre les problèmes de pénurie d'énergie.⁵² En 2010, 35% de la production nationale d'énergie du Viet Nam provenait du charbon, et le reste du pétrole (23%), du gaz naturel (12%), de l'énergie hydroélectrique (9%) et de l'énergie non commerciale (21%); l'énergie importée représente 19% de l'approvisionnement en énergie primaire.⁵³ En 2010, la consommation finale d'énergie était la suivante: 35,6% pour les produits pétroliers, 29,1% pour l'énergie non commerciale, 19,6% pour le charbon, 14,8% pour l'électricité et 1% pour le gaz. L'industrie représente 39,9% de la consommation finale d'énergie. Le secteur de l'énergie est encore fortement réglementé et dominé par des monopoles d'État (sections 4.4.2.1 et 4.4.2.2). Entre octobre 1993 et décembre 2011, le secteur de l'énergie était le deuxième grand bénéficiaire (après les transports et les TIC) des prêts souverains à des conditions libérales de la Banque

⁴⁶ Cette prohibition à l'importation vise: le calcaire; les additifs minéraux comme matières premières pour le ciment; les pierres de construction extraites de carrières dans les provinces du Sud-Est et du Sud-Ouest; les cubes; les salines sableuses; le sable de construction (sable naturel); les pierres et le gravier; et le feldspath (agar) et l'argile des collines (Circulaire n° 04/2012/TT - BXD du Ministère de la construction de septembre 2012, citée dans le *Forum économique du Viet Nam*, "Eight types of minerals forbidden of exporting", 27 septembre 2012. Adresse consultée:

<http://vef.vn/2012-09-27-se-cam-xuat-khau-8-loai-khoang-san> [26 novembre 2012]).

⁴⁷ Renseignements en ligne de Global Trade Alert. Adresse consultée:

http://www.globaltradealert.org/measure?tid=All&tid_1=500&tid_3=All.

⁴⁸ Circulaire n° 157/2011/TT-BTC du MOF du 14 novembre 2011; et Commission européenne (2012).

⁴⁹ Circulaire n° 157/2011/TT-BTC du MOF du 14 novembre 2011.

⁵⁰ Directive n° 02/CT-TTg du 9 janvier 2012.

⁵¹ Service commercial des États-Unis (2011).

⁵² La croissance rapide des secteurs de l'industrie et des services du Viet Nam a contribué à générer des pics dans la demande d'énergie ces dernières années, tout comme l'émergence de la classe moyenne dans le pays. Néanmoins, 80% de la population rurale dépend encore de la biomasse non commerciale, comme le bois ou les balles de riz, comme source importante de combustible pour faire la cuisine et d'autres usages (Banque asiatique de développement, 2011; et Groupe de travail des conseillers économiques et sociaux de l'UE, 2011).

⁵³ Parmi les sources d'énergie non commerciales (traditionnelles), on peut citer le bois de chauffage, le fumier et les déchets agricoles, qui sont habituellement ramassés et non achetés; ils sont surtout utilisés par les ménages ruraux (Institut de l'énergie, 2012).

asiatique de développement (BASD); il représentait 10 projets (sur 114) et 22,7% du financement accordé par la BASD.⁵⁴

4.75. En dépit du potentiel important du Viet Nam, il n'y a eu jusqu'à présent aucune production commerciale notable de sources d'énergie renouvelables (c'est-à-dire géothermique, solaire, éolienne, marémotrice, du bois ou des déchets) car les coûts de production semblent trop élevés pour attirer l'unique acheteur public, l'*Electricity of Viet Nam Group* (EVN, section 4.4.2.1).⁵⁵ Ces dernières années, les autorités ont davantage pris conscience du développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, et s'y sont impliquées davantage pour contribuer à la sécurité énergétique du pays et gérer les pénuries d'électricité à venir, tout en réduisant la dépendance par rapport aux combustibles carbonés. En 2007, la Décision n° 130 du Premier Ministre prévoyait des allègements fiscaux, des préférences pour la location des terres et des crédits à l'investissement pour un mécanisme de développement propre (MDP), portant également sur les parcs éoliens, dans le cadre d'une initiative mondiale de l'ONU; le gouvernement a fait part de son intention de subventionner certains projets relevant du MDP par le biais du Fonds vietnamien de protection de l'environnement.⁵⁶ Une loi de juin 2010 sur les économies d'énergie et le rendement énergétique (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011) prévoit des mesures d'incitation concernant l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie, ainsi que des mesures en faveur d'une production plus propre, et des mesures créant une nouvelle taxe environnementale pour promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables de manière indirecte en créant des taxes sur le pétrole, le gaz, le charbon et des polluants spécifiques.⁵⁷ Une décision du Premier Ministre a été adoptée en septembre 2011, laquelle promulgue la liste des appareils et équipements faisant l'objet d'un étiquetage énergétique, l'application de prescriptions minimales en matière d'efficacité énergétique et la feuille de route pertinente pour la mise en œuvre jusqu'en 2014.⁵⁸ Les circulaires du Ministère de l'industrie et du commerce réglementant la formation et l'octroi de certificats pour l'administration de l'énergie et les audits énergétiques, l'étiquetage énergétique pour le matériel et les équipements utilisant de l'énergie, la planification et la présentation de rapports pour le calendrier de mise en œuvre des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique, et la mise en œuvre des audits énergétiques ont été publiées en 2011 et 2012.⁵⁹ Un programme national ciblé pour les économies d'énergie et l'efficacité énergétique d'octobre 2012, dont le budget a été fixé à 930 milliards de dong pour la phase 2012-2015, prévoit une action de grande ampleur faisant intervenir plusieurs autres activités (par exemple l'acier, le ciment, les matières textiles et les vêtements, la construction, les transports) visant à réaliser des économies de 5 à 8% de la consommation totale d'énergie du pays.⁶⁰ Le Ministère de l'industrie et du commerce a présenté au gouvernement des projections visant à faire passer la part des énergies renouvelables hors hydrauliques (y compris les énergies éolienne, géothermique et solaire, et les biocarburants) dans l'énergie commerciale primaire totale d'environ 2 à 3% en 2010 à 5% en 2020, et à 11% en 2050. En mars 2011, le Ministère de l'industrie et du commerce a été vivement encouragé à mener à bien des politiques pour soutenir les projets éoliens et à mettre en place des conditions favorables pour les investisseurs. En conséquence, en 2012, des règlements ont été publiés concernant le mécanisme pour développer l'énergie éolienne et mettre en œuvre des projets de développement de l'énergie éolienne, ainsi que des exemples de contrats d'achat/vente d'électricité pour les projets éoliens.⁶¹ Dans le cadre du programme de coopération pour l'énergie solaire entre la France et le Viet Nam, une centrale solaire a été installée près de Ho Chi Minh-Ville pour fournir de l'électricité aux provinces de

⁵⁴ FMI (2012).

⁵⁵ Pricewaterhouse Coopers (2008); et Groupe de travail des conseillers économiques et sociaux de l'UE (2011).

⁵⁶ EIU (2012d), *Energy – Vietnam*.

⁵⁷ Loi sur les économies d'énergie et le rendement énergétique, 17 juin 2010; et renseignements en ligne de NL Agency, "Vietnam – Sustainable Energy sector: Energy Efficiency (EE) & Renewable Energy (RE)", (non daté). Adresse consultée: www.cleantechholland.nl/dsresource?objectid=18857&type=org.

⁵⁸ Les articles soumis à ces prescriptions sont les appareils électroménagers, le matériel de bureau et commercial, le matériel industriel, et les moyens de transport, y compris les voitures de sept places ou moins (Décision n° 51/2011/QD-TTg du Premier Ministre du 12 septembre 2011).

⁵⁹ Circulaire n° 39/2011/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 28 octobre 2011; Circulaire n° 07/2012/TT-BCT du 4 avril 2012; et Circulaire n° 09/2012/TT-BCT du 20 avril 2012.

⁶⁰ Décision n° 1427/QD-TTg du Premier Ministre du 2 octobre 2012. Adresse consultée: <http://tietkiemnanluong.com.vn/en/documents.detail.html?id=48> [24 octobre 2012].

⁶¹ Décision n° 37/2011/QD-TTg du Premier Ministre du 29 juin 2012, et Circulaire n° 32/2012/TT-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 12 novembre 2012.

Gia Lai, Quang Nam et Binh Phuoc.⁶² Suite à l'adoption de la Loi sur l'énergie nucléaire en juin 2008, la construction de deux centrales nucléaires a été approuvée en 2009.⁶³ En 2010, l'entreprise Rosatom de la Fédération de Russie a obtenu un contrat pour construire la première centrale nucléaire du Viet Nam (Ninh Thuan 1) et la rendre opérationnelle d'ici à 2020, tandis que le Japon devrait construire une deuxième centrale (Ninh Thuan 2) qui soit opérationnelle en 2021. Malgré l'accident de Fukushima au Japon, le gouvernement a décidé de poursuivre son programme nucléaire et de mettre l'accent sur des questions sérieuses de sécurité. La Commission de l'énergie atomique du Viet Nam estime que l'énergie nucléaire pourrait fournir 15 à 20% des besoins énergétiques du pays d'ici à 2030.⁶⁴ Aucun autre renseignement pertinent concernant l'avancement des projets (par exemple état d'avancement, coûts, bénéficiaires) n'a été communiqué par les autorités.

4.4.2.1 Électricité

4.76. L'électricité est un secteur d'investissement limité en raison de sa portée pour le développement socioéconomique du Viet Nam; le gouvernement joue un rôle très important dans l'exploitation du réseau.⁶⁵ Entre 2007 et 2012, la consommation d'électricité a augmenté d'environ 75% pour atteindre 120,2 milliards de kWh. En 2012, la majorité de l'électricité du Viet Nam était fournie par des centrales hydroélectriques, lesquelles représentaient 43,9% de la consommation totale d'électricité, devant le gaz (34,5%), le charbon (18,9%) et le pétrole (0,5%); les 2,2% restants correspondaient à des importations d'électricité, une solution coûteuse, réduite d'environ 52,3% par rapport au pic atteint en 2010.⁶⁶ En 2011, le Viet Nam a importé environ 5 milliards de kWh de Chine, soit 4,6% de la consommation nationale d'électricité; il prévoit d'importer davantage d'électricité par le biais de ses investissements dans plusieurs centrales hydroélectriques au Laos (RDP) et au Cambodge.⁶⁷ Malgré la croissance rapide de la demande d'électricité, celle-ci devant augmenter en moyenne de 12,3% par an sur la période 2012-2020, en partie en raison de la croissance économique rapide, des migrations de masse vers les grandes villes, de la hausse du niveau de vie et de l'expansion de la demande rurale, il est prévu que le niveau de consommation d'électricité par personne demeure parmi les plus faibles en Asie.⁶⁸ Entre janvier et novembre 2010, la demande d'électricité pour l'industrie et la construction a augmenté de 18,7% en glissement annuel, tandis que l'entreprise publique EVN (voir ci-dessous) n'a été en mesure d'augmenter sa production d'électricité que de 14,5% en glissement annuel.⁶⁹ En outre, les pertes de transport sont élevées et pourraient représenter entre 10% (selon l'estimation d'EVN) et 20% (selon la Banque mondiale) de la production totale d'électricité.⁷⁰ Le Viet Nam pourrait être confronté à une grave pénurie d'énergie s'il ne parvenait pas à augmenter sa production d'électricité, puisque les ajouts au réseau n'avaient atteint que 69% des objectifs au cours des quatre années qui ont précédé l'année 2010, et ce, en raison d'un manque de financement⁷¹, de la faiblesse des prix d'achat d'électricité par EVN⁷², des lourdeurs

⁶² En raison des basses températures du sous-sol vietnamien, l'énergie géothermique ne peut générer que 200 à 400 MW d'ici à 2020 (Pricewaterhouse Coopers, 2008; et Groupe de travail des conseillers économiques et sociaux de l'UE, 2011).

⁶³ Service commercial des États-Unis (2011).

⁶⁴ EIU (2012d), *Energy – Vietnam*.

⁶⁵ *VnEconomy*, rapport spécial, "Forever following", 24 août 2010. Adresse consultée: <http://news.vneconomy.vn/20100824114222331POC6/forever-followingq.htm> [31 août 2012].

⁶⁶ Institut de l'énergie (2012).

⁶⁷ En octobre 2010, l'entreprise publique Electricity of Viet Nam Group (EVN) a signé des accords d'achat d'énergie avec deux centrales hydroélectriques selon la formule construction-exploitation-transfert (CET) en RDP lao pour importer l'électricité: la Xekaman 3 (250 MW) et la Xekaman 1 (322 MW) (*Viêt Nam News*, "VN faces serious power shortage", 2 août 2012. Adresse consultée: <http://vietnamnews.vnagency.com.vn/Economy/229006/vn-faces-serious-power-shortage.html> [30 août 2012]).

⁶⁸ EIU (2012d), *Energy – Vietnam*.

⁶⁹ Groupe de travail des conseillers économiques et sociaux de l'UE (2011).

⁷⁰ EIU (2012d), *Energy – Vietnam*.

⁷¹ En 2010, EVN a annoncé qu'elle n'était, une fois encore, pas en mesure de mettre en œuvre les projets électriques nécessaires en raison d'un manque de capitaux. Ce manque était estimé à 4-5 milliards de dollars EU pour l'entreprise publique EVN et à 10 milliards de dollars EU pour l'ensemble du secteur de l'électricité chaque année. (Groupe de travail des conseillers économiques et sociaux de l'UE, 2011; et *VnEconomy*, rapport spécial, "Forever following", 24 août 2010. Adresse consultée: <http://news.vneconomy.vn/20100824114222331POC6/forever-followingq.htm> [31 août 2012]).

⁷² Il semble que ces prix d'achat génèrent de faibles taux de rentabilité et font qu'il est difficile pour ceux qui investissent et exercent des activités dans le secteur d'emprunter auprès des banques nationales et étrangères.

administratives, de l'augmentation du prix des combustibles et d'autres intrants, de la forte dépendance par rapport à l'énergie hydraulique, elle-même dépendante des chutes de pluie, des difficultés liées à l'achat de terrains et du manque de capacité des investisseurs.⁷³

4.77. En vertu de la Loi sur l'électricité de 2004 (entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005), l'État détient un monopole sur le transport/la distribution d'électricité et sur la gestion du système électrique national, et sur la construction et l'exploitation de "grandes" centrales électriques revêtant une importance en matière socioéconomique, de défense ou de sécurité.⁷⁴ La Loi envisage un marché plus concurrentiel pour la fourniture d'électricité et une feuille de route pour la réforme du secteur de l'électricité. En 2006, la Décision n° 26/2006/QĐ-TTg du Premier Ministre a prévu la mise en œuvre d'un marché concurrentiel de l'électricité dans le cadre d'un plan en trois phases: la première phase (2005-2014) se concentrait sur le développement de la concurrence dans la production d'électricité avec un seul acheteur (EVN); la deuxième phase (2015-2022) prévoit l'introduction de la concurrence pour la fourniture d'électricité en gros, y compris une fourniture directe aux grands clients industriels; et la dernière phase (après 2022) prévoit la concurrence au niveau de la vente au détail, c'est-à-dire autoriser les consommateurs à choisir leur fournisseur.⁷⁵ Davantage de concurrence et de participation privée dans la distribution d'énergie permettrait à terme d'améliorer l'efficacité et de réduire les pertes de transport. À court et à moyen terme, le gouvernement tient à maintenir un certain contrôle sur les prix de vente au détail de l'électricité.

4.78. Le secteur de la production, du transport et de la distribution d'électricité au Viet Nam est contrôlé par l'entreprise publique Electricity of Viet Nam Group (EVN)⁷⁶, laquelle a subi en 2010 et 2011 des pertes s'élevant respectivement à 8 800 et 2 600 milliards de dong. En 2010, les installations d'EVN produisaient environ 70% de l'électricité du Viet Nam, tandis que le reste était sous le contrôle de 27 producteurs d'électricité indépendants locaux ou étrangers.⁷⁷ La

⁷³ *Việt Nam News*, "VN faces serious power shortage", 21 août 2012. Adresse consultée: <http://vietnamnews.vnagency.com.vn/Economy/229006/vn-faces-serious-power-shortage.html> [30 août 2012].

⁷⁴ En principe, les producteurs d'électricité peuvent être publics ou privés; ils sont libres de vendre leur production à tous les acheteurs d'électricité sur le marché de gros, que ce soit dans le cadre d'accords d'achat de long terme ou d'opérations au comptant. L'entreprise de transport peut faire payer une redevance de transport devant être approuvée par les autorités réglementaires. De même, les entreprises de distribution opèrent comme des monopoles réglementés qui facturent une redevance de transport devant être approuvée par les autorités réglementaires; elles sont obligées de donner accès à leur réseau aux revendeurs titulaires d'une licence. Les fournisseurs d'électricité en gros et au détail peuvent être publics ou privés et ont le droit d'utiliser les réseaux de transport et de distribution. Les gros utilisateurs d'électricité ont explicitement le droit d'acheter de l'électricité directement auprès des producteurs et de se connecter au réseau de transport. Toutefois, les autorités ont indiqué qu'en pratique il n'y a pas de fournisseurs en gros ou au détail privés, et que la redevance de transport n'a jamais été fixée. Actuellement, EVN est le seul fournisseur en gros. Des entreprises d'électricité prenant la forme d'unités comptables indépendantes sous l'égide d'EVN gèrent le réseau de distribution et la vente d'électricité au détail (Loi sur l'électricité, 3 décembre 2004; base de données en ligne "Investing Across Borders" de la Banque mondiale. Adresse consultée: <http://iab.worldbank.org/Data/Explore%20Economies/Vietnam#/Investing-across-sectors>; EIU 2012d, *Energy - Vietnam*; et Banque asiatique de développement, 2011).

⁷⁵ Le Viet Nam Competitive Generation Market (VCGM) a été créé le 1^{er} juillet 2011 en tant que système obligatoire fondé sur les coûts. Après une période d'essai d'un an, le VCGM a été officiellement lancé le 1^{er} juillet 2012. Tout en se préparant pour la prochaine phase du plan, le Ministère de l'industrie et du commerce mène un projet pour élaborer les principes du marché concurrentiel de vente d'électricité en gros qui doit être introduit en 2014 (Service commercial des États-Unis, 2011).

⁷⁶ Le Viet Nam Electricity Group (EVN), qui emploie environ 80 000 personnes, a été créé en 2006 suite à la réorganisation de l'Electricity of Viet Nam Corporation. EVN opère comme un groupe d'entreprises tel que défini par la Loi sur les entreprises de 2005; il détient au moins 50% du capital de ses filiales. Le contrôle également un certain nombre d'unités professionnelles, y compris des institutions d'éducation. EVN possède EVN Telecom, qui détient une licence complète de services de télécommunication et An Binh Bank. EVN pourrait même se diversifier davantage puisque la décision du Premier Ministre par laquelle le groupe a été créé contient une liste impressionnante des branches d'activité d'EVN, y compris toutes les fonctions possibles dans le secteur de l'énergie, ainsi que les secteurs hôtelier et du tourisme, la production de biens de consommation, les télécommunications, la finance et la banque, le transport routier et maritime, ou l'exploitation de matières premières non minérales. Aucun renseignement concernant l'avancement de la mise en œuvre des projets de diversification d'EVN n'était disponible auprès des autorités (CNUCED, 2008).

⁷⁷ Étant donné que l'autofinancement d'EVN et ses autres sources de financement par emprunt ne couvrent qu'environ 66% de l'investissement total nécessaire, les producteurs d'électricité indépendants sont censés supporter une grande partie de l'investissement dans le secteur de la production d'électricité, y compris les projets devant être développés par des investisseurs étrangers (Service commercial des États-Unis, 2011).

participation privée dans le secteur est limitée à la fourniture d'électricité en gros à EVN par des centrales électriques privées opérant en tant que producteurs d'électricité indépendants sélectionnés par le biais d'appels d'offres nationaux ou internationaux, et dans le cadre de systèmes de construction-transfert (CT) ou de construction-exploitation-transfert (CET); elles peuvent également être exploitées par des coentreprises ou des sociétés par actions.⁷⁸ Des entreprises étrangères sont entrées sur le marché dans le cadre de projets de CET; en 2012, on comptait huit producteurs d'électricité indépendants étrangers produisant 2 316 MW (soit 9% de la capacité installée totale) au Viet Nam.⁷⁹ En 2012, 24 centrales hydroélectriques de producteurs d'électricité indépendants locaux représentaient 1 924 MW, soit 7,5% de la capacité installée totale. D'autres acteurs, comme le Groupe industriel charbon-minéraux du Viet Nam (Vinacomin) et le Groupe pétrolier et gazier (PetroVietnam) (section 4.4.2.2) qui sont des entreprises publiques, disposent respectivement d'une capacité installée de 1 325 MW (soit 5,2% de la capacité installée totale) et de 2 715 MW (10,6%). Peu de projets de producteurs d'électricité indépendants ont été réalisés, semble-t-il en raison d'obstacles tels que la faiblesse des prix d'achat de l'électricité par EVN; des questions juridiques et réglementaires; la lenteur de l'introduction d'un marché de l'électricité transparent et compétitif (voir ci-dessous); et une mauvaise coordination entre les organismes gouvernementaux.⁸⁰ En réponse, le Ministère de l'industrie et du commerce a pris des mesures radicales dans le but de faciliter le développement de projets de producteurs d'électricité indépendants, en signant notamment en 2006 un accord de conseil financier avec la Société financière internationale (SFI) de la Banque mondiale visant à accroître la participation privée dans le secteur de l'électricité grâce à des appels d'offres concurrentiels ouverts.

4.79. Conformément au Plan de développement de l'électricité VI de 2007 (couvrant la période 2006-2015 et avec un aperçu général allant jusqu'en 2025), le Viet Nam construit un ensemble de nouvelles centrales électriques pour stimuler sa capacité; il a pour objectif de créer environ 135 centrales électriques d'ici à 2015.⁸¹ Depuis novembre 2008, des partenaires étrangers ont été autorisés à travailler avec des entreprises locales sur 13 projets énergétiques qui avaient été abandonnés par EVN et devaient être présentés au gouvernement pour examen en 2011. Actuellement, 29 centrales électriques sont en construction, pour une capacité totale de 13 766 MW (20 centrales hydroélectriques et 9 centrales thermiques).⁸²

4.80. Le Plan national de développement de l'électricité de juillet 2011 pour la période 2011-2020 avec une perspective jusqu'en 2030 (Plan de développement de l'électricité VII (PDP VII)) prévoit, entre autres choses: le développement d'un marché de l'électricité concurrentiel avec des formes d'investissement et de vente d'électricité diversifiées; le maintien du monopole de l'État dans le réseau de transport d'électricité afin de garantir la sécurité du système énergétique national; le programme d'électrification dans les zones rurales, de montagne et les îles⁸³; la priorité donnée au développement de centrales hydroélectriques, notamment celles ayant plusieurs finalités, comme la lutte contre les inondations, l'approvisionnement en eau, la production d'électricité; et l'augmentation de la part des sources d'énergies renouvelables de 3,5% de la production totale d'électricité en 2010 à 4,5% en 2020 et à 6,0% en 2030.⁸⁴ D'ici à 2020, il est prévu que la capacité totale des centrales électriques soit de 75 000 MW: 48% pour les centrales alimentées au charbon; 23,1% pour les centrales hydrauliques; 16,5% pour les centrales alimentées au gaz; 5,6% pour les énergies renouvelables; 1,3% pour le nucléaire; et 3,1% pour l'électricité importée. Une augmentation des parts du charbon, des énergies renouvelables, du nucléaire et de l'électricité importée est prévue. On doute du caractère respectueux de l'environnement et conforme au MDP de la hausse de la part des centrales à charbon. Selon le PDP VII, l'investissement total en capital nécessaire pour le secteur de l'électricité est d'environ 929 700 milliards de dong pour la période 2011-2020 (environ 4,88 milliards de dollars EU par an en moyenne), dont les deux tiers pour le développement de la production d'électricité et le reste

⁷⁸ CNUCED (2008).

⁷⁹ Pricewaterhouse Coopers (2008).

⁸⁰ Service commercial des États-Unis (2011).

⁸¹ Groupe de travail des conseillers économiques et sociaux de l'UE (2011).

⁸² Service commercial des États-Unis (2011).

⁸³ Le taux d'électrification des zones rurales était de 95% en 2010 et il est prévu qu'il atteigne presque 100% d'ici à 2020.

⁸⁴ Décision n° 1208/QĐ-TTg du Premier Ministre du 21 juillet 2011. Adresse consultée:

"<http://www.ievn.com.vn/en/index.php/thong-tin-tu-lieu/bai-viet/77-approval-of-the-national-power-development-plan-for-period-2011-2020-with-perspective-to-2030>" [24 octobre 2012].

pour celui du réseau électrique.⁸⁵ Le Ministère de l'industrie et du commerce a prévu de supprimer les subventions et de mettre fin au monopole d'EVN dans le cadre de sa stratégie à long terme pour la période 2020-2050.⁸⁶

4.81. La tarification de l'électricité demeure un problème important. En dépit de l'objectif déclaré de créer un marché concurrentiel, la Loi sur l'électricité de 2004 ne donne pas aux opérateurs du marché une liberté totale pour déterminer les prix.⁸⁷ Le gouvernement réglemente strictement les prix de vente de l'électricité au détail et en gros, avec des ajustements dans le cadre d'une fourchette donnée établie à partir d'une liste de prix prédéterminés recommandée par le Ministère de l'industrie et du commerce et approuvée par le Premier Ministre.⁸⁸ La Loi de 2004 stipule qu'un "régime raisonnable de subventions aux prix pour différents groupes de clients" restera en place à l'avenir, bien que la nature de ce régime ne soit pas définie.⁸⁹ Les tarifs moyens en zones résidentielles urbaines et rurales font l'objet d'un subventionnement croisé avec les taux plus élevés appliqués à l'industrie et au commerce.⁹⁰ Il n'y a de distinction entre les prix en heures creuses ou pleines que pour les utilisateurs industriels et commerciaux. Les tarifs de l'électricité sont maintenant calculés et vérifiés chaque mois par rapport aux variations des taux de change, des prix du carburant et de la productivité du secteur de l'électricité.⁹¹ Dans le but d'établir un marché de l'électricité robuste, le prix moyen de l'électricité a été augmenté à six reprises entre mars 2009 et décembre 2012, soit de 51,5% en tout. La structure actuelle de détermination des prix ne permettrait pas à EVN de couvrir la totalité des coûts de production et de distribution d'électricité; en conséquence, l'entreprise a affiché de grosses pertes ces dernières années et sa gestion fait l'objet d'un examen.⁹² Entre 2010 et 2011, les pertes moyennes liées aux ventes d'électricité sont passées de 119 đ/kWh à 56 đ/kWh (soit des pertes d'environ 10 200 et 5 300 milliards de dong, respectivement, pour EVN). En décembre 2012, le prix moyen de l'électricité a été fixé à 1 437 đ/kWh (contre 1 061 đ/kWh en 2010 et 1 226 đ/kWh en 2011), apparemment le plus bas de la région. Des prix différents selon la tension étaient applicables aux consommateurs utilisant de l'électricité pour une activité de production/fabrication (par exemple 1 217 đ/kWh), de fourniture de services (par exemple 2 004 đ/kWh), d'irrigation (par exemple 1 142 đ/kWh), de service public (par exemple 1 315 đ/kWh pour les hôpitaux, les écoles), et aux parcs industriels, aux ménages à faible revenu (993 đ/kWh), et à d'autres fins dans les immeubles d'habitation dans les villes et les nouvelles zones urbaines (par exemple 1 350 đ/kWh).⁹³

4.82. Pour attirer davantage d'investissements du secteur privé pour le développement de projets de producteurs d'électricité indépendants, le Ministère de l'industrie et du commerce et EVN travaillent sur une feuille de route sur les augmentations de prix et l'élimination progressive du contrôle du gouvernement. Depuis 2009, il a été possible d'augmenter les prix de l'électricité une fois par an.⁹⁴ Selon les autorités, à compter de 2013, les prix de détail de l'électricité doivent être ajustés progressivement dans le cadre d'un mécanisme de marché de façon à rendre les opérations d'EVN profitables d'ici à 2015. Des prix plus élevés, mais réalistes, ajustés aux niveaux régionaux permettraient aux entreprises d'électricité de générer des excédents d'exploitation pour

⁸⁵ Les principales sources de financement pour l'investissement dans le secteur de l'électricité sont les dons et prêts de l'aide publique au développement (APD) engagés par des donateurs internationaux tels que la Banque mondiale ou la Banque asiatique de développement, les fonds bilatéraux provenant de divers gouvernements étrangers et les fonds publics. Parmi les autres sources cruciales de financement pour la décennie à venir figurent les crédits des fournisseurs étrangers et les bénéfices non distribués d'EVN (Pricewaterhouse Coopers, 2008).

⁸⁶ EIU (2012d), *Energy – Vietnam*.

⁸⁷ Le gouvernement hésite à autoriser les forces du marché à déterminer les prix de l'électricité car cela engendrerait une augmentation de coût importante pour les entreprises et les ménages, et aurait des répercussions sur l'inflation, laquelle a augmenté en échappant au contrôle des autorités à plusieurs reprises ces dernières années (section 1.2) (EIU 2012d – *Energy – Vietnam*).

⁸⁸ Service commercial des États-Unis (2011).

⁸⁹ CNUCED (2008).

⁹⁰ Service commercial des États-Unis (2011).

⁹¹ Décision n° 24 du Premier Ministre du 15 avril 2011 et Décision n° 854/QD-TTg, et une Circulaire du Ministère de l'industrie et du commerce citée dans Chambre de commerce européenne au Viet Nam (2011).

⁹² EIU (2012d), *Energy – Vietnam*.

⁹³ Circulaire du Ministère de l'industrie et du commerce n° 38/2012/TT-BCT du 20 décembre 2012.

Adresse consultée:

"<http://luatkhaphong.com/Van-ban-Tieng-Anh/Circular-No.-38/2012/TT-BCT-dated-December-20-2012-7385.html>".

⁹⁴ *VnEconomy*, "Counting the cost", 28 avril 2010. Adresse consultée: <http://news.vneconomy.vn/20100504040756160POC1/counting-the-cost.htm> [31 août 2012].

financer les dépenses d'investissement, ainsi que de fonctionner à un niveau commercialement viable et durable.⁹⁵

4.83. La séparation entre les fonctions opérationnelle, réglementaire et la propriété du capital demeure mal définie dans le secteur de l'électricité.⁹⁶ Le Ministère de l'industrie et du commerce fixe l'orientation politique générale, est propriétaire d'EVN et accorde des licences pour l'exploitation d'électricité.⁹⁷ Le 1^{er} janvier 2010, l'Institut de l'énergie, qui était depuis 2007 une organisation de recherche scientifique placée "sous son propre contrôle et sa propre responsabilité" et chargée de préparer les stratégies, politiques et plans de développement nationaux en matière d'énergie, a été placée sous l'autorité directe du Ministère de l'industrie et du commerce.⁹⁸ L'Autorité vietnamienne de réglementation du secteur de l'électricité, un organisme non indépendant, dispose de pouvoirs réglementaires limités et assiste le Ministre de l'industrie dans l'application de la réglementation. Selon la CNUCED, le cadre réglementaire offre peu de garanties aux investisseurs privés que les conflits d'intérêts puissent être évités.⁹⁹

4.4.2.2 Les hydrocarbures

4.84. L'industrie pétrolière et gazière du Viet Nam est une source essentielle de devises étrangères. En 2010, le Viet Nam était classé huitième dans la production de pétrole brut dans la région Asie-Pacifique. Il est devenu un exportateur majeur de pétrole brut parmi les pays d'Asie du Sud-Est, mais demeure un importateur net de produits pétroliers raffinés car la demande a pratiquement doublé ces dix dernières années.¹⁰⁰ Il est autonome pour le gaz naturel, qui est utilisé dans la production d'électricité (85%), les engrais (10%) et les activités des industries et des ménages (5%).¹⁰¹ Le Viet Nam est troisième en termes de réserves prouvées de pétrole dans la région Asie-Pacifique; à la fin de 2011, ces réserves représentaient 0,3% du total mondial.¹⁰² La production de pétrole a été assez instable ces dernières années, mais il est prévu qu'elle augmente à moyen terme avec l'ajout de nouvelles capacités. En conséquence, et du fait de l'augmentation de la demande intérieure et de l'introduction d'une capacité nationale de raffinage (2009), la part du pétrole brut dans les exportations totales a chuté de 17,5% (2007) à 7,5% (2011).¹⁰³ Les recettes fiscales liées au pétrole étaient estimées à 4,4% du PIB pour 2011 (6% en 2008).¹⁰⁴

4.4.2.2.1 En amont

4.85. Le secteur pétrolier en amont est exploité par le Groupe pétrolier et gazier (PetroVietnam), une entreprise publique qui a également des responsabilités en matière de réglementation dans le secteur.¹⁰⁵ PetroVietnam, la plus grande entreprise du pays, est sous l'autorité du Ministère de l'industrie et du commerce et contribue à hauteur de 25 à 30% au budget de l'État en termes de

⁹⁵ Chambre de commerce européenne au Viet Nam (2011).

⁹⁶ CNUCED (2008).

⁹⁷ Base de données en ligne "Investing Across Borders" de la Banque mondiale. Adresse consultée: <http://iab.worldbank.org/Data/Explore%20Economies/Vietnam#/Investing-across-sectors>.

⁹⁸ Décision du Ministère de l'industrie et du commerce n° 5999/QD-BCT du 1^{er} janvier 2010, et Décret n° 115/2005/ND-CP du gouvernement du 1^{er} juillet 2007. Adresse consultée: <http://www.ievn.com.vn/en/index.php/qoi-thieu-chung/co-so-phap-ly/83-general-introduction>.

⁹⁹ CNUCED (2008).

¹⁰⁰ Le Viet Nam doit importer environ 70% de ses besoins de produits pétroliers et pétrochimiques raffinés puisque la production nationale ne satisfait pas la demande. Le secteur des transports est à l'origine d'environ 60% de la demande de produits pétroliers. "FACTS Global Energy" prévoit que la demande intérieure de produits pétroliers fera plus que doubler d'ici à 2030 pour atteindre plus de 830 000 barils par jour contre environ 375 000 barils par jour en 2011 (Agence d'information sur l'énergie des États-Unis, 2012; Département de l'intérieur des États-Unis/Service géologique des États-Unis (2012); et renseignements en ligne du Masan Group. Adresse consultée: <http://www.masangroup.com/en/vietnam>).

¹⁰¹ Bien qu'il soit prévu que la production de gaz continue à augmenter au cours de la décennie à venir, PetroVietnam a indiqué que le pays pourrait devoir commencer à importer du gaz d'ici à 2015 en raison d'une forte augmentation de la consommation (EIU 2012d, *Energy – Vietnam*; et Service commercial des États-Unis, 2011).

¹⁰² Les activités d'exploration en cours pourraient faire augmenter ce chiffre dans la mesure où les eaux vietnamiennes demeurent relativement sous-explorées (Agence d'information sur l'énergie des États-Unis, 2012; et EIU 2012, *Energy – Vietnam*).

¹⁰³ Données de la base COMTRADE de la DSNU.

¹⁰⁴ FMI (2012), tableau 3.

¹⁰⁵ Loi n° 10/2008/QH12 modifiant et complétant certains articles de la Loi sur le pétrole; et Agence d'information sur l'énergie des États-Unis (2012).

revenus et de paiements d'impôts.¹⁰⁶ Selon le Plan directeur pour le pétrole et le gaz à l'horizon 2015 et une Vision jusqu'en 2025, ce secteur exigera un investissement de 203 milliards de dollars EU pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement pour la période 2006-2025, dont 81,54 milliards apportés par PetroVietnam (soit 40% du total). Le gouvernement a commencé à privatiser les unités commerciales de PetroVietnam qui ne sont pas liées au pétrole en 2006 dans le cadre de son objectif de lever des fonds pour des projets en amont et en aval, et d'augmenter l'efficacité opérationnelle, bien que la participation de l'État dans ses activités liées aux hydrocarbures soit maintenue. PetroVietnam a développé ses activités à l'étranger et détient des participations en amont dans 15 pays dont l'Algérie, la République bolivarienne du Venezuela, la Fédération de Russie et le Pérou. En 2011, il prévoyait de dépenser plus de 2,3 milliards de dollars EU pour développer 25 projets pétroliers dans les pays de l'ex-Union soviétique et en Amérique latine.

4.86. Le Viet Nam a ouvert son secteur pétrolier et gazier aux entreprises étrangères, lesquelles devraient apporter des capitaux, de l'expertise et de la technologie pour contribuer à atteindre les principaux objectifs du secteur. Il a augmenté la fréquence des cycles officiels d'octroi de licences internationales depuis 2004.¹⁰⁷ Plusieurs règlements introduits en 2009-2010 ont clarifié le processus d'investissement et présenté les règles relatives aux appels d'offres. Des textes législatifs ont été adoptés, qui offrent davantage de flexibilité en matière de contrats en autorisant les entreprises nationales et étrangères à prolonger les contrats d'exploration au-delà des dates limites des projets. Les réformes récentes du secteur en amont visaient à ouvrir la voie à l'exploration de nouveaux bassins offshore et de champs plus difficiles à exploiter sur le plan technique en encourageant l'investissement étranger. Toute la production de pétrole du pays est réalisée par la filiale en amont de PetroVietnam, PetroVietnam Exploration and Production (PVEP), ou par le biais de coentreprises ou de contrats de partage de la production dans lesquels PVEP détient une participation d'au moins 20%.¹⁰⁸ Les entreprises étrangères doivent négocier les contrats avec PetroVietnam; les contrats doivent être approuvés par le Premier Ministre et avoir pris effet comme prévu dans le certificat d'investissement accordé par le Ministère de l'industrie et du commerce. Les entreprises énergétiques de la Fédération de Russie développent leur présence alors que les deux pays cherchent à former des partenariats stratégiques et à accroître leurs participations et leur production à l'étranger. La plus grande entreprise de production de pétrole est Vietsovpetro (VSP), une coentreprise de longue date entre l'entreprise publique PetroVietnam et Zarubezhneft (Fédération de Russie) qui continue d'exploiter les champs de Bach Ho, Rong et d'autres champs sur la portion sud du plateau continental.¹⁰⁹ PetroVietnam a des partenariats avec plusieurs autres entreprises pétrolières internationales et nationales, et avec de plus petites entreprises énergétiques indépendantes.¹¹⁰

4.87. Comme pour d'autres produits miniers (section 4.4.1, section 3.3.2, tableau 3.8), les taux de redevance pour le pétrole brut sont fixés à partir d'un "cadre fiscal" de base (de 6 à 40%) dans la liste tarifaire des redevances attachée à la Résolution n° 928/2010/UBTVQH12. Ils varient actuellement entre 7% et 23% pour les projets admis à bénéficier d'une promotion des investissements¹¹¹, et entre 10% et 29% pour les autres projets, en fonction de la production quotidienne du site; le montant auquel ils sont appliqués est le prix de vente sur le lieu de livraison ou le prix à l'exportation.

¹⁰⁶ Service commercial des États-Unis (2011).

¹⁰⁷ Pour plus de renseignements sur ces évolutions, voir Agence d'information sur l'énergie des États-Unis (2012).

¹⁰⁸ Décret n° 115 de décembre 2009, complétant la Loi de 2008 sur le pétrole et le Règlement de 2001 sur les appels d'offres dans le secteur pétrolier; et Service commercial des États-Unis (2011).

¹⁰⁹ Parmi les autres entreprises importantes issues de la Fédération de Russie présentes au Viet Nam figurent TNK-BP, Lukoil et Gazprom.

¹¹⁰ On peut citer: ExxonMobil, Chevron, BHP Billiton, Korea National Oil Corporation (KNOC), Total, ONGC en Inde, Petronas en Malaisie, Nippon Oil au Japon, Talisman, PTTEP en Thaïlande, Premier Oil, SOCO International et Neon Energy.

¹¹¹ Parmi les projets admis à bénéficier d'une promotion des investissements figurent les activités pétrolières et gazières en eaux profondes et offshore, celles dans les zones où les conditions géographiques sont particulièrement difficiles et où les conditions géologiques sont compliquées, ainsi que d'autres projets conformément au paragraphe 2 de l'article premier de la Loi n° 10/2008/QH12, modifiant et complétant certains articles de la Loi sur le pétrole.

4.4.2.2.2 En aval

4.88. Des mesures sont en cours d'adoption pour remédier à la capacité limitée du Viet Nam en matière de raffinage du pétrole, ce qui le rend fortement dépendant des produits pétroliers raffinés importés nécessaires pour approvisionner ses centrales et le rend vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux du pétrole.¹¹² La principale et la seule grande raffinerie de pétrole du pays (Dung Quat), inaugurée officiellement au début de 2009, peut satisfaire environ un tiers de la demande intérieure actuelle lorsqu'elle fonctionne à pleine capacité. Un cabinet de conseil japonais devait mener une étude sur la faisabilité d'accroître la capacité de l'usine actuelle de 50% d'ici à 2014. Au cours de la première moitié de 2012, PetroVietnam, l'exploitant de l'usine, prévoyait de vendre jusqu'à 49% du capital de Dung Quat à un investisseur étranger afin de financer l'expansion et elle aurait signé des accords en 2012 avec JX Nippon Oil (Japon) et PDVSA (République bolivarienne du Venezuela) pour investir dans l'expansion. En outre, PetroVietnam, dans le cadre de coentreprises avec d'autres entreprises, prévoit de construire deux raffineries supplémentaires d'ici à 2015 et 2018 et d'augmenter sa capacité totale de raffinage. De plus, deux coentreprises sont en cours de développement par d'autres entreprises avec sa filiale Petrolimex (voir ci-dessous). Il semble que les projets de raffineries aient subi plusieurs retards dus à des difficultés financières, contractuelles et liées au défrichement des terres.¹¹³

4.89. PetroVietnam est engagée dans d'autres opérations en aval par le biais de diverses filiales, dont l'entreprise de transformation et de distribution du pétrole de PetroVietnam (PV Oil). Petrolimex est la première entreprise d'importation et de distribution de produits pétroliers et représente environ 60% de l'ensemble du marché de la distribution de pétrole.¹¹⁴ Petrolimex exploite également 300 miles de pipelines pour le transport de produits pétroliers, même si l'essentiel de l'approvisionnement en carburant du pays se fait par la route. Il est question de vendre des parts de Petrolimex et d'élargir la concurrence sur le marché intérieur. Jusqu'à présent, seules 3% des parts de l'entreprise ont été vendues, dans le cadre d'une privatisation partielle, à des acheteurs vietnamiens. Il y a deux autres distributeurs publics de fuel, PV Oil et Saigon Petro.

4.90. Depuis décembre 2009, les autorités ont autorisé différents types d'entreprises (en plus des entreprises publiques) à exporter et importer du pétrole et de l'essence, à condition qu'elles respectent toutes les prescriptions réglementaires.¹¹⁵ Pour garantir un approvisionnement suffisant du marché intérieur, des volumes/quantités annuels minimums d'importations sont fixés sur la base des orientations relatives aux importations d'essence et de pétrole pour l'année suivante, en tenant compte de la demande de l'économie pour l'essence et le pétrole produits à l'étranger ou dans le pays; le Ministère de l'industrie et du commerce peut ajuster les volumes/quantités minimum d'importations affectées aux négociants si nécessaire (section 3.2.1). Les autorités n'ont fourni aucun autre renseignement (par exemple les niveaux des contingents ou coefficients d'utilisation) concernant le fonctionnement de ce système.

4.91. Le Viet Nam stabilise les prix de vente au détail de l'essence et du pétrole (essence, gazole, kérosène et mazout)¹¹⁶ par le biais d'ajustements dans le cadre de mécanismes de marché faisant intervenir des modifications des droits d'importation (section 3.2.2); et depuis décembre 2009, dans le cadre d'un Fonds de valorisation des prix pétroliers (appelé Fonds de stabilisation des prix des carburants)¹¹⁷ établi et utilisé individuellement par les négociants clés (voir ci-dessous et section 3.4.10).¹¹⁸ En conséquence, les prix au détail du carburant ont été maintenus à un niveau plus proche des prix du marché international pour soutenir une économie en croissance, empêcher

¹¹² EIU (2012d), *Energy – Vietnam*.

¹¹³ Agence d'information sur l'énergie des États-Unis (2012).

¹¹⁴ Agence d'information sur l'énergie des États-Unis (2012).

¹¹⁵ Article 23 du Décret n° 84/2009/ND-CP du 15 octobre 2009.

¹¹⁶ Les autorités ont indiqué que les négociants clés fixaient librement leurs prix de gros, lesquels ne sont pas soumis aux prescriptions en matière de stabilisation des prix.

¹¹⁷ La Circulaire n° 234/2009/TT-BTC du MOF du 9 décembre 2009 contient les orientations relatives au mécanisme pour constituer, gérer et utiliser le Fonds de valorisation des prix pétroliers. Adresse consultée: <http://lawfirm.vn/?a=doc&id=682>.

¹¹⁸ Le gouvernement devait commencer à déréglementer les prix en mai 2007, mais a arrêté le processus en raison de l'instabilité des prix. Le gouvernement a supprimé les subventions aux importateurs sans les autoriser à augmenter les prix de vente au détail sans l'approbation du Ministère de l'industrie et du commerce et du MOF. Les augmentations des prix au détail ne suivant pas la hausse des prix internationaux, les importateurs ont subi des marges négatives. Renseignements en ligne. Adresse consultée: https://energypedia.info/wiki/Fuel_Prices_Vietnam.

la montée de l'inflation et protéger les consommateurs, ce qui a entraîné des pertes de revenus pour les distributeurs et augmenté les risques de contrebande des carburants vers les pays voisins.¹¹⁹ Les ajustements des prix du pétrole au détail sont fondés sur la modification du prix de base/primaire utilisé pour fixer les prix au détail.¹²⁰ L'intervalle entre deux ajustements consécutifs du prix au détail est d'au moins dix jours pour une augmentation du prix de base/primaire, et de dix jours au maximum pour une diminution. En raison du mode de calcul du prix de base/primaire et de l'intervalle entre les ajustements, les prix au détail peuvent être supérieurs ou inférieurs aux prix internationaux pendant plusieurs jours. Lorsque des ajustements à la hausse de 7% à 12% du prix au détail sont nécessaires, les négociants clés peuvent augmenter les prix jusqu'à hauteur de 60% de l'augmentation nécessaire, et les 40% restants seront couverts par des transferts depuis les comptes du Fonds de valorisation des prix. Lorsque des ajustements supérieurs à 12% du prix au détail sont nécessaires, ou lorsque d'importantes hausses de prix pourraient affecter le développement socioéconomique et les conditions de vie, des mesures sont prises sous la forme d'allègements fiscaux (par exemple des droits d'importation), de transferts depuis les comptes du Fonds de valorisation des prix, et d'autres mesures administratives. Les principaux négociants réservent des fonds dédiés à la valorisation des prix, et qui ne sont utilisés qu'à cette fin, et présentent des états financiers trimestriels de leurs comptes au Ministère des finances (MOF) et au Ministère de l'industrie et du commerce. Les fonds sont financés par un montant spécifique (300 đ/litre ou kg), qui est une composante du prix primaire, perçu sur la vente au détail de l'essence et du pétrole. Il semble que les comptes du Fonds de valorisation soient déficitaires au moins depuis 2011.¹²¹ En réponse aux hausses récentes des prix mondiaux du pétrole, il semble que les taux de débit autorisés pour les comptes des fonds des distributeurs aient augmenté en février 2013.¹²² Historiquement, le gouvernement a fréquemment ajusté les droits d'importation pour lisser l'augmentation des prix au détail; depuis 2010, les droits d'importation sur les produits pétroliers ont été réduits plusieurs fois, ceux applicables à l'essence et au carburacteur ont été supprimés en février 2012 et ceux applicables au gazole et au kérosène en mars 2012. En octobre 2012, le MOF et le Ministère de l'industrie et du commerce sont convenus de maintenir inchangés les prix de vente au détail et les droits d'exportation/d'importation de l'essence et du pétrole pour minimiser le recours au Fonds de valorisation des prix.¹²³

4.92. À compter de janvier 2012, une taxe pour la protection de l'environnement (tableau 3.5) a été prélevée sur les produits pouvant avoir un impact environnemental négatif, y compris les carburants et les lubrifiants. La taxe a des taux spécifiques compris entre 300 dong par litre (fuel,

¹¹⁹ Selon un document du MOF de février 2013, le prix national de vente au détail de l'essence d'indice d'octane recherche 92 est inférieur de 2 000 dong à celui de la Chine, de 4 000 dong à celui de la RDP lao et de 5 300 dong à celui du Cambodge (*talkvietnam*, "Ministry instructs increase of petrol price stabilization fund", 1^{er} mars 2013. Adresse consultée: <http://talkvietnam.com/2013/03/ministry-instructs-increase-of-petrol-price-stabilization-fund/> [5 avril 2013]; *STOXPLUS*, "Vietnam Allows to Increase Using Price Stabilization Fund to Petroleum", 27 février 2013. Adresse consultée:

<http://www.stoxplus.com/News/106631/1/188/vietnam-allows-to-increase-using-price-stabilization-fund-to-petroleum.stox> [5 avril 2013]; *The Saigon Times*, "Traders told to use stabilization fund to maintain fuel prices", 28 février 2013. Adresse consultée: <http://english.thesaigontimes.vn/Home/business/other/28034/> [5 avril 2013]; et Agence d'information sur l'énergie des États-Unis, 2012).

¹²⁰ Pour le calcul du prix de base/primaire, voir la Circulaire n° 234/2009/TT-BTC du MOF du 9 décembre 2009, chapitre 1, article 3. Adresse consultée: <http://lawfirm.vn/?a=doc&id=682>.

¹²¹ La balance globale de tous les comptes du Fonds de valorisation des prix était estimée à un déficit de 703 milliards de dong (soit 33 millions de dollars EU) au début de 2011. En avril 2012, le Ministère de l'industrie et du commerce a indiqué que les sorties sur les comptes du Fonds dépassaient les entrées de plus de 2 300 milliards de dong (soit 110 millions de dollars EU). Renseignements en ligne. Adresse consultée: https://energypedia.info/wiki/Fuel_Prices_Vietnam.

¹²² Ils étaient fixés à 2 000 dong/litre pour l'essence (contre 1 000 dong/litre); 800 dong/litre pour le gazole (contre 400 dong/litre); 1 150 dong/litre pour le kérosène (contre 700 dong/litre); et 650 dong/litre pour le mazout (pour le chauffage) (contre 600 dong/litre) (*talkvietnam*, "Ministry instructs increase of petrol price stabilization fund", 1^{er} mars 2013. Adresse consultée:

<http://talkvietnam.com/2013/03/ministry-instructs-increase-of-petrol-price-stabilization-fund/> [5 avril 2013]; et *STOXPLUS*, "Vietnam Allows to Increase Using Price Stabilization Fund to Petroleum", 27 février 2013. Adresse consultée: <http://www.stoxplus.com/News/106631/1/188/vietnam-allows-to-increase-using-price-stabilization-fund-to-petroleum.stox> [5 avril 2013]).

¹²³ *Việt Nam News*, "Ministries try to minimise the use of fuel price stabilisation funds", 31 octobre 2012. Adresse consultée: <http://en.baomoi.com/Home/economy/vietnamnews.vn/Ministries-try-to-minimise-the-use-of-fuel-price-stabilisation-funds/314135.epi> [26 novembre 2012].

pétrole, lubrifiants) et 1 000 dong par litre (essence, carburéacteur) fixés à partir d'un cadre fiscal spécifique. Les autorités ont indiqué que la hausse de prix qui en résulte contribuera à limiter la production et la consommation de produits polluants, à encourager l'utilisation efficiente de l'énergie et à réduire les effets négatifs sur l'environnement. Il est prévu que les recettes fiscales liées à la protection de l'environnement permettent d'augmenter les investissements consacrés à l'amélioration et à la protection de l'environnement, et au développement économique durable.

4.4.2.2.3 Gaz naturel

4.93. PetroVietnam domine le secteur du gaz naturel et des partenaires étrangers sont impliqués dans la production et le développement des ressources de gaz naturel.¹²⁴ Les taux de redevance pour le gaz naturel sont fixés à partir d'un cadre fiscal de base (1% à 30%) et varient actuellement entre 1% et 6% pour les projets admis à bénéficier d'une promotion des investissements et entre 2% et 10% pour les autres projets, en fonction de la production quotidienne du site (section 3.3.2, tableau 3.8)¹²⁵; le montant auquel ils sont appliqués est le prix de vente sur le lieu de livraison ou le prix à l'exportation. PetroVietnam et ses partenaires dans le cadre de coentreprises négocient directement les tarifs nationaux du gaz avec les producteurs d'électricité et les utilisateurs industriels projet par projet. Les prix du gaz naturel sont maintenus à un niveau généralement bas par rapport aux tarifs sur les marchés internationaux, essentiellement parce que les prix de gros de l'électricité doivent rester bas, ce qui sous-tend l'existence d'un subventionnement croisé entre ces secteurs. Les coûts de transport varient selon le gazoduc et sont approuvés par le Ministère de l'industrie et du commerce. Depuis janvier 2010, le prix du gaz de pétrole liquéfié (GPL) est fixé par les principaux négociants (y compris ceux qui détiennent des droits d'importation/d'exportation et de fabrication) après paiement de toutes les taxes, impositions et redevances (le cas échéant).¹²⁶

4.5 Secteur manufacturier

4.94. Entre 1990 et 2007, la structure de l'économie s'est tournée radicalement vers l'industrialisation.¹²⁷ Toutefois, à partir de 2008, la part du secteur manufacturier dans le PIB a baissé régulièrement (à 18,4% en 2012) en raison de l'importance croissante de l'agriculture et des industries extractives dans l'économie nationale (tableau 1.2). Néanmoins, la part du secteur dans l'emploi total et dans les exportations de marchandises a augmenté progressivement entre 2007 et 2011, passant respectivement de 12,5% à 13,8%, et de 54,4% à 64,2%. En 2011, les machines et équipements, et les vêtements représentaient respectivement 19,4% et 13,6% du total des exportations de marchandises.¹²⁸ La productivité du travail, qui a augmenté de 39,9% sur la période 2008-2011, est 39,4% (ou 85,5%, selon les données du tableau 1.2) supérieure à celle de la moyenne de l'économie.¹²⁹ En 2012, le secteur industriel est resté le principal contributeur fiscal parmi les 1 000 principales entreprises assujetties à l'impôt au Viet Nam, représentant 66% de l'ensemble des paiements d'impôts, dont plus de la moitié sont payés par des entreprises publiques.¹³⁰ Les entreprises à participation étrangère représentent la majeure partie de la production manufacturière totale et leur part a augmenté régulièrement passant de 39,8% en 2007 à 42,8% en 2010. Sur la même période, la part des entreprises publiques est tombée à 18,8% (contre 23,2% en 2007), tandis que celle des entreprises privées nationales est passée à 38,4% (contre 36,99%).

4.95. En vertu de la Décision n° 604/QD-TTg du Premier Ministre de mai 2012 relative à l'augmentation de la productivité, la politique manufacturière globale la plus récente du Viet Nam vise à augmenter la valeur ajoutée nationale (taux de localisation) des produits industriels et à

¹²⁴ Ses principaux partenaires étrangers sont TNKBP, Chevron, KNOC, Gazprom, Petronas, PTTEP en Thaïlande, Talisman, ExxonMobil, Total et Neon Energy (Agence d'information sur l'énergie des États-Unis, 2012).

¹²⁵ Liste tarifaire des redevances attachée à la Résolution n° 928/2010/UBTVQH12.

¹²⁶ Décret n° 107/2009/ND-CP du 26 novembre 2009.

¹²⁷ La part du secteur manufacturier dans le PIB est passée de 12,3% en 1990 à 21,1% en 2007.

¹²⁸ Données de la base COMTRADE de la DSNU.

¹²⁹ En principe, si la part du secteur manufacturier dans le PIB diminue et que sa part dans l'emploi augmente, alors sa productivité du travail doit décliner par rapport au reste de l'économie (Office général de la statistique du Viet Nam, 2011).

¹³⁰ *Việt Nam News*, "Industry still leading tax contributor", 3 décembre 2012. Adresse consultée: <http://vietnamnews.vn/Economy/233574/industry-still-leading-tax-contributor.html> [12 décembre 2012].

aider les produits vietnamiens à rejoindre une chaîne de valeur mondiale.¹³¹ Le projet prévoit, entre autres choses, ce qui suit: de fixer 500 normes techniques nationales (entre 2015 et 2020); que 40% des entreprises produisant des marchandises industrielles essentielles préparent et mettent en œuvre des projets pour accroître l'efficacité et la qualité d'ici à 2015 et 100% d'entre elles d'ici à 2020; que 2 000 entreprises appliquent des technologies avancées; que 20% des centres nationaux de contrôle de la qualité passent au niveau international d'ici à 2015 et 50% d'entre eux d'ici à 2020; et de faire passer la productivité totale des facteurs à 35% (d'ici à 2015) et à 40% (d'ici à 2020). Les secteurs d'activités prioritaires pour ce projet sont les matières textiles, les chaussures, le cuir et le plastique (d'ici à 2015), ainsi que la chimie et la mécanique (d'ici à 2020). Des plans au niveau des sous-secteurs existent pour certaines industries manufacturières (voir ci-dessous). Parmi les autres activités prioritaires, on peut citer la production de nouveaux matériaux, les produits de haute technologie, les biotechnologies, les technologies de l'information, et la chimie et le génie mécanique, ainsi que les "industries de soutien" (voir ci-dessous); une liste de 2010 énumère 46 hautes technologies prioritaires pour l'investissement aux fins du développement, et 76 produits de haute technologie pouvant bénéficier d'une promotion du développement.¹³²

4.96. Entre 2007 et 2013, la moyenne des droits NPF appliqués au Viet Nam sur les produits industriels (SH 25-97) a été fortement réduite, passant de 17% à 9%, et les crêtes tarifaires *ad valorem* sont passées de 150% à 100% (SH 630900 – articles de friperie) et 75% (voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres) (tableau 3.1). En 2013, pour onze groupes de produits au niveau des positions à deux chiffres du SH (par exemple ouvrages en cuir, ouvrages de sparterie, vêtements, chaussures, produits céramiques, ouvrages en métaux communs, ou voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres), la moyenne des droits NPF appliqués était deux fois supérieure au taux moyen pour les produits industriels; ces taux étaient compris entre 19,5% (vêtements) et 30,3% (voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres).

4.97. Le Viet Nam a également appliqué des mesures non tarifaires sur certains produits manufacturés. Entre le 1^{er} juin 2011 et le 28 décembre 2012, toutes les importations de téléphones mobiles, de produits cosmétiques et de certaines catégories de voitures devaient entrer par l'un des trois ports maritimes (Ho Chi Minh-Ville, Haiphong ou Da Nang), et des documents douaniers supplémentaires approuvés par les autorités consulaires des pays exportateurs étaient exigés (section 3.2.1).¹³³ À compter de janvier 2011, des prix de référence ont été fixés à des fins d'évaluation des risques pour les importations de nombreuses marchandises (concernant apparemment plus de 20 catégories de produits) (section 3.2.8).¹³⁴ Les autorités ont indiqué que ces prix n'étaient pas utilisés pour déterminer la valeur en douane des marchandises importées comme une autre valeur ou comme un mécanisme de fixation de prix minimums, et que les pratiques du Viet Nam en matière d'évaluation douanière étaient conformes à ses engagements dans le cadre de l'OMC. Depuis avril 2010, le Ministère de l'industrie et du commerce a tenu et élargi une longue liste de marchandises et de biens de consommation importés "non essentiels" dont l'importation n'est pas encouragée (section 3.2.7). Des taxes à l'exportation et des prohibitions concernant les matières premières (sections 3.3.2, 3.3.3 et 4.4.1) sont utilisées pour

¹³¹ La chaîne de valeur mondiale fait référence aux différents processus engagés dans différentes parties du monde et qui ajoutent de la valeur aux biens ou aux services produits. En s'intégrant à une chaîne de valeur mondiale, les petites entreprises sont en mesure de transformer leur activité en opération internationale offrant des débouchés plus importants (Décision n° 604/QD-TTg du Premier Ministre du 25 mai 2012. Adresse consultée: <http://lawfirm.vn/?a=doc&id=2478>).

¹³² Décision n° 49/2010/QD-TTg du Premier Ministre du 19 juillet 2010; et Service commercial des États-Unis (2011).

¹³³ Avis n° 301/TB-BCT du Ministère de l'industrie et du commerce du 28 décembre 2012; Avis n° 197/TB-BCT du 6 mai 2011 (entré en vigueur le 1^{er} juin 2011), cité dans Commission européenne (2011).

¹³⁴ Parmi ces produits, on peut citer la viande de volaille congelée; le poisson frais; le poisson congelé; les fruits frais; le vin et la bière; les tissus de fibres textiles; le verre de construction; les équipements sanitaires; le carrelage; le fer et l'acier; les générateurs à moteur à piston à allumage par compression; les téléphones pour réseaux cellulaires; les véhicules automobiles pour le transport de personnes (positions du SH: 8702, 8703, 8704, 8705), les motocycles, les motocycles électriques (position du SH: 8711); certains appareils électroménagers (réfrigérateurs, machines à laver, ventilateurs électriques, lave-vaisselle, hottes de cuisine, aspirateurs, fers à repasser); et les cuisinières à gaz (article 6, Décret n° 40/2007/ND-CP du 16 mars 2007; Lettre officielle n° 348/TCHQ-TXNK du 21 février 2011, "List of Administrated Imported Goods at Risks and Reference Prices"; et Lettre officielle n° 2334/TCHQ-TXNK du 23 mai 2011, citée dans Commission européenne (2011); et Décret n° 40/2007/ND-CP du 16 mars 2007).

augmenter la valeur ajoutée nationale et garantir un approvisionnement à meilleur marché pour l'industrie de transformation locale, ce qui constitue une assistance à la transformation en aval de ces matières dans le pays. En outre, les marchés publics sont utilisés pour soutenir les marchandises, matériaux et équipement nationaux en n'autorisant les appels d'offres internationaux pour les projets financés par l'État que si les fournisseurs ou les bailleurs de fonds locaux de l'aide publique au développement (APD) ne sont pas en mesure de respecter des prescriptions spécifiques (section 3.4.7).¹³⁵

4.98. Un soutien interne aux activités manufacturières est apporté sous la forme de mesures d'incitation fiscales (comme des concessions tarifaires, des exonérations ou des allègements temporaires de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques) et non fiscales (par exemple des loyers préférentiels pour la location de terrains, des exonérations du paiement des redevances foncières pour la zone concernée) aux entreprises opérant dans les zones industrielles, les zones de haute technologie ou les zones industrielles d'exportation (sections 3.4.1 et 3.4.5, tableau A3. 6).¹³⁶ Des prêts à des conditions libérales pour la production et le développement des entreprises, ainsi que pour des projets d'infrastructure et des contrats d'exportation, sont disponibles depuis 2009 (encadré 1.1 et section 3.3.4). Les autorités ont indiqué que le soutien est, entre autres choses, concentré sur la protection des industries naissantes conformément aux engagements dans le cadre de l'OMC et qu'aucune subvention prohibée ou autre mesure d'incitation dépendante de la localisation et/ou des résultats à l'exportation n'est mise en œuvre. Aucune donnée relative aux dépenses budgétaires ou fiscales consacrées au soutien des activités manufacturières n'était disponible auprès des autorités.

4.99. Depuis février 2011, des efforts ont été déployés pour stimuler les "industries de soutien" dans certains secteurs clés comme le génie mécanique, les technologies de l'information, l'électronique, les matières textiles et les vêtements, les chaussures en cuir ou la technologie, par le biais de la publicité, de programmes de promotion de l'investissement et du commerce, des réseaux de distribution, de la location de terrains, et d'un soutien technique, parallèlement aux allègements fiscaux existants. Le développement des "industries de soutien" est important et urgent pour, entre autres choses, améliorer la "localisation", dans la mesure où de nombreuses industries locales, particulièrement les producteurs de marchandises d'exportation, dépendent très largement de matières de base et de pièces importées.¹³⁷ Depuis 2009, une campagne du Politburo intitulée "les Vietnamiens utilisent des produits vietnamiens" a supposément eu des effets positifs et favorisé la compétitivité des produits locaux sur le marché intérieur; selon une étude menée par l'Institut de l'opinion publique, un organisme placé sous l'autorité de la Commission pour la publicité et l'éducation du Comité central du Parti, la popularité des produits étrangers a diminué.¹³⁸ En outre, sur le même principe que cette campagne et parce que la quantité d'articles en stock (comme le charbon, le fer, l'acier, la fonte, les engrais, les produits plastiques, les voitures, les motos) restait élevée, plus de dix grands groupes publics appartenant au Ministère de l'industrie et du commerce ont signé en octobre 2012 un accord de coopération volontaire pour utiliser les produits les uns des autres. Les autorités ont indiqué que le Ministère de l'industrie et du commerce publiait la liste des marchandises produites dans le pays pour permettre à ses entreprises de "décider librement" de les acheter ou non, plutôt que de

¹³⁵ Directive n° 494/CT-TTg du Premier Ministre du 20 avril 2010, citée dans Commission européenne (2012).

¹³⁶ Décret n° 29/2008/ND-CP du 14 mars 2008, cité dans Pricewaterhouse Coopers (2008).

¹³⁷ Le pays devait importer jusqu'à 80% de ces articles. L'industrie automobile utilise seulement entre 5 et 10% de pièces locales, tandis que ce ratio est de 40% ou plus pour les motos (section 4.5.2). Bien que les entreprises étrangères aient été potentiellement intéressées pour s'approvisionner localement, les secteurs nationaux de soutien n'étaient pas en mesure de satisfaire cette demande (*Viêt Nam News*, "Incentives urged to boost support industries", 10 octobre 2011. Adresse consultée: <http://vietnamnews.vnagency.com.vn/Industries/216360/incentives-urged-to-boost-support-industries.html> [31 août 2012]).

¹³⁸ On dit que les consommateurs préfèrent acheter des produits nationaux: vêtements et produits textiles (80%); denrées alimentaires, fruits et légumes (58%); produits ménagers (49%); matériaux de construction et aménagement intérieur (38%); jeux et outils d'apprentissage pour les enfants (34%); papeterie (33%); produits électroniques (26%); produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux (26%); voitures et motos (18%); et produits cosmétiques (10%) (*IntellAsia.net*, "Fifty nine pct of consumers prefer Vietnamese products", 22 février 2011. Adresse consultée: <http://www.intellasia.net/fifty-nine-pct-of-consumers-prefer-vietnamese-products-148717> [30 août 2012]; et *Business-in-Asia-Com*, "Vietnamese Use Vietnamese Goods – What are the Problems?", août 2011. Adresse consultée: http://www.business-in-asia.com/vietnam/vietnam_use_vietnamese_goods.html [18 décembre 2012]).

promouvoir davantage la consommation de marchandises nationales pour résoudre les difficultés commerciales et liées à la production.¹³⁹

4.5.1 Matières textiles et vêtements

4.100. Les matières textiles et les vêtements demeurent des piliers importants du secteur manufacturier; en 2011, le Viet Nam était le septième exportateur mondial de matières textiles et de vêtements.¹⁴⁰ Les matières textiles et les vêtements sont le premier secteur au Viet Nam, avec 5 982 entreprises (2011) essentiellement situées dans des parcs industriels ou des villages artisanaux (surtout des PME), et 2,3 millions d'employés, soit 25% de l'emploi industriel total.¹⁴¹ En 2010, les entreprises à participation étrangère et les entreprises publiques représentaient respectivement 42,7% et 13% de la production totale du secteur des matières textiles et des vêtements.¹⁴² En 2010, le secteur était la deuxième source de devises (18,6% du commerce total de marchandises) après l'agriculture.¹⁴³ Selon l'Association vietnamienne des textiles et des vêtements, devenir Membre de l'OMC a permis à de nombreuses entreprises de vêtements de diversifier leurs marchés et de bénéficier du statut NPF sur les marchés des Membres.¹⁴⁴ D'un autre côté, la récession mondiale a eu un grave impact sur le secteur, avec une diminution significative des prix et des commandes et la quasi-disparition de l'avantage de longue date de ressources humaines à bon marché. Conformément à la campagne intitulée "les Vietnamiens utilisent des produits vietnamiens", les entreprises de textiles et de vêtements, y compris le Groupe industriel des textiles et vêtements¹⁴⁵ qui est une entreprise publique, se sont attaquées au marché intérieur et ont fait des efforts pour étendre leurs réseaux de vente nationaux.¹⁴⁶

4.101. En vertu du Plan directeur de 2008 pour le secteur du textile jusqu'en 2015 avec une perspective jusqu'en 2020, le textile et les vêtements deviendraient un secteur clé, et un développement efficace et axé sur les exportations serait encouragé.¹⁴⁷ Conformément à l'objectif de promotion des "industries de soutien" (section 4.5), il est prévu que le secteur se concentre sur la production de tissus et de matériaux pour la confection destinés à l'exportation et investisse pour améliorer les installations de production de coton, de fibres et de tissus de grande qualité, afin de réduire les importations de ces articles.¹⁴⁸ Le Plan a pour objectif de faire passer la teneur

¹³⁹ Parmi les groupes publics concernés, on peut citer le Groupe pétrolier et gazier, le Groupe industriel national charbon-minéraux du Viet Nam, le Groupe industriel des textiles et vêtements, la Société nationale du papier, et la Société nationale de construction industrielle (*Viêt Nam News*, "Gov't deal to boost use of local products", 11 octobre 2012. Adresse consultée: ["http://vietnamnews.vn/Economy/231229/giant-groups-join-hands-to-increase-consumption-of-domestic-goods.html"](http://vietnamnews.vn/Economy/231229/giant-groups-join-hands-to-increase-consumption-of-domestic-goods.html) [26 novembre 2012]).

¹⁴⁰ OMC (2012).

¹⁴¹ Fiche d'information de l'Agence vietnamienne de promotion commerciale, "Investment opportunities in Textiles and garments", 10 décembre 2011. Adresse consultée: ["http://www.vietrade.gov.vn/en/index.php?option=com_content&view=article&id=1044:investment-opportunities-in-textiles-and-garments&catid=272:investment-opportunities&Itemid=250"](http://www.vietrade.gov.vn/en/index.php?option=com_content&view=article&id=1044:investment-opportunities-in-textiles-and-garments&catid=272:investment-opportunities&Itemid=250) [31 août 2012]; et OSEC (2011).

¹⁴² Office général de la statistique du Viet Nam (2011), tableaux 202, 204, 206 et 208.

¹⁴³ Données de la base COMTRADE de la DSNU.

¹⁴⁴ *Viêt Nam News*, "WTO boosts garment trade", 20 août 2012. Adresse consultée: <http://vietnamnews.vnagency.com.vn/Economy/228989/wto-boosts-garment-trade.html> [30 août 2012].

¹⁴⁵ Le Groupe industriel des textiles et vêtements, qui est né de la fusion de toutes les entreprises publiques de textile et de vêtements, est l'une des sociétés de textile/vêtements les plus grandes et les plus compétitives en Asie. La valeur de ses exportations a représenté plus de 20% du chiffre d'affaires total à l'exportation de l'industrie vietnamienne du textile et des vêtements (renseignements en ligne du Groupe industriel des textiles et vêtements. Adresse consultée: <http://www.vinatex.com/Portal/Page.aspx?PageID=44>).

¹⁴⁶ Les marques vietnamiennes se concentrent essentiellement sur les segments de prix moyens, tandis que les segments de prix élevés sont ciblés par les marques occidentales. Les produits de masse chinois visent les segments de prix bas (Groupe de travail des conseillers économiques et sociaux de l'UE, 2011).

¹⁴⁷ Décision n° 42/2008/QĐ-BCT du 19 novembre 2008; Décision n° 36/2008/QĐ-TTg du 10 mars 2008 (Fiche d'information de l'Agence vietnamienne de promotion commerciale, "Investment opportunities in Textiles and garments", 10 décembre 2011. Adresse consultée: ["http://www.vietrade.gov.vn/en/index.php?option=com_content&view=article&id=1044:investment-opportunities-in-textiles-and-garments&catid=272:investment-opportunities&Itemid=250"](http://www.vietrade.gov.vn/en/index.php?option=com_content&view=article&id=1044:investment-opportunities-in-textiles-and-garments&catid=272:investment-opportunities&Itemid=250) [31 août 2012]).

¹⁴⁸ Le Groupe industriel des textiles et vêtements a créé une coentreprise avec PetroVietnam (la société par actions PetroVietnam-Vinatex Dinh Vu (PVTex)) pour construire la première usine de fibre de polyester au Viet Nam. L'usine sera située à Haiphong et utilisera des sous-produits du raffinage du pétrole. Cela contribuera à réduire la dépendance du Groupe industriel des textiles et vêtements par rapport aux matériaux

en éléments locaux des produits nationaux de 32% (2006) à 50% (2010), 60% (2015) et 70% (2020); en 2011, la teneur en éléments locaux était de 48%.¹⁴⁹ Le Plan fixe également un objectif pour les recettes d'exportation à 18 milliards de dollars EU pour 2015, et 25 milliards pour 2020; en 2011, les exportations s'élevaient à 14 milliards de dollars EU.¹⁵⁰ La main-d'œuvre du secteur du textile et des vêtements doit augmenter pour atteindre 2,75 millions d'ici à 2015 et 3 millions d'ici à 2020.

4.102. En 2013, la protection tarifaire NPF appliquée pour le secteur du textile et des vêtements était comprise entre 0 et 30% (chapitres 50 à 63 du SH), et de 100% pour les articles de friperie (tableau A3.1 et ci-dessus). La protection tarifaire NPF moyenne au niveau des positions à deux chiffres du SH était comprise entre 5,5% (SH 54 – filaments synthétiques ou artificiels) et 19,8% (SH 61 – vêtements). Depuis janvier 2011, des prix de référence minimums ont été fixés par l'administration des douanes à des fins d'évaluation des risques pour l'évaluation des importations d'articles textiles et de vêtements (section 4.4).

4.5.2 Véhicules à moteur

4.5.2.1 Automobile

4.103. Bien que l'économie nationale se soit développée rapidement ces dernières années, la demande de véhicules reste faible. L'industrie automobile du Viet Nam est petite et sous-développée par rapport aux autres pays de la région. L'industrie d'assemblage, qui est dominée par des coentreprises à participation étrangère, est fortement dépendante de pièces importées et se concentre exclusivement sur l'approvisionnement du marché intérieur; les entreprises à participation étrangère représentent 76% (2010) des véhicules à moteur, remorques et semi-remorques (en valeur), tandis que les entreprises publiques représentent 10,6%.¹⁵¹ En 2012, les ventes de voitures ont diminué progressivement de 37,5% dans l'ensemble (véhicules assemblés dans le pays) et d'environ 63% (véhicules importés) par rapport aux pics atteints respectivement en 2008 et 2009. En octobre 2012, le ralentissement du marché vietnamien avait poussé certaines entreprises à envisager de fermer les usines d'assemblage et de se tourner vers les importations de voitures; les véhicules entièrement en pièces détachées assemblés dans le pays représentaient plus de 70% des ventes nationales totales de voitures (y compris les véhicules importés entièrement assemblés) selon l'Association vietnamienne des constructeurs automobiles.¹⁵² Les prix élevés des voitures, une charge fiscale importante (voir ci-dessous) et une préférence généralisée pour les motocyclettes limitent la croissance des ventes de voitures.¹⁵³ En réponse à la demande de l'Association vietnamienne des constructeurs automobiles, les droits d'immatriculation des nouveaux véhicules à Ho Chi Minh-Ville et Hanoï ont été réduits à compter d'avril 2013 dans le but d'encourager davantage de consommateurs à acheter leur première voiture.

4.104. La Stratégie de développement de 2002 à l'horizon 2010 avec une perspective jusqu'en 2020 fixe des objectifs ambitieux pour les véhicules classiques, à usage spécifique et haut de gamme, comme parvenir à une teneur en éléments locaux allant jusqu'à 60% et satisfaire la

importés en satisfaisant environ 40% de la demande du secteur national du vêtement pour la fibre synthétique.

¹⁴⁹ Renseignements en ligne du Parti communiste du Viet Nam. Adresse consultée:

http://www.cpv.org.vn/CPV/Modules/News/NewsDetail.aspx?co_id=30066&cn_id=502845.

¹⁵⁰ Données de l'Office général de la statistique du Viet Nam.

¹⁵¹ Office général de la statistique du Viet Nam (2011), tableaux 202, 204, 206 et 208.

¹⁵² En janvier 2012, lorsque le droit d'importation a été réduit pour les camionnettes, tous les opérateurs du secteur des véhicules entièrement en pièces détachées ont cessé leurs activités d'assemblage et se sont tournés vers les importations en provenance de Thaïlande (*Vietnam Investment Review*, "Auto-makers hit judder bars in a slowing market", 31 octobre 2012. Adresse consultée: <http://www.vir.com.vn/news/business/auto-makers-hit-judder-bars-in-a-slowng-market.html> [26 novembre 2012]).

¹⁵³ Une voiture au Viet Nam serait soumise à neuf types de taxes et redevances, ce qui entraîne des prix très élevés. Selon l'Association vietnamienne des constructeurs automobiles, le revenu moyen d'un Vietnamien est 1/50^{ème} de celui d'un citoyen américain, alors que les prix des voitures sont 365% plus élevés. (*Forum économique du Viet Nam*, "Automobile market – getting sick with government policies", 28 septembre 2012. Adresse consultée: <http://vef.vn/2012-09-28-oto-met-moi-ngong-chinh-sach> [26 novembre 2012]; EIU 2012d), *Automotive – Vietnam*).

demande intérieure à plus de 80% en 2010, selon le type de véhicule.¹⁵⁴ À la fin d'avril 2013, aucun de ces objectifs n'avait été atteint. Les sous-secteurs de la production de pièces automobiles et de pièces de rechange bénéficient de mesures spéciales d'incitation à l'investissement. Dans le cadre de la stratégie de développement automobile du Viet Nam jusqu'en 2020 et à l'horizon 2030, le Ministère de l'industrie et du commerce et le MOF travaillaient en mai 2013 sur des propositions devant être présentées au Premier Ministre concernant des allègements fiscaux et des mesures d'incitation relatives aux baux fonciers visant à faire de la production automobile une industrie clé d'ici à 2020.¹⁵⁵ Plusieurs objectifs cruciaux, dont l'augmentation des exportations et la création d'un centre de production et de soutien pour l'automobile dans le centre du Viet Nam, pour un investissement total de 30 000 milliards de dong (1,46 milliard de dollars EU), font partie de cette stratégie. La stratégie vise également à stimuler les ventes de voitures fabriquées au Viet Nam et à développer la capacité de production de la branche de production nationale jusqu'à 398 000 véhicules par an d'ici à 2020. Il est prévu que le taux de localisation atteigne 50 à 60% la même année. Il est prévu que l'industrie automobile exporte 65 000 véhicules par an d'ici à 2020, et que le chiffre d'affaires total lié à l'exportation de pièces automobiles atteigne 4 milliards de dollars EU. Le Ministère de l'industrie et du commerce a suggéré, entre autres choses, un impôt sur les bénéfices des sociétés de 10% pour toute la durée de vie du projet et une réduction de 50% de la taxe spéciale sur la consommation pour les projets automobiles qui respectent les critères relatifs à la teneur en éléments locaux.¹⁵⁶

4.105. Les producteurs nationaux de véhicules à moteur sont protégés par des droits NPF moyens plus de trois fois supérieurs à la moyenne de tous les produits industriels (tableau A3. 1), ce qui encourage les fabricants automobiles étrangers à pratiquer le "contournement tarifaire".¹⁵⁷ Néanmoins, la part des ventes de véhicules nationaux assemblés par des entreprises à participation étrangère est passée de 48,8% en 2007 à 42,5% en 2012. Entre 2007 et 2013, la moyenne des droits NPF appliqués a été réduite de 43% à 30,3% (SH 87 – voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres), et les crêtes tarifaires sont passées de 150% à 75% (tableau A3. 1).¹⁵⁸ Des droits préférentiels ont été mis en œuvre à compter de 2009 pour certains types de véhicules provenant des pays de l'ASEAN et du Japon. Les droits d'importation sur les voitures d'occasion (positions 8702 et 8703 du SH) ont été augmentés le 29 juin 2011.¹⁵⁹ En août 2011, de nouveaux droits compris entre 3 000 dollars EU et 17 000 dollars EU par unité, selon la puissance du moteur, ont été appliqués aux importations de voitures d'occasion; cette augmentation a causé une baisse de 70% des importations de voitures d'occasion en glissement annuel pour ce mois, avec seulement 199 véhicules.¹⁶⁰ En outre, entre le 1^{er} juin 2011 et le

¹⁵⁴ Décision n° 186/2002/QĐ-TTg du 26 décembre 2012. Adresse consultée: http://moi.gov.vn/vbpq/en/Lists/Vn%20bn%20php%20lut/View_Detail.aspx?ItemID=9684.

¹⁵⁵ *Viêt Nam News*, "Incentives to boost auto industry", 27 juillet 2011. Adresse consultée: <http://vietnamnews.vnagency.com.vn/Economy/213767/incentives-to-boost-auto-industry.html> ou <http://www.dztimes.net/post/business/incentives-to-boost-auto-industry.aspx> [31 août 2012].

¹⁵⁶ EIU (2012d), *Automotive – Vietnam*.

¹⁵⁷ Le terme "contournement tarifaire" fait référence à l'établissement d'une usine de production dans un pays étranger dans le cadre de l'IED ou d'une licence afin d'éviter un droit de douane (Hong Hwang et Chao-cheng Mai, 2002).

¹⁵⁸ Au titre des engagements du Viet Nam dans le cadre de l'OMC, dans un délai de 11 à 13 ans suite à son accession, les droits d'importation sur les voitures complètement montées doivent être abaissés à des taux compris entre 47 et 70%, selon la puissance du moteur.

¹⁵⁹ Lors de son accession à l'OMC, le Viet Nam a confirmé qu'il supprimerait l'interdiction d'importer des véhicules à moteur d'occasion et la remplacerait par des droits d'importation à compter de la date d'accession. Suite à la publication de la Circulaire conjointe n° 03/TTLT-BTM-BGTVT-BTC-BCA du 31 mars 2006, l'importation de véhicules à moteur d'occasion était autorisée pour les véhicules d'occasion dont la date de fabrication ne remonte pas à plus de cinq ans à compter de la date d'importation au Viet Nam; l'importation de véhicules à moteur d'occasion avait effectivement été autorisée à compter du 1^{er} mai 2006. Le Viet Nam était en train de développer un système de normes de qualité pour la circulation, l'environnement et la santé/sécurité des personnes applicable aux moyens de transport conformément aux règles de l'OMC. La réglementation à cet égard serait publiée rapidement. Le Viet Nam n'appliquerait des mesures techniques aux véhicules à moteur d'occasion que conformément à l'Accord OTC. En mai 2013, les autorités ont indiqué qu'aucun obstacle technique ne s'appliquait aux véhicules à moteur d'occasion lorsque moins de cinq ans se sont écoulés entre la date de fabrication et la date d'importation (Document de l'OMC WT/ACC/VNM/48 du 27 octobre 2006; et renseignements en ligne de Global Trade Alert. Adresse consultée: http://www.globaltradealert.org/measure?tid=All&tid_1=500&tid_3=All).

¹⁶⁰ Les autorités ont indiqué qu'il était impossible d'évaluer l'efficacité d'une mesure de politique en utilisant des données sur un mois, mais aucune donnée concernant les importations de voitures d'occasion depuis août 2011 n'a été communiquée au Secrétariat. Les engagements contraignants du Viet Nam dans le cadre de l'OMC pour les véhicules à moteur d'occasion figurent dans le chapitre 98 de la liste CLX sur feuillets

28 décembre 2012, les importations de véhicules à moteur destinés au transport de neuf personnes au plus étaient soumises à des prescriptions additionnelles en matière de documents douaniers et d'approbation (sections 3.2.1 et 4.5).¹⁶¹ Depuis avril 2009, les véhicules à moteur font l'objet de taxes spéciales sur la consommation comprises entre 10% et 60% selon le nombre de places et la cylindrée (tableau 3.4).¹⁶² La taxe spéciale sur la consommation s'applique avec des taux réduits aux véhicules hybrides et ceux fonctionnant avec du biocarburant (tableau 3.4). En outre, les taxes locales varient et incluent des droits d'immatriculation de 10 à 15% (contre 20% auparavant) pour une voiture de moins de 10 places, et une redevance pour les papiers et la plaque d'immatriculation.¹⁶³

4.106. Depuis mars 2012, une série de mesures d'incitation spéciales étaient examinées dans le cadre du Programme clé pour le secteur de la mécanique (sections 4.5 et 3.4.1) pour l'usine de fabrication de moteurs automobiles de Chu Lai-Truong Hai de 206 millions de dollars EU qui devait bénéficier de transferts de technologie du groupe Hyundai.¹⁶⁴ Parmi ces mesures, on peut citer: la possibilité de prêts à l'investissement auprès de la Banque de développement publique du Viet Nam pour un montant allant jusqu'à 85% du capital total investi pendant 12 ans; la suppression des droits d'importation pour les intrants importés qui ne sont pas produits localement; un impôt sur les bénéfices des sociétés de 10% pour la durée de vie de l'usine; une exemption de l'impôt sur les bénéfices des sociétés pendant les 4 premières années bénéficiaires et une réduction de moitié du taux suggéré pour l'impôt sur les sociétés pendant les 9 années suivantes; et un loyer symbolique de 1 dollar EU pour un terrain de 10 hectares avec des infrastructures modernisées pour la vie du projet (estimée à 70 ans) (soit une pleine propriété virtuelle). En mai 2013, les autorités ont indiqué que ces mesures n'avaient pas été approuvées. Les mesures d'incitation fiscales accordées aux entreprises pour les investissements visant à développer la capacité ont été supprimées en 2009, ce qui tend à entraver les économies d'échelle, lesquelles sont particulièrement importantes dans l'industrie automobile (et d'autres secteurs, comme la sidérurgie) et constituent une source importante d'amélioration de la PTF.

4.5.2.2 Motocycles

4.107. Le Viet Nam est le quatrième marché mondial pour les motocycles après la Chine, l'Inde et l'Indonésie.¹⁶⁵ On estime que les motocycles sont utilisés en moyenne pour 60% des besoins de transport sur un marché de plus de 30 millions d'unités. Le marché dynamique et en forte croissance de la moto au Viet Nam était fondé initialement sur l'investissement étranger direct du Japon et du Taipei chinois. En général, la teneur en éléments locaux pour les motocycles est relativement élevée, jusqu'à 70 à 80%, voire 90% dans certaines entreprises, du fait du développement "d'industries de soutien" (section 4.4) à un stade très précoce.¹⁶⁶ Le secteur des motocycles au Viet Nam peut satisfaire entièrement la demande du marché intérieur pour les

mobiles et se composent d'un droit composite, à savoir un taux *ad valorem* plus un droit spécifique de 7 000, 10 000 ou 15 000 dollars EU selon le type de véhicule. ((EIU, 2012), *Automotive – Vietnam*).

¹⁶¹ Circulaire n° 20/2011/TT-BCT citée dans Commission européenne (2011).

¹⁶² Article 7 de la Loi n° 27/2008/QH12 sur le droit d'accise, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2009.

¹⁶³ Les droits d'immatriculation sont calculés comme suit: taux des droits d'immatriculation multiplié par le montant assujéti aux droits d'immatriculation comprenant la taxe d'importation, le droit d'accise (taxe spéciale sur la consommation) et la TVA. Les droits pour obtenir des papiers et une plaque d'immatriculation pour une voiture sont compris entre 100 000 dong et 1 million de dong; les droits applicables aux voitures de moins de 10 places immatriculées à Hanoï et Ho Chi Minh-Ville sont compris entre 2 millions et 20 millions de dong. En 2010, les droits pour les papiers et la plaque d'immatriculation ont été ajustés pour les voitures de moins de 10 places afin de réduire l'encombrement de la circulation et les accidents (Décret n° 23/2013/ND-CP du 25 mars 2013; Décret n° 45/2011/ND-CP du 17 juin 2011; Circulaire n° 212/2010/TT-BTC du MOF du 21 décembre 2010; et Forum économique du Viet Nam, "Automobile market – getting sick with government policies", 28 septembre 2012. Adresse consultée: <http://vef.vn/2012-09-28-oto-met-moi-ngong-chinh-sach> [26 novembre 2012]).

¹⁶⁴ *Viêt Nam News*, "Province suggests incentives for new auto assembly plant", 28 mars 2012. Adresse consultée: ["http://vietnamnews.vnagency.com.vn/Economy/222752/province-suggests-incentives-for-new-auto-assembly-plant.html"](http://vietnamnews.vnagency.com.vn/Economy/222752/province-suggests-incentives-for-new-auto-assembly-plant.html) [31 août 2012].

¹⁶⁵ Chambre de commerce européenne au Viet Nam (2013).

¹⁶⁶ La limitation des importations de motocycles complètement montés ainsi que des obstacles tarifaires élevés sur une longue période avant l'accession à l'OMC ont contribué à encourager le développement de l'assemblage et de la production de motocycles dans le pays, mais également à la faible qualité des produits nationaux, à l'accroissement des accidents de la route et de la pollution environnementale, aux violations généralisées des droits de propriété intellectuelle et des intérêts des consommateurs, etc. (Ministère de l'industrie/Institut de politique et de stratégie industrielles, 2007).

motocycles et les scooters normaux. En 2013, il y avait 7 (contre 6 en 2007) entreprises à participation étrangère et 13 (contre 44 en 2007) entreprises nationales produisant/assemblant des motocycles; toutefois, seulement environ 10 d'entre elles, y compris les entreprises japonaises (Honda, Suzuki, Yamaha) et du Taipei chinois (SYM), sont assez solides pour entrer en concurrence sur le marché intérieur.¹⁶⁷ Le nombre de motocycles assemblés dans le pays a augmenté régulièrement, passant de 2 millions d'unités en 2005 à 3,5 millions en 2010, et il était prévu qu'il atteigne 4,2 millions d'unités en 2011.¹⁶⁸ Entre 2009 et 2011, les importations de motocycles complètement montés ont chuté de 111 466 à 54 621 unités, tandis que celles de motocycles entièrement en pièces détachées sont passées de 621,3 millions de dollars EU à 1,1 milliard de dollars EU.¹⁶⁹ Les ventes de motocycles importés ont culminé en 2008 (137 316 unités) avant de chuter progressivement de 73,4% dans l'ensemble en 2012. Les ventes de motocycles assemblés dans le pays étaient comprises entre environ 2,9 millions d'unités (2008, 2009) et 3,7 millions (2011), et leur part de marché est passée de 96% (2007) à 98,9% (2012).

4.108. Le Plan directeur pour le développement de l'industrie des motocycles au Viet Nam pour la période 2006-2015 avec une perspective jusqu'en 2020, envisage que, d'ici à 2015, le pays deviendra un centre pour la conception, la fabrication et l'assemblage de motocycles à grande échelle, sera compétitif dans la région et s'intégrera complètement aux marchés régionaux et internationaux.¹⁷⁰ D'ici à 2020, il est prévu que les "industries de soutien" dans le domaine de l'assemblage de motocycles "soutiennent" les autres secteurs d'assemblage.

4.109. En dépit des réductions tarifaires mises en œuvre depuis 2007, lorsqu'un taux unique de 100% s'appliquait à tous les motocycles, qu'ils soient complètement montés ou entièrement en pièces détachées (SH 8711), la protection tarifaire pour le secteur des motocycles demeure particulièrement élevée en 2013, avec des taux compris entre 55% (motocycles d'une cylindrée excédant 800 cm³) et 75% (la plupart des produits, quelle que soit la cylindrée, y compris les motocycles entièrement en pièces détachées), sans doute pour encourager en partie le "contournement tarifaire" puisque la part des ventes de motocycles nationaux assemblés par des entreprises à participation étrangère est passée de 60,2% (2007) à 96,5% (2012). Les autorités ont indiqué que la crête tarifaire doit être réduite à 40% d'ici à 2015. Avant l'accession à l'OMC, l'importation, l'immatriculation et la circulation des motocycles d'une cylindrée supérieure à 175 cm³ étaient interdites pour assurer la sécurité du trafic routier. L'importation de ces motocycles est autorisée depuis mai 2007 mais soumise à un régime de licences automatiques à des fins statistiques et administratives¹⁷¹; les importations de motocycles d'occasion à deux et à trois roues sont interdites (tableau 3.7). Depuis avril 2009, les motocycles d'une cylindrée supérieure à 125 cm³ sont soumis à une taxe spéciale de 20% sur la consommation/les ventes (tableau 3.4). Apparemment, dans le but de résoudre les difficultés liées aux embouteillages dans les grandes villes, à compter de janvier 2012, les droits d'immatriculation ont été fixés à trois niveaux selon la valeur du motocycle, et leur montant est passé à 4 millions de dong pour les motocycles d'une valeur supérieure à 40 millions de dong.¹⁷²

4.5.3 Autres activités manufacturières

4.110. Ces dernières années, l'industrie sidérurgique au Viet Nam a rencontré des difficultés en raison du ralentissement des ventes, de l'importance des stocks, du niveau de la production supérieur à celui de la demande et d'importations bon marché (par exemple en provenance de Chine).¹⁷³ Entre 2007 et 2010, la production nationale d'acier a augmenté de 43% pour atteindre 5,7 millions de tonnes, puis a légèrement baissé à 5,5 millions de tonnes. Les importations ont culminé en 2009 et ont progressivement diminué de près de 15% à environ 6 millions de tonnes.

¹⁶⁷ Chambre de commerce européenne au Viet Nam (2013).

¹⁶⁸ Office général de la statistique du Viet Nam (2011), tableau 212.

¹⁶⁹ Renseignements en ligne de l'Office général de la statistique du Viet Nam. Adresse consultée: http://www.gso.gov.vn/default_en.aspx?tabid=472&idmid=3&ItemID=13209; et MOF/Direction générale des douanes vietnamiennes, tableau 15B/TCHQ. Adresse consultée: <http://www.customs.gov.vn/EngLish/Lists/SupportOnline/ThongKeHaiQuan.aspx>.

¹⁷⁰ Ministère de l'industrie/Institut de politique et de stratégie industrielles (2007).

¹⁷¹ Circulaire n° 06/2007/TT-BTM du 30 mai 2007.

¹⁷² Chambre de commerce européenne au Viet Nam (2013).

¹⁷³ Le Viet Nam compte 30 aciéries de grande taille dans le cadre de l'Association de l'acier et des centaines de petites unités (*Intellasia*, "Viet Nam steel sector continues to face difficulties ahead: Ministry", 10 août 2012. Adresse consultée: <http://www.intellasia.net/vietnam-steel-sector-continues-to-face-difficulties-ahead-ministry-224144>).

Les exportations d'acier ont varié de 300 410 tonnes à environ 1,7 million de tonnes. En conséquence, la consommation d'acier (production plus importations moins exportations) a culminé en 2009, chutant progressivement de 11,2% à un volume estimé de 9,7 millions de tonnes (2011). En 2013, la moyenne des droits NPF sur les produits sidérurgiques était de 3,5% (contre 6,9% en 2007) avec des taux compris entre 0 et 15% (contre 40% en 2007). Des mesures ont été prises pour accroître la protection à la frontière pour les produits sidérurgiques sensibles. En 2009, à la demande de l'Association vietnamienne de l'acier, les droits NPF sur les importations de plusieurs produits en acier allié pour la construction ont été temporairement portés de 5% à 10%.¹⁷⁴ En janvier 2012, les droits d'importation sur les produits en acier inoxydable laminés à froid ont été portés de 0 à 5%; ils ont encore été augmentés de 5% à 10% en octobre 2012.¹⁷⁵ Entre le milieu de 2010 et le 31 décembre 2011, des prescriptions en matière de licences d'importation automatiques ont été appliquées pour huit produits sidérurgiques au niveau des positions à quatre chiffres du SH, puis réintroduites à compter de la mi-septembre 2012 (section 3.2.7).¹⁷⁶ En outre, en août 2012, un soutien interne à la production et aux entreprises locales a été envisagé lors de l'entrée en vigueur de la Résolution n° 13/NQ-CP.¹⁷⁷ À compter d'octobre 2012, pour remédier aux énormes surplus de la capacité de production nationale, le Ministère de l'industrie et du commerce a exigé que les nouveaux projets sidérurgiques soient conformes aux objectifs du Plan directeur du sous-secteur ou qu'ils soient approuvés par le Premier Ministre.¹⁷⁸ Une proposition d'août 2012 concernant un nouveau projet d'usine d'éponge de fer Kobelco Viet Nam Co Ltd de 1 milliard de dollars EU et consistant à accorder une réduction de 50% de l'impôt sur les sociétés pendant 15 ans à compter du début des opérations et à exonérer de droits d'importation l'équipement et le matériel utilisés au cours des 5 premières années d'exploitation a été approuvée.¹⁷⁹

4.111. Le Viet Nam semble représenter un marché à haut risque et rendement élevé pour les entreprises pharmaceutiques.¹⁸⁰ En 2013, la protection tarifaire pour les produits pharmaceutiques était comprise entre 0 et 14% (déchets pharmaceutiques); presque 89% des lignes tarifaires ont un taux égal à 0 ou 5%. Des efforts ont été réalisés pour améliorer la qualité des produits pharmaceutiques, promouvoir la sécurité des patients et un accès durable aux produits pharmaceutiques et biologiques. Les autorités ont indiqué qu'il y a également eu un alignement complet avec le Dossier technique commun et les Prescriptions techniques communes de l'ASEAN en matière d'enregistrement des médicaments et que des normes relatives aux bonnes pratiques de fabrication ont été mises en œuvre comme recommandé par l'OMS.

4.112. S'agissant de l'enregistrement de nouveaux produits (nouvelles entités chimiques)¹⁸¹, les entreprises à participation étrangères sont obligées de mener des essais cliniques si le produit est

¹⁷⁴ Positions 7227900000, 7228301000, 7228309000, 7228401000 et 7228409000 du SH, Circulaire n° 75/2009/TT-BTC du MOF du 13 avril 2009, et Circulaire n° 216/2009/TT-BTC du 12 novembre 2009, citée dans Commission européenne (2012).

¹⁷⁵ La production totale d'acier inoxydable laminé à froid des entreprises nationales a atteint 3,47 millions de tonnes par an, tandis que la demande intérieure n'était que de 1,3 million de tonnes par an (*talkvietnam*, "Import buffer to help struggling steel firms", 23 octobre 2012. Adresse consultée: <http://talkvietnam.com/2012/10/import-buffer-to-help-struggling-steel-firms/> [31 octobre 2012]; et Circulaire n° 193/2012/TT-BTC du 15 novembre 2012).

¹⁷⁶ Positions 7209, 7210, 7211, 7212, 7213, 7321, 7323, 7324 du SH, Circulaire n° 23/2012/TT-BCT du 7 août 2012; et renseignements en ligne de Global Trade Alert. Adresse consultée: http://www.globaltradealert.org/measure?tid=All&tid_1=500&tid_3=All.

¹⁷⁷ *Intellasia*, "Vietnam steel sector continues to face difficulties ahead: Ministry", 10 août 2012. Adresse consultée: <http://www.intellasia.net/vietnam-steel-sector-continues-to-face-difficulties-ahead-ministry-224144>.

¹⁷⁸ Selon l'Association vietnamienne de l'acier, en 2012, la demande intérieure n'était que d'environ 5 millions de tonnes par an, tandis que la production annuelle avait déjà atteint 7,8 millions de tonnes (*talkvietnam*, "Cancel overdue steel projects, government advised", 23 octobre 2012. Adresse consultée: <http://talkvietnam.com/2012/10/cancel-overdue-steel-projects-government-advised/> [31 octobre 2012]).

¹⁷⁹ *Việt Nam News*, "PM considers incentives for sponge iron factory", 1^{er} août 2012. Adresse consultée: <http://vietnamnews.vnagency.com.vn/Economy/228211/pm-considers-incentives-for-sponge-iron-factory.html> [31 août 2012].

¹⁸⁰ *SBWire*, "Vietnam Pharmaceuticals & Healthcare Report Q2 2013 – New Report Available", 29 avril 2013. Adresse consultée: <http://www.sbwire.com/press-releases/vietnam-pharmaceuticals-healthcare-report-q2-2013-new-report-available-243503.htm> [14 mai 2013].

¹⁸¹ En 2012, la portée a été étendue aux nouvelles indications, aux nouvelles formes pharmaceutiques et à un nouveau mode d'administration pour des médicaments déjà approuvés (Circulaire n° 03/2012/TT-BYT du 2 février 2012; voir également Chambre de commerce européenne au Viet Nam, 2013).

disponible dans leur pays d'origine depuis moins de cinq ans¹⁸²; une modification de cette prescription est envisagée dans la révision de la Loi sur les produits pharmaceutiques, afin de garantir à la fois un meilleur accès aux nouveaux médicaments, et la sûreté et l'efficacité de leur utilisation. Systématiquement, des contrôles de la qualité et des essais de sécurité menés sur les animaux sont exigés pour tous les lots de vaccins et de produits biologiques composés de sérum contenant des anticorps pour la prévention et le traitement des maladies humaines, avant de pouvoir être libérés des entrepôts de l'importateur pour être mis en libre circulation. Depuis avril 2010, des lignes directrices s'appliquent aux rapports sur les données relatives aux études sur la biodisponibilité/bioéquivalence des médicaments génériques par rapport aux formes posologiques conventionnelles et à tous les médicaments dont la forme posologique est modifiée, aux fins de l'enregistrement des médicaments.¹⁸³ L'importation parallèle de médicaments pour la prévention et le traitement des maladies humaines est autorisée; dans ce domaine, les préoccupations concernent la sécurité de l'utilisation de ces médicaments en raison d'erreurs possibles lors du reconditionnement, du manque de traçabilité des produits importés en parallèle, du respect des prescriptions et du manque de transparence concernant les renseignements relatifs aux importateurs et aux distributeurs autorisés.¹⁸⁴ En février 2011, les lignes directrices mises à jour sont entrées en vigueur pour l'exportation et l'importation de médicaments et pour le conditionnement primaire, y compris une liste de 178 principes pharmaceutiques actifs (pour des médicaments à usage humain) dont l'importation est interdite au Viet Nam.¹⁸⁵ Un fabricant à participation étrangère qui possède un certificat prouvant les conditions satisfaisantes de son activité pharmaceutique peut importer directement des matières premières pour la fabrication de médicaments par l'entreprise elle-même. Aucune nouvelle ligne directrice du Ministère de la santé concernant l'exportation/l'importation de produits finis par ces entreprises n'a été publiée dans le cadre d'un processus de rédaction qui aurait débuté en 2008.¹⁸⁶

4.113. Les secteurs du matériel associé aux technologies de l'information et de l'électronique se sont développés rapidement et, en 2010, figuraient parmi les cinq premiers secteurs en termes de recettes d'exportation. Leur part dans les exportations totales de marchandises a plus que doublé entre 2007 et 2011, pour atteindre 11,6%.¹⁸⁷ Sur la même période, l'emploi et la productivité du travail dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) ont augmenté respectivement de 49% (269 000 personnes) et 32,3%.¹⁸⁸ Néanmoins, la teneur en éléments locaux ne représentait que 10% de la valeur ajoutée totale, dans la mesure où la plupart des entreprises nationales interviennent dans la fabrication et l'assemblage d'ordinateurs de bureau; la faible teneur en éléments locaux reflète la nécessité d'importer la plupart des accessoires et pièces en raison de coûts de production élevés et d'une R&D sous-développée qui

¹⁸² Cette prescription est considérée comme une répétition des essais cliniques puisque les produits avaient déjà dû respecter des règles strictes et des protocoles rigoureux à l'étranger (par exemple Office de contrôle des médicaments et des produits alimentaires des États-Unis et Agence européenne des médicaments).

¹⁸³ Circulaire n° 08/2010/TT-BYT du 26 avril 2010.

¹⁸⁴ Les autorités ont indiqué que cette déclaration n'est pas conforme aux dispositions de la Décision n° 1906/2004/QĐ-BYT du Ministère de la santé du 28 mai 2004 qui promulgue le Règlement relatif aux importations parallèles de médicaments pour la prévention et la guérison des maladies humaines (Chambre de commerce européenne au Viet Nam, 2013).

¹⁸⁵ Ces lignes directrices remplacent: i) la Circulaire n° 06/2006/TT-BYT relative aux exportations/importations de médicaments et de produits cosmétiques; ii) la Circulaire n° 13/1998/TT-BY relative à la réception, à la gestion et à l'utilisation de dons de médicaments en provenance de l'étranger; et iii) les règlements concernant les vaccins et les produits biologiques figurant dans la Circulaire n° 08/2006/TT-BYT relative à l'importation de vaccins et de produits biologiques, de produits chimiques, d'insecticides et de germicides destinés à une utilisation domestique ou médicale, et de matériel médical. (Circulaire n° 47/2010/TT-BYT du Ministère de la santé du 29 décembre 2010; et *Baker & McKenzie Asia Pacific Pharmaceutical Newsletter May 2011*. Adresse consultée: "http://www.bakermckenzie.com/files/Publication/b880682d-734e-4386-889f-33baa88eed2f/Presentation/PublicationAttachment/4ee7bf7a-5171-42e8-bfe0-5fbd9167d156/nl_ap_pharmaceutical_may11.pdf").

¹⁸⁶ Au titre des engagements du Viet Nam dans le cadre de son accession à l'OMC, depuis le 1^{er} janvier 2009, l'importation de certains types de médicaments par des entreprises à participation étrangère est autorisée; toutefois, il semble que l'absence d'orientations fournies par le Ministère de la santé entrave de fait la mise en œuvre de cet engagement (*Baker & McKenzie Asia Pacific Pharmaceutical Newsletter May 2011*. Adresse consultée:

"http://www.bakermckenzie.com/files/Publication/b880682d-734e-4386-889f-33baa88eed2f/Presentation/PublicationAttachment/4ee7bf7a-5171-42e8-bfe0-5fbd9167d156/nl_ap_pharmaceutical_may11.pdf").

¹⁸⁷ Base de données COMTRADE de la DSNU.

¹⁸⁸ Données de l'Office général de la statistique du Viet Nam.

affectent la compétitivité du secteur.¹⁸⁹ Les objectifs de la Stratégie nationale de 2010 visant à transformer le Viet Nam en un pays de pointe dans le domaine des TIC sont les suivants: développer le secteur des TIC, particulièrement le secteur des logiciels, le secteur du contenu numérique et celui des services des technologies de l'information¹⁹⁰; devenir un secteur économique de premier plan, afin de contribuer de manière significative à la croissance du PIB et aux exportations; mettre en place une infrastructure d'information à large bande à l'échelle du pays et appliquer efficacement les technologies de l'information à tous les aspects socio-économiques, à la sécurité nationale et à la défense.¹⁹¹ La stratégie prévoit que la croissance annuelle des recettes du secteur des TIC atteindra au moins deux à trois fois le taux de croissance du PIB; et d'ici à 2020, sa contribution au PIB devrait passer de 8 à 10%.

4.6 Services

4.6.1 Caractéristiques

4.114. Les services constituent le plus important secteur de l'économie et celui qui contribue le plus à la croissance. Cependant, plusieurs sous-secteurs des services sont toujours à un stade embryonnaire, apparemment en raison de certaines déficiences, entre autres la croissance relativement faible, l'absence de services modernes ou leur inefficacité, un cadre juridique et réglementaire qui n'est pas toujours adéquat, et des pratiques administratives désuètes qui ne sont pas adaptées aux marchés des services.¹⁹² Établi en 2011 pour remédier à ces déficiences, le Plan directeur pour le développement du secteur des services d'ici à 2020 a mis en valeur le rôle du secteur dans l'économie.¹⁹³ De façon générale, il vise à amener le secteur des services aux niveaux internationaux de qualité et de compétitivité et à développer les sous-secteurs à forte valeur ajoutée très porteurs et très compétitifs; la réalisation de ces objectifs devrait soutenir le processus d'industrialisation et de modernisation du pays de manière à assurer un développement durable et le passage progressif à l'économie du savoir. Des objectifs de croissance sont établis pour le secteur en général et les différents sous-secteurs, et le Ministère de la planification et de l'investissement présente un programme d'action gouvernemental pour les réaliser.

4.115. La part des services (à l'exclusion de la construction et de la distribution d'énergie, d'électricité et d'eau) dans le PIB demeure faible par comparaison avec les pays voisins et est stable, se maintenant aux environs de 37,2% (2012) (tableau 1.2); leur part dans le total de l'emploi a légèrement augmenté et est passée de 26,9% en 2007 à 30% en 2011, mais le manque de personnel détenant un diplôme d'études supérieures et possédant des compétences appropriées semble être la principale entrave à la croissance et fait ressortir les limites à long terme d'une croissance tirée par les services au Viet Nam.¹⁹⁴ Entre 2007 et 2011, la productivité du travail dans le secteur des services a augmenté de 6,6%; en 2011, elle excédait de 40% la moyenne de l'économie dans son ensemble, mais accusait un écart de 25% sur celle de la fabrication.¹⁹⁵ Sous l'angle du PIB, le commerce de gros et de détail (y compris la réparation de véhicules automobiles et de cyclomoteurs), l'administration publique et la défense, ainsi que les services d'hôtellerie et

¹⁸⁹ *Vietnam+*, "IT firms struggle in their market", 6 octobre 2012. Adresse consultée: <http://en.vietnamplus.vn/Home/IT-firms-struggle-in-their-market/201210/29056.vnplus> [31 octobre 2012]; et *Forum économique du Viet Nam*, "Electronic industry at the edge of breaking down", 25 septembre 2012. Adresse consultée: <http://vef.vn/2012-09-25-nganh-cong-nghiep-dien-tu-chuc-cho-pha-san> [26 novembre 2012].

¹⁹⁰ Un programme de 70 millions de dollars EU pour le développement du secteur des logiciels au Viet Nam a été envisagé en 2007, dont le financement proviendrait du budget du gouvernement central (30%), des budgets locaux (30%), et des entreprises, des associations, de l'APD, etc. (40%). Dans le même temps, un fonds de 1 300 milliards de dong a été approuvé pour un programme de développement du secteur du contenu numérique au Viet Nam jusqu'en 2010, dont le financement proviendrait du budget de l'État (40% du budget central et 30% des budgets locaux) et des contributions d'organisations, d'entreprises et de particuliers nationaux et étrangers (30%) (Décision n° 51/2007/QD-TTg du Premier Ministre du 12 avril 2007; et Décision n° 56/2007/QD-TTg du Premier Ministre du 3 mai 2007).

¹⁹¹ Décision n° 1755/QD-TTg du 22 septembre 2010, citée dans NSCICT/Ministère de l'information et des communications (2011).

¹⁹² Banque mondiale (2011); document de l'OMC WT/ACC/VNM/48 du 27 octobre 2006; et Ministère de l'industrie et du commerce et Commission européenne (2007).

¹⁹³ Décision n° 175/QD-TTg du 27 janvier 2011 approuvant la stratégie globale de développement du secteur des services au Viet Nam d'ici à 2020.

¹⁹⁴ Banque mondiale (2011).

¹⁹⁵ Estimations reposant sur la part des services dans le PIB (en prix de 1994) divisée par le nombre d'emplois correspondant au secteur.

de restauration constituent les principales activités; le transport, et l'éducation et la formation sont aussi importants.

4.116. Les services facilitent toutes les activités économiques, entre autres la production et les échanges de marchandises.¹⁹⁶ Bien que ne produisant pas toujours des produits directement destinés à l'exportation, le secteur des services reste un élément déterminant de la compétitivité internationale globale du pays. Le Viet Nam est le 56^{ème} exportateur et le 53^{ème} importateur mondial de services (2011).¹⁹⁷ Les services demeurent un volet mineur du commerce extérieur du Viet Nam: en 2011 et 2012, les exportations de services commerciaux ont représenté respectivement environ 8,4% et 7,6% des exportations totales de marchandises et de services (tableau 1.3); et les importations (paiements) de services commerciaux, respectivement 10,9% et 9,6% des importations totales de marchandises et de services. Entre 2007 et 2011, le déficit du commerce des services a presque quadruplé, alors que le déficit du commerce des marchandises a considérablement diminué.

4.6.2 Engagements globaux au titre de l'Accord général sur le commerce des services

4.117. Suite à son accession à l'OMC, le Viet Nam a libéralisé le marché des services et a ainsi offert des possibilités de croissance rapide dans divers secteurs, dont le commerce de détail et les transports.¹⁹⁸ Au titre de l'AGCS, il a pris des engagements pour 11 grands secteurs de services (sur 12 catégories) et 105 sous-secteurs (plus de 110 selon les autorités) (sur 155 catégories) (section 2.3.1).¹⁹⁹ Dans certains cas, le Viet Nam se réserve le droit de limiter la participation étrangère au capital des sociétés de services opérant sur le marché intérieur; par exemple, pour certains services de télécommunication, elle peut être plafonnée à 49% ou à 65%, selon le service. Les autorités ont indiqué que la participation étrangère était autorisée jusqu'à 100% dans la plupart des secteurs et sous-secteurs de services au titre de la liste des engagements concernant l'AGCS souscrits par le Viet Nam. La liste d'exemptions de l'article II (NPF) portant sur les préférences conférées par les traités d'investissement bilatéraux conclus par le Viet Nam, et les accords sur les services audiovisuels, le transport maritime et certains services liés au transport maritime demeure inchangée.²⁰⁰

4.118. En accédant à l'OMC, le Viet Nam a adapté, modifié, complété ou promulgué les lois et réglementations pertinentes afin de respecter ses engagements.²⁰¹ Les autorités ont indiqué qu'aucun texte législatif sur les services n'était en préparation et que la mise en œuvre des engagements au titre de l'AGCS n'avait pas été retardée. Malgré l'absence de nouveaux documents juridiques ou de modification des lois et réglementations existantes dans certains secteurs à l'égard desquels des engagements ont été pris, le Viet Nam estime avoir intégralement

¹⁹⁶ Ministère de l'industrie et du commerce et Commission européenne (2007).

¹⁹⁷ Profil commercial du Viet Nam, OMC, septembre 2012. Adresse consultée:

<http://stat.wto.org/CountryProfile/WSDBCountryPFView.aspx?Language=E&Country=VN>.

¹⁹⁸ Certains sous-secteurs à l'égard desquels les investissements étrangers étaient interdits ou restreints (par exemple la distribution, le transport, les télécommunications, les services financiers, etc.) ont été en grande partie libéralisés (malgré l'imposition de certaines conditions et de périodes de transition de trois à cinq ans après l'accession à l'OMC) (Pricewaterhouse Coopers, 2008, *Viet Nam – A Guide for Business and Investment*, mai 2008. Adresse consultée: http://vietnam.polpred.com/upload/pdf/vietnam_guide.pdf [29 août 2012]; et McKinsey Global Institute, 2012, *Sustaining Vietnam's growth: The productivity challenge*, février. Adresse consultée:

http://www.mckinsey.com/insights/mqi/research/asia/sustaining_growth_in_vietnam [19 décembre 2012]).

¹⁹⁹ Des engagements ont été pris dans les secteurs spécifiques suivants: services fournis aux entreprises; services de communication; services de construction et services d'ingénierie connexes; services de distribution; services d'éducation; services concernant l'environnement; services financiers; services de santé et services sociaux; services relatifs au tourisme et aux voyages; et services récréatifs, culturels et sportifs (Liste CLX, document de l'OMC GATS/SC/142 du 19 mars 2007; et Profil commercial du Viet Nam, OMC, septembre 2012. Adresse consultée:

<http://stat.wto.org/CountryProfile/WSDBCountryPFView.aspx?Language=E&Country=VN>. Voir également les documents de l'OMC WT/ACC/VNM/48/Add.2 du 27 octobre 2006 et GATS/EL/142 du 19 mars 2007).

²⁰⁰ Document de l'OMC GATS/EL/142 du 19 mars 2007.

²⁰¹ Il s'agit, entre autres, des textes législatifs suivants: Loi n° 12/2008/QH12 du 3 juin 2008 modifiant et complétant la Loi sur l'édition; Loi n° 10/2008/QH12 du 3 juin 2008 modifiant et complétant certains articles de la Loi sur le pétrole et le gaz; Loi sur les télécommunications n° 41/2009/QH12 du 23 novembre 2009; Loi n° 31/2009/QH12 modifiant et complétant certains articles de la Loi sur la cinématographie; Loi sur les minéraux n° 60/2010/QH12 du 17 novembre 2010; Loi n° 20/2012/QH13 modifiant la Loi sur les avocats n° 65/2006/QH11 du 29 juin 2006.

respecté ses engagements en vertu du texte juridique ratifiant le Protocole d'accession.²⁰² Selon les autorités, en règle générale, les lois et réglementations vietnamiennes régissant les services sont compatibles avec les engagements qu'il a pris dans le cadre de l'OMC et de l'AGCS. L'incidence des engagements concernant l'AGCS est tributaire des règlements d'application nationaux.²⁰³ Les autorités ont expliqué que la complexité du système juridique du pays n'influe pas sur sa capacité de respecter ses engagements envers l'OMC.

4.6.3 Accords régionaux et bilatéraux sur les services

4.119. Les services sont couverts par les accords commerciaux régionaux conclus par le Viet Nam dans le cadre de l'ASEAN (Australie et Nouvelle-Zélande; Chine; et République de Corée, et Japon), et par l'accord commercial bilatéral signé avec les États-Unis qui a prédéterminé les engagements qu'il a pris à l'égard de ce secteur dans le cadre de l'OMC (sections 2.3.2, 2.3.3 et 2.3.4, tableau 2.1).²⁰⁴ Tous les chapitres et accords sur les services relevant de ces accords régionaux, qui renvoient à l'article XV de l'AGCS, suivent le principe de la liste positive. Les autorités ont indiqué que le Viet Nam était allé au-delà des engagements qu'il avait contractés dans le cadre de l'AGCS dans certains secteurs et sous-secteurs, par exemple les services fournis aux entreprises, les services de santé, le tourisme et les services connexes, ainsi que les services de transport. Dans une certaine mesure, les engagements pris par le Viet Nam en vertu d'accords commerciaux régionaux qui vont au-delà de ceux prévus dans le cadre de l'AGCS peuvent être relativement plus limités, car il avait contracté un plus grand nombre d'engagements que d'autres Membres qui étaient au même stade de développement lors de leur accession à l'OMC; les autorités ne sont pas de cet avis.²⁰⁵ Outre l'Accord-cadre de l'ASEAN sur les services (AFAS) (section 2.3.2), le Viet Nam a signé huit accords de reconnaissance mutuelle dans le domaine des services avec des pays de l'ASEAN, sur les services d'ingénierie (2005), les services de soins infirmiers (2006), les services d'architecture (2007), les qualifications en matière de prospection (2007), les dentistes (2009), les médecins (2009), les services comptables (2009), et les professionnels du tourisme (2009).

4.6.4 Services financiers

4.6.4.1 Services bancaires et financiers

4.120. Les services financiers, qui ont été progressivement libéralisés aux termes de l'accord de libre-échange bilatéral conclu avec les États-Unis (section 2.3.4) et des engagements contractés dans le cadre de l'AGCS, ont connu un essor rapide au cours des dernières années.²⁰⁶ Les services bancaires ont joué un rôle de premier plan en favorisant la forte progression de l'économie, les prêts et les dépôts ayant respectivement enregistré une croissance de 35% et de 32% de 2003 à 2010.²⁰⁷ Bien que l'accessibilité aux services bancaires se soit considérablement améliorée ces

²⁰² Résolution n° 71/2006/QH11 du 29 novembre 2006.

²⁰³ Exposé de Dietrich Barth (dans le cadre du Projet d'assistance multilatérale dans le domaine du commerce Viet Nam II (MUTRAP II)), "Implementing the WTO Commitments in the Area of Trade in Services: International Experience and Challenges for Vietnam", 23 janvier 2008, Hanoi. Adresse consultée: "http://www.moit.gov.vn/vsi_portlets/UserFiles/Docman/Upload/GATS_intl.experience%20VN%20challenges.ppt"; et Pricewaterhouse Coopers (2008).

²⁰⁴ Avant d'accéder à l'OMC, en tant que membre de l'ASEAN et de l'APEC, le Viet Nam a offert de prendre des engagements dans certains secteurs de services tels que les télécommunications, le tourisme, les transports et les services financiers au titre de l'Accord-cadre de l'ASEAN sur les services. On trouvera des renseignements complémentaires sur les engagements pris par le Viet Nam au titre de ces accords régionaux dans la base de données sur les accords commerciaux régionaux de l'OMC. Adresse consultée: <http://rtais.wto.org/UI/PublicSearchByMemberResult.aspx?MemberCode=704&lang=1&redirect=1>; document de l'OMC WT/ACC/VNM/48 du 27 octobre 2006; et Ministère de l'industrie et du commerce et Commission européenne (2007).

²⁰⁵ Roy (2012).

²⁰⁶ En proportion de l'économie (357% du PIB d'après les estimations en 2011), les actifs financiers sont moindres au Viet Nam qu'en Malaisie (459%), en Chine (612%) et à Singapour (951%), mais sont plus importants qu'en Thaïlande (348%), en Indonésie (110%) et aux Philippines (285%) (EIU, 2012d, *Financial Services – Vietnam*).

²⁰⁷ Les banques jouent un rôle déterminant dans le développement économique, assurant des services de paiement qui diminuent le coût et le risque inhérents aux échanges de marchandises et de services (Banque d'État du Viet Nam, 2010).

dernières années²⁰⁸, le Viet Nam affiche un des plus faibles taux de pénétration des services bancaires (moins de 30%) au sein de l'ASEAN.²⁰⁹ De plus, le ratio prêts-dépôts est supérieur à celui de ses voisins, c'est-à-dire l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande. S'il n'a pas beaucoup souffert de la crise financière mondiale de 2008-2009, le secteur a, au cours des dernières années, été affecté par une succession de facteurs: bulles des prix des actifs, resserrement monétaire et ralentissement de la croissance (chapitre premier).²¹⁰

4.121. Le marché bancaire vietnamien est très concentré dans le segment supérieur et est fragmenté dans le segment inférieur.²¹¹ En mai 2013, l'offre de services bancaires était excédentaire, le pays comptant 103 banques et de nombreux établissements de crédit, dont 5 banques commerciales d'État ou banques dont l'État était l'actionnaire majoritaire, 2 banques spécialisées d'État (Banque pour la politique sociale, Banque de développement du Viet Nam), 34 banques commerciales à statut de société par actions, 4 coentreprises bancaires, 5 banques à capital entièrement étranger ayant des filiales constituées en sociétés au Viet Nam²¹², 53 succursales de banques étrangères (à l'exclusion de 4 succursales qui mettront fin sous peu à leurs activités), 12 sociétés de crédit-bail, 18 sociétés financières, 49 bureaux de représentation d'établissements de crédit étrangers, 1 Central People's Credit Fund, 1 122 local People's Credit Fund, et 2 établissements de microfinancement.²¹³ Dans une large mesure, les établissements de crédit sont de petite envergure et exercent leurs activités dans des zones urbaines; leur portefeuille de prêts a connu une forte croissance (voir ci-après), tout comme les réseaux et les services bancaires. À la fin de 2012, les quatre plus grandes banques du pays (la Vietcombank, la Vietinbank, la Banque nationale de développement agricole et rural²¹⁴ et la Banque d'investissement et de développement du Viet Nam) étaient des banques commerciales d'État ou dont l'actionnaire majoritaire était l'État, et leur part des actifs totaux du secteur bancaire diminuait lentement: elles représentaient 48% du crédit intérieur (65% en 2009), 45% des capitaux mobilisés (62% en 2009), et 40% des actifs totaux du secteur (58% en 2009). Plusieurs banques vietnamiennes tentent de percer les marchés étrangers; en septembre 2011, la banque d'État Vietinbank a été la première banque vietnamienne à ouvrir une succursale en Europe, en l'occurrence en Allemagne, alors que d'autres établissements ont ouvert des succursales au Cambodge et en RDP lao.²¹⁵

4.122. La transformation des banques commerciales d'État en institutions financières pouvant rivaliser avec les banques commerciales privées plus efficaces se poursuit.²¹⁶ Malgré l'intention du gouvernement de privatiser partiellement (actionnariser) l'ensemble des banques commerciales d'État, la progression est lente, les dates butoirs pour la privatisation complète n'ayant pas été respectées (sections 1.4.2.2 et 3.4.8).²¹⁷ Le programme d'actionnarisation de 2006, qui devait être achevé en 2010, visait quatre des cinq banques commerciales d'État (VietinBank, Vietcombank, Mekong Housing Bank et Banque d'investissement et de développement du Viet Nam); l'ouverture

²⁰⁸ Les autorités ont indiqué qu'environ 54,2 millions de cartes bancaires avaient été émises à la fin de 2012, contre 14 millions à la fin de 2008; on dénombrait quelque 14 200 guichets automatiques et 104 500 terminaux PDV, ce qui représente, respectivement, une augmentation de 6,8% et de 50% par rapport à la fin de 2011; et le nombre de comptes bancaires s'élevait à 42 millions, contre environ 100 000 en 2000.

²⁰⁹ Une bonne partie de la population ne confie pas ses épargnes au système bancaire. Par conséquent, une importante source de financement intérieur demeure inexploitée au Viet Nam. Les autorités ont expliqué que, selon une étude de la Banque mondiale, le taux de pénétration des services bancaires était davantage tributaire du PIB par habitant que de tout autre facteur, était supérieur à celui de la plupart des pays africains, représentait plus du double de celui du Pakistan et de l'Égypte, était comparable à celui de la plupart des pays d'Amérique centrale (par exemple le Honduras, le Panama et le Guatemala), excédait celui de l'Indonésie et était à peine inférieur à celui du Mexique et des Philippines (Banque d'État du Viet Nam, 2010; et Demirguc-Kunt et Klapper, 2012).

²¹⁰ Banque mondiale (2011).

²¹¹ Service commercial des États-Unis (2011).

²¹² Il s'agit des banques étrangères suivantes: ANZ Bank (Australie), Shinhan Bank (Corée du Sud), Hong Leong (Malaisie), et HSBC et Standard Chartered (Royaume-Uni). La plus grande d'entre elles, HSBC, était classée au 18^{ème} rang en fonction des actifs à la fin de 2011 (EIU, 2012d), *Financial Services - Vietnam*, juin, Londres).

²¹³ Banque mondiale (2011); et Groupe de travail des conseillers économiques et commerciaux de l'UE (2011).

²¹⁴ La Banque nationale de développement agricole et rural est la plus importante d'entre elles, ses actifs totalisant 470 000 milliards de dong (24 milliards de dollars EU).

²¹⁵ EIU (2012d), *Financial Services - Vietnam*.

²¹⁶ Banque d'État du Viet Nam (2010).

²¹⁷ Service commercial des États-Unis (2011).

du capital de ces établissements au secteur privé a débuté en 2008.²¹⁸ En mai 2013, 22,9% des actions de la Vietcombank, 19,7% de la Vietinbank, 4,2% de la Banque d'investissement et de développement du Viet Nam, et 8,7% de la Mekong Housing Bank avaient été cédées à des investisseurs institutionnels et à des particuliers du pays. Ces actions seraient dans une large mesure détenues par le personnel des établissements plutôt que par des investisseurs de l'extérieur, et le gouvernement aurait conservé le reste des actions.²¹⁹ En 2011, la Postal Savings Service Company, une filiale des Postes et télécommunications du Viet Nam, a fusionné avec la Lien Viet Joint Stock Commercial Bank et a été rebaptisée "Lien Viet Post Joint Stock Commercial Bank". Cette dernière est autorisée à fournir certains services bancaires (par exemple des comptes d'épargne et certains services de paiement) dans les bureaux postaux des Postes et télécommunications du Viet Nam.²²⁰ Le 22 avril 2011, la Banque d'État du Viet Nam a, en vertu d'un règlement, énoncé les critères de sélection des investisseurs stratégiques étrangers et nationaux pouvant acquérir des actions des banques commerciales d'État.²²¹ Suivant ces critères, l'investisseur doit, entre autres, être une institution financière ou un établissement de crédit étranger dont les actifs totalisaient au moins 20 milliards de dollars EU durant l'année précédant la demande; et être évalué par une agence d'évaluation financière internationale indépendante; de plus, il ne doit pas être un actionnaire stratégique, un actionnaire majoritaire ou un actionnaire fondateur d'un établissement de crédit présent au Viet Nam.

4.123. À partir de 2007, des modifications législatives ont été apportées en vue de réaliser l'objectif stratégique consistant à amener le secteur bancaire vietnamien au même niveau que celui des principaux pays membres de l'ASEAN d'ici à 2020, et de mettre en œuvre intégralement les engagements concernant ce domaine dans le cadre de l'AGCS d'ici à 2011.²²² Le 1^{er} avril 2007, les établissements de crédit étrangers ont été autorisés à établir une présence commerciale au Viet Nam sous plusieurs formes, y compris le bureau de représentation, la succursale de banque commerciale étrangère, la banque commerciale constituée en coentreprise à participation étrangère plafonnée à 50% du capital social, et la banque à participation entièrement étrangère.²²³ Le Viet Nam a supprimé les restrictions appliquées aux activités de mobilisation de l'épargne en dong des succursales de banques étrangères le 1^{er} janvier 2011, accordant ainsi le traitement national à ces succursales. Une banque à capital entièrement étranger bénéficie pleinement du traitement NPF et du traitement national en ce qui concerne l'établissement d'une présence commerciale. Depuis l'accession, les établissements de crédit étrangers sont autorisés à délivrer des cartes de crédit sur la base du traitement national. Les autorités ont indiqué que les restrictions qui subsistent vont dans le sens des réserves faites à l'OMC, y compris les restrictions à la participation des investisseurs étrangers au capital des banques commerciales vietnamiennes²²⁴, et des restrictions à l'ouverture de bureaux à l'extérieur du siège social des

²¹⁸ La cinquième banque commerciale d'État visée par le programme, la Banque nationale de développement agricole et rural, est devenue une société à responsabilité limitée dont le capital est détenu exclusivement par l'État le 30 janvier 2011.

²¹⁹ Aux termes du plan initial, la part du capital-actions de la Vietcombank devant être vendue était limitée à 10% en 2006 et à 49% de 2007 à 2010; l'État resterait l'actionnaire majoritaire. Le processus d'évaluation de la Vietinbank a été enclenché le 31 décembre 2005, et les actions ont été émises au quatrième trimestre de 2006; le processus d'actionnarisation devait être similaire à celui de la Vietcombank. Cette dernière a procédé à une première entrée en bourse sur une base pilote en décembre 2007 après des années de retard. La Vietinbank a fait de même en décembre 2008. Les deux banques prévoient de s'inscrire à la cote de la bourse vietnamienne. Elles n'ont toujours pas d'investisseur stratégique en raison d'obstacles persistants dans la détermination du cours d'introduction en bourse, et l'État reste l'actionnaire majoritaire (document de l'OMC WT/ACC/VNM/48 du 27 octobre 2006; et Banque d'État du Viet Nam, 2010).

²²⁰ Une personne ou une organisation qui n'a pas le statut d'établissement de crédit ne peut en aucun cas se livrer à des activités bancaires, exception faite des dépôts de titres et des opérations sur valeurs mobilières réalisés par un courtier en valeurs mobilières. Article 8 de la Loi sur les établissements de crédit; renseignements en ligne de l'Agence vietnamienne d'assurance-dépôts. Adresse consultée: <http://www.div.gov.vn/Default.aspx?tabid=175&News=2042&CategoryID=4>.

²²¹ Circulaire de la Banque d'État du Viet Nam n° 10/2011/TT-NHNN du 22 avril 2011.

²²² Document intitulé *Diagnostic Report on the Banking Sector in Viet Nam*, préparé pour la Banque d'État du Viet Nam, juin 2010.

²²³ La Banque d'État du Viet Nam a accordé des licences à des banques à capital entièrement étranger pour la première fois en 2008. Pour obtenir des précisions sur les questions relatives à l'accès au marché, voir le document de l'OMC WT/ACC/VNM/48 du 27 octobre 2006; Vo Tri Thanh et Pham Chi Quang (2008); et Service commercial des États-Unis (2011).

²²⁴ La participation d'un investisseur stratégique et des personnes affiliées à des investisseurs stratégiques étrangers est limitée à 15% du capital social d'une coentreprise bancaire vietnamienne, ou à 20% si le Premier Ministre a donné son approbation, et la part cumulée des investisseurs étrangers, à 30% (Décret n° 69/2007/ND-CP sur la participation d'investisseurs étrangers au capital des banques commerciales

banques étrangères. Les autorités estiment que la présence d'institutions financières étrangères contribue non seulement à la croissance et au renforcement du marché financier national, mais également à l'accroissement de la concurrence. Dans ce contexte, les institutions financières vietnamiennes devraient s'adapter, innover et renforcer la gestion opérationnelle et le gouvernement d'entreprise. La perspective d'une concurrence accrue de la part des banques étrangères devrait également améliorer la qualité des services bancaires au Viet Nam, bien que l'instauration d'un marché pleinement concurrentiel puisse prendre un certain temps.²²⁵

4.124. Dès son accession à l'OMC, le Viet Nam a progressivement harmonisé son régime réglementaire pour les succursales de banques étrangères, y compris les exigences minimales de fonds propres, avec la pratique internationale généralement acceptée. Ces exigences se sont appliquées aux succursales de banques étrangères et nationales en 2008 et ont été révisées en 2010 et à la fin de 2011.²²⁶ L'une des principales conditions d'établissement d'une succursale de banque commerciale étrangère au Viet Nam est que la banque mère possède au total plus de 1 000 milliards de dong (quelque 50 millions de dollars EU) à la fin de l'année précédant la demande; ce seuil est passé de 1 000 milliards de dong (environ 154 millions de dollars EU) pour les coentreprises bancaires, les banques commerciales d'État, les coopératives bancaires ou les banques d'investissement, et à 5 000 milliards de dong pour les banques de développement et les banques pour la politique sociale; les exigences minimales de fonds propres que doivent respecter les établissements de crédit non bancaires vont de 0,1 milliard de dong (Local People's Credit Fund) à 3 000 milliards (Central People's Credit Fund). En vertu des règlements de la Banque d'État du Viet Nam, les petites banques ont augmenté leur capital social afin de se conformer aux nouvelles exigences minimales de fonds propres de 3 000 milliards de dong en vigueur depuis la fin de 2011; l'échéance avait été reportée d'un an, car 18 petites banques n'étaient pas en mesure de respecter l'exigence.²²⁷ Ces conditions sont considérées comme étant de nature prudentielle.

4.125. La banque centrale, la Banque d'État du Viet Nam, est le principal organisme de réglementation et le seul organisme de surveillance du secteur financier; cet organisme de niveau ministériel ne semble pas tout à fait indépendant, car il continue de relever du gouvernement.²²⁸ La Loi de juin 2010 sur la Banque d'État du Viet Nam (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011), qui confirme son indépendance dans la mise en œuvre, l'administration et la sélection des instruments monétaires, est considérée comme une avancée importante par les autorités. Les devoirs et les pouvoirs de la banque centrale ont été modifiés et accrues de manière à correspondre davantage aux exigences pratiques; ainsi, le pouvoir de la Banque en matière de surveillance des instruments de politique monétaire a été renforcé. La Loi de 2010 a en effet accru son indépendance dans des domaines opérationnels névralgiques tels que l'apport de liquidité, la politique monétaire, la gestion des réserves de devises et des taux de change, et la délivrance des licences bancaires, bien que ses interventions doivent être approuvées par le Premier Ministre. La Loi a également confirmé que ses pouvoirs englobaient la fonction générale d'inspection et de contrôle bancaire, y compris l'ensemble du processus de surveillance des opérations garanties des établissements de crédit, c'est-à-dire de la délivrance de licences à l'élaboration de la réglementation en matière de sécurité, en passant par la surveillance et le contrôle des résultats, les interventions visant à régler les problèmes qui surgissent et la gestion des établissements fragiles.²²⁹ La Loi décrit l'obligation

vietnamiennes (paragraphe 1, article 4)). Certaines banques vietnamiennes ont déjà vendu 20% de leur capital social à des investisseurs stratégiques étrangers (par exemple HSBC, MayBank, Société Générale, United Overseas Bank, Standard Chartered Bank, ANZ, Sumitomo Mitsui Financial Group, Deutsche Bank) avec l'approbation du Premier Ministre (Banque d'État du Viet Nam, 2010; base de données en ligne "Investing Across Borders" de la Banque mondiale. Adresse consultée: <http://iab.worldbank.org/Data/Explore%20Economies/Vietnam#/Investing-across-sectors>; et Groupe de travail des conseillers économiques et commerciaux de l'UE, 2011).

²²⁵ EIU (2012d), *Financial Services – Vietnam*.

²²⁶ Décret n° 141/2006/ND-CP sur le capital social des établissements de crédit, modifié et complété par le Décret n° 10/2011/ND-CP du 26 janvier 2011.

²²⁷ Banque mondiale (2011).

²²⁸ Les autorités ont indiqué qu'il convenait de distinguer l'indépendance fonctionnelle et organisationnelle de l'indépendance opérationnelle (Service commercial des États-Unis, 2011).

²²⁹ Jusqu'à récemment, le concept du contrôle bancaire destiné à accroître "la sécurité et la solidité" du secteur bancaire au moyen de la gestion du risque n'était pas enchâssé dans le cadre juridique et réglementaire, en grande partie en raison de l'importance excessive accordée à la conformité avec les lois et règlements, en particulier en ce qui concernait la réalisation des objectifs de la politique monétaire (par exemple le contrôle des taux d'intérêt et des limites de crédit). Jusqu'en 2010, la Banque d'État du Viet Nam

redditionnelle de la Banque envers l'Assemblée nationale et, ce faisant, accroît la transparence du processus décisionnel. Les fonctions de surveillance et d'inspection du secteur financier sont partagées par la Banque, qui est responsable des opérations monétaires et bancaires, et le Ministère des finances, qui est chargé des valeurs mobilières et des assurances (section 4.6.4.2).²³⁰ La Commission nationale de surveillance du secteur financier conseille le Premier Ministre dans le cadre de la coordination de la surveillance du marché financier national (services bancaires, assurances et valeurs mobilières) et prête son concours aux responsables de la surveillance de ce marché.

4.126. Pour assurer la stabilité du secteur financier et accroître son efficacité, le FMI, la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds internationaux aident le Viet Nam à réaliser des réformes (voir ci-après) axées sur la restructuration des coentreprises bancaires, la restructuration et la privatisation des banques commerciales d'État, l'amélioration du cadre de réglementation et l'accroissement de la transparence.²³¹ La Banque d'État du Viet Nam a rendu le système plus transparent, notamment aux yeux du public, comme en témoigne la masse de données et de renseignements diffusés par l'entremise de son site Web et des médias. Cependant, elle demeure à la traîne de ses homologues de la région à cet égard.²³² En 2011, une société d'audit indépendante (Ernst & Young) a aidé la Banque d'État du Viet Nam à procéder à une auto-évaluation de la conformité avec les 25 principes fondamentaux du Comité de Bâle. En 2012, le gouvernement a conclu un accord avec le FMI et la Banque mondiale sur la réalisation en quatre étapes du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) du Viet Nam (d'octobre 2012 à mai 2013).²³³ Un des principaux volets du PESF consiste à évaluer la conformité avec les 25 principes fondamentaux du Comité de Bâle. S'agissant des normes de Bâle II, un programme de la Banque d'État prévoit la mise en œuvre de l'ensemble de ces normes d'ici à 2015. En mai 2013, la Banque d'État étudiait la possibilité d'appliquer certaines règles et normes de Bâle III (par exemple, le ratio de liquidité à court terme figure déjà dans un projet de circulaire sur les ratios prudentiels), alors que l'application des autres normes et règles dépendrait de la capacité des établissements de crédit, de la capacité de contrôle de la Banque d'État et de la volonté des acteurs du marché.

4.127. Depuis 2012, diverses mesures ont été prises (par exemple la restructuration du système financier et bancaire, et les mesures concernant les banques fragiles et les créances irrécouvrables) afin d'améliorer la sécurité et la solidité du secteur bancaire.²³⁴ La Loi de juin 2010 sur les établissements de crédit (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011) renferme des dispositions visant à renforcer la solidité opérationnelle des établissements de crédit en conformité avec les normes et les pratiques internationales. Depuis octobre 2010, le ratio de fonds propres doit être d'au moins 9%.²³⁵ Selon les autorités, la plupart des établissements de crédit se sont conformés à cette prescription, et en 2012 le ratio de fonds propres moyen s'établissait à 13,7% (banques commerciales d'État – 10,28%, banques commerciales constituées en sociétés par actions – 14%, coentreprises bancaires – 31,7%, succursales de banques étrangères – 30,7%, banque à capital entièrement étranger – 20,4%).²³⁶ En mai 2013, la Banque d'État du Viet Nam travaillait à

contrôlait les taux d'intérêt sur les prêts et les dépôts; les activités de contrôle bancaire visaient principalement à vérifier la conformité avec ces dispositifs de contrôle des taux (Banque d'État du Viet Nam, 2010).

²³⁰ Jusqu'à récemment, il semble que les renseignements sur la façon dont les différents organismes qui participent au contrôle devaient coordonner leurs efforts, collaborer et échanger de l'information n'étaient pas assez clairs ou étaient insuffisants. Les autorités ont expliqué que les responsabilités de l'Agence vietnamienne d'assurance-dépôts, une institution financière d'État chargée de protéger les droits et intérêts légitimes des déposants et de contribuer au bon fonctionnement du système bancaire, ne faisaient pas double emploi avec les opérations de la Banque d'État du Viet Nam, mais étaient plutôt complémentaires (Banque d'État du Viet Nam, 2010; et Décision du Premier Ministre n° 218/1999/QĐ-TTg du 9 novembre 1999).

²³¹ Les autres projets en cours visent à moderniser le marché interbancaire, à créer un système comptable international et à permettre l'audit externe des comptes des principales banques vietnamiennes.

²³² Banque mondiale (2011).

²³³ Selon la BRI, cette auto-évaluation a aidé les autorités "à identifier les lacunes de la réglementation et du contrôle et à établir des priorités pour y remédier". Le PESF a été utile pour analyser les forces, les déficiences et les risques inhérents au secteur financier; il a été réalisé dans plus de 120 pays (Banque d'État du Viet Nam, 2010).

²³⁴ Circulaire n° 13/2010/TT-NHNN du 20 mai 2010; et Banque mondiale (2011).

²³⁵ Banque mondiale (2011).

²³⁶ De plus, la part des capitaux à court terme utilisés pour l'octroi de prêts à long terme est passée de 7,58% (avril 2012) à 16,81% (septembre 2012). Le ratio prêts/dépôts s'établissait à 90,9% en septembre 2012, contre 94,7% à la fin d'avril 2012 (*Saigon Times*, "Banking system health declining",

l'élaboration d'une circulaire sur la réglementation des ratios prudentiels applicables aux opérations des établissements de crédit reposant sur la réglementation de Bâle I et II; ce document renferme six ratios prudentiels (le ratio minimal de fonds propres, la limite de crédit, le taux d'accessibilité, le taux maximal du financement à court terme des prêts octroyés, l'apport de capital maximal, et l'encours des prêts au total des dépôts) et cinq éléments de gestion liés aux notations de la sécurité. Les banques sont tenues de garantir tous les dépôts en dong; le montant assuré maximal est de 50 millions de dong (près de 3 000 dollars EU) par compte ou particulier. L'efficacité de l'assurance-dépôts n'a pas encore été vérifiée. Les banques vietnamiennes ne sont pas classées par catégorie de fonds propres de la BRI. Toutes les banques doivent créer des comités de contrôle et mettre en place une fonction d'audit interne, bien que, dans la pratique, il semble que les pratiques prudentielles ne sont pas toujours suivies.²³⁷ De plus en plus de banques commerciales d'État font l'objet d'un audit indépendant.

4.128. Des efforts ont été déployés pour s'attaquer à la croissance exceptionnellement rapide des prêts bancaires destinés à financer l'expansion économique, ainsi qu'aux questions relatives au contrôle de l'octroi de crédit.²³⁸ D'après les données du gouvernement, entre 2008 et 2011, le ratio encours total des prêts/PIB est passé de 90,2% à 111,6%, et selon les estimations produites par la Banque d'État du Viet Nam à partir des normes comptables et de la classification des prêts du pays, le ratio prêts improductifs/encours total des prêts est passé²³⁹ de 2,1% à 4,1%.²⁴⁰ En 2012, les prêts improductifs représentaient 20% (3,6% en 2008) de l'encours des prêts octroyés par des sociétés financières et des sociétés de crédit-bail, 4,7% (1,9% en 2008) de celui des banques commerciales constituées en sociétés par actions, 3,2% (2,5% en 2008) de celui des banques commerciales d'État, et 2,3% (0,6% en 2008) de celui des coentreprises bancaires étrangères et des banques à capital entièrement étranger. Nombre de ces prêts improductifs s'expliquaient, entre autres, par le ralentissement économique de 2011, la lente croissance de la consommation industrielle et privée, la forte augmentation des stocks, la faible capacité financière des entreprises, les pertes causées par la spéculation immobilière, l'inefficacité des entreprises d'État, la politique de taux d'intérêt élevés mise en œuvre en 2011, et le manque d'expérience pour faire face à une forte augmentation des prêts improductifs.²⁴¹ La détérioration du portefeuille aurait pu être plus marquée si les mesures de relance budgétaire (y compris les bonifications de taux d'intérêt) qui ont facilité le refinancement des prêts existants n'avaient pas été prises en 2009 (encadré 1.1). En 2007, la Banque d'État du Viet Nam a adopté des règles similaires aux normes internationales en vue de la classification des prêts improductifs²⁴²; elles ont aussi permis aux banques de réduire la durée des prêts et leur ont donné plus de latitude pour imposer des

11 novembre 2012. Adresse consultée:

<http://english.thesaigontimes.vn/Home/business/financial-markets/26485/> [26 novembre 2012]].

²³⁷ Service commercial des États-Unis (2011).

²³⁸ Banque d'État du Viet Nam (2010).

²³⁹ Cette augmentation était en partie attribuable au fait que le Groupe industriel de la construction navale s'est retrouvé en défaut de paiement après avoir frôlé la faillite, une créance qui pouvait représenter jusqu'à 4% de l'encours des prêts dans le système bancaire (Service commercial des États-Unis, 2011).

²⁴⁰ En 2012, les autorités ont reconnu ne pas disposer d'estimation fiable de l'ampleur des prêts improductifs. Si la réglementation de la Banque d'État du Viet Nam en matière de classification des prêts était harmonisée avec les normes et les règles de provisionnement internationales et était effectivement mise en œuvre, le ratio prêts improductifs/encours total des prêts serait beaucoup plus élevé. D'après les estimations de certains analystes, il pourrait se situer entre 15 et 20% ("<http://exporthelp.vn/index.php/financial-banking/item/251-trade-and-project-financing>"). En 2011, la Banque d'État n'avait accrédité que trois banques commerciales pour l'application de l'article 7 de la Décision n° 493 sur la classification des prêts, qui correspond davantage à la méthode de calcul des prêts improductifs employée à l'échelle internationale (Banque mondiale, 2011; FMI, 2012; Service commercial des États-Unis, 2011; renseignements en ligne d'EIU, "The authorities turn their attention to the banking sector", 21 juin 2012. Adresse consultée: <http://country.eiu.com/article.aspx?articleid=1279133712&Country=Vietnam&topic=Economy> [12 juillet 2012]; et *Reuters*, "Vietnam cbank says 8.82 pct of loans are bad, pledges action", 13 novembre 2012. Adresse consultée:

<http://www.reuters.com/article/2012/11/13/vietnam-bank-loans-idUSL3E8MD0VT20121113> [7 février 2013]).

²⁴¹ Renseignements en ligne d'EIU, "The authorities turn their attention to the banking sector", 21 juin 2012. Adresse consultée:

<http://country.eiu.com/article.aspx?articleid=1279133712&Country=Vietnam&topic=Economy> [12 juillet 2012].

²⁴² Le Viet Nam compte parmi les pays d'Asie du Sud-Est où le taux de prêts improductifs est le plus élevé (*Reuters*, "Vietnam cbank says 8.82 pct of loans are bad, pledges action", 13 novembre 2012. Adresse consultée: <http://www.reuters.com/article/2012/11/13/vietnam-bank-loans-idUSL3E8MD0VT20121113> [7 février 2013]).

taux d'intérêt en cas de retard de paiement.²⁴³ Depuis décembre 2008, toutes les institutions financières disposent de mécanismes internes de notation du crédit et d'évaluation des risques. Depuis 2011, les autorités cherchent à ralentir la croissance du crédit intérieur; en 2011, elles ont fixé à 20% le taux de croissance maximal du crédit; en 2012, cet objectif a été abaissé à 17% pour les institutions saines, à 15% pour les institutions dont la situation opérationnelle était moyenne, à 8% pour les institutions dont la situation opérationnelle était inférieure à la moyenne, et à 0% pour les institutions fragiles.

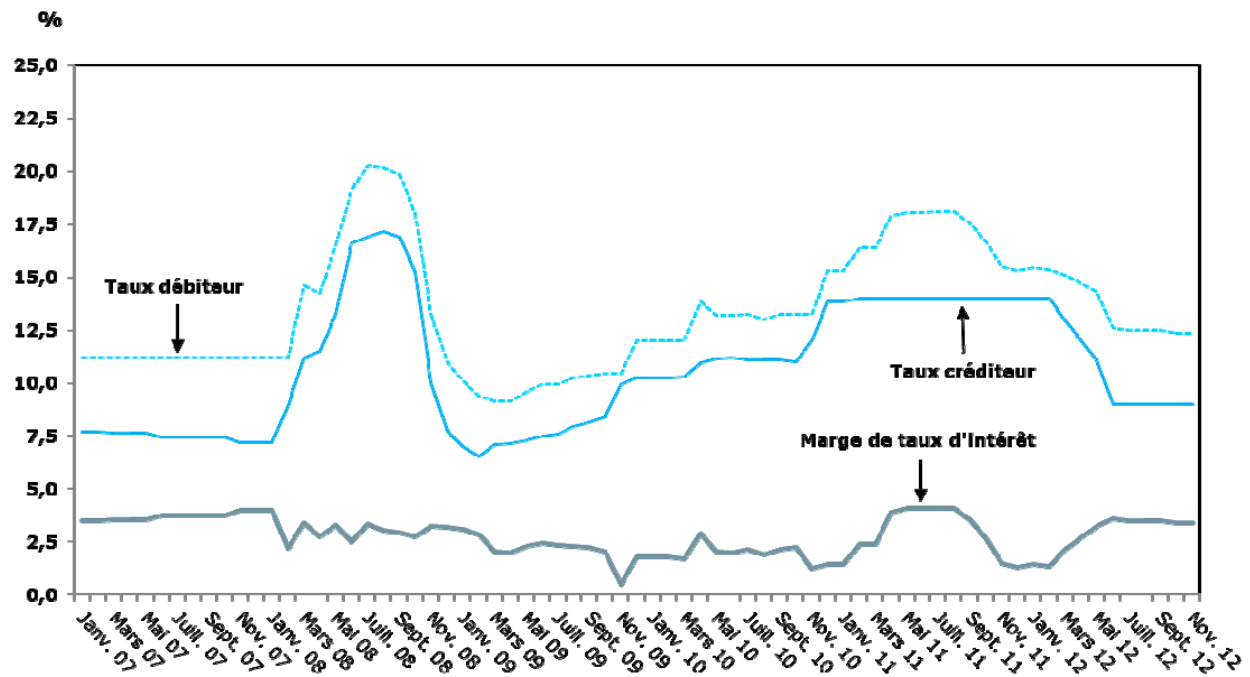
4.129. D'après les données établies par le FMI à partir des renseignements fournis par les autorités, la marge de taux d'intérêt observée au Viet Nam est passée de 0,5 point de pourcentage (novembre 2009) à 4,1 (juillet 2011), et de 2,7% (2009) à 4,9% (10 premiers mois de 2012) en glissement annuel (graphique 4.4). Les autorités ont indiqué que la marge de taux d'intérêt fluctuait sans enregistrer d'augmentation ou de baisse marquée, en fonction des conditions de l'activité des entreprises, des coûts de fonctionnement et de la capacité de gestion des risques de chaque établissement de crédit pour assurer la sécurité et l'efficacité des opérations. Depuis le début de 2010, la Banque d'État du Viet Nam a laissé plus de latitude aux banques commerciales dans l'établissement des taux débiteurs, bien que ces dernières ne semblent pas avoir carte blanche (chapitre 1), ce qui diminue leur capacité de prendre pleinement en compte le risque. Les autorités ont indiqué que l'État n'intervenait pas dans les opérations de prêts des établissements de crédit et que, en raison du faible niveau de développement du marché vietnamien des changes, de la conjoncture difficile de l'économie mondiale, et de la situation macroéconomique intérieure des dernières années, des instruments directs de politique monétaire ont été utilisés pour assurer le bon déroulement des opérations sur devises et la liquidité des banques, et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de stabilité macroéconomique et de maîtrise de l'inflation. En outre, la Loi sur les établissements de crédit (article 91, paragraphe 1) autorise ces établissements à fixer les taux d'intérêt pour la mobilisation de capitaux, mais dans des cas exceptionnels, la Banque d'État du Viet Nam a le droit de déterminer temporairement le niveau des taux d'intérêt (section 1.4.1.1). L'octroi de crédit dans le cadre de programmes publics en fonction de critères non commerciaux demeure préoccupant pour les banques commerciales d'État, qui détiennent une licence de banque commerciale (sections 3.3.4 et 3.4.1).²⁴⁴ Les autorités ont indiqué que seulement deux banques d'État avaient mis en œuvre les politiques de crédit préférentiel visant à soutenir les politiques économiques (Banque de développement du Viet Nam) et sociales (Banque pour la politique sociale) en faveur, entre autres, des pauvres, des régions éloignées et de l'agriculture (section 3.4.1).

4.130. Introduit en mars 2012, le Programme de restructuration du système des établissements de crédit pour la période 2011–2015 prévoit la création d'un secteur financier moderne, solide et efficace qui respecte les normes et les pratiques bancaires internationales.²⁴⁵ Le programme prescrit des mesures spécifiques pour les banques commerciales d'État et les banques commerciales, les établissements sains aux prises avec un manque de liquidité temporaire, et les banques fragiles. S'agissant des banques commerciales d'État, le Programme prévoit une augmentation de leurs fonds propres (entre autres grâce à un apport de fonds publics) afin qu'elles se conforment aux normes de Bâle II d'ici à 2015, ainsi qu'une réduction de leur ratio de prêts improductifs, qui devra être inférieur à 3%, conformément aux normes nationales. Le Programme fait également état de mesures à prendre pour renforcer les établissements de crédit sur les plans financier et opérationnel, entre autres la radiation des créances irrécouvrables sur des prêts imposés par le budget; la diminution du ratio prêts-dépôts, qui devrait s'établir tout au plus à 85% d'ici à 2015; et la liquidation progressive des actions de sociétés financières détenues par des entreprises d'État. En 2012, les banques commerciales ont fait l'objet d'une inspection exhaustive, et la restructuration de neuf d'entre elles a été jugée prioritaire; jusqu'à maintenant, trois banques ont fusionné, une banque a été constituée en société, le plan de restructuration de trois banques a été approuvé, une banque sera absorbée, et l'examen du plan de restructuration de la banque restante était en cours en mai 2013. En 2013, la Banque d'État du Viet Nam poursuivait ses efforts, notamment afin d'élaborer un programme de gestion des créances irrécouvrables, de créer la Société nationale de gestion d'actifs et d'achever le projet de stratégie de développement du secteur bancaire à l'horizon 2020, devant être présenté au Premier Ministre pour approbation.

²⁴³ Service commercial des États-Unis (2011).

²⁴⁴ Service commercial des États-Unis (2011).

²⁴⁵ Pour obtenir des précisions sur le programme de réforme du secteur bancaire, voir FMI (2012), encadré 6.

Graphique 4.4 Marge de taux d'intérêt, janvier 2007-novembre 2012

Source: Renseignements en ligne du Fonds monétaire international. Adresse consultée: <http://elibrary-data.imf.org/> [16 avril 2013].

4.131. Bien qu'ils demeurent relativement sous-développés, les marchés financiers vietnamiens ont gagné en importance en tant que source de financement ces dernières années. Cependant, les deux places boursières du pays, celles de Ho Chi Minh-Ville (HOSE, l'ex-HOSTC) et de Hanoï (HNX, l'ex-HASTC), ont connu, depuis 2007, un cycle marqué par une forte progression suivie d'un effondrement qui a ébranlé la confiance des investisseurs. Les entreprises à capital étranger ont désormais le droit de se transformer en sociétés par actions inscrites à la cote d'une bourse vietnamienne. On dénombre une centaine de sociétés de courtage au Viet Nam. Celles qui détiennent les plus grandes parts du marché du courtage sont Sai Gon Securities (10,9% au troisième trimestre de 2012) et Ho Chi Minh City Securities (12,5%).²⁴⁶ À la fin de 2012, 308 sociétés (275 en 2010) étaient cotées sur le HOSE et leur capitalisation boursière totale était supérieure à 678 000 milliards de dong, et 395 sociétés (363 en 2010) étaient cotées sur le HNX et leur capitalisation boursière totale avoisinait les 86 000 milliards de dong.²⁴⁷ La plupart de ces sociétés sont d'anciennes entreprises d'État qui ont fait l'objet d'une privatisation partielle (actionnarisation). En 2009, un marché hors cote officiel a été créé à l'intention des sociétés non cotées considérées comme étant ouvertes (sociétés ouvertes non cotées), ainsi qu'un parquet distinct pour la négociation des obligations d'État. La participation étrangère au capital des sociétés vietnamiennes cotées et non cotées ne peut excéder 49%; dans le cas des banques, le plafond est toutefois de 30%. La Commission des valeurs mobilières, qui relève du Ministère des finances, est entre autres chargée de la réglementation et du contrôle directs des opérations sur titres et du marché des valeurs mobilières, ainsi que de la gestion des services publics liés à ces opérations et à ce marché, conformément aux lois applicables.²⁴⁸

4.132. Le gouvernement d'entreprise reste peu développé dans le secteur bancaire car, par exemple, les conseils d'administration des banques ne constituent pas un cadre efficace permettant de bien surveiller la gestion de l'institution et de protéger les droits des parties prenantes.²⁴⁹

²⁴⁶ EIU (2012d), *Financial Services – Vietnam*.

²⁴⁷ Service commercial des États-Unis (2011).

²⁴⁸ Renseignements en ligne de la Commission des valeurs mobilières. Adresse consultée: http://www.ssc.gov.vn/portal/page/portal/ssc_en/int/fd.

²⁴⁹ Il semble y avoir un manque de clarté à propos du rôle des conseils d'administration, des conseils de surveillance et des conseils de gestion. L'obligation redditionnelle des conseils et de la direction des banques est limitée par de nombreux règlements, décrets, décisions et directives de la Banque d'État du Viet Nam, qui

4.6.4.2 Assurances

4.133. Le marché vietnamien des assurances a beaucoup progressé, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Il était petit et l'est toujours par rapport à celui de nombreux pays asiatiques, mais a connu une croissance rapide depuis l'accession du pays à l'OMC en raison de la présence de plus en plus importante des compagnies étrangères, qui a incité les sociétés nationales à accroître leur compétitivité.²⁵⁰ Entre 2007 et 2013 (mai), des licences ont été accordées à huit nouvelles compagnies d'assurance autre que sur la vie, à neuf nouvelles compagnies d'assurance-vie et à quatre sociétés de courtage. À la fin de 2011, le Viet Nam comptait 29 compagnies d'assurance autre que sur la vie dont 2 entreprises d'État, 15 compagnies d'assurance constituées en sociétés par actions (dont d'anciennes entreprises d'État étaient actionnaires), et 10 compagnies à capital étranger; les compagnies nationales, principalement Bao Viet (dont 74,2% des actions sont détenues par le Ministère des finances), la société d'État Petrovietnam Insurance (PVI), et la société par actions Bao Minh (dont 64,7% des actions appartiennent à l'État), dominant le marché. Le Viet Nam comptait 32 bureaux de représentation de compagnies d'assurance étrangères en 2012.²⁵¹ À la fin de 2011, 14 compagnies d'assurance-vie étaient présentes dans le pays. La concentration du marché vietnamien des assurances est relativement grande.²⁵² D'après les autorités, entre 2003 et 2010, les recettes totales du secteur ont augmenté en moyenne de 18,5% par année, et les recettes tirées des primes et des activités d'investissement se sont accrues respectivement de 16,7% et de 33,3%. En 2010, les primes représentaient 1,98% du PIB; elles sont réparties sensiblement à parts égales entre l'assurance-vie et l'assurance autre que sur la vie. Durant la période 2007-2012, toutes les compagnies d'assurance étaient rentables.

4.134. D'importantes modifications réglementaires ont été apportées dans le secteur de l'assurance. Les compagnies d'assurance à capital étranger ont désormais accès aux renseignements sur les mesures concernant ou affectant la fourniture des services d'assurance au Viet Nam sur la base du traitement national.²⁵³ Dans l'éventualité où les critères de délivrance des licences seraient incompatibles avec les engagements pris par le Viet Nam dans le cadre de l'AGCS, les engagements prévaudraient. Depuis janvier 2008, les compagnies à capital étranger peuvent fournir des services d'assurance obligatoire (y compris l'assurance responsabilité civile des véhicules automobiles). La Loi modifiée sur les services d'assurance, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2011, vise à harmoniser davantage la législation existante en matière d'assurance avec les pratiques internationales, ainsi qu'à codifier certains engagements du Viet Nam au titre de l'AGCS.²⁵⁴ Un décret de décembre 2011, entré en vigueur le 15 février 2012, traite de la prestation transfrontalière de services d'assurance, de l'établissement et du fonctionnement des succursales de compagnies d'assurance étrangères au Viet Nam, ainsi que des prescriptions relatives au capital social (voir ci-après).²⁵⁵ Des règlements, des circulaires et des lignes directrices ont été publiés afin de promouvoir les nouveaux services d'assurance (par exemple l'assurance incendie et explosion obligatoire). Les autorités ont indiqué que, lorsqu'une assurance-vie (ou un autre produit d'assurance) est souscrite auprès d'une compagnie à capital vietnamien, les cotisations et les prestations ne bénéficient pas d'un traitement préférentiel au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers.

soumettent un large éventail d'opérations bancaires à des politiques et à des procédures et qui laissent peu de latitude aux cadres supérieurs des banques et peu de place à leur initiative (Banque d'État du Viet Nam, 2010).

²⁵⁰ Plusieurs compagnies d'assurance d'État comme la Vietnam Insurance Corporation (Bao Viet), Bao Minh et PetroVietnam Insurance (PVI) ont fait leur entrée en bourse et ont vendu des actions à des partenaires stratégiques étrangers (Pricewaterhouse Coopers, 2008; Groupe de travail des conseillers économiques et commerciaux de l'UE, 2011; EIU, 2012d, *Financial Services – Vietnam*; et renseignements en ligne. Adresse consultée: http://blog.doingbusinessinvietnam.com/2007/10/revolution-in-insurance-market_05.html).

²⁵¹ *Talkvietnam*, "State insurers muddle through in tough times", 20 mars 2012. Adresse consultée: <http://talkvietnam.com/2012/03/state-insurers-muddle-through-in-tough-times/> [13 novembre 2012].

²⁵² En 2011, les cinq plus grandes compagnies d'assurance autre que sur la vie, soit Bao Viet, PetroVietnam Insurance, Bao Minh, PJICO et Post and Telecommunication Insurance (PTI), représentaient respectivement 23,9%, 20,6%, 10,4%, 9% et 5,3% des primes totales d'assurance autre que sur la vie. Dans le segment de l'assurance-vie, les trois plus grands assureurs, soit Prudential Vietnam Assurance, Bao Viet Life et Manulife Vietnam, représentaient respectivement 37,5%, 28,2% et 11,1% des primes totales (Ministère des finances, Association des assureurs vietnamiens et données d'Axco/de l'Institut d'information sur les assurances citées dans EIU, 2012d, *Financial Services – Vietnam*).

²⁵³ Document de l'OMC WT/ACC/VNM/48 du 27 octobre 2006.

²⁵⁴ A.M. Best Company (2012).

²⁵⁵ Décret n° 123/2011/ND-CP de décembre 2011 cité dans A.M. Best Company (2012).

4.135. Les compagnies d'assurance (en particulier les compagnies à capital étranger) ont mis en place des processus rigoureux de gestion du risque et de contrôle interne.²⁵⁶ L'Autorité de surveillance des assurances, un organisme relevant du Ministère des finances qui s'assure que les prescriptions opérationnelles sont respectées dans le secteur, réalise en moyenne neuf inspections par année afin de détecter les violations dans le secteur et de prendre des mesures à cet égard; les principales violations concernent l'embauche de personnel non qualifié, les placements de capitaux, et les fonds réservés non comptabilisés. La loi prescrit les exigences suivantes en matière de fonds propres: 300 milliards de dong pour les compagnies d'assurance autre que sur la vie et maladie; 400 milliards de dong pour les compagnies de réassurance autre que sur la vie et maladie; 600 milliards de dong pour les compagnies d'assurance-vie; 700 milliards de dong pour les compagnies de réassurance-vie et maladie; et 1 100 milliards de dong pour les compagnies d'assurance et de réassurance-vie, autre que sur la vie et maladie.²⁵⁷

4.136. La stratégie nationale de développement du marché des assurances pour la période 2012-2020 prévoit la mise en place graduelle d'un cadre juridique afin d'aider les assureurs à se conformer aux normes internationales en matière de gouvernement d'entreprise.²⁵⁸ Les compagnies fragiles seront restructurées d'ici à 2015, et des politiques appropriées seront publiées afin d'aider les compagnies à assurer la sécurité des capitaux, le contrôle des risques et la transparence de l'information entre 2016 and 2020. Les assureurs sont priés instamment de restructurer les investissements et les produits, d'effectuer un apport complémentaire de capitaux proportionné au niveau de risque, et d'assurer la capacité de paiement tout au long du processus opérationnel. Le Ministère des finances prévoit de poursuivre la restructuration du secteur des assurances, entre autres en classant les assureurs dans quatre catégories: les assureurs dont la liquidité est satisfaisante et les activités rentables; les assureurs qui respectent les exigences en matière de ratio de solvabilité, mais qui sont en butte à des difficultés; les assureurs dont le ratio de solvabilité risque fort d'être inférieur aux exigences minimales; et les compagnies insolubles. Le 6 décembre 2012, le Premier Ministre a signé la Décision n° 1826/QĐ-TTg portant approbation du projet de restructuration du marché des valeurs mobilières et des compagnies d'assurance. Dans le cadre de la stratégie nationale, l'apport du secteur au PIB doit se situer entre 3 et 4% d'ici à 2020.

4.6.5 Communications

4.6.5.1 Télécommunications

4.137. Le Viet Nam a considérablement modernisé son réseau de télécommunication.²⁵⁹ Cependant, la croissance devrait ralentir, le marché ayant amorcé la transition vers la maturité. Pour les opérateurs, cela suppose de nouveaux défis, notamment une utilisation accrue; la vente incitative, c'est-à-dire amener les consommateurs à passer du service prépayé (95% des clients) à l'abonnement; et la croissance des services de médias/riches en contenu.²⁶⁰ Les services d'information (médias) et de télécommunication représentent 1,2% du PIB et 0,5% du nombre total d'emplois, ce qui indique que la productivité du travail dans le secteur correspond à plus du double de la moyenne nationale (tableau 1.2); la productivité du travail a augmenté de 32,3% entre 2007 et 2011.²⁶¹ Après une période de croissance assez rapide, un accès limité au réseau fixe est assuré dans presque toutes les communes, contre moins de 60% il y a dix ans. Les sociétés de télécommunication vietnamiennes continuent de tirer le gros de leurs recettes des services de téléphonie mobile.²⁶² D'après des estimations, la pénétration des services mobiles se situerait entre 70 et 75%; les fournisseurs de ces services ont réduit les tarifs et les redevances d'abonnement en raison de l'accroissement de la concurrence, de sorte qu'il leur est plus difficile

²⁵⁶ Section 9, chapitre II de la Circulaire n° 125/2012/TT-BTC.

²⁵⁷ Décret n° 46/2007/ND-CP et Décret n° 123/2011/ND-CP.

²⁵⁸ *Talkvietnam*, "State insurers muddle through in tough times", 20 mars 2012. Adresse consultée: <http://talkvietnam.com/2012/03/state-insurers-muddle-through-in-tough-times/> [13 novembre 2012].

²⁵⁹ Entre 2010 et 2011, le Viet Nam est passé du 86^{ème} au 81^{ème} rang sur 155 pays au classement de l'Indice de développement des TIC de l'UIT (Union internationale des télécommunications, 2012).

²⁶⁰ En 2010, le marché de la téléphonie mobile était saturé, le taux de pénétration étant de 174,4% (Pricewaterhouse Coopers, 2011; et EIU, 2011), *Telecoms and technology – Vietnam*.

²⁶¹ Office général de la statistique du Viet Nam (2011), tableau 20.

²⁶² Selon l'Office général de la statistique du Viet Nam, en décembre 2010, on dénombrait environ 170,1 millions d'abonnés au service téléphonique (90,5% pour la téléphonie mobile et 9,6% pour la téléphonie fixe) (Service commercial des États-Unis, 2011).

de réunir des capitaux suffisants pour développer leur réseau.²⁶³ La pénétration du large bande est faible (7% en 2011), mais d'ici à 2016 plus de 16% de la population devrait utiliser le service d'accès Internet à large bande.

4.138. Le gouvernement porte un grand intérêt aux services de télécommunication, qui sont considérés comme des services publics devant être régis par l'État afin qu'ils demeurent abordables et accessibles à tous les citoyens.²⁶⁴ Selon les autorités, tous les segments du marché sont ouverts, à l'exception des services suivants: les services de télécommunication énumérés dans la liste du Viet Nam reposant sur une infrastructure de réseau dans laquelle l'État détient une participation dominante ou qui dépend principalement de l'apport de capital de l'État; les services assujettis à la réglementation des participations croisées; et les domaines où l'investissement étranger est limité conformément aux engagements contractés par le Viet Nam au titre des traités internationaux pertinents.²⁶⁵ Le marché, qui s'ouvre progressivement conformément aux engagements pris par le Viet Nam dans le cadre de l'AGCS, est dominé par deux opérateurs d'État, Postes et télécommunications du Viet Nam, et Viettel, qui appartient au Ministère de la défense; ces deux sociétés réunies contrôlent plus de 80% de chacun des sous-secteurs des télécommunications. En mai 2013, les ministères concernés élaboraient des plans sur la base de la Décision du Premier Ministre n° 929/QĐ-TTg portant approbation du programme de restructuration des entreprises d'État, en axant leurs efforts sur les sociétés et les groupes économiques pour la période 2011–2015. Postes et télécommunications du Viet Nam détient la plus grande part du marché de la téléphonie filaire et mobile, et est la société mère de deux opérateurs de téléphonie mobile; en 2010, ses recettes représentaient 64,8% des recettes nettes totales du secteur des postes et des télécommunications.²⁶⁶ Parmi les huit opérateurs titulaires d'une licence, cette société demeure le principal fournisseur de services filaires conventionnels, détenant quelque 71% du marché à la fin de 2012 (et la deuxième société en importance du pays en 2007, devancée de peu par la Banque nationale de développement agricole et rural), suivie de Viettel avec près de 28%. À la fin de 2012, le Viet Nam comptait six opérateurs titulaires d'une licence de téléphonie mobile, ainsi que des fournisseurs de services virtuels et des fournisseurs qui utilisent des infrastructures louées²⁶⁷; près de 90% du marché de la téléphonie mobile est réparti entre trois grands opérateurs d'État, soit Viettel Mobile, MobiFone et Vinaphone. Cette situation d'oligopole est difficile pour les petits acteurs, leur part de marché ou leur volume étant insuffisant pour leur permettre de rivaliser efficacement dans un contexte caractérisé par la faiblesse des recettes moyennes par utilisateur et des marges.²⁶⁸

4.139. Le Ministère de l'information et des communications est chargé de la réglementation du secteur et de l'élaboration des politiques qui s'y appliquent; il lui incombe notamment d'établir les tarifs grand public des services de télécommunication et les redevances d'interconnexion entre opérateurs.²⁶⁹ Il n'y a pas d'organisme de réglementation indépendant.

4.140. Présentée en 2001, la Stratégie de développement du secteur vietnamien des postes et des télécommunications d'ici à 2010 et vision 2020 prône la création d'une infrastructure et de

²⁶³ EIU (2011), *Telecoms and technology – Vietnam*.

²⁶⁴ Chun Lee (2011).

²⁶⁵ Décision n° 55/2011/QĐ-TTg du 14 octobre 2011; article 3 du Décret n° 25/2011/ND-CP du 6 avril 2011 renfermant les lignes directrices pour la mise en œuvre d'articles de la Loi sur les télécommunications; et Circulaire du Ministère de l'information et des communications n° 10/2012/TT-BTTTT.

²⁶⁶ Service commercial des États-Unis (2011).

²⁶⁷ Il s'agit des opérateurs de téléphonie mobile suivants: Viettel Mobile (qui appartient à Viettel Corporation); MobiFone (filiale de Postes et télécommunications du Viet Nam); Vinaphone (filiale de Postes et télécommunications du Viet Nam); Vietnamobile (qui appartient à Hanoi Telecom et à Hutchison Telecommunications International Limited, qui a son siège à Hong Kong); Beeline, GTEL Mobile Joint Stock Company; et S Fone (qui appartient à la société d'État SPT). À la fin de 2012, les principaux acteurs avaient les parts de marché suivantes: Viettel – 45,5%; Viet Nam Mobile Telecom Services Company (VMS-MobiFone) – 22,1%; Telecom Services Company Vinaphone – 20,5%; Hanoi Telecom Joint Stock Company – 7,74%; et Gtel Mobile Joint Stock Company – 4%. Cinq exploitent des réseaux GSM (système mondial pour communication avec les mobiles) (VinaPhone, MobiFone, Viettel, Vietnamobile et Beeline), et le sixième exploite un réseau AMRC (accès multiple par répartition de code; cette technologie n'est plus utilisée). Des licences large bande ont été délivrées à 87 sociétés, mais le marché est réparti entre 3 grands fournisseurs d'accès Internet: Postes et télécommunications du Viet Nam (74%), FPT Telecom (11,2%) et Viettel (9,4%) (décembre 2010) (Service commercial des États-Unis, 2011).

²⁶⁸ EIU (2011), *Telecoms and technology – Vietnam*; et Pricewaterhouse Coopers (2011).

²⁶⁹ Renseignements en ligne du Ministère de l'information et des communications. Adresse consultée: <http://english.mic.gov.vn/intro/Trang/MainFunctions.aspx>; et Pricewaterhouse Coopers (2011).

services modernes en vue d'égaliser les réalisations et les niveaux de performance d'autres pays avancés de la région.²⁷⁰ Elle a pour objectif une offre abondante de services de télécommunication modernes, à haut débit, de qualité supérieure et diversifiés à l'échelle du pays. Les autorités ont mobilisé des capitaux importants pour la construction et le développement de réseaux de télécommunication. Le Viet Nam a mis en orbite ses premiers satellites de communication Vinasat-1 et Vinasat-2 (dont les coûts respectifs sont de 250 millions et 206 millions de dollars EU) en avril 2008 et en mai 2012, renforçant ainsi sa capacité de fournir des services de transmission, de radiodiffusion, de téléphonie sans fil et d'autres services destinés à favoriser son essor économique. Depuis 2007, le Viet Nam permet la création de coentreprises avec des partenaires étrangers axés sur la fourniture de services de télécommunication relatifs aux infrastructures de réseau, par exemple les services de téléphonie, les services de transmission de données avec commutation par paquets, les services de transmission de données avec commutation de circuits, les services de télex, les services de télégraphe, les services de télécopie, et les services de circuits privés loués.²⁷¹ L'absence de discrimination dans l'accès aux réseaux publics de transport des télécommunications et leur utilisation est garantie; les fournisseurs de services publics de télécommunication sont tenus de permettre aux autres fournisseurs de s'interconnecter avec leur réseau à des conditions équitables et raisonnables.²⁷² Les entreprises vietnamiennes autres que les entreprises d'État ou les entreprises contrôlées par l'État peuvent obtenir une licence afin de fournir au Viet Nam des services ne faisant pas appel à des installations et peuvent établir des coentreprises avec des entreprises étrangères. La participation étrangère au capital des entreprises de communication fixe et mobile et de réseau privé virtuel est limitée à 49% lorsque le fournisseur des services possède une infrastructure, et à 70% (depuis 2010) après les trois premières années suivant l'investissement dans un fournisseur de services de téléphonie vietnamien ne possédant pas d'infrastructure de réseau.²⁷³

4.141. La Loi de novembre 2009 sur les télécommunications et les radiofréquences, qui est entrée en vigueur en juillet 2010, a établi le cadre de réglementation des télécommunications; de nombreux règlements et règles d'application spécifiques seront élaborés ultérieurement. La Loi renferme des dispositions relatives à la mise en place d'un régime réglementaire favorable à la concurrence, qui régit l'abus de situation dominante sur le marché et l'accès aux infrastructures essentielles, et énonce les règles d'interconnexion; elle devrait se traduire par de nouvelles possibilités d'échanges commerciaux et d'investissement pour les entreprises étrangères, et contrôler les campagnes promotionnelles persuasives des opérateurs de téléphonie mobile.²⁷⁴ Les autorités ont indiqué que la concurrence dans les télécommunications devait respecter les dispositions de la Loi de 2004 sur la concurrence et la Loi de 2009 sur les télécommunications. Aux termes de la politique, les opérateurs de téléphonie mobile ne peuvent plus posséder de préfixes, et le nombre de cartes inutilisées ou rejetées pourrait être réduit. En mai 2013, le Ministère de l'information et des communications étudiait également la possibilité d'autoriser la portabilité des numéros en vertu de lignes directrices dont la publication avait initialement été prévue pour 2011.²⁷⁵

4.142. Aux termes de la Loi de 2009, la tarification de la téléphonie incombe toujours au gouvernement, mais la tarification grand public des autres services peut être établie par les opérateurs. Les opérateurs dominants dans les segments "importants" comme les services mobiles et Internet doivent toutefois enregistrer les propositions tarifaires auprès du Département des télécommunications du Ministère de l'information et des communications avant de les mettre en œuvre.²⁷⁶ Ainsi, le Ministère contrôle la tarification grand public des opérateurs en position de

²⁷⁰ Pricewaterhouse Coopers (2011).

²⁷¹ Chun Lee (2011).

²⁷² Ordonnance sur les postes et les télécommunications promulguée en octobre 2002, citée dans le document de l'OMC WT/ACC/VNM/48 du 27 octobre 2006.

²⁷³ Décret n° 121/2008/ND-CP du 3 décembre 2008, cité dans la base de données en ligne "Investing Across Borders" de la Banque mondiale. (<http://iab.worldbank.org/Data/Explore%20Economies/Vietnam#/Investing-across-sectors>); et Pricewaterhouse Coopers (2011).

²⁷⁴ Groupe de travail des conseillers économiques et commerciaux de l'UE (2011); et Service commercial des États-Unis (2011).

²⁷⁵ Pricewaterhouse Coopers (2011).

²⁷⁶ Les autorités ont indiqué que le prix minimal des appels internationaux et le système de contingentement utilisé pour la répartition des appels entre les six opérateurs vietnamiens avaient été supprimés en janvier 2006. Chaque société a le droit d'établir la tarification des appels internationaux et doit la communiquer au Département des télécommunications (articles 54 et 55 de la Loi de 2009 sur les télécommunications et article 38 du Décret n° 25/2011/ND-CP du 6 avril 2011; et Chun Lee, 2011).

force dans chaque segment (par exemple Postes et télécommunications du Viet Nam et Viettel). Tous les autres opérateurs fixent les tarifs grand public en fonction du jeu du marché, mais le Ministère détermine les redevances d'interconnexion de base, qui ont une grande incidence sur le marché des télécommunications.²⁷⁷ En 2010, le Ministère a exigé que les baisses tarifaires pratiquées par les opérateurs de service mobile ne dépassent pas 15% par rapport à la tarification de l'année précédente, et a approuvé une proposition des trois opérateurs de téléphonie mobile qui dominent le marché (Viettel, Mobifone et Vinaphone) consistant à réduire leurs tarifs dans la limite de 15%.²⁷⁸ En 2008, le tarif moyen de la téléphonie mobile s'établissait à 0,07 dollar EU la minute, ce qui était plus bas qu'aux Philippines, au Taipei chinois et en Malaisie, mais plus élevé qu'au Pakistan, en Thaïlande, en Chine, en Inde et à Hong Kong, Chine.²⁷⁹ En mai 2013, le tarif moyen des services mobiles était d'environ 1 280 dong la minute, contre 200 dong la minute pour la téléphonie fixe. Dans l'ensemble, les services de télécommunication semblent plus abordables depuis quelques années.²⁸⁰

4.143. Afin que les obligations de service universel soient respectées, le Fonds pour les services publics de télécommunications a, depuis 2004, soutenu le développement et la prestation de services publics de télécommunication (c'est-à-dire dont la prestation est universelle et obligatoire) dans les régions où le jeu des forces du marché n'assure pas la rentabilité de ces services.²⁸¹ Le soutien financier du Fonds consiste en un financement direct du développement et du maintien des services publics de télécommunication dans les régions désignées et un financement à des conditions de faveur visant à aider les entreprises à construire et à moderniser les infrastructures dans les domaines des télécommunications, d'Internet, etc., ainsi qu'à en accroître la capacité. Tous les opérateurs pouvant bénéficier du financement contribuent au Fonds.²⁸² Depuis 2007, les contributions ont été calculées comme suit: 3% (contre 5% auparavant) sur les recettes tirées des services mobiles; 2% (contre 4% auparavant) sur les recettes tirées des services téléphoniques internationaux longue distance et des services de lignes louées internationales longue distance; 1% (contre 3% auparavant) sur les recettes tirées des services téléphoniques nationaux longue distance, et des services de lignes louées nationales longue distance. Postes et télécommunications du Viet Nam, Viettel, EVN Telecom et VISHIPEL bénéficient du soutien financier du Fonds qui, dans l'ensemble, a atteint ses objectifs spécifiques durant la période 2005-2010.

4.144. Malgré la réussite de la réforme structurelle des télécommunications au Viet Nam, certaines questions demeurent en suspens, notamment la poursuite de la réforme structurelle par

²⁷⁷ Régime tarifaire prévu par la Décision du Premier Ministre n° 39/2007/QD-TTg, cité dans Ministère de l'information et des communications (2009).

²⁷⁸ Pricewaterhouse Coopers (2011).

²⁷⁹ Ministère de l'information et des communications (2009).

²⁸⁰ En 2011, le Viet Nam occupait le 106^{ème} rang (sur 161 pays) du classement établi à partir du panier de prix pour les technologies de l'information et des communications (TIC) de l'UIT; entre 2010 et 2011, la valeur du panier du Viet Nam est passée de 6,4 à 6,0. Ce panier est un indice composé qui mesure l'accessibilité des services de téléphonie fixe, de téléphonie cellulaire mobile et de services Internet fixes à large bande. Le panier indique dans quelle mesure les services sont abordables d'un pays à l'autre et dans le temps (Union internationale des télécommunications, 2012; et communiqué de presse de l'UIT, "Les prix du large bande chutent de plus de 50%; les marchés des pays à revenus élevés d'Europe et de la région Asie-Pacifique sont les plus abordables; l'Internet haut débit reste financièrement hors de portée des pays en développement", 16 mai 2011. Adresse consultée: http://www.itu.int/net/pressoffice/press_releases/2011/15.aspx [15 novembre 2012]).

²⁸¹ Postes et télécommunications du Viet Nam a traditionnellement été le seul opérateur à s'acquitter de l'obligation de service universel tant dans les zones urbaines que rurales; de nouveaux opérateurs ont choisi d'assurer les services uniquement dans les zones rentables (par exemple Hanoï et Ho Chi Minh-Ville). Elle a toujours eu recours au subventionnement croisé des services nationaux, y compris les services universels, au moyen des recettes tirées des services longue distance internationaux et nationaux; cependant, en raison de la tendance à la baisse des tarifs et de la concurrence accrue livrée par de nouveaux opérateurs, elle craint que les sources de financement des services universels ne se tarissent. En revanche, les nouveaux opérateurs craignent que leur contribution au financement des services universels ne soit excessive, celle-ci étant prélevée sous forme d'une majoration des droits d'interconnexion payables à Postes et télécommunications du Viet Nam. Décision du Premier Ministre n° 191/2004/QD-TT du 8 novembre 2004; et Chun Lee, Roy (2011).

²⁸² Les 12 entreprises suivantes ont été tenues de contribuer financièrement au Fonds depuis 2005: Postes et télécommunications du Viet Nam; Viet Nam Mobile Telecom Services Company; Viettel Group; EVN Telecom; Saigon Post and Telecommunications Joint Stock Company; Dong Duong Telecom Joint Stock Company; CMC Telecom Infrastructure Joint Stock Company; Gtel Mobile Joint Stock Company; FPT Telecom Joint Stock Company; Viet Nam Multimedia Corporation; et Viet Nam Maritime Communication and Electronics LLC (VISHIPEL).

la libéralisation du marché, la position dominante de l'État sur le marché, la création d'un organisme de réglementation indépendant, et la diminution des disparités régionales dans l'accès aux services de télécommunication.²⁸³

4.6.5.2 Services postaux

4.145. Le secteur postal vietnamien a fait l'objet d'importantes améliorations sur les plans réglementaire et structurel. L'Ordonnance de 2002 sur les postes et les télécommunications constitue le cadre juridique fondamental garant d'un marché postal stable et développé, qui incite d'autres opérateurs que Postes et télécommunications du Viet Nam à assurer des services postaux. La Loi de 2010 sur les postes, dans le respect des principes de l'économie de marché, favorise l'intégration internationale, qui crée davantage de débouchés pour les nouveaux opérateurs. Les opérateurs postaux sont spécialisés dans les services postaux ou exercent des activités dans plusieurs secteurs (surtout le transport); à la fin de 2012, le Viet Nam comptait 74 opérateurs postaux sous licence ou agréés, dont 24 fournisseurs de services internationaux, 3 entreprises à capital étranger, et 5 entreprises postales étrangères représentées par des entreprises nationales.²⁸⁴ En 2012, le marché postal était ouvert, quoique dominé par Postes du Viet Nam (36,3% du marché), DHL-Postes et télécommunications du Viet Nam (15,4%), SPT (8,9%), Viettel Post (8,2%) et TNT-Viettrans Express Worldwide Ltd (8,2%); Postes du Viet Nam, une filiale de Postes et télécommunications du Viet Nam, assure également le service postal universel. D'autres opérateurs postaux se spécialisent dans les services de courrier exprès, qu'ils fournissent principalement dans les régions développées, les grandes villes et les parcs industriels. Les services transfrontaliers des entreprises de messagerie internationale (par exemple FedEx, OSC, Airborn) sont fournis par des opérateurs postaux vietnamiens en vertu de contrats de représentation. Les autorités envisagent de favoriser la concurrence équitable et la déréglementation progressive, ainsi que de mettre en place un nouveau cadre juridique pour assurer la stabilité et le fonctionnement ordonné du marché postal.

4.6.5.3 Radiodiffusion et cinéma

4.146. Le gouvernement contrôle, entre autres, la programmation de tous les médias du secteur de la radiodiffusion par l'entremise du Ministère de l'information et des communications. Le fournisseur de services télévisuels d'État, Vietnam Television (VTV), exploite un réseau de neuf chaînes comprenant plusieurs centres régionaux de radiodiffusion. Sa société de production cinématographique, Vietnam Television Film Center (VFC), produit des films et des miniséries pour la télévision; les productions locales ne représentent qu'environ 30% des émissions de divertissement diffusées, le reste des émissions étant importées et doublées en vietnamien. La Vietnam Multimedia Corporation ou Vietnam Television Corporation (VTC), société d'État relevant du Ministère de l'information et des communications (l'ancien Ministère des postes et de la télématique) exploite cinq chaînes nationales et est le seul fournisseur de services de télévision numérique terrestre), qui sont offerts par abonnement. En 2010, quelque 3,3 millions d'antennes paraboliques avaient été installées (18% des ménages ayant un téléviseur en possédaient une).²⁸⁵ La plupart des résidents des grandes villes sont abonnés à un réseau de câblodistribution; le plus grand de ces réseaux est VCTV (une division de VTV), suivi de Ho Chi Minh City Television (HTV), de Hanoi TV (HCTV) et de Saigon Tourist Cable Service (SCTV), une coentreprise créée par VTV et la Saigon Tourist Company.

4.147. La politique vietnamienne en matière de télévision à péage vise, entre autres, à faciliter la diffusion d'émissions de radio et de télévision qui appuient les actions du Parti et de l'État dans les domaines de la politique, de l'information et de la propagande; à encourager la réalisation d'émissions et la création de chaînes nationales qui contribuent à élever le niveau intellectuel du peuple, à répondre à ses besoins culturels et spirituels "sains", à préserver les traditions historiques et culturelles de la nation, et à ériger et à protéger la Patrie vietnamienne socialiste; à gérer attentivement le contenu des chaînes de télévision à péage assujetties à la Loi sur la presse;

²⁸³ Chun Lee (2011).

²⁸⁴ Les opérateurs suivants sont spécialisés dans la fourniture de services postaux: Postes du Viet Nam (Postes et télécommunications du Viet Nam), P&T Express (PT-EMS), Viettel Post Jsc (Viettel Post), Hop Nhat Viet Nam Jsc, Noi Bai Trading and Express Delivery (Netco), etc. Les opérateurs suivants sont présents dans plusieurs secteurs: Haiphong Bus Transportation Ltd; Hoang Long Transportation Ltd, Mai Linh Express Transportation Jsc, Viet Duc Transportation Ltd, etc. (Comité directeur national des TIC/Ministère de l'information et des communications, 2011).

²⁸⁵ Comité directeur national des TIC/Ministère de l'information et des communications (2011).

à gérer l'infrastructure technique de la télévision à péage assujettie à la Loi sur les télécommunications; et à assurer le développement du marché de la télévision à péage dans un régime de concurrence équitable tout en proposant au peuple un divertissement qui réponde à ses besoins diversifiés et qui soit adapté aux "conditions concrètes" du Viet Nam.²⁸⁶ En vue d'atteindre ces objectifs, le 15 mai 2013, une Décision du Premier Ministre a exigé que les diffuseurs de télévision à péage (les chaînes de cinéma; les chaînes d'information; les chaînes proposant des émissions scientifiques et éducatives et des documentaires; et les chaînes proposant des émissions de divertissement, de sport et de musique) fournissent, avant la diffusion, une traduction du contenu en vietnamien réalisée par une agence de presse sous licence, sauf pour les manifestations sportives en direct. Le gouvernement a indiqué que les chaînes d'information internationale étaient également exemptées de cette obligation.²⁸⁷ Toutefois, à l'heure actuelle, les émissions de l'ensemble des chaînes d'information étrangères semblent diffusées avec un décalage d'une demi-heure, de manière que le contenu sensible puisse être bloqué, au besoin. La Décision dispose également que les messages publicitaires diffusés par les chaînes étrangères doivent être réalisés au Viet Nam. S'agissant des prescriptions de la Décision, les groupes de télévision à péage considèrent, entre autres, qu'il est impossible de les mettre en œuvre pour des raisons d'ordre pratique et financière. La Vietnam Satellite Digital Television Company (VSTV), un fournisseur de services de télévision à péage créé par le télédiffuseur français Canal+ et VTV, a suspendu la retransmission de 21 chaînes, notamment CNN, la BBC et Star World, dès l'entrée en vigueur de la Décision en 2013.

4.148. L'industrie cinématographique du Viet Nam n'a pas réussi, malgré des investissements considérables, à proposer des produits concurrentiels dans un marché dominé par les producteurs étrangers.²⁸⁸ La Loi de 2006 sur la cinématographie a été modifiée en 2009, notamment afin que certaines conditions relatives à l'importation de films soient supprimées.²⁸⁹ Depuis juillet 2010, la Loi modifiée sur la cinématographie exige qu'au moins 20% des films à l'affiche des cinémas du pays soient des productions vietnamiennes et que celles-ci aient la priorité durant le créneau populaire de 18 à 22 heures, tous les jours de la semaine.²⁹⁰ Aux termes de la Loi, les propriétaires de cinéma doivent projeter au moins 2 films vietnamiens par semaine, alors qu'en général le Viet Nam ne réalise annuellement que 10 films (17 en 2007); au premier semestre de 2010, 8 films vietnamiens seulement sont sortis, alors que 60 films étrangers ont pris l'affiche des cinémas. Conformément aux dispositions de la Loi sur la cinématographie, l'Office national du cinéma, qui relève du Département du cinéma du Ministère de la culture et de l'information, censure les films ou interdit leur diffusion lorsque, par exemple, certaines scènes sont sensibles et violentes. Entre 2008 et 2011, des sociétés de production et de distribution cinématographique à capital entièrement public ont été "actionnarisées" et transformées en sociétés par actions ou sociétés à responsabilité limitée dans lesquelles l'État conservait une participation. Le plus gros importateur de films, qui réalise 55% des importations totales de films étrangers, est une société

²⁸⁶ Décision du Premier Ministre n° 20/2011/QD-TTg du 24 mars 2011. ("<http://asemconnectvietnam.gov.vn/lawdetail.aspx?lawid=1927>") et Décision du Premier Ministre n° 18a/2013/QD-TTg du 29 mars 2013; *Straits Times*, "Vietnam satellite TV provider drops foreign news channels", 16 mai 2013. Adresse consultée: "<http://www.straitstimes.com/breaking-news/se-asia/story/vietnam-satellite-tv-provider-drops-foreign-news-channels-20130516>"; et *Associated Press*, "Vietnam provider drops foreign news TV channels", 16 mai 2013. Adresse consultée: "<http://news.yahoo.com/vietnam-provider-drops-foreign-news-tv-channels-075347225.html>."

²⁸⁷ Selon les autorités, les dispositions relatives à la gestion de la télévision à péage ne s'appliquent pas aux télédiffuseurs étrangers; par conséquent, ces derniers n'ont pas à mettre en œuvre les procédures juridiques prévues par les Décisions du Premier Ministre n° 20/2011/QD-TTg et 18a/2013/QD-TTg. Seules les agences de presse de titulaires d'une licence de service de presse dans l'industrie de la télévision et respectant les conditions énoncées à l'article 14 de la Décision n° 18a/2013/QD-TTg peuvent réviser le contenu des émissions étrangères diffusées par un service de télévision à péage.

²⁸⁸ *Việt Nam News*, "Film industry tries to break Hollywood's hold on audiences", 28 novembre 2008. Adresse consultée: "<http://vietnamnews.vn/Life-Style/Film/182795/film-industry-tries-to-break-hollywoods-hold-on-audiences.html>" [15 novembre 2012].

²⁸⁹ Aux termes de ces conditions, le nombre de films importés chaque année par des sociétés de production cinématographique, Vietnam Television, et les chaînes de télévision provinciales ne devaient pas représenter plus du double du nombre de films produits par ces entreprises (Loi sur la cinématographie n° 62/2006/QH11 du 29 juin 2006 et Loi modifiant la Loi sur la cinématographie n° 31/2009/QH12 du 18 juin 2009).

²⁹⁰ *Việt Nam News*, "Gov't regulation supports local films", 28 juin 2010. Adresse consultée: "<http://vietnamnews.vn/Life-Style/Film/200965/govt-regulation-supports-local-films.html>" [15 novembre 2012].

par actions. FAFILM Vietnam, dont l'État est actionnaire à hauteur de 30%²⁹¹, et deux autres sociétés sont actuellement les principaux importateurs et distributeurs de films étrangers sur vidéo.²⁹²

4.6.6 Transports

4.149. L'infrastructure matérielle des transports a été considérablement améliorée ces dernières années, quoique à un rythme inférieur à celui de la croissance économique. L'amélioration des infrastructures routières et portuaires devrait se poursuivre car les déficiences en la matière demeurent au nombre des problèmes majeurs à régler afin que le développement économique et social du Viet Nam soit soutenu.²⁹³ En 2012, les transports et l'entreposage représentaient 3,9% du PIB et 2,9% de l'emploi total (tableau 1.2). La productivité du travail dans ces deux domaines s'est accrue de 87,9% de 2007 à 2011.²⁹⁴ Au cours de la même période, le transport de marchandises a augmenté de 49,7% (en volume) au Viet Nam. Celles-ci sont principalement acheminées par camion (74,3%) et par bateau, sur des voies navigables intérieures (17,6%); dans une moindre mesure, le transport maritime (7,2%) et le transport ferroviaire (0,8%) sont également utilisés.²⁹⁵ Le transport de passagers a fait un bond de 54,2%.

4.150. Présenté en mars 2009, le document modifiant la Stratégie de développement des transports d'ici à 2020 et une Vision pour 2030 repose sur une approche ascendante à la fois ambitieuse et tournée vers l'avenir.²⁹⁶ Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, des politiques spécifiques ont été élaborées pour le développement des transports, la mobilisation de capitaux, le développement industriel des transports, l'intégration et la concurrence internationales, les réformes, les nouvelles sciences et technologies, et le perfectionnement des ressources humaines.

4.151. Les autorités ont fait savoir que des règlements compatibles avec les règles de l'OMC ont été promulgués pour les services de transport maritime (2007) et les services de transport multimodal (2009).²⁹⁷ En 2007, le Ministère des transports et le Ministère de la planification et de l'investissement ont dressé une liste des projets d'infrastructures de transport nécessitant des investissements, en particulier étrangers.²⁹⁸ Le financement a été l'un des principaux obstacles à la construction d'infrastructures de transport, car il semble que les conditions offertes aux investisseurs privés (contrat de construction-exploitation-transfert et partenariat public-privé) restent moins favorables que ce qui est proposé à l'étranger. Cependant, entre octobre 1993 et décembre 2011, les prêts souverains octroyés par la BASD à des conditions de faveur ont principalement été destinés à des projets réalisés dans les transports et les TIC (21 projets sur 114 et 30,7% du financement offert par cette institution).²⁹⁹

4.152. Selon le Ministère des transports, le secteur est confronté à cinq problèmes fondamentaux, qui sont principalement attribuables à un manque de ressources et d'intrants ainsi qu'à l'inefficacité des politiques, des institutions et du fonctionnement: un système institutionnel et des plans de développement incomplets et morcelés; des services de transport insatisfaisants sous l'angle de la qualité et de la capacité; des infrastructures de transport qualitativement et quantitativement déficientes, tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales;

²⁹¹ FAFILM, qui, jusqu'en 2011, était le plus important distributeur de films du pays grâce à son monopole de l'importation et de la distribution de films sur vidéo, a importé 120 films étrangers en 2011 et 170 en 2012 (jusqu'en octobre) (*Viêt Nam News*, "Foreign films fuel cinema expansion", 31 octobre 2012. Adresse consultée: <http://vietnamnews.vn/Life-Style/232112/foreign-films-fuel-cinema-expansion.html> [15 novembre 2012]).

²⁹² Document de l'OMC WT/ACC/VNM/48 du 27 octobre 2006; et Motion Picture Association of America, demande de consultation publique sur le projet d'accord du Partenariat transpacifique, 11 mars 2009. Adresse consultée: <http://www.mpa.org/Resources/8bca1d1c-2d0f-443c-8ae4-25fefb96ec40.pdf> [15 novembre 2012].

²⁹³ Pricewaterhouse Coopers (2008); et Groupe de travail des conseillers économiques et commerciaux de l'UE (2011).

²⁹⁴ Office général de la statistique du Viet Nam (2011), tableau 20.

²⁹⁵ Renseignements en ligne de l'Office général de la statistique du Viet Nam ("http://www.gso.gov.vn/default_en.aspx?tabid=473&idmid=3&ItemID=12778" et "http://www.gso.gov.vn/default_en.aspx?tabid=473&idmid=3&ItemID=12787"), octobre 2012.

²⁹⁶ Banque asiatique de développement (2012).

²⁹⁷ Décret n° 115/2007/ND-CP du 5 juillet 2007 et Décret n° 87/2009/ND-CP du 19 octobre 2009.

²⁹⁸ Décision n° 1290/2007/QĐ-TTg du 26 septembre 2007.

²⁹⁹ FMI (2012).

l'insuffisance des crédits publics et des autres ressources financières; et une situation compliquée par l'économie régionale et mondiale.³⁰⁰

4.6.6.1 Services maritimes

4.153. Le Viet Nam affiche la plus grande densité du trafic maritime à l'échelle mondiale; il est une porte ouverte sur la mer pour les pays voisins sans littoral, par exemple la RDP lao, et certaines régions des pays de l'hinterland également dépourvues d'accès à la mer, notamment le nord-ouest de la Thaïlande et le sud-est de la Chine.³⁰¹ Le tonnage total de la flotte vietnamienne a plus que doublé entre 2005 et 2010 (passant de 3,4 millions à 7,2 millions de tonnes de port en lourd), ce qui la classe au 20^{ème} rang mondial; elle est constituée de 579 navires, dont 335 cargos, 142 vraquiers, 48 pétroliers et 23 chimiquiers.³⁰² Il s'agit presque exclusivement de petits navires, jaugeant moins de 10 000 tonnes de port en lourd, qui sont dépourvus de la technologie moderne (la pénurie de membres d'équipage professionnels et qualifiés pose également problème).³⁰³ La Société nationale du transport maritime (Vinalines), un armateur d'État, représente près de la moitié du tonnage total de la flotte. L'âge moyen des navires vietnamiens est d'une douzaine d'années. À la fin de 2010, plusieurs centaines de navires vietnamiens sillonnaient les voies de navigation internationales, mais rares étaient ceux qui quittaient les eaux de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Le marché du transport maritime de marchandises est dominé par des sociétés étrangères (90% du transport de marchandises et 100% du transport de passagers en 2011), qui ont continuellement majoré les frais maritimes et les frais supplémentaires, érodant ainsi la compétitivité internationale d'entreprises comme les sociétés de fruits de mer, les exportateurs de noix de cajou et les fabricants de meubles en bois. Selon l'Association des armateurs vietnamiens, la flotte nationale ne représente que 8% du commerce extérieur, et il convient de la moderniser afin de réduire la dépendance envers les flottes étrangères et de porter à court terme sa capacité à 30% des importations et exportations.³⁰⁴ Aux termes du Plan directeur du développement du transport océanique au Viet Nam d'ici à 2020 et orientations à l'horizon 2030, le tonnage total de la flotte vietnamienne devrait se situer entre 11,8 et 13,2 millions de tonnes de port en lourd et le volume de marchandises transportées devrait atteindre de 215 à 260 millions de tonnes d'ici à 2020.³⁰⁵

4.154. D'après les autorités, toutes les politiques et les lois relatives au soutien (par exemple les subventions) aux sociétés de transport vietnamiennes avaient été supprimées à l'accession du Viet Nam à l'OMC.

4.155. Le Bureau maritime vietnamien (Vinamarine) s'est engagé à faire en sorte que la flotte vietnamienne ne figure plus sur les listes noires des ports étrangers, qui font état des navires non conformes à leurs normes de sécurité et devant être examinés.³⁰⁶ L'Instruction du Ministère des transports n° 09 d'octobre 2011 a souligné la nécessité de renforcer les mesures afin de réduire au minimum le nombre de navires immobilisés à l'étranger par l'État du port. Bien que le nombre d'immobilisations ait diminué en 2011 et 2012, en partie en raison du resserrement des contrôles

³⁰⁰ Banque asiatique de développement (2012).

³⁰¹ Bharat Book Bureau (2010).

³⁰² Renseignements en ligne de l'Agence centrale du renseignement des États-Unis (CIA), *World FactBook*. Adresse consultée: <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/vn.html>.

³⁰³ Groupe de travail des conseillers économiques et commerciaux de l'UE (2011).

³⁰⁴ *Viêt Nam News*, "High shipping fees eat businesses' profits", 6 avril 2012. Adresse consultée: <http://talkvietnam.com/2012/04/high-shipping-fees-eat-businesses-profits-2/> [19 novembre 2012].

³⁰⁵ Le développement dynamique du secteur vietnamien de la construction navale visait à faciliter cette croissance, mais en 2010 le constructeur naval d'État, le Groupe industriel de la construction navale (section 4.6.4.1), était en grande difficulté financière et n'a pu respecter ses engagements envers des créanciers internationaux. Ce défaut de paiement a gravement compromis la réalisation du plan gouvernemental de développement de la construction navale (Décision n° 1601/QĐ-TTg cité dans Groupe de travail des conseillers économiques et commerciaux de l'UE, 2011).

³⁰⁶ Selon Vinamarine, au cours du premier semestre de 2012, seulement 30 navires vietnamiens ont été immobilisés dans des ports étrangers (soit 14 de moins qu'au premier semestre de 2011). Durant cette période, 457 anomalies ont été décelées, dont 92 anomalies graves ayant mené à l'immobilisation des navires; 68,82% d'entre elles avaient trait au matériel et aux installations; 15,05% aux documents; et 16,13% à la réglementation concernant l'équipage. Les armateurs et l'équipage n'ont pas respecté à la lettre les dispositions du Code international de gestion de la sécurité (ISM), et certains capitaines ne connaissent pas la convention de l'Organisation maritime internationale (*Viêt Nam News*, "Vietnamese fleet vows to escape from the black list", 20 juillet 2012. Adresse consultée: <http://talkvietnam.com/2012/07/vietnamese-fleet-vows-to-escape-from-the-black-list/> [19 novembre 2012]).

exercés par les organismes publics et du ralentissement économique, le nombre de navires vietnamiens examinés n'a pas baissé (434). Les examens ont été concentrés dans les ports chinois (87 examens et 18 immobilisations) et indonésiens (101 et 6).

4.156. Les navires battant pavillon vietnamien ont eu la possibilité de reprendre des parts du marché du transport intérieur par conteneurs, qui, dans certaines catégories, est apparemment dominé par des sociétés étrangères. Selon les autorités, en 2011 36% du transport de marchandises sur des voies navigables intérieures était effectué par des navires étrangers, alors que le transport de passagers était intégralement assuré par des navires battant pavillon vietnamien.³⁰⁷ Aux termes du Code maritime vietnamien de 2005, les navires vietnamiens ont la priorité pour le transport des marchandises, des passagers et de leurs bagages entre des ports maritimes vietnamiens; les navires étrangers peuvent assurer ces services de transport lorsque les navires vietnamiens ne sont pas en mesure de le faire.³⁰⁸ En vertu d'un document de juin 2012 du Ministère des transports, les navires battant pavillon étranger sont temporairement exclus du marché vietnamien du transport par conteneurs.³⁰⁹ Depuis le 1^{er} janvier 2013, le renouvellement des licences expirées et l'octroi de nouvelles licences aux navires battant pavillon étranger ont été suspendus. En 2012, les flottes étrangères empruntant les voies navigables intérieures comprenaient 20 navires dont le tonnage totalisait 500 000 tonnes de port en lourd. Selon Vinamarine, quelque 1 700 navires battant pavillon vietnamien sillonnaient les voies intérieures, dont 30 porte-conteneurs pouvant répondre à 30% de la demande.³¹⁰

4.157. Les ports vietnamiens se sont développés rapidement ces dernières années, et les prévisions de croissance officielles (établies d'après le débit portuaire) sont impressionnantes.³¹¹ En 2009, le volume de marchandises ayant transité par les ports du Viet Nam représentait près de 197 millions de tonnes (2,7 fois le volume de 1999), dont plus de 5 millions de conteneurs en équivalent 20 pieds (5,3 fois plus qu'en 1999).³¹² Le trafic marchandises des ports maritimes vietnamiens a augmenté de plus de 20% par année au cours de la période 2001-2008; les ports de Haiphong, de Quang Ninh et de Ho Chi Minh-Ville ont été les plus achalandés. La productivité de la manutention portuaire de conteneurs ne serait pas comparable à celle des ports maritimes internationaux.³¹³

4.158. La plupart des 80 ports maritimes et fluviaux appartiennent à l'État, et aucun d'entre eux n'a cédé à bail les opérations portuaires à une société internationale de gestion portuaire au terme d'un appel d'offres international.³¹⁴ Deux ports de manutention de conteneurs sont détenus et gérés par des entreprises privées. Les ports maritimes vietnamiens sont contrôlés par le Ministère des transports, l'Administration maritime vietnamienne et les gouvernements provinciaux. De plus, ils sont soumis à un système diversifié de gestion mis en place par les gouvernements provinciaux et de grandes sociétés d'État telles que Vinalines, le Groupe industriel de la construction navale et le Groupe pétrolier et gazier (sections 4.4.2.2, 4.5.1 et 4.6.4.2 – Assurances). Certains ports sont également exploités dans le cadre d'un accord de coentreprise, mais les sociétés étrangères ne détiennent jamais de participation majoritaire.

³⁰⁷ *Viêt Nam News*, "Domestic fleet content with new regulation on container shipping market", 12 juillet 2012. Adresse consultée: <http://talkvietnam.com/2012/07/domestic-fleet-content-with-new-regulation-on-container-shipping-market/> [19 novembre 2012].

³⁰⁸ Les navires battant pavillon étranger peuvent emprunter les voies intérieures uniquement pour le transport de marchandises qui dépassent les limites de longueur ou de poids ou d'autres types de marchandises à bord de navires océaniques spécialisés; la prévention des catastrophes naturelles et des épidémies et la fourniture d'aide lorsqu'elles se produisent, et la fourniture d'aide humanitaire urgente; et le transport des touristes et de leurs bagages entre les navires de croisière et la côte (article 7 de la Loi n° 40/2005/QH11 (Code maritime vietnamien) du 14 juin 2005).

³⁰⁹ Document n° 5036/BGTVT-VT du 28 juin 2012.

³¹⁰ La qualité des services assurés par la flotte nationale semble néanmoins inférieure à celle des navires battant pavillon étranger, en particulier des porte-conteneurs des groupes maritimes internationaux bien connus comme Maersk ou NYK Lines. Les tarifs des navires vietnamiens sont plus élevés que ceux des navires étrangers, et la plupart d'entre eux ne peuvent respecter les délais prescrits (*Viêt Nam News*, "Domestic fleet content with new regulation on container shipping market", 12 juillet 2012. Adresse consultée: <http://talkvietnam.com/2012/07/domestic-fleet-content-with-new-regulation-on-container-shipping-market/> [19 novembre 2012]).

³¹¹ Groupe de travail des conseillers économiques et commerciaux de l'UE (2011).

³¹² Bharat Book Bureau (2010).

³¹³ Tomczyk *et al.* (2011).

³¹⁴ Tomczyk *et al.* (2011).

4.159. Présenté en décembre 2009, le Plan directeur du développement du système portuaire maritime du Viet Nam fait état des activités réalisées d'ici à 2020 et des orientations à l'horizon 2030. Ce programme détaillé et très ambitieux vise à améliorer et à agrandir les ports maritimes du pays; à répondre à la demande du marché en matière de volume de marchandises transbordées et de taille des navires; et à maintenir la compétitivité du pays dans le cadre de son intégration dans l'économie mondiale.³¹⁵

4.160. Les nouveaux ports modernes enregistrent des pertes importantes, et les programmes du système portuaire maritime du Viet Nam continuent de poser problème; mentionnons notamment le niveau "déraisonnable" (inefficace et irrationnel) du budget d'investissement.³¹⁶ Les autorités ont continuellement modifié les décisions cruciales, concernant, par exemple, la capacité portuaire totale, en faisant peu de cas de l'offre et de la demande.³¹⁷ Le problème de la sous-utilisation de la capacité a été exacerbé par l'incapacité du gouvernement de mettre en place l'infrastructure de soutien nécessaire.³¹⁸ Une licence a été délivrée pour l'aménagement de plusieurs terminaux à conteneurs sur la base de critères administratifs faisant abstraction des principes du marché. En l'absence d'investissement dans le développement des ports du nord, les ports maritimes de Haiphong n'arrivent pas à répondre à la demande. Dans le sud, les ports modernes aménagés depuis peu, y compris le complexe portuaire à conteneurs de Cai Mep-Thi Vai inauguré en 2008, ne sont pas exploités à leur pleine capacité (tout au plus à 40%) en raison d'un volume de marchandises insuffisant et d'une infrastructure routière déficiente.

4.161. Dans un souci de compétitivité, la politique générale du Viet Nam vise à réduire les droits portuaires afin de faciliter le commerce et l'investissement.³¹⁹ Ces droits (redevances au tonnage, frais d'assurance maritime, redevances de pilotage, droits d'ancrage et d'amarrage ou de mouillage dans la rade, droits d'utilisation des jetées et des bouées d'amarrage dans les zones portuaires, droits de dédouanement) sont établis par les opérateurs des ports conformément à la réglementation pertinente (sections 3.2.5 et 3.4.9).³²⁰ En vertu de cette réglementation, les droits peuvent être réduits en fonction de certains facteurs comme la capacité de chargement du navire et la fréquence des escales dans le port. Dès janvier 2012, les navires de plus de 50 000 tonnes de port en lourd qui s'arrêtent au port international de transit de Cai Mep-Thi Vai ont bénéficié d'une réduction de 40% des droits de sécurité maritime et des redevances au tonnage, et d'une réduction de 50% des redevances de pilotage (par rapport au barème en vigueur depuis janvier 2009); il s'agit d'une reconduction de la décision sur les droits et redevances préférentiels diffusée par le Ministère des finances en octobre 2010.³²¹ Les autorités n'ont pas fourni de données sur l'incidence budgétaire des droits préférentiels et la compétitivité des ports vietnamiens par rapport aux autres ports de la région.

4.6.6.2 Transport aérien

4.162. Le transport aérien figure en tête des priorités de développement, car la vigueur de ce marché est considérée comme essentielle à une croissance économique rapide.³²² En raison de la distance qui sépare Hanoï de Ho Chi Minh-Ville (1 760 km), de la géographie du pays et de la

³¹⁵ Décision n° 2190/QD-TTg de décembre 2009 citée dans Groupe de travail des conseillers économiques et commerciaux de l'UE (2011); et Bharat Book Bureau (2010).

³¹⁶ *Viêt Nam News*, "Vietnam puzzled about how to develop port system", 3 octobre 2012. Adresse consultée: <http://talkvietnam.com/2012/10/vietnam-puzzled-about-how-to-develop-port-system/> [19 novembre 2012].

³¹⁷ VDR (2012).

³¹⁸ Les déficiences suivantes ont été constatées: accès insuffisant à des terminaux en eaux profondes et à des installations de déchargement de conteneurs; connectivité insuffisante avec les autres réseaux de transport; installations auxiliaires et moyens logistiques inadéquats; piètre qualité des services; pénurie de professionnels qualifiés; gestion portuaire inférieure aux normes et charges administratives excessives (Groupe de travail des conseillers économiques et commerciaux de l'UE, 2011).

³¹⁹ Document de l'OMC WT/ACC/VNM/48 du 27 octobre 2006.

³²⁰ Décision du Ministère des finances n° 98/2008/QD-BTC du 4 novembre 2008 et son règlement. Adresse consultée: www.gdt.gov.vn/wps/wcm/.../148735_QD98_08_BTC.doc?

³²¹ Décision du Ministère des finances n° 98/2008/QD-BTC du 4 novembre 2008, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009; Circulaire du Ministère des finances n° 41/2012/TT-BTC du 9 mars 2011; et Circulaire du Ministère des finances n° 164/2010/TT-BTC entrée en vigueur le 5 janvier 2012; et *Viêt Nam News*, "MOF accepts preferential fees to rescue Cai Mep – Thi Vai port developers", 27 mars 2012. Adresse consultée: <http://talkvietnam.com/2012/03/mof-accepts-preferential-fees-to-rescue-cai-mep-thi-vai-port-developers/> [19 novembre 2012].

³²² Service commercial des États-Unis (2011).

déficience relative des infrastructures routière et ferroviaire, la demande intérieure de transport aérien est très forte.³²³ Le marché du transport aérien dans son ensemble a renoué avec une croissance à deux chiffres en 2010, le fret aérien et le trafic passagers ayant augmenté respectivement de 30% et 20% en glissement annuel; la tendance s'est poursuivie en 2011 et 2012, comme en témoigne la progression de 3,2% et 12,6% sur 2010, et de 11% et 7% sur 2011. Le fret aérien a totalisé près de 530 000 tonnes en 2012 (460 000 tonnes en 2010). Le transporteur national, Vietnam Airlines, a représenté plus des deux tiers du marché intérieur du transport de passagers et plus de 40% des vols internationaux. Selon l'IATA, le Viet Nam se classera, d'ici à 2014, au troisième rang mondial parmi les marchés dont la croissance est la plus forte dans les segments des passagers et du fret internationaux, et au deuxième rang pour ce qui est du nombre de passagers intérieurs.³²⁴

4.163. Vietnam Airlines (VNA), le transporteur national d'État, détient la totalité du capital de Vietnam Air Service Company (VASCO), un transporteur régional présent dans le sud du pays; 70% du capital du transporteur à bas coûts Jetstar Pacific Airlines (JPA)³²⁵; et 49% du capital du transporteur national cambodgien Cambodia Angkor Air. VNA détient également une participation de 23% dans Vietnam Air Leasing Company (VALC), une coentreprise. VNA et sa filiale, VASCO, représentent 71% du marché du transport aérien intérieur. En février 2013, VNA exploitait une flotte de 80 aéronefs (69 en 2011) dont l'âge moyen était de 5,9 ans (6,9 en 2011). Entre 2012 et le début de 2013, VNA a considérablement élargi ses réseaux intérieur et international avec l'ajout de sept liaisons internationales et de trois liaisons intérieures, portant ainsi le nombre de ses vols quotidiens à environ 300. Se consacrant principalement au transport de passagers, VNA tire également des revenus des services de restauration aérienne et des services d'entretien et de révision d'aéronefs assurés par plusieurs filiales (voir ci-après).³²⁶ VNA, VASCO et JPA sont les trois principaux transporteurs aériens du Viet Nam; en 2012, VNA représentait plus de 40% du trafic passagers internationaux et 69,4% du trafic passagers intérieurs, et JPA 14,8% des passagers intérieurs. En mai 2013, VNA préparait son actionnarisation et sa privatisation, et la première étape du processus avait été approuvée et signée.

4.164. Le Viet Nam a allégé la réglementation du transport aérien et a conclu des accords bilatéraux et multilatéraux qui ont permis d'ouvrir et de développer le marché. Le secteur est régi par la Loi de 2006 sur l'aviation (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007). La participation étrangère dans les compagnies aériennes ne peut dépasser 49%.³²⁷ Les autorités ont fait savoir qu'elles encourageaient les compagnies étrangères à s'établir au Viet Nam afin que le secteur du transport aérien soit dynamique et concurrentiel. Le Viet Nam a pris les mesures suivantes afin d'inciter les compagnies nationales et étrangères à accroître la fréquence des vols et à établir de nouvelles liaisons: réduction de 25% des droits et des redevances aéroportuaires pendant une période (maximale) de 36 mois aux nouvelles compagnies aériennes ou aux compagnies aériennes qui établissent de nouvelles liaisons; assouplissement des contrôles des limites de capacité dans les grands aéroports internationaux; aménagement d'aéroports internationaux secondaires; et modification des itinéraires afin d'écourter les vols. La durée des mesures et les taux de réduction varient en fonction de l'emplacement de l'aéroport.³²⁸ Entre 2007 et 2012, le Viet Nam a délivré

³²³ Lamond (2011).

³²⁴ Communiqué de presse n° 1 de l'IATA, "Aviation Opportunities for Vietnam", 14 janvier 2011. Adresse consultée: <http://www.iata.org/pressroom/pr/pages/2011-01-14-01.aspx> [20 novembre 2012].

³²⁵ En février 2012, VNA a porté à 70% sa participation dans le transporteur à bas coûts Jetstar Pacific Airlines, le reste du capital étant détenu par Qantas (*CAPA Centre for Aviation*, "Jetstar Pacific to become Vietnam Airlines' low-cost carrier in salutary move to both", 23 février 2012. Adresse consultée: "<http://centreforaviation.com/analysis/jetstar-pacific-to-become-vietnam-airlines-low-cost-carrier-in-salutary-move-to-both-68641>" [4 décembre 2012]).

³²⁶ L'entretien et la révision d'aéronefs sont assurés par la Vietnam Airlines Engineering Company (VAECO) (filiale dont VNA détient la totalité du capital); les services de restauration, par la Noibai Catering Services Joint-Stock Company (filiale dont VNA détient la totalité du capital) et Vietnam Air Caterer (coentreprise dont VNA détient 65% du capital), qui assurent des services de restauration aux compagnies aériennes utilisant les plates-formes de VNA. De plus, cette dernière contrôle et exploite VNA Vietnam Airlines Cargo, qui utilise la soute à bagages de ses appareils passagers ainsi qu'un certain nombre d'appareils réservés au transport des marchandises.

³²⁷ Loi sur l'aviation du 29 juin 2006, et Décret n° 76/2007/ND-CP du 9 mai 2007, cités dans la base de données "Investing Across Borders" de la Banque mondiale. Adresse consultée: <http://iab.worldbank.org/Data/Explore%20Economies/Vietnam#/Investing-across-sectors>.

³²⁸ Au dernier trimestre de 2010, certaines compagnies aériennes ont lancé de nouveaux services; mentionnons notamment Turkish Airlines, LOT Polish Airlines et Qatar Airways (Décision du Ministère des

des licences à huit nouveaux transporteurs. Les compagnies aériennes et agents de voyages vietnamiens peuvent recourir au fournisseur de systèmes informatisés de réservation de leur choix. En mai 2013, 41 transporteurs étrangers de passagers et 10 transporteurs de marchandises effectuaient des vols réguliers au départ et à l'arrivée d'aéroports vietnamiens; 30 autres transporteurs aériens devraient faire leur entrée sur le marché au cours des 10 prochaines années. Le cabotage aérien est autorisé sous certaines conditions, sous réserve de l'approbation du Ministre des transports, qui n'a pas encore donné une telle autorisation.

4.165. Le Viet Nam compte 22 aéroports opérationnels, dont 3 grands aéroports internationaux: Noi Bai dans le nord (Hanoi), Danang dans le centre du pays, et Tan Son Nhat dans le sud (Ho Chi Minh-Ville).³²⁹ Six autres aéroports internationaux (Can Tho, Chu Lai, Da Lat, Haiphong, Hue, Nha Trang) sont prévus. Des plans de développement exhaustifs s'inscrivant dans le Plan directeur à l'horizon 2020 prévoient la modernisation de la plupart des aéroports³³⁰, entre autres des immeubles (terminal) et des pistes, ainsi que l'installation de matériel moderne de navigation et de sécurité, afin d'assurer la conformité avec des normes internationales acceptables. À l'heure actuelle, le budget du gouvernement ne permet d'effectuer qu'environ 20% de l'ensemble des investissements nécessaires au développement aéroportuaire; pour la période 2005-2010, il y a eu des appels en faveur d'investissements de plus de 1,3 milliard de dollars EU pour la modernisation, l'agrandissement et la réfection des aéroports de manière que le pays puisse disposer d'un réseau efficace de 20 aéroports. Les investissements dans les projets aéroportuaires devraient surtout provenir de prêts octroyés par des gouvernements étrangers au titre de l'aide publique au développement, par exemple le Japon, ainsi que de financements privés. Les investisseurs étrangers ont été peu nombreux jusqu'à maintenant en raison, notamment, des bénéfices limités.³³¹ Depuis le 15 janvier 2011, ils peuvent participer à ces projets en vertu de contrats de construction-exploitation-transfert, de construction-transfert et de construction-exploitation-propriété ou dans le cadre de partenariats public-privé. Un programme triennal a été mis en œuvre en avril 2011 afin de réduire les droits que les principaux aéroports vietnamiens imposent aux compagnies aériennes.³³² Selon l'IATA, il est important de mettre en place une infrastructure économique qui respecte les principes de l'OACI (consultation des utilisateurs, transparence, recouvrement des coûts et non-discrimination) afin d'exploiter au maximum les possibilités du transport aérien.

4.166. Tous les accords sur les services aériens conclus par le Viet Nam semblent demeurer restrictifs; nombre d'entre eux limitent la capacité, le nombre d'aéroports désignés et la tarification, bien que, selon les autorités, la plupart ouvrent la voie à une libéralisation progressive dans ces domaines.³³³ Aucun des 61 accords sur les services aériens ne peut être considéré comme un accord "ciel ouvert".³³⁴ Dans le contexte de l'ASEAN, le Viet Nam a signé cinq accords sur les services aériens.³³⁵

4.167. VNA s'occupe de plus en plus d'entretien et de révision d'aéronefs. Les travaux d'entretien sont réalisés par sa filiale VAECO, établie le 1^{er} janvier 2009, qui est en mesure d'assurer des services d'entretien et des services techniques pour de nombreux types d'aéronefs de VNA et d'autres compagnies aériennes. L'auto-assistance, l'assistance réciproque, et/ou l'assistance aux tiers sont autorisées sans restriction dans les principaux aéroports, et les compagnies nationales peuvent, à leur gré, faire réparer ou entretenir leurs aéronefs à l'étranger.

finances n° 3031/QD-BTC du 27 novembre 2012; Décision n° 426/QD-BTC du 25 février 2010; Décision n° 2604/QD-BTC du 31 octobre 2011; et Service commercial des États-Unis, 2011).

³²⁹ L'aéroport de Tan Son Nhat est le plus grand aéroport du pays, représentant environ 70% du trafic passagers internationaux (Service commercial des États-Unis, 2011).

³³⁰ Groupe de travail des conseillers économiques et commerciaux de l'UE (2011).

³³¹ Lamond (2011).

³³² Communiqué de presse n° 1 de l'IATA, "Aviation Opportunities for Vietnam", 14 janvier 2011.

Adresse consultée: <http://www.iata.org/pressroom/pr/pages/2011-01-14-01.aspx> [20 novembre 2012].

³³³ InterVISTAS-EU Consulting Inc. (2009).

³³⁴ Le Viet Nam a signé un accord "ciel ouvert" pour le transport de marchandises avec les États-Unis en 2008. En général, les gouvernements exigent la réciprocité lorsqu'ils négocient les conditions d'un accord sur les services aériens. Par conséquent, il est possible que les restrictions prévues par un tel accord soient attribuables, non pas aux politiques du gouvernement vietnamien, mais plutôt à celles du pays partenaire.

³³⁵ Accord-cadre de l'ASEAN sur les services et ses séries d'engagements sur le transport aérien; Accord multilatéral de l'ASEAN sur la libéralisation complète des services de fret aérien; Accord multilatéral de l'ASEAN sur les services aériens; Accord multilatéral de l'ASEAN sur la libéralisation complète des services de transport aérien de passagers; et Accord sur le transport aérien entre les gouvernements des États membres de l'ASEAN et le gouvernement de la République populaire de Chine.

4.168. Selon l'IATA, pour que le secteur vietnamien du transport aérien atteigne ses objectifs de croissance et reste compétitif, la politique sectorielle devrait mettre l'accent sur la technologie de gestion du trafic aérien utilisée à l'échelle mondiale (ADS en mode diffusion et la navigation fondée sur les performances (PBN)), les mesures visant à accroître la rentabilité des aéroports et des services de navigation, et l'augmentation de l'efficacité grâce au programme Simplifying the Business (fret électronique) de l'IATA.³³⁶ Les autorités ont indiqué que la Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international de 1999 (Convention de Montréal), qui traite de l'indemnisation des victimes de catastrophes aériennes, a été examinée par les ministères et devrait être approuvée en 2013.

4.169. Le secteur du transport aérien est principalement de la compétence et sous la responsabilité de l'Administration de l'aviation civile, un organisme gouvernemental relevant du Ministère des transports.³³⁷ Il est chargé: d'élaborer les plans et les programmes visant à développer l'aviation civile, à rédiger des documents normatifs juridiques, des règlements et des normes liés à l'aviation civile, à diffuser de l'information sur la législation de l'aviation et à faire de la sensibilisation à cet égard; d'assurer la sûreté et la sécurité de l'aviation; d'assurer la gestion des aéroports, des aéronefs et des vols; d'assurer la protection de l'environnement; d'assurer les services de recherche et de sauvetage; de prévenir les inondations; de ratifier les tarifs aériens proposés par les compagnies aériennes présentes au Viet Nam; de faire de la recherche-développement; de traiter les plaintes et/ou les violations de la législation de l'aviation; de procéder à la réforme administrative; et de s'occuper des questions financières et des questions relatives aux ressources humaines. En vertu de la réglementation existante, l'Administration de l'aviation civile attribue les créneaux horaires sur la base des principes suivants: publicité, transparence et non-discrimination; prise en compte de la capacité matérielle des aéroports; commodités et efficacité; et prise en compte de l'expérience internationale. Suite à la fusion des sociétés de gestion des aéroports du nord, du centre et du sud du pays, une seule entité d'État ayant des actifs de 14 700 milliards de dong, Airports Corporation of Vietnam (ACV), est chargée de diverses tâches depuis février 2012, notamment de l'utilisation et du développement des installations et des équipements aéroportuaires (par exemple les terrains et les bâtiments, la sécurité et la sûreté des opérations aériennes et la perception des recettes aéroportuaires), ainsi que de l'importation et de l'exportation des équipements aéronautiques.³³⁸ Le contrôle du trafic aérien est assuré par Vietnam Air Traffic Management (VATM).

4.6.6.3 Transport terrestre

4.170. Les déplacements sont majoritairement routiers au Viet Nam (section 4.6.6). Le réseau routier est vaste et sa densité est relativement grande.³³⁹ Il est en grande partie (84%) constitué de routes locales classées dans trois catégories: routes de district, routes communales et routes urbaines. La capacité limitée du réseau routier est une entrave à la connectivité nationale et régionale. De façon générale, le réseau consiste essentiellement en des tronçons locaux étroits et non bitumés; les conditions environnementales et météorologiques ont donc une grande incidence sur la circulation. Durant la période 2006-2010, le Viet Nam a considérablement accru l'efficacité de son réseau routier et autoroutier, y compris les raccordements avec le Cambodge, la RDP lao et la Chine, et commence à améliorer son réseau de voies express avec l'assistance de la BASD et d'autres partenaires de développement. Le sous-secteur routier et autoroutier a récemment fait l'objet d'une importante réorganisation au sein du Ministère des transports; mentionnons le remplacement de l'Administration vietnamienne des routes par la Direction des routes et la création de l'Office de la gestion des autoroutes en avril 2011. Un organisme s'occupant exclusivement des autoroutes sous la gouverne de la Direction des routes, provisoirement désigné sous l'appellation "Administration vietnamienne des autoroutes", sera chargé d'élaborer le réseau autoroutier, d'administrer les projets d'autoroute et d'assurer la gestion publique du réseau autoroutier.³⁴⁰ La gestion routière étant de plus en plus décentralisée, l'ensemble des

³³⁶ Communiqué de presse n° 1 de l'IATA, "Aviation Opportunities for Vietnam", 14 janvier 2011. Adresse consultée: <http://www.iata.org/pressroom/pr/pages/2011-01-14-01.aspx> [20 novembre 2012].

³³⁷ Lamond (2011).

³³⁸ Décision n° 238/QD-BGTVT de février 2012 citée dans le communiqué de presse de l'Administration de l'aviation civile, "Establishment of a new Airports Corporation in Vietnam", 28 février 2012. Adresse consultée: <http://www.caa.gov.vn/eDefault.aspx?tabid=8&catid=506&articleid=8569> [21 novembre 2012]; et Lamond (2011).

³³⁹ Banque asiatique de développement (2012).

³⁴⁰ Décision n° 892/QD-BGTVT du 24 avril 2012.

administrations locales du pays devront renforcer leurs capacités et disposer de crédits budgétaires additionnels.

4.171. Le secteur ferroviaire est particulièrement petit au regard des autres modes de transport (section 4.6.6) et semble être en perte de compétitivité par rapport au transport routier. En 2007, la part du marché du transport de passagers correspondant au réseau ferroviaire n'a été que de 6,5%. Le nombre de passagers ferroviaires a diminué de 2006 à 2007, alors que le ratio tonne de marchandises-kilomètre s'est accru d'environ 34%, ce qui reflète une augmentation du trafic longue distance, le chemin de fer étant plus économique que le transport par camion étant donné l'état des routes.³⁴¹ Depuis 2003, l'Administration des chemins de fer est chargée de la planification et de la surveillance des projets ferroviaires tandis que la Vietnam Railways Corporation s'occupe des opérations commerciales; ces deux entités relèvent du Ministère des transports.³⁴² La Vietnam Railways Corporation verse à l'Administration des chemins de fer des redevances d'accès aux voies correspondant à 10% de ses recettes brutes. Ces redevances sont généralement utilisées pour l'entretien des infrastructures. Le secteur est régi par la Loi de 2005 sur le transport ferroviaire, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.³⁴³ Pour opérer dans le secteur, une partie étrangère doit créer une coentreprise avec l'une des deux entités mentionnées ci-dessus, et son apport de capital ne peut dépasser 49%. Aucune société étrangère n'exerce des activités dans le secteur ferroviaire. Le Plan directeur du développement du transport ferroviaire au Viet Nam d'ici à 2020 et vision 2030 énonce plusieurs objectifs pour le transport, les équipementiers, l'infrastructure et la sécurité ferroviaires.³⁴⁴ Il vise, entre autres, à porter, d'ici à 2020, le trafic passagers à 13% (20% d'ici à 2030) et le trafic marchandises à 14% (20% d'ici à 2030). Les équipementiers ferroviaires devraient fabriquer et monter de 50 000 à 53 000 voitures de passagers et wagons de marchandises, ce qui représente entre 50 et 60% de la demande intérieure de nouveaux wagons et locomotives destinés à être utilisés dans le pays ou à être exportés; ces activités de fabrication et de montage seront financées par l'aide publique au développement, des obligations d'État, des crédits publics et des investissements privés.

4.6.7 Services de distribution

4.172. Le marché vietnamien de la distribution a comblé très rapidement son retard sur les marchés mondiaux: le marché rudimentaire et simple est devenu un secteur d'activité essentiel représentant 15% du PIB (environ 11 milliards de dollars EU). Cette progression s'explique dans une large mesure par l'accession du pays à l'OMC, qui a multiplié par quatre le taux de croissance de ce secteur depuis 2006.³⁴⁵ Le nombre de supermarchés a augmenté de 20% dans les cinq ans qui ont suivi l'accession à l'OMC, et le nombre de centres commerciaux a fait un bond de 72%. Depuis la récente libéralisation du marché (voir ci-après), le nombre d'établissements étrangers de vente au détail est en hausse; on dénombre cinq grands détaillants étrangers dont la part de marché est minime, mais ne cesse de croître.³⁴⁶ Les entreprises à capital étranger doivent rivaliser avec les magasins d'enseignes nationales; en 2012, 10 détaillants comptaient parmi les 500 plus

³⁴¹ Banque asiatique de développement (2012).

³⁴² Groupe de travail des conseillers économiques et commerciaux de l'UE (2011).

³⁴³ Loi du 4 juin 2005 sur le transport ferroviaire, citée dans la base de données en ligne "Investing Across Borders" de la Banque mondiale. Adresse consultée: <http://iab.worldbank.org/Data/Explore%20Economies/Vietnam#/Investing-across-sectors>.

³⁴⁴ *Master Plan (revised) on Railway Transport Development of Vietnam up to 2020 with a vision toward 2030*, octobre 2012. Adresse consultée: <http://www.houston.org/uploadedFiles/Railway.pdf> [22 novembre 2012].

³⁴⁵ En 2007, le Viet Nam s'est classé au 4^{ème} rang (après l'Inde, la Fédération de Russie et la Chine) du classement des 30 marchés de détail les plus attractifs; en 2008, il a délogé l'Inde au premier rang de ce classement, mais a perdu progressivement du terrain pour occuper le 32^{ème} rang en 2012 (base de données en ligne sur l'accès aux marchés de la Commission européenne. Adresse consultée: http://madb.europa.eu/madb_barriers/barriers_details.htm?barrier_id=105361&version=2; indice de l'évolution du commerce de détail dans le monde d'AT Kearney. Adresse consultée: <http://www.atkearney.com/consumer-products-retail/global-retail-development-index>; et renseignements en ligne d'Intellasia. Adresse consultée: <http://www.intellasia.net/foreign-retailers-leave-vietnam-but-still-eyeing-the-market-246716>).

³⁴⁶ Il s'agit des cinq fournisseurs étrangers suivants: Metro (grossiste), BigC (détaillant généraliste), Parkson (spécialiste des produits industriels), Lotte (supermarchés et établissements de vente au détail), et Louis Vuitton (vente de produits sous sa propre marque) (base de données en ligne sur l'accès aux marchés de la Commission européenne. Adresse consultée: http://madb.europa.eu/madb_barriers/barriers_details.htm?barrier_id=105361&version=2).

grands détaillants d'Asie.³⁴⁷ Selon le Ministère de l'industrie et du commerce, le Viet Nam comptait 638 supermarchés et 117 centres commerciaux en 2012.³⁴⁸ L'année précédente, plus de 8 500 marchés traditionnels représentant 80% du marché de détail dans son ensemble avaient été recensés³⁴⁹; les ventes au détail de marchandises et de services restent dominées par des entreprises privées (86,9%), et les entreprises d'État et les entreprises à capital étranger représentent, respectivement, 14,6% et 2,5% du marché.³⁵⁰

4.173. En novembre 2012, le Ministère du commerce a présenté un plan directeur qui vise à assurer l'essor rapide des établissements commerciaux modernes en tant que principal vecteur de la croissance des ventes au détail. Aux termes de ce plan, leurs ventes au détail devraient croître de 26% à 27% par année d'ici à 2015 et d'environ 29% à 30% d'ici à 2020, et leur part des ventes au détail devrait se situer entre 27 et 30% d'ici à 2015 et 43 à 45% d'ici à 2020.³⁵¹ Une distance de 20 kilomètres doit séparer les centres commerciaux de première catégorie; dans le cas des supermarchés de deuxième catégorie et de troisième catégorie, la distance doit être respectivement de 6 et de 1 kilomètre.³⁵² Les autorités ont indiqué que la législation ne prescrivait pas une distance minimale entre les supermarchés et les centres commerciaux et les marchés traditionnels. Les investisseurs seront incités à aménager des supermarchés, des centres commerciaux, des entrepôts et des centres de logistique à l'extérieur des grandes villes et loin des marchés, des foires commerciales et des centres de lancement de produits des zones rurales; les investisseurs qui construisent de telles installations dans les provinces où le PIB par habitant est inférieur à la moyenne nationale bénéficient d'incitations additionnelles.³⁵³

4.174. La création d'entreprises à capital entièrement étranger dans les services de distribution, y compris la représentation à commission, les services de gros et de détail et le franchisage, est autorisée depuis le 1^{er} janvier 2009. Certains produits, notamment le riz, le sucre, le tabac (cigarettes et cigares), le pétrole brut et transformé, les produits pharmaceutiques, les explosifs, les journaux et les magazines, et les pierres et métaux précieux, sont exclus des engagements concernant les services de distribution pris dans le cadre de l'OMC. La distribution de boissons alcoolisées (vins et spiritueux), de ciment et de béton, d'engrais, de fer et d'acier, de papier, de pneus, et de matériel audiovisuel a été ouverte aux investisseurs étrangers en 2010. Les agences locales de gestion des investissements octroient sous licence des droits de distribution sous réserve de l'approbation écrite du Ministère de l'industrie et du commerce qui, selon les autorités, a déjà délivré des licences pour des produits conformes à une réglementation spécifique.³⁵⁴ La réalisation d'un examen des besoins économiques est obligatoire – apparemment, cette prescription s'applique uniquement aux investisseurs étrangers – lorsqu'un établissement de vente au détail désire ouvrir un second point de vente; le législateur national ne semble pas avoir adopté de disposition d'application qui préciserait les critères relatifs à l'examen des besoins économiques,

³⁴⁷ *Saigon Daily*, "Ten Vietnamese businesses among top 500 retailers in Asia-Pacific", 17 septembre 2012. Adresse consultée: <http://www.saigon-gpdaily.com.vn/business/2012/9/102750/> [23 novembre 2012]; *Intellasia*, "Vietnam's retail market was degraded to 14th position globally", 20 janvier 2011. Adresse consultée:

<http://www.intellasia.net/vietnams-retail-market-was-degraded-to-14th-position-globally-146516> [27 août 2012]; et *Vietnamnet*, "Fahasa among Top 500 Asia-Pacific retailers", 28 août 2012. Adresse consultée: <http://talkvietnam.com/2012/08/business-in-brief-288/> [23 novembre 2012].

³⁴⁸ *Việt Nam News*, "Struggling supermarkets face fierce foreign rivalry", 27 août 2012. Adresse consultée:

["http://vietnamnews.vnagency.com.vn/Economy/229310/struggling-supermarkets-face-fierce-foreign-rivalry.html"](http://vietnamnews.vnagency.com.vn/Economy/229310/struggling-supermarkets-face-fierce-foreign-rivalry.html) [30 août 2012].

³⁴⁹ *Việt Nam News*, "VN to expand modern retail system", 16 décembre 2011. Adresse consultée: <http://vietnamnews.vnagency.com.vn/Economy/218725/vn-to-expand-modern-retail-system.html> [30 août 2012].

³⁵⁰ Données de l'Office général de la statistique. Adresse consultée: <http://www.gso.gov.vn/default.aspx?tabid=393&idmid=3&ItemID=13183>.

³⁵¹ *Saigon Times*, "Ministry sets fast-track growth for modern shopping", 6 novembre 2012. Adresse consultée: <http://english.thesaigontimes.vn/Home/business/vietnam-economy/26424/> [26 novembre 2012].

³⁵² En vertu de la réglementation du Ministère de l'industrie et du commerce, les points de vente au détail sont classés comme suit: établissements multifonctionnels/supermarchés généralistes (>5 000 m² et >20 000 articles, >2 000 m² et >10 000 articles, >500 m² et >4 000 articles); supermarchés spécialisés (>1 000 m² et >2 000 articles >500 m² et >1 000 articles, >250 m² et >500 articles); et centres commerciaux (>50 000 m², >30 000 m² et >10 000 m²). Pour de plus amples renseignements, voir la Décision n° 1371/2004/QĐ-BTM du 24 septembre 2004. Adresse consultée:

<http://www.trade.hochiminhcity.gov.vn/data/vbpg/docs/20041025-qd-tm-in-1371.htm>.

³⁵³ Décret n° 108/2006/ND-CP du 22 septembre 2006 et Décret n° 61/2010/ND-CP du 4 juin 2010.

³⁵⁴ Paragraphes 1 et 2 de l'article 5 du Décret n° 23/2007/ND-CP.

ce qui pourrait se traduire par une interprétation non uniforme par les autorités locales et, par conséquent, par une incertitude juridique pour les investisseurs.³⁵⁵ En mai 2013, le Ministère de l'industrie et du commerce se penchait sur les mécanismes et les institutions nécessaires à l'examen et à l'évaluation des examens des besoins économiques; une nouvelle circulaire nationale remplacera les Circulaires n° 09/2007/TT-BTM et n° 05/2008/TT-BCT qui portent sur cette question, mais la teneur des examens, ainsi que les normes et les critères applicables à cet égard, varierait selon la localité, en raison des disparités économiques entre les régions, de même qu'entre les zones rurales et les zones urbaines. Les importateurs étrangers qui ne jouissent pas de droit de distribution ne peuvent pas distribuer les marchandises qu'ils importent, doivent recourir à des services d'entreposage de tiers, et doivent présenter des documents prouvant que les entrepôts en question ont obtenu toutes les autorisations gouvernementales nécessaires. Cette prescription ne semble pas s'appliquer aux distributeurs vietnamiens.³⁵⁶

³⁵⁵ Les autorités ont indiqué que les besoins en matière de développement économique variaient selon la province et la ville et que l'uniformisation des critères relatifs à l'examen des besoins économiques était impossible, car ces critères étaient tributaires des caractéristiques variées des besoins locaux en matière de développement économique. Cependant, les agences locales de gestion des investissements se fondent sur des plans de développement socioéconomique pour déterminer si une licence doit être délivrée à un investisseur étranger qui désire ouvrir un second point de vente au détail (base de données sur l'accès aux marchés de la Commission européenne. Adresse consultée: http://madb.europa.eu/madb_barriers/barriers_details.htm?barrier_id=105361&version=2; et *Intellasia*, "Vietnam's retail market was degraded to 14th position globally", 20 janvier 2011. Adresse consultée: <http://www.intellasia.net/vietnams-retail-market-was-degraded-to-14th-position-globally-146516> [27 août 2012]).

³⁵⁶ Circulaire du Ministère de l'industrie et du commerce n° 09-2007-TT-BTM du 17 juillet 2007, et Circulaire n° 05-2008-TT-BCT du 14 avril 2008; et base de données sur l'accès aux marchés de la Commission européenne. Adresse consultée: http://madb.europa.eu/madb_barriers/barriers_details.htm?barrier_id=105361&version=2.

BIBLIOGRAPHIE

A.M. Best Company (2012), *Vietnam's Insurance Market Anticipates Continued Strong Growth*, Examen du marché, 16 avril, Oldwick, New Jersey, États-Unis. Adresse consultée: <http://www.ambest.com/press/041802vietnamreport.pdf> [13 novembre 2012].

Associations professionnelles du Viet Nam (2011), *Trade Policy Recommendations*, août, Ho Chi Minh-Ville.

Banque asiatique de développement (2011), *Development Effectiveness Brief Viet Nam – Southeast Asia's Rising Star Takes the Next Step in its National Development*. Adresse consultée: <http://www.adb.org/sites/default/files/pub/2011/decb-vie.pdf> [27 août 2012].

Banque asiatique de développement (2012), *Viet Nam: Transport sector assessment, strategy, and road map*, janvier, Mandaluyong, Philippines. Adresse consultée: <http://www.adb.org/sites/default/files/vie-transport-assessment.pdf> [22 novembre 2012].

Banque de développement du Viet Nam (2010), *Annual Report 2010*. Adresse consultée: <http://en.vdb.gov.vn/VDB/about-vdb/annual-report>.

Banque d'État du Viet Nam (2010), *Diagnostic Report on the Banking Sector in Viet Nam*, juin.

Banque mondiale (2011), *Taking Stock – An Update on Vietnam's Recent Economic Developments*, rapport établi pour la réunion annuelle du Groupe consultatif sur le Viet Nam, Ha Tinh, 8-9 juin, 2011. Adresse consultée: <http://siteresources.worldbank.org/INTVIETNAM/Resources/TakingStockEng.pdf>.

Bharat Book Bureau (2010), *Vietnam Shipping and Ports Industry*, mai. Adresse consultée: "<http://www.bharatbook.com/market-research-reports/marine-and-shipping-market-research-report/vietnam-shipping-and-ports-industry.html>" [19 novembre 2012].

Bureau du Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales, *2013 National Estimate Report on Foreign Trade Barriers*. Adresse consultée: <http://www.ustr.gov/sites/default/files/2013%20NTE%20Vietnam%20Final.pdf>.

Centre national pour les prévisions et les informations concernant le marché du travail (2012), *Some Key Indicators of Viet Nam Labour Market 2011*, Bureau de l'emploi, Ministère du travail, des invalides et des affaires sociales, Hanoi.

CESAP (2011), *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2011: Post-crisis Trade and Investment Opportunities*. Adresse consultée: http://www.unescap.org/tid/ti_report2011/home.asp [25 janvier 2013].

CESAP (2012), *Recent trends and developments*. Adresse consultée: <http://www.unescap.org/tid/publication/aptir2650.pdf> [25 janvier 2013].

Chan, Sarah (2012), *Vietnam's economic development: Policies, challenges and prospects for the future*, 24 octobre. Adresse consultée: <http://www.voxeu.org/article/macroeconomic-stability-vietnam> [16 janvier 2013].

Chun Lee, Roy (2011), *Telecommunications in Viet Nam*, Institut Chung-Hua pour la recherche économique (CIER), document présenté au Symposium sur la nouvelle stratégie de l'APEC pour une réforme structurelle, document de l'APEC n° 2011/SOM2/SYM/012, 16 mai. Adresse consultée: http://aimp.apec.org/Documents/2011/SOM/SYM/11_som_sym1_012.pdf [14 novembre 2012].

CNUCED (2008), *Investment Policy Review Viet Nam*. Adresse consultée: http://unctad.org/en/docs/iteipc200710_en.pdf [27 août 2012].

Commission européenne (2011), *Eighth Report on Potentially Trade Restrictive Measures Identified in the Context of the Financial and Economic Crisis: October 2010-September 2011*, Bruxelles. Adresse consultée: http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2011/october/tradoc_148288.pdf.

Commission européenne (2012), *Ninth Report on Potentially Trade Restrictive Measures Identified in the Context of the Financial and Economic Crisis: September 2011-1 May 2012*, Bruxelles. Adresse consultée: http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2012/june/tradoc_149526.pdf [17 août 2012].

Demirguc-Kunt, Asli et Klapper, Leora (2012), *Measuring Financial Inclusion: The global Findex Database*, Banque mondiale, Groupe de recherche sur le développement, Finance and Private Sector Development Team, avril.

Département de la protection des végétaux (Bui Thi Tuyet Nhung – Directeur adjoint) (2012), *Plant Quarantine in Vietnam*, communication adressée à l'Asia & Pacific Seed Association, Atelier phytosanitaire organisé avant le congrès, Bali, Indonésie, 2012. Adresse consultée: http://apsaseed.org/apsa_2012/editor/assets/images/Document/4%20Vietnam%20quarantine.pdf [mars 2013].

Département de l'intérieur des États-Unis/Service géologique des États-Unis (2012), *2010 Minerals Yearbook – VIETNAM [Advance Release]*, août. Adresse consultée: <http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/country/2010/myb3-2010-vn.pdf>.

EIU (2011), *Industry Report – Telecoms and technology – Vietnam*, décembre, Londres.

EIU (2012a), *Country Commerce Vietnam*, avril. Adresse consultée: www.eiu.com.

EIU (2012b), *Country Forecast Vietnam*, juillet. Adresse consultée: www.eiu.com.

EIU (2012c), *Country Report Vietnam*, 12 juillet. Adresse consultée: www.eiu.com.

EIU (2012d), *Industry Report – Vietnam*, juin, Londres.

European Chamber of Commerce in Vietnam (2011), *2012 Trade/Investment Issues & Recommendations*, novembre. Adresse consultée: http://www.eurochamvn.org/Publication/Trade_Issues_Recommendations [16 août 2012].

European Chamber of Commerce in Vietnam (2011), *Trade/Investment Issues & Recommendations*, Hanoï, novembre.

European Chamber of Commerce in Vietnam (2013), *Trade/Investment Issues & recommendations*, Hanoï.

FMI (2011), *Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2011: Vers une croissance équilibrée et équilibrée*, appendice II, tableau II.9, 30 avril. Adresse consultée: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2011/eng/pdf/a2.pdf> [22 janvier 2013].

FMI (2012), *Vietnam 2012 Article IV Consultation*, FMI Country Report No. 12/165, juillet. Adresse consultée: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2012/cr12165.pdf> [28 août 2012].

Foreign Commercial Service and U.S. Department of State (2011), *Doing Business in Vietnam: 2011 Country Commercial Guide for U.S. Companies*. Adresse consultée: http://export.gov/vietnam/build/groups/public/@eg_vn/documents/webcontent/eg_vn_030032.pdf [13 juillet 2012].

Forum économique mondial (2002), *The Global Competitiveness Report 2001-2002*, Genève. Adresse consultée: <http://www.nectec.or.th/pld/indicators/documents/WEF-%20Global%20Competitiveness%20Report%202001.pdf> [7 décembre 2012].

Forum économique mondial (2012), *The Global Competitiveness Report 2012–2013*, Genève.

Adresse consultée:

http://www3.weforum.org/docs/WEF_GlobalCompetitivenessReport_2012-13.pdf

[7 décembre 2012].

Groupe de travail des conseillers économiques et sociaux de l'UE (2011), *2011 Report on Vietnam*, mai, Hanoï.

Hawkins, Kevin B. et Szotyory-Grove, Orsolya (2012), *Vietnam's long-term strategy for exploitation of mineral resources*, Mayer Brown LLP, 1^{er} juin, Viet Nam. Adresse consultée:

<http://www.lexology.com/library/detail.aspx?g=e88ef9aa-f0db-4be2-814b-2a623614e89c>.

Hong Hwang et Chao-cheng Mai (2002), "The Tariff Jumping Argument and Location Theory", *Review of International Economics* 10(2), 361-368. Adresse consultée:

<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/1467-9396.00337/pdf> [18 décembre 2012].

INSEAD et OMPI (2012), *The Global Innovation Index 2012: Stronger Innovation Linkages for Global Growth*. Adresse consultée:

http://www.wipo.int/export/sites/www/freepublications/en/economics/gii/gii_2012.pdf.

Institut de l'énergie (2012), *Vietnam Energy Overview*, 15 mai, Hanoï. Adresse consultée:

<http://www.ievn.com.vn/en/images/stories/Baiviet/2012/KTNL/NLVN-E.pdf>.

InterVISTAS-EU Consulting Inc. (2009), *The Impact of International Air Service Liberalization on Vietnam*, juillet. Adresse consultée:

<http://www.iata.org/SiteCollectionDocuments/Documents/VietnamReport.pdf>

[20 novembre 2012].

Kennedy K (2007), *The Government of Vietnam's Implementation of the WTO Agreement on the Application of Sanitary and Phytosanitary Measures*, RAISE SPS Country Diagnostic Report #26, USAID, mars.

Lamond, Alan (2011), *Helping your business grow internationally – The Airport Sector in Vietnam*, rapport établi pour UK Trade & Investment, Londres. Adresse consultée:

http://www.britishexpertise.org/bx/upload/Newsletter/Airports_Vietnam.pdf [21 novembre 2012].

Le, Thi Thuy Van (2009), *Vietnam's policy responses to the financial crisis*, East Asian Institute Background Brief No. 447, 14 avril. Adresse consultée: <http://www.eai.nus.edu.sg/BB447.pdf>

[17 décembre 2012].

Le, Trong Hai (2012), *The Rice Situation in Viet Nam*, Rapport du consultant en matière d'assistance technique établi pour la Banque asiatique de développement dans le cadre du projet n° TA 7495-REG: Support for the Association of Southeast Asian Nations Plus Three Integrated Food Security Framework, Manille.

Manyin, Mark E. (2002), *The Vietnam-U.S. Bilateral Trade Agreement*, Report for Congress, the Library of Congress, 9 septembre (mise à jour). Adresse consultée:

<http://vietnam.usembassy.gov/uploads/images/Bg1Qh4VPXXNM0HyC450rbw/wwwfbtacrpt.pdf>.

Mauro, Paolo (1997), *Why Worry About Corruption?*, FMI Economic issues No. 6, février. Adresse consultée: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/issues6/issue6.pdf> [24 janvier 2013].

McKinsey Global Institute (2012), *Sustaining Vietnam's growth: The productivity challenge*, février. Adresse consultée:

"http://mckinseysociety.com/downloads/reports/Economic-Development/MGI_Sustaining_growth_in_Vietnam_Full_Report.pdf" [16 janvier 2013].

Ministère de l'agriculture et du développement rural (2012), *Plan directeur pour le développement de l'agriculture jusqu'en 2020 et objectifs pour 2030* (vietnamien), Hanoï.

Ministère de l'industrie et du commerce et Commission européenne (2007), *Accession of Vietnam to the World Trade Organization – Explanation of Accession Conditions*, octobre, Hanoï. Adresse consultée:

"<http://www.mutrap.org.vn/en/library/MUTRAPII/Communicating%20the%20Package%20of%20WTO%20Committments%20and%20Impilcation%20to%20Relevant%20Stakeholders.pdf>" [6 novembre 2012].

Ministère de l'industrie/Institut de politique et de stratégie industrielles (2007), *Master Plan for the Development of Vietnam's Motorcycle industry in the period of 2006-2015, with a vision to 2020*, juillet. Adresse consultée:

http://s3.amazonaws.com/zanran_storage/www.vdf.org.vn/ContentPages/17133892.pdf [30 octobre 2012].

Ministère de l'information et des communications (2009), *Telecom Tariff Regulation in Vietnam*, 4 mars. Adresse consultée:

"http://www.itu.int/ITU-D/finance/work-cost-tariffs/events/tariff-seminars/vietnam09-tas/pdf/Doc9_Pham_Hung_Thang-vietnam_tariff_policies.pdf" [14 novembre 2012].

Ministère des finances, Département juridique, 27 novembre 2006. Adresse consultée:

"http://www.mof.gov.vn/portal/page/portal/ilfv_en/dn?pers_id=2426908&item_id=2437562&p_de tails=1".

Nguyen Manh Hung et Pham Sy An (2011), *Impacts of the global economic crisis on foreign trade in lower-income economies in the Greater Mekong Sub-region and policy responses: the case of Vietnam and its implications for Lao PDR and Cambodia*, Document de travail du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation dans le domaine du commerce, n° 102, mai. Adresse consultée: <http://www.unescap.org/tid/artnet/pub/wp10211.pdf> [17 décembre 2012].

NSCICT/Ministère de l'information et des communications (2011), *White Book 2011: Information and Data on Information and Communication Technology – VIETNAM 2011*, Hanoï. Adresse consultée: <http://mic.gov.vn/Attach%20file/sachtrang/sachtrang2011.pdf> [31 octobre 2012].

OCDE (2010), *Economic Importance of Agriculture for Sustainable Development and Poverty Reduction: The Case Study of Vietnam*, présenté au Forum mondial sur l'agriculture, 29-30 novembre 2010, Paris.

OCDE (2011), *Administrative Simplification in Viet Nam, Supporting the Competitiveness of the Vietnamese Economy*. Adresse consultée: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264096646-en>.

Office général de la statistique du Viet Nam (2011), *Statistical Yearbook of Vietnam 2011*, Hanoï. Adresse consultée: http://www.gso.gov.vn/default_en.aspx?tabid=515&idmid=5&ItemID=1257.

Office général de la statistique du Viet Nam (2012), *Results of the 2011 Rural, Agricultural and Fishery Census*, Société d'édition de documents statistiques.

Office vietnamien de la concurrence, *Annual Report 2011*, Hanoï.

OMC (2008), *Manuel sur l'accession à l'OMC* par Peter John Williams, Genève.

OMC (2012), *Statistiques du commerce international 2012*, Genève. Adresse consultée: http://www.wto.org/french/res_f/statis_f/its2012_f/its12_highlights2_f.pdf [9 avril 2013].

ONIP (2012), *Intellectual Property Activities Annual Report 2011*. Adresse consultée:

"[http://noip.gov.vn/noip/resource.nsf/vwResourceList/9D1FBE4E01003F5047257A44002B6E42/\\$FILE/NOIP_Annual%20Report%202011_small%20size.pdf](http://noip.gov.vn/noip/resource.nsf/vwResourceList/9D1FBE4E01003F5047257A44002B6E42/$FILE/NOIP_Annual%20Report%202011_small%20size.pdf)".

Organisation asiatique de productivité (2012), *APO Productivity Databook 2012*, tableau 12, Tokyo. Adresse consultée:

http://www.apo-tokyo.org/publications/files/ind_APO_Productivity_Databook_2012.pdf [4 février 2013].

OSEC (2011), *Vietnam – Major Business Sectors*, Swiss Business Hub ASEAN, Vietnam Office, janvier, Hanoï. Adresse consultée: http://www.osec.ch/de/filefield-private/files/1999/field_blog_public_files/960 [30 octobre 2012].

Pomeroy P (2009), *Addressing Overcapacity in the Small-Scale Marine Fisheries of Vietnam*, WorldFish Center, Malaisie. Adresse consultée: <http://www.oecd.org/tad/fisheries/43018729.pdf> [mars 2013].

Pomeroy R, Nguyen KAT, Thong HX (2009), *Small-scale marine fisheries policy in Vietnam*, Marine Policy 33 (2009).

Pricewaterhouse Coopers (2008), *Viet Nam – A Guide for Business and Investment*, mai 2008. Adresse consultée: http://vietnam.polpred.com/upload/pdf/vietnam_guide.pdf [29 août 2012].

Pricewaterhouse Coopers (2011), *State of the telco industry in Southeast Asia – Focus: Vietnam 2011 - Making Waves: Southeast Asia series – Focus: Vietnam*. Adresse consultée: <http://www.pwc.com/my/en/publications/making-waves.jhtml> [22 août 2012].

Roy, Martin (2012), *Services Commitments in Preferential Trade Agreements: Surveying the Empirical Landscape*, Document de travail n° 2012/02 du Centre national de compétence en recherche sur la réglementation commerciale. Adresse consultée: "http://www.wti.org/fileadmin/user_upload/nccr-trade.ch/wp2/publications/Roy_chapter-servicescommitmentsinPTAs-dataUpload.pdf".

Service commercial des États-Unis, *Doing Business in Vietnam: 2011 Country Commercial Guide for U.S. Companies*. Adresse consultée: "http://export.gov/vietnam/build/groups/public/@eg_vn/documents/webcontent/eg_vn_030032.pdf".

Service des relations agricoles avec l'étranger du Département de l'agriculture (USDA) (2012a), *Vietnam Coffee Semi-annual November 2012*, GAIN Report Number VN2056.

Service des relations agricoles avec l'étranger du Département de l'agriculture (USDA) (2012b), *Vietnam Cotton and Products Annual 2012*, GAIN Report Number VN2049.

Service des relations agricoles avec l'étranger du Département de l'agriculture (USDA) (2013), *Vietnam Grain and Feed Annual 2013*, GAIN Report Number VN3016, 3 avril.

Service d'information sur l'énergie des États-Unis (2012), *Country Analysis Briefs – Vietnam*, 9 mai. Adresse consultée: <http://www.eia.gov/EMEU/cabs/Vietnam/pdf.pdf> [26 octobre 2012].

Société financière internationale et Forum mondial du gouvernement d'entreprise, en collaboration avec la Commission des valeurs mobilières du Viet Nam (2011), *Corporate Governance Scorecard Report – Vietnam Scorecard Project – 2011 Report*, novembre. Adresse consultée: "[http://www.ifc.org/ifcext/mekongpsdf.nsf/AttachmentsByTitle/CG-Scorecard/\\$FILE/Vietnam+2010+CG+Scorecard_Dec2011-Eng.pdf](http://www.ifc.org/ifcext/mekongpsdf.nsf/AttachmentsByTitle/CG-Scorecard/$FILE/Vietnam+2010+CG+Scorecard_Dec2011-Eng.pdf)" [4 décembre 2012].

Tomczyk, Jan, Le Trieu Dzung et Nguyen Hong Thanh (2011), *Report – Trade Logistics in Vietnam and ASEAN study*, établi dans le cadre du Projet d'assistance multilatérale dans le domaine du commerce UE-Viet Nam (MUTRAP 3), Code d'activité: SERV-3, avril. Adresse consultée: <http://www.mutrap.org.vn/en/library/MUTRAPIII/Technical%20reports/TRADE%20LOGISTICS%20IN%20VIETNAM.pdf> [19 novembre 2012].

Tuong PL, Pharn NT, Nguyen TDT, Duong LT, Pharn THV (2009), *Fisheries Subsidies, Supply Chain and Certification in Vietnam, Summary Report*, PNUE, VIFEP, WWF, Hanoï.

Union internationale des télécommunications (2012), *Mesurer la société de l'information*, Genève.

USAID (2009), *Standards, Metrology, Conformity Assessment and the TBT Agreement, A desk top reference handbook*, STAR – Vietnam. Adresse consultée: http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADP635.pdf [mars 2013].

VDR (2012), *Vietnam Development Report 2012 – Market Economy for a Middle-Income Vietnam*, Rapport conjoint des donateurs à la réunion du Groupe consultatif sur le Viet Nam, 6 décembre 2011. Adresse consultée:

["http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2011/12/13/000333037_20111213003843/Rendered/PDF/659800AR00PUBL0elopment0Report02012.pdf"](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2011/12/13/000333037_20111213003843/Rendered/PDF/659800AR00PUBL0elopment0Report02012.pdf).

Vo Tri Thanh et Pham Chi Quang (2008), *Managing capital flows: The case of Viet Nam*, Documents de travail de l'ADBI n° 105, mai. Adresse consultée:

<https://www.econstor.eu/dspace/bitstream/10419/53470/1/569581265.pdf> [8 novembre 2012].

5 APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises par groupe de produits, 2007-2011

(Millions de \$EU et %)

	2007	2008	2009	2010	2011
Total des exportations (millions de \$EU)	48 561,3	62 685,1	57 096,3	72 236,7	96 905,7
	% du total				
Total des produits primaires	44,8	44,3	39,1	35,4	35,1
Agriculture	23,3	23,2	23,5	23,3	22,9
Produits alimentaires	19,5	19,9	20,7	19,3	18,6
0423 Riz semi-blanchi	3,1	4,6	4,7	4,5	3,7
0711 Café, non torréfié	3,9	3,4	3,0	2,6	2,8
0344 Filets de poisson congelés	2,2	2,5	2,5	2,1	2,1
0361 Crustacés congelés	2,9	2,2	2,3	2,2	1,8
0577 Fruits à coque comestibles frais ou secs	1,3	1,5	1,6	1,6	1,6
Matières premières agricoles	3,8	3,3	2,8	4,1	4,4
2312 Caoutchouc naturel (autre que le latex)	2,3	2,2	1,7	2,5	2,7
Industries extractives	21,5	21,1	15,6	12,1	12,2
Minerais et autres minéraux	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4
Métaux non ferreux	0,3	0,4	0,3	0,6	0,4
Combustibles	20,7	20,2	14,9	11,0	11,4
3330 Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	17,5	16,5	10,8	7,0	7,5
3211 Anthracite, non aggloméré	2,1	2,2	2,3	2,1	1,6
Produits manufacturés	54,4	54,4	58,8	64,0	64,2
Fer et acier	1,1	3,1	0,9	1,9	2,3
Produits chimiques	2,1	2,3	2,2	2,6	3,0
Autres demi-produits	4,1	4,1	4,3	4,9	4,5
Machines et matériel de transport	11,5	11,8	13,0	15,9	19,4
Machines génératrices	0,8	0,7	0,9	1,0	1,2
Autres machines non électriques	1,0	1,0	1,1	1,2	1,1
Machines agricoles et tracteurs	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Machines de bureau et matériel de télécommunication	4,0	5,3	6,1	7,9	11,6
7643 Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision	0,0	0,0	0,5	2,2	5,9
7513 Appareils de photocopie à système optique, appareils de thermocopie	0,0	2,0	2,1	2,3	1,8
Autres machines électriques	4,1	3,0	3,4	3,8	3,5
7731 Fils et câbles isolés, etc.; câbles de fibres optiques	1,8	1,6	1,6	1,8	1,6
Produits de l'industrie automobile	0,9	0,7	0,6	0,7	0,7
Autre matériel de transport	0,8	1,1	0,9	1,3	1,4
Textiles	2,7	2,5	3,5	4,2	3,9
Vêtements	15,2	13,9	15,0	14,4	13,6
8453 Chandails, pull-overs, cardigans, etc., en bonneterie	1,7	1,7	2,0	2,0	1,6
8414 Pantalons, salopettes, culottes et shorts pour hommes ou garçons	1,4	1,3	1,3	1,2	1,3
8454 T-shirts, maillots et gilets de corps en bonneterie	1,2	1,2	1,3	1,2	1,1
Autres biens de consommation	17,7	16,7	19,9	20,1	17,6
8514 Autres chaussures à dessus en cuir naturel ou reconstitué	2,6	1,6	3,1	3,1	2,6
8973 Bijoux d'or, d'argent ou de métaux du groupe du platine (à l'exclusion des montres)	0,4	0,6	2,3	3,8	2,6
8215 Meubles, n.d.a., en bois	2,8	2,6	2,5	2,5	1,9
8512 Chaussures de sport	3,6	4,6	1,8	1,8	1,8
8513 Chaussures, n.d.a., à semelles et dessus en caoutchouc ou en matière plastique	1,1	0,6	1,3	1,3	1,3
Autres	0,7	1,3	2,1	0,6	0,6
Or	0,0	0,6	1,4	0,1	0,1

Source: Base de données Comtrade de la DSNU, CTCI Rev.3.

Tableau A1. 2 Importations de marchandises par groupe de produits, 2007-2011

(Millions de \$EU et %)

	2007	2008	2009	2010	2011
Total des importations (millions de \$EU)	62 764,7	80 713,8	69 948,8	84 838,6	106 749,9
	% du total				
Total des produits primaires	27,5	29,0	25,5	26,5	28,3
Agriculture	9,4	9,8	10,8	12,1	12,4
Produits alimentaires	6,3	6,7	7,9	8,6	8,5
0813 Tourteaux et résidus de graines oléagineuses	1,3	1,5	1,6	1,6	1,4
0412 Autres froments (y compris l'épeautre) et méteil, non moulus	0,5	0,4	0,5	0,7	0,8
Matières premières agricoles	3,1	3,1	3,0	3,5	3,9
2631 Coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné	0,4	0,6	0,5	0,8	1,0
Industries extractives	18,2	19,2	14,7	14,4	16,0
Minerais et autres minéraux	1,1	1,6	1,5	1,6	1,6
2823 Autres déchets et débris ferreux	0,6	1,0	1,0	1,1	1,1
Métaux non ferreux	3,1	2,3	2,4	3,2	2,7
6821 Anodes en cuivre; alliages; bruts	1,0	0,7	0,7	1,1	0,7
Combustibles	13,9	15,3	10,7	9,6	11,7
Produits manufacturés	70,0	67,2	73,6	72,0	69,4
Fer et acier	9,3	9,4	8,6	8,1	6,8
Produits chimiques	13,3	12,7	14,6	14,7	14,5
5429 Médicaments, n.d.a.	0,9	0,8	1,1	1,1	1,0
5751 Polymères du propylène ou d'autres oléfines	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0
5711 Polyéthylène	1,2	0,9	0,9	1,0	0,9
5621 Engrais minéraux ou chimiques azotés	0,6	0,6	0,9	0,5	0,7
Autres demi-produits	6,5	6,0	6,6	6,8	6,3
6114 Autres cuirs et peaux de bovins et peaux d'équidés, épilés (autres que ceux du n° 611.8)	1,1	1,0	0,8	0,8	0,7
Machines et matériel de transport	28,4	27,8	31,3	29,2	29,1
Machines génératrices	2,4	1,7	1,9	1,4	1,4
Autres machines non électriques	9,9	10,3	10,3	9,9	8,8
7284 Machines, appareils et engins mécaniques pour industries particulières, n.d.a.	1,0	1,0	0,9	0,9	1,2
Machines agricoles et tracteurs	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
Machines de bureau et matériel de télécommunication	7,2	6,9	9,0	8,6	10,0
7764 Circuits intégrés et microassemblages électroniques	1,1	1,0	1,2	1,7	3,0
7649 Parties, pièces détachées et accessoires destinés aux appareils de la division 76	0,6	0,6	0,9	1,2	2,0
7643 Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision	2,1	1,2	1,5	1,2	0,9
Autres machines électriques	3,5	3,5	4,0	4,5	4,6
7731 Fils et câbles isolés, etc.; câbles de fibres optiques	0,7	0,6	0,6	0,7	0,6
7725 Interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuits, etc., pour une tension n'excédant pas 1 000 V	0,5	0,5	0,6	0,7	0,6
Produits de l'industrie automobile	2,5	3,0	3,6	2,7	2,3
7843 Autres parties et accessoires des véhicules automobiles des groupes 722 et 781 à 783	1,2	1,3	1,3	1,1	0,9
Autre matériel de transport	2,9	2,4	2,5	2,1	2,0
Textiles	8,2	7,1	7,8	8,3	8,2
6552 Autres étoffes de bonneterie, non imprégnées, ni enduites, etc.	0,7	0,8	1,3	1,6	1,7
Vêtements	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Autres biens de consommation	3,9	3,6	4,2	4,4	4,0

	2007	2008	2009	2010	2011
Autres	2,5	3,9	0,9	1,5	2,3
9710 Or, à usage non monétaire (à l'exclusion des minerais et concentrés d'or)	2,1	3,4	0,5	1,1	1,9

Source: Base de données Comtrade de la DSNU, CTCI Rev.3.

Tableau A1. 3 Exportations de marchandises par destination, 2007-2011

(Millions de \$EU et %)

	2007	2008	2009	2010	2011
Total des exportations (millions de \$EU)	48 561,3	62 685,1	57 096,3	72 236,7	96 905,7
	% du total				
Amérique	24,2	22,6	23,4	23,5	21,0
États-Unis	20,8	19,0	20,0	19,7	17,5
Autres pays d'Amérique	3,4	3,7	3,4	3,8	3,5
Europe	19,8	18,9	21,5	20,3	19,2
UE-27	18,7	17,4	16,5	15,8	17,1
Allemagne	3,8	3,3	3,3	3,3	3,5
Royaume-Uni	2,9	2,5	2,3	2,3	2,5
Pays-Bas	2,4	2,5	2,4	2,3	2,2
France	1,8	1,5	1,4	1,5	1,7
Espagne	1,6	1,5	1,6	1,5	1,6
Italie	1,7	1,6	1,4	1,4	1,6
AELE	0,6	1,0	4,5	3,8	1,3
Autres pays d'Europe	0,4	0,6	0,6	0,8	0,8
Communauté d'États indépendants	1,3	1,6	1,1	1,4	1,6
Fédération de Russie	0,9	1,1	0,7	1,1	1,3
Afrique	1,4	2,0	2,7	2,5	3,7
Afrique du Sud	0,2	0,2	0,7	0,7	1,9
Moyen-Orient	1,0	1,6	1,6	1,6	1,9
Asie	51,6	52,5	49,0	50,1	50,9
Chine	7,5	7,7	9,5	10,7	11,5
Japon	12,5	13,5	11,1	10,7	11,1
Six partenaires commerciaux d'Asie de l'Est	16,0	16,1	16,5	15,8	16,2
Corée, Rép. de	2,6	2,9	3,6	4,3	4,9
Malaisie	3,2	3,2	3,1	2,9	2,9
Singapour	4,6	4,3	3,6	2,9	2,4
Hong Kong, Chine	1,2	1,4	1,8	2,0	2,3
Taïpei chinois	2,3	2,2	2,0	2,0	1,9
Thaïlande	2,1	2,1	2,3	1,6	1,8
Autres pays d'Asie	15,5	15,1	12,0	12,9	12,1
Australie	7,8	6,9	4,2	3,7	2,6
Cambodge	2,1	2,4	2,0	2,2	2,5
Indonésie	2,4	1,2	1,3	2,0	2,4
Inde	0,4	0,6	0,7	1,4	1,6
Philippines	2,0	2,9	2,6	2,4	1,6
Autres pays	0,8	0,7	0,7	0,5	1,7
<i>Pour mémoire:</i>					
APEC	72,2	70,6	68,0	68,3	66,2
ASEAN	16,7	16,5	15,3	14,3	14,0

Source: Base de données Comtrade de la DSNU et données fournies par les autorités (chiffres de 2011).

Tableau A1. 4 Importations de marchandises par origine, 2007-2011

(Millions de \$EU et %)

	2007	2008	2009	2010	2011
Total des importations (millions de \$EU)	62 764,7	80 713,8	69 948,8	84 838,6	106 749,9
	% du total				
Amérique	5,0	5,2	6,9	7,3	7,1
États-Unis	2,7	3,3	4,3	4,5	4,3
Autres pays d'Amérique	2,3	1,9	2,6	2,8	2,8
Brésil	0,4	0,5	0,5	0,6	0,9
Argentine	0,7	0,5	0,8	1,0	0,8
Europe	9,9	9,5	9,3	9,0	9,2
UE-27	8,2	6,9	8,3	7,5	7,3
Allemagne	2,1	1,8	2,3	2,1	2,1
France	1,8	1,0	1,2	1,1	1,1
Italie	1,1	0,8	1,0	1,0	0,9
AELE	1,7	2,5	0,7	1,4	1,8
Suisse	1,6	2,4	0,6	1,2	1,7
Autres pays d'Europe	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Communauté d'États indépendants	1,1	1,7	2,7	1,6	1,0
Fédération de Russie	0,9	1,2	2,0	1,2	0,7
Afrique	0,4	1,0	0,7	0,9	1,2
Moyen-Orient	0,8	0,8	1,3	1,8	2,4
Koweït	0,0	0,1	0,0	0,4	0,8
Royaume d'Arabie saoudite	0,2	0,2	0,5	0,7	0,7
Asie	82,6	81,7	78,8	79,0	78,5
Chine	20,3	19,8	23,8	23,8	23,0
Japon	9,9	10,2	10,7	10,6	9,7
Six partenaires commerciaux d'Asie de l'Est	44,4	43,5	36,2	36,2	36,9
Corée, Rép. de	8,5	9,0	10,0	11,5	12,3
Taïpei chinois	11,1	10,4	8,9	8,2	8,0
Singapour	12,1	11,6	6,1	4,8	6,0
Thaïlande	6,0	6,1	6,5	6,6	6,0
Malaisie	3,6	3,2	3,6	4,0	3,7
Hong Kong, Chine	3,1	3,3	1,2	1,0	0,9
Autres pays d'Asie	8,0	8,2	8,1	8,3	8,8
Inde	2,2	2,6	2,3	2,1	2,2
Indonésie	2,2	2,1	2,2	2,3	2,1
Australie	1,7	1,7	1,5	1,7	2,0
Philippines	0,7	0,5	0,7	0,8	0,8
Autres pays	0,1	0,1	0,3	0,4	0,6
<i>Pour mémoire:</i>					
APEC	83,9	83,3	82,8	82,4	80,8
ASEAN	25,3	24,2	19,7	19,3	19,6

Source: Base de données Comtrade de la DSNU et données fournies par les autorités (chiffres de 2011).

Tableau A2. 1 Aperçu des accords de libre-échange du Viet Nam

ALE de l'ASEAN	
Accord portant création de la zone de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande (AANZFTA)	
Date de signature/d'entrée en vigueur	27 février 2009/1 ^{er} janvier 2010
Transition en vue de la pleine mise en œuvre par le Viet Nam (marchandises)	Catégorie normale: élimination d'ici à 2018 des droits de douane appliqués à 85% de l'ensemble des lignes tarifaires; élimination des droits de douane appliqués à 5% additionnel de l'ensemble des lignes tarifaires d'ici à 2020, une certaine flexibilité étant prévue. Catégorie sensible: réduction à 5% des droits de douane appliqués aux marchandises figurant dans la "Liste des produits sensibles" (6% de l'ensemble des lignes tarifaires) d'ici à 2022. Réduction à 7-50% des droits de douane appliqués à la "Liste des produits très sensibles" (3% de l'ensemble des lignes tarifaires) d'ici à 2022. Liste d'exclusion: 1% de l'ensemble des lignes tarifaires.
Services couverts par le Viet Nam	Essentiellement les mêmes que ceux visés par les engagements pris par le Viet Nam dans le cadre de l'OMC, plus le mode 1 concernant les services d'enseignement supérieur, et réduction de 5 à 3 ans de l'expérience minimale d'enseignement exigée des enseignants étrangers.
Caractéristiques	Décision anticipée sur l'origine/la classification/l'évaluation, sur demande; investissement; mouvement des personnes physiques; OTC/SPS; mesures de sauvegarde; règlement des différends; propriété intellectuelle; concurrence.
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle non distribuée (en mai 2013).
Série de documents de l'OMC	WT/REG284/N/1 et S/C/N/545, 9 avril 2010.
Accord sur le commerce des marchandises ASEAN-Inde (AITIG)	
Date de signature/d'entrée en vigueur	Octobre 2009/1 ^{er} juin 2010
Transition en vue de la pleine mise en œuvre par le Viet Nam	Pour les 9 186 lignes tarifaires à 8 chiffres du SH: les droits de douane appliqués à 5 580 lignes tarifaires (60,74%) seront réduits à 0% d'ici à la fin de 2018 (catégorie 1); cette réduction concernera 788 lignes tarifaires additionnelles (8,58%) d'ici à la fin de 2021 (catégorie 2). Catégorie sensible (7,2% de l'ensemble des lignes tarifaires): engagement commun visant à abaisser les taux de droits supérieurs à 5% à 5% d'ici à la fin de 2021. 4% des lignes tarifaires doivent être retirées de la catégorie sensible d'ici à la fin de 2024. 50 lignes tarifaires pour lesquelles un taux NPF de 5% est appliqué seront maintenues. Les droits de douane de 5% applicables à d'autres articles de la catégorie sensible seront abaissés à 4,5% 5 ans après la date d'entrée en vigueur de l'Accord, et à 4% d'ici à la fin de 2021. Liste des produits très sensibles: pour 6,61% de l'ensemble des lignes tarifaires i) le taux appliqué sera réduit à 50%; ou ii) le taux NPF appliqué sera réduit de 50%; ou iii) le taux NPF appliqué sera réduit de 25%. Le Viet Nam doit mettre en œuvre ces mesures d'ici à la fin de 2024. Liste d'exclusion: 16,86% de l'ensemble des lignes tarifaires.
Caractéristiques	Règles d'origine, mesures non tarifaires, mesures de sauvegarde.
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle non distribuée (en mai 2013).
Série de documents de l'OMC	WT/COMTD/N/35, 23 août 2010.
Accord global de partenariat économique ASEAN-Japon (AJCEP)	
Date de signature/d'entrée en vigueur	1 ^{er} avril 2008/1 ^{er} décembre 2008
Transition en vue de la pleine mise en œuvre par le Viet Nam (marchandises)	Catégorie normale: le Viet Nam s'est engagé à réduire les droits de douane à zéro pour 89% de l'ensemble des lignes tarifaires sur une période de 16 ans, c'est-à-dire d'ici à 2025. Les droits de douane applicables aux articles figurant dans la "liste des produits sensibles" doivent être abaissés à 5% d'ici à 2025 (engagements bilatéraux dans le cadre de l'APE). Les droits de douane applicables aux articles figurant dans la liste des produits très sensibles doivent être abaissés à 50% (engagement bilatéral dans le cadre de l'APE). Liste d'exclusion comprenant 6% de l'ensemble des lignes tarifaires (engagement bilatéral dans le cadre de l'APE).

Caractéristiques	L'accord s'applique uniquement aux marchandises; dispositions concernant les domaines SPS, OTC et la coopération économique; les services et l'investissement doivent faire l'objet de négociations futures.
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle non distribuée (en mai 2013).
Série de documents de l'OMC	WT/REG277/N1, 14 décembre 2009.
Accord sur le commerce des marchandises ASEAN-Corée (AKTIG)	
Date de signature/d'entrée en vigueur	2006, révisé en novembre 2011/1 ^{er} juillet 2007
Transition en vue de la pleine mise en œuvre par le Viet Nam	Catégorie normale: les taux de droits appliqués à 95% des lignes tarifaires seront réduits à zéro d'ici à 2016; les droits de douane appliqués aux lignes restantes seront éliminés d'ici à 2018.
	Liste des produits très sensibles: 3% maximum de l'ensemble des lignes tarifaires, ou 200 lignes tarifaires du SH à 6 chiffres. Produits du groupe A: droits de douane limités à 50% d'ici à 2021; groupe B: réduction des droits de douane de 20% d'ici à 2021; groupe C: réduction des droits de douane de 50% d'ici à 2021; groupe D: produits assujettis à des contingents tarifaires; groupe E: produits exempts d'avantages tarifaires (40 lignes tarifaires du SH à 6 chiffres maximum dans la liste).
Caractéristiques	Règles d'origine, mesures non tarifaires, sauvegarde transitoire.
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle non distribuée.
Série de documents de l'OMC	WT/REG287/N/1; WT/COMTD/N/33, 8 juillet 2010.
Accord sur le commerce des services ASEAN-Corée	
Date de signature/d'entrée en vigueur	2007/1 ^{er} mai 2009
Services visés	Les engagements du Viet Nam sont comparables à ses engagements dans le cadre de l'OMC.
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle non distribuée (en mai 2013).
Série de documents de l'OMC	S/C/N/559; S/C/N/560, 8 juillet 2010. S/C/N/559/Add.1; S/C/N/560/Add.1, 3 mai 2011.
Accord sur le commerce des marchandises ASEAN-Chine (ACTIG)	
Date de signature/d'entrée en vigueur	Novembre 2004, révisé en 2006/1 ^{er} janvier 2005. Programme pour l'obtention de résultats rapides: élimination des droits de douane achevée le 1 ^{er} janvier 2008.
Transition en vue de la pleine mise en œuvre par le Viet Nam	Catégorie normale: les droits de douane appliqués à la plupart des marchandises seront réduits à zéro d'ici à 2015 ou à 2018, une certaine flexibilité étant prévue. Catégorie sensible: un maximum de 500 lignes tarifaires (SH à 6 chiffres) correspondant à 15% maximum de la valeur des importations bilatérales en 2001. Liste des produits très sensibles: 140 lignes tarifaires (SH à 6 chiffres) ou 40% au maximum de toutes les lignes classées dans la catégorie sensible. Les droits de douane appliqués aux articles très sensibles atteindront 50% d'ici à 2018. Les droits de douane appliqués aux autres articles sensibles seront abaissés à 0-5% d'ici à 2020.
Caractéristiques	Règles d'origine, mesures non tarifaires, sauvegarde transitoire.
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Résumé factuel distribué.
Série de documents de l'OMC	WT/COMTD/N/20, 21 décembre 2004; WT/COMTD/N/20/Add.1, 26 septembre 2005; WT/COMTD/51, 21 décembre 2004; WT/COMTD/51/Add.1, 27 septembre 2005; WT/COMTD/51/Add.2 à WT/COMTD/51/Add.7 (questions et réponses).
Accord sur le commerce des services ASEAN-Chine	
Date de signature/d'entrée en vigueur	14 janvier 2007/1 ^{er} juillet 2007
Services visés	Les engagements du Viet Nam sont comparables à ses engagements dans le cadre de l'OMC.
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle non distribuée.
Série de documents de l'OMC	S/C/N/463, 2 juillet 2008.

ALE bilatéraux	
Accord de libre-échange Viet Nam-Chili (VCFTA)	
Date de signature/d'entrée en vigueur	11 novembre 2011/
Transition en vue de la pleine mise en œuvre par le Viet Nam	Les droits de douane appliqués à 28,5% de l'ensemble des lignes tarifaires seront éliminés à l'entrée en vigueur de l'accord. Suppression des droits de douane appliqués à 88,55% de l'ensemble des lignes tarifaires sur une période de 15 ans. Pour les lignes restantes (11,45%), i) liste de réduction partielle des droits de douane; ii) lignes tarifaires soumises au taux de base maintenues; et iii) liste d'exclusion.
Caractéristiques	Dispositions relatives aux sujets suivants: règles d'origine, OTC, SPS, coopération douanière, sauvegarde transitoire, transparence, Comité conjoint sur l'ALE et règlement des différends. Les services et l'investissement doivent faire l'objet de négociation.
État d'avancement de l'examen à l'OMC	
Série de documents de l'OMC	
Accord de partenariat économique entre le Viet Nam et le Japon (VJEPA)	
Date de signature/d'entrée en vigueur	25 décembre 2008/1 ^{er} octobre 2009
Transition en vue de la pleine mise en œuvre par le Viet Nam	Catégorie normale: les droits de douane appliqués à environ 92% de l'ensemble des lignes tarifaires seront réduits à zéro d'ici à 2026 (85% des lignes d'ici à 2020). Liste des produits sensibles: 0,6% de l'ensemble des lignes tarifaires; les droits de douane seront abaissés à 5% d'ici à 2025. Liste des produits très sensibles: 0,8% de l'ensemble des lignes tarifaires; les droits de douane seront réduits de 50% d'ici à 2023. Taux de base appliqué: 2,02% de l'ensemble des lignes tarifaires; pas de réduction des droits de douane. Non consolidées: 4,6% de l'ensemble des lignes tarifaires.
Caractéristiques	Mouvement des personnes physiques, mise en œuvre de la libéralisation des investissements bilatéraux, accord de promotion et de protection signé en 2003.
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Examiné le 28 juin 2011 (WT/REG/275/M/1).
Série de documents de l'OMC	WT/REG/275/N/1, S/C/N/513.

Source: Autorités vietnamiennes et base de données sur les ACR du Secrétariat de l'OMC.

Tableau A3. 1 Récapitulatif des droits de douane, 2013

	Nombre de lignes	Moyenne (%)	Fourchette (%)	Écart type	En franchise de droits (%)
Total^a	9 558	10,4	0-135	12,5	32,9
Par catégorie de l'OMC					
Produits agricoles selon la définition de l'OMC	1 298	17,4	0-135	15,5	13,3
Animaux et produits du règne animal	150	14,0	0-40	11,4	10,7
Produits laitiers	38	9,5	0-20	5,2	5,3
Fruits, légumes et plantes	348	18,9	0-40	12,3	11,5
Café et thé	42	27,9	10-40	10,8	0,0
Céréales et préparations à base de céréales	185	19,2	0-40	12,4	7,0
Graines oléagineuses, graisses et huiles et leurs produits	198	12,2	0-30	9,8	8,6
Sucre et sucreries	32	14,1	0-40	12,2	6,3
Boissons, liquides alcooliques et tabacs	106	44,0	15-135	23,5	0,0
Coton	5	6,0	0-10	4,9	40,0
Autres produits agricoles, n.d.a.	194	6,7	0-20	7,3	41,8
Produits non agricoles selon la définition de l'OMC ^a	8 260	9,3	0-100	11,6	35,9
Poissons et produits de la pêche	377	14,5	0-35	9,0	16,2
Minerais et métaux	1 386	8,6	0-45	10,6	38,5
Produits chimiques et fournitures pour la photographie	1 327	3,7	0-27	5,9	56,4
Bois, pâte, papier et meubles	455	10,3	0-25	9,2	26,6
Textiles	802	10,0	0-100	6,5	10,6
Vêtements	300	19,6	5-30	2,5	0,0
Cuir, caoutchouc, chaussures et articles de voyage	319	12,5	0-35	11,2	13,5
Machines non électriques	1 291	4,6	0-50	7,4	57,8
Machines électriques	694	9,0	0-35	9,4	35,7
Matériel de transport ^a	551	25,3	0-75	25,8	14,3
Produits non agricoles, n.d.a.	722	9,7	0-35	10,5	41,8
Pétrole	36	8,7	0-20	4,9	8,3
Par secteur de la CITI (à l'exclusion de l'électricité)					
CITI 1 – Agriculture, chasse et pêche	625	10,9	0-40	9,8	25,0
CITI 2 – Activités extractives	117	1,7	0-30	4,4	69,2
CITI 3 – Activités de fabrication ^a	8 815	10,5	0-135	12,8	33,0
Activités de fabrication à l'exclusion de la transformation des produits alimentaires ^a	7 781	9,2	0-100	11,7	36,3
Électricité	1	1,0	1	0,0	0,0
Par stade de transformation					
Premier stade de transformation	1 061	9,5	0-100	10,6	33,4
Produits semi-finis	2 503	5,4	0-40	6,9	43,6
Produits finis ^a	5 994	12,7	0-135	14,0	28,3
Par section du SH					
01 Animaux vivants et produits du règne animal	521	11,7	0-40	8,4	17,1
02 Produits du règne végétal	474	15,1	0-40	11,0	14,8
03 Graisses et huiles	156	14,1	3-30	9,9	0,0
04 Produits des industries alimentaires, boissons et tabac	443	27,8	0-135	18,5	8,4
05 Produits minéraux	204	4,5	0-35	7,2	49,5
06 Produits des industries chimiques ou des industries connexes	1 157	3,1	0-27	5,2	61,1
07 Matières plastiques et caoutchouc et articles en ces matières	480	8,5	0-35	8,6	20,6
08 Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières	100	12,5	0-25	11,0	31,0
09 Bois et ouvrages en bois	157	6,6	0-25	8,9	47,1
10 Pâte de bois, papier et carton	269	11,6	0-25	8,1	14,9
11 Textiles et vêtements	1 079	12,3	0-100	7,1	9,2
12 Chaussures, coiffures, etc.	74	22,3	0-30	10,2	8,1
13 Ouvrages en pierre, plâtre, ciment	215	17,6	0-45	13,3	6,0

	Nombre de lignes	Moyenne (%)	Fourchette (%)	Écart type	En franchise de droits (%)
14 Pierres gemmes, métaux précieux, perles et articles en ces matières	81	12,9	0-30	13,4	22,2
15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux	909	7,4	0-35	8,8	41,8
16 Machines et appareils, équipement électrique, etc.	2 067	6,2	0-50	8,5	49,5
17 Matériel de transport ^a	565	24,7	0-75	25,7	15,6
18 Instruments et appareils de précision	329	4,5	0-25	7,9	67,5
19 Armes et munitions	27	3,5	0-30	9,4	85,2
20 Marchandises et produits divers	239	18,2	0-30	8,3	5,0
21 Objets d'art, etc.	12	2,5	0-20	5,6	75,0

a Pour 87 lignes tarifaires, correspondant aux véhicules automobiles (chapitre 87 du SH), les taux ne sont pas fournis étant donné que les droits sont fonction des instructions spéciales indiquées au chapitre 98.

Note: Le calcul des moyennes est fait au niveau de la ligne tarifaire nationale (à 8 chiffres).

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, d'après les données fournies par les autorités vietnamiennes et la Circulaire n° 193/2012/TT-BTC du Ministère des finances.

Tableau A3. 2 Certaines modifications apportées aux droits de douane, 2007-2012

Date d'émission	Instrument	Mesure	Comparaison ancien/nouveau taux
2007			
09.01	Décision n° 04/2007/QD-BTC	Modification des droits de douane applicables aux combustibles	Combustibles en général: 15% Kérosène: 5%
11.01	Décision n° 78/2006/QD-BTC	Réduction des droits de douane applicables aux automobiles (pour respecter les engagements pris dans le cadre de l'OMC)	Réduction de 100% à 80%
15.01	Décision n° 05/2007/QD-BTC	Modification des droits de douane applicables aux automobiles d'occasion	Véhicules à 5 places ou moins: les nouveaux taux varient de 6 300 à 26 250 \$EU/unité. Entre 6 et 9 places: de 7 650 à 11 200 \$EU/unité. Entre 10 et 15 places: de 6 800 à 9 600 \$EU/unité.
06.03	Décision n° 09/2007/QD-BTC	Réduction des droits de douane applicables aux combustibles	Réduction générale de 15% à 10%, à l'exception du diesel (nouveau taux: 0%)
27.04	Décision n° 29/2007/QD-BTC	Réduction des droits de douane applicables aux combustibles	Réduction de 10% à 5%
31.05	Décision n° 40/2007/QD-BTC	Hausse des droits de douane applicables aux combustibles contenant du plomb	Les nouveaux taux varient de 0% à 20% (selon la teneur en plomb).
03.08	Décision n° 65/2007/QD-BTC	Modification des droits de douane applicables à certains produits, dont les automobiles	Automobiles: ancien taux 80% nouveau taux 70%
07.08	Décision n° 72/2007/QD-BTC	Modification des droits de douane applicables aux automobiles d'occasion	Véhicules à 5 places ou moins: les nouveaux taux varient de 3 000 à 26 250 \$EU/unité. Entre 6 et 9 places: de 7 267 à 20 000 \$EU/unité. Entre 10 et 15 places: de 6 460 à 14 250 \$EU/unité.
19.10	Décision n° 106/2007/QD-BTC	Réduction des droits de douane applicables aux automobiles	Réduction de 70% à 60%
01.11	Décision n° 92/2007/QD-BTC	Modification des droits de douane applicables aux automobiles d'occasion	Véhicules à 5 places ou moins: les nouveaux taux varient de 2 700 à 30 000 \$EU/unité. Entre 6 et 9 places: de 7 200 à 24 000 \$EU/unité. Entre 10 et 15 places: de 6 400 à 13 500 \$EU/unité.
2008			
11.03	Décision n° 13/2008/QD-BTC	Hausse des droits de douane applicables aux automobiles	Hausse de 60% à 70%
21.04	Décision n° 17/2008/QD-BTC	Hausse des droits de douane applicables aux automobiles	Hausse de 70% à 83%
03.10	Décision n° 83/2008/QD-BTC	Hausse des droits de douane applicables à la viande fraîche et congelée	Volaille: hausse de 15% à 40% Viande porcine: hausse de 25% à 27% Viande bovine: hausse de 15% à 17%
2009			
10.02	Circulaire n° 28/2009/TT-BTC	Hausse des droits de douane applicables au papier journal et aux papiers non couchés ni enduits	Hausse de 20% et 25% à 29%

Date d'émission	Instrument	Mesure	Comparaison ancien/nouveau taux
25.03	Circulaire n° 58/2009/TT-BTC	Hausse des droits de douane applicables à l'acier	Produits en acier semi-finis: hausse de 5% à 8%. Tôles et rouleaux en acier laminés à froid: hausse de 7% à 8%. Tôles et rouleaux en acier revêtu: hausse de 12% à 13%. Produits en acier pour la construction: hausse de 12% à 15%.
14.04	Circulaire n° 77/2009/TT-BTC	Hausse des droits de douane applicables aux engrais et réduction des droits de douane applicables à certains produits	Engrais: hausse de 5% à 6,5%. Graisses et huiles de poissons ou de mammifères marins: réduction de 15% à 5%. Blé: réduction de 5% à 3%. Aliments pour volailles et porcs: réduction de 5% à 4%. Autres aliments pour animaux: réduction de 10% à 0%.
20.04	Circulaire n° 75/2009/TT-BTC	Hausse des droits de douane applicables aux aciers alliés (produits longs)	Hausse de 0% à 10%
29.05	Circulaire n° 108/2009/TT-BTC	Hausse des droits de douane applicables aux combustibles	Combustibles en général: ancien taux: de 0% à 20%; nouveau taux: 20%. Kérosène: hausse de 5% à 35%. Diesel: hausse de 0% à 20%.
14.09	Circulaire n° 180/2009/TT-BTC	Réduction des droits de douane applicables au kérosène	Ancien taux: 35% Nouveau taux: 30%
25.09	Circulaire n° 162/2009/TT-BTC	Hausse des droits de douane applicables à certains produits laitiers	Ancien taux: de 3% à 7% Nouveau taux: de 3% à 20%
20.11	Circulaire n° 52/2009/TT-BTC	Hausse des droits de douane applicables à la viande fraîche et congelée	Viande porcine: hausse de 27% à 28%. Viande bovine: hausse de 17% à 33%.
2010			
19.04	Circulaire n° 59/2010/TT-BTC	Réduction des droits de douane applicables aux combustibles	En général, réduction de 20% à 17%, sauf pour kérosène: ancien taux: 30% nouveaux taux: de 3% à 17%, et diesel: réduction de 20% à 10%.
01.12	Circulaire n° 190/2010/TT-BTC	Réduction des droits de douane applicables aux combustibles	En général, réduction de 17% à 12%, sauf pour kérosène: anciens taux: de 3% à 17% nouveaux taux: de 3% à 5%, et diesel: réduction de 10% à 5%
22.12	Circulaire n° 213/2010/TT-BTC	Réduction des droits de douane applicables aux combustibles (à l'exception du kérosène)	En général, réduction de 12% à 6%, sauf pour kérosène: anciens taux: de 3% à 5% nouveau taux: 6%, et diesel: réduction de 5% à 2%
2011			
14.01	Circulaire n° 07/2011/TT-BTC	Réduction des droits de douane applicables aux combustibles	En général, réduction de 6% à 0%, sauf pour kérosène: (nouveau taux 2%), et diesel (réduction de 2% à 0%)

Date d'émission	Instrument	Mesure	Comparaison ancien/nouveau taux
23.02	Circulaire n° 24/2011/TT-BTC	Hausse des droits de douane applicables au kérosène	Ancien taux: 2% Nouveaux taux: de 3% à 5%
2012			
24.05	Circulaire n° 84/2012/TT-BTC	Hausse des droits de douane applicables aux combustibles	En général, hausse de 0% à 4%, sauf pour kérosène: anciens taux de 3% à 5%, nouveaux taux: de 4% à 5% diesel: hausse de 0% à 3%
08.06	Circulaire n° 94/2012/TT-BTC	Hausse des droits de douane applicables aux combustibles	En général, hausse de 4% à 7%, sauf pour kérosène: anciens taux de 4% à 5%, nouveau taux: 6% diesel: hausse de 3% à 6%
22.06	Circulaire n° 103/2012/TT-BTC	Hausse des droits de douane applicables aux combustibles	En général, hausse de 7% à 10%, y compris pour kérosène: hausse de 6% à 10% diesel: ancien taux: 6% nouveau taux: 8%
03.07	Circulaire n° 109/2012/TT-BTC	Hausse des droits de douane applicables aux combustibles	En général, hausse de 10% à 12%, y compris pour le kérosène Diesel: ancien taux: 8% nouveau taux: 10%
11.09	Circulaire n° 148/2012/TT-BTC	Réduction des droits de douane applicables aux combustibles	En général, réduction de 12% à 10%, y compris pour le kérosène Diesel: ancien taux: 10% nouveau taux: 8%
30.11	Circulaire n° 208/2012/TT-BTC	Réduction des droits de douane applicables au carburacteur	Réduction de 10% à 7%

Source: Secrétariat de l'OMC.

Tableau A3. 3 Moyennes des droits préférentiels pour certains groupes de produits, 2013

	Nombre de lignes	Taux NPF appliqué (%)	ATIGA ^a (%)	AK FTA ^b (%)	AC FTA ^c (%)	AANZ FTA ^d (%)	AI FTA ^e (%)	AJ CEPA ^f (%)	VJ EPA ^g (%)
Désignation									
Total	9 558	10,4	2,0	7,5	4,2	8,2	9,1	7,8	7,6
SH 01-24	1 594	17,4	2,8	10,5	4,7	13,5	15,5	14,3	14,5
SH 25-97	7 964	9,0	1,8	6,9	4,1	7,2	7,8	6,5	6,2
Par catégorie de l'OMC									
Produits agricoles selon la définition de l'OMC	1 298	17,4	3,4	10,4	5,4	12,6	15,1	13,8	14,0
Animaux et produits du règne animal	150	14,0	2,7	6,6	3,3	10,3	11,6	9,6	9,7
Produits laitiers	38	9,5	4,5	5,4	0,0	6,9	8,5	7,8	8,4
Fruits, légumes et plantes	348	18,9	2,0	9,4	2,5	12,9	15,8	14,2	14,6
Café et thé	42	27,9	4,4	12,4	10,0	16,3	25,2	20,5	22,3
Céréales et préparations à base de céréales	185	19,2	2,9	10,4	6,2	12,5	16,1	14,4	14,6
Graines oléagineuses, graisses et huiles et leurs produits	198	12,2	1,7	6,8	4,7	9,7	10,6	9,9	9,6
Sucre et sucreries	32	14,1	3,0	12,6	7,7	9,3	13,3	12,5	12,2
Boissons, liquides alcooliques et tabacs	106	44,0	18,8	39,0	23,5	36,8	42,5	41,4	41,4
Coton	5	6,0	0,0	3,0	3,0	3,0	6,0	3,0	3,3
Autres produits agricoles n.d.a.	194	6,7	0,3	3,6	2,3	4,7	5,1	5,2	4,9
Produits non agricoles selon la définition de l'OMC	8 260	9,3	1,7	7,1	4,0	7,5	8,1	6,9	6,5
Poissons et produits de la pêche	377	14,5	0,0	9,0	1,7	14,2	14,2	13,5	13,6
Minerais et métaux	1 386	8,6	1,3	5,4	3,1	5,9	7,3	6,1	5,8
Produits chimiques et fournitures pour la photographie	1 327	3,7	1,1	3,1	1,9	3,1	3,4	3,1	2,8
Bois, pâte, papier et meubles	455	10,3	1,3	6,6	3,6	7,9	8,1	7,7	6,8
Textiles	802	10,0	1,4	9,3	5,8	9,6	7,6	5,6	5,8
Vêtements	300	19,6	0,0	14,6	9,6	18,8	13,2	12,3	10,3
Cuir, caoutchouc, chaussures et articles de voyage	319	12,5	2,9	8,4	6,0	9,7	11,7	10,8	10,2
Machines non électriques	1 291	4,6	1,0	3,6	2,4	3,7	4,1	3,3	3,0
Machines électriques	694	9,0	0,5	7,5	3,7	6,8	8,1	6,1	5,7
Matériel de transport	551	25,3	10,7	23,7	13,3	18,7	24,9	19,8	19,6
Produits non agricoles n.d.a.	722	9,7	1,6	5,8	2,9	7,4	8,4	7,4	7,3
Pétrole	36	8,7	7,5	7,9	7,9	8,7	8,7	8,7	8,2
Par secteur de la CITI^h									
CITI 1 - Agriculture et pêche	625	10,9	1,6	6,7	1,6	8,5	9,7	9,2	9,0
CITI 2 - Activités extractives	117	1,7	0,3	1,7	0,9	1,5	1,6	1,3	1,0
CITI 3 - Activités de fabrication	8 815	10,5	2,0	7,7	4,5	8,3	9,1	7,8	7,5
Activités de fabrication à l'exclusion de la transformation des produits alimentaires	7 781	9,2	1,8	7,1	4,2	7,3	7,9	6,7	6,3
Par stade de transformation									
Premier stade de transformation	1 061	9,5	1,2	6,0	1,5	7,5	8,4	8,0	7,9
Produits semi-finis	2 503	5,4	1,0	4,5	2,7	4,5	4,5	3,7	3,4
Produits finis	5 994	12,7	2,5	9,1	5,4	9,9	11,2	9,5	9,3

	Nombre de lignes	Taux NPF appliqué	ATIGA ^a	AK FTA ^b	AC FTA ^c	AANZ FTA ^d	AI FTA ^e	AJ CEPA ^f	VJ EPA ^g
Par section du SH									
01 Animaux vivants et produits du règne animal	521	11,7	1,0	7,1	0,5	10,3	10,8	10,1	10,1
02 Produits du règne végétal	474	15,1	1,3	7,5	2,2	10,4	12,3	11,3	11,4
03 Graisses et huiles	156	14,1	2,0	7,7	5,4	11,3	12,5	11,6	11,2
04 Produits des industries alimentaires, boissons et tabac	443	27,8	6,7	18,5	12,0	21,3	25,7	23,5	24,1
05 Produits minéraux	204	4,5	2,1	3,9	3,1	3,7	4,0	3,8	3,4
06 Produits des industries chimiques ou des industries connexes	1 157	3,1	0,9	2,5	1,6	2,6	2,7	2,5	2,2
07 Matières plastiques et caoutchouc et articles en ces matières	480	8,5	2,5	6,7	4,7	6,9	7,8	7,2	6,3
08 Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières	100	12,5	2,7	7,4	3,6	9,5	11,6	11,4	11,1
09 Bois et ouvrages en bois	157	6,6	0,5	4,4	2,1	5,9	6,2	6,2	6,1
10 Pâte de bois, papier et carton	269	11,6	1,7	7,4	4,1	8,6	8,4	8,2	6,6
11 Textiles et vêtements	1 079	12,3	0,9	10,6	6,8	11,9	8,8	7,0	6,7
12 Chaussures, coiffures, etc.	74	22,3	2,1	11,9	6,8	15,7	21,3	18,9	20,1
13 Ouvrages en pierre, plâtre, ciment	215	17,6	1,7	11,0	6,5	10,6	14,9	13,1	13,3
14 Pierres gemmes et métaux précieux	81	12,9	2,3	7,2	2,3	9,5	11,9	9,1	9,7
15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux	909	7,4	1,2	4,5	2,7	5,5	6,3	5,2	4,7
16 Machines et appareils, équipement électrique, etc.	2 067	6,2	0,9	5,0	2,9	4,7	5,5	4,2	0,9
17 Matériel de transport	565	24,7	10,4	23,1	13,0	18,2	24,3	19,3	19,1
18 Instruments et appareils de précision	329	4,5	0,5	2,7	1,3	3,7	3,8	3,5	3,2
19 Armes et munitions	27	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
20 Marchandises et produits divers	239	18,2	2,8	10,3	5,5	14,0	15,8	14,1	14,0
21 Objets d'art, etc.	12	2,5	1,3	1,4	1,3	1,7	1,7	1,9	1,7

a Accord sur le commerce de marchandises de l'ASEAN (Circulaire n° 161/2011/TT-BTC).

b Accord de libre-échange ASEAN-Corée (Circulaire n° 163/2011/TT-BTC).

c Accord de libre-échange ASEAN-Chine (Circulaire n° 162/2011/TT-BTC).

d Accord de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande (Circulaire n° 44/2012/TT-BTC).

e Accord de libre-échange ASEAN-Inde (Circulaire n° 45/2012/TT-BTC).

f Accord global de partenariat économique ASEAN-Japon (Circulaire n° 20/2012/TT-BTC).

g Accord de partenariat économique entre le Viet Nam et le Japon (Circulaire n° 21/2012/TT-BTC).

h Classification CITI (Rev.2), à l'exclusion de l'électricité (une ligne).

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, d'après des données tirées de la Circulaire n° 193/2012/TT-BTC et des autres circulaires du Ministère des finances indiquées dans les notes a à g.

Tableau A3. 4 Marchandises importées assujetties à des licences sous gestion hiérarchique

SH	Marchandises	Type de gestion
Ministère de l'agriculture et du développement rural		
ex 3004; 30062000	Médicaments vétérinaires et matières utilisées pour la fabrication de médicaments vétérinaires	Licence OTC/SPS
s.o.	Produits biologiques à usage vétérinaire homologués pour la première fois au Viet Nam	Licence OTC/SPS
ex 3808	Pesticides et matières utilisées pour la fabrication de pesticides non inclus dans la liste des pesticides dont l'utilisation est autorisée au Viet Nam	Licence automatique
ex 3808	Pesticides et matières utilisées pour la fabrication de pesticides inclus dans la liste des pesticides dont l'utilisation est soumise à des restrictions au Viet Nam	Licence automatique
ex 0106; 06; 07; 08; 09; 12	Souches végétales et animales, et divers types d'insectes n'existant pas au Viet Nam	Licence OTC/SPS
ex 23	Aliments pour animaux et matières destinées à la fabrication d'aliments pour animaux utilisés pour la première fois au Viet Nam	Licence OTC/SPS
3101; 3102; 3103; 3104; 3105	Engrais utilisés pour la première fois au Viet Nam	Licence OTC/SPS
3001; 3002	Ressources génétiques de végétaux, d'animaux et de micro-organismes utilisées à des fins scientifiques	Licence OTC/SPS
ex 01	Animaux et végétaux sauvages soumis à un contrôle à l'importation en vertu de la Convention de la CITES	Licence automatique
Banque d'État du Viet Nam		
84793000	Machines à détruire des billets de banque	Licence d'importation
ex 7308	Portes blindées pour coffres-forts	
ex 4802	Papiers pour l'impression de billets de banque	
ex 3215	Encres pour l'impression de billets de banque	
8462; 8477; 4907	Machines à imprimer des billets de banque difficiles à falsifier, des bordereaux de paiement, des certificats et autres titres émis et gérés par le secteur bancaire	Désignation des importateurs
ex 8443	Machines à imprimer des billets de banque (les spécifications techniques sont publiées par la Banque centrale)	
ex 8462	Machines à frapper et graver les pièces de monnaie (les spécifications techniques sont publiées par la Banque centrale)	
Ministère de l'information et des communications		
49070020; 49070090; 97040010; 97040090	Timbres-poste, publications relatives aux timbres et produits comportant des timbres-poste	Licence
8517; 8525; 8526	Émetteurs récepteurs radioélectriques d'une fréquence comprise entre 9 kHz et 400 GHz et d'une capacité de 60 mv ou plus	Licence OTC
8517; 8525; 8526	Matériel à micro-ondes	Licence OTC
4901; 4902; 4903; 4904; 4905; 4906; 4909; 4910; 4911; 8442;	Publications (livres, magazines, journaux, images, photographies, calendriers, etc.)	Licence
8440; 8443; 9009	Systèmes spéciaux de fabrication d'épreuves et systèmes de composition utilisés dans l'imprimerie	
8528; 8529; 8543	Imprimantes de toutes sortes (presses offset, presses flexographiques, imprimantes à tambour en bronze) et photocopieurs couleur	
	Matériel TVRO (Television Receive Only)	
Ministère de la culture, des sports et du tourisme		
9504	Machines de jeux	Licence automatique
9501; 9502; 9503	Jouets d'enfants	Licence OTC

SH	Marchandises	Type de gestion
Ministère de la santé		
3004	Substances engendrant une dépendance, substances sédatives, principes actifs (y compris les médicaments finis)	Licence automatique
3004	Médicaments pour l'homme ayant subi tous les essais, homologués	
3004	Médicaments pour l'homme ayant subi tous les essais, non homologués	Licence OTC/SPS
ex 28; 29; 30; 19059060; 96020010; ex 3923; ex 4014; ex 4819	Matières utilisées pour la fabrication de médicaments, matières pharmaceutiques, excipients, capsules vides de gélatine dure en contact direct avec les médicaments, utilisés pour la première fois au Viet Nam	Licence OTC/SPS
3302; 3303; 3304; 3305; 3306; 3307	Produits cosmétiques ayant une incidence directe sur la santé humaine	Licence OTC
3002	Vaccins et produits biologiques immunisants non inclus dans la liste des produits dont l'importation est autorisée sur demande	Licence automatique
ex 9019; ex 9020	Matériel médical pouvant avoir une incidence directe sur la santé humaine	Licence automatique
3808	Produits chimiques, pesticides et produits antiseptiques à usage médical	Licence OTC
Ministère de l'industrie et du commerce		
	Produits chimiques importés figurant dans la liste des produits dont la production et le commerce sont soumis à des restrictions.	Licence de production et de commerce (Circulaire n° 28/2010/TT-BCT du 28 juin 2010)
	Produits chimiques toxiques (produits chimiques énumérés dans les tableaux 2 et 3 de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction)	Licence (Décret n° 100/2005/ND-CP du 3 août 2005; Circulaire n° 01/2006/TT-BCN du 11 avril 2006)
	Produits contenant des substances chimiques toxiques	Licence OTC (Circulaire n° 01/2006/TT-BCN du 11 avril 2006)
	Produits industriels et biens de consommation contenant des produits chimiques toxiques	Une licence n'est pas exigée mais les produits doivent être conformes aux prescriptions OTC.
	Principes actifs utilisés dans le secteur industriel	Loi n° 23/2000/QH10 du 9 décembre 2000, modifiée le 3 juin 2008; Décision n° 134/2003/QD-BCN du 25 août 2003; Décision n° 04/2004/AD-BCN du 7 janvier 2004; Circulaire n° 01/2006/TT-BCN du 11 avril 2006
	Produits chimiques importés figurant sur la liste des produits chimiques à déclarer	Décret n° 26/2011/ND-CP du 8 avril 2011; Décret n° 108/2008/ND-CP du 7 octobre 2008; Circulaire n° 40/2011/TT-BCT du 14 novembre 2011
	Explosifs industriels NH4NO3	Licence d'importation et d'exportation (Décret n° 39/2009/ND-CP du 23 avril 2009; Décret n° 54/2012/ND-CP du 22 juin 2012; Décret n° 12/2006/ND-CP du 23 janvier 2006; Circulaire n° 23/2009/TT-BCT du 11 août 2009)
	Hydroxyde de sodium (liquide) Hydroxyde de sodium liquide (NaOH) > 31%	Réglementation OTC (Circulaire n° 01/2006/TT-BCN, annexe 4)
Ministère des ressources naturelles et de l'environnement		
3915; 4017; 4707; 6310; 7112; 7204; 7404; 7503; 7602; 7802; 7902; 8002; 810197; 810297; 810420; 810830; 810930; 811020; 8111; 811222	Déchets	Licence OTC

SH	Marchandises	Type de gestion
Ministère des transports 360490	Fusées éclairantes utilisées dans les transports maritimes	Licence (assujettie aux dispositions du Chapitre III de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer de l'Organisation maritime internationale).

Note: Conformément à la Circulaire n° 60/2009/TT-BNNPTNT du Ministère de l'agriculture et du développement rural, des listes ont été établies pour l'importation sous condition d'aliments pour animaux marins, de produits chimiques utilisés dans la pisciculture et d'espèces, de micro-organismes et d'enzymes. La Circulaire n° 88/2011/TT-BNNPTNT indique les espèces d'animaux aquatiques vivants dont l'importation est autorisée en tant que nourriture et que produits de traitement destinés à améliorer l'environnement aquacole.

Source: Document de l'OMC WT/ACC/VNM/48; et renseignements fournis par les autorités vietnamiennes.

Tableau A3. 5 Droits d'exportation, 1^{er} janvier 2013

Code du SH	Désignation	Taux appliqué (%)	Taux faisant l'objet d'un engagement à l'OMC (à partir de 2012) (%)
0801.31.00	Noix de cajou en coques	0 ^a	
1211.90.14, 1211.90.19, 1211.90.98, 1211.90.99	Bois d'agar	15	
2502-2516, 2518-2522, 2524, 2526, 2528-2530	Minéraux	5-30	
2601-2617	Minerais métalliques et leurs concentrés	10-40	
2621	Autres scories et cendres, y compris les cendres de varech; cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux	0-7	
2701-2704	Houille	10-20	
2709	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	0-10	
2709.00.10	Huile brute de pétrole	10	
28.04	Hydrogène, gaz rares et autres éléments non métalliques	0-5	
28.17	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc	0-5	
28.18	Corindon artificiel, chimiquement défini ou non; oxyde d'aluminium; hydroxyde d'aluminium	0	
40.01, 40.02, 40.05	Caoutchouc	0-5	
4101	Cuirs et peaux bruts de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus	10	
4102	Peaux brutes d'ovins (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la note 1 c) du présent chapitre	5	
4103	Autres cuirs et peaux bruts (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les notes 1 b) ou 1 c) du présent chapitre	0-10	
4401	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes similaires	0-5	
4402	Charbon de bois (y compris le charbon de coques ou de noix), même aggloméré	0-10	
4403	Bois bruts, même écorcés, désaubierés ou équarris	10	
4404	Bois feuillards; échelas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; bois en éclisses, lames, rubans et similaires	5	
4406	Traverses en bois pour voies ferrées ou similaires	20	
4407	Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm	5-20	

Code du SH	Désignation	Taux appliqué (%)	Taux faisant l'objet d'un engagement à l'OMC (à partir de 2012) (%)
4408	Feuilles pour placage et bois stratifiés, même assemblés, et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur n'excédant pas 6 mm	5 ^a	
4409	Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	5 ^a	
7102	Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis	5-15	
7103	Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport:		
7103.10.00	- Brutes ou simplement sciées ou dégrossies	15	
	- Autrement travaillées:		
7103.91.00	-- Rubis, saphirs et émeraudes	5	
7103.99.00	-- Autres	5	
7104	Pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillées ou assorties mais non enfilées ni montées ni serties; pierres synthétiques ou reconstituées non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport	5-10	
7105.90.00	Egrisés et poudres de pierres gemmes du n° 7103	3	
7106	Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	5	
7108	Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	0-10	
7113	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	0-10	
7114	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	0-10	
7115	Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	0-10	
7204	Déchets de fonte, de fer ou d'acier (à l'exclusion des tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage d'acier, même en paquets)	15-17	17
7401	Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre)	15-20	
7403	Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute	10-20	
7404	Déchets et débris de cuivre	22	22
7405	Alliages mères de cuivre	15	
7406.10.00	Poudres à structure non lamellaire	15	
7406.20.00	Poudres à structure lamellaire; paillettes	15	
7407	Barres et profilés en cuivre	10	
7501	Mattes de nickel, "sinters" d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel	0-5	
7502	Nickel sous forme brute	5	
7503.00.00	Déchets et débris de nickel (à l'exclusion des tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage de nickel, même en paquets)	22	22
7504.00.00	Poudres et paillettes de nickel	5	
7505.11.00	Barres et profilés en nickel non allié	5	
7505.12.00	Barres et profilés en alliages de nickel	5	
7601	Aluminium sous forme brute	15	
7602.00.00	Déchets et débris d'aluminium (à l'exclusion des tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage d'aluminium, même en paquets)	22	22
7603	Poudres et paillettes d'aluminium	10	
7801	Plomb sous forme brute	15	
7802.00.00	Déchets et débris de plomb (à l'exclusion des tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage de plomb, même en paquets)	22	22
7804.20.00	Poudres et paillettes de plomb	5	

Code du SH	Désignation	Taux appliqué (%)	Taux faisant l'objet d'un engagement à l'OMC (à partir de 2012) (%)
7806	Autres ouvrages en plomb	5	
7901	Zinc sous forme brute	10	
7902.00.00	Déchets et débris de zinc (à l'exclusion des tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage de zinc, même en paquets)	22	22
7903.10.00	Poussières de zinc	5	
7903.90.00	Poussières, poudres et paillettes, de zinc	5	
7904	Barres et profilés en zinc	5	
8001	Étain sous forme brute	10	
8002.00.00	Déchets et débris d'étain (à l'exclusion des tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage d'étain, même en paquets)	22	22
8003.00.10	Barres et profilés en étain	5	
8003.00.90	Profilés en étain	5	
8007	Poudres et paillettes d'étain	5	
8101 à 8113	Débris et déchets de métaux et de céramiques métalliques et leurs produits (à l'exclusion des tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets)	22	22
8101 à 8113	Produits et demi-produits métalliques et en céramiques métalliques	5	
8104	Magnésium et ouvrages en magnésium, y compris les déchets et débris	15	

a Ces articles n'ont pas été soumis à des droits d'exportation en 2012.

Source: Circulaire n°157/2011/TT-BTC du 14 novembre 2011 du Ministère des finances, entrée en vigueur le 01.01.2012; Circulaire n° 193/2012/TT-BTC du 15 novembre 2012 du Ministère des finances, entrée en vigueur le 01.01.2013; et document de l'OMC WT/ACC/VNM/48.

Tableau A3. 6 Produits soumis à des restrictions à l'exportation

Mesure/ produits visés
Exportations prohibées
- Armes, munitions, explosifs, matériel militaire technique
- Objets d'antiquité
- Stupéfiants
- Produits chimiques toxiques
- Rondins, bois sciés, bois écorcés, bois de feu, charbon de bois, autres ouvrages en bois du groupe IA et palettes manufacturées de bonne qualité du groupe IIA (voir l'avis), rotins
- Diverses sortes d'animaux sauvages et d'animaux et végétaux naturels précieux
Exportations soumises à des contrôles spécifiques
- Fèves de café
- Animaux sauvages pour l'exportation
- Animaux sauvages pour la reproduction
- Pierres précieuses, métaux précieux et perles fines
- Ouvrages en bois (sauf d'artisanat; de bois de sylviculture, de bois importés et de palettes artificielles, conformément à la Décision du Premier Ministre n° 136/1998/QĐ-TTg du 31 juillet 1998)
- Minéraux

Note: Certaines espèces végétales sont soumises à une prescription en matière d'avis (voir le tableau 18 du document de l'OMC WT/ACC/VNM/48).

Source: Document de l'OMC WT/ACC/VNM/48 (tableau 18).

Tableau A3. 7 Aide aux industries chimique et mécanique

Objectif	Cibles spécifiques	Mesures à mettre en œuvre	Observations additionnelles
<p>Industrie chimique</p> <p>- Développer une industrie chimique disposant d'une structure relativement complète, y compris la production de matériaux destinés à approvisionner d'autres industries, satisfaisant la demande intérieure et favorisant les exportations</p> <p>- Contribuer à la distribution rationnelle de la production par branche d'activité et par région, en faisant en sorte que le développement du secteur soit équilibré et raisonnable.</p>	<p>1. Produits chimiques utilisés dans l'agriculture:</p> <p>- Engrais: investissement dans la modernisation des usines produisant des engrais phosphatés, des engrais ternaires et des engrais organiques biologiques; production d'engrais mixtes à la valeur nutritive améliorée. Le capital doit être concentré dans les usines produisant des engrais azotés à partir de gaz naturel et de houille, les usines produisant des engrais ternaires au moyen de technologies avancées et les usines produisant du phosphate diammonique. Utilisation de déchets divers pour produire des engrais organiques biologiques limitant la pollution de l'environnement; divers micro-organismes utiles doivent être importés pour la production d'engrais organiques biologiques.</p> <p>- Produits chimiques phytosanitaires: remplacement des technologies de transformation dépassées afin de fabriquer des produits faciles à utiliser et respectueux de l'environnement. Développement de la recherche et de la production de produits d'origine biologique en utilisant des principes actifs et des solvants de nouvelle génération et moins polluants.</p> <p>2. Produits pétrochimiques: attirer des capitaux de tous les secteurs économiques, en particulier l'investissement étranger, en vue d'une exploitation efficiente des ressources pétrolières et gazières. Association efficiente des raffineries pétrolières et des installations de transformation pétrochimique et gazière afin de fabriquer en amont des produits pétrochimiques destinés aux autres industries.</p> <p>3. Produits chimiques industriels:</p> <p>- Produits chimiques de base: concentrer l'investissement afin de garantir que des acides adéquats soient utilisés pour la production d'engrais et de soude dans les secteurs du textile, du papier, des détergents, etc. Déterminer le calendrier des investissements dans la production de soude et d'oxydes métalliques tels que l'oxyde de titane, l'oxyde de manganèse, etc.</p> <p>- Équipements électriques et produits gaziers industriels: accroissement de la production et amélioration de la qualité des produits pour satisfaire la demande intérieure. Les nouvelles technologies doivent être introduites progressivement dans la production de produits de haute technologie tels que les batteries spéciales et les gaz rares.</p> <p>4. Produits chimiques en tant que biens de consommation: production diversifiée et accrue, pour satisfaire une demande intérieure croissante pour des produits de qualité supérieure.</p>	<p>- Réduire le prix des intrants pour les produits importants concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la sécurité nationale et la santé des personnes.</p> <p>- Planifier l'utilisation des ressources naturelles nationales, en diminuant les importations de produits intermédiaires.</p> <p>- Accroître et diversifier les liens de production, améliorer les infrastructures.</p> <p>- Former les ressources humaines et améliorer les compétences de gestion des fonctionnaires.</p> <p>- Élaborer des programmes scientifiques et technologiques fondamentaux parallèlement à la création et au développement d'un marché scientifique et technologique. De nouvelles solutions doivent permettre un développement durable et améliorer la qualité des ressources humaines.</p> <p>- Développement équilibré des régions conforme à la stratégie de développement socioéconomique. Des instruments d'État additionnels doivent être établis pour encourager l'investissement dans des régions spécifiques afin de réduire les déséquilibres régionaux.</p> <p>- Limiter les importations de produits de qualité inférieure.</p> <p>- Limiter les importations de matières premières et de produits semi-finis.</p> <p>- Appliquer des politiques fiscales raisonnables, encourager l'investissement provenant de différents secteurs économiques, l'APD, et l'IED.</p>	<p>L'industrie chimique est divisée en trois groupes:</p> <p>- groupe I (devant bénéficier d'un investissement direct de l'État): production d'engrais azotés et phosphatés (y compris le phosphate diammonique); préparations phytosanitaires; produits pétrochimiques; divers produits chimiques de base en grandes quantités, utilisation de matières premières pour la production d'engrais;</p> <p>- groupe II (devant bénéficier d'avantages à l'investissement): production de divers produits pharmaceutiques; produits à base de caoutchouc; autres produits chimiques de base utilisés dans la production industrielle; et utilisation et transformation d'autres matières premières;</p> <p>- groupe III: production d'engrais ternaires et d'engrais organiques microbiologiques, de matériel électrique, de gaz industriels, de détergents, de peinture et d'autres produits chimiques.</p>

Objectif	Cibles spécifiques	Mesures à mettre en œuvre	Observations additionnelles
	<p>5. Produits chimiques pharmaceutiques: investir dans les technologies modernes, améliorer le matériel et la gestion afin de développer une industrie pouvant fournir des matériaux efficaces pour la production de médicaments. Créer des entreprises produisant des antibiotiques, de nouveaux médicaments contre la malaria et la tuberculose et d'autres produits chimiques pharmaceutiques essentiels ainsi que des substances médicales basées sur des produits pharmaceutiques.</p>		
<p>Industrie mécanique</p> <p>- Développer les sous-secteurs en exploitant de manière optimale les ressources humaines et naturelles</p> <p>- Favoriser l'innovation et l'adaptation des technologies modernes afin d'atteindre le niveau technologique moyen en Asie.</p>	<p>Objectif du secteur: fournir 45 à 50% de la demande locale et exporter 30% de la production totale.</p> <p>Cibles par produit:</p> <p>1. Équipements complets: fournir 40% de la demande locale d'ici à 2010, en se concentrant sur la production de pâte et de papier, de ciment, d'électricité et de pétrole, d'eau, etc.</p> <p>2. Moteurs d'entraînement: fournir 60 à 70% de la demande nationale en moteurs d'entraînement de taille moyenne et de petite taille d'ici à 2010, fabriquer des moteurs hydrauliques de 400 HP ou plus, à un taux de localisation de 35-40%.</p> <p>3. Tracteurs et machines agricoles:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaire la demande nationale et commencer progressivement à exporter. • Encourager les établissements de fabrication de taille moyenne et de petite taille et les unités d'industrie mécanique locales. <p>4. Machines-outils.</p> <p>5. Matériel du génie civil.</p> <p>6. Construction navale:</p> <p>- D'ici à 2010, le secteur vietnamien de la construction navale devrait avoir atteint le niveau moyen de la région et commencer progressivement à exporter.</p> <p>- D'ici à 2010, le secteur de la construction navale devrait pouvoir construire la plupart des moyens de transport en navigation intérieure, des navires à usage spécifique, des navires de pêche et des navires maritimes de moins de 15 000 tpl; fournir 70 à 75% de la demande en navires polyvalents de 15 000 à 50 000 tpl, et en navires pétroliers de 100 000 tpl. Réparation complète des navires jusqu'à 400 000 tpl.</p> <p>- Porter le taux de localisation à 60% pour les navires nouvellement construits d'ici à 2010, et à 70% d'ici à 2020.</p>	<p>- Normes techniques utilisées comme base pour l'inspection de la qualité des appareils mécaniques clés d'origine vietnamienne et étrangère.</p> <p>- Protection, sous condition et déterminée, octroyée par l'État à plusieurs appareils mécaniques vietnamiens, accompagnée de mesures visant à favoriser et à améliorer la stabilité des appareils mécaniques fabriqués dans le pays.</p> <p>- Soutien de l'emprunt d'actifs à court terme par les fabricants de matériel mécanique et des projets de fabrication d'équipements complets nécessitant un capital considérable et de longs cycles de production.</p> <p>- Dans le cadre de projets de fabrication d'appareils mécaniques clés, il sera autorisé d'emprunter des capitaux conformément à la Résolution gouvernementale n° 11/NQ-CP du 31 juillet 2000 à un taux d'intérêt de 3% par an sur une période de 12 ans, avec un délai de grâce de 2 ans. Les remboursements débutent la cinquième année ou le taux d'intérêt est subventionné si le capital est emprunté à des conditions commerciales.</p>	<p>Conformément à la stratégie de développement, les entreprises de l'industrie mécanique devraient bénéficier de taux d'intérêt préférentiels.</p> <p>Toutefois, seuls 8 projets en ont bénéficié (taux de 11,4%) au cours des 10 dernières années. Les entreprises sont confrontées à des taux d'intérêt relativement élevés, à un processus de demande long et compliqué et à des versements tardifs.</p>

Objectif	Cibles spécifiques	Mesures à mettre en œuvre	Observations additionnelles
	<p>7. Matériel électrique: - Développer un secteur moderne de construction de matériel électrique et atteindre le niveau avancé de la région d'ici à 2020.</p> <p>8. Industries automobile, des communications et des transports - Automobiles:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicules de type courant: fournir 40 à 50% de la demande nationale, à un taux de localisation allant jusqu'à 40% d'ici à 2005; et plus de 80% de la demande nationale à un taux de localisation de 60% d'ici à 2010 (50% pour les moteurs et 90% pour les boîtes de vitesses). • Véhicules à usages spéciaux: fournir 30% de la demande nationale à un taux de localisation de 40% d'ici à 2005, fournir 60% de la demande nationale à un taux de localisation de 60% d'ici à 2010. • Véhicules haut de gamme: il faut que les voitures de tourisme construites par des coentreprises atteignent un taux de localisation de 20 à 25% d'ici à 2005 et de 40 à 45% d'ici à 2010, et que 80% de la demande en camions et bus haut de gamme soit fournie à un taux de localisation de 20% d'ici à 2005, et de 35 à 40% d'ici à 2010. <p>- Industrie des communications et des transports:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investir fortement dans les technologies et le matériel d'assemblage destinés à la fabrication de véhicules et de machines à usages spécifiques, tels que les mélangeurs thermiques de béton bitumineux, les épandeurs de béton bitumineux, les rouleaux compresseurs de tout type, les dispositifs de meulage et de criblage d'un rendement de 100 à 300 t/h. • Investir fortement dans les nouvelles technologies liées à la construction de trains haut de gamme à un taux de localisation supérieur à 70% d'ici à 2005, et atteignant 90% d'ici à 2010. 	<ul style="list-style-type: none"> - Apport de capitaux aux entreprises de l'industrie mécanique, y compris en vendant des actions aux étrangers, pour constituer de nouveaux capitaux d'investissement et diversifier les sources de capital. - Encourager l'investissement dans la fabrication de pièces et de composants ainsi que la spécialisation et la coopération dans tout le secteur mécanique. - Des réductions ou des exemptions de droits d'importations seront accordées pour les matières premières, les composants et les pièces des appareils mécaniques clés et des appareils mécaniques fabriqués pour la première fois au Viet Nam. - Pour les appareils mécaniques clés, l'État examinera l'opportunité de fournir un soutien en capital pour les services techniques, tels que l'engagement d'experts, l'achat de dessins et modèles et de technologies ainsi que le transfert de technologie, qui dépassent les capacités des entreprises. - Les entreprises de l'industrie mécanique pourront réserver jusqu'à 2% de leur chiffre d'affaires à des activités de recherche-développement. - Investir dans la formation des ressources humaines. 	

Note: S'agissant de l'industrie mécanique, les autorités vietnamiennes notent que le document de stratégie a été promulgué avant que le Viet Nam ne devienne Membre de l'OMC. Les cibles et les instruments ont donc été révisés afin de les rendre conformes aux engagements pris par le Viet Nam dans le cadre de l'OMC.

Source: Stratégie de développement de l'industrie chimique du Viet Nam jusqu'en 2010 (et objectifs pour 2020), Décision n° 207/2005/QĐ-TTg du 18 août 2005 du Premier Ministre. Adresse consultée: http://moj.gov.vn/vbpg/en/Lists/Vn%20bn%20php%20lut/View_Detail.aspx?ItemID=6778. Stratégie de développement jusqu'en 2010 et orientations pour 2020, Décision n° 186/2002/QĐ-TTg du 26 décembre 2002 du Premier Ministre. Adresse consultée: http://moj.gov.vn/vbpg/en/Lists/Vn%20bn%20php%20lut/View_Detail.aspx?ItemID=9684.

Tableau A3. 8 Principales lois et réglementations consacrées à la propriété intellectuelle

Législation pertinente	Brève description
Toutes matières	
Code civil, sixième partie	Loi de base en matière de propriété intellectuelle, qui définit les droits de propriété intellectuelle, y compris le droit d'auteur et les droits connexes, les droits de propriété industrielle et les droits sur les obtentions végétales, comme des droits de propriété, et réaffirme les règles de droit civil concernant les droits de propriété intellectuelle (en particulier la détermination des objets des droits, des propriétaires, du contenu des droits et la réglementation de la cession des droits).
Loi sur la propriété intellectuelle – Articles 4 et 6 + chapitre pertinent pour chaque DPI + chapitre sur les moyens de faire respecter les droits	Article 4 (interprétation des expressions); article 6: constitutions des DPI Loi détaillée régissant tous les aspects des droits de propriété intellectuelle et comportant des dispositions sur les objets de la protection, les conditions de la protection, la constitution des droits, les propriétaires, l'étendue et les limitations des droits, la cession des droits, les représentants et les moyens de faire respecter les DPI.
Décret gouvernemental n° 105/2006/ND-CP du 22 septembre 2006, modifié par le Décret n° 119/23010/ND-CP du 30 décembre 2010	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées pour l'application de certains articles de la Loi de 2005 sur la propriété intellectuelle concernant la protection des droits de propriété intellectuelle et l'administration de la propriété intellectuelle par l'État.
Droit d'auteur et droits connexes	
Loi sur la propriété intellectuelle, articles 4 et 6 + deuxième partie, articles 13 à 35 en particulier	La deuxième partie de la Loi sur la propriété intellectuelle contient des dispositions concernant les objets de la protection, les conditions de la protection, la constitution des droits, les propriétaires, l'étendue et les limitations des droits, la cession des droits, les représentants et les moyens de faire respecter le droit d'auteur et les droits connexes.
Décret gouvernemental n° 100/2006/ND-CP du 21 septembre 2006, modifié par le Décret n° 85/2011/ND-CP du 20 septembre 2011	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées pour l'application de certains articles de la Loi de 2005 sur la propriété intellectuelle concernant le droit d'auteur et les droits connexes.
Décrets gouvernementaux n° 47/2009/ND-CP du 13 mai 2009 et n° 109/2011/ND-CP du 2 décembre 2011	Les décrets comportent des dispositions et des directives détaillées concernant le traitement des infractions administratives dans les domaines de la culture et de l'information.
Directive du Premier Ministre n° 04/2007/CT-TTg du 22 février 2007	La directive prévoit des mesures destinées à renforcer la protection du droit d'auteur sur les programmes d'ordinateur.
Directive n° 36/2008/CT-TTg	La Directive renforce la gestion et la mise en œuvre de la protection du droit d'auteur et des droits connexes.
Circulaire conjointe n° 07/2012/BTTTT-BVHTTDL du 19 juin 2012	La Circulaire établit les responsabilités des fournisseurs de services intermédiaires sur les réseaux Internet et de télécommunications en ce qui concerne la protection du droit d'auteur et des droits connexes.
Marques de fabrique ou de commerce (y compris les désignations commerciales)	
Loi sur la propriété intellectuelle, troisième partie, section 4, articles 72 à 75 en particulier	La troisième partie contient des dispositions concernant les objets de la protection, les conditions de la protection, la constitution des droits, les propriétaires, l'étendue et les limitations des droits, la cession des droits, les représentants et les moyens de faire respecter les droits sur les marques de fabrique ou de commerce.
Décret gouvernemental n° 103/2006/ND-CP du 22 septembre 2006, modifié par le Décret n° 122/2010/ND-CP	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées pour l'application de certains articles de la Loi de 2005 sur la propriété intellectuelle concernant les droits de propriété industrielle, dont les droits sur les marques de fabrique ou de commerce.
Décret gouvernemental n° 105/2006/ND-CP du 22 septembre 2006	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées pour l'application de certains articles de la Loi de 2005 sur la propriété intellectuelle concernant la protection des droits de propriété intellectuelle et l'administration de la propriété intellectuelle par l'État.
Décret gouvernemental n° 106/2006/ND-CP du 22 septembre 2006	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées concernant le traitement des infractions administratives dans le domaine de la propriété industrielle.

Législation pertinente	Brève description
Circulaire du Ministère de la science et de la technologie n° 01/2007/TT-BKHHCN du 14 février 2007	La Circulaire comporte des dispositions détaillées concernant les procédures d'enregistrement des droits de propriété industrielle portant application du Décret gouvernemental n° 103/2006/ND-CP du 22 septembre 2006.
Indications géographiques	
Loi sur la propriété intellectuelle, troisième partie, section 6, articles 79 à 83 en particulier	La Loi contient des dispositions concernant les objets de la protection, les conditions de la protection, la constitution des droits, les propriétaires, l'étendue et les limitations des droits, la cession des droits, les représentants et les moyens de faire respecter les droits sur les indications géographiques.
Décret gouvernemental n° 103/2006/ND-CP du 22 septembre 2006, modifié par le Décret n° 122/2010/ND-CP	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées pour l'application de certains articles de la Loi de 2005 sur la propriété intellectuelle concernant les droits de propriété industrielle, dont les droits sur les indications géographiques.
Décret gouvernemental n° 105/2006/ND-CP du 22 septembre 2006	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées pour l'application de certains articles de la Loi de 2005 sur la propriété intellectuelle concernant la protection des droits de propriété intellectuelle et l'administration de la propriété intellectuelle par l'État.
Décret gouvernemental n° 106/2006/ND-CP du 22 septembre 2006	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées concernant le traitement des infractions administratives dans le domaine de la propriété industrielle.
Circulaire du Ministère de la science et de la technologie n° 01/2007/TT-BKHHCN du 14 février 2007	La Circulaire comporte des dispositions détaillées concernant les procédures d'enregistrement des droits de propriété industrielle et guide la mise en œuvre du Décret gouvernemental n° 103/2006/ND-CP du 22 septembre 2006.
Dessins et modèles industriels	
Loi sur la propriété intellectuelle, troisième partie, section 2, articles 63 à 67 en particulier	La Loi contient des dispositions concernant les objets de la protection, les conditions de la protection, la constitution des droits, les propriétaires, l'étendue et les limitations des droits, la cession des droits, les représentants et les moyens de faire respecter les droits sur les dessins et modèles industriels.
Décret gouvernemental n° 103/2006/ND-CP du 22 septembre 2006, modifié par le Décret n° 122/2010/ND-CP	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées pour l'application de certains articles de la Loi de 2005 sur la propriété intellectuelle concernant les droits de propriété industrielle, dont les droits sur les dessins et modèles industriels.
Décret gouvernemental n° 105/2006/ND-CP du 22 septembre 2006	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées pour l'application de certains articles de la Loi de 2005 sur la propriété intellectuelle concernant la protection des droits de propriété intellectuelle et l'administration de la propriété intellectuelle par l'État.
Décret gouvernemental n° 106/2006/ND-CP du 22 septembre 2006	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées concernant le traitement des infractions administratives dans le domaine de la propriété industrielle.
Circulaire du Ministère de la science et de la technologie n° 01/2007/TT-BKHHCN du 14 février 2007	La Circulaire comporte des dispositions détaillées concernant les procédures d'enregistrement des droits de propriété industrielle et guide la mise en œuvre du Décret gouvernemental n° 103/2006/ND-CP du 22 septembre 2006.
Brevets	
Loi sur la propriété intellectuelle, troisième partie, section 1, articles 58 à 62 en particulier	La Loi contient des dispositions concernant les objets de la protection, les conditions de la protection, la constitution des droits, les propriétaires, l'étendue et les limitations des droits, la cession des droits, les représentants et les moyens de faire respecter les droits conférés par des brevets.
Décret gouvernemental n° 103/2006/ND-CP du 22 septembre 2006, modifié par le Décret n° 122/2010/ND-CP	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées pour l'application de certains articles de la Loi de 2005 sur la propriété intellectuelle concernant les droits de propriété industrielle, dont les droits conférés par des brevets.
Décret gouvernemental n° 105/2006/ND-CP du 22 septembre 2006	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées pour l'application de certains articles de la Loi de 2005 sur la propriété intellectuelle concernant la protection des droits de propriété intellectuelle et l'administration de la propriété intellectuelle par l'État.
Décret gouvernemental n° 106/2006/ND-CP du 22 septembre 2006	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées concernant le traitement des infractions administratives dans le domaine de la propriété industrielle.
Circulaire du Ministère de la science et de la technologie n° 01/2007/TT-BKHHCN du 14 février 2007	La Circulaire comporte des dispositions détaillées concernant les procédures d'enregistrement des droits de propriété industrielle et guide la mise en œuvre du Décret gouvernemental n° 103/2006/ND-CP du 22 septembre 2006.

Législation pertinente	Brève description
Obtentions végétales	
Loi sur la propriété intellectuelle, quatrième partie, articles 157 à 197 en particulier	La Loi contient des dispositions concernant les objets de la protection, les conditions de la protection, la constitution des droits, les propriétaires, l'étendue et les limitations des droits, la cession des droits, les représentants et les moyens de faire respecter les droits sur les obtentions végétales.
Décret gouvernemental n° 88/2010/ND-CP du 16 août 2010	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées pour l'application de certains articles de la Loi de 2005 sur la propriété intellectuelle concernant les droits sur les obtentions végétales.
Décret gouvernemental n° 57/2005/ND-CP du 27 avril 2005	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées concernant le traitement des infractions administratives dans le domaine des obtentions végétales.
Schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés	
Loi sur la propriété intellectuelle, troisième partie, section 3, articles 68 à 70 en particulier	La Loi contient des dispositions concernant les objets de la protection, les conditions de la protection, la constitution des droits, les propriétaires, l'étendue et les limitations des droits, la cession des droits, les représentants et les moyens de faire respecter les droits sur les schémas de configuration de circuits intégrés.
Décret gouvernemental n° 103/2006/ND-CP du 22 septembre 2006, modifié par le Décret n° 122/2010/ND-CP	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées pour l'application de certains articles de la Loi de 2005 sur la propriété intellectuelle concernant les droits de propriété industrielle, dont les schémas de configuration de circuits intégrés.
Décret gouvernemental n° 105/2006/ND-CP du 22 septembre 2006	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées pour l'application de certains articles de la Loi de 2005 sur la propriété intellectuelle concernant la protection des droits de propriété intellectuelle et l'administration de la propriété intellectuelle par l'État.
Décret gouvernemental n° 106/2006/ND-CP du 22 septembre 2006	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées concernant le traitement des infractions administratives dans le domaine de la propriété industrielle.
Circulaire du Ministère de la science et de la technologie n° 01/2007/TT-BKHHCN du 14 février 2007	La Circulaire comporte des dispositions détaillées concernant les procédures d'enregistrement des droits de propriété industrielle et guide la mise en œuvre du Décret gouvernemental n° 103/2006/ND-CP du 22 septembre 2006.
Protection des renseignements non divulgués	
Loi sur la propriété intellectuelle, troisième partie, chapitre IX, articles 127 et 128 en particulier	La Loi contient des dispositions concernant les moyens de faire respecter les droits sur les renseignements non divulgués prenant la forme de secrets commerciaux et de données résultant d'essais.
Décret gouvernemental n° 103/2006/ND-CP du 22 septembre 2006, modifié par le Décret n° 122/2010/ND-CP	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées pour l'application de certains articles de la Loi de 2005 sur la propriété intellectuelle concernant les droits de propriété industrielle, dont les droits sur les secrets commerciaux.
Décret gouvernemental n° 105/2006/ND-CP du 22 septembre 2006	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées pour l'application de certains articles de la Loi de 2005 sur la propriété intellectuelle concernant la protection des droits de propriété intellectuelle et l'administration de la propriété intellectuelle par l'État.
Décret gouvernemental n° 106/2006/ND-CP du 22 septembre 2006	Le Décret comporte des dispositions et des directives détaillées concernant le traitement des infractions administratives dans le domaine de la propriété industrielle.
Décision n° 69/2006/QD-BNN du Ministre de l'agriculture et du développement rural du 13 septembre 2006	La Décision porte promulgation de règlements relatifs à la confidentialité des données résultant d'essais communiquées dans le cadre de procédures concernant l'autorisation de la commercialisation de produits chimiques pour l'agriculture.
Décision n° 30/2006/QD-BYT du Ministre de la santé du 30 septembre 2006	La Décision porte promulgation de règlements relatifs à la protection des données liées aux dossiers d'homologation des médicaments (confidentialité des données résultant d'essais communiquées dans le cadre de procédures concernant l'autorisation de la commercialisation de médicaments).

Source: Renseignements notifiés par le Viet Nam en 2008 (document de l'OMC IP/N/1/VNM/1), révisés et mis à jour par le Secrétariat de l'OMC et les autorités vietnamiennes.

Tableau A3. 9 Législation relative aux moyens de faire respecter les DPI

Législation pertinente	Brève description
Procédures et mesures correctives judiciaires civiles	
Code de procédure civile du 15 juin 2004, en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2005	Le Code définit les principes fondamentaux de la procédure civile, ainsi que les règles et procédures en vue du règlement des affaires civiles par les tribunaux, y compris les litiges portant sur des droits de propriété intellectuelle.
Prescriptions spéciales concernant les mesures à la frontière	
Décret gouvernemental n° 154/2005/ND-CP du 15 décembre 2005, en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2006	Le Décret comporte des dispositions détaillées sur les procédures douanières et les inspections et la supervision de la part des bureaux des douanes, y compris les procédures d'application de mesures de contrôle à la frontière aux importations et exportations ayant trait à des droits de propriété intellectuelle.
Procédures pénales	
Code pénal, articles 41, 131, 156, 157, 158, 162, 168 et 171. En vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2005, modifié et complété par la Loi n° 37/2009/QH12 du 19 juin 2009	Le Code contient des dispositions concernant les atteintes au droit d'auteur (articles 131 et 170a), la production et le commerce de marchandises contrefaites (articles 156 à 158), les pratiques de nature à induire en erreur (article 162), la publicité mensongère (article 168) et les atteintes aux droits de propriété industrielle (article 171). Les actes délibérés de contrefaçon de marques de fabrique ou de commerce ou de piratage portant atteinte au droit d'auteur, commis à une échelle commerciale, sont considérés comme étant constitutifs d'infractions en vertu des articles 156 à 158 du Code pénal et de l'article 213 de la Loi de 2005 sur la propriété intellectuelle. L'article 41 prévoit la confiscation des objets ayant un rapport direct avec l'infraction, et notamment les matériaux et instruments utilisés en vue de la fabrication des marchandises portant atteinte à des DPI.
Code de procédure pénale du 26 novembre 2003, en vigueur depuis le 1 ^{er} juillet 2004	Le Code définit les principes fondamentaux de la procédure pénale, ainsi que les règles et procédures régissant l'ouverture des poursuites pénales, l'instruction, la poursuite, le jugement et l'exécution des jugements en matière pénale, y compris dans les affaires ayant trait à la propriété intellectuelle.

Source: Document de l'OMC IP/N/1/VNM/1 du 6 février 2008, révisé et mis à jour par le Secrétariat.